The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Laurentian University
Sudbury

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université Laurentienne
Sudbury

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

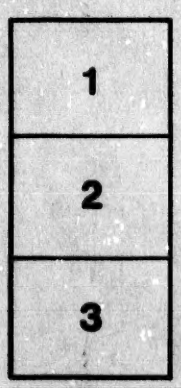

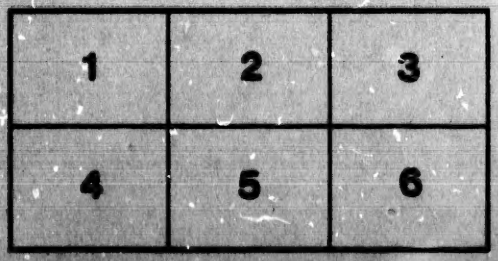

6

PIERRE MARGRY

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

ORIGINES FRANÇAISES

DES

PAYS D'OUTRE-MER

DÉCOUVERTES ET ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

DANS L'OUEST ET DANS LE SUD

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

(1679-1754)

TOME SIXIÈME

PARIS

MAISONNEUVE ET CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXXVIII

Nouvelle adresse

[illegible], Paris (VIIe)

É

DÉCOUVERTES

ET

ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

DANS L'OUEST ET DANS LE SUD

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

(1614-1754)

MÉMOIRES ET DOCUMENTS ORIGINAUX

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR PIERRE MARGRY

Membre de la Société d'Histoire de France
et de plusieurs Sociétés historiques des États-Unis

Paguillermie sculp. 1882

LEMOYNE DE BIENVILLE.

Imp. A. Salmon

SIXIÈME PARTIE

EXPLORATION

DES

AFFLUENTS DU MISSISSIPI

ET DÉCOUVERTE

DES

MONTAGNES ROCHEUSES

(1679-1754)

Faites attention que le Roy de France est le premier possesseur de tout ce continent.

LE Mis DE LA JONQUIÈRE
Au Gouverneur de la N^lle^ Écosse
2 *Avril* 1750.

PARIS
MAISONNEUVE ET CH. LECLERC, ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXXVIII

Nouvelle adresse
108, B^d^ St-Germain, Paris (VIIe)

So

rec
pre
Ca
sui
cep
ses
Mis
le
par
du
tari
fleu
lisat
A
afflu
inte

INTRODUCTION

Solution des dernières questions laissées par Cavelier de La Salle relativement aux affluents du Mississipi au Nord, à l'Ouest et à l'Est. — Les Français remontent les grandes rivières dont il a trouvé l'embouchure. — Ils pénètrent dans l'Ancien et dans le Nouveau Mexique. — En recherchant un passage à la mer de l'Ouest, ils atteignent les Montagnes Rocheuses sur deux points différents. — Peuples rencontrés sur les diverses rivières. — L'abandon systématique qu'un parti a fait des lacs et des fleuves de l'Est réalise les craintes exprimées par La Salle de ce qui devait arriver, si l'on négligeait d'occuper les pays dont il avait voulu faire une barrière pour le Canada contre l'invasion anglaise. — C'est sur l'Ohio et à propos de l'Ouabache, découvert par La Salle, que s'engage la guerre qui amène la perte de la Nouvelle France.

J'ai annoncé dans l'Introduction du quatrième volume de ce recueil l'intention de le diviser en deux parties. Dans les trois premiers volumes on avait vu les voyages et les desseins de Cavelier de La Salle; dans les trois derniers je devais indiquer la suite donnée par d'autres Français à ses découvertes, à ses conceptions comme aux pensées qui agitaient le découvreur devant ses pénibles conquêtes. Après la découverte de l'embouchure du Mississipi, en descendant par le Canada, et la traversée depuis le Texas jusqu'au Saint-Laurent, j'ai exposé la reconnaissance par mer de cette embouchure et l'exploration des côtes du golfe du Mexique. Après le parcours du continent depuis le lac Ontario jusqu'au lac Supérieur et de là jusqu'au Delta du grand fleuve, j'ai fait voir l'établissement des premiers jalons de la civilisation plantés sur cette route.

Aujourd'hui ce sera la continuation des explorations sur les affluents du Mississipi tant à l'Ouest qu'à l'Est. Ces explorations, interrompues par la rivalité anglaise, dont j'ai indiqué les com-

62-2412

mencements dans l'Introduction du cinquième volume, nous ramèneront à une seconde prise de possession de la première rivière découverte par Cavelier de La Salle, fait qui sera l'occasion de la perte de notre empire dans l'Amérique du Nord.

J'achèverai par là de donner, à travers le souvenir suivi de ses actes ou de ses pensées, une idée des efforts des Français pour étendre notre domination entre les Alleghanys, les grands lacs, le golfe du Mexique et les Montagnes Rocheuses.

Ainsi : 1° Lorsque La Salle eut découvert l'Ohio, ou rivière Baudrane, l'Ouabache et le Mississipi, c'était assurément un grand progrès sur la science du temps où James Smith, le pionnier de la Virginie, croyait trouver par le Chickahominy le passage de l'Atlantique au Grand Océan. Désormais il faudrait chercher le passage en question par un affluent occidental du Mississipi, peut-être au delà des sources de ce fleuve. De là de nouvelles conjectures. Telle est la première des questions qui restaient à résoudre.

2° Quel parti pouvait-on ensuite tirer des connaissances acquises sur le Nord-Ouest par le Lyonnais Daniel Greysolon Dulhut [1], celui qui avait rencontré le Père Hennepin envoyé par La Salle remonter le Mississipi?

3° Il y avait en outre à savoir où menaient, à l'Ouest, les rivières considérables dont cinq avaient paru au découvreur venir de la Nouvelle-Biscaye, la province la plus septentrionale du Mexique, et dans laquelle les Espagnols avaient rencontré tant de mines.

4° La Salle avait particulièrement remarqué, à dix lieues au-dessous de la rivière des Illinois, la rivière des Missourites, qu'il était porté à considérer comme la principale branche du Mississipi et qu'il savait déjà navigable pendant plus de quarante lieues à l'Ouest (page 168, 2e vol.).

1. Par une obligeante communication M. A. Steyert m'a fait connaître que Daniel Gresolon doit avoir des rapports avec un Daniel Grezollon, marchand à Lyon de 1667 à 1670, dont le blason portait un arbre sénestré d'un lion rampant contre le tronc.

D'après M. Steyert, il y avait en 1760 des Greysolon seigneurs de Jabert. Quelques documents indiquent Saint-Germain comme la ville dans laquelle il serait né.

5° Au moyen des esclaves qu'il achetait ou des enfants qu'il acceptait pour être élevés à la française, le découvreur s'enquérait des pays et des nations qui les habitaient. Il avait eu par exemple un jeune homme, âgé de dix-sept ans, parlant le français, de la nation des Pana qui demeuraient à plus de deux cents lieues à l'Ouest, et possédaient des chevaux dérobés vraisemblablement aux Espagnols (pages 486-487, 1er vol.).

6° Dans une visite que lui faisaient des Indiens, deux des plus considérables de la nation des Matoutentas, nation éloignée de quatre-vingts à cent lieues à l'ouest de la Grande Rivière, s'étaient présentés à lui. L'un d'eux avait à la ceinture un pied de cheval avec la peau d'une partie de la jambe de cet animal qui lui servait de sac à pétun. Ce Sauvage disait qu'il l'avait rapporté d'un pays situé à cinq lieues du sien du côté de l'Ouest, et dont les habitants se battaient à cheval avec des lances, et portaient de longs cheveux. La Salle jugeait que c'étaient là des Espagnols du Nouveau Mexique parce que les Sauvages de ces quartiers ne laissaient croître leurs cheveux que d'un travers de doigt.

7° Autre renseignement qui demandait confirmation : Au rapport de Sauvages des environs des Illinois, la rivière des Osages avait ses sources à deux journées de la mer de l'Ouest, et il ne fallait que quinze ou vingt jours pour la remonter. M. Le Maire, un savant prêtre des Missions étrangères qui rappelle le fait, pensait que ces vingt journées signifiaient des journées de cheval, car, par eau, cela était impossible.

8° La Salle enfin avait reconnu à cent lieues de l'embouchure du Mississipi une rivière à laquelle il avait donné le nom de Seignelay. Il l'avait fait remonter plus de soixante lieues; elle allait toujours à l'Ouest (page 367, 3e vol.), et c'était par elle qu'il comptait prendre à revers les possessions espagnoles.

Comme on le voit, partout, à mesure qu'il s'était avancé, les problèmes avaient surgi devant lui, et de même que le Père Hennepin, accompagné de Michel Accault[1] et Picard Duguay, avait remonté le Mississipi jusqu'au Sault-Saint-Antoine, d'autres

1. Notre excellent ami M. Edme Rameau, qui a examiné la plume à la main les registres de baptême des paroisses des Pays d'en Haut, écrit : « Ako »; cette orthographe se trouve d'ailleurs dans les lettres originales de Cavelier de La Salle.

Français devaient explorer toutes ces rivières jusqu'à leurs sources; de nouvelles nations allaient se révéler.

L'objet de ce volume est de rappeler les noms de ces Français et de conserver la mémoire des circonstances dans lesquelles leurs entreprises se sont exécutées.

Au nord, Pierre Lesueur, fils de Victor Lesueur et d'Anne Honneur de Notre-Dame de Hesdin, en Artois, nous a montré dans une magnifique carte les hauts du Mississipi, mais un ancien missionnaire, M. l'abbé Petitot, dans un livre récemment publié, nous dit que Greysolon Dulhut avait déjà découvert la source du grand fleuve sans qu'il s'en doutât [1].

Plus tard et au sud, Le Moyne de Bienville, en 1726, nous représentait les nations répandues dans les régions qu'arrose la rivière Rouge, appelée par La Salle la rivière Seignelay. Sur cette rivière ou dans les environs il y avait les Hoviels, les Natchitoches, les Louchtionis et les Yatachès, les Adayes, les Cadodaquious, les Natschos et les Quitchiaichez. — Ces quatre dernières nations étaient rassemblées dans un même village à cent cinquante lieues dans la rivière Rouge, elles faisaient la guerre aux Kannecys, alliés des Espagnols. — Ces nations étaient au nombre de deux cents guerriers.

Les Natchitoches, les Louchtionis et les Yatachès faisaient village ensemble lorsque Bienville les avait vus en 1700. Ils étaient alors au moins quatre cents. En 1726 ils n'étaient plus que quatre-vingts.

Derrière le village des Natchitoches, à sept lieues du côté de l'Ouest, étaient les Adayes au nombre de cent hommes. Les Espagnols avaient près d'eux un établissement depuis 1715.

En descendant la même branche de rivière on rencontrait un petit village d'Hoviels. Quelques Français établis chez eux pouvaient faire une traite de mille peaux de chevreuils.

1. Greysolon se trouvait au mois de juin 1680 à l'extrémité occidentale du lac Supérieur au fond du Lac, lieu où a été établie depuis quelques années la ville de Dulut. Il y découvrit et dénomma la rivière de Saint-Louis, dont il remonta le courant fougueux jusqu'au lac des Sables. De là il passa dans un autre cours d'eau qu'il découvrit également et qu'il dit se jeter dans le fleuve Mississipi. *Dulut ne se doutait pas qu'il venait de découvrir la source même de ce fleuve.* (E. Petitot, *En route pour la mer Glaciale*, page 118.)

En montant la rivière Rouge, qu'ils quittaient à une certaine hauteur, nos Français, traversant le Texas jusqu'au Presidio de Saint-Jean-Baptiste, devaient entrer dans l'Ancien Mexique, de même qu'en 1739 les frères Mallet et leurs compagnons pénétraient dans le Nouveau, situé beaucoup plus au nord. Partis de la rivière des Panimahas le 29 mai, ils rencontraient le 2 juin une rivière qu'ils nommaient la Plate [1], et le 22 juillet ils arrivaient à Santa-Fé, dont une seconde expédition, partie de la Nouvelle-Orléans en septembre, avait ordre de retrouver le chemin par la rivière des Arkansas, explorée précédemment sur d'autres points par Bénard de La Harpe.

Dans cette expédition des frères Mallet, on entrait en relations avec les Lalitanes, nation dont en 1753 les Canadiens vantaient la valeur.

Mais là où les explorations devaient être le plus abondantes en renseignements, c'était sur le Missouri, qui renfermait le secret du Passage à la Chine, ce secret si cher à nos Français. En 1717 l'ordonnateur de la Louisiane, Hubert, quatre-vingt-huit ans avant Lewis et Clarke, excitait notre gouvernement à faire remonter ce fleuve pour trouver la Grande Rivière qui, prétendait-on, *sortait de la même montagne et débouchait dans le Grand Océan.*

Nous fûmes longtemps à nous fixer sur les bords du Missouri. Jusqu'en 1722, trop souvent les voyageurs qui allaient traiter sur cette rivière, ainsi que sur l'Arkansas, tâchaient de semer la division parmi les nations sauvages et les portaient à se faire la guerre pour acheter d'elles leurs esclaves, comme il se faisait et se fait encore en Afrique. Cette année-là des voyageurs arrivaient aux Illinois après avoir hiverné avec les Otoctotas et les Kansès, nations qui avaient défait les Espagnols venus pour attaquer nos frontières de l'Ouest, et M. de Boisbriant envoyait fonder le fort d'Orléans. En 1726 la Compagnie des Indes supprima ce poste, mais en 1741 les Français étaient rétablis sur le fleuve pour empêcher de nouveau la traite des esclaves sauvages. Enfin

1. Les voyageurs lui ont donné ce nom à cause de sa largeur qui est souvent de six mille pieds, tandis qu'elle n'en a tout au plus qu'un à cinq ou six de profondeur. (*Voyage aux Montagnes Rocheuses*, par le R. P. de Smedt.)

M. de Vaudreuil Cavagnal accordait, le 8 août 1744, à un sieur de Ruisseau la concession exclusive de la traite des pelleteries sur le Missouri.

On commence alors à avoir des informations plus nombreuses sur les nations que le gouvernement de la Louisiane s'était attachées.

En 1758, le chevalier de Kerlerec donnait un mémoire sur ces nations habituées sur le Missouri. Ce fleuve, disait-il, se déchargeait à gauche et en montant à vingt lieues du fort de Chartres (Illinois). A trente lieues ensuite se trouvait la rivière de la Gasconnade, à dix lieues de là celle des Osages. Après l'avoir remontée cent quarante lieues, on rencontrait les grands Osages et les Kansas. En continuant de remonter le Missouri, à quarante lieues à gauche se trouvait la nation de ce nom établie sur les bords de cette rivière. Les Missouris étaient cent cinquante hommes. Les petits Osages étaient à environ une lieue dans l'intérieur et à quarante lieues des grands Osages par terre et à cent lieues du fort de Chartres. Ils étaient très aimés des Ayouvois [1] et des Otoctotas.

A cent cinquante lieues plus haut étaient les Kansès, où était le fort Cavagnal, qui consistait en un entourage de pieux et renfermait quelques mauvaises cabanes ou loges. L'officier qui y commandait avait sept ou huit soldats de garnison. Ces Kansès avaient été fort nombreux, mais les guerres qu'ils avaient soutenues contre les Panis et le fléau de la petite vérole les avaient réduits à deux cent cinquante ou trois cents hommes.

C'était sur leurs terres que se trouvaient les carrières de pierre rouge dont ils faisaient des calumets pour toutes les nations.

Les Otoctotas étaient environ à quatre-vingts lieues plus haut sur la rive du Missouri, à gauche, à deux cent trente lieues du fort de Chartres.

Les Ayouvois étaient établis à dix lieues plus loin; les deux nations vivaient ensemble et parlaient la même langue, qui était celle des Missouris.

Les Panis Maha, établis dans la rivière Plate, qui se dégorgeait

1. C'est-à-dire les Iowas, comme écrivent les Américains. C'était de cette nation qu'étaient les Peaux-Rouges venus à Paris en 1845 avec M. Catlin.

dans le Missouri, étaient à ving-cinq lieues de son embouchure, à quatre-vingts lieues des Kansès et à trois cent trente lieues du fort de Chartres; ils étaient six cents guerriers.

Les Mahas étaient à quatre-vingts lieues plus haut que les Ayouvois en remontant le Missouri. Ils formaient quarante villages fort peuplés, et ils n'étaient guère connus que des voyageurs. Ils étaient à quatre cent dix lieues du fort de Chartres.

Enfin, le mémoire de M. de Kerlerec signalait en dernier lieu les Ricaras, qui, d'après des rapports faits par des esclaves, étaient plus nombreux que les Mahas.

Selon ce que ce gouverneur dit déjà des Mahas, « connus seulement des voyageurs », la nation des Ricaras devait être alors le terme des renseignements officiels sur cette rivière. Il ne semblait pas, en effet, connaître les parties hautes dans lesquelles se trouvaient les pays découverts quinze ans auparavant par les Canadiens, venus par le Nord en cherchant la mer de l'Ouest.

En 1675, Pierre-Esprit Radisson, Parisien de la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui, avec Médard Chouart des Groiseliers, avait, de 1659 à 1660, visité le pays des Sioux, écrivait que la découverte des contrées du couchant pouvait se faire par terre en allant depuis Montréal par le chemin que prenaient les voyageurs ou coureurs de bois, jusqu'au Sault-Sainte-Marie, qui était la décharge du lac Supérieur, et que de là, gagnant le bout du même lac, on pouvait aller chercher la Mer Occidentale à travers le pays des Sioux, où il avait appris des Sauvages l'existence d'un grand lac s'étendant vers le sud-ouest jusqu'à la mer, dans laquelle il se dégorgeait.

Vers 1678, Greysolon Dulhut, dont j'ai parlé, qui avait parcouru les mêmes régions que Radisson, avait conçu un projet semblable et formé un établissement à Kamanistigoya, endroit appelé depuis la baie du Tonnerre. Cinquante ans après (1728-1729), le projet de Radisson était repris.

Vers 1713, le marquis de Vaudreuil, qui depuis 1706 n'avait cessé de manœuvrer contre les ordonnances de 1698, avait rétabli Missilimakinak au détriment du Détroit, d'où Cadillac avait été rappelé pour être envoyé en Louisiane, et les Jésuites, que la

protection accordée par le comte de Frontenac aux Récollets avait écartés des entreprises lointaines, les Jésuites avaient remis en avant le projet de la recherche de la mer de l'Ouest, où ils ne se trouvaient plus en concurrence avec d'autres ordres.

De 1716 à 1722, plusieurs postes avaient été fondés dans le nord du lac Supérieur, à Kamanistigoya, à Tekamamiouen. La colonie du Canada applaudissait à ce voyage scientifique parce qu'elle y entrevoyait, par contre-coup, le moyen d'augmenter ses castors, qui, disait Pachot, « commençoient *à être tout à fait détruits* » dans tous les autres postes.

Pour avancer la découverte, le Père de Charlevoix, chargé d'une enquête, proposait de s'établir chez les Sioux ou de remonter le Missouri.

Les deux projets, à un moment donné, devaient se rencontrer et se confondre.

La chaîne de rivières et de lacs qui menait du lac Supérieur au lac Ouinipeg avait alors été explorée, sur la recommandation du Père de Gonor venant des Sioux. Et dans cette recherche de la mer de l'Ouest, qui dura premièrement de 1733 à 1748, les découvreurs atteignaient la rivière des Assiniboëls, puis celle de la Souris, arrivaient au village des Mandanes un peu au-dessous du récent fort de Berthold dans le Dakota.

Le chef de l'entreprise, Pierre Gautier de Varennes, sieur de La Verendrye, allait ainsi trouver au bout du monde une renommée tardive en compensation des récompenses que ses services auraient pu lui mériter, depuis la bataille de Malplaquet, où il avait reçu de nombreuses blessures [1].

En 1742, quatre ans après la première visite des Français aux Mandanes, soixante-six ans avant l'expédition dans laquelle Lewis et Clarke découvraient l'embouchure de la Columbia, le fils aîné de M. de La Verendrye, accompagné de son frère cadet et de deux Canadiens, retournait aux Mandanes; ils passaient sur le haut Missouri, et le 1er janvier 1743 ils voyaient les Montagnes Rocheuses; probablement, dit Parkman, le Bighorn-Range, à

1. J'ai donné en 1852 dans le *Moniteur* une note sur cet officier et ses fils, note traduite plus tard en anglais par M. le colonel Scobble dans son livre sur les limites de la province d'Ontario.

cent vingt milles à l'est du Yellowstone-Park. Après une marche de douze jours, ils atteignaient un lieu qu'on suppose être la ville d'Helena, dans le Montana[1]. Puis, reprenant une direction au sud, le parti passait le Musselshell. Ils y rencontraient des Têtes Plates, ils croisaient le Yellowstone jusqu'à la rivière du Vent, près du pic de Fremont (Wyoming), où les Indiens Serpents leur parlèrent de la rivière Verte, de l'autre côté des montagnes de la rivière du Vent, qui est un tributaire du Colorado de l'Ouest, tombant dans le golfe de Californie. Le 19 mars, ayant regagné le haut Missouri et lorsqu'ils furent dans une tribu appelée par eux les Gens de la Petite Cerise, ils prirent possession du pays; le 2 juillet 1743, ils étaient enfin de retour au fort La Reine à la rivière des Assiniboëls.

Plus tard encore, nos Français atteignaient les Montagnes Rocheuses sur un autre point plus au nord, vers 1748, le Saskatchouan, dont un des La Verendrye avait découvert la route. Ainsi le problème du passage à la Chine par l'intérieur des terres avait à peu près trouvé sa solution dont les Américains et les Canadiens se servent aujourd'hui, et l'esprit peut se reporter avec un vif intérêt au temps où les habitants de Montréal donnaient par raillerie le nom de la Chine au village qui avait été le point de départ de La Salle, lorsqu'il était allé à la recherche de l'Ohio.

Ces grands résultats, il est vrai, se sont payés cher. A l'occasion du massacre d'un fils de La Verendrye et de son parti, le marquis de La Galissonnière comparait la carrière des découvertes à une guerre ouverte, et il citait pour premier exemple la mort de Cavelier de La Salle, à qui la France et les États-Unis aujourd'hui élèvent des monuments[2].

1. Je suis ici l'itinéraire tracé par un article de M. Edmond Mallet. LL. B. of Washington.

2. Puisque, dans l'Introduction du premier volume, nous avons reproché à la Normandie son indifférence à l'égard de ce grand homme, c'est un devoir pour nous de rappeler qu'en 1882, lors du second centenaire de la découverte de l'embouchure du Mississipi, l'Académie de Rouen, le maire M. Ricard, le Conseil municipal, ont concouru à faire décorer du nom du découvreur un quai de cette ville. M. le Ministre des États-Unis figurait dans la fête donnée à cette occasion. Cinq ans plus tard, au 200e anniversaire de la mort de La Salle, suivant la promesse du précédent archevêque, le cardinal de Bonnechose, Monseigneur Thomas, à qui M. Charles de Beaurepaire avait rappelé cette promesse, a fait poser magnifiquement, dans une chapelle de la cathédrale, une inscription commémorative,

L'illustre marin associait ainsi dans une commune gloire tous ces hommes vaillants qui avaient poursuivi la même grande œuvre au milieu des fatigues, des misères et des dangers.

Dans ce sixième volume, nos personnages n'en seront pas plus exempts que leurs prédécesseurs. Du côté des possessions espagnoles, Juchereau de Saint-Denys, qui y pénètre le premier, sera jeté dans les prisons de Mexico pour avoir trouvé le chemin des mines.

Au Texas, Simars de Belle-Isle, naufragé et abandonné avec quatre officiers, les voit périr de faim. Il creuse lui-même leurs tombes. Resté seul, « il se sent mourir cent fois par quart d'heure ». Il n'échappe au sort de ses compagnons qu'en tombant dans une affreuse captivité. Les naturels le dépouillent de ses vêtements, et ne cessent de l'accabler des plus cruels traitements; pendant plus d'une année, il reste nu dans les froids les plus âpres, comme dans l'été il est sans cesse dévoré par les maringouins.

Durant son exploration de la rivière Rouge, Bénard de La Harpe, fils d'un marin de Saint-Malo, traverse un endroit où les serpents sont au-dessus de sa tête, et il écarte les crocodiles de sa barque comme d'Iberville jadis sur le lac Pontchartrain. Au retour l'excès de ses fatigues est tel que, tombé malade, il est livré aux médecins indiens et porté sur un brancard jusqu'au premier poste français.

Chez les Panis, Du Tisné, Parisien, se voit exposé à avoir la tête cassée, et se tire de ce danger par la ruse, plus heureux que le pionnier de l'Indiana, Bissot de Vincennes, jeté tout vivant dans le feu des Chicachas, avec d'autres officiers et un missionnaire.

dont un honorable magistrat, M. Julien Félix, a exposé les considérants dans un remarquable discours, auquel un Canadien, M. Frechette, ajoutait le mérite de ses vers chaleureux. On en peut retenir les six premiers caractérisant La Salle :

Son âme avait la soif des grandes aventures.
Il tenait par la race à ces hautes natures
Qui de l'humanité sont les porte-flambeaux,
Mais dont souvent aussi la pierre des tombeaux
Marque lugubrement l'âpre route des âges.

Seulement la pierre ici était le marbre glorieux de la cathédrale qui tenait lieu du tombeau que La Salle n'avait pas eu.

Dans la découverte d'un chemin à Santa-Fé, les frères Mallet font naufrage, et continuent leur chemin presque nus, ayant perdu neuf chevaux chargés de marchandises et de leurs habits.

Dans les dernières entreprises d'exploration au nord, en 1752, deux cents Assiniboëls entrent dans le fort de Legardeur de Saint-Pierre, mais celui-ci les fait fuir en défonçant une poudrière et en s'armant d'un tison.

Enfin, dans le voyage où Boucher de Niverville avait ordre d'aller établir un fort à trois cents lieues de Poskoia, il n'a pas de vivres, et, de même que Tonty dans la découverte du Mississipi, il est exposé tous les jours à mourir de faim et de froid.

C'est grâce à ces dévouements, comme à l'intrépidité de plusieurs généreux et saints missionnaires massacrés ou brûlés, que ce sixième volume continuera de nous montrer l'œuvre créatrice de la France dans ces régions reculées de l'Amérique du Nord.

N'est-ce pas là un beau et vaste ensemble? Le souvenir de ces personnages ne compose-t-il pas une noble compagnie pour l'écrivain qui les a aimés et recherchés, compagnie préférable souvent à celle qui prétend s'imposer à lui?

Du reste, le tableau de l'enfantement d'un peuple a d'autres côtés qui peuvent arrêter son attention. Après la découverte de la contrée, il y a la recherche des lieux où il faudra se fixer. Le choix des emplacements d'où la colonie naissante prendra sa direction est de la plus haute importance.

Ainsi, pour le bas de la Louisiane, dont le peuplement devait permettre de s'élever plus haut et de s'étendre, que de fois n'a-t-on pas changé de projets avant d'y fonder l'établissement principal? Serait-ce sur les côtes orientales ou les côtes occidentales du golfe du Mexique? Serait-ce à la Mobile ou au Texas? Serait-ce dans l'intérieur du continent, sur les bords du Mississipi? On prend à cet effet successivement pied au Biloxi, à la Mobile, au fort Maurepas, à l'île Dauphine. Le commissaire Duclos croyait, dans le même but, nécessaire de visiter les ports, havres et baies depuis le Mississipi jusqu'à Tampico en suivant le long de la côte. La proximité des mines des Espagnols tentait La Mothe Cadillac, qui en avait fait pour Crozat une des raisons d'acquérir la Louisiane abandonnée. Il insistait pour l'établissement à la rivière de

la Madeleine d'où l'on donnerait dans le *centre des lingots*, comme il écrivait, ou sur le *chemin de la Bourse*, ainsi que des Américains vers 1850 appelaient la terre d'un Français concessionnaire du Chihuahua et de la Sonora avant les entreprises de Raousset Boulbon[1]. Enfin, l'on se décidait à l'occupation du grand fleuve qui mettait en rapport tout le continent. Mais c'était encore une autre série de difficultés.

En 1701, on avait établi un fort Maurepas à dix-huit lieues de l'embouchure, du côté de l'Ouest. Les débordements du Mississipi engageaient à porter ce fort vingt lieues au-dessus, plus à l'est, dans un terrain de douze lieues de long et de deux lieues de large.

Situé à un petit quart de lieue du fleuve, ce terrain semblait très beau et à l'abri des inondations, et près d'une petite rivière allant se rendre dans le lac Pontchartrain, lequel, par ce canal, menait à la mer à environ douze lieues de la Mobile. En 1708, Diron d'Artaguiette faisait une nouvelle enquête; enfin, en 1712, Crozat ayant acquis la Louisiane, on se résolvait définitivement à s'établir sur le Mississipi. On se portait alors aux Natchez. Bienville eût préféré Ouabache. Mais c'était à peine si l'on envoyait quelques hommes pour les postes qu'on voulait fonder à cinquante, à cent, à cinq cents lieues les uns des autres. Les instructions que La Mothe Cadillac recevait à ce sujet lui semblaient « venir de l'île de Pathmos avec l'Apocalypse ». Il lui paraissait bien étrange qu' « on fît des membres à un corps sans tête ». Cette tête, on la fit à l'époque de Law, mais d'abord plus sur le papier qu'effectivement. La Nouvelle-Orléans, création d'une ville nommée en l'honneur du Régent, était dans les esprits de la Compagnie d'Occident avant qu'on sût bien où elle serait placée, quoiqu'on dût tenir compte des idées de Diron d'Artaguiette, membre de la Compagnie.

Il fallait ensuite préserver ce lieu des inondations et trouver aussi le moyen d'y arriver par l'embouchure du fleuve. Des

1. Page 59 d'un écrit intitulé : *Les États-Unis, le Mexique et l'Intérêt Européen*, par le comte H. Pasquier de Dommartin, ouvrage encore intéressant à lire, surtout si l'on considère qu'il a précédé la guerre du Mexique.

barres s'étaient formées sur deux des entrées où il n'y avait plus que quatre à cinq pieds d'eau.

Vers cette époque, des administrateurs, se confiant à un officier de marine, admettaient la pensée qu'un vaisseau périrait à vouloir remonter des eaux trop peu profondes, quand il n'y aurait pas en outre l'inconvénient des nombreux détours qui forceraient d'attendre autant de fois le changement du vent. Cadillac, qui, malgré ses soixante ans, avait remonté jusqu'aux Illinois, déclarait, dans sa manière gasconne, que le « *Royal Louis* qui était à Brest remonterait jusqu'au Pont-Neuf, à Paris, avant que M. Crozat fît monter une barque à Rozalie (Natchez), à Saint-Jérôme (Ouabache), au Missouri et à la rivière Rouge ». Heureusement, les ingénieurs se montrèrent admirables devant ces nouvelles difficultés, bravant la maladie et les oppositions des officiers comme celles des administrateurs. Les officiers aimaient mieux la vie sur les côtes à cause des avantages qu'ils tiraient de leurs relations avec les Espagnols. Lorsque Bienville fut envoyé aux Natchez en qualité de lieutenant de Roi commandant sur le Mississipi, il ne dissimulait pas son chagrin. « On est étonné, disait-il, qu'après avoir commandé toute la colonie pendant quatre ans, je sois obligé d'aller demeurer dans un pays si triste et si éloigné parmi les Sauvages, et d'abandonner *pour cela tous les établissements qui me faisaient vivre.* » Là, en effet, était encore un nouvel obstacle.

Au milieu de toutes ces difficultés, de tous ces tâtonnements, comment la colonie pouvait-elle subsister, surtout lorsque la guerre empêchait tout secours du dehors, et que le chevalier de Rémonville, ce sympathique ami de La Salle, équipait un vaisseau pour soutenir une colonie à laquelle il avait redonné la vie en compagnie de Thoisnard, d'Argoud et de Lhuillier?

La pauvreté des premiers commencements était, de 1705 à 1710, devenue de la misère. Les colons n'avaient pu se faire d'habitations assez grandes pour leur donner les moyens de vivre par eux-mêmes; ils n'avaient ni bœufs, ni nègres pour préparer leurs terres; le pays était très malsain, et ils se trouvaient malades au moment où ils devaient les ensemencer. Il faisait si chaud au 1er avril que les Français ne pouvaient travailler que

deux heures le matin et deux heures le soir pour défricher autour du fort.

En conséquence, ils avaient dû s'accoutumer à manger du blé d'Inde, mais les femmes, Parisiennes pour la plupart, s'habituaient avec peine à ce pain, ce qui les faisait pester contre l'Évêque de Québec, pour leur avoir fait entendre qu'elles seraient dans un pays de promission.

Les chefs n'étaient pas plus heureux s'ils n'usaient d'artifice. Malgré la protection dont la Grande-Duchesse honorait la femme de Nicolas de La Salle, qui remplissait les fonctions d'ordonnateur, celui-ci n'avait pas de domestique et travaillait à la terre dans le peu d'heures que la chaleur lui accordait, et, si Bienville se trouvait plus à son aise, c'était au risque de se faire accuser de commerce avec les effets du roi. Renau d'Éliçagaray, commandant en Espagne, avouait, il est vrai, qu'il ne pouvait se soutenir sans faire la contrebande. La question était de parer aux embarras du moment et de maintenir la colonie sur pied jusqu'au jour où la cour pourrait songer à elle. Ce fut un des grands mérites de Bienville, qui répondait aux reproches qu'il devait onze, puis quinze mille livres, et qu'il ne pouvait remplir son poste avec douze cents francs, sa paye de capitaine.

Le commerce du reste était peu de chose, il ne consistait guère alors qu'en planches et en peaux d'ours, de chevreuils, de chats et autres. Des coureurs de bois allaient chercher des peaux et des esclaves chez les Sauvages et vendaient le tout aux habitants. Les peaux étaient revendues par ceux-ci aux Espagnols de Pensacola ou aux vaisseaux qui venaient de temps à autre et les esclaves étaient employés à scier et à défricher.

Les habitants portaient encore à Pensacola, où il n'y avait rien de défriché, leurs légumes, leur blé d'Inde, des volailles, en sorte que cette traite jetait un peu d'argent dans la Louisiane et donnait aux habitants le moyen d'acheter ce qui leur venait des îles. Ceux seulement qui amassaient du bien étaient ceux qui tenaient cabaret, mais ils n'auraient pas demandé mieux que de quitter le pays, si Bienville n'avait pris des précautions pour les faire rester.

En admettant tout ce que j'ai lu comme exact, Bienville, le

l'avoue, ne m'est point sympathique. Accusé, lorsqu'il fut rappelé en 1726, d'avoir voulu *se faire un patrimoine de la Louisiane, pour lui et ses frères,* de s'être maintenu au pouvoir en dénigrant tous ceux dont l'influence se faisait sentir à côté de la sienne, il paraîtrait même avoir été dangereux pour ceux qui revendiquaient leurs droits et demandaient justice. Les choses étaient à ce point que le gouverneur qui le remplaça pendant six ans et qui était un homme d'une grande honorabilité, M. Périer, se crut obligé de le protéger, lui et les siens, tant, écrivait-il, Bienville *et toute sa famille étaient en horreur;* il fit plus, il défendit, à la tête des troupes, de parler mal d'eux, conduite généreuse et pleine de dignité dont Bienville ne lui fut guère reconnaissant à son retour.

Mais, quelque sévérité que l'histoire puisse témoigner au frère de d'Iberville, l'on ne saurait oublier qu'il sut maintenir la colonie contre les Anglais et les Espagnols, et qu'il établit réellement la puissance française dans le pays, en groupant sous notre pavillon les nombreuses nations répandues dans la province de la Mobile et le long du Mississipi. A mon sens il a laissé dans sa vie une page qui domine tous les reproches : c'est lorsqu'après avoir fait le dénombrement des différentes tribus, il ajoutait : « Ce n'est pas sans peine que j'en suis venu à être maître absolument de tant de nations différentes d'une humeur si barbare, d'un caractère si opposé et qui presque toutes ont leur langue particulière. L'on peut conjecturer combien j'ai trouvé de difficultés et quels risques j'ai courus pour jeter les fondements de cette colonie et la soutenir jusqu'à présent; la nécessité, dit-on, nous rend industrieux, mais j'ai éprouvé qu'elle nous rend encore intrépide dans le danger et qu'elle nous fait faire, pour ainsi dire, l'impossible dans les diverses conjonctures ou l'on se trouve. *Confiné dans un monde inconnu avec une si petite troupe,* je m'appliquai d'abord pour me mettre en état de gouverner moi-même et sans le secours d'interprète, je m'appliquai à la langue qui me parut être la langue dominante parmi les Sauvages et dont la connaissance pouvait me faciliter les autres dans la suite. Je fus assez heureux de gagner leur confiance et leur amitié dès les premières années. Je m'étudiai à bien connaître leurs ma-

nières afin de les pouvoir contenir en paix les uns avec les autres. De sorte que, pendant vingt-sept années que j'ai eu l'honneur de commander dans cette province, j'ai été l'arbitre de tous les différends, j'ai toujours gouverné pour ainsi dire despotiquement ces nations cependant nées dans l'indépendance, et j'ai poussé mon autorité jusqu'à casser des chefs. »

Il y aurait peut-être à redire sur cette manière despotique qu'imitaient ses lieutenants, — et qui souleva des révoltes, — mais je reprendrai ces faits ailleurs.

J'ai cru devoir peindre ces premiers temps de l'Établissement du bas Mississipi et de la colonisation sur les côtes du golfe du Mexique, après avoir esquissé les découvertes à l'Ouest du fleuve. Il me reste à porter l'attention sur l'Est pour répondre à la préoccupation que manifestait Cavelier de La Salle au sujet de son œuvre. Quel homme ayant accompli une grande chose, à laquelle il a donné les forces de son esprit et de son cœur pendant de longues années, la laisse avec indifférence? On comprendra donc que La Salle se soit demandé ce que deviendraient ses travaux, où aboutiraient ses découvertes. Le héros de Virgile pouvait lire sur le bouclier que lui avait forgé Vulcain les glorieuses destinées réservées aux descendants d'Ascagne. Le découvreur du Mississipi avait, lui, entrevu tristement par la simple observation la rivalité anglaise convoitant déjà la possession des territoires qu'il venait de donner à la France. « Si les étrangers nous préviennent, écrivait-il, ils ôteront à la France le moyen de profiter des avantages qu'on doit attendre des succès de cette entreprise ; ils achèveront de ruiner la Nouvelle France qu'ils serrent extrêmement par la Virginie, la Pensylvanie, la Nouvelle Angleterre et la baie d'Hudson. »

Dans cette prévision il avait marqué l'intention de garantir le Canada d'une invasion par l'Est, en indiquant pour frontières les rivières qu'il avait trouvées, sur lesquelles il désirait qu'on établît des postes. Mais un parti, celui que nous avons vu déjà si malheureusement à l'œuvre, semblait garder le pays contre tout établissement de ces côtés.

Venu en Canada « sans avoir de quoi donner un déjeuner haut le pied », le premier marquis de Vaudreuil, lorsqu'il succéda au

chevalier de Callières, ne voulait voir d'autre intérêt pour la colonie que les pelleteries dont il faisait le commerce, tant par lui que par ses agents, avec une avidité qui dépassait ce qu'on avait vu. Aussi, les Sauvages auxquels il en soutirait le plus qu'il pouvait pour leur permettre de vendre celles qu'ils apportaient à Montréal, le nommaient-ils le *grand pleurard*. De leur côté, les Missionnaires, qui de 1696 à 1698 avaient demandé que, si on supprimait les postes, on gardât du moins ceux où ils étaient, Missilimakinak et les Miamis, avaient mis toute leur industrie à faire rétablir ces deux postes supprimés malgré eux, et ils n'avaient cessé d'être hostiles à la création de celui du Détroit qui devait tenir lieu de l'un et de l'autre. Cependant Louis XIV avait considéré avec raison le Détroit comme particulièrement propre au salut de la colonie par sa position même. Il avait bien fait connaître sa pensée, le 10 juin 1704, à MM. de Vaudreuil et Beauharnois : « *Sa Majesté regarde l'établissement du Détroit comme un moyen de conserver la possession de l'Amérique septentrionale et d'empescher que les Anglois et les nations ne pénètrent dans les Terres. C'est dans cette vue qu'ils doivent agir et donner leurs soins à ce qui dépendra d'eux.* » Mais cela ne faisait pas les affaires du Père Joseph Marest qui jouait ici, après le Père de Carheil, le rôle du Père Allouez contre La Salle, ou du Père Tachard à Siam contre les intérêts du Roi.

Or au moment où le marquis de Vaudreuil donnait aux Missionnaires la double satisfaction qu'ils avaient désirée par le rétablissement de Missilimakinak et l'envoi de M. de Vincennes aux Miamis, après avoir réduit le Détroit à n'être qu'un petit poste, dont le commandant Alphonse de Tonty lui payait personnellement une rente annuelle de trois mille livres, dans ce même temps la rivalité anglaise, s'inspirant de certaines clauses du traité d'Utrecht et s'armant de ses triomphes pendant la guerre de la succession d'Espagne, allait présenter ouvertement dans son programme le dessein *d'étendre ses colonies depuis les côtes de l'Est jusqu'au Mississipi*. Elle n'attendit même pas la mort de M. de Vaudreuil pour s'établir à Choueguen sur le lac Ontario, et en 1730 le marquis de Beauharnois venait à peine de remplacer ce gouverneur quand M. de Noyan donnait avis que les

Anglais étaient répandus depuis le lac Érié jusqu'à la mer et traitaient avec les Chaouanons, les Miamis et les Ouyatanons. En vain M. de Vincennes avait-il pris le parti de faire descendre les Miamis au pays d'Ouabache, où il établissait un fort composé de quatre villages, à quatre-vingts lieues du fleuve; les Illinois, les Miamis, devenaient chaque jour plus insolents. Les Anglais, prêts à se fortifier sur l'Ohio, menaçaient la communication du Canada et de la Louisiane. A la vue de tous ces progrès, le marquis de Beauharnois envoyait en France M. de Noyan demander qu'on fît attention au Détroit. « Cet établissement puissant, avait écrit cet officier, contiendrait généralement les nations, procurerait une paix durable et des avantages infinis à la colonie. » Ces paroles, qui faisaient justice de M. de Vaudreuil et de ses adhérents, furent comme l'oraison funèbre de La Mothe Cadillac, qui mourait cette année même à Castel-Sarrazin le 16 octobre. Mais s'il ne faut qu'un moment pour arrêter le bien, il faut toujours beaucoup de temps pour mettre à exécution un bon dessein. Or il fallut attendre que M. de La Galissonnière, unissant le Détroit et l'Ohio dans une même pensée de conservation et de développement, montrât que le Canada avait trop longtemps laissé dégarnies les frontières naturelles de la colonie et abandonné ainsi de gaieté de cœur l'influence et l'honneur, qu'il était facile de gagner de 1700 à 1713 avant que le traité d'Utrecht donnât une nouvelle extension et une plus grande intensité à la rivalité anglaise.

J'aurais voulu suivre ici dans ses détails l'examen de cette funeste conduite jusqu'au jour où ce système de MM. de Champigny et de Vaudreuil eut pour conséquence de faciliter la collision des Français et des Anglais sur l'Ohio. Mais la grosseur de ce volume me force de porter ailleurs l'exposé des faits que je mentionne. Je dois me borner à indiquer dans cette Introduction que la dispute pour l'occupation des rives de l'Ohio, sur lesquelles Cavelier de La Salle avait proposé d'établir deux postes près de soixante-dix ans avant M. de La Galissonnière, fut l'occasion de la guerre de 1755, et que dans cette guerre le Canada perdit sa propre indépendance en même temps que la possession des pays négligés par MM. de Champigny et de Vaudreuil sous l'inspira-

tion des Missionnaires de Missilimakinak. Les écrits de ceux-ci ne permettent pas d'en douter. Nos anciens pays de l'Est furent alors, après 1763, rattachés aux colonies anglaises, dont ils partagèrent le sort, quand celles-ci s'affranchirent. Ce fut ainsi à elles qu'échut l'honneur de civiliser ces contrées. Saint Vincent de Paul dit que : « Quand nous abandonnons une bonne œuvre, Dieu nous quitte et suscite d'autres personnes qui exécutent le bien qu'Il voulait d'abord faire par nous. » Tel fut le résultat du constant antagonisme entre les Missionnaires de Missilimakinak, le parti qu'ils entretenaient dans la colonie et les pionniers du Sud ou des Lacs. De 1670 à 1690, les Missionnaires et leur parti s'étaient opposés aux entreprises de Cavelier de La Salle et avaient failli perdre le Canada. De 1695 à 1698, ils avaient rendu inutiles les pays decouverts. Enfin, de 1702 à 1725, le retour des Pères au pouvoir avec M. de Vaudreuil, en ajournant la formation sérieuse du Détroit, facilita le progrès et le succès définitif des Anglais. Le dernier marquis de Vaudreuil allait alors subir et achever l'œuvre de décadence de son père. Il y avait pourtant à peine quatre-vingts ans que le comte de Frontenac était arrivé en Canada sur le navire la *Grande Espérance*.

Ce recueil, quoique n'étant pas aussi complet que je l'avais conçu, permet néanmoins avec ces quelques notes d'embrasser l'ensemble des faits, duquel se dégage en partie l'avenir des deux nations qui se disputaient l'empire de l'Amérique du Nord.

PIERRE MARGRY.

Villa Marguerite, 7 août 1888.

LES COUREURS DE BOIS

ET

LES NATIONS DU NORD

SAINTE-MARIE DU SAULT. LAC SUPÉRIEUR.

LAC ALEMIPIGON. KAMANISTIGOYA.

EXPLORATIONS DU NORD
ET DE L'OUEST

I

LES COUREURS DE BOIS.

Extrait d'un mémoire d'Aubert de La Chesnaye, 1697.

Au premier temps, les François alloient seulement chez les Hurons, et depuis à Missilimakinak, où ils vendoient leurs marchandises aux Sauvages des lieux, qui ensuite les alloient eschanger à d'autres Sauvages dans la profondeur des bois, terres et rivières; mais à présent lesdits François, porteurs de congez, pour profiter davantage, passent sur le ventre à tous les Outaouas et Sauvages de Missilimakinak pour aller eux-mesmes chercher les nations les plus esloignées, ce qui déplaist beaucoup à ceux-ci.

C'est aussi cela qui a fait faire de belles descouvertes, et quatre ou cinq cents jeunesses, des meilleurs hommes du Canada, sont occupez à ce mestier.

Ils nous ont donné la connoissance de plusieurs noms de Sauvages, que nous ne connoissions point; et à quatre ou cinq cents lieues plus loin, il y en a encore d'autres qui nous sont inconnus.

II

LIEUX ÉLOIGNÉS

QUE FRÉQUENTAIENT LES COUREURS DE BOIS DÈS LE PREMIER GOUVERNEMENT DU COMTE DE FRONTENAC. AMNISTIE QUI LEUR EST ACCORDÉE.

Extrait des registres du Conseil souverain.

23 Aoust 1681.

Le Conseil assemblé, où assistoient M. le Gouverneur, M. l'Intendant, MM. de Villeray, de Tilly, du Pont, de Peyras, de Vitré, de La Martinière, conseillers, et François Magdelaine Ruette d'Auteuil, procureur général.

. . . . . .

Après laquelle lecture le Conseil n'a pas opiné, et ensuite M. le Gouverneur a dit qu'il s'estoit informé de plusieurs personnes, qui avoient connoissance des lieux, de la manière dont on pourroit faire advertir les François des lettres d'amnistie.

Il en avoit fait dresser un mémoire. — Lecture faicte dudit mémoire, conceu en ces termes :

« Il fault, si on souhaite que les François, qui sont en traite chez les Sauvages, puissent avoir connoissance de l'amnistie qu'il a plu au Roy de leur accorder, faire partir dès à présent deux canots, lesquels ne sçauroient, quelque diligence qu'ils fassent, aller hiverner qu'à Michilimakinak pour le printemps prochain. L'un prendra le chemin de la Baye des

Puans, afin d'advertir ceux qui sont en traite chez les Pouteatamis, Malhominis, Sakis, Outagamis et autres de ladite baye; l'autre canot, *celuy du lac Supérieur, où il ne sçauroit estre tout au plus tost qu'au commencement du mois de May*, puisque très souvent la navigation n'est libre dans ledit lac, à cause des glaces, que du 15 au 25 dudit mois de May. C'est pourquoy, afin que les François, qui sont dans le lac Supérieur, soient informez de la volonté de Sa Majesté, il est expédient que le canot qui portera les ordres dans ledit lac Supérieur prenne le chemin du Nord, afin d'aller jusques dans le lac Nepigon et ensuite passer Kamanistigouian, gaigner le fond du lac et revenir par le portage de Kiaonan, — laquelle route, qui est tout au moins de 500 lieues, il est impossible de faire, quelque diligence que l'on use, en moins de deux mois et demi, à cause des vents qui reignent presque tousjours dans ledit lac, si bien qu'il est aisé de juger que les François, qui seroient en traite dans lesdits lieux, ne pourroient se rendre à Sainte-Marie du Sault avant le 10e de Juillet, et dudit lieu, pour gaigner nos habitations, estant chargez, il fault compter cinquante jours.

Ensuite de laquelle lecture, M. le Gouverneur a proposé que le Conseil voulust bien mander le P. D'Ablon, comme une personne qui a une plus grande connoissance de ces lieux-là qu'aucune personne qui soit dans ces pays, tant à cause du long séjour qu'il a fait parmy les Outaouas que par les mémoires et lumières que luy ont pu donner ceux de ses Pères qui y ont esté en mission.

L'affaire mise en délibération, dit a esté que le Procureur général aura communication du dire de M. le Gouverneur pour requérir ce qu'il advisera.

III

NOMS DES NATIONS QUI HABITENT AU NORD.

Extrait d'un mémoire d'Aubert de La Chesnaye sur le Canada, 1697.

A 60 lieues au-dessus du Mississipi et du Sault de Saint Antoine de Pade, il y a le lac des Issaqui, autrement lac de Buade, où il y a vingt-trois villages de Cioux et Nadoessious, qui se nomment Issaquy, et au delà du lac, les Oetbatons; plus loin, les Amitons, tous lesquels sont Cioux et peuvent faire ensemble quatre mille guerriers. Leur esloignement fait qu'ils ne connoissent l'Iroquois que par ce qu'ils en ont ouy des François.

Dans le lac Supérieur, du costé du sud, sont les Saulteurs qui s'appellent Ouchipoë, Macomilé, Ouxeinacomigo, Mikinac et résident à Chagouamigon ; c'est le nom de la terre. Les Malanas ou gens de la Barbue, soixante hommes, toujours langue algonquine.

Michipicoton, nom de la terre. Les Machantiby et Opendachiliny, autrement Testes de bœufs, gens des terres, de langue algonquine. Le Picq, c'est le nom de la terre. Des gens de la profondeur des terres y viennent en traite.

Bagoache, aussi nom de la terre. Des gens de la mesme nation y viennent aussy en traite; quelquefois 200 et 300 hommes.

Alepisagny, rivière qui est la descharge du lac Alemipigon. Quelquefois les gens du lac y viennent en traite. Ils s'appellent

Cristinos et la nation du Grand-Rat. Ces gens sont Algonquins, au nombre de plus de deux mille, et vont aussy en traite chez les Anglois du Nord.

Akamanistigoan, grande rivière, est peuplée de Cristinos et Assiniboëls et Gens appelés de l'Outarde, autrement Ouikaliny. Ils viennent quelquefois chez nous, mais la pluspart vont aux Anglois du Nord.

Il y a aussy les Chichigoué, qui viennent tantost chez nous, tantost au nord chez l'Anglois.

Du costé du Ouest-Nord-Ouest, ce sont les peuples que l'on appelle de La Sapinière, nation nombreuse. Toutes leurs traites se font aux Anglois.

Tous ces peuples du Nord sont gens errans, comme il a esté dit, vivant de pesche et de chasse et de folle avoine, qui vient très abondamment sur les bords de leurs lacs et rivières.

IV

NOTES SUR LES RÉGIONS DU LAC SUPÉRIEUR,

DU LAC ALEMIPIGON,

ET LES SAUVAGES DU PAYS DES SIOUX.

Extraites des Lettres d'Antoine Raudot sur l'Amérique septentrionale.

DES SAUVAGES SAULTEURS ET ENDROITS OÙ ILS HABITENT.

(Lettre 46. — A Québec, le..... 1710.)

Les Saulteurs habitent l'entrée du lac Supérieur, à 46 degrés 14 minutes, et prennent le nom du Sault ou rapide,

qui fait la descharge de ce lac dans celuy dont je vous ay parlé dans ma dernière lettre. Ils cultivent du bled à cet endroit qui a bien de la peine à y meurir à cause des brumes du rapide; mais la pesche du poisson blanc, qui y est fort abondante, et dans tout le lac, fournit largement à leur subsistance.

Il est aisé de la faire dans le rapide, qui a environ un quart de lieue de large et n'est qu'à trois lieues de l'entrée de ce lac. Un homme se met dans un canot, et, après avoir monté quelques cascades du rapide et y avoir jeté une (puise?), se laisse doucement dériver et retire ensuite cette puise pleine de sept ou huit gros poissons blancs; il n'a qu'à remonter le rapide et rejeter sa puise pour en pescher encore autant, si bien qu'on en prend tant qu'on en veut et à toute heure.

Les Sauvages font une histoire au sujet de ce rapide. Ils disent que c'estoit autrefois une chaussée de castors, qu'un de leurs dieux, nommé Michapoux, escrasa en passant dessus. Ce dieu, suivant ce qu'ils en disent, devoit estre aussi grand que Gargantua, et les choses qu'ils en racontent sont à peu près les mesmes qu'on dit de ce géant fabuleux.

Ces Sauvages se sont divisés en plusieurs familles, qui habitent le long des bords de ce lac. Les uns sont à Kioueounam, du costé de l'ouest, où ils sont sédentaires et font des bleds. Les autres habitent du costé du nord et n'y vivent que de chasse et de pesche. Ces derniers sont voleurs et s'attroupent pour piller les canots des François, quand ils se trouvent seuls. Toute cette nation rassemblée peut faire environ cent cinquante guerriers.

La première mission, qu'on a faite aux Outavois, a esté à ce Sault : c'est mesme celle qui a donné lieu à toutes les autres;

mais elle a esté la première à se moquer de nos mystères, si bien qu'elle est à présent abandonnée.

DES JONGLEURS SAULTEURS

(Lettre 47. — A Québec, le..... 1710)

L'abondance du poisson rend l'endroit du Sault, où demeurent les Saulteurs, dont je vous ay parlé dans ma dernière lettre, et que les François ont nommé Sault-Sainte-Marie, habité pendant l'été de plusieurs nations errantes, qui viennent pour y vivre. C'est là où ils exercent leurs diableries jusques à l'excès. Outre les resves, les danses, les sacrifices et autres idées superstitieuses, que ces Saulteurs ont, comme les autres nations dont je vous ay desjà parlé, ils enchérissent dessus, et sont comme nos opérateurs de France qui courent les villes. Ils jettent de la médecine, et font, à ce qu'ils disent, mourir par leurs sortilèges ceux qui ne sont pas de leurs amis, ce qui est cru par les autres Sauvages, car, parmi toutes ces nations, il n'y a point de vieux Sauvage ny de vieille Sauvagesse qui n'aye quelque médecine, ou vraye ou fabuleuse.

Ces Saulteurs trouvent le secret de se faire craindre par leurs discours, et, pour en persuader davantage les autres, ils conviennent avec une ou plusieurs personnes qu'elles feront le personnage du moribond, de mort et de vivant, suivant que cela leur sera nécessaire pour prouver leur puissance.

C'est en ce temps qu'ils font sçavoir au public, par une harangue, que, dans la cabane d'un tel, on y dansera la médecine, et que les jongleurs y feront voir des effects prodigieux de leur science et de leur pouvoir. Longtemps auparavant ils préparent, au son du tambour, avec des invocations diabo-

liques, les remèdes ou arts magiques dont ils prétendent se servir; ensuite, la nuit indiquée, ils apprestent leur attirail, qui consiste dans plusieurs petits sacs ou paquets d'escorce, dans lesquels il y a des poudres et des ossemens de bestes, et en une peau de loutre, qu'ils font remuer ou sauter, suivant les mouvemens de leurs corps ou de leurs chichicoués.

Quand tout le monde est assemblé, un des jongleurs commence à faire un grand discours à leur louange. Il y vante leur science et leur pouvoir sur la vie et sur la mort des hommes; les autres l'applaudissent, et, pour commencer à prouver ce qu'il a dit, ils jettent de leur poudre sur les personnes qui sont à leur dévotion, lesquelles aussytost tombent et se tourmentent comme des possédez, escumant et faisant des cris terribles. Les jongleurs redoublent de leur costé ceux qu'ils font, leur jettent encore de la poudre, et le moribond devient mort. On le porte, on le tourne; il paroist sans connoissance et sans mouvement. C'est en ce temps que ces jongleurs, triomphant de la surprise qu'ils voyent sur tous les visages, s'écrient que ce n'est rien; que la vie et la mort dépendent d'eux; qu'ils luy ont osté la vie, mais qu'avec leurs remèdes ils vont la luy rendre. Tout est, pendant ce temps-là, dans un grand silence et dans une grande attention. Pour cet effect, ils luy soufflent d'une autre médecine, et, en invoquant leur Manitou, appellent ce mort qui ne l'est que parce qu'il le veut bien estre, et qui, pour finir la scène, revient peu à peu avec la mesme santé qu'il avoit auparavant tout ce manége. Il se lève, s'assied ensuite et raconte à l'assemblée des fables et des histoires de l'autre monde, qu'il dit avoir veu.

DU LAC SUPÉRIEUR ET D'UNE MINE DE CUIVRE.

(Lettre 48. — A Québec, le..... 1710)

Le lac Supérieur a, selon la supputation des voyageurs, 250 lieues de long. — La figure en est d'un arc bandé, et on trouve à l'ouest une langue ou pointe de terre, nommée Kiouenam, qui avance plus de trente lieues, et qui fait la figure de la flesche.

Le costé du nord est affreux par une chaisne de rochers et de montagnes. Cette chaisne commence vers la mer, un peu au-dessous de Québec, continue dans ce costé du lac et se perd vers les Assenipouels. Partie des gens des terres viennent s'y habituer pour y vivre de poisson, sçavent les limites des terres qu'ils y occupent et souvent s'y font la guerre.

Quand il doit faire mauvais temps, on le connoist par les houles de ce lac, ce qui donne lieu aux voyageurs de se retirer et mettre à terre dans les anses, dont il est remply. Le costé du sud est bien différent. Il y a sur les bords des sables, sur lesquels l'eau enfle quelquefois de 12 à 18 pieds, lorsqu'il vente; ensuite les terres y sont bonnes. — Les Outavois y estoient autrefois establis et y semoient quantité de bled d'Inde; mais ils ont esté obligez d'abandonner à cause de la guerre qu'ils avoient avec les Sioux. Les bois sont beaux et de toute sorte, et il y a, outre les bestes qui se trouvent au nord, du cerf et du chevreuil en quantité et mesme, dans certaines années, des bœufs illinois.

Il est quasi certain qu'il y a des mines de cuivre sur les bords de ce lac et dans les isles qui sont dedans. On trouve sur le sable des morceaux de ce métal, et les Sauvages en font

des dagues, dont ils se servent. Le vert-de-gris découle par les crevasses et les fentes de rochers qui sont sur les bords, et sur ceux des rivières qui y tombent. On prétend qu'il y en a dans l'île de Minong et des islets qui sont entièrement de ce métal.

On trouve parmi le cailloutage de ce lac des morceaux d'un vert de belle couleur qui s'escrase aisément.

D'UNE AUTRE MINE DE CUIVRE QUI SE TROUVE DANS LE LAC SUPÉRIEUR.

(Lettre 49. — A Québec, le..... 1710.)

La mine dont je viens de vous parler, dans ma dernière lettre, n'est pas la seule qui soit dans le lac Supérieur. On en croit une très abondante dans une isle qui est au nord, vis-à-vis la rivière Michipicoton, à 8 ou 10 lieues au large. Peu de Sauvages y ont esté à cause des brumes et des tonnerres, qui y sont fréquens. Ils disent qu'il y a des loups-cerviers et des lièvres d'une grandeur prodigieuse.

Quatre Sauvages furent une fois poussez par un gros vent et obligez d'y débarquer. Voulant se préparer à manger, ils firent rougir des pierres pour mettre dans leur ouragan ou plat d'escorce, afin de faire cuire leur poisson. Parmi ces pierres, ils en trouvèrent qui estoient très pesantes et qui ressembloient à du métail; cela ne les empescha pas de s'en servir. Après avoir mangé, ils se rembarquèrent et emportèrent avec eux de ces pierres, dont il y en avoit en plaque. Le vert-de-gris ne tarda pas à faire connoistre la malignité de son poison, car peu après estre arrivez à leur cabane, trois en moururent, et le quatriesme, qui conta ce qui leur estoit

arrivé, mourut aussy bientost après, ce qui a donné une telle terreur aux autres Sauvages qu'ils n'ont osé y retourner. — Les uns disent que c'est la demeure du tonnerre, parce qu'il y tonne souvent; d'autres croyent que cette isle est flottante à cause que les vapeurs et les brumes dont elle est chargée, tantost plus et tantost moins, selon que le soleil les raréfie ou les espaissit, la font paroistre plus proche ou plus esloignée. — Ces brumes n'empeschent pas cependant qu'on la distingue d'une autre isle, qui est entre elle et la terre ferme. Ils s'imaginent tous que c'est le séjour d'un mauvais esprit, qu'ils appellent Michibichy, et disent avoir veu autour des poissons, qui ont la figure d'homme et qu'ils appellent Memogbissiouis, si bien que, quand ils passent dans cet endroit et mesme dans d'autres, où ils sçavent des mines, ils haranguent ce Michibichy et ces monstres, qu'ils croyent apparemment commis à leur garde, afin qu'ils ne les fassent point périr en passant, et jettent du tabac dans l'eau pour qu'ils fument.

Tous les Sauvages croyent que, s'ils monstroient une mine à une autre personne, ils mourroient dans l'année; ils en sont si persuadés qu'il est quasi impossible de leur faire descouvrir, et c'est ce qui fait qu'on ne connoist que celles dont ils ne peuvent absolument cacher la connoissance.

DES SAUVAGES DE LA SAPINIÈRE ET DES ASSENIPOUALS.

(Lettre 50. — A Québec, le..... 1710.)

Plus avant dans le nord du lac Supérieur, en tirant vers celuy d'Alemipigon, il y a des Sauvages qu'on nomme Sauvages de La Sapinière, qui descendent l'été à Kamanistigouya en traite sur ce premier lac. Ce sont des gens errans et compris dans ceux du Nord.

Les Assenipouals viendroient facilement commercer sur les bords de ce lac, s'ils n'avoient pas la guerre avec les Christinaux. Ces Sauvages sont nombreux, et quelques François ont pénétré dans leur pays. Ils assurent qu'à huit journées de chez eux, il y a une grande rivière qui sort du lac qui porte leur nom, et qu'elle va et vient tous les jours, — ce qui s'explique par le flux et le reflux, — qu'ils ont veu plusieurs fois de grands canots à la voile dessus, — ce sont des navires, — mais que les peuples qui sont dans ces grands canots ne traitent pas avec eux, et les tuent quand ils les peuvent attraper; que cependant ils sont faits comme nous.

Ces Sauvages ont apparemment pénétré jusques à la Mer de l'Ouest, et il y a apparence que les peuples dont ils parlent sont les Espagnols. On auroit trouvé cette mer, si ceux qui avoient eu ce dessein n'avoient pas esté arrestez en chemin par le profit qu'ils trouvoient dans le commerce du castor; outre qu'un particulier seul ne peut faire cette entreprise. Elle seroit cependant aisée, et on pourroit *la faire en passant chez les Sioux ou les Assenipouals, ou par le Missouri,* qui est une grande rivière qui va toujours à l'ouest. Il est certain, suivant le rapport de tous les Sauvages, qu'on pénétreroit chez

des peuples policés comme nous, ou mesme dans la Chine, comme quelques-uns le prétendent.

DES SAUVAGES SIOUX.

(Lettre 51. — A Québec, le. ... 1710.)

Les Sauvages Sioux habitent sur les bords du fleuve du Mississipi, au-dessus du Sault-Saint-Antoine, aux environs du lac Supérieur et mesme plus nord. Ces peuples sont très nombreux et errans; suivant quelques-uns, ils composent dix-sept villages et, selon d'autres, onze. On n'en connoist que trois, qui sont les Tintons, les Songasquitons et les Oudebaetons. Ils vivent de chasse et de folle avoine. Leur langue n'a aucune ressemblance avec celle des autres Sauvages. Elle tient des prononciations chinoises.

Ces Sauvages ont quelque idée des Espagnols. Ils ont la guerre avec toutes les nations des lacs. Ils sont bons coureurs, adroits à la découverte, braves, aguerris et très obéissans à leurs chefs. Les autres Sauvages disent que ce sont des hommes. C'est la plus grande louange qu'ils se puissent donner les uns aux autres. Elle veut dire qu'on est très brave et qu'on sçait mourir avec fermeté. Ces Sauvages aussi ne craignent point la mort; ils sçavent se la donner, d'abord qu'ils ne voyent point d'apparence de pouvoir se sauver des mains de leurs ennemis : ce qui fait qu'on n'en prend jamais en vie; mais s'ils sont cruels à eux-mesmes, ils ne le sont point aux autres. Ils renvoyent ordinairement les prisonniers qu'ils font dans l'espérance d'avoir la paix, et ce n'est qu'après une grande perte de leurs gens et estre las de renvoyer des prisonniers, qu'ils en font brusler. Ils ne les font point souffrir,

et, pour faire finir leurs peines plus tost, ils les enveloppent dans un canot d'escorce, où ils mettent le feu.

Ces Sauvages ne voyent point d'estrangers de leurs amis qu'ils ne leur racontent leurs morts et qu'ils ne les pleurent et ne fassent des danses à leur honneur. C'est de leur pays qu'on tire les pierres rouges de calumet. La chasse y est bonne et abondante par la quantité d'animaux qui y sont. Ils en vivent et de folle avoine, qu'ils cueillent dans les marais qui sont autour d'eux.

Ces marais rendent leur pays inaccessible à leurs ennemis, qui ne laissent pas cependant d'y pénétrer, ce qui fait qu'ils sont tousjours sur la défiance et qu'ils dorment avec une dague à chaque main, et l'arc et la flesche sous leur teste.

Ils sont, à cause du peu de commerce qu'ils ont avec nous, sans aucune instruction du christianisme. Ils ont mille superstitions. Les uns adorent le soleil; les autres, la lune et les estoiles, et font quantité de sacrifices pour se rendre leur divinité favorable.

Je ne crois pas qu'il y ait des femmes au monde plus misérables et traitées plus indignement que celles de ces Sauvages. Elles n'entrent dans la cabane de leurs maris que pour les nétoyer, les accommoder et pour servir; elles restent dans une petite séparation qui est à l'entrée, avec les chiens. Quand elles sont en voyage, les Sauvages les chargent comme des mulets, ne les regardant, à proprement parler, que comme leurs esclaves.

Leurs cabanes ne sont point couvertes d'escorce, comme celles des autres nations; elles sont de peaux de chevreuil.

II

DANIEL GREYSELON DU LHUT ET SON FRÈRE

AUX CÔTES DU LAC SUPÉRIEUR.

DÉCOUVERTE DU PAYS DES SIOUX

ET DU LAC ALEMIPIGON.

RIVIÈRE PÉRÉ. RIVIÈRE A LA MANNE.

PROJET DE DÉCOUVRIR LA MER A L'OUEST-NORD-OUEST.

L
celle
de A
L
au s
cette
M
bois,
comm

1. V
Nouve
2. C
24 févr
avait v
les nat
ajoutai
lacs et
Sud, o
au Can
avec le

ENTREPRISES
DE DANIEL GREYSELON DU LHUT

I

LA RIVIÈRE PÉRÉ

AU SUD-OUEST DE LA BAIE D'HUDSON.
RELATIONS DE DU LHUT ET DE LA TOURETTE
AVEC LES CRISTINAUX ET LES ASSINIBOELS.

Extrait d'un Mémoire sur les limites de la baye d'Hudson.

La descouverte du lac Supérieur, quasi aussi ancienne que celle du Canada, a occasionné successivement celle des lacs de Alemipigon, des Cristinaux et des Assinipoëls [1].

Le nom du sieur Péré [2], que porte la rivière qui se décharge au sud-ouest de la baye d'Hudson, prouve l'ancienneté de cette descouverte, qui doit estre de plus de soixante-dix ans.

Mais comme il n'y avoit que des Canadiens, coureurs de bois, qui visitassent tous les ans ces lieux-là pour y faire le commerce, et des Jésuites missionnaires qui y séjournoient

1. Voir aux pages 45-55 du 1er volume de ce Recueil et les Relations de la Nouvelle-France de 1657 et 1658.

2. C'est au sujet de Péré ou Perray que l'intendant Talon écrivait à Colbert, le 24 février 1669, qu'il avait en main un habitant du Canada, demi-sauvage, qui avait vu la mine de cuivre, étant dans le lac des Hurons, et qu'il avait percé dans les nations de l'Ouest plus avant que tous les autres Français. « Cet homme, ajoutait Talon, offroit d'aller à cette mine et de tenter, ou par la mer, ou par les lacs et rivières, la communication que l'on croit estre du Canada à la Mer du Sud, ou bien de faire le voyage de la baye d'Hudson, qui seroit de grande utilité au Canada, parce qu'il feroit descendre vers Québec et Tadoussac les nations du Nord avec leurs pelleteries. » — (*Mémoire sur la domination des François jusqu'en* 1687.

pour travailler à la conversion des Sauvages de ces lacs, M. de La Barre, alors gouverneur général, jugea qu'il estoit du bien du service d'y faire construire un fort pour la seureté des uns et des autres.

Pour cet effet, il y envoya les sieurs Du Lhut et La Tourette, frères, et Boisguillot, en qualité d'officier, avec nombre de Canadiens, qui construisirent ce fort et l'ont entretenu. Cet establissement a esté fait il y a trente-six ans. Ce fort fournissoit les besoins aux Cristinaux et Assinipoëls, qui ne vouloient pas les aller chercher dans le lac Supérieur, dans lequel le lac Alemipigon se descharge, comme les deux autres se deschargent successivement dans celui d'Alemipigon, et il entretenoit ces peuples en paix entre eux et avec leurs voisins, qui sont également à la France, par droit de descouverte.

II

DÉCOUVERTE DU PAYS DES NADOUESIOUX.

ARMES DE FRANCE ARBORÉES CHEZ LES ISSATI, LES SONGASKITONS ET LES OUETBATONS.

DESSEIN DE DU LHUT DE POUSSER JUSQU'A LA MER VERMEILLE.

LES NADOUESIOUX ET LES ASSINIBOELS FONT LA PAIX.

DU LHUT EXPLORE LE PAYS PAR EAU ET ARRIVE AU MISSISSIPI.

Mémoire du sieur Greyselon Du Lhut adressé à Monsieur le Marquis de Seignelay.

Monseigneur,

Après avoir fait deux voyages d'icy à la Nouvelle-France, où tout ce qu'il y avoit de gens ne croyoit pas qu'il fust

possible de pouvoir descouvrir le pays des Nadouesioux, ny avoir aucun commerce avec eux, tant à cause de leur esloignement, qui est de 800 lieues de nos habitations, que parce qu'ils avoient la guerre généralement avec toutes sortes de nations, cette difficulté me fit prendre la résolution d'aller chez eux, ce que je ne peus mettre en exécution pour lors, mes affaires m'ayant obligé de repasser icy, d'où, après avoir fait la campagne de la Franche-Comté et du combat de Senef (1674), où j'avois l'honneur d'estre gendarme de la Garde de Sa Majesté et escuyer de Monsieur le Marquis de Lassay, nostre enseigne, je repartis pour m'en retourner à Québec. Je n'y fus pas plustost arrivé que l'envie que j'avois desjà eue d'exécuter ce dessein, s'augmenta. Je commencay alors à prendre mes mesures pour me faire connoistre des Sauvages, lesquels m'ayant asseuré de leur amitié, et, pour preuve de cela, donné trois esclaves, que je leur avois seulement demandez pour venir avec moy, je partis de Montréal avec eux et sept François le 1er de Septembre de l'année 1678, pour tascher de faire la descouverte des Nadouesioux et Assenidoualaks qui nous estoient inconnus, et leur faire faire la paix avec toutes les nations du tour du lac Supérieur, qui vivent sous la domination de nostre invincible monarque.

Je ne crois pas qu'un tel départ puisse donner lieu à qui que ce soit de m'imputer d'estre contrevenu aux ordres du Roy de l'année 1676, puisqu'il défendoit seulement à tous ses sujets d'aller dans la profondeur des bois pour y traiter avec les Sauvages, ce que je n'ay jamais fait, ny mesme voulu prendre aucuns présens d'eux, quoyqu'ils m'en ayent plusieurs fois jeté, lesquels j'ay tousjours refusez et laissez, afin qu'on ne pust me taxer d'avoir fait aucune traite indirecte.

Le 2 Juillet 1679 j'eus l'honneur de faire planter les armes de Sa Majesté dans le grand village des Nadouesioux, appelez Izatys, où jamais François n'avoit esté, non plus qu'aux Songastikons et Houetbatons, distans de ces premiers de six vingtz lieues, où j'ay fait aussy arborer les armes de Sa Majesté, dans la mesme année 1679.

Le 15 Septembre ayant fait donner tant aux Assenipoualaks qu'à toutes les autres Nations du Nord un rendez-vous au fond du lac Supérieur, pour leur faire faire la paix avec les Nadouesioux, leurs communs ennemis, ils s'y trouvèrent tous, où j'eus assez de bonheur pour gagner leur estime et leur amitié, et, afin que la paix fust de plus de durée parmi eux, je crus ne pouvoir la mieux cimenter qu'en faisant faire des mariages réciproques des nations les unes avec les autres, ce que je ne peus exécuter sans beaucoup d'espenses. L'hyver ensuite, je leur fis faire des assemblées aux bois, où je me trouvois, afin qu'ils pussent chasser ensemble, se festiner et, par ce moyen, nouer une amitié plus estroite.

Les présens qu'il me fallut faire pour faire descendre les Sauvages au Montréal, qui en estoient destournez par les Openagos et Abénakis, à la suscitation des Anglois et des Flamans, qui leur faisoient croire que la peste estoit dans les habitations des François et qu'elle estoit montée jusqu'à Nipissing, où la plupart des Nipissiriniens en estoient morts, ont encore esté d'une plus grande despense.

En Juin 1680, n'estant pas satisfait d'avoir fait ma descouverte par terre, je pris deux canots avec un Sauvage qui estoit mon interprète, et quatre François pour chercher les moyens de la faire par eau. Pour ce sujet, j'entray dans une rivière qui se descharge à 8 lieues du fond du lac Supérieur du costé

du sud, où, après avoir fait couper quelques arbres et rompre environ cent chaussées de castor, je me rendis en haut de ladite rivière, et ensuite je fis un portage d'une demi-lieue pour gagner un lac, dont la descharge tomboit dans une assez belle rivière, laquelle me conduisit jusques dans Mississipi. Estant là, j'appris par huit cabanes de Nadouesioux, que j'y rencontray, que le Révérend Père Louis Henpin, Recollect, de présent au couvent de *Saint-Germain,* et deux autres François, avoient esté volez et menez en esclaves pendant plus de 300 lieues par les Nadouesioux mesmes. Cette nouvelle me surprit si fort que, sans hésiter, je laissay deux François avec cesdites huit cabanes de Sauvages, aussi bien que les marchandises que j'avois pour faire des présens, et pris un desdits Sauvages, à qui je fis des présens pour me conduire, avec mon interprète et deux François, où estoit ledit Révérend Père Louis, et, comme il y avoit bien 80 lieues, je marchay en canot deux jours et deux nuits, et le lendemain, à 10 heures au matin, je le rencontray avec environ 1,000 à 1,100 âmes. Le peu de cas qu'on faisoit du Révérend Père me fascha, ce que je leur fis connoistre en leur disant que c'estoit mon frère, et le fis mettre dans mon canot pour venir avec moy dans les villages des Nadouesioux, où je l'amenay. Huit jours après y estre arrivé, je fis tenir un conseil, où, en exposant le mauvais traitement que l'on avoit fait, tant audit Révérend Père qu'aux deux autres François qui estoient avec luy, les ayant volez et menez en esclaves, et mesme pris les habits sacerdotaux dudit Révérend Père, je leur fis rendre deux calumets qu'ils leur avoient dansez, en reconnoissance de l'insulte qu'ils leur avoient faite, estant ce qu'ils ont de plus cher parmi eux pour pacifier les choses, en leur disant

que je ne prenois point de calumets de gens qui, après avoir receu mes présens de paix, et avoir esté, depuis un an, tousjours avec des François, les voloient, quand ils alloient pour les voir.

Chacun tascha de se disculper dans le conseil, mais leur excuse ne m'empescha point de dire au Révérend Père Louis qu'il falloit venir avec moy du costé des Outagamis, ce qu'il fit, luy faisant connoistre que ce seroit porter coup à la nation Françoise, dans une nouvelle descouverte, de souffrir une insulte de cette nature, sans en tesmoigner du ressentiment, quoyque mon dessein fust de pousser jusques à la mer du costé de l'ouest-nord-ouest, qui est celle que l'on croit estre la mer Vermeille, d'où les Sauvages, qui estoient allez en guerre de ce costé-là, donnèrent du sel à trois François, que j'avois envoyez à la descouverte, et lesquels m'apportèrent dudit sel, m'ayant rapporté que les Sauvages leur avoient dit qu'il n'y avoit que 20 journées, d'où ils estoient, pour trouver le grand Lac, dont l'eau ne vaut rien à boire. C'est ce qui me fait croire qu'il ne seroit pas tout à fait difficile de la trouver, si l'on vouloit permettre d'y aller. Cependant j'aimay mieux m'en revenir sur mes pas, en leur faisant connoistre la juste indignation que j'avois contre eux, que de rester après la violence qu'ils avoient faite audit Révérend Père et aux deux François qui estoient avec luy, lesquels je mis dans mes canots et les ramenay à Michilimakinak, mission des RR. Pères Jésuites, où, hivernant ensemble, j'appris que, bien loin d'estre approuvé dans ce que je faisois, consommant mon bien et risquant ma vie tous les jours, l'on me traitoit de chef de party, quoyque je n'aye jamais eu plus de 8 hommes avec moy. Il ne fallut pas m'en dire davantage pour m'obliger, dès

le 29 Mars de l'année 1681, de partir sur les glaces avec ledit Révérend Père et les deux autres François [1], faisant traisner mon canot et nos vivres, afin de me rendre plustost dans nos habitations et faire connoistre la droiture de ma conduite, n'ayant jamais esté d'humeur à me vouloir soustraire de l'obéissance qui est deue aux ordres du Roy.

Je me suis donc rendu dans nos habitations trois mois avant que l'amnistie qu'il a plu à Sa Majesté accorder à ses sujets, qui avoient contrevenu à ses ordres, fust arrivée, sans que Monsieur l'Intendant m'ait voulu entendre, quelque requeste que j'aye pu présenter. Quant à la manière dont j'ay vescu pendant mon voyage, il seroit superflu de m'estendre sur ce sujet, et d'ennuyer par un long discours Vostre Grandeur, estant persuadé que treize lettres originales des RR. Pères Nouvel, supérieurs des missions outawaises, le Révérend Père Enjalran, missionnaire de Saint-François de Borgia, le Révérend Père Bailloquet, missionnaire de Sainte-Marie du Sault, et le Révérend Père Pierson, missionnaire des Hurons à Saint-Ignace, Jésuites, suffiront de reste pour en informer fidèlement et amplement Vostre Grandeur.

1. Voir ce qui concerne Du Lhut et Hennepin dans le 2e volume de ce recueil, de la page 251 à la page 260.

III

LES RELATIONS DES FRANÇAIS

AVEC LES NADOUESIOUX

DÉTOURNERONT LES NATIONS DU NORD D'ALLER CHEZ LES ANGLAIS DE LA BAIE D'HUDSON.

LES FRÈRES PÉPIN ACCOMPAGNENT DU LHUT.

Lettre du sieur Du Lhut à M. le Comte de Frontenac, le 5 *Avril* 1679.

Monseigneur,

Quand mesme je serois assez malheureux pour m'estre attiré et vostre disgrâce et vostre haine par ma contravention, cela n'empeschera néantmoins pas, Monseigneur, que je ne fasse tous mes efforts pour me tenir dans mon devoir, n'estant pas du sentiment de ceux qui prétendent pallier une faute par une plus grande, laquelle je commettrois, si je ne recherchois toutes les occasions imaginables pour vous donner advis de tout ce qui viendra à ma connoissance, tant dans le voyage que je feray aux Nadouesioux que pour ce qui regardera l'avantage de la Colonie, l'intérest de laquelle me sera tousjours aussy cher que le mien propre. Afin que vous soyez informé de tout, je commenceray par l'entretien que j'eus dès le 15 Décembre 1678 avec Oumamins, lequel je conviay en festin, accompagné d'un ancien, nommé Apichereny, et je le fis sonder sur un bruit sourd qui couroit,

qu'Oumamins estoit dans la dernière inquiétude de sçavoir, s'il estoit vray que je fusse dans le dessein d'aller aux Nadouesioux, et comme ç'a esté la seule raison qui m'a fait entreprendre le voyage que je fais, je luy fis demander quel interest il prenoit aux Nadouesioux. Pour lors il me respondit que c'estoit à luy que les Saulteurs, qui sont allez au fond du Lac pour traitter de paix avec eux, s'estoient adressez, à cette fin que par son entremise il pust obliger quelques François à les aller joindre, sous la croyance qu'ils ont que, la paix se faisant entre eux, elle seroit bien plus forte, appuyée par leur présence. Ce qui fit qu'Oumamins, n'en trouvant point icy à cause des deffenses, s'adressa au R. P. Baloquet pour tascher d'avoir quelqu'uns de leurs gens, qui luy demanda un jour pour y respondre, lequel jour expiré, il luy dit qu'il ne pouvoit pas, et que mesme il ne sçavoit pas si c'estoit la volonté d'Onontio que les Saulteurs fissent la paix avec les Nadouesioux. Ce qui embarrassoit sy fort Oumamins qu'il me dit que, s'il sçavoit que vous ne la souhaitiez pas, ils ne la feroient point et continueroient la guerre, ne les craignant pas assez pour faire la moindre démarche qui pust desplaire à Onontio, leur père. Je crus estre obligé par cette response d'aller à l'appuy de la Boule et de l'assurer à l'instant, Monseigneur, que, bien loing de trouver mauvais que les Saulteurs et les Nadouesioux fissent la paix, au contraire ils ne sçauroient vous faire un plus sensible plaisir, et que j'estois sy fort asseuré de ce que je luy disois que, ce petit printemps, je partirois avec huit ou dix François pour y aller dans la résolution d'hyverner aux Nadouesioux, afin d'obliger quelques-uns d'eux, escortez par des François, de descendre vers vous, Monseigneur, et que

pour asseurance soit de leur seureté contre ces Sauvages, soit de leur bonne réception par Onontio, je demeurerois en ostage chez eux. Ce fut à ce coup qu'Oumamins ne douta plus que je ne fisse le voyage, et dit que les Saulteurs en auroient une joye inconcevable, et, comme ordinairement ils parlent par similitude, il s'en servit d'une, en me disant que je renaissois pour donner la vie tant aux Saulteurs qu'aux Nadouesioux, joints à beaucoup d'autres nations, qui ne respirent que la paix. Après quoy, Oumamins demeurant dans le silence, je luy fis demander ce qu'il croyoit des Hurons qui sont partis cet authomne de Michilimakinac, au nombre de quatre-vingtz guerriers, pour aller en guerre chez les Nadouesioux; non pas que ce fust la crainte que j'ay, qui me cause cette curiosité, puisque ny eux ny les autres qui sont en guerre ne m'empescheront point d'y aller, estant résolu, si l'on m'attaque, de me bien défendre, soustenu par les François qui me feront l'honneur de m'accompagner. A quoy Oumamins me respondit que, si les Hurons causoient le moindre trouble, les Saulteurs les tueroient. Comme je croyois nostre conversation finie par un long silence d'Oumamins, il reprit la parole en me disant que ce qu'il voyoit de fascheux, c'estoient les gens du Nord, lesquels, ne sçachant pas cela, et estant en guerre avec les Nadouesioux, pourroient faire un obstacle à mon entreprise. A la vérité, je fus embarrassé sur le champ; toutesfois, connoissant l'esprit timide et variable des Sauvages, je crus qu'il estoit de la dernière importance et mesme de l'intérest de la Colonie de le rasseurer, et, pour luy lever toute sorte de craintes, je luy promis que, dans le moment que je partirois pour les Nadouesioux, d'autres François prendroient le chemin du

Nord pour dire aux Assiniboels et autres nations de ce costé que les François sont allez aux Nadouesioux pour y faire la paix, et que par ainsy ils ayent à prendre garde à ce qu'ils feront, puisqu'ils ne sçauroient tuer les Nadouesioux sans nous tuer, et moy j'empescheray les Nadouesioux d'y aller par la mesme raison. A quoy Oumamins respondit que c'estoit le seul party que je pouvois prendre pour venir à bout de mon dessein et régler toute chose. Voilà la conclusion, par où finit nostre festin.

Mais il n'est pas temps, Monseigneur, que j'en fasse de mesme, ne vous ayant encore informé que de mon pourparler avec Oumamins, et puisque mon dessein est de ne rien faire sans vous en donner advis, je commenceray en vous mandant que je pars incessamment avec les sieurs Le Maistre et Bellegarde, les frères Pepin et Masson, qui me servira d'interprète, accompagné d'Oumamins, pour aller au fond du lac Supérieur, où les Saulteurs et les Nadouesioux se sont donné rendez-vous, et au cas que les Nadouesioux n'y fussent point venus, ou bien qu'après plusieurs pourparlers de part et d'autre, ils n'eussent point fait la paix et se fussent retirez chez eux, à mon arrivée, ce que je ne crois pas, puisque je marcheray jour et nuict, pour m'y rendre en diligence, je ne me rebuteray point, et la fatigue et la despense qu'il me faudra faire en présens pour acheter un esclave, à celle fin de m'y conduire, seront de trop foibles obstacles pour m'empescher de les joindre et de faire la paix avec eux, la quelle j'ose comme vous promettre asseurée.

Mais, comme elle ne sera jamais de durée que lorsqu'elle sera cimentée soit par vostre authorité, soit par vostre présence, la faisant sans vos ordres, la voilà desjà comme chan-

celante, et crainte qu'elle ne tombe, j'espère la raffermir par vostre présence. Pour cet effect, Monseigneur, je n'auray pas plus tost vos ordres, que je vous envoyeray quelques Saulteurs; mais, estans meffians et craintifs, j'auray beau les persuader de descendre, ils n'en feront rien, qu'ils ne soyent escortez par des François, et que je ne leur promette que l'on les reconduira jusques chez eux, pour les empescher de tomber dans les pièges, qu'ils croyent que les autres Sauvages leur tendroient, s'ils s'embarquoient sans François. Je ne sçay si mon appréhension est bien ou mal fondée, mais du moins c'est le sentiment tant d'Oumamins que des autres Sauvages qui sont icy, car pour celuy des Pères Jésuites, je ne le sçay pas, ne leur ayant pas demandé, ny mesme n'estant pas dans la pensée de le faire. Et, comme c'est la nation la plus grande et la plus peuplée de toutes, suivant la commune opinion, ils apporteront toutes les années un profit considérable aux habitans, lorsqu'ils seront en paix, attendu qu'ils chasseront autour du fond du Lac, ce qu'ils n'osent faire présentement non plus que les Saulteurs, se craignans les uns et les autres, si bien que ce lieu estant, suivant le rapport des Sauvages, une pépinière de castors, veu que depuis plus de dix ans personne n'y a chassé, et le castor que l'on y tuera ne pouvant estre éludé des habitations, il est plausible que ce sera un grand bien pour les habitans, qui fort souvent murmurent contre ceux qui travaillent plus pour leurs intérests que pour le leur propre. Ce qu'il m'est facile de vérifier tant par les Sauvages que par les Pères, lesquels ne sçauroient disconvenir que, si quelques François n'estoient allez au Nord, à la fin de l'année dernière, tous les Sauvages dudit lieu auroient porté les pelleteries à la baye d'Hudson, comme

firent l'esté passé les Kristinos et les Monsonis au nombre de six vingts canots, chargez de castor, à cause du mauvais traitement que les Outaouais, conduits par le Brochet et par le Talon, leur ont fait. Les ayant tous pillés le printemps passé 1678, ils les aigrirent sy fort qu'ils dirent hautement que jamais ils ne descendroient sur le bord du Lac qu'à dessein de les charger, et qu'ils s'en iroient tous à la mer du Nord, à moins que les François n'y fussent, avec lesquels non seulement ils traitent de bonne foy, mais encore les regardent comme leur Dieu tutélaire, puisqu'ils empeschent les autres nations de les piller. Cette menace n'a pas esté sans effet, puisqu'elle a obligé le Brochet avec ses gens d'aller cette année du costé des Illinois en traite. Je ne sçay s'ils en apporteront beaucoup de castor, veu qu'ils ne pilleront pas les gens de ce costé-là comme ceux du Nord, mais je me doubte bien que, n'en ayant pas, il vous dira que c'est le nombre des François qu'il y a en traitte qui l'a empesché d'en avoir, il ne vous dira pas que c'est la crainte qu'il a eue d'aller au Nord, de peur d'avoir la teste cassée.

Voyez présentement, Monseigneur, si les François, qui viennent en ces lieux, font du tort aux habitans ; et de plus je vous asseure que pas un de ceux qui sont icy ne traitera un castor avec les Sauvages qui descendent aux habitations, puisqu'ils vont tous dans les nations estrangères, où il n'y a eu encore aucun commerce avec nous. Ce n'est pas tout, puisqu'il est vray de croire que, si les François sont exclus de venir en traite du costé du Nord, avant qu'il soit trois ans d'icy, il ne descendra pas un castor de ces lieux-là dans les habitations Françoises. Ne croyez pas, Monseigneur, que ce soit un faux-fuyant que je cherche pour colorer mon

départ tacite, car je ne vous mande rien que je ne soustienne et que je ne vérifie, et par la suite vous verrez clairement que je travaille plus pour le public que pour moy mesme. — Mon voyage des Nadouesioux en est une preuve incontestable, puisque les présens qu'il m'y faut faire ne sont pas de si petite conséquence que je n'en fasse bien dans les lieux de traitte, où il m'est facile d'aller sans courir tant de risques, tout au moins deux cens cinquante robes, sans néantmoins en pouvoir prétendre un sol, d'autant qu'acceptant les présens de paix et la faisant, ils ne respondent point, et quand mesme ils seroient dans la volonté de respondre, ils ne le sçauroient, puisque le castor, qui y est, est encore en vie; et de me charger de peaux d'ours, ou de peaux de bœufs, qui sont les pelleteries qu'ils ont à présent, c'est ce que je ne feray pas. Cependant les présens sont faits et receus, et par ainsy la plus grande et la meilleure partie de ma marchandise donnée; nonobstant tout cela, j'auray travaillé pour l'hydre, car, s'il y en a un de content, quatre-vingt-dix-neuf se plaindront. Mais les plaintes ny la reconnoissance des uns et des autres me sont peu sensibles, pourveu que je sois assez heureux, Monseigneur, de ne vous pas déplaire, et que toutes les raisons que je vous allègue, qui ne contiennent que pure vérité, soyent assez fortes pour vous obliger à vous relascher de la rigueur des Ordonnances, sans quoy, je ne puis venir à bout de mon dessein; car, quand j'auray gagné les Nadouesioux et que je leur auray fait promettre de descendre avec des Saulteurs, de quoy je ne fais nul doubte, ma résolution estant, comme vous aurez veu par l'entretien que j'eus avec Oumamins, de demeurer en ostage chez eux jusqu'à leur retour, je ne seray pour tout cela qu'au milieu de ma

carrière, veu que le plus grand obstacle que je voy pour aller à mon but est que je ne trouveray pas un François qui veuille se risquer à cause des deffenses. Mais, Monseigneur, ayant vos ordres, par lesquels il ne sera fait aucun tort, tant aux biens qu'à la personne de ceux qui descendront avec eux, et lesquels les reconduiront pour venir quérir ce qu'ils auront icy, d'autant qu'en les menant à vous je ne souffriray pas qu'ils emportent aucune pelleterie, à cette fin qu'ils soyent plus en estat de veiller dans les portages et pendant tout le chemin à ce que l'on ne fasse aucune insulte aux Nadouesioux, je vous promets qu'il n'y en a pas un qui ne descende, et bien plus je me flatte que les trois quarts au moins de ceux qui sont icy hault ont assez de confiance en moy pour faire ce que je leur dirois, si j'estois porteur de vos ordres. Et comme j'hyverneray aux Nadouesioux, si vous souhaitez, Monseigneur, qu'il en descende, m'envoyant un ordre pour cela, vous aurez la bonté de l'adresser au Père, qui sera lors à Sainte-Marie du Sault, estant incertain si ce sera le Père Baloquet ou le Père Enjalran qui y est présentement, et cette incertitude est causée sur ce que le premier, s'en allant au commencement de Febvrier à Michilimakinac, se gela trois ou quatre doigts des pieds, ce qui l'empescha de revenir au Sault, et ce qui obligea le R. P. Nouvel d'envoyer à sa place sur la fin dudit mois le P. Enjalran, lequel je ne sçay pas s'il y restera ou non, et par ainsy je ne puis vous mander au vray le nom de celuy qui y sera. Toutefois me faisant l'honneur de m'escrire, vous ordonnerez à celuy qui y sera de m'envoyer vos lettres par quelques Saulteurs, que je payeray, ou bien de les remettre entre les mains des François, qui les luy demanderont de ma part, car pour moy et ceux

avec qui je seray ne bougeront des Nadouesioux jusques à nouvel ordre, et, la paix estant faite, j'y arboreray les armes du Roy, de crainte que les Anglois ou autres Européens, habituez du costé de la Californie, n'en prennent possession. Après quoy, si c'est vostre volonté que je fasse la paix avec les gens du Nord, m'en envoyant les ordres, je vous promets que je partiray, dans le moment, avec le nombre de François que je croiray m'estre nécessaire, puisqu'il n'y en a pas un qui ne vienne quand moy, estant porteur de vos ordres. Et, comme vous aurez veu que dans le conseil que j'ay eu avec Oumamins, je luy promis qu'il partiroit des François pour le Nord, à l'instant que je partirois pour les Nadouesioux, ce sont les sieurs de La Rue et Paul Lavigne, qui yront accompagner d'autres François, lesquels n'espargneront rien en présens, pour empescher que l'on ne vienne en guerre aux Nadouesioux.

Pour toute conclusion, Monseigneur, ny les dangers ny la fatigue ne m'empescheront point d'exécuter ce que je vous mande, ou tout au moins de périr pour me transporter sur les lieux, car je suis du sentiment de ceux qui croyent que la mort n'est pas sy à craindre que l'on nous le veut persuader, puisque le courage la préfère au moindre des affronts, que la douleur l'appelle à son ayde, que le désespoir la cherche et que l'honneur y aspire, mais non pas avec autant de zèle que celuy que j'auray toute ma vie pour me dire sans aucune réserve, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

DU LHUT.

De mon hivernement, cabané dans le bois, à trois quarts de lieue de Sainte-Marie du Sault, ce 5 avril 1679.

IV

GREYSELON DU LHUT

DEMANDE DE FORMER
UN ÉTABLISSEMENT, DONT IL SERAIT LE COMMANDANT, S'IL RÉUSSIT.
IL A EU DES NOUVELLES DE LA MER VERMEILLE.

Lettre à Monseigneur le Marquis de Seignelay.

Monseigneur,

Daniel Greyselon, sieur Du Lhut, remonstre très humblement à Vostre Grandeur que, dans un voyage de trois années et demie qu'il a fait en la Nouvelle-France, il a descouvert des Nations et des terres inconnues aux François et autres Européens, et qu'estant dans le pays de Nadouesioux, esloigné de Quebeck de plus de 700 lieues, il a eu quelque cognoissance de la mer Vermeille par la relation de ces Sauvages, qui luy en ont mesme donné du sel, et laquelle n'est distante des villages desdits Nadouesioux que de vingt journées par terre. Il a si bien concilié les esprits de ces Sauvages par les présens qu'il leur a faits, qu'il les a obligez de conclure la paix avec quinze nations différentes soumises à la domination de Sa Majesté, et de plus il leur a fait faire plusieurs alliances qui ont procuré aux Sauvages du Nord la liberté de la chasse et du commerce, dont les habitans de la Nouvelle-France ont desjà ressenty les effects par les pelleteries qu'ils ont apportées dans leurs habitations.

Ledit Du Lhut, désirant continuer sa descouverte, supplie très humblement Vostre Grandeur de luy faire accorder la permission du Roy pour un entrepost dans le pays des Nadouesioux, qui, voyans une manière d'establissement, luy donneront tous les secours nécessaires pour faire sa descouverte aux costes de la Mer de l'Ouest, nommée Mer Vermeille, sous la restriction de ne pouvoir faire aucune traite de castor, ny autre pelleterie directement ny indirectement avec les Sauvages qui apportent les leurs dans les habitations Françoises, et d'estre décheu de ladite permission, si M. le Gouverneur, Monsieur l'Intendant, ou les colons de la Nouvelle-France voyent qu'elle ne soit pas avantageuse à la liberté du commerce. Et en cas de réussite et que Sa Majesté fasse des establissemens dans les terres qu'il descouvrira, il demande, en considération des despenses, risques et fatigues qu'il sera encore obligé de faire, qu'il luy en soit accordé un en tous droits seigneuriaux, avec le commandement sous l'autorité de M. le Gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France.

V

LES DÉCOUVERTES ET LE VOYAGE

DANS LE PAYS DES NADOUESIOUX

DÉSAPPROUVÉS PAR LE ROI.

Extrait de l'Instruction que le Roy veut estre mise ès mains du sieur De Meules, choisy par Sa Majesté pour Intendant de la justice, police et finances en la Nouvelle-France.

10 May 1682.

« L'utilité que les habitans dudit pays ont trouvée dans le commerce des pelleteries avec les Sauvages a obligé plusieurs d'entre eux à faire des descouvertes vers le pays des Nadouesioux, la Rivière du Mississipi et autres endroits de l'Amérique septentrionale; mais, comme Sa Majesté n'estime pas que ces descouvertes soient advantageuses, et qu'il vaut mieux s'appliquer à la culture de la terre dans les habitations defrichées, elle donne ordre audit sieur De la Barre de ne pas continuer à donner de pareilles permissions, mais seulement de laisser achever celle commencée par le sieur De la Salle jusques à l'embouchure de ladite Rivière de Mississipy. Mais c'est audit sieur De Meules à examiner soigneusement si cette descouverte peut estre de quelque utilité et dire ses pensées sur ce sujet au sieur De la Barre. »

VI

GREYSELON DU LHUT, AU SAULT SAINTE-MARIE,

AVANT DE SE RENDRE A CHAGOUAMIGON,

VENGE L'ASSASSINAT COMMIS SUR DEUX FRANÇAIS A KIAONAN.

Extrait de la Lettre du sieur Du Lhut écrite à Michilimakinak, le 12 *avril* 1684.

Monsieur,

Comme je me suis donné l'honneur de vous escrire en Septembre et Octobre de l'année dernière au sujet de l'assassinat commis par les enfans d'Achiganaga, vous aurez agréable que par celle-ci je vous informe de la manière dont je me suis servi pour venger la mort des deux François assassinés dont je vous ai parlé.

Pour suivre l'affaire pied à pied, vous sçaurez, Monsieur, que le 24 Octobre dernier j'eus advis que le Folle-Avoine, complice du meurtre et du vol faits sur lesdits deux François, estoit arrivé à Sainte-Marie du Sault avec quinze cabanes de Saulteurs, qui avoient fuy de Chagouamigon à cause du coup qu'ils avoient fait conjointement avec les gens des terres sur les Nadouesioux le printemps dernier, et qu'il croyoit estre en seureté par le nombre d'alliez et de parens qu'il y avoit. Le Révérend Père Albanel me mandoit que les François, qui estoient au Sault au nombre de douze, n'avoient pas jugé à propos de l'arrester se croyant trop foibles, joint à ce que les Saulteurs

s'estoient comme déclarez qu'ils ne souffriroient point que l'on rougist leurs terres de leur sang. — Je fis part au Révérend Père Enjalran du dessein que j'avois de m'embarquer, au point du jour, avec six François, pour aller joindre ceux qui estoient à Sainte-Marie du Sault et m'en rendre le maistre. Il fut de mon sentiment, et, comme il avoit quelques affaires à régler avec le Révérend Père Albanel, il se mit dans mon canot.

Estant arrivez à une lieue du village, ledit Révérend Père, Messieurs le chevalier de Fourcille, la Cardonnière et moy, nous débarquasmes et je fis partir le canot, où estoient Baribaud, le Mire, la Fortune et Maçons, pendant que nous nous en fusmes, à travers le bois, gagner la Maison des Révérends Pères, crainte que les Sauvages, me descouvrant, ne prissent ombrage de mon arrivée et ne fissent évader le Folle-Avoine. Enfin pour couper court, je l'arrestay et le fis garder jour et nuit par six François ; ensuite je tins Conseil, où je voulus que tous les Sauvages qui estoient présens s'y trouvassent, dans lequel je leur réitéray ce que j'avois dit aux Hurons et Outaouacs lors du départ du sieur Peré, qui est que vous m'avez ordonné, Monsieur, qu'au cas qu'il y eust des esprits assez mal faits pour, à l'exemple de ceux qui ont assassiné par ci-devant dans le lac Supérieur et dans le Mischigane, en faire de mesme, de détacher l'innocent d'avec le coupable, ne voulant pas que la Nation entière en souffrist, à moins qu'elle n'appuyast les criminels; qu'ils eussent à se déclarer, afin que si quelques esprits factieux estoient dans ce dessein touchant le Folle-Avoine, je les connusse, et ils verroient que je ne les crains pas assez pour m'empescher de faire mon devoir. — Ils tinrent ensuite plusieurs conseils, où

ils m'appelèrent, et qui ne tendoient qu'à disculper le prisonnier, pour que je le relaschasse, chargeant tous d'une voix Achiganaga et ses enfans, dans la croyance qu'ils avoient que Monsieur Peré, avec son détachement, ne sçauroit s'en rendre maistre, voulant comme me persuader qu'ils appréhendoient que tous les François n'y fussent tuez. Je leur respondis qu'à l'esgard du Folle-Avoine, je n'estois pas obligé de croire un homme que je regardois comme ayant aidé à répandre le sang de mes frères, que cependant par la soumission que je voyois qu'ils avoient pour les ordres d'Onontio, leur père, je ne me déterminerois à rien que je ne fusse plus amplement informé du fait, — et de plus, si je n'avois pas des preuves plus convaincantes contre luy que celles qui me paroissoient, que je le leur remettrois; mais qu'au contraire, s'il estoit vray qu'il fust du nombre des assassins, je verrois de quelle manière j'en disposerois. Et quant à la prétendue mort du sieur Peré, aussi bien que des autres François, que cela ne m'embarrassoit pas, puisque je doutois que les alliez, non plus qu'aucun de la nation d'Achiganaga, voulussent avoir une guerre avec nous pour soutenir une action aussi noire que celle dont il estoit question, et que par ainsi, n'ayant qu'à attaquer quelques meurtriers ou tout au plus ceux de sa famille, j'estois assuré que les François les auroient morts ou vifs. — Voilà toutes les responses qu'ils eurent de moy, pendant trois jours que leurs Conseils durèrent; après quoy je m'embarquay, soutenu seulement de douze François, à dix heures du matin, pour montrer à quelques séditieux, qui se vantoient de m'enlever le prisonnier, que les François ne les craignoient pas.

Les advis, que l'on me donnoit journellement, du nombre des Sauvages qu'arrestoit Achiganaga de sa nation à Kiaonan,

sous prétexte, disoit-il, d'aller en guerre ce printemps contre les Nadouesioux venger la mort d'un de ses parens, fils d'Ouenous, n'estoient que pour se garantir de la poursuite que nous pouvions faire, au cas que nous fussions asseurez que ses enfans nous eussent tuez. Cette précaution me mettoit entre la crainte et l'espérance, touchant l'expédition que devoit faire le sieur Peré, lorsque le 24 Novembre, à dix heures du soir, il vint à travers le bois pour me dire qu'il m'amenoit Achiganaga et quatre de ses enfans; qu'à la vérité, ils ne s'estoient pas tous trouvez au meurtre, mais qu'il avoit jugé à propos de suivre dans ce rencontre la maxime des Sauvages, qui est de se saisir de tous les parens, et que le Folle-Avoine, que j'avois arresté, estoit le plus coupable comme l'auteur du mal, — ce qui m'obligea à le faire resserrer et empescher que personne ne lui parlast, ayant frère, sœur et oncle dans le village des Kiskakons; ensuite, il me dit qu'il avoit relasché le plus jeune, agé d'environ treize à quatorze ans, pour faire sçavoir à ceux de leur nation et aux Saulteurs, estant Nocké, qui estoient aux environs, le sujet que les François ont d'emmener son père et ses frères, et que, si quelques-uns vouloient en murmurer, ils les attendoient de pied ferme, estant pour lors en estat de se moquer d'eux, ayant trouvé à Kiaonan 18 François, qui y ont hiverné. — Personne ne se mit en devoir de s'opposer à son dessein.

Le 25, au point du jour, il s'embarqua avec quatre bons hommes que je luy donnay pour aller rejoindre les personnes qu'il avoit laissées à quatre lieues d'icy sous la garde de douze François, et à deux heures après midi ils arrivèrent. Je les fis mettre dans le corps de garde que j'avois dressé dans mon logis, ne voulant pas qu'ils parlassent à personne, et le 26 je

commençay à travailler pour instruire leur procès. — Voicy de quelle manière je m'y pris.

Je fis avertir tous les Chefs et Anciens qu'ils eussent à venir au Conseil que je voulois tenir, et dis au Folle-Avoine de prendre deux de ses parens pour soustenir ses interests; et aux enfans d'Achiganaga, c'est-à-dire aux deux meurtriers, la mesme chose, lesquels je fis séparer. Le conseil étant assemblé, j'envoyay quérir le Folle-Avoine pour estre interrogé. Je faisois escrire ses responses, et ensuite on les luy relisoit pour sçavoir de luy si ce n'estoit pas mot à mot ce qu'il avoit respondu. Après quoy je le fis sortir du Conseil sous bonne et seure garde. J'observay les mesmes formalitez pour les deux fils d'Achiganaga, et comme le Folle-Avoine chargeoit en quelque façon le père, je l'envoyay quérir et fis revenir le Folle-Avoine et ses deux enfans, où tous trois se chargeoient sans disconvenir du meurtre. Il n'y eut qu'Achiganaga qui soustint fortement qu'il ne sçavoit point le dessein du Folle-Avoine non plus que de ses enfans, et qu'ils eussent à dire s'il les avoit poussez à tuer les François. Ils respondirent que non.

Cette confrontation, à quoy les Sauvages ne s'attendoient pas, les surprit, et voyant qu'ils estoient atteints et convaincus du meurtre, les Anciens dirent : C'est assez, vous vous accusez les uns les autres. — Le François est maistre maintenant de vos corps.

Le lendemain, je fis tenir un autre Conseil, dans lequel je dis qu'il n'y avoit plus à douter que les François n'eussent esté assassinez et volez, que les meurtriers estoient connus et qu'ils sçavoient ce qu'en semblables occasions il se pratiquoit entre eux. A tout cela, ils ne me respondirent rien, ce qui m'obligea, le jour suivant, d'en faire tenir un autre dans la cabane du

Brochet, où, après avoir parlé et voyant qu'ils ne se déterminoient à rien et que tous mes conseils n'aboutissoient qu'à réduire du tabac en cendre, je pris la parole pour leur dire que, puisqu'ils ne vouloient point se déclarer, j'allois travailler à leur faire leur procès, et que le lendemain je leur ferois sçavoir ce que les François et moy aurions résolu.

Il est bon, Monsieur, que vous sçachiez que je ne gardois toutes ces formalitez que pour voir s'ils se mettroient en devoir de nous rendre la mesme justice qu'ils font entre eux, y ayant divers exemples qu'en semblable cas, lorsque la nation de ceux qui ont tué ne veut pas avoir la guerre avec celle qui est offensée, les plus proches parens des meurtriers les tuent eux-mesmes, c'est-à-dire homme pour homme.

Le 29 Novembre, j'assemblay une partie des François qui estoient icy, et après leur avoir fait faire lecture des interrogations et responses des accusez, la certitude que nous avions qu'ils estoient tous trois criminels par leur propre adveu, ils opinoient à les faire mourir tous trois; mais comme les François, qui estoient restez à Kiaonan pour y hyverner, escrivoient au Révérend Père Enjalran et à moy pour nous prier de traiter cette affaire avec toute la douceur possible, les Sauvages murmurant que, si on les faisoit tous mourir, ils s'en vengeroient sur eux, je fis connoistre à ces messieurs qu'estant une affaire sans exemple, je croyois qu'il estoit expédient pour la seureté de tous leurs compagnons, qui hyvernoient dans le lac Supérieur, de n'en faire mourir que deux; qu'un homme de plus, au cas qu'ils voulussent remuer, n'affoibliroit pas de beaucoup leur party, que cependant la mort de ce troisiesme pourroit avoir de fascheuses suites; au contraire, ne faisant mourir qu'homme pour homme, ils n'auroient rien à dire,

puisque c'est leur façon de faire. Le sieur de la Tour, homme des Pères et qui a beaucoup servi, appuya par de fortes raisons mon sentiment, ce qui donna lieu à tous ces Messieurs, que j'avois appelés dans le Conseil, de se relascher du troisiesme, et il fut conclu que deux seroient passez par les armes, c'est-à-dire le Folle-Avoine et l'aisné des deux frères, et que le cadet tiendroit la vie de vous, Monsieur. Après quoy je retournay dans la cabane du Brochet avec Messieurs de Boisguillot, Péré, de Repentigny, de Mantet, de la Ferté, et Maçons, où tous les anciens des Outawacs du Sable, Outawas Sinagos, Kiskakons, Saulteurs, Missisagués d'Achiliny, une partie des Hurons, et Oumamins, chef des Amikois, se trouvèrent; et leur ayant fait dire de rechef que, n'ignorant pas le meurtre commis sur les deux François à Kiaonan, et connoissant tous les meurtriers, j'estois surpris de ce que personne n'osast se déclarer pour nous faire faire raison; que cependant Onontio avoit perdu son sang, qu'il estoit encore tout chaud et qu'il en falloit d'autre pour le satisfaire. C'est pourquoy je leur faisois sçavoir qu'ayant esté tuez par deux nations différentes, il en mourroit un de chacune, et que la mesme mort qu'ils avoient fait souffrir aux Francois, ils la souffriroient, pour ainsi qu'ils seront fusillez, que pour le troisiesme vous luy donnez la vie, Monsieur, à condition qu'il feroit sçavoir à tous ses alliez la bonté q' e vous avez eue pour lui; que, si je ne me relaschois pas de la rigueur de nos lois, je les ferois mourir tous six, estant criminels pour avoir participé au vol, et possible contribué au meurtre par leurs meschans conseils, mais que pour cette fois j'espérois que vous ne condamneriez pas ma douceur. Cette délibération pour les faire mourir fut un coup bien rude pour eux, car ils avoient jusqu'alors cru que je

n'oserois l'entreprendre. Les Outawas du Sable et les Outawas Sinagos, pour ne se point faire d'affaires avec vous, Monsieur, avoient paru blasmer leur conduite et ne se point soucier de ce qu'ils deviendroient, mais pour lors le Talon se leva, et après avoir longtemps harangué, conclut que, si j'avois du cœur, je leur donnerois la vie. Le chef des Outawas Sinagos dit qu'il avoit pris des Iroquois, que Monsieur de Courcelles les lui demanda, qu'il les lui remit et qu'ils eurent la vie, par ainsi que je devois en user de mesme. Oumamins, que les Saulteurs avoient employé pour porter leur parole, ne pouvant pas parler par eux-mesmes, estant parties, me remercia de ce que je me contentois de si peu, en louant le François de son bon cœur, qui alloit à relascher le père et trois de ses enfans. Les autres nations ne parlèrent point.

Ces différens sentimens me firent respondre aux deux premiers que, si c'estoient des prisonniers de guerre, je me ferois un plaisir de leur donner la vie, mais qu'estant des assassins, il faut qu'ils meurent pour donner exemple à ceux qui pourroient avoir de semblables desseins, et par cette crainte les empescher d'assassiner si aisément surtout des François; qu'ils sçavent bien tous que j'aime les hommes, mais que je ne les crains pas assez pour m'empescher d'exécuter vos ordres, qui sont de faire mourir qui nous tueroit; que, si je ne le faisois pas, lorsque vous apprendriez que m'estant rendu le maistre de ceux qui avoient assassiné vos premiers enfans, ne l'ayant pas fait, que vous croiriez que c'est la crainte que j'ay eue des hommes qui m'en auroit empesché, et que, pour apprendre à avoir peur, je ne serois pas plustost descendu que vous me feriez faire le mesme traitement que leur crime méritoit; qu'au reste, je n'estois pas l'auteur de leur mort, mais

bien tous les Anciens, que je parle par les sentimens, que vous avez insinuez à la jeunesse, que de tuer des François n'estoit pas une affaire de si grande conséquence que l'on se figuroit, puisque pour un esclave ou un paquet de castor l'on en estoit quitte; que, jusques à présent, il n'y avoit point eu de plus fascheuses suites pour ceux qui en avoient assassiné, au lieu que si dès le commencement vous aviez fait connoistre aux jeunes gens que, s'ils faisoient quelque meschant coup, la nation les abandonneroit, ils auroient esté plus sages et les Francois seroient en vie. Après quoy je sortis du Conseil et fis sçavoir aux Révérends Pères s'ils vouloient baptiser ces deux malheureux, ce qu'ils firent, et une heure après je me mis à la teste de quarante-deux François et, à la veue de plus de quatre cents hommes et à deux cents pas de leur fort, je leur fis casser la teste.

L'impossibilité qu'il y avoit de les garder jusques au printemps pour vous estre envoyez, Monsieur, me fit précipiter leur mort, estant persuadé qu'en semblable occasion, il faut une prompte exécution pour calmer toutes choses et pour ne pas donner jour aux intéressez à prendre des mesures pour tenter d'enlever les prisonniers.

Lorsque le sieur Peré les arresta, ceux qui avoient tué l'advouèrent, et les interrogeant sur ce qu'ils avoient fait des marchandises, ils respondirent qu'elles estoient presque toutes en cache. Il s'y fit mener et fut fort surpris, aussi bien que les François qui estoient avec luy, de voir qu'elles estoient en douze ou quinze endroits différens, et que par leur peu de conduite les ballots, le tabac et la poudre estoient en fumée, les ayant mis dans des sapinières sous des racines qui trempoient dans l'eau, cela causé par dix ou douze jours de pluye continuelle,

qui avoit inondé tout ce bas pays, les neiges et les glaces estant survenues. Ils eurent toutes les peines du monde à les retirer; ensuite ils furent voir les corps pour tascher de les déterrer, mais ils ne purent les avoir, les misérables les ayant jetez dans un pays tremblant et poussez dans un trou qu'ils y avoient fait. Ils ne s'estoient pas contentez de cela, ils avoient poussé des branches d'arbres au travers d'eux pour empescher que, le printemps où l'eau surmonte ce pays, ils ne pussent point flotter, et, par cette précaution, ils espéroient que les François, ne trouvant aucune marque que ceux qui manquoient eussent esté tuez, ils croiroient qu'ils se seroient noyez ayant tourné sous voile, ainsi qu'ils en avoient fait courir le bruit, — disant qu'ils avoient trouvé, de l'autre costé du portage dans le lac, un canot à la coste tout rompu et qu'ils croyoient que c'estoit un canot de François.

Les marchandises levées, le sieur Peré les fit apporter où estoient tous les François, tant ceux qui devoient hyverner à Kiaonan et qui ne sçavoient rien de la mort de Jacques Lemaire et Colin Berthot, quand le sieur Peré y arriva, que les dix qui estoient de son détachement. Ayant conféré ensemble des mesures qu'ils prendroient pour en éviter la perte totale, il fut conclu qu'elles seroient mises au dernier offrant. Il en fut donné 1,100 livres, qui doivent estre payées en castor à Monsieur de La Chesnaye, auquel j'envoye le nom de ceux qui en sont débiteurs.

Les Sauvages qui estoient présens, quand Achiganaga et ses enfans furent arrestez, voulurent danser les calumets à M. Peré et luy donner des esclaves, ce qui ne tendoit qu'à accommoder le meurtre commis sur les François; il connut leur intention : c'est pourquoy il ne le voulut pas souffrir et dit

que cent esclaves ny cent paquets de castor ne lui feroient pas vendre le sang de ses frères, et que quand il me les auroit remis, je verrois ce que j'aurois à faire. Je fis dire icy la mesme chose dans les conseils, afin que doresnavant ils ne crussent pas sauver par des présens ceux qui entreprendroient de faire de semblables coups.

Au reste, le sieur Peré fait bien voir, Monsieur, par la conduite qu'il a eue à déterrer cette affaire, qu'il n'est pas si fort dans l'interest des Sauvages, comme le bruit en couroit. J'ose dire que je n'en connois point qu'ils craignent plus, qui les flatte moins et qui les connoisse mieux.

Les criminels estant en deux endroits différens, le sieur Peré, se voyant forcé d'en garder quatre, destacha M. de Repentigny, de Manthet, et six autres François, pour aller arrester les deux qui estoient parmi de leurs gens à huit lieues dans le bois, ce qu'ils firent vigoureusement. Entre autres, MM. de Repentigny et Mantet firent voir qu'ils ne craignoient rien, où leur honneur les appeloit. Le sieur de La Chevrottière a fort bien servy et de sa personne et par ses advis, — ayant indiqué l'endroit où ils estoient. Achiganaga, qui l'avoit adopté pour son fils, luy avoit dit l'endroit où ils devoient chasser l'hyver. Cy joint, Monsieur, je vous envoye le nom de ceux qui furent du détachement, et comme je les empeschay de porter aucuns effets, ne s'agissant pas d'aller en traite, si, ce printems, ils ne pouvoient se défaire de leurs marchandises, je leur ay fait espérer que vous auriez assez de bonté pour les continuer pendant une année, afin qu'ils ayent lieu de faire leur traite; c'est la grâce que je vous demande pour eux. M. de Boisguillot, qui reste ici, attendra là-dessus vos ordres.

Deux jours après que les meurtriers eurent eu la teste

cassée, les Kiskakons, les Outawas du Sable et les Outawas Sinagos tinrent conseil, dans lequel ils me donnèrent six colliers, chaque nation deux, pour couvrir les François tuez et essuyer leur sang, afin que leur terre fust belle à l'avenir. Une heure après, ils firent la mesme cérémonie à Achiganaga et au parent du Folle-Avoine, qui estoient pour lors icy.

Le lendemain, je fis faire un grand festin de bled et de tabac dans la cabane du Brochet, pour lui oster le mal de cœur, qu'il avoit de ce que j'avois prononcé l'arrest de mort des deux Sauvages chez luy, sans toutefois luy en parler, où tous les chefs et anciens de toutes les nations, que j'ay nommées cy-devant, furent conviez. Les Hurons m'y donnèrent trois colliers pour le mesme sujet que les autres, et trois qu'ils donnèrent pour les Saulteurs et le Folle-Avoine.

Il me restoit encore à donner lieu à Achiganaga et à ses trois enfans de se retirer chez eux joindre leur famille esloignée d'icy, où ils avoient esté pris, à près de six vingtz lieues, ce qu'ils ne pouvoient faire sans mon assistance, estant dénuez de toutes choses. Sçachant leur nécessité, je leur fis dire que vous ne vous contentiez pas de leur avoir donné la vie, que vous la leur vouliez conserver, en leur fournissant de tout ce qui leur estoit nécessaire pour les empescher de mourir de faim et de froid par les chemins, ce que vous faisiez en leur donnant, par mes mains, couvertes, fusils, poudre, plomb, meslasses, tabac, haches, couteaux, du fil pour faire un rets à castor, chemises, et deux sacs de bled pour les conduire, jusques à ce qu'ils peussent tuer des bestes. Ils partirent, deux jours après, les plus contens du monde, mais Dieu ne l'estoit pas, puisque, à deux journées d'icy, le vieux Achiganaga tomba malade d'une esquinancie et mourut, ce qui fit relascher ses

trois enfans. Cette nouvelle venue, la pluspart des Sauvages l'attribuèrent aux François, disant que nous l'avions fait mourir. Je les laisse dire, en me moquant d'eux.

Il n'y a qu'environ deux mois qu'ils sont partis pour Kiaonan; je leur ay donné des lettres pour les François, afin qu'ils n'ayent rien à leur dire du meurtre de leurs compagnons, en ayant tiré la satisfaction que j'ay crue juste.

Les Saulteurs leur donnèrent des colliers, afin qu'ils prissent bien garde que l'on ne remuast rien au sujet de la mort de leur frère, et au cas que quelques-uns eussent de meschans desseins de les arrester par les colliers, dont ils sont porteurs. Pour moy, je ne doubte pas que cet exemple ne les rende sages et qu'il n'ayt de très bonnes suites.

VII

GREYSELON DU LHUT FAIT ÉTABLIR UN POSTE

A LA RIVIÈRE A LA MANNE, DANS LE LAC ALEMIPIGON. IL EN ÉTABLIRA UN AUTRE DANS LE PAYS DES KILISTINOS L'ANNÉE SUIVANTE.

Extrait d'une Lettre de Greyselon Du Lhut à M. De la Barre, escrite au-dessous du Portage de Teiagon, le 10 *Septembre* 1684.

Comme je sortois du Lac d'Alemipigon, où j'ay fait en Juin tous les présens nécessaires pour empescher les Sauvages de plus porter leur castor chez les Anglois, je rencontray le sieur de La Croix avec ses deux camarades, qui me rendirent

vos dépesches, où vous m'ordonniez de ne rien omettre pour faire tenir vos lettres à la Rivière de Nelson au sieur Chouart. Il a fallu, pour exécuter vos ordres, que M. Péré y soit allé luy mesme. Les Sauvages estans pour lors retirez dans les terres pour faire leurs bluets, ledit sieur Péré sera party, et, pour le mois d'Aoust, il aura rendu vos lettres audit sieur Chouart.

Il me reste à vous mander que tous les Sauvages du Nord ont beaucoup de confiance en moy, et c'est ce qui me fait vous promettre qu'avant deux années il ne descendra pas un Sauvage chez les Anglois, à la Baye d'Hudson. Ils me l'ont tous promis et s'y sont engagez, par les présens que je leur ay fait faire. Les Kilistinos, les Assinipoualacs, les Gens de la Sapinière, les Opemens d'Acheliny, les Outouloubys et les Tabitibis, qui composent toutes les nations qui sont à l'ouest de la mer du Nord, m'ont promis d'estre, le printemps prochain, au fort que j'ay fait faire à la Rivière à la Manne, dans le fond du Lac Alemipigon, et l'été prochain j'en feray un dans le pays des Kilistinos, qui les barrera entièrement. Enfin Monsieur, je veux perdre la vie, si je n'empesche absolument les Sauvages de descendre chez les Anglois.

Il est nécessaire, pour exécuter ce que je vous promets, que mon frère remonte, ce petit printemps, avec deux canots chargez de poudre, plomb, fusils, haches et tabac, afin que je sois en estat de me soustenir et de faire les présens nécessaires. Je ne vous parle point, Monsieur, du mouvement qu'il m'a fallu faire pour me rendre à Missilimakinak dans le mois de Juillet, puisque le 14 j'en estois à 180 lieues, et que le 29 je partis avec l'armée pour venir à Niagara recevoir vos ordres.

VIII

RETOUR DE CLAUDE GREYSELON DE LA TOURETTE

Extrait d'une Lettre du Marquis de Denonville au Marquis de Seignelay.

25 Aoust 1687.

Le frère de Dulhut, nouvellement arrivé des rivières qui sont au-dessus des Allenemipigons, m'assure avoir veu plus de 1,500 personnes arriver à sa traite pour commercer avec luy. Ils ont esté très faschez de ne luy pas trouver assez de marchandises pour les satisfaire. Ce sont de ces peuples qui ont coustume d'aller aux Anglois du port de Nelson ou Rivière de Bourbon, où ils disent n'avoir point esté cette année par les soins du sieur Dulhu. Reste à sçavoir s'ils disent vray.

Le chemin pour aller à eux par terre est effroyable pour sa longueur et la difficulté des vivres. Il dit que plus loin il y a une infinité de peuples, et qu'il n'y a de commerce à espérer avec eux que par mer, car, par les rivières, les despenses sont beaucoup trop grandes.

III

LE SUEUR COMMANDANT A CHAGOUAMIGON.

IL AMÈNE DES SIOUX A MONTRÉAL.

ÉTENDUE DU COMMANDEMENT QU'IL DEMANDE.

IL FORME DES ÉTABLISSEMENTS

SUR LES BORDS DU LAC PÉPIN ET A LA RIVIÈRE BLEUE.

EMBARRAS QUE LUI SUSCITE LE CANADA.

L
pai
M.

Ex

Il
pour
l'Isle

1. E
Nicola
couche
avait l
silima
Cadill
que la

I

LE SUEUR ENVOYÉ CHEZ LES SIOUX.

Extrait d'une Lettre de Champigny au Ministre.

4 Novembre 1693.

Le Sueur [1] envoyé aux Sioux sous prétexte d'entretenir la paix entre les Sioux et les autres nations. Le secrétaire de M. de Frontenac est de moitié dans les bénéfices.

II

LE SUEUR AMÈNE A MONTRÉAL

LES PREMIERS SIOUX QU'ON Y AIT VUS.

LE COMTE DE FRONTENAC REÇOIT CETTE NATION SOUS LA PROTECTION DU ROI (1695).

Extrait de la Relation des événemens passés en Canada de 1694 *à* 1695.

Il estoit néanmoins resté quelque tristesse dans les cœurs pour les partis, que nous avions faits récemment au bout de l'Isle et de la Rivière des Prairies, lorsque dix à douze canots,

1. En 1689, le nom de Le Sueur se trouve dans l'acte de prise de possession, par Nicolas Perrot, de la Baie des Puans, de la Rivière des Outagamis, de celle d'Ouiscouche, de celle de Mississipi, du Pays des Nadouesioux, etc. En 1693, Le Sueur avait le poste des Sioux sous les ordres de Lamothe Cadillac, commandant de Missilimakinak et des Pays d'en Haut. Les Sioux relevaient alors du Canada. Comme Cadillac le faisait observer dans une lettre du 29 juin 1712, c'était dans le temps que la Louisiane demeurait sans établissement ni commandant. Mais lorsque

arrivant le 15 Juillet, consolèrent les plus affligés. On laissa les morts pour ne songer qu'à se réjouir, avec les vivans, des bonnes nouvelles que nous donna le sieur Le Sueur du bon estat des affaires des Pays d'en Haut, disant que tous nos alliez, à la réserve des Hurons, estoient perpétuellement occupez à harceler l'Iroquois, et qu'ils estoient actuellement plus de neuf cents en guerre...

Ces canots estoient montez par des Sauvages, parmi lesquels il y avoit cinq François seulement.....

..... Il est à remarquer que dans cette troupe il y avoit un Sioux et une Siouse, *qui sont les premiers qui soient jamais venus aux Habitations françoises.*

M. le comte de Frontenac donna audience aux Sauvages Outaouas, à son retour de la Chine, le 18 Juillet, en présence de l'Intendant, de M. de Callières et autres personnes qualifiées. . . . . .

Le chef des Sioux, avant de parler, estala une robe de castor, et rangeant dessus un autre castor en sac à pétun et une loutre, se mit à pleurer très amèrement en disant : Ayez pitié de moy. Ensuite, comme on l'eut fait cesser, il essuya ses larmes et dit que toutes les nations avoient un père, qui leur donnoit sa protection et qui avoit le fer, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire, mais que luy estoit un bastard qui cherche un père, qu'il est venu pour le voir et le prie d'avoir pitié de luy.

Il estala ensuite sur cette robe vingt-deux flesches, et sur chaque flesche il nomma un village de sa nation qui deman-

d'Iberville y fut envoyé, les Sioux passèrent incontinent sous les ordres du commandant de la Louisiane. « Le fait est si constant, dit-il, que ledit Le Sueur, qui estoit marié à Montréal, fit passer sa famille à la Louisiane, où elle est actuellement, et où Le Sueur est mort de maladie. »

doit la protection d'Onontio et de vouloir les regarder comme ses enfans, le suppliant qu'on luy ouvrist un chemin pour pouvoir venir icy, comme les autres, qu'il n'avoit encore rien fait qui pust luy mériter sa protection, mais que, si le soleil pouvoit l'esclairer dans la route de son pays jusques à celuy cy, il verroit dans la suite que les Sioux sont des hommes, et que toutes les nations, devant lesquelles il parle, le sçavent.

Ce n'est pas par ce que j'apporte, a-t-il continué, que j'espère que celuy qui gouverne cette terre aura pitié de moy. — J'ay appris par les Saulteurs qu'il ne manquoit de rien, qu'il estoit le maistre du fer, qu'il avoit un grand cœur, auquel il pouvoit recevoir toutes les nations. C'est ce qui m'a obligé d'abandonner mon corps pour venir demander sa protection et le prier de me recevoir au nombre de ses enfans. Prends courage, grand Capitaine, ne me rejette pas, ne me méprise pas, encore bien que je paroisse malheureux à tes yeux. Toutes les nations qui sont icy présentes sçavent que je suis riche, et que le peu qu'elles offrent se prend sur mes terres.

M. le Comte de Frontenac, après avoir parlé aux autres nations et leur avoir représenté de vivre en paix avec les Sioux pour ne songer qu'à tourner leur hache du costé de l'Iroquois, fit dire au Sioux qu'il le recevroit au nombre de ses enfans, à condition qu'il n'escouteroit que la voix de son père et qu'il y seroit obéissant, qu'à l'avenir il leur renverroit Le Sueur, qui est l'unique qui parle leur langue, et qu'il leur porteroit les choses necessaires.

Après quoy, suivant leur coutume ordinaire dans une affaire d'importance, ils s'approchèrent d'Onontio et, luy prenant les jambes, ils recommencèrent à pleurer en disant : Ayez pitié de moy, je sçais bien que je suis incapable de vous

parler, n'estant encore qu'un enfant. Mais Le Sueur, qui entend nostre langue et qui a veu tous mes villages, vous apprendra dans un autre été ce que les nations Siouses, que vous voyez icy devant vous, et qui sont représentées par ces flesches, pourront faire, lorsqu'elles auront la protection d'un si bon père, qui leur envoiera des François leur porter du fer, dont elles ne commencent qu'à avoir connoissance.

Ayant cessé de pleurer, une femme d'un chef très considérable de la mesme nation, qui avoit esté rachetée par Le Sueur à Michilimakinak, s'approcha de M. le Comte, M. l'Intendant et M. Callières, ayant la face baissée, et leur embrassant les jambes, pleura amèrement et dit : Je te remercie, ô mon père, c'est par ton moyen que j'ay esté délivrée et que je ne suis plus captive; elle répéta plusieurs fois ces mesmes paroles, en continuant à pleurer à grosses larmes, suivant leur coustume.

Le Sioux reprit la parole et dit en homme pénétré de joye : « Le grand Capitaine, celuy qui est le maistre du fer, m'assure de sa protection, et, moy, je luy promets que, s'il veut me faire rendre mes enfans, qui sont esclaves chez les Renards, Outawas et Hurons, je viendray icy et ameneray avec moy les vingt-deux villages, à qui il vient de donner la vie, en promettant de leur envoyer du fer. »

III

LE SUEUR

PROPOSE LA FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT FIXE CHEZ LES SIOUX.
IL REPRÉSENTE LE DANGER D'ÊTRE PRÉVENUS PAR LES ANGLAIS,
QUI TRAFIQUENT SUR L'OUABACHE
ET ONT EN VUE L'OCCUPATION DU MISSISSIPI.
IL A DÉJA FAIT FAIRE UN FORT, ET DEMANDE LE COMMANDEMENT
DE CHAGOUAMIGON AINSI QUE DU MISSISSIPI, DES LACS
ET DES RIVIÈRES COMPRIS ENTRE LA SOURCE DE CE FLEUVE
ET LA RIVIÈRE DES KIKAPOUS.

Le Sueur présente un mémoire, dans lequel il propose de faire un establissement fixe aux Sioux, qu'il a descouverts depuis plusieurs années, où il a esté le premier par ordre de MM. les gouverneurs du Canada, estant le seul qui possède la langue de ces Sauvages et celle des autres nations du haut du fleuve Mississipy, où il a fait faire un fort et y entretient actuellement un forgeron pour raccommoder les armes et haches de ces nations, n'estant descendu en 1695 que pour amener un des principaux chefs des Sioux, qui venoit demander à M. le Gouverneur général la protection du Roy, et qu'il voulust bien leur envoyer des armes et des munitions pour se défendre contre leurs ennemis et les autres choses nécessaires pour leurs besoins, lequel Sioux, ayant esté obligé d'hyverner à Montréal, y est mort de maladie l'année dernière. Ledit Le Sueur y auroit esté renvoyé cette année pour asseurer cette nation de la protection de Sa Majesté, si les

ordres de la Cour avoient permis à M. le Comte de Frontenac de le détacher pour faire ce voyage.

La Colonie en retireroit un avantage par les mines de cuivre et de plomb qui sont dans ces lieux. Il en enverroit les essais à ses frais. Les pelleteries, ours, loutres, loups-cerviers, chats sauvages, carcajoux, martres, sont incomparablement plus belles qu'en tous autres endroits ainsi que le castor. — Il est nécessaire de s'y establir, si l'on ne veut pas que les Anglois, qui viennent traiter sur le Ouabache, nous préviennent et se rendent maistres de pays qui nous sont de la dernière conséquence pour augmenter et soustenir la Colonie.

Le haut du Mississipi renferme une grande quantité de bois, propre à bastir des maisons et vaisseaux, que l'on pourroit descendre en bateaux et cajeux, lorsque le Roy jugera à propos de faire habituer l'entrée de ladite Rivière, et cela romproit entièrement les mesures, que les Anglois ont prises, de s'emparer du haut de la Rivière du Mississipi pour en lier le commerce avec le bas, comme il leur seroit aisé de le faire par le moyen de la puissante colonie de la Jamaïque, qui n'est pas beaucoup esloignée de la mesme embouchure.

Les Sauvages, parmi lesquels seroient introduits des missionnaires, nous serviroient dans nos guerres.

Cette entreprise ne coustera rien au Roy, que les présens qu'il fait faire aux Sauvages, qui sont sous sa protection.

Le Sueur demande pour luy au Roy le commandement *de Chouagouamigon, de la Rivière de Mississipi et de tous les lacs et rivières qui y tombent depuis sa source jusques au-dessous de la Rivière des Kikapous ou rivière à la Pierre noire, à* 30 *lieues environ de la mine de Plomb*, ainsi qu'on peut le voir par la carte qu'il présente des des-

couvertes qu'il a faites. Il demande aussi pour luy et ses hoirs le droit de traite exclusif, pendant dix années, avec les Sauvages habitués dans l'estendue de ces lieux, et afin de se dédommager des frais qu'il devra faire pour ces establissemens, il demande quarante hommes, avec permission de porter les choses nécessaires pour les défrayer, destinant la moitié desdits hommes à la garde des forts, qu'il fera construire à ses despens, et l'autre pour l'accompagner dans ses descouvertes, travailler aux mines, les envoyer à Montréal et à Kebec, informer le Gouverneur général de ce qu'il aura fait, et luy rapporter les munitions nécessaires pour les Forts et ce dont il aura besoin pour l'entretien de ceux qui y seront.

(*Au dos de ce mémoire se trouve l'observation suivante :*)

Le Sueur demande la liberté de porter des armes aux Sioux. C'est précisement là ce qu'on croit qu'il ne faut pas permettre, parce qu'il faut laisser toutes les nations dans la liberté de venir dans la colonie, avec la liberté d'y prendre leurs besoins, au lieu que, portant des armes à quelques-uns, leurs ennemis le deviennent des François.

Les mines ne sont qu'un prétexte pour la traite.

Tout le reste de ce mémoire contient les visions, à la faveur desquelles le feu sieur De la Salle avoit proposé à la cour l'armement et le débarquement d'un nombre considérable d'hommes, qu'on laissa à l'embouchure du Mississipi, où Le Sueur propose de donner communication par ces terres et bastir des vaisseaux. En un mot, on n'a point encore proposé de plus grandes folies, ny si fort contre les principes sur lesquels le Canada est estably, et au préjudice des ordres du Roy pour empescher que la Colonie trop estendue ne se divague plus.

IV

LE ROI ACCORDE SOUS RÉSERVES A LE SUEUR

DE COMMENCER SUR LE MISSISSIPI L'ÉTABLISSEMENT QU'IL A PROPOSÉ.

Extrait d'une Lettre du Ministre de la Marine à MM. de Frontenac et de Champigny.

27 Avril 1697.

... Le sieur Le Sueur ayant représenté qu'il a fait un Establissement à la Rivière du Mississipy dans un endroit où il y a des mines de cuivre et de plomb très riches, avec espérance d'en trouver d'or et d'argent, il demande le don de ces mines et des lieux où elles sont, en renoncant au commerce du castor et luy permettant seulement la traite des autres pelleteries. Sa Majesté n'a pas jugé à propos de luy accorder cette concession, qu'elle ne sçache plus certainement quel succez aura cet establissement. Cependant elle veut bien luy permettre de le commencer, si, par l'examen que lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny en feront, les choses se trouvent conformes à ce qu'il a exposé et sans inconvénient pour la Colonie et le service de Sa Majesté.

V

LE SUEUR

VEUT VOIR SI, A LA SUITE DE SES DÉCOUVERTES DE MINES DE CUIVRE ET DE PLOMB CHEZ LES SIOUX, IL N'EN PEUT TROUVER DE PLUS CONSIDÉRABLES. LE ROI LUI PERMET DE PRENDRE VINGT-CINQ HOMMES ET LUI DÉFEND LA TRAITE DU CASTOR.

Lettre du Ministre de la Marine à M. de Frontenac.

Versailles, le 28 Avril 1697.

Vous aurez veu par la depesche commune du Roy que Sa Majesté a accordé au sieur Le Sueur la faculté de faire valoir des mines de cuivre et de plomb, qu'il prétend avoir descouvertes dans la nation des Sioux, aux environs du Fleuve de Mississipy, à condition de ne faire aucun commerce de castor, mais seulement celuy des autres pelleteries, n'ayant dessein en cela que de procurer à la colonie de Canada quelque autre commerce que celuy des castors et de voir si, à la suite de ces mines, il ne pourroit pas s'en trouver de plus considérables. Ainsi, je vous recommande d'empescher que, sous ce prétexte, il ne se fasse de ce costé aucun commerce de castor, de faire brusler tout celuy qui pourra en venir et de m'en donner advis, afin qu'en ce cas je fasse ordonner audit sieur Le Sueur de revenir, d'abandonner cet establissement ; mais, en cas qu'il réussisse dans la descouverte de ces mines et qu'il ne contrevienne point à la défense de faire le commerce des castors, Sa Majesté luy accordera la concession de sa descou-

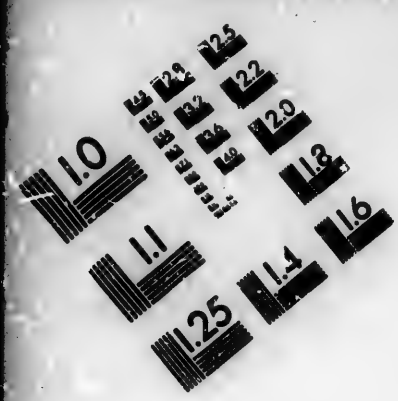

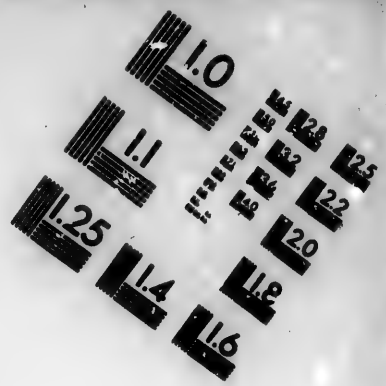

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

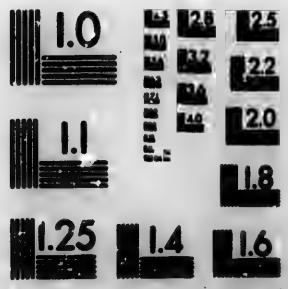

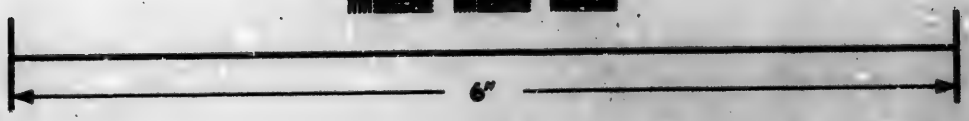

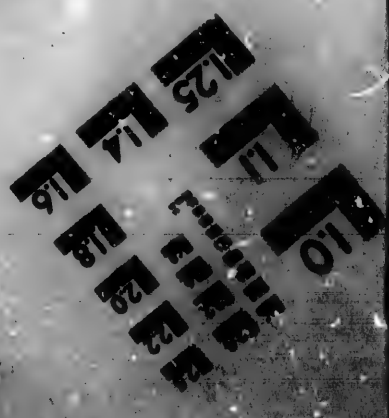

Photographic
Sciences
Corporation

33 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4060

verte. — Il faudra, pour cet effet, que vous m'informiez fort exactement du succez qu'elle aura, et afin qu'il puisse travailler à ces mines, il faut que vous luy permettiez de prendre dans la Colonie jusqu'à vingt ou vingt-cinq hommes, après luy avoir fait donner sa soumission qu'ils ne seront occupez qu'au travail de ces mines et nullement à aller faire la traite dans les bois, à peine de la révocation de la grâce que Sa Majesté veut bien luy accorder. — J'espère qu'il se conformera à ce qu'il a promis; cependant il faudra, s'il vous plaist, que vous m'en informiez, afin que j'en rende compte à Sa Majesté.

VI

FORMATION D'UNE COMPAGNIE

POUR L'EXPLOITATION D'UNE MINE DE CUIVRE.

SON IMPORTANCE, SI L'ON DÉCOUVRE L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI.

LE SUEUR VA SE TRANSPORTER A CET EFFET CHEZ LES SIOUX.

Une compagnie se forme pour l'exploitation de la mine de cuivre. L'abondance de cette mine non seulement empeschera l'argent de sortir du Royaume, mais elle y en attirera de tous costez, si une fois on trouve l'embouchure de la Rivière (Mississipi).

Il est nécessaire pour le bon succez de cette entreprise que le sieur Le Sueur se transporte incessamment sur les lieux pour entretenir la bonne correspondance avec les Sauvages. Il devra partir par les premiers vaisseaux.

Les associez, *quoique incertains* de l'ouverture de la rivière, risquent leur argent pour faire valoir cette mine et en descouvrir d'autres, et n'ont demandé, pour les indemniser de leurs frais, que la traite des menues pelleteries, qu'on leur a accordée.

La compagnie, composée d'honnestes gens connus pour tels par le Ministre, offre d'envoyer tel contrôleur qu'on voudra donner au sieur Le Sueur pour veiller sur sa conduite, ce qui fait cesser tous les inconvéniens qu'on luy objecte, tant au sujet du castor qu'au sujet des François, qui sont encore dans les bois, malgré les défenses.

Les habitans du Canada ne doivent pas se plaindre de ce qu'on a accordé au sieur Le Sueur la permission de traiter des menues pelleteries. Ils n'ont jamais esté dans les bois que pour traiter du castor. Ce voyage produira du moins un grand bien à la Compagnie du castor, car, le sieur Le Sueur ne prenant point de castor des Sauvages, ils seront obligez d'en abandonner insensiblement la chasse pour chercher d'autres pelleteries qui leur donnent les moyens de tirer de luy les marchandises dont ils auront besoin.

Les cinquante hommes, nécessaires pour la descouverte des mines, le sont aussi pour mettre l'establissement à l'abry de l'insulte des Sauvages, dont il faut toujours se défier, quelque liaison qu'on puisse avoir avec eux.

VII

ORDRE

POUR PERMETTRE L'OUVERTURE DES MINES DE CUIVRE TROUVÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LE SUEUR, HABITANT DU CANADA.

---

21 May 1698.

De par le Roy.

Le sieur Le Sueur, habitant de Canada, ayant représenté à Sa Majesté qu'il a fait un establissement au haut du fleuve de Mississipy dans l'Amérique septentrionale, dans un endroit où il y a des mines abondantes de cuivre et de plomb, qui pourroient peut-estre en faire trouver d'autres de métaux plus considérables, s'il avoit la permission de les ouvrir et de faire apporter en Canada et en France les matières qu'il en tirera ; et Sa Majesté, estimant de son service de connoistre à fond ces mines et de sçavoir certainement si celles de plomb et de cuivre, qui sont actuellement descouvertes, peuvent estre de quelque utilité à la colonie de Canada et à la France, elle a accordé audit Le Sueur permission de se transporter au lieu où il a fait ledit establissement, avec le nombre de cinquante hommes, soit de la France, soit de la Colonie, pour ouvrir lesdites mines et les faire valoir pendant le temps et espace de cinq années, se réservant de luy en confirmer la concession, si elles réussissent, ou d'en deffendre le travail, s'il ne luy paroist pas qu'elles soient utiles à la Colonie ny au Royaume. Et afin que, sous prétexte desdites mines, ledit

sieur Le Sueur ny autres ne puissent faire venir du castor, ny profiter sous ce prétexte de la deffense, que Sa Majesté a faite aux habitans, de faire la traite dans la profondeur des terres, elle luy fait très expresses inhibitions et défenses, et à tous ceux qui travaillent avec luy, soit François, soit Sauvages, de faire aucun commerce ny traite de castor, ny directement, ny indirectement, ny d'envoyer en Canada, en Europe, ny dans les colonies étrangères, à peine contre ledit Le Sueur d'estre deschu de la permission de faire valoir ces mines, de confiscation desdits castors et autres marchandises qui se trouveront dans les lieux où ils seront, et de dix mille livres d'amende. Veut cependant Sa Majesté qu'il soit permis audit sieur Le Sueur de traiter d'autres pelleteries qui n'entrent point dans la fabrique des chapeaux, et qu'il luy soit permis de les envoyer en Canada et en France seulement. Mande et ordonne Sa Majesté au Comte de Frontenac, Gouverneur, et son Lieutenant général en la Nouvelle-France, et au sieur de Champigny, Conseiller en ses conseils, et Intendant de justice, police et finances audit pays, et aux Officiers du Conseil souverain de Québec, de tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Fait, etc.

VIII

ORDRE

POUR RÉVOQUER LA PERMISSION ACCORDÉE A LE SUEUR D'ALLER FOUILLER DES MINES.

27 May 1699.

La permission accordée, le 21 may 1698, au sieur Le Sueur estant un moyen certain de faire la traite du castor, sans

qu'on puisse l'empescher; en outre le plomb et le cuivre, que Le Sueur pourroit apporter à Québec, devant revenir à des prix excessifs rendus dans la ville, plus élevez qu'ils ne cousteroient venant de France, et aussi l'opinion qu'il a voulu donner de métaux plus considérables, estant une chose avancée sans fondement, le Roy révoque la permission.

IX

PLAINTES CONTRE LE SUEUR,

QUI NE SONGE QU'A LA TRAITE DU CASTOR.

INQUIÉTUDE DU CANADA.

Extrait d'une Lettre de MM. de Callières et de Champigny au Ministre de la Marine

18 Octobre 1700.

. . . Il n'est pas moins de conséquence d'arrester les entreprises, qui se font du costé du Mississipi, pour la traite avec nos Sauvages alliez, ayant eu des avis seurs que le nommé Le Sueur, à qui Sa Majesté avoit cy devant accordé la permission de tenter la descouverte des mines qu'il prétend estre aux environs de ce fleuve, et qui n'a pas eu son exécution sur ce que nous avons pris la liberté de représenter à Sa Majesté que son dessein ne pouvoit estre que de chercher à traiter du castor et qu'il estoit entré dans le pays des Sauvages, nommez Sioux, avec vingt-cinq hommes au lieu de douze que Sa Majesté luy avoit permis de prendre, luy en ayant esté fourny trois du

poste du Mississipi, et ayant engagé dix de nos vagabonds à cinq cents livres (monnoye de France) de gages par an, conduisans tous des marchandises, ce qui ne laisse aucun doubte que son unique veue est de faire, en peu de temps par la traite, un gain considérable et d'en exclure la colonie. A quoy il est bon d'adjouster que ce commerce pourroit bien aller aux Anglois par le retour des vaisseaux destinez pour le Mississipy, nous ayant esté donné advis que cela estoit arrivé de la part du sieur d'Hiberville, qui s'est arresté à Manatte, où il en a vendu neuf milliers. D'ailleurs, si par le Mississipy le commerce de pelleteries et principalement du castor, qui est presque le seul de la Nouvelle-France, est enlevé et destruit, que deviendra cette pauvre colonie?

X

VOYAGE DE LE SUEUR CHEZ LES SIOUX.

APRÈS AVOIR QUITTÉ LE MISSISSIPI
POUR ENTRER DANS LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE,
ET DE LA DANS LA RIVIÈRE BLEUE,
IL ÉTABLIT LE FORT L'HUILLIER.
(1700.)

Extrait du Mémoire de M. Le Chevalier de Beaurain sur la Louisiane.

Le 10 Février 1702, M. Le Sueur arriva avec deux mille quintaux de terres bleue et verte, venant des Sioux. Voicy un extrait de la relation de son voyage. Il a esté dit cy devant qu'il estoit arrivé dans la Colonie, au mois de Décembre 1699,

avec une troupe de trente ouvriers; il ne put se rendre aux Tamaroas que dans le mois de Juin suivant, ayant fait jusque-là, depuis l'embouchure du fleuve, ... lieues. Il en partit, le 12 Juillet 1700, avec une *felouque* et deux canots armés de dix-neuf personnes [1].

Le 13, ayant avancé de six lieues un quart, il s'arresta à l'embouchure de la rivière du Missoury, et, à six lieues au-dessus, il laissa la rivière des Illinois à l'est du fleuve; il y fit la rencontre de trois voyageurs Canadiens, qui venoient se joindre à sa troupe. Ils luy apportèrent une lettre du Père Marest, Jésuite, datée du 10 Juillet 1700, de la mission de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge aux Illinois, de laquelle voicy la teneur :

« J'ay l'honneur de vous escrire pour vous avertir que les Peanguichas ont esté défaits par les Sioux et les Ayavois. Ces gens se sont joints avec les Quicapous et partie des Mascoutins, Renards et Metesigamias, et vont se venger, non pas sur les Sioux, car ils les craignent trop, mais peut-estre sur les Ayavois, ou bien sur les Paoutés, ou plustost sur les Ozages, car ceux-cy ne se défient de rien, et les autres sont sur leurs gardes. Comme vous pourriez rencontrer les nations alliées, vous devez vous précautionner contre leurs entreprises, et empescher qu'ils ne vous abordent, estant des traistres et sans parole. Je prie Dieu qu'il vous accompagne dans tous vos desseins. »

A 22 lieues au-dessus de la rivière des Illinois, il passa une petite rivière, qu'il nomma la Rivière aux Bœufs. Neuf lieues plus loin, il laissa dans l'ouest une petite rivière et fit la ren-

1. Voir Relation de Pénicaut (Ve volume, page 400).

contre de quatre Canadiens, qui descendoient le Mississipi pour se rendre aux Illinois.

Le 30 Juillet, à neuf lieues au-dessus de la dernière rivière, il fit rencontre de dix-sept Sioux dans sept canots, qui alloient venger la mort de trois Sioux, dont un avoit esté bruslé, et les autres tuez aux Tamaroas, peu de jours avant son arrivée à ce village. Comme il avoit promis au chef des Illinois d'apaiser les Sioux, qui viendroient en guerre contre sa nation, il fit présent au chef de ce party de quelques marchandises pour l'engager à s'en retourner; il luy dit que le Roy de France ne vouloit pas que l'on ensanglantast davantage ce fleuve, et qu'il l'avoit envoyé pour leur dire que, s'il obéissoit à sa parole, on leur donneroit dans la suite toutes les choses qui leur estoient nécessaires. Il respondit qu'il acceptoit le présent, c'est-à-dire qu'il feroit ce qu'on luy disoit.

Du 30 Juillet au 25 Aoust, M. Le Sueur fit cinquante-deux lieues un quart jusqu'à une petite rivière, qu'on nomme la Rivière à la Mine; elle vient du nord à son embouchure, et s'en retourne au nord-est, à sept lieues dedans à la droite. Il y a une mine de plomb dans une prairie, à une lieue et demie dans les terres. Cette rivière, à la réserve des trois premières lieues, n'est navigable que dans le temps où les eaux sont hautes, c'est-à-dire depuis le petit printemps jusqu'au mois de Juin.

Du 25 au 27, il fit dix lieues, passa deux petites rivières, et prit connoissance d'une mine de plomb; il en fit sa provision.

Du 27 au 30, il fit onze lieues et demie et rencontra cinq Canadiens, dont un estoit dangereusement blessé à la teste. Ils estoient nuds, et n'avoient pour toute munition qu'un meschant fusil avec cinq ou six coups de poudre et des balles;

ils dirent qu'ils descendoient des Sioux pour aller aux Tamaroas, et qu'à quarante lieues au-dessus ils avoient aperçu sur le Mississipi neuf canots, dans lesquels il y avoit quatre-vingt-dix Sauvages, qui les avoient pillez et battus cruellement. Ce parti s'en alloit en guerre contre les Sioux; il estoit composé de quatre nations différentes, Outagamis, Saquis, Poutouatamis et Puans, qui habitent un pays à quatre-vingts lieues dans l'est du fleuve, et du lieu où se trouvoit pour lors M. Le Sueur. Ces Canadiens prirent la résolution de suivre le détachement, qui fut ainsi composé de vingt-huit hommes. Ce jour, il fit quatre lieues et demie.

Le 1er Septembre, il passa la Rivière des Ouisconsins. Elle vient du nord-est à son embouchure, et retourne à l'est. Elle a presque partout une demy-lieue de large. A environ quarante-cinq lieues dans cette rivière, à la droite en montant, on trouve un portage de plus d'une lieue de long. La moitié de ce portage est un pays tremblant; au bout de ce portage il y a une petite rivière, qui descend dans une baye, appelée la Baye des Puans, habitée par un grand nombre de nations, qui portent leurs pelleteries au Canada. C'est par la Rivière des Ouisconsins que M. Le Sueur vint pour la première fois dans le Mississipi, en 1683 [1], pour aller dans le pays des Sioux, où il a demeuré sept ans en diverses fois [2]. Le fleuve, vis-à-vis l'embouchure de cette rivière, n'a environ qu'un demi-quart de lieue de large.

Du 1er Septembre au 5, il avança quatorze lieues; il passa ce jour la Rivière aux Canots, qui vient du nord-est, ensuite

1. Y a-t-il une erreur de copiste? Conférer avec un placet de Le Sueur qu'on trouvera plus loin.
2. Voir Ve volume, p. 34, 1689.

celle des Quicapous, ainsi nommée du nom d'une nation qui en a autrefois habité les bords.

Du 5 au 9, il fit dix lieues et demie et dépassa la Rivière Cachée et celle aux Ailes; le mesme jour il aperceut des canots, remplis de Sauvages descendant le fleuve. Les cinq Canadiens reconnurent que c'estoient ceux qui les avoient pillez. On fit poser des sentinelles dans le bois, crainte de surprise par terre, et, lorsqu'ils furent à portée de la voix, on leur cria que, s'ils approchoient davantage, on tireroit sur eux. Ils se rangèrent le long de l'isle, à demi-portée de fusil. Peu après, quatre des plus considérez de la bande vinrent dans un canot et demandèrent si on avoit oublié qu'ils estoient les frères des François, et à quel dessein on avoit fait prendre les armes, lorsqu'on les avoit aperceus. M. Le Sueur leur respondit que, d'après le traitement qu'ils avoient fait aux cinq François qui estoient présens, il avoit lieu de se méfier d'eux. Cependant, pour la seureté de son commerce, estant une nécessité d'estre en paix avec toutes les nations, il ne voulut pas se faire raison du pillage qu'ils avoient commis; il leur ajouta seulement que le Roy, leur maistre et le sien, vouloit que tous ses sujets naviguassent sur ce fleuve, sans qu'il leur fust fait aucune insulte; ainsy, qu'ils devoient prendre garde à ce qu'ils auroient à faire. Le Sauvage, qui avoit porté la parole, parut interdit et ne respondit rien; un autre dit seulement qu'ils avoient esté attaquez par les Sioux, qui les avoient obligez d'abandonner tous leurs bagages, et que, si l'on n'avoit pas pitié d'eux, en leur donnant un peu de poudre, ils ne pourroient se rendre à leur village. La considération d'un missionnaire, qui devoit monter aux Sioux et que ces Sauvages pouvoient rencontrer, fit qu'on leur donna deux livres de poudre. M. Le

Sueur fit, ce jour, trois lieues, dépassa une petite rivière à l'ouest du fleuve, ensuite une autre grande à l'est du Mississipi, laquelle est navigable en tous temps. Les nations sauvages, qui la connoissoient, la nommoient la rivière Rouge.

Le 10, à la pointe du jour, l'on entendit un cerf qui siffloit de l'autre bord du fleuve; un Canadien le traversa dans un petit canot sciou, que l'on avoit trouvé; peu après il revint avec la viande de cet animal, lequel est fort aisé à tuer, quand il est en rut, c'est-à-dire depuis le commencement de Septembre. Les chasseurs, en ce temps-là, font un petit sifflet du premier morceau de bois ou de canne, et lorsqu'ils entendent siffler un cerf, ils luy respondent; cet animal, croyant que c'est un autre cerf qui siffle, vient à eux, et ils le tuent sans peine.

Du 10 au 14, M. Le Sueur fit dix-sept lieues et demie, passa la rivière des Raisins et celle des Paquitanettes. Ce mesme jour, il laissa à l'est du fleuve une belle grande rivière, qui vient de fort loin, nommée de Bon-Secours, à cause de la grande quantité de bœufs, de cerfs, d'ours et de chevreuils que l'on y trouve; elle vient du nord à son embouchure. A trois lieues dans cette rivière il y a une mine de plomb; et à sept lieues au-dessus, du mesme costé, on trouve une autre rivière de long cours, aux environs de laquelle il y a une mine de cuivre, dont il avoit tiré dans ses précédens voyages un morceau du poids de soixante livres. Pour la faire valoir il faudroit mesnager la paix entre les Sioux et les Outagamis, parce que ces derniers, qui habitent dans les terres de l'est du Mississipy, passent continuellement par ce chemin, en allant en guerre contre les Sioux. Dans ces quartiers, à une demy lieue du costé du nord-

ouest, commence un lac de six lieues de long et de plus d'une lieue de large; on le nomme le lac Pépin[1]; il est bordé à l'ouest d'une chaisne de montagnes; de l'autre costé, à l'est, on voit une prairie rase, et au nord-ouest du lac une seconde prairie de deux de long sur demy lieue de large. Aux environs il y a une chaisne de montagnes, écore de roches par estages, qui a bien deux cents pieds de hauteur et plus d'une demy-lieue de long. Dans cet écore on trouve plusieurs cavernes, où les ours se retirent en hyver. La plupart de ces cavernes ont plus de quarante pieds de profondeur, et environ trois ou quatre pieds de hauteur. Il y en a quelques-unes dont l'entrée est fort estroite, et on y voit dans toutes quantité de salpestre. Il seroit dangereux d'y entrer l'esté, parce qu'elles sont remplies de serpens à sonnettes, dont la morsure est très dangereuse. M. Le Sueur vit de ces serpens qui avoient six pieds de long; mais, pour l'ordinaire, ils n'en ont environ que quatre. Ils ont les dents semblables à celles du brochet, et les gencives pleines de petites vessies, dans lesquelles est renfermé leur venin; les Sioux disent qu'ils le prennent tous les matins, et qu'ils le rejettent la nuit. Ils ont à la queue une espèce d'escaille, qui fait du bruit; c'est ce qu'on appelle leurs sonnettes. M. Le Sueur fit ce jour-là sept lieues et demie, et passa une autre rivière, nommée Hihanbouxeaté-Ouataba, qui signifie la rivière aux Roches-Plates.

Le 15, il passa une petite rivière et aperceut aux environs plusieurs canots, remplis de Sauvages qui descendoient le fleuve. Il crut d'abord que c'estoient des Sioux, parce qu'il ne pouvoit pas distinguer si les canots estoient grands ou

1. La lettre de Du Lhut, du 5 avril 1679, mentionne les frères Pépin.

petits; il fit mettre les armes en estat. Peu après, on entendit que ces Sauvages poussoient les cris qu'ils ont coustume de faire, lorsqu'ils se précipitent sur leurs ennemis. Il leur fit respondre de la mesme manière; et après avoir placé tout le monde derrière les arbres, et leur avoir défendu de tirer, jusqu'à ce qu'on les eust avertis, il resta sur le bord de l'eau à observer les mouvemens qu'ils feroient, et sur ce qu'il vit qu'ils mettoient deux hommes à terre, pour observer de dessus une éminence, de l'autre costé de la rivière, le nombre de ses gens et ses forces, il fit sortir et rentrer continuellement son monde du bois au bord de l'eau, afin qu'on les crust plus nombreux; ce qui réussit, car, aussitost que les descouvreurs furent descendus de la montagne, les chefs des partis vinrent apporter un calumet, qui est parmi les Sauvages un signal de paix. Ils dirent que, n'ayant jamais veu les François naviguer sur le Mississipy avec des bastiments semblables à la felouque, ils les avoient crus Anglois, et que c'estoit pour cette raison qu'ils avoient fait le cri de guerre, et qu'ils s'estoient rangez de l'autre bord du fleuve; mais qu'ayant reconnu par le pavillon leur erreur, ils estoient venus sans crainte, afin de les avertir qu'un des leurs, qui avoit perdu l'esprit, avoit, par accident, tué un François d'un coup de fusil à plomb; qu'ils alloient amener son camarade, qui diroit de quelle manière ce malheur estoit arrivé. M. Le Sueur fit venir ce François, qui estoit le nommé Denis, Canadien : il rapporta que son camarade avoit esté tué par mesgarde; il s'appeloit Laplace, soldat déserteur du Canada, qui s'estoit réfugié dans ce pays.

M. Le Sueur respondit à ces Sauvages qu'Onontio (c'est le nom qu'ils donnent à tous les gouverneurs du Canada) estant

leur père et le sien, ils ne devoient point chercher leur justification ailleurs que devant luy; qu'il leur conseilloit d'aller le voir au plus tost pour le prier d'oster le sang de ce François de dessus leur village. Ce party estoit composé de quarante-sept hommes des différentes nations qui habitent bien loin à l'est des quarante-quatre degrez de latitude du fleuve de Mississipy. M. Le Sueur en connoissoit particulièrement les chefs. Il leur dit que le Roy, dont ils avoient si souvent entendu parler au Canada, avoit envoyé establir l'entrée du fleuve, et qu'il vouloit que les nations qui l'habitent, aussi bien que celles qui sont sous sa protection, vescussent généralement en paix. Il fit ce jour-là trois lieues trois quarts.

Le 16, il laissa à l'est du fleuve une grande rivière, nommée de Sainte-Croix, parce qu'un François de ce nom fit naufrage à son embouchure; elle vient du nord-nord-ouest. A quatre lieues plus haut, en montant, on trouve un petit lac, à l'entrée duquel il y a une masse de cuivre fort grosse; elle est sur le bord de l'eau, dans un petit écore de terre sableuse, à l'ouest de ce lac.

Du 16 au 19, il avança de treize lieues trois quarts. Après avoir fait, depuis les Tamaroas, deux cent sept lieues et demie, il quitta dans cet endroit la navigation du Mississipy pour entrer dans la rivière de Saint-Pierre, à l'ouest du fleuve, sur laquelle il fit, jusqu'au 1er Octobre, quarante-quatre lieues un quart. Après quoy il entra dans la rivière Bleue, ainsi nommée à cause des mines de terre bleue qu'on y trouve.

A l'entrée de cette rivière, M. Le Sueur forma son establissement, situé aux quarante-quatre degrez treize minutes latitude Nord.

Il rencontra dans cet endroit neuf Sioux, qui luy dirent que cette rivière estoit le pays des Sioux de l'Ouest, des Ayavois et des Otoctatas, que les Ayavois habitoient sur le bord d'un lac, à trente lieues du costé de l'Ouest, et les Otoctatas un peu plus loin; que ce n'estoit pas leur habitude de chasser sur les terres des autres, sans y estre invitez par ceux à qui elles appartenoient; que, lorsqu'ils voudroient venir au Fort chercher leurs provisions, ils seroient exposez à estre tuez par leurs ennemis, en montant ou en descendant ces rivières, qui sont estroites; et que si l'on vouloit avoir pitié d'eux, il falloit qu'il se fust estably sur le Mississipy, aux environs de l'embouchure de la rivière de Saint-Pierre, où les Ayavois, les Otoctatas et les Sioux pourroient se rendre aussi bien qu'eux. Ayant fait leur harangue, ils se mirent, suivant leur coutume, à pleurer sur la teste de M. Le Sueur, en disant *ouachisson, ouaepanimanabo,* ce qui veut dire : Ayez pitié de nous!

M. Le Sueur avoit préveu que son establissement dans la Rivière Bleue ne feroit pas de plaisir aux Sioux de l'Est, qui sont, pour ainsi dire, les maistres de tous les autres Sioux et des nations qu'on vient de nommer, parce qu'ils sont les premiers avec lesquels on a eu commerce, ce qui leur a procuré d'estre munis de fusils. Toutefois, comme il n'avoit pas fait cette entreprise dans la seule vue de la traite des castors, mais pour connoistre à fond la qualité des différentes mines qu'il avoit cy devant descouvertes, il leur dit qu'il estoit fasché de n'avoir pas sceu plus tost leurs intentions; qu'il estoit bien juste, puisqu'il estoit venu exprès pour eux, qu'il se fust estably sur leurs terres, malheureusement que la saison estoit trop avancée pour retourner sur ses pas. Il leur fit ensuite

un présent de poudre, de balles, de couteaux, et d'une brasse de tabac, pour les inviter à se rendre le plus tost possible près du fort qu'il alloit faire construire; que là, lorsqu'ils seroient tous assemblez, il leur diroit les intentions du Roy, leur maistre et le sien.

Les Sioux de l'Ouest sont, au rapport de ceux de l'Est, plus de mille cabanes. Ils n'ont point l'usage des canots, ne cultivent point la terre, ny ne ramassent point de folle avoine; ils se tiennent ordinairement dans les prairies, qui sont entre le haut Mississipy et la rivière des Missouris, et ne vivent que de chasse.

Tous les Sioux, en général, disent qu'ils ont trois âmes, et qu'après leur mort celle qui a fait le bien va dans les pays chauds; celle qui a fait le mal, dans les pays froids, et que l'autre garde le corps. La polygamie est en usage parmy eux; ils sont fort jaloux de leurs femmes, pour lesquelles ils se battent quelquefois en duel. Ils sont fort adroits de la flesche, et on les a veus plusieurs fois tuer des canards à la volée. Ils font leurs cabanes de plusieurs peaux de bœufs passées et cousues ensemble; ils les portent partout avec eux : dans chaque cabane il y a pour l'ordinaire deux ou trois hommes avec leurs familles. Ils sont tous grands fumeurs, mais leur manière de fumer diffère de celle des autres Sauvages : il y a des Sioux qui avalent toute la fumée de tabac, et d'autres qui, après l'avoir avalée et gardée quelque temps dans leur estomac, la font ensuite sortir par le nez.

Le 3 du mesme mois, on reçut au fort plusieurs Sioux, parmy lesquels estoit Ouacantanpaye, chef de village. Peu après, il arriva deux Canadiens qui estoient allez en chasse; ils avoient esté pillez par les Sioux de l'Est, qui leur avoient

enlevé leurs fusils, faschez de l'establissement que M. Le Sueur avoit fait dans la rivière Bleue.

Le 14, le fort fut achevé, auquel on donna le nom de fort L'Huillier.

Le 22, l'on fit partir deux Canadiens pour aller inviter les Ayavois et les Otoctatas à venir faire un village auprès du fort, parce que ces Sauvages sont laborieux et accoustumez à cultiver la terre, et l'on espéroit en tirer des vivres et les faire travailler aux mines.

Le 24, il arriva six Sioux Oüjatespouitons : ils voulurent entrer dans le fort, mais on les en empescha en leur disant qu'on ne recevoit point des hommes qui avoient tué le François; c'est le terme dont ils se servent, lorsqu'on leur a fait quelques insultes. Le lendemain ils vinrent à la cabane de M. Le Sueur pour le prier d'avoir pitié d'eux. Ils voulurent, suivant leur coutume, pleurer sur sa teste et luy faire présent de quelques paquets de castors, qu'il refusa; il dit qu'il s'estonnoit que des gens qui l'avoient pillé eussent encore la hardiesse de venir chez luy; à quoy ils respondirent qu'ils avoient bien ouy dire qu'on avoit pillé des François, mais qu'aucun de leur village n'avoit esté présent à cette meschante action. M. Le Sueur leur respondit qu'il sçavoit que c'estoient les Mendeouacantons qui l'avoient tué, et non pas les Oüjatespouitons. « Mais vous estes Sioux, continua-t-il, ce sont des Sioux qui m'ont pillé, et, si je suivois vos manières d'agir, je vous ferois casser la teste : car n'est-il point vray que lorsque quelques estrangers (c'est ainsi qu'ils nomment les Sauvages qui ne sont pas Sioux) ont fait insulte à un Siou Mendeouacanton, Oüjatespouiton ou autre, tous les villages vengent, sur le premier qu'ils rencontrent, l'insulte qu'on a faite à ce

Siou. » Comme il n'y avoit rien à respondre à ce qu'il leur disoit, ils eurent recours aux larmes et luy répétèrent, suivant leur coutume : *Ouaechisson! ouaepanimanabo!* Là-dessus M. Le Sueur leur dit de cesser de pleurer; il adjousta que les François avoient le cœur bon et qu'il n'estoit venu dans leur pays que pour avoir pitié d'eux; il leur fit en mesme temps un présent, en leur disant : « Remportez vos castors et dites à tous les Sioux qu'ils n'auront plus de moy ny poudre ny balles, et qu'ils ne fumeront plus dans mon calumet (c'est-à-dire, nous ne serons plus bons amis) qu'ils ne m'ayent fait satisfaction du pillage fait aux François. »

Le mesme jour, les deux Canadiens, que l'on avoit fait partir le 22, arrivèrent, sans avoir pu trouver le chemin qui conduit aux Ayavois et aux Otoctatas.

Le 26, M. Le Sueur se rendit à la mine, avec trois canots qu'il chargea de terres bleue et verte : elles se tirent des montagnes, auprès desquelles sont les mines de cuivre très abondantes, dont M. L'Huillier, un des fermiers généraux de Sa Majesté, fit l'essay à Paris en 1696. On y trouve aussy des pierres toutes vertes, dont il seroit curieux de faire quelques usages.

Le 9 Novembre, il arriva au fort huit Sioux Mantantons, qui avoient esté envoyez par les chefs de leurs villages pour luy dire que les Mandeouacantons estoient encore à leur lac, dans les terres de l'Est du Mississipi, et qu'ils ne pourroient venir de long-temps; que pour un seul village, qui n'avoit pas eu d'esprit, les autres n'en devoient pas porter la peine; que, si l'on vouloit leur indiquer de quelle manière on désiroit avoir satisfaction, ils viendroient la faire. M. Le Sueur leur

respondit qu'il se resjouissoit de ce qu'ils avoient de l'esprit, et que c'estoit à eux à voir ce qu'ils auroient à faire sur cela.

Le 15, il arriva deux Sioux Mantantons; ces Sauvages avoient esté envoyez exprès pour avertir que tous les Sioux de l'Est et une partie de ceux de l'Ouest s'estoient joints ensemble pour venir chez les François, parce qu'ils avoient eu nouvelle que les Cristinaux et les Assinipoils venoient en guerre chez eux. Ces deux dernières nations habitent à plus de quatre-vingts lieues dans le haut du Mississipi, au-dessus du fort, du costé de l'Est.

Les Assinipoils parlent Siou, et le sont véritablement; ce n'estoit que depuis quelques années qu'ils avoient la guerre avec leur nation. Voici l'origine de cette guerre.

Les Cristinaux, ayant eu l'usage des armes avant les Sioux par le moyen des Anglois de la baye d'Hudson, venoient continuellement en guerre chez les Assinipoils, qui estoient leurs plus proches voisins : ces derniers, se trouvant foibles, demandèrent la paix, et, afin de la rendre plus solide, ils s'allièrent aux Cristinaux, en prenant de leurs femmes. Les autres Sioux, qui n'estoient pas entrez dans cette alliance, et qui avoient eu, de tout temps, la guerre avec eux, la continuèrent, de sorte qu'ayant trouvé un jour quelques Cristinaux chez les Assinipoils, ils leur cassèrent la teste. C'est ce qui a donné occasion aux Assinipoils de faire la guerre à leur nation, en se joignant aux Cristinaux, qui leur fournissent, par le moyen des Anglois d'Hudson, des armes et des marchandises.

Le 16, les deux Sioux s'en retournèrent à leur village, et l'on apprit que les Ayavois et les Otoctatas estoient allez s'establir du costé de la rivière du Missoury, aux environs des Maha, nation qui habite dans ces quartiers.

Le 26, les Mantantons et les Oujatespouitons arrivèrent au fort. Après qu'ils eurent dressé leurs cabanes dans le bois, Ouacantanpaye vint prier M. Le Sueur d'aller à la sienne. Il y trouva seize hommes avec plusieurs femmes et enfans, qui avoient le visage barbouillé de noir. Il y avoit dans le milieu de cette cabane plusieurs peaux de bœufs qui servoient de tapis. On luy fit signe de s'y asseoir, et, en mesme temps, toutes ces personnes se mirent à pleurer pendant un demi-quart d'heure; ensuite ce chef luy présenta à manger de la folle avoine, et, suivant leur coustume, il luy porta à la bouche les trois premières cuillerées; après quoy il luy dit que tous ceux qu'il voyoit là présens estoient, ainsy que luy, les parens de Tioscaté (c'estoit le nom du Siou que M. Le Sueur avoit mené au Canada en 1695, lequel y estoit mort en 1696). A ce nom de Tioscaté, ils recommencèrent à pleurer et à essuyer leurs larmes sur la teste et sur les espaules de M. Le Sueur. Après quoy, Ouacantanpaye, reprenant son discours, luy dit que Tioscaté le prioit d'oublier l'insulte faite aux François par les Mendeouacantons, et d'avoir pitié de ses frères, en leur faisant donner de la poudre et des balles pour se défendre contre leurs ennemis et pour faire vivre ses femmes et ses enfans, qui languissoient de faim au milieu d'un pays remply de toutes sortes de bestes, n'ayant pas de quoy les tuer. « Regarde, ajouta ce chef en luy montrant les femmes et les enfans du mort; voilà tes enfans, tes frères et tes sœurs; c'est à toy de voir si tu veux qu'ils vivent ou qu'ils meurent; ils vivront, si tu leur donnes de la poudre et des balles, et au contraire ils mourront, si tu leur en refuses. » Ce sont leurs manières de parler, qui tiennent beaucoup du figuré. La moitié de ces raisons suffisoit pour déterminer M. Le

Sueur à leur accorder leur demande; mais comme les Sioux ne respondent jamais sur-le-champ, surtout en matière d'importance, et qu'il avoit à leur parler au sujet de son establissement, il sortit de la cabane sans leur rien dire. Le chef et tous ceux qui estoient dedans le suivirent jusqu'à la porte du fort, et, après qu'il y fut entré, ils en firent trois fois le tour en pleurant et criant de toutes leurs forces : *Athé-ouanan,* qui veut dire : Mon père, ayez pitié de nous.

Le lendemain, il fit assembler dans le fort les plus considérez de l'un et de l'autre village; et, comme il n'est pas possible de réduire les Sioux ni de les empescher d'aller en guerre, à moins de les porter à cultiver la terre, il leur dit que, s'ils vouloient se rendre dignes de la protection du Roy, il falloit qu'ils abandonnassent la vie errante et qu'ils vinssent faire village auprès de son habitation, où ils seroient à l'abry de l'insulte de leurs ennemis; que, pour leur faciliter le moyen d'y mener une vie heureuse et les exempter de languir de faim, il donneroit tout le bled qui leur seroit nécessaire pour ensemencer beaucoup de terre; que le Roy, leur chef et le sien, en l'envoyant dans ce pays, luy avoit défendu de traiter des peaux de castors, parce qu'il avoit appris que cette chasse les obligeoit à se séparer, ce qui les exposoit à estre tuez par leurs ennemis; que, pour cette raison, il estoit venu s'establir dans la rivière Bleue, dont les environs, ainsy qu'ils l'avoient asseuré plusieurs fois, estoient remplis de toutes sortes de bestes, pour les peaux desquelles on leur donneroit leurs nécessitez; qu'ils devoient faire réflexion qu'ils ne pouvoient se passer des marchandises des François, et que l'unique moyen de n'en point manquer estoit de ne point porter la guerre chez les nations nos alliées; et, comme c'est la coustume des

Sauvages d'accompagner leurs paroles d'un présent proportionné à l'affaire qu'ils traitent, il leur donna cinquante livres de poudre, autant de balles, six fusils, dix haches, douze brasses de tabac et un calumet d'acier.

Le 1er Décembre, les Mantantons convièrent M. Le Sueur à un festin; de quatre de leurs cabanes ils n'en avoient fait qu'une, dans laquelle il y avoit cent hommes assis en rond, et chacun leur plat devant eux. Après leur repas, Ouacantanpaye, leur chef, les fit tous fumer, les uns après les autres, dans le calumet d'acier qu'on leur avoit donné. Ensuite il fit présent à M. Le Sueur d'un esclave et d'un sac de folle avoine, et il luy dit, en luy montrant ses gens : « Voilà le reste de ce grand village, que tu as veu autrefois si nombreux; tous les autres ont esté tuez en guerre, et le peu d'hommes, que tu vois dans cette cabane, acceptent le présent que tu leur as fait et sont dans la résolution d'obéir à ce grand chef de toutes les nations, dont tu nous as parlé; ainsi tu ne dois plus nous regarder comme des Sioux, mais comme des François, et, au lieu de dire que les Sioux sont des malheureux, qui n'ont point d'esprit, et qui ne sont propres qu'à piller et à voler les François, tu diras : Mes frères sont des malheureux, qui n'ont point d'esprit; il faut tascher de leur en faire avoir; ils nous pillent, mais, pour les empescher, j'auray soin qu'ils ne manquent point de fer, c'est-à-dire de toutes sortes de marchandises. Si tu fais cela, je t'asseure que, dans peu de temps, les Mantantons deviendront François, et qu'ils n'auront plus les vices que tu leur reproches. » Ayant finy cette harangue, il se couvrit la teste de sa robe, et les autres firent la mesme chose, et chacun pleura ses parens morts à la guerre, et ils chantèrent un adieu éternel à leur pays d'un ton si lugubre que l'on ne

pouvoit se dispenser d'entrer dans leurs douleurs. Après cela, Ouacantanpaye les fit de nouveau fumer et leur distribua les présens qu'on leur avoit donnez; ensuite, il dit qu'il s'en alloit chez les Mendeouacantons pour les avertir de sa résolution et les inviter à faire la mesme chose.

Le 12, trois chefs Mendeouacantons et quantité de Sauvages du mesme village arrivèrent au fort, et firent le lendemain une espèce de satisfaction du pillage qu'ils avoient fait sur les François, de la valeur de mille livres. Ils donnèrent à cet effet quatre cents livres de peaux de castors, et promirent que, l'été suivant, après avoir construit des canots et fait leur récolte de folle avoine, ils viendroient s'establir auprès des François. Le mesme jour ils s'en retournèrent à leur village dans l'Est du Mississipi.

Noms des nations de Sioux de la partie de l'Est et leur signification.

Les Mantantons. — Qui veut dire Village du grand lac qui se descharge dans un petit.

Les Mendeouacantons. — Village du lac d'Esprit.

Les Quioepetons. — Village d'un lac dans une rivière.

Les Psinoumanitons. — Village des chercheurs de folle avoine.

Les Ouadebatons. — Village de la rivière.

Les Ocatamenetons. — Village des gens qui sont sur la pointe d'un lac.

Les Songasquitons. — Village du fort.

Sioux de la partie de l'Ouest, dont on a connoissance.

Les Touchouaesintons. — Qui veut dire Village de la perche.

Les Psinchatons. — Village de la folle avoine rouge.

Les Oujatespouitons. — Village dispersé en plusieurs petites bandes.

Les Psinoutanhinhintons. — Village de la grande folle avoine.

Les Tintangaoughiatons. — Village de la grande cabane.

Les Ouaepetons. — Village de la feuille.

Les Onghetgéodatons. — Village de la fiente.

Les Ouasicontetons. — Village de ceux qui tirent dans un grand pin.

Les Hinhanetons. — Village de la carrière de pierre rouge.

La suite des mémoires de M. Le Sueur n'a point paru[1]; il passa en France avec M. d'Iberville, au mois d'Avril 1702. Quelques années après, en repassant à la colonie, il mourut en chemin.

1. La relation de Pénicaut, dans le cinquième volume, donne la fin de l'entreprise de Le Sueur (page 416).

XI

PRÉCAUTIONS PRISES EN CANADA CONTRE LE SUEUR.

Extrait d'une Lettre du Chevalier de Callières.

31 Octobre 1701.

La femme du sieur Le Sueur, descendue de Montréal depuis environ dix jours, m'a présenté la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 22e de Juin, par laquelle vous me marquez que le Roy veut que j'accorde à ses associez la permission de luy envoyer aux Sioux les marchandises qu'ils ont depuis deux ans à Montréal, et ayant sceu d'elle que ces marchandises consistoient principalement en deux cents fusils, j'ay creu qu'il estoit important de luy faire changer ces fusils en d'autres marchandises équivalentes, que je luy permettray d'y faire porter le printemps prochain, parce que, comme il faut passer au travers des pays de la pluspart de nos sauvages alliez pour aller chez les Sioux, avec lesquels ils ont la guerre, ils n'auroient pas manqué de les piller, comme ils ont fait desjà d'autres François, et de m'accuser d'estre d'intelligence avec leurs ennemis pour les tuer, souffrant qu'on leur portast des armes; ce qui auroit pu, non seulement renverser les articles pour le maintien de la paix que j'ay faite entre nos alliez et les Iroquois, leur ostant la confiance de me venir trouver, en cas qu'il arrivast quelque desmeslé entre eux pour leur en faire faire raison, mais encore les dispositions, où je les ay mis par la surséance d'armes que je leur ay demandée contre les Sioux, de faire la paix entre eux, pour-

veu que Sa Majesté trouve bon que j'y tienne un homme de confiance pour la faire conclure et mesnager leurs esprits, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer dans ma lettre du 4 de ce mois. Ainsy, par l'eschange de ces fusils avec d'autres marchandises, je tasche de mesnager cette affaire jusqu'à ce que j'aye vos responses, en satisfaisant à l'ordre que vous m'avez envoyé, quoyque la compagnie de cette colonie m'ait présenté une requeste, où elle m'expose que cet envoy est fort préjudiciable à ses interests.

XII

LE SUEUR A VERSAILLES.

Extrait d'une Lettre historique touchant le Mississipi, écrite de Paris le 6 août 1702 par M. de Rémonville, intéressé dans la Compagnie du Mississipi avec M. Le Sueur.

Paris, 6 Aoust 1702.

M. Le Sueur, arrivé en cette ville, n'a fait que passer d'un carrosse à l'autre pour Versailles, où il est allé rendre compte de son voyage au Ministre. A son retour, on aura le temps de l'entretenir et de savoir de luy ce qu'il peut pour la curiosité. En attendant, M. de Rémonville respond à une partie de ce qu'on luy demande.

La rivière Saint-Pierre, nommée par les Sauvages Rivière Verte ou Bleue, vient de l'Ouest, et se joint au Mississipi 200 lieues au-dessus de l'embouchure de celle des Illinois.

M. Le Sueur a transporté son fort, qui estoit sur le bord du Mississipi, 40 lieues avant dans cette Rivière, qui serpente beaucoup pendant ces 40 lieues sur des mines de vert de montagne, dont on compte faire un article de commerce assez considérable. Il en a porté 40 caisses, qui font environ 4 milliers pesant. Chacun dit que ce vert est fort rare et fort cher, parce qu'il n'en vient plus guères d'Allemagne, d'où on le tire depuis dix ans, parce qu'apparemment les mines s'y épuisent. « Il me paroist, dit M. de Rémonville, que ce pays qui a revolté bien des gens contre moy, quand j'en ay proposé le projet, ne sera pas tout à fait à desdaigner, et ne laissera peut-estre pas d'estre utile à l'Estat. »

XIII

LESUEUR EXPLORE LE HAUT MISSISSIPI

DEPUIS QUINZE ANS.

IL A BATI DEUX FORTS, L'UN SUR LE LAC PÉPIN ET L'AUTRE PLUS HAUT. IL Y A ATTIRÉ PLUSIEURS VILLAGES SIOUX ET DES NATIONS HABITUÉES SUR LE MISSOURI.

Le Sueur remontre très humblement qu'il s'est trouvé dans la plupart des partis de guerre qui ont esté faits en Canada contre les Anglois et les Iroquois; qu'il a commandé deux partis pour les Outawacs, et depuis plus de quinze ans a travaillé à la descouverte du haut du Mississipi; qu'il a basti deux forts, l'un dans le lac Pépin, et l'autre plus haut, le tout avec commission de M. le comte de Frontenac, après

lesquelles courses estant repassé en France, et ayant obtenu une commission de la Cour pour retourner dans le lieu de ses descouvertes, il a esté pris par les Anglois avec tous ses effets, qui se montoient à plus de dix mille livres, mené à la Nouvelle-Angleterre, d'où il repassa en France. Vous eustes la bonté, Monsieur, de luy faire renouveler sa commission. Il passa en Canada en 1698, où il trouva des oppositions qui le réduisirent à la nécessité de revenir en France, d'où vous avez jugé à propos, Monsieur, de le renvoyer par la mer au Mississipi, qu'il a remonté plus de 600 lieues avec le premier bastiment qui y ait jamais monté. Il y a fait bastir un nouveau fort par les 44 degrés 13 minutes, où il a laissé seize hommes de garnison avec un commandant, auprès duquel fort il a attiré plusieurs villages Sioux, aussi bien que les Mahas, Hoctatas et Paoutès, nations très nombreuses qui habitoient les bords du Missouri, dont ce fort n'est éloigné que d'environ 60 lieues; et, par ce moyen, il espère faire la descouverte entière de tout le Missouri et des vastes pays de l'Ouest de cette rivière. Si vous voulez bien, Monsieur, luy faire l'honneur de l'employer pour cela, il s'oblige, si Dieu luy conserve la vie et la santé encore deux ans, de vous donner des connoissances parfaites de tous ces pays-là qui vous donneront, Monsieur, beaucoup de plaisir par rapport aux intérests que vous prenez à ce qui regarde le bien, l'honneur et la gloire de la France.

N'ayant encore rien reçu ny demandé, il vous supplie très humblement de luy faire accorder une gratification pour l'aider à se défrayer de tous les voyages, qu'il a esté obligé de faire avec une commission de lieutenant général du siège, qui sera establi pour la Justice dans la ville commencée à la Mobile,

et les appointemens que vous jugerez à propos pour faire subsister sa famille, ce qui ne l'empeschera pas, jusqu'à ce que la colonie devienne en estat d'avoir besoin des fonctions de cet employ, de travailler aux descouvertes qu'il propose.

Il vous supplie très humblement encore, Monsieur, de luy accorder le passage dans le pays pour dix personnes, pour sa famille et domestiques nécessaires pour son establissement à la Mobile, et la subsistance pour ces dix personnes, tant qu'il sera employé aux descouvertes; cela luy donnera lieu de continuer ses services, d'employer le reste de ses jours pour donner des marques de son zèle et continuer ses vœux pour vostre santé et prospérité, Monsieur.

IV

DÉCOUVERTE DU PAYS DES ACAANIBAS

PAR MATHIEU SAGEAN

ET SES AVENTURES.

CE QU'IL RAPPORTE SEMBLE EXTRAORDINAIRE,

MAIS EST, AUX YEUX DE L'ADMINISTRATION,

MÊLÉ DE FAITS DONT ELLE RECONNAIT LA VÉRITÉ.

CE MÉMOIRE, COMMUNIQUÉ PAR LE PÈRE CHARLEVOIX

A DELISLE, EST SOUMIS PLUS TARD PAR LUI

AU DUC D'ORLÉANS, RÉGENT.

ENQUÊTE AU SUJET DE CETTE DÉCOUVERTE

ET IDÉES QU'ELLE SUGGÈRE EN FRANCE

SUR LA CONTIGUITÉ DE L'AMÉRIQUE ET DE L'ASIE.

1683-1699.

Math
Montré
viron 6
nommé
estoit d
Montré
profess
Ledit M

Il y a
d'escor
qu'il all

Ils fu
d'envir
Ouest,
journèr

1. Ledi
de Carign
Marans. (

DÉCOUVERTE ET AVENTURES

DE

MATHIEU SAGEAN

1683-1699

I

Mathieu Sagean est créole de Canada, né dans l'Isle de Montréal dans la Nouvelle-France, distante de Québec d'environ 60 lieues Sud-Ouest, âgé de 38 à 40 ans. Son père, nommé Jean, estoit de Bordeaux, et sa mère, Marie Larrante, estoit de La Rochelle[1]. Ils furent s'habituer à ladite Isle de Montréal, au quartier nommé La Chine. Ils ont tousjours fait profession de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Ledit Mathieu Sagean sçait un peu lire, mais non pas escrire.

Il y a environ vingt ans qu'il partit de Montréal en canot d'escorce pour suivre M. de La Salle dans la descouverte qu'il alloit faire vers le Sud-Sud-Est de Canada.

Ils furent d'abord au lac Ontario, distant dudit Montréal d'environ 60 lieues, et au bord duquel, du costé d'Ouest-Nord-Ouest, ledit S^r de La Salle fit, pendant trois mois qu'ils y séjournèrent, jeter les premiers fondemens d'un fort, qu'il nomma

1. Ledit Jean Sagean fut, en ce pays là, en qualité de sergent dans le régiment de Carignan. Il y épousa la demoiselle Larrante. C'est Marie Rende; elle étoit de Marans. (*Note du manuscrit.*)

Catracouy[1] (qui veut dire imprenable en langue Iroquoise) et lequel M. le Comte de Frontenac a depuis fait achever. .

De là, poursuivant leur navigation en canot par ledit lac Ontario vers l'Ouest-Sud-Ouest, ils furent au Sault du Niagara, distant d'environ 120 lieues dudit fort de Catracouy, où ils restèrent pendant cinq mois pour y construire une barque du port de 35 tonneaux[2], sur laquelle une partie de leurs gens s'embarquèrent avec des marchandises et munitions pour aller faire la traite de pelleteries avec une nation sauvage, nommée Outaouas, dans la terre de Michilimaquina, distante dudit Niagara de 150 lieues et où ils arrivèrent avec ladite barque et leurs canots, un mois et demi après leur départ de Niagara.

De là leur petite flotte alla au lac du Michigane dans le fond de la Baye de Poutouatamy, pour y continuer ladite traite. Ils y passèrent l'hiver et y séjournèrent pendant sept mois, au bout desquels la barque s'estant trouvée chargée, ledit sieur de La Salle la renvoya à Michilimaquina, mais elle périt en chemin avec tout son équipage et sa cargaison qui estoit fort riche, sans qu'on en ait jamais eu d'autres nouvelles, — si ce n'est que des Sauvages leur dirent dans la suite qu'elle avoit naûfragé aux Iles plates, dans ledit lac de Michigane.

Ledit sieur de La Salle, n'ayant donc point trouvé sa barque à Michilimaquina et ne pouvant plus douter de sa perte, il poursuivit son voyage pour la descouverte, pendant l'espace de 18 mois. Il fut d'abord à la rivière Mangoust, autrement nommée la rivière Colbert[3], distante de 200 lieues de Michili-

1. Cataracouy.
2. Cette barque fut bastie au-dessus dudit Sault dans le lac Érié. (*N. du ms.*)
3. Mangoust est le premier et véritable nom de cette rivière, et elle n'en avoit pas d'autre quand ledit Sagean y fut; mais on luy a dit depuis qu'on lui a donné

maquina. Ensuite il se rendit à la rivière de Chiatoura [1], autrement de Seignelay, qui se jette dans le fleuve de Mississipi, lequel les Espagnols ont nommé El Rio de la Madelaine [2], où estant arrivez, ils le descendirent dans leurs canots pendant un mois et demi pour tascher d'aller jusqu'à son embouchure, mais en vain; car, après avoir fait plus de 120 lieues et trouvé l'eau salée [3], ils trouvèrent ledit fleuve tellement bouché de roseaux et si remply de caïmans ou crocodiles, de serpens à sonnettes et autres bestes venimeuses, qu'ils ne purent passer outre [4]; le pays d'ailleurs noyé et marescageux tout autour. Sur les bords dudit fleuve [5] six de leurs gens furent mesme dévorés par lesdites bestes, et, comme ils remontoient ledit fleuve, un jour voulant mettre pied à terre pour aller à la chasse des bœufs sauvages dans le pays des Missouris, qui est une nation sauvage habituée à 10 ou 12 lieues du fleuve, du costé de la Nouvelle Espagne, les Sauvages, qui suivoient ledit Sieur de La Salle dans ses descouvertes, au nombre de 42 tant Mahegans que Miamis, s'avisèrent d'enlever une femme desdits Missouris, ce qui fut cause que nombre de ceux-ci se mirent en embuscade dans les roseaux et attaquèrent les François, dont ils

le nom de Colbert, dont il n'est pas autrement sûr. Il y a mesme des gens qui prétendent que la rivière Colbert et le Mississipi sont un mesme fleuve, dequoy ledit Sagean ne convient pas, si la rivière Colbert est Mangoust. (*Note du ms.*)

1. Il est aussi bien sûr du nom sauvage et premier de cette rivière, qui est Chatoura, et ne sçait que par relation d'autrui, qu'on l'a nommée de Seignelay, sans le sçavoir autrement. (*Note du ms.*)

2. D'autres disent que les Espagnols nommoient le Mississipi Rio Escondido qui veut dire caché, à ce que ledit Sagean a ouy dire depuis, à cause de ses inondations et embarras de roseaux.

3. A plus de 20 lieues de la mer qui fait une grande baie à l'embouchure dudit fleuve. Ils virent ladite baie, mais ne purent y aller. Voyez à la page où il est parlé de l'endroit où est cette embouchure, selon quelques-uns.

4. Ce fut en cet endroit, où le fleuve forme une pointe, que M. de La Salle planta une croix avec les armes du Roy.

5. Qui se déborde vers le printemps par la chute des eaux d'en haut.

tuèrent huit à coups de flèches et en blessèrent quatre ou cinq, dont ledit Sagean estoit un, qui reçut au bras un coup de flesche empoisonnée, duquel il eut beaucoup de peine à guérir, ce qu'il fit enfin par la vertu de certaines herbes, que les Sauvages amis des François luy furent quérir. — Les Missouris eurent, de leur costé, 45 hommes de tués, en cette occasion, à coups d'armes à feu, ce qui ne les rebuta pourtant pas, car ils retournèrent à la charge le lendemain, mais ils trouvèrent les François sur leurs gardes, au nombre de 120, qui leur tirèrent une vingtaine de coups d'arme à feu, ce qui les obligea de reculer et de faire un signal pour parlementer. On envoya un homme de chaque costé; la paix s'ensuivit, au moyen de la restitution de l'Hélène qui avoit causé cette guerre, et les Missouris devinrent les meilleurs amis des François, qu'ils avoient pris d'abord pour des Espagnols, qui sont leurs ennemis irréconciliables. Ledit Sieur de La Salle et sa troupe demeurèrent trois ou quatre mois avec lesdits Missouris, qui ne sçavoient quelle chère leur faire pour se concilier leur amitié; ils appeloient ledit Sieur de La Salle Quitchimanitou, c'est-à-dire le fils de l'Esprit qui a tout fait[1], luy ayant vu faire brusler de l'eau de vie, qu'on leur fit accroire estre de l'eau commune, en les menaçant de faire aussi brusler leurs terres, leurs rivières et tout, s'ils rompoient leur intelligence avec les François. Enfin l'on se rembarqua, chargés de vivres et de présens que firent ces Sauvages audit sieur de La Salle, qui, de son costé, donna deux fusils, dont l'un tiroit deux coups, et de la poudre à leur chef, et celui-cy luy donna en troc un diamant, qui a été estimé 8000 escus à Paris, à ce qu'a ouy dire ledit Sagean.

1. Cela marque qu'ils ont quelque idée d'un premier estre créateur du monde.

Ledit sieur de La Salle et sa troupe s'en furent au pays des Illinois, autre nation sur le bord dudit fleuve, environ quatre-vingts lieues plus haut, où ils establirent le fort Saint-Louis sur un islot adjacent de la grande terre, à laquelle on communique par le moyen d'un pont, qui se tire dans ledit fort. L'on fut six ou sept mois à bastir ce fort, avec l'ayde des Sauvages, après quoy ledit sieur de La Salle, en ayant laissé le commandement à M. de Tonty, gentilhomme françois, s'en retourna en Canada avec quinze hommes et le Père François, Récollect, en dessein de passer en France pour informer la Cour du progrès de sa descouverte et demander de nouveaux secours pour la continuer. Il laissa audit fort le reste de son monde au nombre d'environ cent hommes, desquels estoit ledit sieur Sagean.

Quelque temps après il prit envie audit Sagean d'aller à la descouverte, et en ayant obtenu la permission dudit sieur de Tonty, il prit avec luy onze autres François et deux Sauvages Mahegans (qu'on appelle aussi Loups, parce que Mahegan veut dire loup en leur langue). Ils prirent trois canots d'escorce pour remonter ledit fleuve de Mississipi, sur lequel, ayant fait environ deux cent cinquante lieues, ils trouvèrent un sault, qui les obligea de faire un portage d'environ six lieues, passé lequel ils se rembarquèrent sur le mesme fleuve, qu'ils remontèrent encore jusqu'à quarante lieues, sans trouver aucune nation, et, s'estant arrestés près d'un mois et demi à chasser et tascher de faire quelque nouvelle descouverte, ils trouvèrent, en chassant, une rivière à quatorze lieues de là qui couroit au Sud-Sud-Ouest, ce qui leur fit juger qu'elle alloit se rendre dans la mer du Sud, ayant son cours tout contraire à celles qui vont se rendre à la mer du Nord. Ils se résolurent d'y

naviguer et firent pour cet effet le portage dudit chemin, de quatorze lieues [1], pendant lequel ils trouvèrent quantité de lions, léopards et de tigres, qui ne leur firent aucun mal. Ils entrèrent avec leurs canots dans ladite rivière, et, après y avoir fait environ deux cent cinquante lieues, ils trouvèrent les Acaanibas, qui font une grande nation qui occupe pour le moins deux cents lieues de pays, où ils ont plusieurs villes, fortifiées de forts, de terrasses et de palissades, et quantité de villages, dont les maisons sont basties de bois et d'escorce. Ils ont un roy, qui se dit descendant de Montézuma et qui est ordinairement habillé de peaux d'hermine, lesquelles sont communes en ce pays-là. Ces peuples s'en habillent aussi. Ils sont policés en leur manière; ils sont idolastres et ont des idoles de figure affreuse et d'une grandeur énorme, qui sont devant le palais du Roy. Il y en a deux, entre autres, dont l'une est la figure d'un homme armé de lances, flesches et carquois, tenant un pied à terre, et l'autre en l'air, avec la main sur la figure d'un cheval, comme le voulant monter. Ils disent que cette statue humaine est la représentation d'un de leurs roys, qui a esté un des plus grands conquérans de ces pays-là, et cette statue tient dans sa bouche et comme entre ses dents une pierre précieuse de forme quarrée et grosse comme un œuf d'outarde, laquelle brille et esclaire la nuit comme un feu. Il croit que c'est une escarboucle. L'autre de ces idoles est la statue d'une femme, qu'il croit estre une impératrice ou reyne, montée en selle sur une figure de cheval ou licorne, ayant une corne au milieu du front, de plus d'une brasse de long, et autour de ce cheval ou licorne, il y a des figures de quatre grands chiens, et celle d'une autre licorne avec encore

1. Il veut dire quatorze jours, c'est-à-dire environ 40 lieues. (*Note du ms.*)

celle d'un homme, qui tient la licorne enchaisnée. Toutes ces figures sont de fin or et massives, mais très mal faites et difformes [1]. Tous les matins le Roy va le premier faire son adoration devant ces idoles, et ensuite tout le peuple de la ville. Ils crient tous en chantant et à diverses reprises, depuis la pointe du jour jusqu'au soleil levant : *Ibella ouac Sima houally,* qui est comme une invocation à celui qui a tout fait, comme ils disent [2]. Les peuples des autres villes et villages viennent tous, une fois le mois, rendre ce mesme culte à ces idoles, n'en ayant point chez eux. Le palais du Roy est d'une fort grande estendue et son appartement [3] particulier est de 28 à 30 pieds en quarré et a trois estages [4]. Les murailles de 18 pieds de haut en sont d'or massif, non en plaques, mais en carreaux, arrangés l'un sur l'autre, comme des briques fort larges, liaisonnées avec des crampons et des barres de mesme matière [5]; le reste de ce magnifique appartement est de charpente et couvert de bois. Le Roy y demeure tout seul, et jamais personne n'y entre que ses femmes, dont il a un grand nombre, qui sont logées dans des appartements contigus et séparés du sien. Il en change toutes les nuits et celle qui a eu

1. Elles n'ont point de piédestal, mais elles sont placées comme sur une estrade, qui est aussi d'or et de 30 pieds en quarré pour chacune desdites statues, entre lesquelles il y a un chemin, qui conduit à l'appartement du Roy par un vestibule magnifique qui a plus de cent pieds, où il y a des grilles de caracoly, qui est un métal aussy précieux que l'or, à ce que dit ledit Sagean. Les portes et les fenestres de cet appartement sont aussy de caracoly. C'est là que se tient la garde du Roy, composée ordinairement de deux cents hommes. Aux quatre coins de ce vestibule, il y a quatre petits cabinets de caracoly ouverts et grillés, où se tient la musique du Roy, qui est bien mauvaise par rapport à celle d'Europe. (*Note du ms.*)

2. Autre marque de l'idée du premier estre, créateur du monde.

3. Il veut dire sa chambre. (*Note du ms.*)

4. Il veut dire trois fenestres, car les maisons en ce pays-là n'ont point de chambres hautes, et par conséquent de degrés. (*Note du ms.*)

5. Le pavé dudit appartement est aussi fait de grandes briques d'or massif en quarré.

l'honneur de coucher avec luy, lui fait son manger dans son appartement, le luy porte dans le sien et mange avec luy, sans qu'ils ayent personne à les servir. Il permettoit aux François d'entrer dans l'intérieur de son appartement et les voyoit avec plaisir. Ces peuples font un grand commerce d'or, mais ledit Sagean ne peut dire positivement avec quelle nation, si ce n'est la Japonoise, comme il croit, car ils le transportent fort loin par caravanes, et il leur a ouy dire, suivant leur manière de compter, qu'il y avoit pour six lunes de chemin de chez eux à cette nation. Il a veu partir une de ces caravanes, dans le temps qu'il estoit parmi eux, composée de plus de trois mille bœufs, tout chargés d'or sur leur dos. Cette caravane estoit escortée d'un pareil nombre de cavaliers, armés de lances et de flesches, avec une espèce de poignard d'un pied et demi de long, attaché à un morceau de cuir, dans lequel ils fourrent leur main comme dans un gant sans doigts, tellement que cette lame est comme fichée dans la main par le bout, où devroit estre le manche. Ils se servent de ces poignards, quand ils en sont aux prises, et ont encore une rondache, faite de peaux de bœufs et de figure ronde pour parer aux coups de flèches. Ils font leur traite au bout de la lance, et la nation, avec laquelle ils la font, leur donne en troc du fer, de l'acier et des armes blanches. Ils n'ont point l'usage de l'escriture à nostre manière. Ledit Sagean dit pourtant qu'ils donnent à chacun des conducteurs de caravanes un morceau d'escorce, apprestée comme du papier, sur laquelle est marquée la quantité d'or dont il est chargé, et dont il rend compte au retour de la mesme manière. Il dit encore qu'ils gravent sur des pierres et sur des métaux les évènemens extraordinaires et leurs époques, mais comme il n'a aucune

intelligence dans l'escriture, il ne sçauroit s'expliquer sur la signification des caractères dont ils se servent, qui sont apparemment des espèces de hiérogliphes.

Ce Roy des Acaaniba s'appelle Hagaazen, qui veut dire en leur langue le Grand Roy. Il n'a guerre avec aucune nation; cependant il a tousjours près de cent mille hommes sur pied, tant cavalerie qu'infanterie, mais les trois quarts en cavalerie, qui sont tousjours campés autour de la ville où il réside. Ces troupes ont des trompettes toutes droites et d'or, dont ils sonnent fort mal, et des espèces de tambours ou plutost des timbales, aussi d'or, qui sont comme de grands chaudrons ronds, couverts d'une peau de cerf, sur laquelle ils battent avec des baguettes, et ces sortes de timbales sont portées par des bœufs, sur lesquels il monte un homme pour les battre. Leurs tentes sont faites des cuirs ou peaux de ces bœufs passées comme du chamois, lesquelles ils couvrent d'escorce d'arbre, qui est maniable comme de la toile, et qu'ils cousent avec des fils de racines pour les garantir de la pluye. Ledit Sagean n'a point de connoissance s'ils observent aucune discipline militaire, ni s'ils font aucun exercice, si ce n'est qu'ils s'exercent un jour de la semaine à tirer au blanc. Les hommes y sont basanés, et leur visage paroist hideux et beaucoup plus long et estroit que le naturel, parce qu'estant enfans, leurs mères leur serrent bien fort la teste des deux costés avec des bois plats.

Mais pour les femmes, elles y sont belles et blanches comme en Europe, et ont de la pudeur, se cachant certains endroits, etc. — La seule difformité qu'elles ont et qui leur est commune avec les hommes, c'est la grandeur extraordinaire de leurs oreilles, ce qui est une beauté parmi eux, et, pour mieux se les accroistre et allonger, ils se les percent et

chargent d'anneaux d'or et d'os d'animaux. Ils portent aussi leurs ongles fort grands; c'est non seulement une de leurs beautés, mais encore une marque de distinction; tant plus une personne y est élevée en dignité, tant plus elle a les ongles longs, en remontant jusqu'au Roy qui renchérit en cela sur tous les autres.

Ils se laissent également croistre le poil au visage et à l'estomac, dont les plus velus sont estimés les plus beaux.

La Polygamie est en usage parmi eux; chaque homme y prend autant de femmes qu'il veut. — Ils ne se mettent pas autrement en peine de la continence des filles et jeunes garçons, pourveu qu'ils soient de condition libre, et point du nombre de ceux que les pères et mères engagent dans leur plus bas âge par parole de futur, ce qu'ils font très souvent. Mais pour ce qui est des filles ainsi promises ou des femmes mariées, il y va de leur vie et de celle de leurs galans, si elles s'abandonnent au sceu de leurs maris ou fiancés.

Au reste ces peuples aiment beaucoup la joye. Ils sont de grands danseurs et grands mangeurs, ayant tousjours la chaudière sur le feu, ne tenant aucune règle ni aucun ordre dans leurs repas et mangeant indifféremment à toutes heures, tant de jour que de nuit; mais ils sont fort sobres quant à la boisson, n'aimant point l'ivrognerie. Ils font du vin de palme et plusieurs autres boissons de racines et d'herbes, — Ils sont grands fumeurs; le tabac y est très commun et bon, y venant naturellement, sans presque le cultiver. — Ils reçurent parfaitement bien les François, qui estoient les premiers Européens qu'ils eussent jamais veus, et pendant cinq mois ou environ qu'ils restèrent parmi eux, ils y furent toujours régalés à merveille, tellement que rien ne leur y manquoit soit pour l'utile

ou pour l'agréable. Il estoit mesme defendu aux filles de leur rien refuser, à peine de la vie; un desdits François, nommé Turpin, estant sujet à s'enivrer du vin de palme, qui est commun en ce pays là, fut cause qu'on en poignarda six, parce qu'il s'estoit plaint autant de fois, dans son ivresse, qu'elles l'avoient rebuté [1].

Le Roy fit tous ses efforts pour les retenir à son service, jusques là qu'il voulut donner en mariage audit Sagean une de ses filles, qui n'estoit agée que de quatorze ans, et luy dit, à son départ, qu'il la luy garderoit, luy ayant fait promettre de retourner.

Lesdits François, ayant chacun un fusil et de la munition, et craignant qu'il ne prist envie au Roy ou à d'autres de la nation d'en avoir quelqu'un, leur en firent un mystère, leur disant que c'estoient des esprits, qui leur estoient familiers et qui tuoient tous ceux qui en approchoient, autres qu'eux, tout de mesme comme ils tiroient les oiseaux et les bestes, quand ils le leur commandoient. Pour leur rendre la chose plus mystérieuse, ils observoient de ne les charger jamais devant eux, et ces pauvres idiots demeuroient dans un estonnement merveilleux, à la veue de l'effet desdites armes, et leur portoient une vénération si craintive et si grande, qu'ils n'osoient seulement en approcher et qu'ils ne marquèrent aucune envie d'en avoir. — Les deux Sauvages ou Indiens, qui accompagnoient lesdits François, leur servoient d'interprètes et se faisoient fort bien entendre des Acaanibas, quoiqu'ils ne parlassent pas leur mesme langage et qu'ils ne fussent pas de leur nation, estant Chaouanons [2], distans des

1. Le pays est fécond en Lucrèces. (*Note du ms.*)
2. Il veut dire Loups. (*Note du ms.*)

Acaanibas de plus de 300 lieues. Ils sont grands gesticulateurs, et croit ledit Sagean que ces diverses nations s'entendent par signes.

Ce pays est fort tempéré, n'estant jamais ni trop chaud ni trop froid; les naturels du dit pays y vivent jusqu'à une extrême vieillesse, sans estre sujets à maladies ni infirmités, et ledit Sagean assure que, pendant tout le temps qu'il a esté parmi eux il n'y a jamais vu de malade, ni mourir personne que de caducité et de vieillesse. Ils n'ont ni médecins ni chirurgiens de profession [1].

Tout le pays est abondant en toutes sortes de fruits, tant d'Europe que des Indes, pommes, poires, prunes, pesches, figues, amandes, noix, chastaignes, cerises, mûres, noisettes, en toutes sortes de groseilles, en fraises et framboises, melons ordinaires de plusieurs espèces, en melons d'eau, courges, giraumons, patates, oranges et citrons aigres et doux, olives fort grosses et bananes. Il y a aussi du bled d'Inde et de la folle avoine aussi blanche et bonne que du riz. Ils font du pain de l'un et de l'autre de ces grains. Il y a surtout quantité de raisins, et tous ces fruits viennent dans les bois, qui en sont pleins, et bien plus gros et meilleurs qu'en Europe [2], quoy qu'on n'y cultive rien que le bled d'Inde. La verdure y règne tout le long de l'année; aussi il y a des fruits, et tous les bois, aussi bien que les plaines, qui y sont les plus belles du monde, et où il y a les meilleurs pasturages, sont toujours remplis de

1. Ils se font suer avec des herbes, lorsqu'ils se trouvent mal.

2. Ce seroit encore tout autre chose s'ils estoient cultivés. Ledit Sagean assure qu'il y a mangé de ces raisins qui sentoient le muscat, et en avoient le goust, quoyque sauvages et dont les grains estoient gros comme de petites prunes. (*Note du ms.*)

toutes sortes de bestes et d'oiseaux, particulièrement de bœufs sauvages, qui sont beaucoup plus grands que ceux d'Europe, ont une grande bosse sur le dos, comme les chameaux et les cornes aussi plus grandes que ceux d'Europe. Ils en apprivoisent et s'en servent pour porter des fardeaux et pour leurs caravanes. Il y a une espèce d'animal, qui a beaucoup de ressemblance avec les bœufs et que les Sauvages appellent Pichitiou, qui est en effet beaucoup plus petit que les bœufs ordinaires. Il est gros et rond, ayant les jambes courtes et les pieds fourchus comme un bœuf. Il n'a point de cornes et a les oreilles fort longues et pendantes; la queue comme celle d'un grand mouton, et au lieu de poil, ils sont couverts d'une espèce de laine noire très fine et frisée, comme les cheveux des nègres d'Afrique. Les femmes des Indiens le filent fort proprement et en font des pagnes et des couvertures. Ils passent aussi les cuirs de ces animaux comme du chamois tant en poil que sans poil et s'en font des couvertures. La chair en est fort délicate et aussi bonne que celle du mouton, et c'est le plus ordinaire mets des Indiens. Ils la mangent fraische et boucanée. Les bois et les rivières sont remplis de volailles d'Inde, de ramiers, de tourterelles, de perdrix, de poules communes, de pintades, d'oies, d'outardes, de canards, de cygnes, de sarcelles, et le tout d'une grosseur extraordinaire. Ils les prennent avec des rets et des filets. Il y a aussi quantité de perroquets, dont le plumage est rouge et qui apprennent bien à parler; ils sont fort gros.

Il y a encore un animal assez extraordinaire. Il a le corps et la queue comme un singe, dont il a la grosseur, mais il est plus long. Il a la teste et le grouin comme un

cochon. Il est de la couleur de petit gris et a les pattes d'un chat; mais ce qu'il a de singulier, c'est une espèce de poche sous le ventre, dans laquelle les petits se fourrent, quand ils sont poursuivis par les chasseurs. Il en a ordinairement trois ou quatre et monte au plus haut du premier arbre qu'il trouve, à une branche duquel il se pend par la queue, qu'il a toute ronde, la teste en bas, et il regarde tout autour, comme pour faire sentinelle et veiller à sa conservation et à celle de ses petits. Sa viande est très délicate et les Sauvages en sont fort friands.

Il y a aussi quantité de singes des plus gros et qui diffèrent des ordinaires en ce qu'ils ont tout le corps noir comme du jais, excepté le tour du cou, où ils ont comme une espèce de fraise blanche, qui leur entoure la teste et semble leur relever le menton. Les Acaanibas les appellent Bichihilly, qui veut dire la beste belle, et ils disent vulgairement que ces bestes peuvent bien avoir esté leurs ancestres, que peut-estre ils reviendront en ceste forme après leur mort, ce qui fait qu'ils ont une grande vénération pour ces animaux et qu'il n'est pas permis d'en tuer. Si ce malheur arrivoit à quelqu'un, il en seroit plus sévèrement puni que d'avoir tué un homme; mais ils s'en donnent si bien de garde que ledit Sagean ne sait citer aucun exemple pareil, qui soit arrivé parmi eux ni par ouï dire ni pendant qu'il y a esté.

Ils vivent entre eux dans une intelligence et une concorde merveilleuses, quoiqu'ils n'ayent guères d'autre justice que celle qu'ils se font eux-mesmes. Mais pour contenir un chacun dans le devoir, ceux de la nation qui ont le plus de lignée et de parens, s'y font le plus respecter et y acquièrent une plus grande autorité sur les autres, de laquelle ils ne se servent

qu'à cette fin, et, comme il n'y en a guères de si bien apparenté, qu'il ne s'en trouve quelque autre qui l'est encore mieux et ainsi successivement, tout s'y maintient dans une grande union et concorde, à quoy leur tempérament doux et humain les porte assez naturellement, et hors la famille Royale, qui se distingue des autres, tout le reste est réputé de condition égale.

Il y a néantmoins une espèce de punition, commune parmi eux et establie de la part du Roy dans toutes les villes et dans tous les bourgs de son Royaume, qui est une espèce de goula ou collier de bois de deux pièces agencées l'une sur l'autre, où il y a des trous pour y passer le cou d'un homme, comme on le met ailleurs au pilori, avec cette différence qu'ils y sont couchés tout de leur long sur la terre et tout nuds, hors les parties du corps que l'honnesteté défend d'exposer, car ils connoissent la honte et ont de la pudeur, au contraire de bien d'autres nations sauvages et sont ainsi exposés à la risée du monde dans les places publiques. Cette punition s'exerce contre les hargneux séditieux et querelleurs, et, pendant qu'ils y sont, on n'oseroit leur donner à manger le jour. S'ils en ont, c'est la nuit que leurs parents et amis leur en portent. Ils y restent selon la grandeur de leur crime, et le dit Sagean en a vu un, qui y fut quinze jours.

Il y a encore vu faire mourir publiquement un soldat de la garde, qui estoit devant le palais, pour avoir manqué de respect à un Prince de la famille Royale, le soir, comme il se retiroit, et que lesdits soldats estoient en danse et à se réjouir. Il s'en plaignit au Roi qui le condamna à estre tué à coups de flèches, ce qui fut executé par d'autres soldats.

La ville capitale des Acaanibas, où le Roy fait sa residence, est dans la terre, environ 6 lieues de ladite Rivière, qu'ils nomment Miali (si bien il s'en souvient), Ouest-Nord-Ouest.

Quand les François furent prendre congé du Roy, ils ne l'obtinrent que sur la promesse qu'il leur fit faire par le Ciel, qui est le serment dont ils usent ordinairement, qu'ils retourneroient au bout de 36 lunes et qu'ils apporteroient du corail, de la rassade, de la porcelaine et autres babioles semblables, qu'on troque avec cette nation pour de bon or, qu'ils ont en si grande abondance, et dont ils font si peu de cas, que ledit Roy les mit à mesme pour en prendre à leur discrétion; tellement qu'ils s'en chargèrent et en prirent chacun soixante barres ou lingots d'environ une palme de long et de quatre livres ou environ pesant. Mais pour les deux Sauvages qui estoient avec eux, ils ne voulurent point du tout s'en charger et paroissoient fort en peine de ce qu'en vouloient faire les François, qui leur dirent enfin que c'estoit pour faire des chaudières, ce qu'ils n'eurent pas de peine à croire, parce qu'en effet, celles des Acaanibas, aussi bien que leurs autres ustensiles de cuisine et toute leur vaisselle, sont de ce précieux métal.

Ledit Sagean dit n'avoir point vu les mines, d'où ils tirent cette prodigieuse quantité d'or, mais il dit qu'elles ne doivent pas estre fort éloignées de ladite ville, puisque deux de ses camarades, qui y furent avec quelques-uns de ladite nation, ne mirent que trois jours dans leur voyage, compris le retour. Sesdits camarades, qui ont péri, comme il sera dit cy-après, luy dirent que cet or estoit dans des creux et collines de montagnes, que, dans les débordements, qui sont fré-

quens en ces endroits-là, les eaux font détacher cet or et l'entraisnent; et le temps de la sécheresse venu, il s'en trouve de gros morceaux dans l'endroit du lit des rivières qui demeurent à sec pendant quatre mois de l'année et où ces peuples les ramassent.

Ledit Sagean assure, sur sa vie, que si on vouloit le faire passer au Mississipi, n'importe en quel endroit du fleuve, il trouveroit fort bien le chemin de retourner auxdits Acaanibas avec des canots qu'il bastiroit luy-mesme (estant assez bon charpentier pour cela) pourvu qu'il eust des outils et du monde avec des armes et de la munition pour chasser, et qu'il seroit très bien reçu de ces peuples, en leur portant des présens de ce qu'il est marqué de l'autre part qu'ils aiment le plus.

Enfin le Roy, les ayant congédiés, leur donna une escorte de plus de 200 cavaliers, plus pour leur faire honneur que pour leur sûreté, n'y ayant aucun risque à courir pour eux parmi des gens, qui les aimoient jusqu'à l'adoration pour parler ainsi. Ces cavaliers, outre quantité de toutes sortes de provisions, portèrent leur or jusqu'à leurs canots, qu'ils suivirent en costoyant la Rivière pendant cinq jours, au bout desquels ils leur dirent adieu, avec des hurlemens épouvantables.

Après avoir navigué sur cette rivière pendant douze jours, ne voulant pas s'en retourner par où ils étoient venus, de crainte qu'ils ne rencontrassent des Iroquois, leurs ennemis, ils firent un portage de 15 à 20 lieues pour aller trouver une autre rivière, nommée de Colimy, et aller gagner le lac Michigane, afin de s'en retourner en Canada. Ils furent obligés, pendant ce pénible portage, pour diminuer leur charge, de jeter chacun quatorze barres d'or par le chemin.

Après vingt-deux jours de navigation sur cette rivière, sans aucune aventure extraordinaire, ils arrivèrent audit lac de Michigare avec une augmentation de charge de pelleteries, comme castors, loutres et martres, pour la valeur d'environ six cents escus, qu'ils avoient traitées sur ladite rivière avec une nation, qui se nomme Miami, pour des hardes, cinq fusils, de la poudre et quelques haches. Estant arrivés audit lac, ils s'en furent à michilimaquina, où ils trouvèrent messieurs du Lude et de la Durantaye, officiers françois, qui estoient là par ordre de M. le comte de Frontenac, pour obliger tous les François déserteurs de la colonie d'y retourner, estant, pour cet effet, munis d'une amnistie; ce qui facilita le retour desdits François. Les deux Sauvages, qui les avoient suivis, les avoient quittés à la terre des Miamis, où ils avoient des connoissances et mesme des parens.

Ils ne se vantèrent pas du trésor qu'ils portoient, et poursuivirent leur route, ayant encore environ 300 lieues à faire pour se rendre à Montréal. Ils firent environ 50 lieues sur ledit lac pour aller chercher la rivière dite des François, dans laquelle estant entrés, ils y naviguèrent l'espace de 40 lieues et furent tomber dans le petit lac de Nipissingue, où ils firent un portage de 3 lieues, qui s'appelle le Portage des Vases, pour entrer dans la riviere de Mataouan, sur laquelle ils firent 20 ou 25 lieues, d'où ils furent dans la grande rivière de Temiscaming, qui les mena jusqu'à Montréal, six ans et demy après que ledit Sagean en estoit parti.

Il fut extremement affligé à son arrivée. Il ne put gouster toute pure sa joye de revoir sa patrie, s'y estant trouvé privé de son père, de sa mère, de trois frères et deux sœurs, qu'il espéroit d'y retrouver, et qui venoient d'estre tous massacrés,

il n'y avoit que quinze jours, par les Iroquois, dans une irruption, qu'ils avoient faite audit quartier de la Chine dudit Montréal (5 août 1689). Ce qui luy fit prendre la résolution de se mettre du nombre de ceux qui furent envoyés à la poursuite desdits Iroquois, au nombre de quatre cents, pour tascher de venger des vies, qui luy estoient si chères. Il fut secondé dans ce dessein par tous ses camarades de fortune, excepté deux qui restèrent à la garde de leur trésor, qu'ils enterrèrent bien secrètement.

Ils attrapèrent lesdits Iroquois à 10 lieues de là, dans un lieu qu'on appelle les Cascades, au bord de la rivière de Catarocouy, du costé de l'Est, où ces anthropophages estoient occupés à se régaler des corps des François, qu'ils avoient massacrés audit quartier de la Chine, du nombre desquels estoit un capitaine nommé le chevalier Baudry, qui avoit mieux aimé se tuer luy-mesme de son espée que de tomber entre leurs mains, afin d'éviter les tourmens horribles, auxquels il devoit s'attendre de leur part, avant d'en recevoir le coup de la mort. Les ayant attaqués, il se fit là un combat, qui dura plus de six heures, après lequel, les Iroquois ayant lasché pied, les François les poursuivirent pendant plus de 20 lieues, jusqu'au lac Champlain, où il ne leur fut plus possible de les poursuivre. Ils en tuèrent plus de deux cents, et ledit Sagean eut au moins la satisfaction de couper la teste à plus de dix et d'emporter leurs chevelures.

Il y eut du costé des François environ quarante hommes de tués, dont un des camarades dudit Sagean, nommé Garahau, fut du nombre. Un autre de sesdits camarades, nommé La Fortune, fut blessé à la cuisse d'un coup de fusil, dont il guérit ensuite.

Après cette expédition, ledit Sagean et ses camarades estant de retour à Montréal, ils convinrent de garder tousjours un profond secret sur leur trésor, et de tascher de le porter en France. Pour cet effet, ayant vendu audit lieu seulement la moitié de leurs pelleteries pour pourvoir à leurs besoins, et gardé l'autre moitié pour couvrir leur jeu, ils chargèrent ce qui leur restoit desdites pelleteries, avec tout leur or, dans trois canots, où ils s'embarquèrent avec un petit garçon sauvage, qu'ils prirent pour suppléer à celuy de leurs camarades qui avoit esté tué, et s'en furent par le fleuve Saint-Laurens pour aller chercher quelque navire françois, n'y en ayant pour lors[1] aucun à Kébec; mais ils eurent le malheur de s'aller jeter à la gueule du loup, ayant rencontré un forban anglois au bas de la rivière Saint-Jean, qu'ils prirent pour un françois; le vaisseau l'estoit effectivement, et portant pavillon blanc et flamme blanche. Il se nommoit *la Sainte-Rose*, et le commandant Wilmessen l'avoit enlevé aux François à l'isle de Saint-Christophe. Ce bourreau les ayant pris[2], non content du trésor qu'il trouva dans leurs canots, leur fit souffrir mille tourmens et tortures horribles pour leur faire dire où ils avoient pris tant d'or, disant qu'il y en auroit encore, et qu'il luy falloit indiquer l'endroit, ne voulant pas croire la vérité qu'ils luy disoient. Et enfin il fit mourir six des camarades dudit Sagean, à deux desquels il fit couper les testes, et aux quatre autres les parties naturelles en présence des autres. Ledit Sagean en fut quitte pour avoir le poignet dis-

1. Qui e[illegible]it au mois de Juin, dont ledit Sagean ne sait précisément coter l'année. (*Note du ms.*)

2. Quoiqu'il n'y eust encore en ce pays là aucune nouvelle de la guerre, qui fut déclarée ensuite, et dans la mesme année que ledit Sagean ne peut coter, mais dit qu'il y aura onze ans au mois de Juin prochain.

loqué, dont il est resté presque estropié de la main, et la teste hachée de plusieurs coups de sabre, et ses autres camarades, pour avoir aussy esté bien battus et maltraités. Cela n'empescha pas que ledit Sagean ne sauvast deux de ses lingots d'or, qu'il avoit cachés dans ses cheveux[1] et coupés en morceaux.

Ledit forban, après avoir retenu à son bord ledit Sagean et ses quatre camarades, eschappés du massacre, pendant l'espace de six à sept mois, et avoir mis plusieurs fois en délibération s'il les jetteroit à la mer, les dégrada enfin à la coste de la Nouvelle-Angleterre, dans un pays presque désert, entre Black-Point et Salt-River, à 48 lieues de Boston, ville capitale, sans leur laisser aucunes hardes qu'une chemise et un caleçon à chacun, pieds nuds, quoyque ce fust au mois de Janvier, que les froids sont extraordinaires en ces climats, et que la terre estoit couverte de neige, et sans aucuns vivres, et il retint le petit Sauvage. Ce fut en ce misérable équipage qu'ils entreprirent de s'en aller audit Boston, vivant, par le chemin, de quelque morceau de viande et de quelque peu de bled d'Inde, que les Sauvages, nommés Soccouky, leur donnoient, plus charitables en cela, tout sauvages qu'ils sont, que ces impitoyables Anglois, et couchant le plus souvent dans les bois, où ils faisoient du feu par le frottement entre leurs mains d'un bois dur contre un bois mol, lesquels se trouvent en ce païs là[2].

La première ville qu'ils rencontrèrent dans leur chemin fut Pischadoua, port de mer, petite ville fortifiée seulement d'une palissade, à 20 lieues de Boston. Ensuite ils passèrent à une autre petite ville, nommée Salem, où il y a aussi un port de

1. Lesquels il avoit alors en abondance et qui lui ont bien servy depuis.
2. Du cèdre et de l'érable. (*Note du ms.*)

mer et grande pesche de maquereaux, à 10 lieues dudit Boston. Ils trouvèrent dans ces deux villes quelques personnes charitables, qui leur donnèrent quelques vieilles hardes et quelque morceau à manger, et enfin ils arrivèrent à Boston, après vingt-deux jours de la marche la plus pénible que l'on puisse s'imaginer, et presque morts de misère. Dans ce pitoyable estat, ils se présentèrent au Gouverneur, nommé Mylord Andros, à qui ayant conté leur infortune, il parut fort irrité contre le pirate, qui en estoit la cause, et touché de leur malheur. Il leur fit donner de bonnes hardes et quinze schellings à chacun, au moyen duquel secours ils se furent loger dans une auberge pour se restablir un peu. Ils y furent bien et humainement traités, logés et nourris, moyennant deux schellings par jour par homme; et quand l'argent, qu'ils avoient de ce charitable Gouverneur, fut mangé, ledit Sagean eut recours aux lingots d'or, qu'il avoit cachés dans ses cheveux, et, en ayant coupé un morceau, il le vendit orfèvre pour la valeur de 162 escus, qui n'estoit pas la moitié de son prix, mais il n'osa se plaindre de cette injustice, par la peur que luy faisoit ledit orfèvre de lui faire des affaires.

Ils restèrent cinq semaines ou environ audit Boston, à se remettre de leur fatigue, et au bout de ce temps, ils demandèrent au Gouverneur la permission de s'en aller à New-York, où ledit Sagean avoit des connoissances. Ledit Gouverneur voulut leur persuader de s'enrôler pour aller avec luy à la guerre contre les Sauvages Abenakis et Acadiens; mais ledit Sagean et ses camarades s'en défendirent, sur ce que ces deux nations estoient alliées des François, de quoy il parut assez mescontent, et leur dit qu'ils n'avoient donc qu'à s'en aller hors de sa ville, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il

leur fit donner une espèce de passeport par un juge de paix nommé Beliban, apothicaire de sa profession.

De là ils furent à une ville nommée Niew-port, dans le pays de Roydeland [1], distante de 60 lieues de Boston, ville fort négociante, ayant un bon port de mer, défendu par une batterie de cinquante pièces de canon, mais petite et bien peuplée. Après y avoir séjourné trois jours, ils s'embarquèrent sur un petit bastiment marchand pour passer à New-York, distant de Niew-port de 40 lieues, où estant arrivés après quatre jours de navigation, ils furent très surpris d'y rencontrer le forban qui les avoit pris, et qui, de son costé, fut fort estonné et très fasché de les voir là, s'estant attendu qu'ils auroient péri de froid et de misère dans le lieu où il les avoit dégradés, il y avoit deux mois et demy ou environ. Ledit Sagean l'ayant rencontré par hasard en rue, avec la fille du Gouverneur de la ville, qui estoit sa maistresse, il conseilla à deux de ses camarades qui estoient avec luy de s'esloigner, et l'aborda seul pour luy reprocher sa cruauté, et il luy demanda, s'il ne vouloit pas, au moins, leur donner quelque secours, dans l'extrême besoin, où ils se trouvoient et où il les avoit réduits, mais il n'en eut point d'autre response que des imprécations et des malédictions, luy disant, entre autres choses, qu'il les auroit voulus à tous les diables.

Sur cette contestation, le Gouverneur arriva, et ayant appris le sujet de cette rumeur, qui commençoit à s'eschauffer (d'autant que les quatre camarades dudit Sagean vinrent à son secours, et du costé du forban quelques uns des gens de son équipage le joignirent aussi), il tira à part ledit Sagean,

1. Rhode-Island.

et l'ayant entendu, sur son rapport du bien que ce forban leur avoit pris, dont il luy demandoit justice, vu qu'il n'y avoit point de guerre entre les deux nations, pendant que ledit forban soustenoit tousjours qu'il ne les connoissoit point et ne sçavoit ce qu'ils luy demandoient, se plaignant de son costé de l'insulte qui luy estoit faite, le Gouverneur commanda audit Sagean de le suivre. Ce que voyant, ledit Sagean, ne sçachant ce qu'il vouloit faire de luy, fit signe à ses camarades de se retirer, ce qu'ils firent, pendant que le Gouverneur reprochoit au pirate qu'il luy avoit caché cette capture, et qu'il ne luy avoit pas fait raison de ce qui devoit luy en revenir à sa part. — Ils en vinrent mesmes à de grosses paroles, tellement que ledit pirate s'embarqua dans sa chaloupe et se retira à son bord. — Le Gouverneur mena ledit Sagean chez luy, dans la forteresse, où il l'interrogea sur tout ce qui s'estoit passé et de la valeur du butin, luy disant que ce pirate estoit un fripon à son esgard, parce qu'estant interessé avec luy dans son armement, il ne luy avoit pas fait part dudit butin, et ledit Sagean apprit ensuite tant dudit Gouverneur que du public, que c'estoit de luy que ledit forban tenoit sa commission, que ledit Gouverneur disoit pourtant ne luy avoir pas donnée pour faire des injustices si criantes et qui le commettoient. Enfin, ayant tiré la vérité dudit Sagean, il parut touché de son malheur, ou du moins il en fit semblant : il luy donna de quoy subsister, pendant le séjour qu'il fit là, sur le pied de quarante sous par jour, et il envoya plusieurs chaloupes à bord dudit forban pour l'obliger de venir à terre, mais celui-cy ne vouloit point obéir et tira mesme sur lesdites chaloupes, de l'équipage desquelles il blessa cinq ou six hommes, et se mit dans un parage hors d'insulte et à pouvoir gagner la mer quand il voudroit. Enfin il

capitula, et fut, un soir, parler au Gouverneur, estant descendu à terre avec sa chaloupe, bien armé, et ils firent la paix, sur la promesse qu'il luy fit de luy faire raison de ce qui luy revenoit de sa part du butin, comme ledit Sagean l'a appris des gens mesmes du Gouverneur.

Le lendemain de cette entrevue, ledit Gouverneur proposa audit Sagean d'aller de sa part au fort d'Orange, distant de ladite ville de New-York de 60 lieues, sur la frontière des Iroquois, dont ledit Sagean entend et parle la langue. — Ledit Sagean se défia du motif de cette commission, et crut que ce Gouverneur vouloit se défaire de luy, comme d'un tesmoin incommode de ses pirateries, mais son penchant pour ses compatriotes le determina à accepter ladite commission, qui estoit pour aller proposer auxdits Iroquois, lesquels alloient faire la traite audit fort d'Orange avec les Anglois, dont ils estoient amis, de ne plus tuer les François qu'ils prendroient en guerre, comme ils faisoient, mais de les amener audit fort, et qu'on leur y donneroit de la marchandise pour leur rançon. Ce que le Gouverneur disoit vouloir faire par reconnoissance, parce que les François du Canada en avoient autrefois usé de mesme à l'esgard des Anglois, lorsque ceux-ci estoient en guerre avec les Socouky et les Loups, qui estoient amis des François, disant ledit Gouverneur qu'il ne vouloit pas se laisser vaincre en générosité et qu'il leur vouloit rendre la pareille.

Ledit Sagean ayant donc accepté cette espèce d'ambassade, ledit Gouverneur luy donna cinquante pièces de huit pour fournir aux frais de son voyage. Mais, avant que de partir, il voulut pourvoir à la seureté de ses camarades, lesquels il fit passer secrètement à la Longue Isle, qui n'est distante de ladite ville de New-York que d'environ une lieue,

mais qui a près de cent lieues de long et quarante de large, habitée par des Anglois, des Hollandois et des Sauvages, qui y vivent tousjours en paix et unis, quelque guerre qu'il y ait ailleurs entre leurs nations, et de peur que sesdits camarades, au nombre de quatre, ne fussent descouverts, s'ils s'arrestoient au bord de la mer, ils entrèrent cinq lieues dans la terre et s'arrestèrent à un village des Hollandois, nommé Flaecbos, suivant l'avis et par l'intrigue de leur hostesse de New-York, qui estoit une bonne femme, native de Maestrick et qui parloit françois. Aprés quoy ledit Sagean partit sur un yack, muni de lettres de créance et de recommandation dudit Gouverneur pour le commandant dudit fort d'Orange, en compagnie de quinze Hollandois, qui alloient aussi au fort d'Orange et qui parloient pareillement la langue des Iroquois, auxquels Hollandois ledit Gouverneur recommanda ledit Sagean, tant pour luy aider en sa négociation que pour luy fournir ce qui luy seroit nécessaire.

Après cinq jours de navigation sur la rivière, nommée du fort d'Orange, ils arrivèrent audit fort, qui est basty sur le bord de ladite rivière et qui appartient aux Anglois, par la cession que les Hollandois leur en avoient faite, aussi bien que de New-York, Longue Isle, l'isle de Staeden Island, et les villes d'Ysop et de Skenaguetay, que les François nomment Corlard, et leurs dépendances en eschange de Surinam. Le commandant du fort fit un bon accueil audit Sagean, le défraya et logea chez luy; il l'envoya dès le lendemain, accompagné desdits quinze Hollandois, et de quelques autres encore qui y alloient ou pour traiter ou par curiosité, pour faire la proposition, dont il estoit chargé, aux Iroquois qui estoient lors campés à cinq lieues de là, au nombre de dix-neuf

cents, revenant de faire la guerre aux François de Canada, dont ils avoient emmené quarante-huit prisonniers de tout sexe et de tout âge, desquels la pluspart estoient attachés à des poteaux, entre autres six hommes, auxquels ces Barbares avoient desjà arraché les ongles et la chevelure avec la peau de la teste, qui est leur prélude ordinaire, quand ils les ont condamnés à mourir; ce qui fut un spectacle bien touchant pour ledit Sagean, auquel et à ceux de sa compagnie les chefs des Iroquois ayant demandé ce qu'ils vouloient, ils respondirent d'abord qu'ils estoient venus pour les voir et leur présentèrent à mesme temps du tabac haché, dont chacun emplit son calumet, et ils fumèrent tous ensemble, chacun sa pipe, dans un grand silence, suivant la coustume de ces Barbares. Après quoy ils se mirent à crier : Coa, coa, qui est à dire : Que demandes-tu? Pour lors, ledit Sagean leur exposa le sujet de son ambassade, leur disant qu'il estoit là de la part de l'Onnontio des Anglois, pour les prier, par l'amitié qui estoit entre eux, de ne plus massacrer, comme ils faisoient, les François, qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains, mais de les envoyer au fort d'Orange pour les rançonner, ce que les Hollandois appuyèrent de leur costé. Mais, bien loin de leur accorder cette demande, ils protestèrent que, tant que le soleil et la lune paroistroient, ils ne cesseroient de faire la guerre aux François et de les massacrer, « pour venger, disoient-ils, la perte de plus de quatre-vingts des leurs, que M. Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, leur avoit enlevés, lesquels il avoit envoyés en Europe, d'où ils n'estoient jamais revenus, et qu'ils devoient cette satisfaction à leurs parens, qui ne cessoient de pleurer leur perte et d'en demander vengeance; que tant qu'il y au-

roit des gens de leur nation, ils ne cesseroient d'exercer cette vengeance, et que, quand ils seroient tous exterminés, en sorte qu'il n'en restast plus que quatre, il faudroit encore que ces quatre périssent dans la peine de continuer cette vengeance, ce qu'ils accompagnoient de hurlemens et d'imprécations espouvantables, s'arrachant les cheveux, se mordant les lèvres et jetant en l'air des tisons de feu tout allumés, pour signifier le souhait qu'ils faisoient que le feu du ciel tombast sur eux et sur leurs descendans, s'ils démordoient jamais de cette résolution. » Aussi l'ont-ils bien exécutée, n'ayant jamais depuis voulu faire la paix avec les François, qui, aussi, les ont entièrement destruits ou du moins réduits en si petit nombre, qu'il n'y a plus lieu de les appréhender, à ce qu'a appris ledit Sagean par des Anglois de ce pays là, qu'il a vus en Angleterre. Finalement ils dirent aux Hollandois qu'ils en agiroient de mesme à leur esgard, s'il leur arrivoit d'en faire autant, ce qu'ils leur dirent pour les empescher de solliciter davantage en faveur des François. A quoy ledit Sagean répliqua qu'ils avoient d'autant plus de tort d'en agir ainsi, que c'estoient eux et non pas les François, qui avoient levé la hache fatale; mais ils repartirent que, quoyqu'ils eussent les premiers levé la hache, ils n'estoient pas pour cela les premiers infracteurs de la paix, mais bien les François, au moyen de l'enlèvement de leurs gens, dont il a été cidevant parlé, et ils demeurèrent tousjours obstinés dans leur cruauté. Pour en mieux convaincre ledit Sagean et ceux de sa suite, ils immolèrent à leur rage, le mesme jour et en leur présence, ces six malheureuses victimes, auxquelles ils avoient auparavant enlevé la chevelure et arraché les ongles, leur ayant fendu le ventre et fait boire leur sang à leurs

petits enfans, qui l'avaloient avec une avidité merveilleuse. Ensuite ils les arrachèrent par morceaux, qu'ils mirent à bouillir dans des chaudières, et dont ils firent un grand festin. L'on peut juger du saisissement et de l'horreur que la barbarie de cette action causa tant audit Sagean qu'aux Hollandois qui l'accompagnoient.

Ils ne se rebutèrent pas néantmoins, et ils espéroient que leur cruauté estant en partie assouvie par ce sacrifice, ils les trouveroient plus traitables en faveur de ces malheureux prisonniers, qui restoient en vie, sçavoir : six hommes, trois femmes et une petite fille d'un an, pour la rançon desquels les Hollandois donnèrent en marchandises à ces barbares la valeur de 140 piastres.

Ledit Sagean fit en vain tout son possible, tant par luy que par lesdits Hollandois, pour obtenir encore une femme, nommée Mlle de Crèvecœur, mariée à un gentilhomme françois, capitaine au régiment de Carignan et habitué à la coste de Boucherville, en Canada, qu'il avoit aperçue et reconnue au nombre de ces malheureux prisonniers, couverte seulement d'une meschante pagne, dans le temps que lesdits Iroquois faisoient le sacrifice des six hommes. Elle se mit à pleurer en voyant ledit Sagean, qu'elle reconnut aussi, mais qui n'osa luy parler, estant bien asseuré que ces Barbares l'auroient immolée d'abord après, s'ils s'en fussent aperçus. Il fit offrir jusqu'à la valeur de 50 piastres en marchandises pour sa rançon, mais il ne put jamais l'obtenir, ces Barbares luy ayant déclaré qu'ils estoient résolus de l'emmener aux Sonnontouans, qui est le pays, où ils font leur résidence ordinaire, à 60 lieues de là ou environ, pour la consolation de ceux de leur nation, dont les François avoient tué ou envoyé

en Europe, les maris, les enfans ou les parens, car c'est une coustume parmi ces barbares de distribuer ainsi leurs prisonniers, qui leur restent à leur retour de la guerre, à ceux de leur nation pour remplacer la perte des leurs, pour quoy on leur fait de grands présens, et ces malheureuses victimes sont immolées à la vengeance de ceux entre les mains de qui ils tombent, s'ils ne sont adoptés par les pères et mères à la place de leurs enfans, comme il arrive souvent. Il y a mesme des femmes, qui prennent des prisonniers françois, à la place de leurs maris, et c'est le seul moyen qui reste à ces malheureux prisonniers de se garantir de la mort; mais il ne faut pas s'imaginer que ces femmes, qui prennent ainsi des prisonniers en la place de leurs maris, s'en servent pour les fonctions maritales. Ce seroit un crime qui les couvriroit de honte parmi ceux de la nation, qui se sont fait une loy de ne toucher jamais à aucune de leurs prisonnières, parce qu'ils croient fermement que ce seroit la plus grande des infamies. — Ainsi l'honneur des Françoises ou autres Européennes qui ont le malheur de tomber entre leurs mains est au moins à couvert, plus louables en cela que bien des conquérans chrestiens, qui souillent ordinairement leurs victoires par des brutalités honteuses, qui en ternissent la gloire.

Lesdits Sagean et les Hollandois qui l'accompagnoient séjournèrent, pendant trois jours, à leur camp, logés dans la cabane de leur chef de guerre. On voulut souvent les régaler de chair humaine, mais ils marquèrent constamment, par les refus qu'ils firent d'en taster, l'horreur qu'ils avoient pour un mets si odieux.

Ayant donc pris congé d'eux, le troisiesme jour après leur arrivée à leur camp, ces Barbares estalèrent à leurs yeux, avec

beaucoup d'ostentation, les chevelures tenant à la peau des testes de seize hommes François, qu'ils avoient massacrés et mangés, plantées sur des perches comme des estendards, qui marquoient leur victoire à la porte de leur chef ou général d'armée. Ledit général et les autres chefs ou officiers de son armée les furent conduire avec trois cents hommes armés jusqu'à moitié chemin, à la considération, comme ils disoient, du gouverneur anglois, qui les avoit envoyés, pour qui ils leur donnèrent deux douzaines d'escharpes ou ceintures de peaux de caribou, brodées de grains de porcelaine, représentant diverses figures d'animaux et autres, et bordées de franges de poil de porc espic, teint en diverses couleurs, le tout bien tissé, qui est la chose du monde qu'ils estiment le plus, mesme au-dessus de l'or, lequel présent ils disoient faire audit gouverneur pour cimenter et affermir l'alliance qui estoit entre eux et les Anglois, et ils réitérèrent leurs premieres protestations de ne pardonner jamais aux François et de ne faire jamais de paix avec eux, tant que le soleil et la lune marcheroient, avec ordre exprès d'en assurer ledit gouverneur. En se séparant, ils recommandèrent audit Sagean et aux Hollandois de la Compagnie de prier de leur part l'Onnontio de se souvenir de leur envoyer de la poudre et autres munitions, et firent une décharge de leurs armes à feu en criant : Vive l'Onnontio.

Après cette cérémonie, ledit Sagean et sa Compagnie continuèrent leur chemin jusqu'au fort d'Orange, où ils menèrent les dix personnes qu'ils avoient rachetées. Un Hollandois, habitant de la ville, laquelle se nomme aussi la ville d'Orange, qui estoit sans enfans et fort riche, adopta la petite fille, qui n'avoit qu'un an, pour en faire l'héritière de tous ses biens;

les trois femmes furent ensuite envoyées à New-York, au service de celle du nouveau Gouverneur, dont il sera parlé cy-après, et les six hommes furent dispersés dans des villes circonvoisines, pour y travailler à gagner leur vie.

Ledit Sagean séjourna cinq jours audit fort d'Orange, après son retour du camp des Iroquois, y recevant tousjours les mesmes bons traitemens du commandant, et le sixiesme jour, il se rembarqua sur la rivière pour retourner à New-York, escorté de dix hommes, sçavoir quatre soldats de la garnison et six habitans. Ils apprirent bien des nouvelles, pendant leur trajet, par les gens d'une chaloupe qu'ils rencontrèrent en un endroit, qui s'appelle Hoock Land, qui leur dirent qu'on avoit eu advis à New-York de la déclaration de la guerre entre les deux Couronnes : celle de France et celle d'Angleterre, secondée de cette fameuse ligue, dont tous les desseins contre la France ont eschoué ; qu'il y estoit arrivé six vaisseaux de guerre avec un nouveau gouverneur nommé Milord *Slater*, envoyé de la part du Roy Guillaume pour relever et chastier l'ancien gouverneur nommé Linsselaer, Suisse de nation et de religion protestante, qui, ayant usurpé le gouvernement, quoyqu'il ne fust qu'un simple marchand, mais fort riche, refusoit de rendre la forteresse, ayant trouvé le secret de se faire seconder dans sa révolte par le peuple, en luy persuadant que ces vaisseaux et ledit *Slater* venoient de la part du Roi Jacques, et à fausses enseignes, pour les surprendre ; et que lesdits vaisseaux battoient ladite forteresse qui, de son costé se défendoit avec fureur, ce qui obligea ledit Sagean et ceux qui estoient de sa compagnie, de s'arrester audit lieu de Hoockland jusqu'à estre plus amplement informés de ce qui se passoit à New-York. — Ils y sejournèrent quatre jours et y

apprirent que la petite vérole s'estant mise dans le camp des Iroquois, qu'ils venoient de quitter, il en estoit péri environ huit cents, parce que ces idiots s'alloient jeter tout nuds dans l'eau, s'imaginant d'esteindre ainsi l'ardeur que leur causoit cette maladie, laquelle ils imputoient audit Sagean, disant que ce ne pouvoit estre que l'effet de quelque sort qu'il avoit jeté sur eux, et bien luy prit d'estre hors de leur atteinte, car ils l'auroient sans doute sacrifié à leur fureur, et, dans ce dessein, ils le firent demander au commandant du fort d'Orange, qui leur fit dire qu'il n'estoit plus en son pouvoir. Le quatriesme jour après leur arrivée audit Hoock Land, ils apprirent que ladite forteresse estoit rendue, l'ancien gouverneur et son gendre (qu'il avoit fait major de la place, de facteur de marchand qu'il estoit) prisonniers, et la rumeur apaisée, ce qui les obligea de partir pour se rendre à New-York, où ils arrivèrent deux jours après.

Ils n'eurent pas sitost abordé la terre qu'on les mena à la forteresse pour parler au nouveau Gouverneur, à qui ledit Sagean rendit compte de sa commission, et il luy fut ordonné de rester à ladite forteresse. Le lendemain ce gouverneur l'interrogea pour savoir de luy, comment il estoit venu là et quelle intelligence il avoit avec Linsselaer, son prédécesseur au gouvernement. Ledit Sagean luy raconta son aventure, comme quoy il avoit esté pris et pillé d'un grand bien par un forban, qui avoit commission dudit Linsselaer, en temps de paix, et luy demanda justice et quelque dédommagement sur les biens dudit Linsselaer; mais il n'en put obtenir autre chose, si ce n'est qu'il l'assura que, dans peu, il auroit la satisfaction de le voir punir de toutes les injustices qu'il avoit faites, et que, pour son bien, il estoit tout confisqué au profit du Roy. En

effet, à dix ou douze jours de là, ledit Sagean et ses camarades, qui le rejoignirent, comme il sera dit cy après, eurent la foible consolation, de voir pendre ledit Linsselaer et son gendre.

Cependant ledit Sagean estoit tousjours retenu à ladite forteresse prisonnier, et quelques jours après qu'il y fut arrivé, ses camarades ayant esté découverts à la Longue Isle, ils y furent aussi conduits prisonniers comme luy.

Pendant que ledit Slater vescut, ledit Sagean et les autres François furent bien nourris et bien traités, les ayant mesme fait habiller; mais il arriva malheureusement pour eux qu'il mourut trois mois ou environ après son arrivée, et que le Major de la place, qui en prit le commandement, n'eut pas les mesmes esgards pour eux, leur faisant au contraire toutes sortes de mauvais traitemens, et marquant, en toute rencontre, une grande animosité contre les François, qu'il accabloit d'injures.

Comme ce gouverneur mourut subitement, on crut qu'il avoit esté empoisonné par les menées des Hollandois, pour n'avoir pas trouvé en luy la mesme facilité, qu'avoit pour eux son prédécesseur, de favoriser leur commerce, au préjudice de celuy des Anglois.

Peu de temps après cette mort, ledit Sagean vit arriver à ladite forteresse un officier françois qu'il entendit nommer le Chevalier D'O, que les Hollandois, habitués au fort d'Orange, envoyèrent et qui y resta aussi prisonnier. — Il estoit capitaine dans le Régiment de la Marine, qui servoit alors en Canada, et avoit esté envoyé en ambassade aux Sonnontouans, par M. le Comte de Frontenac, pour tascher d'y négocier la paix avec les Iroquois. Mais ces Barbares, bien loin d'es-

couter ses propositions et violant le droit des gens, l'attachèrent à un poteau, aussi bien que tous les autres François à sa suite au nombre de quatorze, pour les faire mourir et les manger, ce qu'ils exécutèrent en effet à l'esgard desdits quatorze, et ils auroient fait sans doute le mesme traitement audit sieur chevalier d'O, qui s'y attendoit bien aussi, ayant esté tesmoin de celuy qu'on venoit de faire à ses gens, sans l'instance que firent à ces anthropophages quelques Hollandois, qui se trouvèrent, par bonheur pour luy, audit lieu de Sonnontouan, à traiter avec cette impitoyable nation, et qui luy sauvèrent la vie, moyennant une rançon qu'ils payèrent en marchandises. — Ledit Sagean n'eut la liberté de parler qu'une seule fois au dit sieur chevalier, leur ayant esté fait défense d'avoir aucune communication ensemble, ce qui fut consigné aux sentinelles et autres soldats de garde; on les faisoit coucher séparément, sçavoir ledit sieur chevalier d'O dans leur temple, et ledit Sagean et ses camarades au corps de garde, et tous sur la dure. Ainsi ledit Sagean ne peut sçavoir aucune autre particularité du sieur chevalier, qu'il laissa encore prisonnier, lorsqu'il se sauva, comme il sera dit cy après.

Pendant que ledit Sagean estoit prisonnier à ladite forteresse, tant du vivant dudit Slater qu'après sa mort, il y fut plusieurs fois visité par un jeune homme de la ville, fils d'un très riche négociant hollandois qui y estoit establi, nommé Feride Phelyp, et qui avoit encore trois autres fils. Sur ce que ce jeune homme avoit sceu que ledit Sagean avoit esté à la Louisiane avec M. de La Salle, celuy-cy, c'est-à-dire Sagean, ayant raconté ses aventures et la descouverte, qu'il avoit faite, de la nation des Acaanibas et l'abondance d'or qu'ils avoient, ce jeune homme luy dit qu'il sçavoit bien où estoit l'embouchure

du fleuve de Mississipi, pour y avoir esté avec les Espagnols, ayant navigué quelque temps avec eux, que ladite embouchure estoit dans la baye d'Apalache, dont l'entrée estoit extrêmement petite et difficile à rencontrer à ceux qui n'en avoient pas une connoissance pratique, comme luy. Il proposa audit Sagean et à ses camarades de se joindre à luy pour aller entrer par ladite embouchure dans ledit fleuve, pour le monter jusqu'à ladite nation et tascher d'y establir un commerce, disant que, pour cet effet, il équiperoit un navire de quatre-vingts hommes d'équipage avec des bateaux plats de bois de cèdre, légers et propres pour naviguer sur ledit fleuve, et qu'il feroit bonne provision des sortes de marchandises et munitions propres pour la traite; que ledit navire attendroit autant de temps qu'il seroit nécessaire, un an, s'il le falloit, à l'entrée dudit fleuve le retour desdits bateaux, et enfin que, s'ils réussissoient à establir ledit commerce, il donneroit audit Sagean et à ses cinq camarades, outre la liberté de leur prison, six mille escus à chacun.

Quelque avantageuses que fussent ces offres pour ledit Sagean et ses camarades, ils ne voulurent pas néantmoins y entendre, se souvenant tousjours qu'ils estoient François et préférant le devoir, que leur imposoit leur naissance, à tous les biens du monde, et le service de leur légitime souverain à celuy de tout autre, ayant considéré que cette entreprise auroit fait tort aux establissemens que les François ont desjà à la Louisiane, et au progrès de leur commerce avec ces peuples sauvages, qu'il auroit fallu de necessité contre-carrer.

Ledit Sagean, cinq mois après sa détention, et le mois de Novembre venu, qu'il glaçoit déjà assez fort pour pouvoir facilement marcher, s'avisa d'aller demander sa liberté et celle de ses camarades au commandant, qui n'y voulut jamais en-

tendre et le rabroua fort, en luy disant qu'il auroit sa liberté, quand la paix seroit faite, et non pas plus tost ; il défendit mesme aux soldats, qui gardoient ledit Sagean et ses camarades, de leur permettre de parler à luy, n'en voulant pas estre davantage importuné, ce qui luy fit prendre la resolution de tascher de se sauver. Il en trouva l'occasion quelques jours après. Un soir que le commandant estoit en grande desbauche avec ses amis et qu'il fit distribuer de la boisson aux soldats de garde, afin qu'ils se ressentissent de la feste, ledit Sagean, voyant lesdits soldats en train, leur donna de l'argent pour aller acheter du rhum, autrement de la guildive, pour les achever de se saoüler, ce qui ne manqua pas d'arriver.

Pour lors ledit Sagean proposa son dessein à ses camarades, desquels deux l'approuvèrent et voulurent estre de la partie. Mais les deux autres, plus timides, ne voulurent point s'y accorder, et aimèrent mieux rester prisonniers que de se risquer à rendre leur sort plus malheureux. Ils s'en furent donc tous trois, environ minuit, vers l'endroit où sont les lieux, sur la muraille, afin qu'ils eussent une excuse preste, en cas qu'ils fussent rencontrés en chemin, mais ils n'avoient point tant à craindre ; car, quoyque cet endroit fust entre deux sentinelles, outre que la nuit estoit fort obscure, les soldats estoient si pleins de boisson et si assoupis, qu'ils ne les aperceurent point. Tellement qu'ils se jetèrent, sans aucun obstacle, du haut en bas des murailles, qui sont sans fossé, mais qui ont environ 22 pieds de haut. Ledit Sagean et l'un de ses deux camarades tombèrent heureusement, sans se faire aucun mal, mais il n'en fut pas de mesme de l'autre, qui, estant tombé sur des pierres, se cassa les deux jambes, ce qui le mit dans l'impossibilité de suivre ses camarades, qui furent obligés de l'abandonner ainsi

en déplorant son sort. Ceux-cy n'osant prendre le chemin du Canada, parce qu'ils avoient eu advis qu'il y avoit cinq cents Iroquois, qui en gardoient les passages, s'en furent le long du bord de la mer, où, après une lieue et demy de chemin, ils trouvèrent un canot, chargé de chaux, attaché à un moulin à eau. Ils le vidèrent, et ayant fait, avec leurs couteaux, deux manières de petits avirons, d'une planche qu'ils arrachèrent dudit moulin, ils s'embarquèrent dedans et firent une traversée de quatre lieues pour gagner l'isle de Staeden Island, où ayant pris terre environ les neuf heures du matin du costé de l'Est, ils traversèrent le bois jusqu'au Ouest de ladite isle, où, estant arrivés après deux jours de marche, quoyqu'ils n'eussent que sept lieues à faire, le pays estant des plus difficiles et embarrassé de bois, sans route ni chemin, et passant les nuits auprès d'un arbre, sans oser faire du feu de peur d'estre descouverts, quoyqu'il fist un froid très violent, ils rencontrèrent une négresse, qui arrachoit de terre une espèce de racine, que les Anglois appellent teernops, dont ils se régalèrent et qu'ils trouvèrent excellente, à cause de la faim qui les pressoit, n'ayant rien mangé, depuis leur départ de la forteresse. La rencontre de ladite négresse leur fut encore heureuse, en ce qu'elle leur indiqua aussy un canot appartenant à son maistre, qui estoit là auprès dans une petite crique. Ils s'y embarquèrent pour gagner la terre, nommée Newjersay ou Nouvelle Jerzay, distante de sept lieues de ladite isle, où ayant pris terre, ils se pourvurent de vivres et traversèrent quatorze lieues de bois pour aller à une rivière nommée la Deloire, au bout de laquelle il y a une ville nommée Berlampton, petite mais jolie et bien peuplée, et où l'on bastit de petits navires, mais sans aucune fortification. Ils couchèrent une nuit dans ladite ville.

Ils s'embarquèrent en canot sur ladite rivière et gagnèrent la ville de Philadelphie, toute peuplée de Coakers ou Trembleurs, ville franche, où chacun est en liberté, de quelque nation ou religion qu'il soit. C'est une ville toute nouvelle et qu'on agrandit journellement, la franchise, dont on y jouit, y attirant beaucoup de monde. Elle estoit desjà plus grande que Brest, dans ce temps là, mais sans aucune fortification ny défense, bastie sur le bord de ladite rivière, dans un pays tout couvert de bois à 60 lieues de la mer. Il est fertile, produisant du bled en abondance et toutes sortes de fruits d'arbres et de légumes, comme en Europe. Un François habitué dans ladite ville, nommé M. d'O, originaire de Grenoble, y a mesme planté de la vigne, qui produit de beaux et bons raisins. Les bois y sont pleins de bœufs, de chevaux et de cochons sauvages, et les isles, qui sont en nombre dans ladite rivière, qui est grande et belle et navigable pour les plus grands vaisseaux, y sont couvertes de moutons.

La franchise de cette ville conviant ledit Sagean et son compagnon à s'y délasser de leurs fatigues, ils y séjournèrent quinze jours, vivant du provenu de l'or que ledit Sagean avoit sauvé et dont il avoit encore un lingot et demy.

De là ils furent à New-Castle, petite ville à 34 lieues de Philadelphie, en tirant vers la mer, où il y a bon mouillage pour toute sorte de navires, et où ils passèrent l'hiver.

Le printemps venu, ils s'embarquèrent dans une grande double chaloupe à voiles latines, qu'ils achetèrent pour 76 piastres avec un nègre, qu'ils achetèrent aussi pour 100 escus pour leur aider à manœuvrer, et ils firent route vers la coste d'Acadie pour tascher de gagner le Canada, sous prétexte d'aller à la pesche. Ils naviguèrent heureusement pendant un

mois, le long des costes, où ils mettoient souvent pied à terre pour chasser, mais, le trente-deuxiesme jour, ils rencontrèrent une barque longue, de fabrique espagnole, de 12 pièces de canon et 14 rames, commandée par un Anglois nommé Cras, qui avoit armé à Nièves. Il avoit cent trente-deux hommes, flibustiers et de toutes nations. Il les prit et les retint à son bord. Ils restèrent pour faire la course avec luy, pendant seize mois, comme il sera dit cy-après.

Ils furent d'abord vers le canal de Bahama mouiller à l'isle de la Providence, à l'entrée dudit canal, où ledit Cras vendit leur nègre, et, après avoir esté quatre jours à cette rade, à faire de l'eau et se rafraischir, ils s'en furent faire la course sur les costes de la Floride, où ils ne trouvèrent rien. De là ils furent à Porto-Rico, où ils prirent deux barques espagnoles de trois qui sortoient dudit Porto-Rico, chargées d'huile et de quelques balles de coton.

Ils menèrent ces prises dans les Honduras, où, après les avoir déchargées, ils bruslèrent les bastimens. Ils furent ensuite costoyer les isles de Cuba et de Saint-Domingue, et, n'y ayant rien trouvé, ils s'en revinrent jusqu'aux isles des Açores et des Canaries, où ils prirent, à la vue de terre, une barque espagnole, qui portoit de l'argent de Porto Bello pour payer les garnisons desdites isles, tellement qu'ils firent 1600 piastres par homme. Peu après ils prirent une autre barque espagnole chargée de vin de Fayal. Cette prise leur fut fatale, car et le capitaine et les gens de l'équipage en burent tant qu'ils ne dessaouloient presque point. Ce vin estoit fort violent, tellement qu'au lieu de faire exactement le quart et de veiller à leur route, ils s'endormoient, lorsqu'ils devoient veiller; ces excès allèrent si loing que plusieurs en crevèrent,

et un nommé Savary, de Nantes, fut trouvé noyé dans un tonneau dudit vin, sa teste un peu trop pesante ayant emporté ses pieds comme il en vouloit puiser encore. Enfin, quinze jours après cette malheureuse prise, l'ivrognerie continuelle ne finissant point, une nuit du mois d'Avril, un peu avant le jour, qu'il faisoit assez beau temps, ils donnèrent sur des roches à la coste de Barbarie, 35 lieues sud-est du cap Blanc. Ledit Sagean estoit par bonheur de quart, lorsque le bastiment toucha. Son premier soin fut de songer à son salut, et, comme la pluspart des officiers et le capitaine mesme estoient endormis et ivres, il n'eut pas de peine à se saisir d'une petite pirogue de Sauvage, toute d'une pièce, qui leur servoit de chaloupe. N'en ayant point d'autre, ils s'embarquèrent neuf de ceux qui avoient conservé le plus de raison dans cette ivrognerie presque générale, dont il n'y avoit que ledit Sagean de François, quoiqu'il y en eust plus de quarante dans l'équipage dudit bastiment, et parmi ces neuf, il n'y avoit aucun officier que le bosseman. Tous les autres furent noyés ou massacrés, aussi bien que tout le reste de l'équipage, dont la plus grand part estoient si ensevelis dans le vin qu'ils périrent avec le bastiment; d'autres, ayant gagné la terre, estoient incontinent massacrés par les Barbares. Ledit Sagean perdit en cette occasion tant en argent qu'en pillage la valeur de 1400 escus. Le capitaine et quelques autres, ayant aperçu le bateau au large et voyant, ainsi que ceux dudit bateau, comme l'on massacroit à terre les gens qui y abordoient, fut à la nage pour s'embarquer dans ledit bateau, mais on fut obligé de le repousser à coups d'aviron, le bateau n'en pouvant contenir davantage, et ce malheureux périt aussi bien que tous les autres, excepté les neuf. Ledit Sagean fut fort affligé de la

perte de son camarade, le seul qui lui restoit de douze. Les huit hommes, qui se sauvèrent avec luy dans la pirogue, estoient trois Anglois, trois Hollandois et deux François. Ils n'eurent garde d'aller aborder une terre, où il n'y avoit point de salut à espérer pour eux, et ils prirent la résolution de s'en aller au fort d'Arguin, appartenant aux Danois, sur la coste d'Afrique. Entre le cap Blanc ils trouvèrent un banc, sur lequel ayant jeté à la mer des lignes qui se trouvèrent dans le bateau, ils eurent le bonheur de pescher deux poissons que les Portugais appellent Pargues, qui sont d'un bon goust et grands comme des morues. Après les avoir parés et fait sécher au soleil, ils en rassasièrent leur grosse faim, les mangeant tout cruds. Deux jours après, ayant rencontré un grand rocher un peu au large, ne pouvant aborder la terre, les Anglois, Hollandois et François y descendirent, pour voir s'ils y pourroient trouver quelques coquillages pour se sustenter, pendant que ledit Sagean gardoit le bateau. Ils y restèrent deux jours et une nuit et trouvèrent moyen d'y faire du feu, mais n'y trouvant rien à manger, pressés d'une faim extrême et avides de viande, ils tirèrent au sort pour manger un d'entre eux, et le sort tomba sur un des François. Après s'estre repus de cette odieuse viande, ils se rembarquèrent avec les restes, qu'ils avoient coupés en morceaux et fait rostir avec des herbes sèches et autres matières combustibles, qui se trouvèrent sur ce rocher. Ils en offrirent audit Sagean, luy disant que c'estoit de la chair d'une tortue qu'ils avoient trouvée. Mais se défiant de ce que c'estoit, parce qu'il ne les vit revenir qu'au nombre de sept, il n'en voulut point taster, et leur ayant demandé où estoit le huitiesme, ils luy dirent qu'ils l'avoient perdu, sans sçavoir comment, et qu'il falloit qu'il fust tombé à la mer. Ledit

Sagean ne trouva pas à propos de s'informer davantage d'une action, dont il estoit suffisamment convaincu par l'inspection seule de cette chair, quelque déguisement qu'ils y eussent apporté et dont l'énormité luy fit horreur.

Le lendemain de cette inhumanité, ils partirent pour tascher encore de gagner le fort d'Arguin, mais il leur fut impossible, ayant tousjours le vent contraire et la mer estant fort grosse. Ce que voyant et leur obstination ne leur servant de rien, ils firent vent arrière dans l'espérance d'attraper quelqu'une des isles du cap Verd. Chemin faisant et environ deux jours après, se trouvant en pleine mer et hors de la vue de toute terre, ils rencontrèrent un banc, où ils eurent le bonheur de prendre, autant qu'ils voulurent, dudit poisson, dont ils se regalèrent en le mangeant tousjours tout crud. Deux fois vingt-quatre heures après, ils aperçurent une terre, à laquelle ayant abordé il se trouva que c'estoit l'isle de Sel, pour lors inhabitée. Elle a esté autrefois habitée par des Noirs Portugais, et les vestiges de leurs habitations y paroissoient encore, mais des Anglois y ayant abordé pour y traiter de l'ambre, qui y abonde en certaines saisons, il y a environ quinze ans un malheureux motif d'intérest les porta à en massacrer tous les habitans, afin d'avoir leur ambre sans le payer, à ce qu'ils apprirent depuis par ceux de l'isle de Bonne-Viste, où ils allèrent après avoir resté une quinzaine de jours à se rafraischir à ladite isle de Sel, dans laquelle ils trouvèrent quantité de chèvres et de chevreaux et du poisson. Il y avoit aussi quelques chevaux sauvages. Ils enterrèrent là deux de leurs gens, qui y moururent, en arrivant, de la misère et de la soif qu'ils avoient soufferte, car pendant toute leur navigation depuis leur naufrage, qui fut de seize jours, ils n'eurent d'autre eau que de celle qui tomboit du ciel

assez rarement, et ledit Sagean avoit le soin, quand il pleuvoit, de ramasser le plus d'eau qu'il pouvoit, en faisant tremper un caleçon de chamois qu'il avoit, lequel il mangea tout pendant la traversée, n'ayant jamais pu se résoudre à manger de la chair humaine, à laquelle les Anglois et les Hollandois trouvoient beaucoup plus de goust qu'au caleçon, dont pourtant ils amusoient leur faim, aussi bien que ledit Sagean, quand ils n'en eurent plus. Et voilà, aux poissons près qu'ils prirent par deux fois, de quoy ledit Sagean vescut pendant cette traversée de seize jours. Ce qui leur fit le plus de peine, ce fut l'abstinence de boire, ayant esté cinq jours entiers, sans qu'il tombast une goutte d'eau dans un climat le plus chaud du monde. Les chaleurs y estoient pour lors si excessives qu'ils furent souvent obligés, pour en modérer un peu l'ardeur, de se mettre dans l'eau le plus avant qu'ils pouvoient, estant sans hardes et presque nuds. Comme Bonne-Viste est presque à la vue de l'isle de Sel, ils s'y rendirent le mesme jour de leur départ de cette dernière, n'estant plus qu'au nombre de six. Ils y furent très bien reçus et secourus par les noirs portugais, habitans de cette isle, qui aiment fort les François et ne haïssent pas les Hollandois; mais ils ont une aversion mortelle pour les Anglois, à cause du massacre qu'ils ont fait de plusieurs des leurs, tant à l'isle de Sel, comme il a esté dit, qu'à l'isle de May. Ils les traitèrent néanmoins également bien comme les autres, à cause de leur compagnie.

Après voir séjourné huit jours dans cette Isle, n'y trouvant aucune occasion de s'embarquer, ils passèrent à celle de Saint-Nicolas, qui est aussi à la vue de Bonne-Viste, munis de la recommandation d'un prestre, blanc, Portugais, par un Religieux de l'ordre de Saint-François, qui estoit à

Saint-Nicolas. Ce Moine les reçut avec hospitalité, et, pendant une semaine qu'ils restèrent à ladite isle, ils en receurent toutes sortes de secours et de consolations; mais n'y ayant point trouvé, non plus qu'aux austres isles, aucune occasion d'embarquement, et ne prévoyant pas, suivant ce que l'on disoit, qu'il y en dust avoir sitost, ils se résolurent de passer à l'isle de Saint-Antoine, au nombre de quatre seulement; deux de leurs camarades estoient restés à Saint-Nicolas, sçavoir, un Anglois et un Hollandois. Cette isle est aussi à la veue de Saint-Nicolas. Ils avoient une lettre de recommandation dudit Religieux pour un autre père du mesme ordre, qui residoit à Saint-Antoine et qui leur fit le mesme accueil que l'autre.

Ils restèrent dans cette dernière isle, l'espace de deux mois, s'exerçant à la pesche pour tascher de gagner leur vie et de n'estre pas tout à fait à charge aux habitans, qui, de leur costé, leur donnoient toutes sortes de secours. Au bout de ce temps-là, ils virent, avec beaucoup de joye et d'espérance tout ensemble, arriver un navire dans le port. C'estoit un françois, venant de la coste de Saint-Domingue, armé en flibuste. Le capitaine estoit un nommé Léger, Normand de nation, qui avoit commission de M. Ducasse, gouverneur dudit Saint-Domingue. Il y avoit d'abord armé une barque longue, avec laquelle il avoit pris, sur les Hollandois, le bastiment qu'il montoit alors. C'estoit une espèce de brigantin, du nom duquel ledit Sagean ne se souvient pas, qui avoit dix pièces de canon, ayant laissé ladite barque longue à l'isle de Saint-Vincent, avec la moitié de son équipage, qui avoit voulu s'en retourner à Saint-Domingue, tellement que, ne luy restant plus que soixante hommes, tant François

qu'Anglois, Hollandois et autres nations, il fut fort aise de rencontrer ledit Sagean et ses trois camarades, qui, de leur costé, s'embarquèrent avec plaisir pour faire la course avec luy, à la part. — Ils mirent à la voile la nuit suivante, et trois jours après, comme ils passoient le chenal qui sépare l'isle de Saint-Yago de l'isle de May, ils rencontrèrent, le matin, une fluste hollandoise, qui paroissoit estre navire marchand, armé de quinze à seize pièces de canon. L'ayant reconnu, ils l'attaquèrent et se battirent pendant trois heures, à une lieue et demie de la terre dudit Santiago, et comme ils se disposoient à l'aborder, ils la virent premièrement tout en feu et puis sauter en l'air, ce qui leur fit croire que le feu y avoit pris aux poudres. — Dans ce temps-là, le vent ayant fraischi, ils laissèrent là le Hollandois, et suivirent leur route pour continuer leur course le long de la coste de Guinée. Estant arrivés en Gorée et Gambie, trois jours après, ils rencontrèrent une frégate de seize pièces de canon, laquelle ayant reconnue angloise et l'ayant abordée, ils l'enlevèrent. Le capitaine anglois, nommé Beliman, estoit blessé d'un coup de fusil, dont il guérit ensuite, ledit Sagean l'ayant vu depuis à Londres. Il n'avoit que vingt hommes de reste de son équipage, la maladie s'y estant mise; il se défendit pourtant avec assez d'obstination, et pour mieux tromper le flibustier, il avoit donné des chapeaux à ses nègres, dont il avoit soixante-seize. Cette maladie fut cause que le corsaire ne voulut point se charger des nègres; on pilla seulement le bastiment, nommé le *Guillaume-et-Marie*, où il se trouva 22 livres 1/2 de poudre d'or. Ils le laissèrent aller ensuite avec ses nègres, dont il y eut six de tués dans le combat, et aucun de l'équipage ne fut seulement blessé, que ledit capi-

taine. Le flibustier eut trois hommes blessés, qui guérirent bientost.

Après ce combat, ils entrèrent dans la rivière de Gambie, où ils trouvèrent les vaisseaux du Roy, commandés par M. de Gennes, qui avoient pris le fort dudit Gambie sur les Anglois. Ledit sieur de Gennes proposa au sieur Léger de grossir son escadre et de le suivre à la mer du Sud; mais, n'ayant pas voulu s'y accorder, et cette proposition ne luy convenant point, ledit sieur de Gennes le chargea de porter à Sestre, un fils du Roy nègre d'Axeny, qu'il avoit mené de France dans son bord. Après avoir fait de l'eau et pris quelques cordages, dont ils avoient besoin, ils furent à Catchaa, qui est environ 20 lieues dudit Gambie, croyant y trouver quelque Anglois; mais n'y ayant rien trouvé, ils suivirent la coste jusqu'audit Sestre, distant de 150 lieues, et ayant fait de l'eau et du bois dans ces deux endroits, ils poursuivirent toujours leur route le long de la coste, et au lieu de laisser ledit Prince nègre à Sestre, comme ils en avoient la liberté, ils crurent bien faire de le mener, comme ils firent, jusqu'à Axeny, son pays, qui estoit encore esloigné de 100 lieues ou environ dudit Sestre. Ils arrivèrent devant la rivière d'Axeny, environ un mois et demy après leur départ de Gambie, et mouillèrent dans une anse à l'abry d'un cap, à une lieue de terre, sans pouvoir approcher davantage, cette coste estant presque impraticable, mesme par les plus petits bateaux, tout le long de l'année, à cause de l'agitation continuelle de la mer, si ce n'est pendant un mois ou environ après Noël.

D'abord qu'ils eurent mouillé, plusieurs canots de nègres se rendirent à bord. Le prince s'embarqua dans un, et le

capitaine Léger, avec son Quartier maistre, dans un autre, et s'en furent à terre, non sans courir risque de la vie, car leurs canots tournèrent, mais, comme ils estoient près de terre, on les sauva. Ce pauvre prince ayant trouvé son père mort en arrivant, et le trosne occupé par un de ses frères de père, il s'abandonna aux larmes et à la douleur. Le nouveau Roy luy fit néantmoins grand accueil, aussi bien que tout le peuple. Le capitaine Léger et son Quartier-maistre furent bien regalés et remerciés, mais ce fut tout ce qu'ils en eurent, car ils furent fouillés par l'équipage en arrivant à bord, ses gens ne pouvant croire qu'ils n'eussent esté gratifiés de quelque présent de la part du Roy nègre. Pour le prince qu'ils avoient amené, il leur parut tousjours un pauvre Prince. Ledit Sagean n'a sceu ce qui s'estoit passé à terre, que par la relation que luy en fit ledit Quartier-maistre, qui fut le seul de l'équipage, qui y descendit avec le capitaine et le prince.

Ledit Quartier-maistre, nommé Des Vallons, dit encore que le nouveau Roy avoit proposé devant luy et ledit capitaine audit prince de s'en retourner en France, et qu'il luy donneroit une certaine quantité d'or, qu'il fit apporter devant eux, et en fit un si grand monceau qu'il ne peut juger de ce qu'il y en avoit, ayant esté esblouy d'en voir une si grande quantité. Le prince tesmoigna qu'il estoit content de se rembarquer dans le mesme bastiment, qui l'avoit porté, avec tout l'or qu'il luy offroit, non pour retourner directement en France, mais pour aller à l'isle de la Martinique, où il avoit desjà esté autrefois avec M. Ducasse, à présent gouverneur de Saint-Domingue, et il offrit au capitaine Léger et à son équipage la valeur de 10,000 escus en or pour son passage,

s'ils vouloient l'y aller porter, proposition qu'il avoit desjà faite, estant dans le bord et pendant le trajet qu'il y avoit fait, croyant trouver son père en vie, qui luy auroit donné beaucoup d'or, car il marquoit tousjours une forte envie d'aller à la Martinique, non toutefois pour y rester, disant qu'il seroit allé de là en France, avec ses richesses, y faire un armement pour aller prendre le chateau de la Mine, limitrophe des estats de son père et en chasser entièrement les Hollandois. Mais Sa Majesté Négresse fit une réflexion que Son Altesse ne seroit pas trop en seureté avec son trésor dans un aventurier, comme estoit le petit bastiment qui l'avoit amené, tant par la tentation que pourroit causer ce trésor à l'équipage dudit bastiment que par le risque d'estre pris par un plus fort, et luy conseilla d'attendre qu'il allast à cette coste quelque vaisseau du Roy de France, pour l'emmener avec plus de décence et de seureté, à quoy il fallut s'en tenir. Ledit prince estoit d'une humeur fière et hautaine; il prit des airs impérieux dans le bastiment, dès qu'il y entra, et prétendit mesme qu'on luy déférast le commandement, d'abord qu'il eut commencé à respirer l'air des terres de la domination de son père, ce qui fit rire le capitaine Léger et son équipage, qui luy firent connoistre, à leur tour, qu'ils n'estoient pas ses sujets. Il ne fut pas plus content du refus que luy fit le capitaine Léger de luy livrer un mulastre portugais, qu'il avoit pris à Gambie pour le servir et qu'il vouloit obliger, malgré luy, de descendre à terre, celuy-cy préférant de suivre la fortune de la course à celle qu'il auroit pu espérer de ce pauvre Prince, qui s'en prit audit capitaine et fit bien des rodomontades, parce qu'il ne voulut pas forcer ce mulastre de le suivre, luy représentant qu'il n'estoit pas

son esclave. — Pendant que ledit capitaine Léger et son quartier maistre estoient à terre, la première nuit de leur arrivée à ce mouillage, l'équipage du bastiment, qui estoit resté à bord, ayant aperçu une voile au large, ils levèrent l'ancre et coururent après. Il se trouva que c'estoit une barque hollandoise de dix à douze pièces de canon, interlope qui venoit de la traite. Ils l'attaquèrent et l'abordèrent presque en mesme temps, quoyque de nuit, mais ils y trouvèrent une résistance, à laquelle ils ne s'estoient point attendus et, avant de le pouvoir réduire, il s'y fit un combat assez sanglant, qui dura trois heures bord à bord.

Le flibustier eut trois hommes de tués et six de blessés. Du nombre de ces derniers fut le maistre du bastiment, qui y perdit une main. Le hollandois eut huit à neuf hommes tués et cinq ou six blessés. Il avoit cinquante hommes d'équipage, se portant bien; aussi la partie estoit assez égale. Ils luy trouvèrent treize ou quatorze livres pesant de poudre d'or, quantité de belles et bonnes marchandises pour la traite et des vivres. Après avoir enlevé tout ce qu'il y avoit de meilleur, ils laissèrent aller ce qui restoit de Hollandois avec leur bastiment.

La poudre d'or et les autres marchandises furent incontinent partagées entre l'équipage; l'on conserva la part du capitaine et celle du Quartier-maistre qui estoient à terre, et chacun traita à cette coste ce qu'il avoit de marchandises, à sa part, pour de la poudre d'or. En sorte, qu'en partant de ce mouillage qui fut quatre jours après, ledit Sagean en avoit sa part, environ de quatre livres, et les autres à proportion. — Ayant levé l'ancre, ils furent à Courisque, distant d'Axeny d'environ 150 lieues, et y mouillèrent entre le Gabon et le cap

Saint-Jean. Ils y carénèrent leur bastiment et y furent environ de trois semaines.

Sortant dudit Courisque, ils rencontrèrent un corsaire de la Nouvelle-Angleterre, après avoir fait environ 25 lieues vers le cap de Lopez. Le capitaine de ce corsaire estoit un créole des Antilles angloises, nommé Glovre. Il fit d'abord le marchand pour les mieux attirer; ils donnèrent dans le piège et essuyèrent, pendant près de deux heures, un feu de beaucoup supérieur au leur, car il avoit dix-huit canons et cent cinquante hommes d'équipage. Enfin il les aborda, et les enleva après avoir tué vingt-cinq hommes et estropié sept ou huit. L'Anglois eut, de son costé, quinze hommes tuez et cinq ou six blessés, dont il estoit du nombre. Il eut de quoy se consoler de sa blessure par la bonne capture qu'il fit, car il trouva bien deux cents livres de poudre d'or dans cette prise, outre les armes et munitions, et quantité de marchandises et de vivres.

Pour ce qui est du bastiment, il y mit le feu, après avoir embarqué dans son bord ce qui restoit de ce malheureux équipage, qui n'estoit plus qu'au nombre de vingt hommes, sans leur faire autrement aucun mauvais traitement. Il leur promit de les mettre à la première terre commode pour leur retour, mais il n'en fit rien et les retint tousjours à son bord, pour continuer sa course. Il fut d'abord à l'isle de Madagascar, où il fit de l'eau et du bois dans la rivière de Saint-Augustin, où se tient le roi nègre, nommé Baba, qui est la terreur de tous les autres roitelets de l'isle, quoyqu'il n'ait pas plus de quatorze à quinze cents soldats. Mais c'est qu'ils ont l'usage des armes à feu, dont les Anglois leur fournissent tant qu'ils veulent; ils donnent un nègre ou un bœuf pour une cartouche de poudre de quatre livres, toute la richesse de ce roy consis-

tant en nègres et en bestiaux. Après qu'ils se furent rafraischis, pendant quinze jours, audit Saint-Augustin, ils poursuivirent leur course le long de la coste de Mozambique, et furent à Mahil, 100 lieues de Madagascar, isle habitée par des Maures, où ils apprirent que M. de Serquigny estoit à l'isle de Joanna, environ 10 lieues de Mahil, allant aux Indes avec les vaisseaux du Roy qu'il commandoit. De là ils furent à la rivière de Cene, distante de Mahil de 40 lieues, où il y a un establissement de Portugais, qui y font la traite de la poudre d'or avec les nègres du pays. Ils n'y restèrent qu'une nuit, et s'en furent vers Bombas, à 30 lieues de là, où il y a aussi un establissement de Portugais; de Bombas ils furent, sans s'arrester, aux îles de Pattes, qui en sont à 14 ou 15 lieues, et qui appartiennent aux Arabes. Ils ne s'y arrestèrent pas non plus et s'en furent à l'isle de Saccator, distante des autres d'environ 60 lieues, et appartenant aussi aux Arabes, où ils firent de l'eau et du bois pendant six jours, et entrèrent dans la mer Rouge, qu'ils parcoururent l'espace de trois semaines, sans y rien trouver non plus qu'ailleurs, que des vaisseaux de Maures, bien escortés de navires de guerre anglois et hollandois. Ils restèrent ensuite, pendant un mois, mouillés à l'île de Babe, dans ladite mer Rouge. Enfin, ennuyés de n'y rien faire, ils s'en furent dans le golphe de Perse, jusqu'au royaume de Seba, où le capitaine ayant mis pied à terre, avec seize hommes de son équipage, il y fut arresté avec ses gens à cause de ses pirateries, et comme on alloit pour se saisir aussi de quatre hommes qui estoient restés à garder la chaloupe, ceux-cy, ayant eu vent de la détention de leur capitaine et de leurs camarades, poussèrent au large et gagnèrent le bord. Ce que voyant, le maistre du bastiment et le reste de l'équipage, ils

levèrent l'ancre et mirent à la voile. Ils furent le long de la coste de Mascate, où estant arrivés aux isles Plattes deux jours après, ils firent rencontre d'une espèce de petit bastiment, qu'on nomme Jong en ce pays-là, équipé d'Arabes et d'Arméniens. L'ayant pris, ils y trouvèrent pour cent mille escus de perles (il y en avoit bien douze boisseaux), qu'ils venoient de pescher, et que les Anglois partagèrent entre eux, sans en faire part aux François ni aux àutres estrangers qu'ils avoient pris et obligés de faire la course avec eux. Après avoir rodé dans ce golfe l'espace de deux mois et demy de temps, ils en sortirent et naviguèrent tout le long de la coste de Surate. Ils furent à Cravaille, dans le royaume de Sonde, où les Anglois ont une factorerie. A environ une lieue et demie dudit Cravaille, il y a une isle où les Portugais ont une forteresse, et qui a esté autrefois une retraite de voleurs et de pirates. Ils firent du bois et de l'eau audit Cravaille, et ledit Sagean s'estant trouvé un de ceux qui y furent commandés pour aller à terre, il prit cette occasion de s'eschapper, et se sauva à Ancola, 14 lieues de la ville et forteresse appartenant au Roy de Sonde, esloignée de la mer d'environ 12 lieues. Un Hollandois, qui estoit aussi de ceux de l'équipage du capitaine Léger, se sauva avec luy.

N'ayant point trouvé là de quoy réparer leur misère, ils s'en furent à la ville capitale dudit royaume, résidence ordinaire du Roy, aussi nommée la ville de Sonde. Elle a une forteresse de terre forte et sans aucune pierre, bois, ni palissade pour la soutenir et défendre. Il y a vingt-quatre canons en batterie, qui sont faits de plusieurs pièces à la mode de ce pays-là et du calibre de 12 et de 8.

En arrivant, ils rencontrèrent deux Portugais, qui faisoient

l'office de canonniers dans ladite forteresse, et qui les menèrent parler au soubbenist (?), ou commissaire général des guerres. Ce commissaire voulut les retenir en ladite qualité de canonniers, mais, voyant qu'il n'y avoit à gagner que trois pagodes par mois, qui font environ six escus de France, ils passèrent outre pour chercher une meilleure fortune. C'est un petit Roy que le Roy de Sonde, qui n'a ordinairement que deux mille hommes sur pied. Il est Gentil, et ses sujets sont meslés de Gentils et de Baignans, et croyent la transmigration des âmes, suivant les principes de Pythagore, ce qui fait qu'ils ne mangent jamais de rien qui ait eu vie. Ils sont grands négocians et riches. La ville est petite et mal bastie, et n'est point murée. Les maisons y sont de terre, et elle n'est accessible que par deux chemins, qui conduisent à deux portes, ce qui en fait la force et la garde facile. Le terrain y est assez ingrat et montagneux, et l'abondance ne s'y trouve que par le moyen du commerce.

Après avoir séjourné trois ou quatre jours à Sonde, ils furent à Géré (?), distant de 20 lieues, qui appartient au Mogol, et qui n'est proprement qu'une forteresse faite pour tenir en bride tous ces Roitelets. Ils y trouvèrent un Anglois et un Portugais renégats, qui y servoient de canonniers et voulurent leur persuader d'imiter leur apostasie, et qu'ils auroient comme eux des emplois de canonniers avec quarante escus par mois d'appointemens chacun. Mais Dieu leur fit la grâce à tous deux de resister à la tentation, quoique le camarade dudit Sagean fust protestant. Cette forteresse est belle et bastie de pierre et de brique à la mode d'Europe, avec des bastions et des dehors. Il y a quatre-vingts pièces de canon en batterie, la pluspart de fonte, qu'ils ont achetées apparem-

ment des Européens. Il y en a une pièce de 18, les autres sont de 8 et de 6. Ladite forteresse est dans la terre à 60 lieues de la mer, et il y a cinq cents hommes de garnison, tous Mahométans. Ils ne séjournèrent là que vingt-quatre heures, et s'en furent à Simogué, distant d'environ 25 lieues dudit Géré, aussi dans la terre et à pareille distance de la mer.

Simogué est une grande et belle ville, bien fermée de murailles et fortifiée, ayant une belle et bonne citadelle, qui a quatre tours au lieu de bastions. Il y a soixante pièces en batterie, dont il y en a dix de fonte provenant de Portugais. Elle est, aussi bien que la ville, entourée d'un bon fossé tousjours plein d'eau. Les maisons en sont belles et solidement basties. Il y a de beaux bains publics, des maisons aérées et de pierre de taille, et de beaux jets d'eau dans toutes les places de la ville. Elle appartenoit au Roy de Canara. Ils y séjournèrent huit jours, croyant y trouver de l'employ pour servir de canonniers dans ladite forteresse, mais le Commissaire général leur dit qu'il falloit pour cela un ordre du Roy; ce qui obligea ledit Sagean d'aller à la ville capitale, nommée Bredoul, où il fait sa résidence à 10 lieues, son camarade estant resté malade à Simogué.

Ladite ville de Bredoul est défendue par une bonne forteresse solidement bastie de pierre, avec cinq tours au lieu de bastions, et un bon fossé à l'entour. Y estant arrivé, il fut adressé à un Prince de la Maison royale, général des armées du Roy, et l'ayant prié de luy faire avoir audience de Sa Majesté, ledit Prince luy fit entendre que cela n'estoit pas facile, mais qu'il pouvoit, en attendant l'occasion de l'y admettre, demeurer chez luy. Il fut quatre mois entiers, pendant lesquels ledit Prince luy faisoit donner, par mois, six pagodes,

qui font environ douze escus, et ledit Sagean n'avoit d'autre employ chez ce Prince que de servir six petites pièces de canon, qu'il avoit pour tirer en ses réjouissances. Ce roy est Gentil, aussi bien que tous les gens de sa cour ; mais, pour ses sujets, ils sont tous Maures, Mahométans ou Baignans. Lesdits quatre mois passés, ledit Prince estant malade, et ledit Sagean désespérant de parler au Roy, dont il auroit bien voulu obtenir un employ de canonnier, y ayant vingt pagodes d'appointemens par mois, il s'ennuya et s'en alla à Bigiapour, 14 lieues de là, qui est une ville basse, sur une rivière de mesme nom, qui va se rendre à la mer, 10 lieues plus bas, à la coste de Malabar. Les Hollandois y ont une factorerie. C'est une ville négociante, appartenant au Roy de Canara, où il y a aussi une forteresse, avec trente pièces de canon et deux à trois cents hommes de garnison. Ledit Sagean séjourna quatre jours dans cette ville, et s'y embarqua pour Surate, distant de 200 lieues, dans un navire anglois de vingt-huit pièces, qui venoit de la Chine, et qui n'estoit là que pour faire de l'eau et du bois. Il estoit commandé par un capitaine nommé Barbe, habitué à Surate. Il fut un mois et demy à se rendre audit Surate, parce qu'il alloit de port en port, pour vendre et troquer ses marchandises. Ils furent à Cochin, Cananor, Mangalor, Barselor et Goa, où ledit Sagean se débarqua et s'y engagea avec un capitaine portugais, nommé Manuel de Sylva, qui commandoit une frégate aussi de vingt-huit pièces de canon, nommée *la Conception*, de cent quarante-cinq hommes d'équipage, pour aller donner la chasse aux pirates qui infestoient ces costes, en compagnie d'un vaisseau de quarante-quatre pièces, nommé le *Saint-Bonaventure*, commandé par un autre Portugais nommé

Domingo da Costa, et qui avoit deux cent soixante hommes d'équipage. Deux mois et demy après leur départ, estant au cap de Comorin, ils en rencontrèrent un, qui estoit anglois, de trente-deux pièces, que ladite frégate attaqua, s'attendant à estre secondée par ledit vaisseau, mais celuy-cy l'abandonna, voyant qu'il y faisoit chaud. Manuel de Sylva se battit bien depuis le matin jusqu'au soir, et eut vingt-cinq hommes mis hors de combat, tant tués que blessés. Le lieutenant et l'enseigne furent du nombre des morts. Il fut tout dégréé, la pluspart de ses manœuvres luy ayant esté coupées, et toutes ses voiles criblées de balles de canon et de mousquet. L'Anglois, de son costé, n'estoit pas moins incommodé; la nuit finit le combat, mais l'Anglois gardoit le Portugais, et le jour estant venu, il se mit en devoir de l'aborder. Pour lors, le grand vaisseau, qui, pendant le combat, s'estoit tenu à l'escart et à la vue, fut au secours de son camarade, s'excusant de l'avoir abandonné sur ce qu'il faisoit beaucoup d'eau. L'Anglois, voyant la partie trop forte, fit vent arrière, et le grand vaisseau se mit à le poursuivre (la frégate n'estant pas en estat de le faire). Après que le capitaine dudit vaisseau eut obligé ledit Sagean de passer sur son bord, pour estre tesmoin (disoit-il) de ce qu'il alloit faire, et cela sur les reproches, qu'on luy avoit faits, de les avoir abandonnés le jour précédent, mais l'Anglois se moqua de luy et le laissa bien loin derrière. Ledit da Costa continua à le chercher pendant trois semaines sans le pouvoir joindre. Il s'en estoit allé apparemment à quelque terre se radouber, pendant que la frégate portugaise alla aussi se radouber à Goa. Cependant ledit capitaine da Costa donna chasse à un corsaire arabe, qu'il rencontra entre les Maldives et la grande terre. Au bout de

deux jours il l'approcha. C'estoit un vaisseau de quarante-cinq pièces. Après quatre heures de combat, il l'aborda et l'enleva, et de quatre cents hommes d'équipage qu'il avoit, il n'en resta pas vingt, que les Portugais sauvèrent à peine et malgré eux. Ceux qui eschappèrent au combat, où il y en eut cent quarante-cinq de tués, s'estant tous jetés à la mer, quand ils virent leur navire rendu, suivant leur brutale coustume, aimant mieux se noyer eux-mesmes que non pas de tomber vifs entre les mains des Portugais, qui les font esclaves. De son costé, le Portugais eut vingt-huit hommes tués et cinq ou six blessés. Ils trouvèrent dans ce bastiment, soit en or, argent, perles ou pierres, la valeur de sept cent[1] mille escus; ce qui servit bien à la justification dudit capitan da Costa. Après cette capture, ils firent route pour s'en retourner à Goa, et rencontrèrent, chemin faisant, ladite frégate la *Conception*, entre Bangalor et Barcelor, bien réparée et en estat de naviguer, servant d'escorte à des bastimens marchands, et ce environ deux mois et demi après leur séparation. Elle fit sa route avec sa flotte, et le capitan da Costa la sienne vers Goa, où ils arrivèrent heureusement avec leur prise, cinq ou six jours après cette rencontre. Le Vice-Roy Portugais, fort satisfait des services dudit Sagean et du rapport que les capitaines de Sylva et da Costa luy en firent, voulut le retenir à son service, luy offrant un bastiment à commander, mais il s'en excusa, estant en dessein d'aller à Surate chercher quelque passage pour France. Ledit Vice-Roy, pour le récompenser, le fit bien habiller et luy fit donner deux cens sequins (qui faisoient la valeur de quatre cens escus de nostre monnoye) sur le provenu de la prise.

Huit jours après son débarquement à Goa, il se rembarqua,

avec la permission dudit Vice-Roy, sur une flotte qui alloit à Surate. Ils allèrent de port en port le long de la coste de Rageapour à Bacaim, à Chaoul, à Diu, à Daman et à Bombay, où ledit Sagean quitta la flotte et resta avec le capitaine Barbe qu'il y rencontra, et sur le navire duquel il s'embarqua encore quatre ou cinq jours pour se rendre à Surate. Y estant arrivé, il trouva M. Martin, directeur de la compagnie de France, à l'extrémité de la maladie dont il est mort[1], en sorte qu'il ne peut luy parler, et ayant demeuré audit Surate une quinzaine de jours, sans y trouver aucune occasion de s'embarquer pour la France, et sans qu'il y eust apparence d'en trouver sitost, il s'y engagea avec la Compagnie angloise pour aller à la Chine, en qualité de Quartier-maistre, sur un vaisseau nommé le *Josias*, de vingt-quatre canons, commandé par le capitaine Eytt, qui estoit prest à partir, et sur lequel s'embarquèrent aussi six missionnaires apostoliques, et dont l'un estoit un Jésuite françois, nommé le Père Avril, et les trois autres des religieux italiens de divers ordres. Ils partirent de Surate le 14 de May 1698. Ils passèrent à Bombay pour y recevoir les ordres du général anglois, et de Bombay à Achin, dans les Indes, 600 lieues de là, ou environ. C'est une grande isle, de 300 lieues de long, habitée par les Malais, qui sont idolastres, et gouvernés par une Reine, laquelle passe pour une grande enchanteresse. Il y a dans cette isle beaucoup d'or, et le capitaine mit pied à terre pour en traiter, comme il fit quelque peu pour du fer, de l'acier, des cousteaux, des bagues et autres merceries.

Dans cette traversée mourut un des missionnaires. Ils ne

1. C'est Jean-Baptiste Martin, et non François Martin, qui mourut le 30 octobre 1706 à Pondichéry.

restèrent que trois jours à ladite isle à faire de l'eau et du bois, et, en la costoyant, ils furent à Malacca, distant de 300 lieues ou environ. C'est une ville fort grande et bien fortifiée, avec une citadelle appartenant aux Hollandois, qui l'ont prise sur les Portugais. Elle est fort peuplée, et les habitans en sont fort riches. Il y a des mines d'estain fort fin, et quantité de petites cannes ou rotes. Le capitaine et les marchands du navire chargèrent de l'une et de l'autre de ces marchandises pour traiter à la Chine, où elles ont grand débit. Et ce fut là que ledit capitaine et ses pilotes s'instruisirent de la route qu'ils avoient à tenir, et de la diversité des courans qu'ils rencontreroient pour se rendre à la Chine. Après y avoir séjourné huit jours, ils remirent à la voile trois jours après. Ils aperçurent la Pierre Blanche, passé laquelle l'on ne doit plus espérer de voir d'autre terre que celle de la Chine. On y baptise les gens qui n'y ont jamais passé, comme aux Tropiques et à la Ligne, et de l'argent, qu'on tire de ceux qui aiment mieux donner quelque chose que d'essuyer ce ridicule baptesme, on fait festin et grande chère. Elle fut si excessive dans cette occasion que le maistre canonnier et un autre homme de l'équipage en crevèrent.

Ayant passé ladite roche, ils naviguèrent assez heureusement pendant 24 jours, dans le dessein d'aller chercher l'île d'Amoué, à 6 lieues environ de la terre ferme de la Chine. Mais ils furent, les cinq derniers jours, privés de la vue du soleil, et par conséquent de prendre hauteur, à cause des brouillards et de la pluye continuelle qu'il faisoit, quoique ce fust au mois d'Aoust, et le capitaine et les pilotes, ayant fait à Malacca provision d'arac, qui est une espèce d'eau-de-vie assez forte, ils en burent tant en ponche qu'ils

ne dessaoulèrent quasi depuis leur départ dudit Malacca. — Tout cela fut cause qu'ils observèrent mal les courans et qu'au lieu de mettre le cap Ouest-Nord-Ouest, ils le mirent à l'Est-Nord-Est et furent eschouer le navire à la coste de l'île Formose, esloignée de 120 lieues de celle d'Amoüé, le 22 Aoust de ladite année 1698, trois mois huit jours après leur départ de Surate. Le navire toucha d'abord sur un rocher, qu'il franchit, et fut s'enfoncer sur un banc de sable environ les quatre heures et demie du soir, à un quart de lieue de terre. Ils furent contraints de passer la nuit dans le bastiment, qui, par bonheur, ne se brisa point. Le jour venu, chacun songea à son salut : le capitaine fut des premiers qui gagna la terre et fut suivi de tous les autres, dont il ne périt personne que le Père Avril, Jésuite, et un marchand anglois nommé Mister Henry, s'estant mis tous deux sur un pipery, où ils se noyèrent. Un nègre, qui estoit avec eux, domestique dudit Père, se sauva à la nage. Il y avoit dans ce vaisseau, outre 150 balles de coton, de l'estain et des rotes ou rotins, 60,000 piastres en espèces, qui furent sauvées, avec quelque partie d'estain et de rottins et quatre petites pièces de canon de fonte, par les gens de l'équipage, car, pour les Chinois, habitants de l'isle, ils n'approchèrent jamais que pour piller. — Ils ont une grande aversion pour les Européens, dont ils ne veulent plus souffrir qu'aucun s'habitue dans ladite isle, à cause, disent-ils, de la tyrannie que les Hollandois y ont autrefois exercée sur eux, s'y estant allés establir pour y faire commerce, il y a cinquante à soixante ans. Il y paroit mesme encore deux forteresses tout en leur entier, basties par lesdits Hollandois, l'une sur une pointe qui fait l'entree du port et l'autre au fond dudit port, où est la ville

principale, nommée Teouan, qui est fort grande, bien peuplée et fort riche, s'y faisant un grand commerce. La forteresse, qui est sur la pointe nommée Sangan, est fort grande et a quatre bastions. Il y a plus de cinquante pièces de canon en batterie. L'autre n'est pas grande, n'estant que comme une loge ou factorerie pour y faire le commerce, avec sept ou huit pièces de canon. Lesdits Hollandois furent tous esgorgés lors de l'avènement du Grand Tartare à l'empire de la Chine, et l'on ne permet à personne d'entrer dans lesdites forteresses, qui sont scellées et cachetées du sceau de l'empereur. Depuis ce temps-là, ils ne reçoivent aucun Hollandois. — Pour ce qui est de la ville, elle n'a aucune enceinte ni fortification; son port estoit bon autrefois et les plus gros navires y entroient, mais, s'y estant formé un grand banc de sable à l'entrée, il n'y peut plus entrer que des bastimens, qu'ils appellent sampanes, qui ont le fond presque plat et qui ne tirent pas trois pieds d'eau, quoyqu'ils soyent grands, y en ayant de plus de 200 tonneaux. Ils ont trois masts et ne portent que deux voiles, faites de paille, qui tiennent le vent comme de la toile de voile, et naviguent de port en port jusqu'à Siam et Achin. Mais ils prennent le temps le plus beau et ont leurs saisons pour naviguer. Ils n'ont que les quatre principaux vents de marqués sur leurs boussoles et ne prennent jamais de hauteur, se conduisant dans leur navigation par une connoissance particulière, qu'ils ont des estoiles.

Nonobstant leur aversion pour les Européens, ledit Sagean et seize autres de diverses nations autres que l'angloise, compris les quatre missionnaires italiens, lesquels estoient de l'equipage de ce navire, y trouvèrent plus d'humanité qu'en

leur capitaine anglois, qui leur refusa la subsistance et toute sorte de secours; ce qui estoit d'autant plus injuste qu'il estoit la principale cause de leur perte par son ivrognerie et en particulier de la ruine dudit Sagean, qui perdit en cette occasion 300 piastres qu'il avoit en espèces, outre 150 qui luy estoient dues par des gens de l'équipage et qui luy auroient profité au quadruple, s'il avoit peu achever le voyage. — Ledit capitaine n'en usa pas ainsi à l'esgard des Maures, parce que, nageant naturellement comme des poissons, ils luy sauvèrent son argent et quelques marchandises, ce que ne pouvoient faire les Européens, qui ne sçavoient presque pas nager et qui eurent bien de la peine à sauver leur vie dans le naufrage, outre qu'il auroit appréhendé la vengeance desdits Maures, quand il auroit esté de retour à Surate.

Lesdits Européens s'estant donc plaints au Grand Mandarin, commandant dans ladite isle, il ordonna sur le champ à quelques habitans de leur fournir des vivres et tout ce qu'il leur faudroit, mesme avec abondance, et leur fit en outre donner 100 piastres pour leurs petits besoins, paroissant outré de l'indigne procédé et de l'inhumanité de ce capitaine anglois envers eux, principalement par rapport aux missionnaires, pour lesquels il marquoit une grande vénération, tout payen qu'il estoit, et pendant le séjour qu'ils firent là, ledit grand Mandarin et les petits mandarins, qui sont au nombre de quatorze, ayant divers emplois soubs luy, les festinèrent tour à tour pendant quinze jours, et ensuite ledit Grand Mandarin fit bien payer le tout au capitaine anglois, à qui, au surplus, il ne fit jamais la moindre honnesteté, car, avant de luy donner son congé, il luy fit payer 6,000 piastres, tant pour sa despense que pour celle de son équipage, compris

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

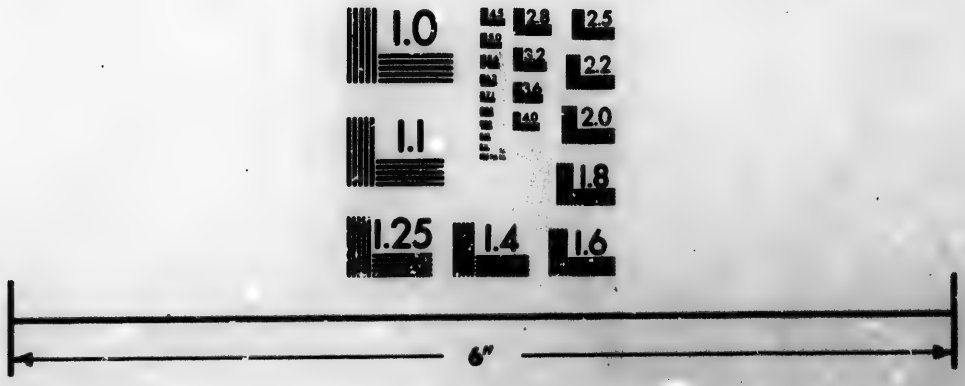

Photographic
Sciences
Corporation

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4060

celle des Européens pendant sept semaines de séjour, qu'ils firent dans ladite isle.

Ledit Sagean, tousjours malheureux, se trouva encore associé dans son infortune avec des soldats hollandois, portugais et espagnols, lesquels, après avoir dissipé tout leur argent en débauches et dissolutions, luy arrachèrent le sien le cousteau sur la gorge, et de 57 piastres, que les Chinois luy avoient laissées, lorsqu'ils en furent pillés en se sauvant à terre, ils ne lui en rendirent que 10.

Cette isle est fort pierreuse et ne pourroit fournir à la subsistance de ses habitans sans le secours qu'ils tirent de la Grande terre. Le Grand Mandarin donna ses ordres pour estre adverti, lorsqu'il y auroit des vaisseaux d'Europe à Amoué, et ayant esté informé qu'il y en estoit arrivé trois anglois, il ordonna au capitaine Eytt de fréter une sampane pour aller s'y embarquer avec tout son monde, ce qu'il fit, mais continuant tousjours dans sa mauvaise volonté pour les missionnaires, ledit Sagean et autres Européens, il refusa de les embarquer avec luy. De quoy ledit Mandarin se trouva indigné, et après luy avoir reproché son avarice et sa cruauté, il en fit donner une autre sampane pour eux, dont il fit payer le fret audit capitaine. Ils partirent aussi de Téouan le 16 Octobre de ladite année 1698 et arrivèrent huit jours après à Amoué, distant de 120 lieues, où estant, ledit capitaine acheta une barque d'environ 50 tonneaux, laquelle il chargea de cuivres, de porcelaines, d'estoffes et autres marchandises du pays, qu'il avoit achetées et troquées de l'argent et des marchandises qu'il avoit sauvées. Il voulut obliger ledit Sagean et ses douze camarades à s'embarquer sur les trois vaisseaux anglois, qui estoient là, pour aller en Europe, crai-

gnant avec raison que leur tesmoignage ne luy fist tort à Surate, et pour les frustrer de ce qui pouvoit leur estre deu pour leurs salaires sur le revenu de l'argent et des marchandises qu'il avoit sauvées. Mais ayant refusé de s'embarquer, et voulant aller à Canton, où ils avoient appris qu'il y avoit un navire françois, outre quatre qui estoient à Siam pour y demander passage, tant ils estoient dégoustés des Anglois, ledit capitaine Eytt eut l'adresse de corrompre l'interprete, qui estoit un Chinois nommé Chancon, lequel entendoit et parloit l'anglois et le portugais, moyennant 120 piastres qu'il luy donna. Cet interprete les fit embarquer malgré eux, en vertu d'un ordre du Grand Mandarin, qui commandoit à Amoué, et ils furent dispersés au sort sur les trois navires.

Cependant ce mesme capitaine Eytt se trouva bien esloigné de son compte, lorsqu'il se vit arresté avec trois Anglois de sa cabale et tous ses Maures, au nombre de quarante-deux, qui, tous ensemble, composoient son équipage. On arresta aussi sa barque et ses effets, le tout en vertu d'un ordre de l'Empereur de la Chine, que lesdits missionnaires avoient obtenu par le crédit du Père Leblanc, Jésuite françois, qui est à la Chine il y a vingt-huit ans, et qui se rencontra pour lors à Amoué. Et cela, sur le refus qu'avoit fait ledit capitaine de rendre auxdits missionnaires un coffre, dans lequel estoient les présens destinés pour ledit Empereur, consistant en quantité de belles montres, des horloges et des instrumens de mathématiques, que le défunt Père Avril luy apportoit de France, et en perles et diamans, que les missionnaires italiens avoient achetés en Perse pour la valeur de 40,000 livres. Et voilà apparemment la raison qu'il avoit de vouloir se défaire à l'isle Formose desdits missionnaires, dudit Sagean

et des autres Européens, qui tous avoient la connoissance desdits présens. Ledit capitaine nioit d'avoir sauvé ce coffre et accusa le maistre, le pilote et le maistre canonnier de son navire de l'avoir pillé. Ledit pilote s'empoisonna de désespoir de cette accusation et le maistre en mourut de chagrin. Ledit Sagean n'a pas pu sçavoir la destinée dudit capitaine ny de ses gens, parce qu'ils estoient encore en arrest, lorsqu'il partit pour revenir en Angleterre.

La ville d'Amoué est grande et bien peuplée, fort négociante et fort riche, avec un beau et grand port, où les plus grands navires peuvent rader en seureté et à couvert de tous les vents. Il y a aussi de bons carénages, et ledit Sagean n'a point connoissance que d'autres nations d'Europe y trafiquent que les Anglois, qui y faisoient un grand commerce. Mais il a ouy dire depuis que les Chinois vouloient le leur interdire, tant à cause de ce capitaine Eytt, qui avoit eu l'audace de piller et de s'approprier les présens destinés pour l'Empereur que pour d'autres griefs qu'ils avoient contre cette nation. Ladite ville n'est point fermée de murailles. Il y a seulement une espèce de fort, qui n'est proprement que la demeure du Grand Mandarin, qui y commande sans aucun nom.

Lesdits navires anglois, ayant fait leur traite, partirent dudit Amoué tous trois richement chargés de toutes sortes de marchandises de la Chine, sçavoir : le nommé *La Saray*, capitaine Robert, immédiatement après les festes de Noël, pour Malacre, d'où il devoit poursuivre son voyage pour Batavia et de là retourner audit Amoué; l'autre, nommé le *Trembol*, partit peu de jours après pour aller à Londres; et le troisiesme, sur lequel estoit embarqué ledit Sagean, nommé

le *Nassau,* capitaine Meinthe, mit à la voile pour revenir aussi en Angleterre, le 14 Février 1699. Il alla d'abord à Batavia, où il séjourna cinq jours à faire de l'eau et du bois et prendre des rafraischissemens. De là il fut à Bantan, de Bantan au détroit de Java et de là à l'isle Sainte-Hélène, où il fit encore de l'eau et du bois et prit des rafraischissemens.

Les Anglois ont une colonie dans cette isle, dont le gouverneur est un François, religionnaire réfugié. Il y a environ 200 hommes, tant habitans que soldats, partie Anglois et partie François. Il y a un fort de brique, dans lequel ils ne permirent pas audit Sagean d'entrer. Au pied de ce fort il y a une batterie de 28 pièces de canon de 16 et de 12, qui bat à fleur d'eau sur la rade, laquelle est belle et grande, et où il y a bon mouillage pour toutes sortes de navires. Ils y séjournèrent quinze jours, après lesquels ils mirent à la voile d'un bon vent. Ce vent les ayant favorisés longtemps, ils arrivèrent enfin à Londres le 17 Aoust 1699, six mois après leur départ de l'isle d'Amoué.

Estant arrivés à Londres, ledit capitaine Meinthe congédia ledit Sagean, qui avoit dessein de s'en venir en France. Il luy fit présent, pour son voyage, de sept guinées, qui sont autant que sept louis de France.

Ledit Sagean a esté deux mois à Londres à y attendre quelque occasion de bastiment françois, et il s'embarqua enfin sur une barque du Morbihan, frétée pour Nantes, qui l'a mis à terre à Perros, d'où il est venu à Brest. Il a eu l'honneur, à son arrivée, d'y rendre ses respects à M. Desclouzaux, Intendant de la marine, et s'est enrôlé dans la compagnie de La Vieuville pour pouvoir subsister, en attendant quelque occasion de s'en retourner en Canada ou d'aller à la Loui-

siane, si la Cour trouve à propos de l'y envoyer, promettant encore que, *pourveu qu'on le mène au bord du fleuve de Mississipi, en quelque endroit ou hauteur que ce soit, il retrouvera bien le chemin des Acaanibas et liera commerce avec eux pour en tirer de l'or en quantité,* comme il a dit cy-devant.

II

ENQUÊTE

AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE DU PAYS DES ACAANIBAS.

Réponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux demandes cy-après, qui luy ont esté faites de nouveau par ordre de Monseigneur de Pontchartrain.

Première demande. — Sçavoir les noms des autres Canadiens qui ont fait le voyage avec luy aux Acaanibas.

Response. — Il n'y avoit parmi ces douze aventuriers que quatre d'entre eux qui fussent proprement Canadiens ou créoles de Canada, compris ledit Sagean, qui ne connoissoit les autres que par des noms de guerre sauvages, qu'ils s'estoient donnés en langue Algonquine (qui est comme universelle et entendue par toutes les diverses nations du Canada), suivant la coustume de la plupart des François, qui vont chercher fortune en ce pays-là, ce qu'ils font pour se rendre plus agréables auxdites nations, avec lesquelles ils ont à traiter. Ledit Sagean luy-mesme en avoit pris un, qui estoit Routine, qui

signifie le vent en ladite langue. Les autres trois se nommoient, sçavoir : Micana, qui veut dire Duchemin, qui resta prisonnier dans la forteresse de New-York, lorsque ledit Sagean s'en sauva, comme il l'a dit dans sa relation ; Maramègue, qui veut dire Poisson. Ce fut un de ceux que le forban anglois, nommé Wilmessen, fit mourir dans son bord, après les avoir dépouillés tous de l'or qu'ils avoient apporté du pays des Acaanibas ; et Garahau, dont ledit Sagean a oublié la signification. Il fut tué par les Iroquois au combat que les François du Canada leur livrèrent aux Cascades, sur le bord de la rivière de Cataracouy, comme il se voit par la relation dudit Sagean.

Il y avoit de plus un mestis, fils d'un François et d'une Sauvagesse, natif de la coste d'Acadie, qui se nommoit Turquoy, et qui fut un des six que ledit forban anglois fit mourir.

Les sept autres de leurs camarades estoient de diverses provinces de France, et se nommoient : La Fortune, aussi du nombre des six que ledit forban fit mourir à son bord ; La Chesnaye, idem ; Desnoyers, idem ; Lafaverie, idem ; Barrois, qui resta prisonnier dans la forteresse de la Nouvelle-York, quand ledit Sagean s'en sauva ; La France, qui se cassa les jambes en sautant les murailles de ladite forteresse pour se sauver, qui resta au pied desdites murailles de ladite forteresse, à cause de cet accident ; et Turpin, dit La Chance (?), qui se sauva de ladite forteresse avec ledit Sagean, et qui a vraisemblablement péri à la côte de Barbarie, lorsqu'ils y firent naufrage avec le capitaine Cras, flibustier anglois, comme ledit Sagean l'a marqué par sa relation.

Ledit Sagean ne les a jamais connus que par ces noms-là,

qui paroissent aussi des noms de guerre, et ne sçait aucun de leurs noms propres. Il y avoit encore avec eux deux Sauvages de la nation des Loups, ou Mahegan, lesquels restèrent parmi les Miamis au retour du voyage des Acaanibas, comme il se voit par ladite relation.

Deuxiesme demande. — Combien ils ont employé de jours à remonter la rivière du Missisipi depuis l'endroit où se jette celle des Illinois ?

Response. — Deux mois ou environ.

Troisiesme demande. — S'ils ont esté plus nord que la nation des Sioux ?

Response. — Ledit Sagean ne connoist point cette nation des Sioux, à moins que ce ne soit des Sioux, dont il a connoissance, mais il dit que les Acaanibas sont au Sud-Sud-Ouest desdits Sioux, et non pas au Nord.

Quatriesme demande. — Quelle distance il y a plus près de l'endroit où ils ont quitté la rivière de Missisipi jusqu'à celle qui conduit aux Acaanibas ?

Response. — Ledit Sagean, en parlant de la descouverte de cette dernière rivière dans sa relation, a desjà marqué cette distance, qui est de 14 lieues, dont ils firent portage.

Cinquiesme demande. — Si cette rivière des Acaanibas est large et profonde en cet endroit?

Response. — Ledit Sagean ne sçauroit dire positivement la largeur ni la profondeur de cette rivière, mais il asseure qu'elles sont considérables, et qu'elle est plus large et plus profonde que celle de Missisipi mesme; il ajoute que tant plus ils la descendoient, tant plus elle s'eslargissoit. Les Acaanibas la nomment Milly, qui veut dire Rivière d'or en leur langue. Aussi ledit Sagean croit-il si bien avoir vu beau-

coup de poudre d'or sur ses rivages qu'il l'assure affirmativement, quoiqu'il ne soit point parlé dans sa relation d'une circonstance aussi considérable.

Sixiesme demande. — Combien de jours ils ont employés à se rendre jusqu'à cette nation?

Response. — Environ de trois semaines.

Septiesme demande. — Combien à remonter de là jusqu'au lieu d'où ils estoient partis ?

Response. — Comme il est beaucoup plus difficile de monter que de descendre, à cause des courans, ils mirent bien deux mois à refaire le mesme chemin qu'ils avoient fait en trois semaines en descendant ladite rivière.

Huitiesme et dernière demande. — S'il n'a rien appris de l'endroit où cette rivière entre dans la mer, et pourquoy ces Acaanibas ne se servent pas plustost de cette rivière que d'autre voiture pour porter leur marchandise et leur or?

Response. — Il ne peut rien dire de certain touchant l'endroit où cette rivière entre dans la mer. Il a desjà dit dans sa relation qu'il croyoit qu'elle alloit tomber dans la mer du Sud, et il croit que c'est vers la Californie.

Au surplus, il ne sçait que respondre, sinon que ces peuples ne sont point du tout navigateurs, et qu'ils n'ont d'aucune sorte de bateaux que de petits canots d'une pièce, sans voilure, et dont ils ne se servent que pour la pesche et pour couper le ris et folle avoine qui croissent dans l'eau. Il adjouste qu'ils sont grands ennemis des Espagnols, qu'ils disent avoir massacré leurs ancestres et envahi leur premier pays. Ils conservent par des chansons, qu'ils chantent presque continuellement et enseignent à leurs enfans, le souvenir de leurs cruautés. Ces cruautés contiennent entre autres choses l'his-

toire d'un de leurs anciens Rois, qui se nommoit Attibala, lequel avoit trois fils, dont l'aisné portoit le nom du père, et les deux autres se nommoient Montezuma et Acaaniba, desquels les deux Attibala père et fils furent tués et Montezuma pris prisonnier par les Espagnols; et pour ce qui est d'Acaaniba, il se sauva avec plusieurs de sa nation, et s'en fut habiter le pays qui porte son nom présentement, et d'où les Espagnols n'ont faire que d'approcher jamais; ce qui luy fait croire que ce n'est point avec cette nation qu'ils traitent leur or, qu'ils envoient par caravanes, mais bien avec les Japonois, comme il a dit dans sa relation.

III

UN CANADIEN, A LA MARTINIQUE,

FAIT AU CAPITAINE BELLE-ISSUE UN RÉCIT ANALOGUE A CELUI DE MATHIEU SAGEAN.

Il y a icy (Brest) un capitaine de navire marchand, nommé Belle-Issue, de la paroisse de Saint-Alban, évesché de Saint-Brieuc, qui commande actuellement la *Marie-Louise*, de 80 tonneaux ou environ, estant en ce port et se disposant à partir pour le voyage de Terre-Neuve pour le compte de plusieurs marchands de cette ville, lequel rapporte qu'il y a environ deux ans et demy qu'estant au fort Saint-Pierre de la Martinique, commandant le *Saint-Joseph* de cette ville, appartenant au sieur de Larmorique le Gac et audit capitaine, il se présenta à luy un homme âgé d'environ trente ans,

natif de Canada (à ce qu'il luy dit), mais dont il a oublié le nom, qui luy demanda passage pour venir, disoit-il, informer le Roy d'une descouverte qu'il avoit faite par le fleuve Mississipi, dans la Louisiane, où il estoit allé avec feu M. de La Salle, pour avoir facilement de l'or en très grande quantité et à peu de frais. Il luy conta donc comme s'estant détachés quatorze à quinze hommes de ceux qui avoient accompagné ledit sieur de La Salle (qui s'en estoit retourné en France), ils remontèrent le fleuve avec trois canots d'escorce, qu'après avoir bien fait du chemin et plusieurs portages sans rencontrer aucune nation, ils s'avisèrent d'entrer dans une autre rivière qui les conduisit à une nation, la plus grande nation qu'on ait veue en ce pays-là et où jamais Européens n'avoient encore esté, qu'ils en furent fort bien reçus et humainement traités, et ayant esté menés à la ville capitale de cette nation, où réside ordinairement leur Roy, ils en furent aussi fort bien reçus, et ils furent agréablement surpris d'y voir l'or en si grande abondance, que les murailles de l'appartement du Roy en estoient, et qu'il y avoit devant son palais des statues d'une grandeur prodigieuse d'or massif. Ils séjournèrent, luy dit-il, si bien s'en souvient, près d'un an dans ce riche pays, dont il luy fit une description comme d'un paradis terrestre, par l'abondance qu'il s'y trouve en tout temps de toutes choses, et enfin il en paroissoit si content qu'il ne souhaitoit rien au monde tant que d'y retourner pour y passer le reste de ses jours, après qu'il auroit eu la satisfaction d'informer le Roy de France de cette descouverte, et il asseuroit qu'il retrouveroit bien chemin de retourner à cette nation, si Sa Majesté avoit agréable d'y envoyer, et qu'il establiroit un commerce avec elle pour en tirer l'or en abondance en troque

de marchandises et curiosités de peu de valeur. Il luy dit aussi qu'ils ont en ce pays-là abondance d'un autre métal, qu'ils estiment autant ou plus que l'or, et qu'ils nomment caracoli, mais que l'un et l'autre de ces métaux y est si commun que cette nation n'en fait pas grand cas, et que lors du départ des François on les mit à mesme d'en prendre tant qu'ils voudroient et qu'ils prirent leur charge de lingots d'or, mais que s'en estant retournés en Canada et cherchant quelque navire le long de la coste d'Acadie pour pouvoir venir en France avec leur or, ils eurent le malheur de rencontrer un forban anglois, qui les prit et pilla tout leur or. Ensuite il leur fit donner la gesne à tous et souffrir mille tourmens pour leur faire déclarer où ils avoient pris tant d'or, disant qu'il falloit qu'il y en eust bien davantage et qu'il falloit l'y mener, ne voulant pas croire la vérité qu'ils luy disoient; il fit mesme mourir plusieurs de ses camarades; d'autres eschappèrent à la mort; ils furent ensuite faits prisonniers à New-York, où ils furent longtemps retenus et d'où trois de ses camarades se sauvèrent, en sautant, de nuit, la muraille de la forteresse, mais que l'un d'eux se cassa les jambes en se laissant tomber du haut en bas de ladite muraille. Que, pour luy, les Anglois le firent dans la suite s'embarquer sur un corsaire qui le laissa prisonnier à l'isle d'Antigoa, une des Antilles de l'Amérique, où ils ont une colonie; qu'il avoit trouvé le moyen de se sauver dans un canot, avec lequel il avoit gagné la Guadeloupe, d'où il venoit. Il ajouta qu'il s'en alloit au Cul-de-sac Royal de ladite isle de la Martinique, distant de sept lieues dudit fort Saint-Pierre, pour informer M. d'Amblimont de ce que dessus et luy demander quelque secours pour s'équiper et quelque recommandation pour pouvoir estre introduit à la

Cour à son arrivée en France. Mais ledit capitaine s'estant trouvé prest à partir et ayant le vent favorable, avant son retour dudit Cul-de-sac, il partit sans luy et ne sçait ce qu'il est devenu, n'en ayant pas ouy parler depuis.

Tout cela se trouve relatif à ce qu'a dit cy-devant le nommé Mathieu Sagean, et il y a bien de l'apparence que cet homme estoit un de ses deux camarades, qui restèrent prisonniers dans la forteresse de New-York, lorsqu'il s'en sauva avec les deux autres, dont un se rompit effectivement les jambes, comme il le rapporte dans sa relation.

IV

LE GOUVERNEUR DES ILES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE AURAIT DU ENVOYER LE CANADIEN, QUI SEMBLE UN DES CAMARADES DE MATHIEU SAGEAN.

Le Ministre de la Marine à M. le Marquis d'Amblimont.

28 Avril 1700.

Un Canadien nommé Sagean, qui est à présent à Brest, ayant rendu compte à M. Desclouzeaux d'une descouverte considérable qu'il a faite, par le Mississipi, dans la Louisiane, où il estoit allé avec le feu sieur de La Salle [1], il s'est trouvé dans cette ville un capitaine de navire marchand nommé Belleissue, qui luy a rapporté qu'estant, il y a environ deux

1. Voir IVe volume, dans une lettre de La Hontan, p. 6-7, un semblable récit.

ans et demy, avec le bastiment le *Saint-Joseph*, au bourg Saint-Pierre de la Martinique, il avoit veu un autre Canadien, qui luy avoit demandé passage pour revenir en France. Informé de cette mesme descouverte, où il luy a fait l'histoire pareille, à peu de chose près, à la relation du premier, mais qu'il estoit party sans luy, n'en ayant point ouy parler depuis, qu'il estoit allé au Fort-Royal pour se présenter à vous et vous demander quelque secours et des lettres de recommandation pour France. On peut juger, sur ce qu'a rapporté Sagean, que le Canadien, dont le capitaine a oublié le nom, s'appelle Micana, c'est-à-dire Duchemin, Barrois ou La France, qui estoient restez prisonniers dans une forteresse de la Nouvelle-York, lorsque Sagean s'en sauva. Comme ce qu'il rapporte est extraordinaire, et cependant a de la suite, et est meslé de faits dont nous connoissons la vérité, je suis surpris que vous ne m'ayez point envoyé celuy qui a esté à la Martinique, ou du moins rendu un compte exact de tout ce que vous en avez appris. Ne manquez point de le faire incessamment, et, si ce particulier est encore dans cette isle ou dans quelques-unes de celles du Vent, de l'envoyer à Saint-Domingue, en l'adressant à M. Ducasse ou à M. de Galiffet, afin qu'ils ayent soin de le faire subsister, jusqu'à ce qu'ils reçoivent des ordres du Roy sur son sujet.

V

CE QUE LE SUEUR SAIT ET PENSE

DES FAITS ALLÉGUÉS PAR MATHIEU SAGEAN.

Extrait des Mémoires de Lesueur (13 Aoust 1701).

Le fameux aventurier Sagean a promis de trouver, vers le haut du Mississipi, une rivière où il y a plus d'or tout purifié qu'il n'en faudroit pour acheter tout Paris. J'ay connu cet homme en Canada sous le nom de Mermande, mais je n'ay jamais ouy dire qu'il ait esté dans le Mississipi ni dans aucune des rivières qui y tombent. Ce qu'il dit du fort des Illinois est plus que suffisant pour le convaincre de fausseté. Il establit ce fort dans une isle adjacente de la grande terre, à laquelle on communique par le moyen d'un pont. Rien de tout cela. Le fort que M. de La Salle avoit fait construire aux Illinois estoit à la grande terre, sur une montagne de roche fort escarpée. La rivière des Illinois passe au pied de cette montagne. Il dit dans ses mémoires que M. de Tonty luy a donné onze François et deux Sauvages pour l'accompagner dans ses descouvertes, et M. de Tonty assure ne l'avoir jamais veu ni connu ailleurs qu'ici. Il raconte qu'après avoir remonté le Mississipi environ 200 lieues, il a trouvé un sault ou cascade qui l'a obligé de faire un portage de six lieues de long. J'ai vu ce sault et passé dans ce portage, il y a plus de dix ans, avec les Sioux, qui y portent leurs canots et leurs bagages, mais je suis assuré, pour l'avoir mesuré plus d'une

fois, que ce portage n'a que 1,500 pas de long. Mathieu Sagean monte environ 40 lieues au-dessus de ce portage, après quoy, le Mississipi n'estant plus navigable. il est obligé de s'arrester là et d'y passer l'hiver, pendant lequel il n'a vu aucun Sauvage, ce qui est aussi impossible, comme de demeurer un jour entier sur le Pont-Neuf de Paris sans y voir une seule personne. J'ai desjà dit que j'avois monté plus de 100 lieues au-dessus du sault Saint-Antoine, qui est l'unique endroit où l'on soit obligé de porter son canot et son bagage, en montant le Mississipi depuis son embouchure jusqu'à sa source, et les Sioux, avec lesquels j'avois monté, m'assurèrent qu'il y avoit encore dix jours à monter. C'est au moins cent lieues avant d'arriver aux *sources du Mississipi. Je dis aux sources,* car il y en a plusieurs, au rapport des Sauvages. Enfin, Mathieu Sagean dit qu'après avoir cherché pendant tout l'hyver il trouva une rivière, qui avoit son cours tout différent de celles qu'il avoit veues, sur laquelle il s'est embarqué après avoir fait un portage de 40 lieues. Cela pourroit estre, s'il avoit veu le Mississipi 200 lieues plus haut que l'endroit où il dit qu'il a esté, car les Sauvages de ces pays-là, qui sont les Sioux, m'ont dit plusieurs fois avoir esté en guerre bien loin au delà des sources de Mississipi, chez des peuples qui habitoient *sur les bords d'une grande rivière, dont ils ne connoissent ni la source ni l'embouchure,* et Mathieu Sagean pourroit avoir lu dans quelque relation ou entendu dire à quelqu'un dans le voyage qu'il a fait aux Indes, qu'il y avoit une rivière dont les peuples qui l'habitent estoient fort riches en or, et il croiroit qu'elle estoit de ce costé-là.

VI

CONCLUSION A TIRER DU VOYAGE DE MATHIEU SAGEAN.

LES QUATRE PARTIES DU MONDE NE FONT QU'UN MÊME CONTINENT.

Extrait d'une lettre de M. de Villermont à M. l'abbé de Dangeau.

15 Août 1701.

J'ay communiqué à l'abbé Bernou l'article qui regarde la déposition de Mathieu Sagean, mais il ne juge pas à propos, quoyque amy intime de Monsieur de La Touche, de s'exposer peut-estre à un refus, attendu le secret, soubs lequel vous me mandés que cette affaire vous a esté confiée et renvoyée, ensorte qu'il faudra que je me contente de l'extrait qu'on m'en a envoyé de Brest, dans lequel il est fait mention d'une caravane, qui, après sept mois de marche, arrive annuellement dans le pays des Canibas avec 3,000 personnes vestues de long et 3,000 bœufs qu'ils ramènent en leur pays chargés d'or.

Si ce fait est vray, il serviroit à me confirmer dans l'opinion que j'ay que les quatre parties du monde ne font qu'un mesme continent, système dans lequel estoit le Père Couplet, Jésuite revenu de la Chine, et qui fit imprimer icy la traduction qu'il avoit faite du chinois de la morale de Confucius.

Il nous disoit, dans la Bibliothèque du Roy, à feu M. Thevenot et à moy, qu'il estoit dans la mesme opinion, et cela

d'autant plus que le Père Martini luy avoua, en la Chine, qu'il avoit confessé en espagnol une femme mexiquaine, qui, ayant esté enlevée esclave au Mexique, estoit arrivée de pays en pays, de nation en nation et d'esclavage en esclavage, en la Chine, par terre, sans avoir passé qu'un petit détroit de mer, et cette histoire est rapportée dans le cinquiesme volume in-8° en italien, avec figures de Giro del Mondo, du docteur Gemelli, Napolitain, arrivé depuis un an à Naples, d'où je me suis fait venir ce livre en six volumes.

J'auray l'honneur de vous dire aussi, en faveur de Mathieu Sagean et de sa déposition, que Jean de Laët, que vous avez, rapporte au chapitre 25, page 232, l'extrait d'un voyage de dom Jouan d'Ognato, qu'apparemment Mathieu Sagean n'a pas lu, que cet Espagnol estant parti de Mexique avec une armée de 5,000 personnes de tout sexe, après une marche de 500 lieues au travers de plusieurs provinces, dont les peuples habitoient des villes élégamment basties, il y est fait mention des Canibas au delà du Nouveau-Mexique, et il y a bien de l'apparence que Mathieu Sagean n'a pris ny dans la Relation de dom Jouan d'Ognato, ny dans le Recueil de Richard Hakluyt, des relations estrangères en 5 volumes où il en est fait mention, ny de Jean de Laët, ce qu'il dit des Canibas dans sa déposition. Ce Jean d'Ognato parloit des richesses immenses, surtout en or et en argent, de ces pays-là. Dans l'extrait que j'ay de Mathieu Sagean, il n'est point fait mention de ce que ces 3,000 bœufs rapportent aux Canibas pour l'eschange de cet or, et je crois que vous pourriez sans prévarication me faire la grâce de m'éclaircir.

Je suis très parfaitement, Monsieur, etc.

De Villermont.

V

JUSQU'OU LE MISSISSIPI ET LE MISSOURI

ONT ÉTÉ REMONTÉS.

DÉCOUVERTE DE DEUX SOURCES DU PREMIER DE CES FLEUVES.

AVIS D'UNE GRANDE RIVIÈRE, QUI SORT DE LA MONTAGNE, OU EST LA SOURCE DU MISSOURI, ET QUI VA TOMBER DANS LA MER DE L'OUEST.

I

L'
conf
naux
voya
misé
sera
sur n
qu'ici
les o
carte
sipi,
nous
utilité
pour
jusqu
leur d
des pl

V

I

IL FAUT DÉCOUVRIR L'OUEST DU MISSISSIPI

PRESQUE ENTIÈREMENT INCONNU.

Extrait d'une lettre sans nom,
datée de Rochefort, le 15 *Novembre* 1700.

L'auteur de cette lettre a eu depuis huit jours de longues conférences avec d'Iberville, qui luy a communiqué ses journaux et ceux des officiers qui l'ont accompagné dans son voyage. Il n'y a rien trouvé de curieux. Les peuples sont misérables. Toute l'utilité qu'on tirera de cette descouverte sera de perfectionner la géographie, qui est très imparfaite sur nos globes. Malheureusement, ceux qu'on a envoyés jusqu'ici à la descouverte ne sont pas assez sçavans pour faire les observations nécessaires ni pour lever les plans et les cartes. « *Il est certain que la partie de l'ouest du Mississipi,* à la réserve de trois ou quatre lieues dans les terres, nous est absolument inconnue, et que, pour tirer quelque utilité de la dépense immense qui fut faite depuis vingt ans pour cette descouverte, il faut envoyer des coureurs de bois jusqu'au détroit qui sépare la Californie de la terre ferme, et leur donner des gens pour les accompagner qui sçachent lever des plans et faire des observations. »

II

D'IBERVILLE

PROJETTE LA DÉCOUVERTE DE L'OUEST. (1700.)

Je prendray en mesme temps les mesures nécessaires pour la descouverte que l'on souhaite qui soit faite soit par la Rivière de Marne ou des Akansas ou par le Missouri, si on le croit nécessaire. Ce sera des mesures à prendre sur les lieux avec les gens qui seront descendus des Illinois et des Sioux, qui auront connoissance de ce pays-là.

Ma pensée est qu'il faudra aller par la Rivière de Marne couper le Missouri, si on croit que ce soit le meilleur et le plus court chemin.

Sçavoir comment on agira chez les nations sauvages qui seront en guerre contre les Espagnols, si on les portera à la paix, ou si on les laissera faire jusqu'à ce que les Espagnols nous le demandent.

Se trouvant près du Nouveau-Mexique, sçavoir si on n'y pourra aller ou y envoyer pour sçavoir ce que c'est que ce pays-là.

Trouvant la hauteur des terres et les rivières qui descendent à la Mer de l'Ouest, sçavoir si on les descendra, si elle tombe dans la Californie près des establissemens des Espagnols, et sçavoir s'il y aura seureté de s'aller livrer à eux ou aux Sauvages qui leur sont soumis.

Trouvant cette mer dont il est parlé, sçavoir si on la descouvrira ou si on laissera du monde là chez les nations pour apprendre leur langue et en tirer des connoissances parfaites du pays.

III

LE MISSOURI.

QUATORZE NATIONS DIFFÉRENTES HABITUÉES SUR CE FLEUVE.

Extrait d'une lettre historique touchant le Mississipi, écrite de Paris, le 6 Août 1702, par M. de Rémonville, intéressé dans la Compagnie du Mississipi avec M. Lesueur.

6 Aoust 1702.

Le Mississipi n'est plus pour ainsi dire le Mississipi depuis la rivière du Missouri. En effet, lorsque les eaux de ce fleuve se meslent aux siennes, qui jusques là sont belles et claires, elles deviennent troubles et limoneuses, ce qui se continue jusqu'à la mer et mesme fort avant au large. « Je conclus de là, dit M. de Rémonville, que, comme la Marne devient la Seine, après que leurs eaux ont longtemps disputé le terrain à Charenton, le Mississipi pourroit bien l'avoir cédé au Missouri, qui est un fleuve considérable, et dont nous ne sçaurons l'estendue que dans quelques années, sur lequel il y a 14 nations différentes, très nombreuses, et dans lequel je trouveray, si j'y vais jamais, une ample matière à vous entretenir. »

IV

CANADIENS ALLANT A LA DÉCOUVERTE DU NOUVEAU-MEXIQUE.

Extrait d'une lettre de d'Iberville, datée de La Rochelle, 15 Février 1703.

Vingt Canadiens sont partis des Tamaroas descouvrir le Nouveau-Mexique, pour y commercer des piastres et voir ce que sont les mines dont les Sauvages leur ont parlé.

V

CANADIENS SUR LE MISSOURI.

Extrait d'un résumé d'une lettre de Bienville au Ministre.

6 Septembre 1704.

Il veut faire descendre les Canadiens qui sont dans le Mississipi et dans le Missouri, séparés par petites bandes de sept à huit, au nombre de 110, y compris les hommes establis à Ouabache, sous les ordres du sieur de Juchereau, mort l'automne dernier.

VI

LE NOMMÉ LAURAIN REMONTE LE MISSOURI.

Extrait du Journal historique manuscrit concernant l'establissement des François à la Louisiane.... par le chevalier de Beaurain.

1705.

Le 16 de Novembre, il arriva deux canots de voyageurs venant des Illinois. Il y avoit dedans un nommé Laurain, qui avoit esté dans la rivière du Missouri. Il rapporta des nouvelles confuses de son cours, des nations qui l'habitent et des establissemens des Espagnols sur les frontières du Nouveau-Mexique.

VII

AVIS DONNÉS D'UN VOYAGE SUR LE MISSOURI.

Extrait d'une lettre du sieur de Bienville au Ministre.

A la Louisiane, 10 Avril 1706.

Cinquante hommes viennent du haut du Mississipi avec le dessein de s'establir. Le Père Gravier, dont le bras est percé de cinq coups de flèches par des gens de sa mission, est venu aussi à la Mobile.

Parmi les Canadiens arrivés, il y en a deux qui ont, pendant deux ans, couru de village en village dans le Missouri. Ils rapportent qu'après avoir esté proche des mines des Espagnols, ils se sont arrestez à un village Sauvage, dont les Espagnols ne venoient que de sortir, et qu'ils y estoient venus pour traiter des peaux de bœufs pour faire des harnois pour leurs mules, que les Espagnols sont en guerre avec trois ou quatre grosses nations, ce qui les oblige de ne marcher qu'en cuirasse et en casque à l'espreuve de la flesche. Ce qui fait que les Sauvages les prennent pour des esprits.

Ces hommes ont assuré à Bienville que ce pays est le plus beau du monde, et qu'on y va en rivière jusqu'aux nations qui ont des chevaux. Ils luy ont apporté trois sortes de mines, qui sont de cuivre et d'un métail qu'on ne connoist point [1].

VIII

DES CANADIENS

ONT DÉJA REMONTÉ LE MISSOURI TROIS A QUATRE CENTS LIEUES SANS DÉCOUVRIR SA SOURCE.

CE QU'IL Y AURAIT A FAIRE POUR CELA.

Extrait d'une lettre de Nicolas de La Salle, du 16 *Octobre* 1708.

Ayant manqué d'informer par mes précédentes des connoissances que j'ay de la rivière de Missouri, cela m'oblige

1. Le Roi, dans ses instructions au sieur De Muy, nommé Gouverneur de la Louisiane (30 Juin 1707), exprime le désir que celui-ci envoye des essais de ces métaux.

de me donner encore l'honneur de vous escrire pour vous faire connoistre qu'il est très important d'en faire faire la descouverte. Je sçais positivement, par des esclaves des nations de cette rivière que j'ay interrogez, qu'il s'y trouve des morceaux qu'ils nomment fer, de la mesme couleur et qualité des piastres, dont ils nous voyent faire grand cas, et que des hommes blancs, comme nous, qui ne sont autres que les Espagnols, vont fort fréquemment avec des mulets en ce pays, ce qui fait conjecturer qu'elle ne charrie autre chose que de la mine. Cette rivière tombe dans celle de Mississipi, environ à 500 lieues de la mer du golfe de Mexique. Il y a des voyageurs canadiens qui l'ont remontée presque 3 à 400 lieues au nord-ouest et à l'ouest dans les plus beaux pays du monde, sans qu'ils aient pu apprendre d'où provient la source. Si Sa Majesté désire que la descouverte s'en fasse, la despense n'en sera pas grande; moyennant 40 mille livres de marchandises, munitions et vivres au prix de France qu'il faudroit pour toutes les despenses, y compris la paye de 100 hommes choisis pour cette exécution, qui se pourra faire en canots, et dont le voyage ne sera au plus que de 12 à 15 mois, partant du fort de la Louisiane. Il seroit nécessaire d'envoyer un jeune ingénieur pour tirer une carte de cette rivière, pour vous en donner une idée nette, et de choisir des officiers entendus pour cette entreprise.

IX

LE MISSOURI. SOURCE DU MISSISSIPI.

Extrait du Mémoire du sieur Mandeville, enseigne de la Compagnie de Vaulezard, à la Louisiane,

1709.

En remontant on trouve la rivière de Missoury, où il y a une grande abondance de bœufs et de vaches qui passe l'imagination. Ces bestes portent du crin et de la laine, suivant les saisons. Cette rivière est belle et grande. Il y a lieu *de croire qu'elle donneroit lieu à de grandes descouvertes.*

On remonte le Mississipi jusqu'à sa source, qui est à 1,000 lieues de la mer. On en descend sans beaucoup de peine.

X

LIMITES DE LA COLONIE DE LA LOUISIANE.

LE MISSOURI REMONTÉ PLUS DE QUATRE CENTS LIEUES.

LE VOYAGE DE LA HONTAN EST REGARDÉ COMME FAUX.

Extrait d'un Mémoire de Lemaire, missionnaire, daté du 15 *janvier* 1714.

Le pays de la Louisiane se termine du costé du Nord au lieu appelé le Détroit, entre le lac Érié et le lac Huron, qui est un gouvernement à part. Il peut y avoir du Détroit à la

mer quelque 700 lieues, cela s'entend par les rivières, car en droite ligne, par terre, il n'y a pas tant de chemin.

Du costé du Sud, il est borné par une coste dans le golfe du Mexique, qui court quasi Est et Ouest environ 200 lieues, à sçavoir : depuis la rivière de la Madelaine, qui est une meschante petite rivière, qui tombe dans la baye appelée de Saint-Bernard par les Espagnols, et de Saint-Louis par les François, et qui n'est pas par conséquent ni Rio-Panuco ni Rio-del-Norte.

Il y a beaucoup d'apparence que, quoyque la Cour ayt donné ordre, il y a plus de sept ans, de planter des poteaux avec les armes de Sa Majesté aux deux endroits que je viens de nommer, cet ordre néantmoins n'a pas esté concerté avec le Roy d'Espagne, ce qui paroist par l'opposition que fit le gouverneur de Pensacola, il y a deux ans, lorsqu'il apprit que le sieur de Bienville se mettoit en estat d'aller planter ces poteaux.

Il n'y a encore aucunes limites marquées dans le fond des terres du costé de l'Est et de l'Ouest. Il est pourtant plus facile de conjecturer quelles pourront estre nos bornes du costé de l'Est, c'est-à-dire du costé de la Caroline occupée par les Anglois, que du costé de l'Ouest, où sont des pays immenses et inconnus.

On a remonté le Missouri plus de 400 lieues sans rencontrer aucune habitation espagnole, et ce n'est qu'à quelque 500 lieues qu'on commence à en avoir des nouvelles par des Sauvages, qui font la guerre avec eux.

On regarde en ce pays, comme des contes faits à plaisir, ce qu'on lit dans le baron de La Hontan de cette partie occidentale de la Louisiane, et il faut attendre que celle-cy soit

plus peuplée de François pour qu'on puisse descouvrir ce qui nous est inconnu de ce pays-là.

XI

DEUX SOURCES DU MISSISSIPI DÉCOUVERTES.

Extrait d'un Mémoire sur la Compagnie des Indes.

(1720?)

Le Roy a estably, par lettres patentes vérifiées en Parlement le 7 Septembre 1717, la Compagnie de Mississipi, composée des Compagnies de Canada, de Saint-Domingue, de la Guinée et des Indes-Orientales.

Cette Compagnie, que l'on peut nommer générale, est pour faire des establissemens dans le pays de la Louisiane ou de Mississipi,... sans faire mention de plusieurs autres contrées, d'une estendue presque infinie, qui sont au Couchant de ce fleuve et au Nord du Nouveau-Mexique, lesquelles toute l'Europe ne pourra peupler, et depuis les embouchures dudit fleuve de Mississipi et de la Mobile, autre grande rivière, qui tombent toutes les deux dans le golfe du Mexique au Midi, et jusqu'aux *deux sources du fleuve de Mississipi, au Nord, environ* 800 *lieues,* qui est le cours ordinaire de ce fleuve, sur lequel les frégates chargées et de trente pièces de canon remontent à plus de 600 lieues de son embouchure. L'air de ce pays-là est très bon et très sain.

XII

AVANTAGES D'UN DÉTACHEMENT A ENVOYER

SUR LE HAUT DU MISSOURI.

INDICATION D'UNE RIVIÈRE QUI SORT DE LA MONTAGNE, OU EST LA SOURCE DU MISSOURI.

ON CROIT QU'UNE BRANCHE DE CETTE RIVIÈRE MÈNE A LA MER DE L'OUEST.

Extrait du Mémoire sur la colonie de la Louisiane, envoyé au Conseil de la Marine, le mois d'Octobre 1717, *par le sieur Hubert.*

Si jusqu'à la mort du feu Roy, d'heureuse mémoire, on a regardé les colonies avec assez d'indifférence, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter celles des Estrangers, le goust que la Régence, si juste dans ses réflexions, prend aujourd'huy, fait espérer que celle-cy sera plus favorablement traitée.

Je reviens aux mines, quoyqu'elles existent véritablement, au rapport de tous ceux qui ont esté sur les lieux, et, par les morceaux que M. de Lamotte en a tirés, elles ne donnent encore aucune réalité bien confirmée de leurs richesses, ces morceaux ayant esté pris à la superficie des terres. C'est ordinairement dans une profondeur considérable de hautes montagnes qu'on trouve les plus riches. La preuve en est évidente par celles des Espagnols, situées dans le Nouveau-Mexique. Ce sera donc en remontant le Missouri jusques à sa source qu'on trouvera de pareilles mines que celles des Espagnols, qui n'en sont pas fort esloignés. M. de Lamotte n'a

eu ni le temps ni les facilités nécessaires pour cette entière descouverte; il n'a veu qu'avec précipitation et inquiétude la mine qu'on lui avoit indiquée, parce qu'il n'avoit pas suffisamment de gens pour se défendre, en cas que les Sauvages l'attaquassent. Il est effectivement très risqueux de traverser plusieurs de ces nations sauvages et inconnues, et difficile de se parer, sans bonne escorte, de leurs partis qui vont en guerre, et qui ne font grâce à aucun de ceux qu'ils trouvent chez leurs ennemis. M. de Lamotte n'a fait qu'esbaucher; on ne peut donc avoir le temps nécessaire pour sonder les mines dans une estendue si immense de pays remplis de mines, et les exploiter, sans avoir un nombre de gens suffisant pour se défendre, en cas qu'on soit obligé de se renfermer dans un poste retranché. Un officier qu'on choisiroit et cinquante soldats ouvriers qui serviroient à deux mains, douze Canadiens à disperser pour la traite, ce qui faciliteroit les descouvertes, douze hommes pour gouverner les pirogues, quarante nègres rameurs pour leur armement et pour le travail des mines, six mineurs pour leur exploitation, avec un ingénieur machiniste pour les moulins et les fourneaux à construire, deux chirurgiens et un aumosnier, suffiroient pour cette entreprise, dont la réussite est certaine. Voilà le seul et le seur moyen pour avoir la connoissance parfaite de ces mines et en tirer le profit qu'on en doit attendre.

Un détachement, porté sur le haut du Missouri, seroit en mesme temps d'un grand usage pour protéger la traite avec les Espagnols, qu'on asseure traverser cette rivière pour se rendre à leurs mines. Il rempliroit cet objet, estant posté avantageusement pour ce commerce; les Espagnols, si esloignés de la source de leurs forces, seroient en ce pays-là hors

d'estat de débusquer les François, certainement soutenus par les nations sauvages, qui ont les Espagnols en horreur et qui seroient dans les intérests des François, à cause des marchandises qu'ils leur porteroient et des présens qu'on leur feroit, en manière que cela faciliteroit mesme les moyens de se rendre maistre, quand on voudroit, du pays où sont les mines du Nouveau-Mexique, et d'en chasser les Espagnols. Si on ne jugeoit pas à propos de l'exécuter, on en tireroit au moins beaucoup d'argent par l'échange avec les marchandises de France. Les prises de possession sont tousjours avantageuses par les suites; celle-là n'est pas à négliger.

Les Espagnols n'ont aucun titre spécieux de pouvoir se formaliser d'un pareil establissement. Il est beaucoup plus esloigné de chez eux que celuy des Natchitoches, qu'on vient de former et qui les resserre; de plus, ils n'en ont jamais eu en ce pays-là, qui appartiendra de droit à la Couronne qui l'occupera la première. Ils ne font que traverser au haut du Missouri pour se rendre à leurs mines, qu'on dit estre au nord-ouest de cette rivière.

Ce projet, très facile à exécuter et qui semble ne devoir pas estre reculé, crainte d'estre prévenus, a encore une branche qui n'est pas moins magnifique, *c'est une grande rivière qu'on prétend qui sort de la mesme montagne,* où est la source du Missouri. On croit mesme que c'en est une branche qui va tomber dans la mer de l'Ouest. Cette descouverte, les Canadiens qu'on y mèneroit l'auroient bientost faite, et par l'establissement, qui procureroit le commerce avec la Chine et le Japon, le chemin en seroit court. Cela paroist d'une grande importance à mériter d'en approfondir la vérité.

Ceux qui ont remonté cette rivière du Missouri assurent

que c'est la véritable source du Mississipi, qui devroit plus légitimement se nommer le Missouri. Le pays, qu'ils y ont vu aux environs de ce fleuve, est en beauté et en bonté fort au-dessus de celuy du reste de la colonie; c'est un de ces climats heureux qui produisent de tout abondamment, sans contrariété. L'air est très sain, les saisons réglées aussi bien que tempérées. Les campagnes, parsemées de bois de toutes espèces; des prairies immenses couvertes de bœufs sauvages, de chevreuils, de cerfs et de toutes les autres espèces d'animaux sauvages; le sel y abonde, quoyque esloigné de la mer, preuve sensible et certaine de la fécondité et du voisinage des mines.

On assure encore que les Sauvages y sont humains, affables, qu'ils estiment les François, mais encore plus les marchandises qu'ils leur portent; ils aiment, comme le reste des Sauvages, qu'on leur parle des mains et qu'on leur donne sans dessein; sur ce pied, les François sont de valeur et ont beaucoup d'esprit. Ce sont leurs expressions. Cette relation du Missouri n'est pas d'un seul voyageur; c'est après en avoir quesionné plusieurs séparément qu'on la rapporte icy.

Rien ne semble pouvoir s'opposer au projet que la despense; au premier coup d'œil, elle paroist considérable, s'agissant de faire remonter, près de 800 lieues sur des rivières rapides, environ cent cinquante personnes, avec des vivres, des munitions, des marchandises, ce qui demande au moins vingt pirogues ou bateaux à rames qu'on feroit construire exprès. Elle ne sera pas considérable, par rapport aux richesses qu'on retirera des mines et de la culture des terres.

VI

LES FRANÇAIS CHERCHENT A LIER COMMERCE AVEC LES ESPAGNOLS.

LAMOTHE CADILLAC ENVOIE A CET EFFET
LOUIS JUCHEREAU DE SAINT-DENIS,
COMMANDANT DU POSTE DE SAINT-JEAN.
INDICATION DE TROIS ROUTES POUR ALLER A L'ANCIEN
ET AU NOUVEAU-MEXIQUE.
LES FRANÇAIS S'ÉTABLISSENT AUX NATCHITOCHES,
AUX NASSONITES ET AUX ADAYES.
LES ESPAGNOLS INQUIETS
ÉTENDENT LEUR FRONTIÈRE DANS LE TEXAS.

Extr
par
par

Voi
Saint-
M.
siane,
vince
tion;
quatre
estoier
dochy
allianc
à 68
Espag
aupara
avoient
M.
v

I

PREMIER VOYAGE
DE LOUIS JUCHEREAU DE SAINT-DENIS
AU MEXIQUE.

Extrait du Journal manuscrit du voyage de la Louisiane par le sieur de La Harpe et de ses découvertes dans la partie de l'Ouest de cette colonie.

23 Août 1714-25 Août 1716.

Voici, à ce sujet, quelles ont esté les courses de M. de Saint-Denis.

M. de Lamothe-Cadillac, gouverneur général de la Louisiane, voulant descouvrir la partie de l'Ouest de cette province, fit choix de M. de Saint-Denis pour cette expédition; il partit de l'isle Dauphine le 23 Aoust 1714, avec quatre Canadiens; il se rendit aux Natchitoches, lesquels estoient en guerre avec ceux des Adaies, Aiches, Nacocodochy, Inay, Nadaco et Amediches; il les porta à faire alliance entre eux. Le 15 Décembre il arriva aux Amediches, à 68 lieues des Natchitoches, dans le Ouest, lieu où les Espagnols avoient formé un establissement quelques années auparavant, sous le nom des Assinais ou Cenis, qu'ils avoient abandonné peu de temps après.

M. de Saint-Denis, après cette expédition, se rendit aux

Natchez, nation sauvage, à 113 lieues dans le Mississipy, pour rendre compte de son voyage à M. de Lamothe. Il fit dans cet endroit les vivres dont il avoit besoin, et ayant remonté ensuite la Rivière Rouge avec cinq François, il se rendit aux Natchitoches, et de là aux Assinais, où il renouvela la prise de possession, faite par la troupe de M. de La Salle, en 1684.

Il prit dans ce village vingt-cinq Sauvages pour l'accompagner à la mission de Saint-Jean-Baptiste, à 2 lieues de l'ouest de la Rivière du Nord, à 126 lieues des Assinais, entre le S.-O. et le S.-O. 1/4 O. Le gouverneur de cette mission espagnole, nommé le capitaine Raimond, donna avis au duc de Lignarès, vice-roy du Mexique, de l'arrivée de M. de Saint-Denis et de son engagement de mariage avec la nièce dudit capitaine Raimond. Le Vice-Roy donna ordre audit gouverneur d'envoyer M. de Saint-Denis à la ville de Mexique, où il arriva le 5 Juin 1715, et où il fut fort bien reçu de Son Excellence, laquelle luy proposa, quelque temps après son arrivée, d'estre le conducteur de neuf missionnaires aux nations Adayes, Ayches, Nacocodochy, Inay et Nadaco. Il se chargea de cette commission et partit avec les missionnaires de la ville du Mexique, le 26 Octobre de la mesme année, et après avoir séjourné plusieurs mois dans les villes et bourgs de (Queretaro?) Saint-Louis-de-Potosi, Saint-Louis-de-La-Paz, Charcas, Saltille, Boca-de-Leon, et à la mission de Saint-Jean-Baptiste, à la rivière du Nord, où il effectua son mariage, il se rendit après aux Assinaïs, le 4 Juin 1716, d'où il partit pour la Mobile, où il arriva le 25 Aoust de la mesme année.

II

VOYAGE DU SIEUR DE SAINT-DENIS

PARTI DE LA LOUISIANE POUR LA DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE ROUGE ET DU MEXIQUE PAR LES TERRES.

Extrait des lettres de Lamothe-Cadillac, gouverneur de la Louisiane et de Saint-Denis (1716).

M. de Lamothe à la Louisiane, 2 Janvier 1716, marque que la descouverte que le sieur de Saint-Denis a entreprise par son ordre, par la Rivière Rouge, est faite, comme on pourra le voir par la copie d'une de ses lettres qu'il envoye.

Elle est datée de la mission de Saint-Jean-Baptiste, le 21 Février 1715 et contient :

« Vous pardonnerez au manque de papier, si je ne vous escris pas plus amplement de tout ce qui se passe icy; les porteurs, que je fais partir en cachette, vous en diront la meilleure partie. — Je les fais partir d'icy de cette manière, parce que je n'ay point response du Mexique et que le Capitaine n'oseroit nous laisser partir sans un ordre du Vice-Roy. Pour moy, je n'ay pas voulu partir de cette manière-là, voyant une belle fortune devant mes yeux, pour la Mobile. Ainsi, voulant servir et *metire mon nom en réputation, je me réjouis à tout ce qui pourra arriver; je ne crains rien de ces gens-ci, je ne crains que le Mexique.* Après tant de peines et de travaux que je me donne pour le public, je me flatte que vous me servirez de patron et que vous me procu-

rerez quelque employ à la Mobile. Vous sçavez que j'ay servy lieutenant et qu'on ne se plaint point de moy en cas de service. »

Le sieur Saint-Denis a esté lieutenant à la Louisiane et, n'estant point payé, il s'est retiré du service.

Comme il n'est point encore de retour, il ne peut informer solidement de cette affaire.

Lamothe envoye la carte de la Rivière Rouge que son fils a faite. On y verra par les petits points qui sont marqués au village des Yatassés, le chemin qu'a tenu le sieur de Saint-Denis jusques à Saint-Jean-Baptiste. Les mines en sont à 60 lieues, c'est-à-dire à la Boca-de-Leone, qui est une ville, où il y a de riches marchands qui ont bien des piastres et des lingots.

Il faut observer que le chemin est bien plus court par la rivière de la Madeleine, appelée par les Espagnols Guadeloupe, par laquelle on peut aller jusques au chemin marqué par petits points en y entrant par la mer, ce qui est bien plus aisé; mais il faut auparavant mettre dans nostre party quelques villages sauvages, qui sont un peu *malintentionnés*, à cause des mauvais traitements qu'ils ont reçus des Espagnols, ce qui ne sera pas bien difficile à faire.

Il dit que cet objet ne doit point discréditer celuy de la Rivière Rouge, qu'on en voit bien les conséquences sans les dire, et qu'enfin voilà deux chemins pour le *vieux Mexique*.

Il respond d'un troisième pour le nouveau — et de quelques mines aux Illinois.

— Un François qui est venu par un bastiment qui a porté des vivres de la *Vera-Cruz à Pensacola* luy a rapporté qu'il a veu le sieur de Saint-Denis au Mexique et qu'il luy a parlé

souvent; — qu'il a eu plusieurs audiences du Vice-Roy; — qu'ayant esté interrogé des raisons de son voyage, il a respondu, conformément à ses instructions, que son gouverneur l'avoit envoyé avec vingt-cinq hommes à *Pater Franciscus Hidalgo*, et en mesme temps pour voir si on pourroit avoir des bestiaux pour la Louisiane, qu'on payeroit en argent ou en marchandises; mais que n'ayant pas trouvé ledit Père à l'endroit d'où il avoit escrit, et qu'ayant sceu qu'il estoit à *Rio Bravo* ou *del Norte*, il avoit continué sa route jusque-là.

Le Vice-Roy, ayant fait assembler l'audience, luy dit le lendemain que cela ne pouvoit pas se faire, parce qu'on connoissoit bien qu'il avoit d'autres vues, et, après l'avoir fait rester quelque temps, ledit François assure qu'il a esté renvoyé avec quatre Récollets et une compagnie de cavalerie pour prendre possession de l'ancienne mission.

Ce François assure aussy que tous les marchands et mineurs sont ravis de cette descouverte, et luy ont promis que, s'il vouloit de l'argent non marqué, on trafiqueroit en marchandises pour 3 ou 4 millions tous les ans.

Le sieur de Saint-Denis escrit qu'il sera icy à la fin du mois; mais comme il doit se marier à une fille espagnole, il est à croire qu'il s'y amusera et que son voyage sera plus long. Lamothe dit que cet homme a de bonnes qualités, mais qu'il en a aussi de mauvaises. — Il aime ses aises, il a de la vanité, et il n'est pas assez zélé pour le service du Roy.

Il envoye une lettre du sieur Saint-Denis, datée du Mexique, du 7 Septembre 1715.

Cette lettre contient que le Vice-Roy du Mexique envoye un party pour establir Las Tesas, dont il l'a fait le conducteur, n'attendant aussy que la flotte pour establir la baye qu'il

appelle du Saint-Esprit et la rivière de la Madelaine, où estoit autrefois M. de La Salle, avec aussi l'intention de le faire suivre en sortant de Las Tesas, pour aller aux Natchitoches, afin d'establir aussy ce pays, voulant s'approcher le plus qu'ils pourront pour nous gagner du terrain.

Il demande par cette lettre qu'il soit envoyé un brigantin et un canot par les terres au devant de luy, et dit qu'il seroit nécessaire de demander à Sa Majesté que les bornes fussent à la rivière du Nord, où est establie la mission de Saint-Jean-Baptiste.

M. de Lamothe observe qu'il a *proposé l'establissement de la Rivière de la Madelaine* par le vaisseau la *Louisiane;* que, si on l'avoit fait, on se trouveroit tout paré pour donner dans le centre des lingots d'or et d'argent; que, par la supputation qu'il avoit faite, il avoit reconnu qu'il n'y avoit qu'environ 70 lieues de l'entrée de cette rivière jusques aux mines, ce qu'on n'avoit pas encore connu.

Mais présentement, les deux hommes nommés Talon, revenus de la découverte, rapportent que la Rivière de la Madelaine est navigable en pirogue à 100 lieues dans les terres. Si les Espagnols n'ont pas estably la baye du Saint-Esprit, c'est par politique, afin d'oster aux autres Estats la connoissance de leurs richesses, car il y a 500 lieues de la Vera-Cruz pour venir, où on peut aller en faisant 70 lieues.

Les Espagnols vont l'establir pour nous en exclure, et la lettre du sieur de Saint-Denis fait connoistre leurs alarmes, à quoy a beaucoup contribué le sieur de Saint-Denis pour n'avoir pas suivi ses instructions.

La Rivière de la Madelaine est plus proche de la Rivière Saint-Louis qu'elle ne l'est de la Vera-Cruz.

Si les Espagnols establissent les Natchitoches sur la Rivière Rouge, qui se dégorge dans le fleuve et qui n'est dudit lieu qu'à 60 lieues, cet establissement déconcertera beaucoup et ruinera les vues qu'on peut avoir; mais il est persuadé qu'ils ne le soutiendront qu'autant qu'on le voudra, parce qu'il sera facile de le détruire ou de se l'approprier; cela doit faire connoistre la nécessité d'établir les Natchez.

Il donnera ordre au sieur de Saint-Denis d'engager tous les Sauvages qui sont sur la Rivière Rouge de s'opposer aux establissements des Espagnols, parce que ces terres appartiennent à Sa Majesté; *si on souffroit ces establissemens, on seroit bientost réduit à l'Isle Dauphine,* les Espagnols s'avançant d'un costé et les Anglois de l'autre. Il en empeschera les deux nations, pourveu qu'on envoye des présens un peu forts pour s'attirer les Sauvages [1].

. . . . . .

M. de Lamothe, à la Louisiane, le 2 Janvier 1716.

Marque qu'il a fait faire la découverte pour aller au Nouveau Mexique, et il observe que les eaux de la Rivière Rouge sont fort salées et qu'on n'en sçauroit boire pendant l'été; que plus on avance dans cette Rivière, plus les eaux en sont salées. Il est question de sçavoir si cela vient de sa source ou de certains marais; en tout cas, c'est signe de terre minérale.

1. Au mois de Janvier 1717, M. De La Mothe envoya un sergent et six soldats prendre possession de l'isle des Natchitoches dans la Rivière Rouge, où les Espagnols avoient l'intention de s'establir. (*Journal historique concernant l'establissement des François à la Louisiane,* par le chevalier de Beaurain.)

III

SECOND VOYAGE
DE LOUIS JUCHEREAU DE SAINT-DENIS
A MEXICO.

1716-1719

Extrait du Journal du Voyage de Bénard de La Harpe.

M. de Saint-Denis, ayant informé M. de Lamothe de ses courses, proposa aux sieurs Graveline, de Léry, de La Fresnière, Beaulieu frères, Derbanne, tous Canadiens, de s'associer avec luy et de prendre au magasin de la Compagnie pour 43,200 livres de marchandises pour vendre aux Espagnols de la Rivière du Nord; ce crédit luy fut accordé sous la caution de tous.

Au commencement d'Octobre [1], il partit de la Mobile avec ses associés. Le 25 Novembre [2], ils arrivèrent aux Natchitoches. Le sieur de Saint-Denis prit seul les devants avec les deux tiers des marchandises, laissant l'autre tiers sous la conduite de Graveline, La Fresnière et Beaulieu, qui devoient le suivre incessamment. Le 24 Décembre, M. de Saint-Denis arriva aux Assinaïs qu'il trouva establis par les Espagnols; il attendit dans cet endroit ses associés.

Il s'estoit rendu le 6 Avril 1717 au Presidio du Nord, où le capitaine Raymon, commandant du lieu, oncle de l'espouse du sieur de Saint-Denis, se crut obligé d'arrester les effets et

1. Le 10, suivant le chevalier de Beaurain. — 2. Voir page 203.

d'en donner avis au Vice-Roy, comptant qu'il n'arriveroit aucune confiscation. Cela obligea le sieur de Saint-Denis de partir le 15 du mesme mois pour la ville de Mexique, afin d'obtenir du Vice-Roy la mainlevée de ses effets. Lorsqu'il y arriva, il fut saluer le Marquis de Valero, Vice-Roy, lequel avoit relevé le Duc de Linarez, et le reçut bien, luy faisant espérer qu'on luy rendroit les marchandises qu'il réclamoit luy appartenir. Son dessein estoit de les faire passer en son lieu, où estoit son domicile. Don Martin de Alarconne, qui avoit esté nommé pour Capitaine Général et Gouverneur de la province de Las Texas, estoit parti du Mexique en Février 1717 pour se rendre à son Gouvernement; il apprit au Saltille que le sieur de Saint-Denis avoit pris la route du Mexique. Fasché de ce qu'il n'avoit pas esté le voir en passant, il escrivit au Vice-Roy contre luy, en asseurant que les marchandises qu'il réclamoit n'estoient pas à luy et qu'il estoit important de le faire arrester.

Sur ces nouvelles, le marquis de Valero fit arrester prisonnier le sieur de Saint-Denis.

Le 5 Juin de la mesme année, les sieurs Derbanne, Graveline et La Fresnière eurent la précaution, en arrivant au Presidio du Nord, de confier le reste de leurs marchandises aux missionnaires. Ils les vendirent mesme à crédit et à un prix considérable. L'argent estoit en chemin pour leur estre remis, lorsqu'ils apprirent, le 1er de Septembre, l'emprisonnement du sieur de Saint-Denis, ce qui les obligea de partir pour se rendre à la Mobile, où ils arrivèrent le 25 Octobre 1717.

Le sieur de Saint-Denis fut détenu dans la prison jusqu'au mois de Décembre qu'il se rendit un décret de l'Audience

Royale, qui ordonnoit son eslargissement, contre l'opinion du Vice-Roy et du Fiscal, lesquels firent ajouter, dans ce décret, qu'il auroit la ville pour prison.

Le sieur de Saint-Denis, se voyant en liberté, poursuivit la mainlevée de ses marchandises, ce qui luy fut accordé par un décret de l'audience de Décembre 1717. Il fit vendre pour lors ses effets dans le Nouveau Royaume de Léon à de fort grands prix; il disposa de cet argent dans la Ville de Mexique, duquel il vit bientost la fin. Inquiet et turbulent, à son ordinaire, voyant que les Espagnols ne luy offroient rien, il fit des menaces, estala son crédit sur quelques nations Sauvages, avec lesquelles il prétendoit détruire les Espagnols. Ces discours furent connus du Vice-Roy et de l'Audience; il fut délibéré de l'arrester. Il en fut averti; il se sauva du Mexique le 5 Septembre 1718; il arriva aux Natchitoches le 24 Février 1719, et à l'Isle Dauphine le 24 Mars.

IV

VOYAGE

DES CANADIENS GRAVELINE, DERBANNE, LAFRESNIÈRE ET DE BEAULIEU JUSQU'AU RIO GRANDE DEL NORTE.

1716-1717

Relation par le sieur Derbanne.

Isle Dauphine, 1er Novembre 1717.

Je ne parleray point icy de la Rivière Rouge, parce qu'il y en a qui ont envoyé des mémoires; je diray seulement que

cette rivière noye dans les eaux hautes et que l'on ne peut trouver de terre pour camper. Quand elle est basse, on ne peut naviguer faute d'eau; il la faut prendre quand elle est demi-haute. Son rumb de vent est Ouest-Nord-Ouest.

Nous partismes des Natchitoches le 22 Novembre 1716 et nous arrivasmes le 22 Janvier aux Assinaïs; je compte que d'un village à l'autre il y a 55 lieues. Les terres y sont assez belles; ce sont de petites montagnes, bois meslés, pins, chesnes, noyers et quelques bois blancs comme en Canada; le chemin fort beau, son rumb de vent est Ouest et Sur-Ouest.

Nous partismes des Assinaïs, où sont les Pères Espagnols et un Capitaine avec vingt-cinq soldats, le 22 Mars 1717, pour la rivière du Nord. Nous passasmes ce jour par la dernière mission espagnole, où il y a deux Pères Récollets [1]. Nous traversasmes deux rivières, qui sont assez grandes, mais qui ne peuvent porter pirogues; nous fismes, cette journée, 10 lieues au Sur-Ouest, qui est le rumb de vent, que l'on fait partant des Assinaïs à la rivière du Nord.

Le 23, nous joignismes les mules, qui estoient parties deux jours devant. Ces animaux ne font que 6 à 7 lieues par jour, et quand ils en font davantage, c'est que l'eau leur manque et les muletiers les poussent jusqu'à ce qu'ils en ayent trouvé. Leur charge est de 300 livres par mule; leur marche est de partir à huit ou neuf heures du matin et ils campent à trois heures de l'après-midy. — Nous fismes ce jour-là 9 lieues.

Le 24 nous fismes 9 lieues; nous traversasmes la rivière

1. Dans ce temps là le Presidio, qui estoit à 17 lieues plus loin, vint se placer à 7 lieues des Assinays. (*Journal historique* du Ch. de Beaurain.)

que les Espagnols appellent la Trinité. Cette rivière est fort avancée, large de 150 pas. Quand nous la traversasmes, il y avoit peu d'eau; mais il y a des temps qu'elle est fort meschante; elle noye quantité de pays bas; les bords sont de belles prairies, les bois qui la bordent sont chesnes et noyers; cette rivière tombe entre le Mississipy et la baye de la Madelaine à la mer.

Le 25, nous fusmes arrestés par la pluye.

Le 26, nous fismes 5 lieues; nous commençasmes ce jour-là à trouver les beaux pays, qui sont pleins de très beaux bois. Nous campasmes.

Le 27, nous fismes 9 lieues; nous passasmes, ce jour, de belles prairies.

Le 28, nous fismes 10 lieues, parce que nous y fusmes obligés à cause de l'eau. Nous traversasmes, ce jour, quantité de belles prairies navigables; nous commençasmes, ce jour, à voir des bœufs sauvages. Nous en tuasmes un. Nous campasmes sur le bord d'une grande rivière, que les Sauvages appellent des Irrupiens. En effet, ils y avoient un petit village qui estoit campé sur le bord. Cette rivière fait deux fourches, l'une vient du Ouest-Nord-Ouest et l'autre vient du Nord; elle se joint un peu au-dessous, d'où nous la traversasmes. Cette rivière va tomber dans celle de la Trinité; le bois dont elle est bordée, c'est tremble, fresne et peu de chesne. Quand cette rivière est pleine, elle est fort difficile à traverser. — Elle noye bien des pays bas.

Le 29, nous fismes 2 lieues; nous traversasmes la rivière des Irrupiens, nous campasmes sur le bord d'un ruisseau pour y tuer quelques bœufs pour faire de la viande.

Le 30, nous fismes 5 lieues; nous fusmes, ce jour, dans

des prairies très belles. Nous campasmes sur le bord d'un ruisseau à l'entrée d'un bois.

Le 31, nous fismes 2 lieues, nous traversasmes un bois fort espais; nous campasmes au bord d'une prairie. Nous fismes ce jour le Nord-Nord-Ouest.

Le 1er Avril 1717, nous séjournasmes parce qu'il y avoit des chevaux qui estoient escartés.

Le 2, nous fismes 5 lieues. Nous passasmes un bois fort espais de bois de chesne. Ces sortes de bois sont branchés jusque dans le pied; c'est ce qui fait que les mules avoient de la peine à passer. Nous fismes ce jour-là le Nord-Ouest et campasmes sur le bord d'une petite prairie, où il se trouva de l'eau.

Le 3, nous traversasmes un autre bois, qui a 5 lieues, qui est fort espais et aussi mauvais à passer que le premier. Nous fismes ce jour le Nord-Ouest. Nous tombasmes sur le midi, dans les bois piquants, que les Espagnols appellent Mesquit. Ce bois apporte du fruit qui est comme des fèves, que les Sauvages pilent quand il est en maturité, et ils en font de la farine qui est fort bonne. Tous les bestiaux en mangent, et c'est dans ce temps qu'ils sont le plus gras. Nous campasmes sur le bord d'un ruisseau qui est fort profond.

Le 4, nous fismes 9 lieues, nous fusmes tout le jour dans les bois piquants et prairies; mais il faut remarquer que les bois sont fort clairs et ne sont point incommodes pour les mules qui portent. Nous fismes ce jour-là le Sud-Ouest; nous campasmes sur le bord d'un petit ruisseau.

Le 5, nous fismes 3 lieues, nous arrestant pour chasser. Nous campasmes sur le bord d'un grand ruisseau, qui est boisé des deux costés. Les Sauvages nous enlevèrent cette nuit cinq chevaux.

Le 6, nous fismes trois lieues dans les prairies; nous campasmes sur le bord d'un ruisseau, qui estoit boisé par la droite, pour attendre les Espagnols qui cherchoient leurs chevaux.

Le 7, nous séjournasmes, parce que les Espagnols n'estoient pas arrivés.

Le 8, nous fismes 7 lieues; nous passasmes la Rivière Rouge[1], qui est fort grande quand elle est pleine, et les bois des deux costés sont bois de saule, fresne et chesne. Cette rivière va tomber dans la baye de M. de La Salle. Après l'avoir traversée, nous fusmes attaqués par soixante Sauvages, tous à cheval, que les Espagnols appellent Apatches. Tout ce que nous pusmes faire, ce fut de mettre pied à terre et nous mettre en défense; mais quand ils virent que nous ne voulions point fuir et que nous ne voulions point abandonner nostre marchandise, après nous avoir envoyé quantité de flesches, ils prirent le parti d'aller enlever les mules[2], qui venoient derrière, qui n'estoient point chargées. Ils n'eurent pas de peine à les enlever, parce qu'il n'y avoit qu'un Espagnol à les conduire. Ils l'emmenèrent avec eux et prirent la fuite avec les vingt-trois mules.

Le 9, nous fismes trois lieues, toujours au travers des prairies. Les Paillailles vinrent à nous, nation amie des Espagnols, qui nous emmenèrent à leur village.

Le 10, nous séjournasmes; les Espagnols y traitèrent quelques robes de bœufs.

Le 11, nous fismes 6 lieues; nous passasmes une rivière que les Espagnols appellent Saint-Marc. C'est une source qui peut porter pirogue, la plus belle eau que l'on puisse

1. ... ou Colorado, dit le chevalier de Beaurain.

2. Il dit : vingt-trois mules, et ajoute qu'ils emmenèrent aussi une mulâtresse espagnole

voir; elle est boisée des deux costés, bois de chesne, noyer et fresne. Cette rivière va tomber dans la Rivière Rouge.

Le 12, nous fismes 3 lieues; nous traversasmes la Rivière Guadeloupe, qui est une source qui fait deux fourches; nous les traversasmes toutes deux; cette rivière peut porter pirogue en tout temps et tombe dans la Rivière Saint-Marc. Ce sont les rivières, où M. de La Salle estoit establi; ce sont de très beaux pays. Il seroit à souhaiter pour les François que les terres de la Mobile fussent comme celles-là.

Le 13, nous fismes 5 lieues. Nous passasmes ce jour quantité de bois piquants.

Le 14, nous fismes 8 lieues. Nous traversasmes deux rivières, la première est Saint-Anthoine, et l'autre, la Rivière Médine. Saint-Anthoine jette beaucoup plus d'eau que l'autre. Les Espagnols vont s'y establir; c'est un très beau pays. Ces deux rivières se joignent proche de la mer et tombent dans la baye de M. de La Salle.

Le 15, nous séjournasmes à cause de la pluye.

Le 16, nous fismes 6 lieues. Nous campasmes sur le bord d'un ruisseau que les Espagnols appellent le fossé de la *Peitre;* (?) nous fismes ce jour le Sud.

Le 17, nous fismes 7 lieues. Nous passasmes ce jour quantité de bois piquants et prairies; nous trouvasmes aussi des *raquettes*. C'est de quoy les Espagnols font la cochenille. Nous campasmes dans une prairie, où il se trouva de l'eau par hasard.

Le 18, nous fismes 8 lieues. Nous passasmes ce jour quantité de *raquettes;* nous campasmes sur le bord d'un petit lac.

Le 19, nous fismes 6 lieues. Nous passasmes la Rivière

aux Noix qui tombe dans la Rivière du Nord. Il faut remarquer que, depuis cette rivière jusqu'à la Rivière du Nord, le pays n'est pas des plus beaux; ce sont bois piquants et des raquettes en si grande quantité que les chevaux ont de la peine à passer au travers. Nous campasmes dans une prairie que les Espagnols appellent la Fontaine.

Le 20, nous fismes 7 lieues. Nous campasmes proche un ruisseau qui est le long des costes de la Rivière du Nord, que les Espagnols appellent le Corbeau.

Le 21, nous fismes 4 lieues. Nous traversasmes la Rivière du Nord et nous fusmes au *Préside*, où il y a un capitaine et trente soldats et deux missions; l'une se nomme Saint-Jean-Baptiste, et l'autre Saint-Bernard; les soldats ne sont que pour garder les deux missions de l'insulte des Sauvages. Il n'y a point d'argent dans cet endroit; leur commerce est en bestiaux, chevaux, moutons et cabrils. La Rivière du Nord est une belle rivière qui peut porter pirogue en tout tems; elle n'est boisée que de petits fredoches, le fond est pierre; elle est large de deux cents pas. A 50 lieues au-dessus où nous l'avons passée, il y a un poste qui n'est qu'à 18 lieues de la Rivière appelée Saint-Grégoire, où il y a dix soldats de garnison; l'on tire à cet endroit, où il y a plusieurs mines que l'on travaille actuellement; cet endroit est par le 30e degré Nord.

Il seroit bien plus facile de commercer par cette rivière que d'entreprendre un commerce par les Natchitoches, qui est comme impossible; la raison est que les Espagnols ne transporteron. pas leur argent 300 lieues de pays, au travers des ennemis, pour venir chercher des marchandises aux Natchitoches. Je ne dis pas, s'il y avoit des mines aux Assinaïs, où

sont les Espagnols à présent, que les Natchitoches ne fussent à un bon poste; mais les Espagnols mettront bien ordre à tout cela, parce qu'ils vont establir la Rivière de M. de La Salle, là où ils tireront toutes leurs nécessités par cet endroit; je le sçay par un père Récollet, qui a ordre d'aller faire la visite de ces terres et devoit partir peu de temps après nostre départ de la Rivière du Nord.

Les Espagnols m'ont assuré qu'il y avoit encore des familles de François du tems que M. de La Salle a establi cet endroit, qui sont des familles que les Sauvages n'avoient pas détruites et qui sont parmi les Sauvages.

Il seroit à souhaiter que les François, au lieu d'avoir establi la Mobile, eussent establi cette rivière; ce sont de très beaux pays proche les Espagnols, où l'on peut faire commerce d'argent et de bestiaux; les bœufs sauvages y sont en quantité. Cette rivière se monte en pirogue jusques dans leurs mines, sans rien craindre que les Sauvages; mais il est fort facile de faire la paix avec ces nations, parce qu'ils sont tous ennemis des Espagnols.

Je ne vois pas d'autre endroit pour commercer, que d'establir la Rivière de M. de La Salle; les habitants, dans un an, auront plus de commodité dans cet endroit qu'ils n'en auront, dans *vingt ans,* à la Mobile. La raison est que dans six mois on peut avoir chevaux, bœufs, vaches, moutons et cabrils, et se mettre en estat de vivre à l'aise, avec cela commercer avec les Espagnols; la mission qu'ils vont establir à Saint-Anthoine n'est qu'à 80 lieues de l'establissement de M. de La Salle. J'ay parlé à plusieurs Espagnols, qui y ont esté, quand les François furent détruits par les Sauvages; il n'y avoit que huit jours que le massacre estoit fait; ils en ont apporté les

pierriers, la poudre, la cire à brusler; les canons ont resté; quand j'ay parti de la Rivière du Nord, ils se préparoient à aller faire la découverte.

Quand j'ay parti de la Rivière du Nord, il estoit arrivé un gouverneur général à Caouhaville (Cohahuila), qui s'aprestoit pour venir aux Assinaïs dans le mois de Décembre. Je suis parti du 1er de Septembre de la Rivière du Nord, et je suis arrivé à l'isle Dauphine le 26 Octobre.

Toutes les nations sauvages, qui sont dans ces quartiers, haïssent fort les Espagnols, parce qu'ils les maltraitent beaucoup; il ne seroit pas difficile de les faire changer de nostre costé, si l'on vouloit s'en donner la peine.

Les Espagnols ne sont point fortifiés dans toutes les terres, ils sont ouverts partout; ils n'ont point de fort, il n'y a que des soldats qui n'ont jamais entendu un coup de fusil; ils n'ont affaire qu'aux Sauvages qui n'ont que des flesches, et ils sont casqués à l'épreuve de la flèche; ils n'ont que la t e de couverte.

Cette découverte a bien fait du fracas dans la Nouvelle Espagne. Les Espagnols m'en ont parlé plusieurs fois et m'ont dit que leurs terres estoient perdues, parce que leurs Sauvages seroient les premiers à les chagriner, si la France fréquentoit dans leurs terres, et que leurs mines estoient perdues.

Quand j'estois à la Rivière du Nord, il vint deux François venant de *la Boque*, qui me dirent que l'on vouloit aller aux Illinois pour fondre la mine et qu'ils sçavoient fondre l'argent; en effet, ils m'en montrèrent qu'ils avoient fondu, environ six piastres en un morceau. Je les engageay, autant que je pus, à s'en venir, leur disant que les mines des Illinois estoient fort abondantes et que je devois revenir, aussitost

M. de Saint-Denis arrivé à la Rivière du Nord; mais comme ils auront appris que M. de Saint-Denis est en prison et que nous nous sommes sauvés de nuit, peut-estre que cela différera leur voyage. Ils avoient quatre chevaux, quatre mules pour charroyer le métal; il faut absolument de ces animaux, parce que, où l'on tire la mine ordinairement, l'on ne la fond pas dans l'endroit. Je leur dis, pour les engager, que le chemin estoit fort facile à aller par les Cadodaquis; que cette nation avoit mené aux Illinois plusieurs chevaux; en effet, ils y en ont amené les années dernières.

V

FAUTE QUE COMMET LE GOUVERNEUR DU MEXIQUE,

D'ÉTABLIR L'ESPAGNE AU TEXAS.

NÉCESSITÉ DE FIXER LES LIMITES ENTRE LA LOUISIANE ET LE MEXIQUE.

IL PEUT NAITRE DES CONFLITS

DE LA RENCONTRE DES ESPAGNOLS ET DES FRANÇAIS

A LA BAIE DU SAINT-ESPRIT,

DONT CES DERNIERS AVAIENT PRIS POSSESSION SOUS LE COMMANDEMENT

DE CAVELIER DE LA SALLE.

Traduction d'une Lettre du Mexique, du 20 Septembre 1715, venue par l'aviso qui est arrivé à la Corogne le 21 May, écrite à M. Gallut, cy-devant trésorier du Vice-Roy du Mexique, par un de ses amis, qui est actuellement auprès dudit Vice-Roy.

Je vous envoye copie de la relation que je fis à S. E. Mgr le Duc de Linarès, Vice-Roy du Mexique, qu'il a envoyée signée de ma main au Roy d'Espagne, sur l'entrée des Fran-

çois à la Mobile, en la terre en dedans, et sur la mappe, vous trouverez le voisinage des Canadiens avec le Nouveau Mexique et les autres terres d'Espagne, par les routes qui y sont marquées. C'est une affaire que les loix de la Recopilacion des Indes ne prévinrent point, parce qu'on ne songeoit point que les deux nations deussent s'approcher de si près pour en estre aux mains jusque dans le Nouveau-Monde. — Ce qui a obligé le Vice-Roy de dépescher des missionnaires, un capitaine et vingt-cinq soldats à l'endroit, que vous voirés appelé *Asinay* ou *Los Tejas*, pour embarrasser apparemment le transport des marchandises de la Mobile dans la terre en dedans; et, après l'arrivée de la flotte, son intention est d'envoyer une garnison aussy à la Baye du Saint-Esprit pour faire entrer par là les secours à Los Tejas, qui n'en sont qu'à quarante lieues. Mais mon opinion est qu'au lieu d'empescher le commerce, c'est jeter les plus profondes racines pour en faciliter le courant, puisque, n'ayant pas de mules ni de chevaux de charge à la Mobile, ni de forces pour pénétrer aisément par tant de nations sauvages, qu'il y a dans les 280 lieues de la route ordinaire depuis la Mobile, on transportera sans embarras les marchandises à la baye du Saint-Esprit, pour que les mesmes Espagnols en puissent faire leur négoce dans les Terres en dedans, et par terre depuis Nachitoch, qui appartient aux François. Il n'y a que quarante lieues de là aux Tejas, pour que les gouverneurs de là puissent, en pareille manière, en faire la distribution à leurs amis dans le pays intérieur. Ainsi jugez, si l'on donne aux François, par le voisinage que l'on establit, les armes ou moyen de traiter avec moins de risques, et si le Mexique, qui n'a autre vente que celle du pays en dedans, se perdra dans

le tems que la Mobile, espargnant les droits d'entrée à Cadiz et à la Vera-Cruz, ceux des Alcavales, ceux du Quint et de la sortie du Royaume et Indults au retour à Cadiz, pourra fournir à cinquante pour cent meilleur marché. De plus, la proximité des confins du Canada et de la Mobile qui se donnent les mains par le Mississipy, donnera quelque jour lieu à de grands débats entre les deux Couronnes, si les limites ne se règlent pas par des commissaires des deux, parce que les François des Illinois et de Montréal ont desjà passé la Rivière du Missouri et mesme les monts, dont l'un ou l'autre devroit terminer les possessions des deux Couronnes. Au défaut de quoy ils se trouveront meslez dans peu de temps, sans connoistre leur terrain. — Je crois que cecy mérite que vous en fassiez part à la Cour de France, puisqu'on fait icy de grandes représentations à la Cour d'Espagne, avec la relation signée de ma main, pour que S. M. Catholique pourvoye au plus tost les remèdes, que demandent nécessairement des inconvénients si considérables que ceux de la confusion des limites et du commerce, parce qu'il est très certain que celuy d'Espagne se ruynera avec l'introduction de celuy de France par le Nord.

. . . . . .

Les limites des François et des Espagnols dans le continent demandent un si prompt règlement, que l'establissement de la baye du Saint-Esprit, par l'Espagne, peut ouvrir un champ de bataille entre les deux nations, parce que les Canadiens, qui sont icy, me disent que cette baye appartient aux François, pour avoir esté possédée autrefois par M. de La Salle, commandant trois vaisseaux de Sa Majesté Très Chrestienne, dépeschés et armés pour ces descouvertes, et qu'on ne l'avoit abandonnée que par le retardement des secours de France.

VI

DESCRIPTION DU CHEMIN
SUIVI PAR LES FRANÇAIS ET LES ESPAGNOLS
DANS LEURS DESSEINS D'OCCUPER CERTAINES PARTIES DU TEXAS.

Traduction d'une lettre au Duc de Linarès, jointe à celle du sieur Gallut, du 1er Août 1716.

Louis de Saint-Denis et Médar Jalot, natifs de la Nouvelle-France, nommée le Canada, dans la partie septentrionale de ce continent, estant avec moy, par ordre de Vostre Excellence, pour faire la relation de l'essentiel de leurs voyages et de leur entrée dans le Royaume, m'ont rapporté, dans leur langage françois, le contenu de la relation suivante :

Que ledit sieur Louis de Saint-Denis estoit capitaine pour Sa Majesté Très Chrestienne d'un territoire nommé de Saint-Jean, à 40 lieues à l'Ouest de la Moville, que c'est ainsi que se nomme ledit endroit, qui est proche une rivière de ce nom, navigable par les pirogues, de l'estendue de 2 lieues seulement depuis sa source qui est à la grande rivière, appelée le Mississipy, jusqu'à l'embouchure dans le lac Pontchartrain, à 16 lieues du golfe du Mexique, où entrent les eaux de ce lac, de 9 lieues de circonférence; que de la mer il peut y entrer des barques, bateaux et d'autres petits bastiments.

Qu'ayant esté appelé par M. de Lamothe-Cadillac, Gou-

verneur de cette colonie françoise, il luy donna la commission, qui est entre les mains de Vostre Excellence, avec l'expression des motifs de son voyage. En conséquence de quoy, il y a environ un an et neuf mois qu'il sortit de la Moville avec vingt-quatre soldats Canadiens, dont il estoit capitaine, et, pour comprendre avec plus de facilité les circonstances de ses voyages, il faut faire attention aux cinq articles cy-après, à quoy ils se réduisent :

Le premier : depuis la Mobile jusqu'à ladite garnison de Saint-Jean, il y a 40 lieues par la Rivière Mississipy à l'Ouest;

Le deuxiesme : depuis Saint-Jean à la Rivière Rouge, 40 lieues par ladite rivière de Mississipy au Nord;

Le troisiesme : depuis cette Rivière Rouge, jusqu'aux Natchitoches, 80 lieues à l'Ouest sur cette mesme Rivière Rouge ;

Le quatriesme : depuis Natchitoches jusqu'aux Assinaïs, à pied, par terre ferme, au S.-O., 40 lieues;

Le cinquiesme : depuis Assinaïs, Los Tejas, jusqu'à la garnison du capitaine Ramon, dans la Rivière Grande du Nord, tousjours par l'Ouest-Sur-Ouest, à pied, par terre ferme, traversant plusieurs rivières; dans cet espace il y a 120 lieues. C'est par eau 160 lieues et par terre 160 lieues.

Estant sortis de la Mobile dans leurs pirogues, ils continuèrent leur route, costoyant la terre ferme à l'Ouest jusqu'au débarquement du Mississipy ou Rivière de la Palissade, et poursuivirent leur navigation jusqu'au territoire de Saint-Jean, la coste de la mer n'estant pas peuplée, à l'exception de deux villages d'Indes, gens formés au fusil; l'un nommé Pascogoule et l'autre de Biloxi, alliés des François. Estant arrivé à son village, qui est composé de vingt hommes, le capitaine poussa,

avec les gens qu'il avoit sous sa conduite, 40 lieues au Nord, tousjours dans sa pirogue sur la Rivière de Mississipi jusqu'à l'entrée de la Rivière Rouge du Saint-Esprit, qui se dégorge dans la Grande Rivière, dans le parage où a esté fondée la première mission qu'ont les François au continent de cette rivière, et s'appelle la nation Tonicas, gouvernée par un prestre françois. Leur commerce consiste en peaux d'animaux et oiseaux, maïs, fayaux, calebasses, melons, saudies ou melons d'eau, etc. De là, changeant de route, il navigua dans son canot dans ladite Rivière Rouge de Saint-Esprit, 80 lieues à l'Ouest, avec beaucoup de peine, par rapport à 22 bras d'eau, qui sortent naturellement de la montagne et qui entrent dans ladite rivière. De cette rivière il alla jusqu'à la nation, appelée *Natchitoch*, gens avec lesquels lesdits François avoient commercé, depuis quatorze ans, des denrées susdites et de plus en sel, qu'ils tirent de trois montagnes de sel basses et peu élevées, qui est fort beau et meilleur que celuy de France. — Cette nation a les flesches fort en usage et est, d'ailleurs, fort raisonnable. Dans cet endroit, le Capitaine laissa sa pirogue, où il avoit navigué depuis la Moville, ayant trouvé dans tout le chemin de ces 160 lieues grande abondance d'oignons, eschalottes, poules, maïs, cerfs et poissons, avec les fruits naturels que nous avons en Espagne, que la terre produit naturellement sans labeur. Il n'a descouvert aucune mine en ces endroits, pour n'y estre pas stylé. De là, il a poursuivi son chemin à pied sur la terre, qui est fort unie et fort boisée jusqu'à la nation appelée *Assinaïs* ou *Tejas*, de la couronne d'Espagne, qui a esté habitée anciennement par les Pères de la Mission de la Croix de Saint-Jacques de *Queretaro*, qui quittèrent, il y a à présent vingt-six ans. Il y a

dans cet endroit onze villages, dont le principal est *Assinaï*, et les autres s'appellent *Navenacho*, *Nocao*, *Namidis*, *Nocodoch*, *Aenay*, *Nadaco*, *Nasony*, *Nacitos*, *Naches* et *Cadojodacho*, entre lesquels il y a encore actuellement quelques esprits qui se sont maintenus dans nostre Sainte Religion, comme est leur gouverneur Bernardin, à qui ils obéissent tous. C'est une terre des plus fertiles et bien cultivée, par le moyen de la communication qu'ils ont eue avec les Espagnols, sans qu'il y ait au monde des fruits de quelque espèce que ce soit, plus riches et plus nobles, et des vignes les plus prodigieuses qu'on puisse voir, de différentes qualités et couleurs, et en telle quantité que les campagnes sont couvertes de grappes de raisin, qui sont de la grosseur d'une balle de 28 à 30 livres chaque. Il y a aussi du plus beau chanvre qu'on ait jamais veu, en telle quantité qu'on en pourroit tirer de quoy fournir à toutes les flottes d'Europe. Les habitans recommandèrent à ce capitaine de solliciter dans les domaines de Sa Majesté Catholique qu'on leur eust depesché un missionnaire avec d'autres, nommé le Père François Hidalgo, religieux de la Croix de Queretaro, lequel a vescu parmi eux avec une singulière connoissance de leurs mœurs et de leur langage, comme aussi un Biscayen séculier pour les commander, nommé le capitaine Urrutia, qui a vescu avec eux dix ans, de compagnie avec le Père Hidalgo.

Depuis le commencement de cette nation, sa possession toute peuplée s'estend 40 lieues au Nord-Nord-Ouest, s'y trouvant des mines de plomb, et ne sçait le Capitaine s'il y a de l'or, de l'argent ou du vif-argent dans le Sud. Il y a une infinité de nations amies de celle-cy, d'un bon gouvernement et d'une grande industrie. Suivant la relation

que les Indes font, c'est dans ce parage que vingt et un des vingt-quatre hommes, que le Capitaine avoit sous son commandement, quittèrent pour retourner par plusieurs chemins à la Moville. Cette nation conserve toujours tant de vénération pour le nom Espagnol que, pour le respecter, ils ne tuent pas de bestail, qui, dans l'intervalle que les Espagnols s'absentèrent, augmenta de beaucoup en vaches, taureaux, chevaux, cavales, dont les campagnes se trouvent remplies.

Le Capitaine, estant sorty de cet endroit avec les trois hommes qui luy restèrent des siens, en compagnie de vingt-cinq Tecas, commandés par leur gouverneur, Bernardin, dans la vue de solliciter le Père Hidalgo, prit sa route par l'Ouest-Sur-Ouest, faisant à pied 120 lieues jusqu'à la garnison du capitaine Ramon, à 2 lieues de la Rivière Grande, appelée du Nord. Dans ce trajet, il passa une rivière, qui s'appelle de la Trinité, à 15 lieues de distance de Annay, qui court du Nord au Sud, sans avoir reconnu son origine, mais bien sa décharge dans le golfe du Mexique.

Il passa aussi une autre rivière appelée la Rivière Rouge, à 18 lieues de distance de celle-ci, et de là, à 14 lieues de trajet, se trouve la Rivière de Saint-Marc avec nombre d'autres petites rivières qui courent du Nord au Sud, et qui tombent dans le golfe du Mexique. Il n'y a point d'endroits peuplés depuis Assinaïs jusqu'à ladite Rivière de Saint-Marc. Il rencontra seulement sur son rivage environ 200 hommes de la coste de la mer, qui passent quelquefois dans la terre en dedans pour tuer et voler le bestail sans se fixer en aucun endroit, allant toujours infester le peuple de Assinay, qui sont leurs ennemis capitaux. Le Capitaine avec les Tecas, son escorte,

eut contre eux un choc sanglant depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Dans cette rencontre furent tués douze hommes et une femme des ennemis, sans parler de ceux qui peuvent estre tombés morts ou blessés dans l'espaisseur du bois, qui estoit proche de la plaine où se donna le combat. Il n'y eut que deux hommes de blessés des Tecas, et encore légèrement. Enfin, on fit la paix, à la satisfaction des Tecas, lesquels, le jour suivant du combat, se séparèrent et vingt et un d'entre eux retournèrent chez eux, parce que le Capitaine n'avoit plus besoin d'escorte, se trouvant hors des parages, où l'on pouvoit l'insulter et traverser son voyage. Les quatre Tecas restants, qui estoient le gouverneur, deux capitaines et un autre, persévérèrent dans leur résolution de voyager et passèrent la Rivière nommée de Guadeloupe, distante de 18 lieues de la précédente, qui est un endroit peuplé d'Indes confédérés des Espagnols, et de là, continuant leur marche, à 10 lieues est un ruisseau d'eau qu'on appelle de Saint-Antoine, qui est aussy un endroit, amy des Espagnols, qui est fort beau et fort propre pour une habitation, d'où ils firent un trajet de 50 lieues, en poursuivant la route d'Ouest-Sur-Ouest à la Rivière Grande du Nord, à l'habitation du capitaine Ramon, sans que les quatre Tecas se fussent séparés d'eux. Il a observé que, depuis Assinaïs jusqu'à cette habitation, c'est un pays plat, fort beau et boisé de distance en distance, où il se trouve plusieurs petites rivières d'une eau admirable et un nombre inexprimable de toutes sortes d'animaux sauvages et des nostres de toutes espèces, sans avoir descouvert aucune mine d'or, d'argent ou vif argent. Il y a dix ans (?) que ce capitaine fit ce chemin par la terre ferme, où les charrettes peuvent rouler de la

distance de 280 lieues, comme il conste par les explications ci-après :

La première, depuis la Moville par terre, aux Chactas, qui sont trente-deux villages composés de dix-huit mille hommes, à la route de Ouest-Nord-Ouest, 50 lieues ;

La deuxiesme, depuis cet endroit jusqu'à la nation qu'on appelle Naché, se compose de onze villages à la route d'Ouest quart Nord-Ouest, 30 lieues, et cette nation, ainsi que la précédente, sont sous la protection du Roy très Chrestien ; leur commerce est comme on l'a expliqué ci-dessus ;

La troisiesme, depuis cet endroit jusqu'à Natchitos, à la route du Sur-Ouest, 40 lieues ;

La quatriesme, depuis ledit endroit jusqu'à Assinaïs, et de là jusqu'à la garnison espagnole du capitaine Ramon, sur la Rivière Grande du Nord, 160 lieues.

C'est depuis la Moville jusqu'à ladite garnison, par sus la terre ferme sur un chemin charretier, 280 lieues.

On n'a pas non plus découvert par ce chemin des mines, estant des endroits pleins de troupeaux, d'arbres communs et d'arbres fruitiers.

VII

COMMISSION DE COMMANDANT

SUR LE HAUT DE LA RIVIÈRE AUX CANNES POUR LE SIEUR DE SAINT-DENIS

Les directeurs de la Compagnie des Indes au sieur de Saint-Denis, Salut, sçavoir faisons : Jugeant nécessaire d'establir une personne capable et expérimentée pour commander

sur le haut de la Rivière aux Cannes, sous l'autorité des commandants généraux aux pays de la Louisiane, nous vous avons choisy, à cet effet, par la connoissance que nous avons de votre valeur, capacité et expérience au fait de la guerre. Pour ces causes, nous, en vertu du pouvoir à nous accordé par le Roy, vous avons, par ces présentes, nommé commis et estably, nommons, commettons et establissons en qualité de commandant sur le *haut de la Rivière aux Cannes*, aux appointements qui vous seront ordonnez par les estats de la Compagnie, pour et en l'absence des commandant général, lieutenans-généraux, major général et inspecteur général des troupes et milices, commander tant aux habitans et estrangers, qui y sont et pourront cy-après s'y establir qu'aux gens de guerre, qui y seront envoyés et tiendront garnison dans les postes et forts que vous trouverez nécessaire d'establir et faire construire et leur ordonnerez tout ce que vous jugerez estre à propos pour la gloire de Sa Majesté, le bien du service de la Compagnie et l'avantage de son commerce audit pays de la Louisiane, sans difficulté, car telles sont les intentions de la Compagnie. En foy de quoy nous avons fait sceller ces présentes du sceau d'icelle et contresigner par son secrétaire ordinaire.

Fait à Paris, en l'hostel de la Compagnie des Indes, ce 1er juillet 1720.

VIII

ORDONNANCE

QUI ACCORDE AUX SIEURS DE SAINT-DENIS ET WEILLART D'AUVILLIERS CINQ POUR CENT DE GRATIFICATION SUR LE BÉNÉFICE DES MARCHANDISES QU'ILS DÉBITERONT A L'ESTRANGER.

Les directeurs, etc.

La Compagnie, connoissant que le sieur de Saint-Denis, commandant sur la Rivière aux Cannes, et le sieur Weillart d'Auvilliers, commis principal dans le mesme lieu, ont dessein d'employer leurs talens et toute leur expérience pour ouvrir et establir le commerce avec l'estranger de ce costé là. Et voulant par quelque grâce particuliere récompenser les soins qu'ils se donneront pour y réussir, elle leur a accordé et accorde par la présente une gratification de cinq pour cent sur le bénéfice de la vente des marchandises, qu'ils feront faire des magasins dudit poste à l'estranger, laquelle gratification ils partageront par moitié, et ce pendant le temps qu'il plaira à la Compagnie de les conserver dans lesdits employs, à l'effet de quoy elle mande et ordonne à l'Ordonnateur et aux Directeurs de la colonie de la Louisiane de passer et allouer en la dépense des comptes du garde magasin dudit poste, sur la quittance desdits sieurs de Saint-Denis et Weillart d'Auvilliers et estats en forme des ventes, faites par leurs soins à l'étranger, les cinq pour cent, à eux accordés, comme il est cy dessus expliqué, sans difficulté. Car telles sont les intentions de la Compagnie.

Fait à Paris, en l'Hostel de la Compagnie des Indes, le 31 Mars 1721.

IX

ÉTABLISSEMENT DES ESPAGNOLS AUX ADAYES,

AUX ASSINAIS ET A LA BAIE SAINT-BERNARD.

Extrait d'une lettre de Bienville au Ministre datée du fort Louis, le 15 *décembre* 1721.

Nous apprenons par les lettres du commandant des Natchitoches que les Espagnols sont venus s'establir au nombre de sept à huit cents hommes, aux Assinays et aux Adayes. Ce dernier poste n'est qu'à sept lieues de nos establissemens sur la Rivière Rouge. Il marque aussi que le commandant espagnol, ayant appris que nous avions envoyé reconnoistre la Baye Saint-Bernard, avoit détaché cent hommes de sa garnison pour en aller prendre possession et servir d'entrepost pour les secours qui viendroient de la Vera Cruz pour les Assinays.

L'intention de la Compagnie des Indes estoit de s'opposer au retour des Espagnols tant aux Assinays qu'aux Adayes, où ils avoient étably des missions en 1716, que je fis retirer en 1719. — Elle avoit chargé de cette entreprise le sieur de Saint-Denis, qui s'estoit flatté de faire agir les Sauvages dans cette affaire. — Nous luy avions donné en conséquence nos ordres et nos instructions qu'il n'a pas jugé à propos de suivre, croyant qu'il étoit de l'intérest de la colonie, de les laisser s'establir aux Assinays, à cause du secours qu'on en pouvoit retirer par la suite, tant en bestiaux qu'en argent. De sorte

qu'il assura le commandant espagnol qu'il n'avoit rien à craindre de la part des sauvages et qu'il leur avoit parlé, mais ledit sieur de Saint-Denis nous a assuré qu'il avoit eu auparavant parole d'honneur du commandant espagnol, qu'ils ne s'établiroient point aux Adayes. — Je ne puis faire autre chose dans cette conjoncture que de renforcer notre garnison des Natchitoches qui n'est que de cinquante hommes.

J'ay adressé aussy mes ordres au sieur de Saint-Denis, que la Compagnie a nommé commandant de la Rivière Rouge, pour faire agir les Sauvages sous main et les engager à refuser aux Espagnols les vivres qu'ils eurent d'eux et arrester les secours qui pourroient leur venir des Assinays. J'ay escrit au commandant espagnol pour le sommer de se retirer. J'ay l'honneur d'envoyer au Conseil la copie de ma lettre.

X

LE COMMANDEMENT DE SAINT-DENIS

ÉTENDU JUSQU'AUX NASSONITES

Le 2 Décembre 1721.

Copie des délibérations du Conseil.

En conséquence de la lettre écrite par la Compagnie du 4 avril dernier qu'il seroit nécessaire de placer M. de Saint-Denis aux Nassonites ou aux environs et d'étendre son commandement sur les derniers (pour le flatter davantage), jusques et y compris les Natchitoches joint à la parfaite connoissance que nous sçavons qu'il a de cette rivière et des Sauvages de

ces quartiers, nous l'avons nommé commandant dudit poste des Natchitoches et des Nassonites, pour y suivre les ordres et les instructions qui luy seront envoyés.

Signé : BIENVILLE, DUVERGIER et DELORME.

XI

PROTESTATION DE BIENVILLE

CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DES ESPAGNOLS AUX ADAYES

Au Fort Louis, le 10 Décembre 1721.

Monsieur, par une lettre que j'ay reçue du commandant du fort Saint-Jean-Baptiste, j'apprends l'arrivée d'un gros détachement des troupes de Sa Majesté Catholique au poste des Adayes et qu'il commençoit à se fortifier. Je n'ay pas laissé que d'estre surpris de cette entreprise, d'autant plus que, lorsque je permis au Révérend Père missionnaire de venir, en 1716, s'establir audit endroit, ce fut dans l'assurance qu'il me donna qu'il ne venoit que pour faire sa mission et prescher l'Évangile. Je ne voys pas que rien puisse vous authoriser à fortifier ce poste, puisqu'il est entre celuy des Natchitoches et celuy des Cadodaquious, dont nous avons la possession. D'ailleurs, personne n'ignore l'ordre que je donnois lors de la déclaration de la guerre, au sieur Blondel, commandant desdits Natchitoches, de passer avec un détachement à l'endroit où demeuroit le Révérend Père pour l'obliger à se retirer avec ses domestiques, ce qu'il avoit *déjà fait lorsque le sieur Blondel y arriva.* C'est une preuve que le courant de cette rivière nous appartient, puisqu'il ne voulut point

attendre l'ordre pour se retirer. Il connoissoit le peu de seureté qu'il y avoit à rester sur un terrain qui devenoit ennemy; les mesmes raisons subsistent aujourd'huy, puisque la paix entre les deux couronnes n'est point encore publiée, et, quand elle le seroit, Sa Majesté Catholique ne pourroit annuler le droit de possession du Roy pour les raisons alléguées ci-dessus, ny faire fortifier un poste, qui n'est pas dans son domaine et est si contigu à ceux que nous occupions. Vous pouvez faire attention aux raisons que j'ay pour vous représenter les inconvéniens et les suites facheuses que cet établissement pourroit causer, auquel je m'opposeray pour l'interest du Roy, à moins que je n'aye des ordres exprès pour le permettre.

Cette occasion me procure celle de vous offrir mes services et de vous asseurer que j'ay l'honneur d'estre très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : BIENVILLE.

XII

LA COMPAGNIE DES INDES

VEUT DIMINUER LA GARNISON DES POSTES DES NATCHITOCHES ET DES CADODAQUIOUS.

Instructions données à M. Périer, successeur de Bienville.

On entretient un poste sur la Rivière Rouge, à 70 lieues de son embouchure dans le fleuve, et à environ 140 lieues de la Nouvelle-Orléans. Le fort, nommé Saint-Jean-Baptiste, est situé près le village des Natchitoches et n'est éloigné que de

7 lieues d'un fort que les Espagnols ont construit aux Adayes, où ils entretiennent une garnison assez forte pour empescher les François de s'approcher du Mexique par les terres. — Il y a dans le fort Saint-Jean des Natchitoches un détachement de vingt-cinq hommes de la garnison de la Nouvelle-Orléans, et ce détachement en fournit un autre de six hommes au village sauvage des Cadodaquious, qui sont à 150 lieues plus loin que les Natchitoches. M. de Saint-Denis, qui commande au fort Saint-Jean, demande une plus forte garnison, mais, comme il est le maistre des Sauvages de ce quartier, qu'il n'y a rien à craindre des Espagnols de ce costé-là, et que de Bienville est convenu que cet officier n'avoit besoin que d'un détachement de quinze à vingt hommes, y compris celuy qu'il doit faire aux Cadodaquious, dont la Compagnie ignore encore la nécessité, c'est sur quoy M. Périer s'expliquera avec ledit sieur de Saint-Denis, afin de faire revenir les six hommes qu'on y a placez, s'ils y sont inutiles; il conférera en mesme temps avec luy sur les moyens de payer la garnison sans faire les frais d'y entretenir un commis, ni d'y envoyer un convoy. La Compagnie croit que l'on peut charger un sergent entendu et fidèle du payement de cette garnison et convenir avec luy de ce qu'on luy donnera par an, tant pour ses passes que pour le transport des marchandises, qui seront nécessaires pour le payement de ladite garnison. Lorsque M. Périer aura déterminé le party qu'il trouvera le plus avantageux, il mettra l'affaire en règle avec M. de La Chaise. Il conférera aussy avec M. de Saint-Denis sur les moyens de tirer des bestiaux des Espagnols établis aux Adayes et de faire quelque commerce avec eux en marchandises.

XIII

MÉMOIRE SUR LES NATCHITOCHES.

L'isle, où est le fort des François aux Natchitoches dans la Louisiane, est située Nord et Sud. Sa plus grande estendue est d'environ 900 pas communs, et sa plus grande largeur d'Est à Ouest de 200. Elle est à 72 lieues dans la Rivière Rouge et à 132 de la Nouvelle-Orléans. A l'Est, elle est bornée par une isle d'environ 7 à 8 lieues de tour, où sont la pluspart des habitations françoises; à l'Ouest, par la grande terre qui va au Mexique, c'est pourquoy elle est appelée d'Espagne; au Sud, par l'isle où sont establis les Sauvages, de 7 lieues de long, sur la pointe de laquelle, du costé du fort, M. de Saint-Denis a sa maison; au Nord, par des terres basses et des lacs, qui se continuent environ 30 lieues.

Le terrain des isles, quoyque sablonneux, y est d'un fort bon rapport; il produit du bled françois, du ris, du mahis, des fèves, du tabac, des melons dans leur saison, des patates, des citrouilles et tous autres légumes servant à la nourriture des habitans. L'indigo y viendroit bien mieux, suivant toutes apparences, que le long du Mississipi, parce que ces terres n'inondent jamais. Les peschers y rapportent en deux ans d'assez belles pesches, quoyque les arbres ne soyent pas greffez, ny que l'on ne leur donne aucune façon non plus qu'aux figuiers. Il s'y trouve beaucoup de pruniers, de noyers, de mûriers blancs et noirs, de plaqueminiers, qui sont une espèce de nèfles bien plus grosses et plus savoureuses que les fran-

çoises, et le sol seroit propre à y planter une quantité d'arbres fruitiers, comme pommiers, poiriers, cerisiers, oliviers et tous autres arbres à fruits, si l'on en avoit.

A l'égard de la Grande Terre jusqu'aux Adayes, à 7 lieues d'icy, où est le premier poste espagnol, on ne la juge pas d'aussy bon rapport. Elle est ou plus sablonneuse ou argileuse. Les arbres qui la couvrent sont, pour la plus grande partie, des chesnes, qui seroient très propres à construire des bastimens, ou des pins. Ce n'est que collines jusqu'à plus de 60 lieues au O.-N.-O. que l'on trouve le pays uny, qui est divisé par des prairies d'une grande étendue, et par des bouquets de bois, approchant de ceux de France et qui se continuent jusqu'à Saint-Antoine en allant au Mexique.

Cette terre produit de la vigne que l'on pourroit affranchir, surtout pour le muscat, qui y vient presque aussi beau qu'en France, excepté qu'il ne mûrit pas ensemble, ce qui pourroit s'attribuer au feu, que les Sauvages font courir dans le bois tous les hyvers à cause de la chasse, qui consume avec les herbes les ceps de vigne et ne laisse que les racines. J'ay moy-même cueilly de ce verjus, que j'ay trouvé de très bonne qualité, n'y ayant que deux ou trois pépins dans chaque grain; mais je n'ay pu en goûter dans sa maturité, ayant esté détaché dans la saison pour la Nouvelle-Orléans deux fois depuis 20 mois que je suis en ce poste.

La Rivière Rouge se divise en deux branches, à 40 lieues de son embouchure dans le Mississipi, à l'endroit appelé le Rapide, et ces deux branches, en différens canaux qui sortent d'une quantité de lacs, qui empêchent la communication de ce poste à la Nouvelle-Orléans lorsque les eaux sont basses, ce qui dure la moitié de l'année; ensuite de quoy elle se réunit

à 41 lieues au-dessus des Natchitoches, où, après avoir formé un embarras d'arbres de 10 lieues, elle est belle et navigable dans sa saison jusqu'à plus de 200 lieues au-dessus. Sa source nous est encore inconnue à cause des nations sauvages qui sont ennemies; mais son plus grand cours va au O.-N.-O., ce qui fait juger qu'elle ne doit pas être éloignée du Missouri.

Les nations qui l'avoisinent ou qui sont établies sur son cours, depuis son embouchure jusqu'aux endroits qui nous sont connus, sont les Aouayeilles, les Innatchas, les Quiouahans, les Touacanna ou Paniouassas; ces derniers sont près de la Rivière des Otouys.

Toutes ces nations ont leurs superstitions; quoyque différentes, elles ne laissent pas que de se rapporter au mesme point, de reconnoistre un bon et un mauvais esprit. Le bon, ils ne l'invoquent nullement, parce qu'il n'est pas capable de faire du mal, à ce qu'ils disent. Il n'y a que le mauvais, par la crainte qu'ils ont qu'il ne vienne à leur nuire.

Le plus grand commerce que l'on pourroit faire avec ces Indiens seroit en chevaux, pelleteries, huile d'ours ou esclaves, car d'autres choses il n'y a pas d'apparence d'en rien avoir, parce que c'est là toute leur richesse.

Je ne crois pas qu'il y ait de mines dans toute cette étendue, ou, s'il s'en rencontre, ce ne sera que le temps qui pourra les découvrir. Il devroit cependant s'en trouver plutôt que du côté des Illinois, qui sont plus nord et surtout dans les montagnes des Cannesis et des Padoucas, qui approchent le Nouveau-Mexique. Les François ont un poste aux Cadodaquious ou Nassonites de six hommes, plus nuisible que profitable à la nation par le mépris que les Sauvages font de leur petit nombre.

La garnison des Natchitoches n'est plus que de vingt-neuf hommes de troupes, y compris deux sergents, deux caporaux et un tambour et y ajoutant le détachement des six hommes qui sont aux Cadodaquious, de trente-cinq en tout.

Il y a quatre officiers, M. de Saint-Denis, commandant, un lieutenant, un lieutenant réformé, un sous-lieutenant et un garde-magasin.

Les habitants sont au nombre de trente-trois, qui ont en tout trente-quatre, tant nègres faits que négrillons, négresses, deux esclaves sauvages et quatre sauvagesses.

Le commerce des François entre eux consiste en mahis, riz, fèves, huile d'ours et tabac; le bled mahis, mesure d'un baril de farine, s'y vend actuellement 16 livres. Les fèves que l'on nomme apalaches, de même, et le tabac 30 sols la livre.

A l'égard de celuy qui se fait au poste des Adayes, il ne consiste qu'en vivres pour de l'argent, c'est-à-dire le baril de bled mahys, à 3 piastres; les fèves de même, et le tabac 15 sols. La quantité de bled mahis, que l'on vend à cette nation, ne passe guères par année 200 barils, 60 de fèves et 300 livres de tabac. Ce commerce ne peut durer plus de deux ans, car ils travaillent les terres comme nous et ont actuellement deux charrues.

Quant au commerce des marchandises de France, que l'on vend aux Espagnols establis de ce côté-cy, il est si peu considérable que 200 piastres peuvent être suffisantes par an pour les payer. La raison est que nos marchandises sont infiniment plus chères que celles que les Anglois leur fournissent et qu'elles ne sont pas d'aussy bonne qualité.

Ils payent leurs troupes avec ces marchandises angloises, à raison de 450 piastres à chaque soldat par an, sur lesquelles

le gouverneur, qui les leur fournit, fait son profit au moins de 600 pour 100; et, par conséquent, ne souffre pas que le soldat soit payé en argent, en sorte qu'il n'y a pas moyen d'espérer de trafic de ce côté-là, tant que les soldats ne toucheront pas leur argent. Cet abus est toléré par le Vice-Roy, auquel ces gouverneurs particuliers font un présent pour le retirer avec usure de ces pauvres malheureux. D'ailleurs, quand les Espagnols voudroient ouvrir le commerce avec les François des Natchitoches, il ne leur seroit que préjudiciable par rapport au prix des marchandises et aux frais, qu'ils seroient contraints de faire pour le transport par terre avec des mules jusqu'au Mexique, éloigné de 500 lieues d'icy. Les Apaches s'y opposeroient, et, pour éviter la confiscation de ces marchandises, il leur coûteroit beaucoup, ce qu'ils appellent fermer les yeux à la justice. Ainsy il n'y a pas d'apparence de faire rien, jusqu'à ce que les marchandises françoises soient à leur juste valeur, et ce seroit se flatter que de le prétendre autrement.

Le poste des Espagnols aux Adayes est de cent hommes de troupe, d'un gouverneur qui a tous les postes du dedans, d'un capitaine, lieutenant, enseigne, de deux Pères qui forment la mission et d'environ cinquante femmes et enfants.

Leur fort est de pieux, couvert d'un parapet en dedans, défendu de six pièces de canon de fonte de deux livres bâtardes, montées sur leurs affûts.

Leur manière d'établir est différente de la nôtre : lorsqu'ils veulent construire un fort, ils y vont avec cinq ou six cents hommes et mènent avec eux ce qui leur est nécessaire tant pour la construction que pour l'établissement, c'est-à-dire

farine, chevaux, bœufs, vaches, chèvres et moutons, en sorte qu'ils ont boucherie deux fois la semaine, de manière qu'ils se voyent tout d'un coup à l'abry de la disette.

Il n'a pas été possible de tirer jusqu'aujourd'hui de cette nation les vaches, dont nous aurions grand besoin, n'en ayant plus dans les Natchitoches que cinq ou six en tout, les Sauvages ayant tué celles qui appartenoient au deffunt Perrier, habitant. Ils ne s'en défont pas volontiers, et lorsqu'ils le font de quelques-unes, il semble que ce soit par présent, quoiqu'ils les fassent payer à bon compte, 20 piastres pièce. — Je ne sçais pas s'ils seront moins difficiles dans la suite sur cet article.

Les autres postes, qu'ils occupent sur le chemin de Saint-Antoine, sont peu considérables. Aux Nacocqdosez il n'y a que cinq hommes, avec deux missionnaires, pour former la mission; mais ils y ont des chevaux, des vaches et des moutons.

Aux Ahyches, autre mission de même que la précédente, cinq.

Aux Assinays, quinze hommes, un enseigne, trois missionnaires et des bestiaux en assez bon nombre.

A la baye Saint-Bernard, soixante hommes, un capitaine, lieutenant, enseigne, deux missionnaires et une trentaine de femmes ou enfants, avec les bestes dont ils ont besoin.

Depuis la baye Saint-Bernard jusqu'à Saint-Antoine, qui est leur première ville, ils n'ont plus de forts. — De Saint-Antoine, ils passent la Rivière du Nord, vont au Boco de Léon, de là aux Saltilles et ensuite au Mexique.

Le nommé Jallot, Canadien et conducteur des Espagnols dans ces pays, qu'ils ont nommés les Nouvelles-Philippines,

rapporte que les terres y sont très belles, qu'elles n'y sont couvertes de bois qu'autant qu'il en faut pour les rendre agréables et pour la nécessité des habitants qui s'y établiront dans les suites; que les prairies y sont remplies de bœufs sauvages, de chevreuils, de quantité d'autres animaux; que trois rivières l'arrosent, deux desquelles assèchent presque l'automne dans le haut des terres; que l'on y trouve beaucoup de sources qui forment des ruisseaux très commodes; mais que la difficulté qui s'y rencontre est le manquement de ports le long de la coste, à moins qu'il ne s'en trouve au bas des deux premières rivières qui se déchargent à la mer, à Ouest d'icy, et desquelles il n'a pas de connoissance, à cause des Sauvages errans qui habitent leurs bords et qui ne veulent pas souffrir les Espagnols.

Il est constant que l'on pourroit facilement découvrir la première de ces rivières, puisqu'elle ne part qu'à 10 lieues des Bayagoulas sur le Mississipy, 30 lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans; que sa largeur est de la moitié de celle de ce fleuve; mais pour sa profondeur, on ne la connoît point, n'ayant pas été sondée, pendant plus de 30 lieues, suivant toujours l'Ouest, ce qui fait juger qu'elle se décharge à la mer de ce côté-là.

Pour découvrir cette rivière, il faudroit quelques pirogues, des gens au fait avec des sondes, des vivres et des présents pour les Sauvages qui conduiroient les François; la dépense ne seroit pas considérable et seroit peut-être profitable par deux raisons. La première, pour reconnoître cette rivière et s'approcher des Espagnols le long de leurs côtes, qui est ce qui devoit être fait, il y a plus de dix ans, pour tirer des bestiaux et de l'argent du côté de Tampico, où ils en sont

remplis, et la seconde, pour avoir une entière connoissance des Innatchahez, nation que l'on assure être très nombreuse, presque aussy forte que celle des Chactas et qui s'étend le long des côtes du Ouest, jusqu'aux environs de la baye Saint-Bernard, que les Bidayes occupent.

La seconde rivière, qui descend des Assinays ou au delà, se découvriroit par mer avec quelque bâtiment qui ne tireroit pas beaucoup d'eau, ou une barque que l'on pourroit construire pour cet effet. Car si l'on ne trouve pas de ports à la côte ou d'île capable de mettre les vaisseaux à couvert des mauvais temps et des insultes des étrangers, le pays ne pourra se soutenir, telles précautions que l'on y prenne.

Il auroit mieux valu pour la colonie que ce pays eût été aux François qu'aux Espagnols; cela auroit procuré des avantages bien plus grands, soit pour le commerce, duquel nous aurions toujours été les maîtres à cause du voisinage, soit pour les établissemens faciles dans les prairies, sur des collines et à la portée des vaisseaux, sur lesquels on auroit construit des moulins en peu de temps, et enfin pour attirer de cette nation les bestiaux qui nous auroient coûté peu de chose et qui auroient servi d'un grand usage pour la culture des terres, au lieu que les habitans *de cette colonie ne sont, pour ainsi dire, établis que dans les bois, auxquels il faudra des siècles avant de trouver* un profit équivalent à leurs peines, ce qui ne remplira pas les espérances que l'on a conceues sur le Mississipy, faute de s'y estre bien pris dans les commencemens que l'on a voulu l'établir, sans le connoître ny ses côtes.

Il est difficile de croire que les Espagnols se retirent de ces pays facilement, leurs intérests étant de s'ouvrir un chemin

en deçà de Saint-Antoine pour aller au Nouveau-Mexique, afin de s'éviter la difficulté des montagnes et près de moitié du chemin qu'il faut pour s'y rendre. Il n'y a que les Sauvages, qu'ils appellent Apaches, et nous, Padoucas, qui s'y opposent présentement, qu'il leur sera facile de gaigner par présents ou par force, en cas que la voye de la douceur, qu'ils ont déjà tentée, ne leur réussisse pas à l'avenir.

Quant à la baye Saint-Bernard, occupée aujourd'huy par les Espagnols, il y a suffisamment d'eau pour les bâtimens à fonds plats, puisque l'on y trouve régulièrement 11 pieds de fond, qui est le même qu'à l'embouchure du Mississipy. — M. de La Harpe ne l'avoit pas trouvée lorsqu'il a cherché à la découvrir, mais bien celle des Bidayes, qui n'est pas tout à fait si bonne. — Les Espagnols vont s'établir plus avant dans les terres de ce côté-l' pour avoir plus de facilité pour leurs établissements. Ainsy, avant qu'ils occupent le reste des côtes *en tirant au Mississipy, la Compagnie devroit s'efforcer à y former quelque poste,* quand bien même il ne seroit pas des plus considérables; mais il ne pourroit être de moins de cinquante hommes, pourveus de tout ce qu'il faudroit pour s'y fortifier, de vivres, munitions et artillerie, et commandés par une personne d'expérience au fait des Sauvages, qui ne plaigne pas ses peines, non plus que la Compagnie, ses récompenses et son avancement, pour que dans les suites du temps elle y retire ses dépenses et voye jour à fournir dans le Mississipy les bestiaux qui y sont nécessaires, qui est le principal objet auquel la Compagnie doit s'attacher.

XIV

OPPOSITION DU SEIGNEUR GONZALEZ,

ENSEIGNE DE LA COMPAGNIE DES ADAYES
ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE M. DE SANDOVAL,
CAPITAINE D'INFANTERIE ESPAGNOLE ET GOUVERNEUR DES PROVINCES
DE LA NOUVELLE-PHILIPPINE,
A M. DE SAINT-DENIS, COMMANDANT AUX NATCHITOCHES.

Monsieur de Saint-Denis, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant de la Rivière Rouge et du fort Saint-Jean-Baptiste aux Natchitoches, je vous fais sçavoir que j'ay receu des ordres de mes supérieurs, et que ces ordres me sont venus en conséquence de ce que, pour remplir mon devoir, je les ay informés que vous aviez intention de bastir un fort sur notre terre, de l'autre costé de la rivière. Pour satisfaire à ces ordres, je vous supplie, Monsieur, de vous contenir dans les bornes de vos limites et de bastir sur la partie de la terre, qui a toujours esté reconnue appartenir à la couronne du Roy très Chrestien de France. — Je suis dans la nécessité de requérir et je requiers, Monsieur, pour la première fois, au nom de Sa Majesté Catholique, que Dieu garde, Philippe V, mon maistre et Roy des Espagnes et de l'Amérique, que vous suspendiés l'ouvrage commencé et que vous ne passiés pas outre, à cause des pernicieuses *conséquences qui pourroient naistre d'une nouveauté si peu attendue.*

Fait en nostre fort de Nostre-Dame de la Colomne, aux Adayes, ce 19 Décembre 1735.

Signé : JOSEPH GONZALEZ.

XV

RÉPONSE DE SAINT-DENIS

A L'OPPOSITION DE GONZALEZ.

Je, Louis de Saint-Denis, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant de la Rivière Rouge, de ses affluens, du fort Saint-Jean-Baptiste, aux Natchitoches, vous fais sçavoir, seigneur Gonzalez, enseigne de la Compagnie du fort de Nostre-Dame de la Colomne et lieutenant général audit fort et ses dépendances pour M. Emmanuel de Sandoval, capitaine de l'infanterie espagnole et gouverneur des provinces de la Nouvelle-Philippine, que j'ay receu votre opposition.

J'ay lu dans votre opposition que, par une indispensable obligation d'obéir aux ordres de vos supérieurs, vous requériez de moy pour la première fois que je me renferme dans les bornes de mes limites et que je ne poursuive pas le transport commencé de mon fort. — Vous avez fait votre devoir.

Je réponds pour la première, la seconde et la troisième fois que j'obéis aux ordres de mes supérieurs et que je continueray d'y obéir.

Cependant j'envoye à M. le gouverneur général de la province de la Louisiane la lettre de M. votre gouverneur et votre opposition.

Fait aux Natchitoches, ce 25 Décembre 1735.

Signé : LOUIS DE SAINT-DENIS.

VII

BÉNARD DE LAHARPE,

ENVOYÉ POUR ÉTABLIR LE POSTE DES CADODAQUIOUS,
CHERCHE A RECONNAITRE LA SOURCE
DE LA RIVIÈRE ROUGE ET CELLE DE L'ARKANSAS.
IL CONTRACTE ALLIANCE
AVEC PLUSIEURS NATIONS VOISINES
DU NOUVEAU MEXIQUE.
SA RÉCEPTION CHEZ LES TOUACARAS.

sib
tec
qu
et
niq
d'a
la
No
un
dan
vrir
du r
guer
je pr
quel
Rou
qu'el
que.

1. D
de Bay
qu'à sa

I

PROJETS DE BÉNARD DE LA HARPE

COMMANDANT LE POSTE DES CADODAQUIOUS.

1er May 1720.

Messieurs,

Depuis mon arrivée dans cette colonie, j'ay fait mon possible pour mériter l'honneur de votre estime et de votre protection ; je n'ay épargné ny soin ny dépense. Estant persuadé que ce n'estoit pas assez de la bonne volonté, qu'il falloit agir et vous donner des preuves de mon exactitude, j'ay communiqué à Monsieur de Bienville mes intentions. Il me sollicita d'aller *establir le poste des Cadodaquious et de m'informer de la source de la Rivière Rouge et des nations voisines du Nouveau Mexique*. Le Conseil, sur mes remontrances, y envoya un détachement, et me donna commission pour commander dans ce poste; ce que je n'acceptay que dans l'intention d'ouvrir un commerce avec les Espagnols du Nouveau Mexique et du royaume de Léon. J'estois sur le point d'y réussir sans la guerre qui a dérangé mes projets. — Dans cette conjoncture je pris le party de faire des descouvertes, qui pussent estre de quelque utilité à votre Compagnie. La source de *la Rivière Rouge et celle des Alkansas*[1] estoient inconnues; j'avois l'idée qu'elles prenoient leur origine ès environs du Nouveau Mexique. Vous connoistrez, Messieurs, par la relation de mes

1. Diron d'Artaguiette, dans un mémoire sur la situation de la Louisiane, écrit de Bayonne, le 12 mai 1712, que la rivière des Arkansas était déjà connue jusqu'à sa source.

descouvertes, que j'ay l'honneur de vous envoyer cy jointes, quels ont esté les soins que je me suis donnés pour parvenir à la descouverte de plusieurs nations voisines du Nouveau Mexique jusqu'alors inconnues, avec lesquelles j'ay contracté alliance en votre nom. — Réchappé de mille périls et ma santé se trouvant altérée par un nombre infini de fatigues, je pris la résolution de passer en France sur un de vos vaisseaux, qui partent sous deux mois. Si vous jugez, Messieurs, avoir besoin de quelque éclaircissement, je seray toujours prest à suivre vos ordres et à vous communiquer plusieurs choses qui regardent le commerce avec l'Espagnol, celui de l'intérieur du pays et des circonstances qui ne laisseront pas que de vous faire plaisir. — Le Conseil de la Louisiane doit vous remettre une requeste, que je luy avois présentée touchant les présents, que j'ay faits en qualité de commandant aux nations sauvages, avec lesquelles j'ay contracté alliance. — J'ay lieu d'espérer que vous me serez favorables et que vous voudrez bien me continuer l'honneur de votre protection, estant avec un très profond respect,

Messieurs,

Votre trés humble et trés obéissant serviteur.

BÉNARD DE LA HARPE.

Par des lettres que je viens de recevoir des Natchitoches Dom Martin de Alarcone, gouverneur de la province de Las Texas, a été destitué de son employ pour n'avoir pas assez ménagé les Sauvages de ces cantons et pour ne m'avoir pas prévenu dans l'établissement des Nassonites. Il vient 500 Espagnols aux Assinaïs.

II

RELATION DU VOYAGE DE BÉNARD DE LA HARPE.

DÉCOUVERTE FAITE PAR LUI DE PLUSIEURS NATIONS SITUÉES A L'OUEST.

Le Conseil de la Louisiane, qui consistoit, dans ce temps là, en la personne de MM. de Bienville et Hubert, me chargea du commandement des troupes et du poste des Nassonites, Cadodaquious, Nadsoos et Nagodoches, nations sauvages au-dessus des Natchitoches, desquelles l'on avoit encore peu de connoissance; ils ordonnèrent à cet effet à M. Blondel, lieutenant de compagnie, commandant aux Natchitoches, de me donner, en passant, un détachement de six soldats de sa garnison avec un ancien sergent pour estre sous mes ordres. Ces messieurs me sollicitèrent de faire mon possible pour parvenir à lier du commerce avec les Espagnols de la province de Las Tekas, du Royaume de Léon et du Nouveau Mexique et de ne rien épargner pour faire des découvertes dans la partie de l'Ouest de la Louisiane, en m'assurant que je serois remboursé par la Compagnie des avances et frais que j'aurois faits. M. de Bienville me chargea d'une lettre pour le Gouverneur Espagnol de la province de Las Tekas, de laquelle voicy la teneur :

« J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 17 d'Octobre dernier; je suis charmé

d'apprendre que Sa Majesté Catholique vous ait choisi pour gouverneur de cette province de Las Tekas; j'ay l'honneur de vous en faire mon compliment. L'union, avec laquelle elle veut que vous viviez avec nous, me fait d'autant plus de plaisir, que le Roy, mon maistre, m'ordonne aussy de rendre tous les services qui dépendront de moy aux Espagnols, et de vivre dans une bonne intelligence avec eux. Je souhaite de tout mon cœur que vous me procuriez quelque occasion, où je puisse vous prouver particulièrement que personne n'a l'honneur d'estre plus parfaitement que moy, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE BIENVILLE. »

De la Nouvelle-Orléans, le 18 Décembre 1718.

Au-dessus estoit escrit : A M. Don Martin de Alarcone, chevalier de Saint-Jacques, Capitaine Général et Gouverneur Général de la province de Las Tekas.

Le 17, je fis donner la cale, à bord du vaisseau du sieur Bellanger, à deux mutins de ma troupe; le mesme jour nous partismes de compagnie avec M. de Boisbriand, qui montoit aux Illinois avec deux grands bateaux et trois pirogues.

Le 20, nous passasmes au Vieux Tinsas, esloigné de dix lieues de la Nouvelle-Orléans. La concession de MM. Demeuve, dirigée par les sieurs De Laire, Chastan et De la Roue, y est placée, mais en très mauvais estat.

Le 23, nous arrestasmes au village des Homas, esloigné de 12 lieues des Tinsas, à la droite de la rivière en montant; le village sauvage est à demy lieue dans le terrain; il est situé dans un pays uny; les maisons ou cabanes entourent une grande place; elles sont au nombre de soixante, qui peuvent

composer deux cents hommes. Cette nation s'occupe à élever des poules et à la culture du mahy et des fèves.

Le 28, nous partismes des Homas, ayant avancé deux petites lieues. Nous laissasmes à notre gauche la Rivière des Chétimachas, qui descend à la mer à l'ouest du Mississipy. Nous fismes rencontre, devant cet endroit, de plusieurs pirogues de cette nation, avec les chefs qui alloient à la Nouvelle-Orléans demander la paix à M. de Bienville, lequel les avoit presque tous fait détruire par nos alliés pour venger la mort de quelques François, auxquels ils avoient levé la chevelure.

Le 29, au matin, je tuay un chevreuil qui traversoit la rivière; peu après nous arrivasmes aux Bayagoulas, à la gauche de la rivière. Autrefois il y avoit un village de Sauvages de ce nom. La concession de MM. Pâris Duverney et De la Garde y est placée sous la direction de M. Dubuisson, qui est un très honneste homme, fort entendu, et, suivant toutes les apparences, il pourra réussir dans cet establissement, qui n'est esloigné de la petite rivière des Chétimachas que de 4 lieues. Cette nation s'est establie en 1719 à un quart de lieue de cette concession.

Le 1er Janvier, nous avançasmes de trois lieues en sortant de chez M. Dubuisson. Le 2, nous fismes trois lieues jusqu'au passage de Manchac, qui traverse au lac Maurepas, ce qui est d'une grande commodité pour les bateaux, qui ont affaire en droiture au Biloxy et à l'Isle aux Vaisseaux.

Le 3, nous avançasmes de 3 lieues et fusmes cabaner *aux Bastons Rouges*. L'étymologie de ce nom vient de plusieurs poteaux peints de rouge, plantés dans cet endroit pour servir de limite entre *la nation Tonicas et Oumas* pour leurs chas-

ses, laquelle est abondante dans ces lieux, tant de bœufs que de chevreuils.

Le 4, ayant avancé de deux lieues, nous passasmes l'isle d'Iberville, de laquelle à la pointe Coupée, où nous fusmes cabaner, on compte 3 lieues.

Le 5, nous fismes 5 lieues; nous cabanasmes à la Pointe à la Croix du Détour, de laquelle à l'entrée de la Rivière Rouge on compte 10 lieues et aux Tonicas 13, quoique par terre il n'y ait pour aller à ce village que 3 lieues, dans les eaux fortes, par un petit ruisseau qui conduit en droiture. Autrefois le Mississipy avoit son cours par cet endroit.

Le 10, après avoir avancé depuis le 5 de 10 lieues, nous arrivasmes à l'entrée de la Riviere Rouge, située au 31e degré de latitude ; j'y laissay mes bateaux et pris une pirogue pour aller au village des Tonicas chercher à traiter du mahis et des fèves. A six heures du soir nous estions par le travers du lac qui conduit aux Tonicas; mais M. de Boisbriand, qui avoit un mauvais guide, nous fit monter 7 lieues dans le Mississipy plus qu'il ne falloit.

Le 11, nous rencontrasmes M. Blondel, lieutenant de compagnie, lequel venoit d'estre relevé du commandement des Natchez, par M. de Berneval, pour aller commander aux Natchitoches; il étoit accompagné de M. de La Longville [?], neveu de M. de Lépinay, ci-devant gouverneur de la Louisiane, qui descendoit du Canada pour servir en qualité de lieutenant. Ils nous firent entendre que nous avions dépassé de 7 lieues les Tonicas.

Le 12, nous descendismes le Mississipy ; à dix heures nous entrasmes dans le lac des Tonicas, à la droite du fleuve en montant; à onze heures nous arrivasmes au village et fusmes

descendre à la cabane de M. Davion, des Missions Estrangères, qui en estoit le pasteur : il est natif de Saint-Omer, très homme de Dieu, qui depuis vingt ans demeure dans la colonie, ayant passé une partie de ce temps à la nation des Yazous. Depuis qu'il est aux Tonicas, il a fait abandonner à ces peuples la plus grande partie de leur idolastrie ; leurs dieux pénates estoient un crapaud et une figure de femme qu'ils adoroient, croyant qu'ils représentoient le Soleil. Cette nation est composée, en tout, de quatre cent soixante habitants ; ils ont deux grands chefs des nations rassemblées, parlant la mesme langue. Le premier se nomme Cahura-Joligo ; il se rend tous les jours avec sa famille aux prières et exhortations que leur fait M. Davion, lequel est fort révéré dans ce village, quoiqu'il se soit opposé à leurs dîners et à la pluralité des femmes. Le chef de cette nation avoit pour lors un fils de l'âge de quinze ans, qui avoit esté baptisé et instruit de nos saints mystères par M. Davion. Peu de mois après mon départ des Tonicas, il tomba malade et mourut entre les mains de son pasteur et du Père Deville, Jésuite. Il fit à son père et à sa famille de très fortes exhortations pour les conjurer de se faire Chrestiens et d'abandonner leur idolastrie. Le chef, qui aimoit tendrement son fils, qui étoit son aisné et son héritier, lui promit de se faire instruire dans notre religion et d'assister sans interruption aux prières de M. Davion. L'on avoit confié la guérison de ce jeune homme à un médecin de la nation Tiou ; il avança, après la mort de cet enfant, que, si son père luy avoit fait un présent, il luy auroit sauvé la vie.

Le chef Tonica, auquel ces discours furent rapportés, ordonna sur l'heure de faire mourir ce médecin. Avant

cette exécution, il dit à Cahura-Joligo, en présence de M. Davion, qu'il voyoit bien qu'il ne pouvoit éviter la mort, mais que pour luy prouver qu'il estoit un grand sorcier, c'est qu'après son décès, les bestes et les oiseaux respecteroient son cadavre, sans qu'il leur servist de proye. Après l'exécution faite de ce Tiou, il fut jeté à la voyerie, et véritablement, comme il l'avoit pronostiqué, les oiseaux et les bestes fauves, quoique en grand nombre, ne touchèrent nullement à sa personne. J'attribue cet évènement à la force de quelques simples, dont il s'estoit frotté le corps, pour l'odeur desquelles les animaux avoient de la répugnance.

Le Roy payoit cy devant 3,000 livres pour l'entretien de quatre missionnaires dans cette colonie. Depuis que la Compagnie régit cette province, elle a réglé cette somme à 2,000 livres; c'est-à-dire 500 livres par chaque missionnaire à payer en marchandises, ce qui ne revient pas à 200 livres, prix de France, somme avec laquelle il est impossible de subsister dans un pays, où il n'y a nul casuel à faire, ni charités, dans un temps que la subsistance y est à un prix excessif.

Le 15, je pris congé de M. de Boisbriand, lequel est un très digne homme, bon officier et rempli de mérite et de distinction; je me rendis ensuite à l'entrée de la Rivière Rouge, où je trouvay mes bateaux; à midi, nous y entrasmes et cabanasmes à une lieue au-dessus, à un terrain un peu élevé à la droite de la rivière.

Le 16, il fit beaucoup de pluye; nous restasmes au cabanage avec la pirogue de M. Blondel. Mon guide nous tua quantité d'écureuils.

Le 17, nous fismes le partage de nos vivres; il s'en trouva

pour douze jours. La pirogue de M. Blondel et mon grand bateau, dans lequel j'avois envoyé MM. Le Blanc et Du Rivage, prirent à la gauche par un bayou ou ruisseau qui estoit un raccourci; mon guide sauvage nous fit continuer le grand chenal, de manière que nous nous séparasmes sans le sçavoir.

Le 18, nous passasmes par des pays noyés; nous fusmes obligés de coucher dans nos bateaux, ne trouvant point de terre où pouvoir cabaner.

Le 19, nous avançasmes de 4 lieues sans trouver de terre où descendre.

Le 20, nous avançasmes à l'entrée de la Rivière des Ouachitas, à 14 lieues du Mississipy. Voyant la rapidité des eaux et l'impossibilité de nous pouvoir rendre aux Natchitoches avec le peu de vivres qui nous restoient, je pris le parti d'envoyer aux Tonicas, avec une pirogue, le sieur Filoche pour y traiter des vivres en fèves et mahis.

Le 21, nous eusmes connoissance, à la gauche de la rivière, de quelques chasseurs Sauvages. J'envoyay une de mes pirogues les chercher; ils estoient de la nation Tamoucougoula, autrement appelée Anoy. Ils nous firent présent de quelques quartiers d'ours et de chevreuils; je les retins pendant plusieurs jours pour chasser. Ils me tuèrent dix chevreuils et un ours, quantité d'outardes, de canards, quelques lièvres et plusieurs écureuils; ils me peschèrent aussi beaucoup de poissons; je leur fis présent de deux fusils.

Le 28, ma pirogue arriva des Tonicas avec un baril de mahis et cinq de fèves, qui estoient tout ce que le sieur Filoche avoit pu traiter; nous fismes route le mesme jour pour suivre notre voyage.

Le 8 Février, nous estions avancés de 20 lieues dans la Rivière Rouge; les courants estoient si forts que mes gens se trouvoient très fatigués. Estant au cabanage, la pirogue de M. Blondel vint nous trouver; il l'envoyoit aux Tonicas chercher des vivres, ayant resté au rapide avec mon bateau; son guide les avoit égarés, de manière qu'il leur estoit impossible d'avancer au-dessus du rapide, les eaux estant extrêmement hautes, ce qui formoit un labyrinthe de rivières impraticables. Sur ces nouvelles, je renvoyay la pirogue de M. Blondel au rapide, estant éloigné de nous de huit heures, dans laquelle je mis un quart de farine. Je marquay au sieur Le Blanc de m'envoyer six hommes de renfort, afin que je pusse aller les joindre, m'estant impossible d'avancer davantage sans ce secours, à cause de la rapidité des eaux, mon bateau estant du port de plus de six tonneaux, par conséquent fort pesant et difficile à nager.

Le 10, il m'arriva six hommes de renfort. Ne pouvant encore avancer, nous nous tirasmes pendant la journée au moyen d'une haussière, que la pirogue alloit attacher à des arbres.

Le 12, nous arrivasmes au rapide. Nos gens y avoient basty un four, dans lequel nous fismes de très bon biscuit. Ce rapide est à 36 lieues du Mississipy, à la hauteur de 31 degrés 50 minutes, suivant l'observation que j'en ay faite. Le pays y est exhaussé et montagneux; la terre y est bonne; la chasse du bœuf, du chevreuil et du dinde y est abondante. Dans les eaux hautes, l'on ne s'aperçoit pas du grand ni du petit rapide, mais dans les eaux basses, ce premier peut avoir huit pieds de chûte et l'autre un pied. Il seroit bien utile que quelque concessionnaire establisse cet

endroit, à cause du secours que les bateaux trouveroient en remontant cette rivière.

Le 13, nous partismes de l'escore du rapide et fusmes cabaner à une lieue et demie au dessus.

Le 14, nostre guide Natchitoche nous fit entrer dans une petite rivière à la gauche, au-dessus d'un escore. Nous y avançasmes jusqu'à deux heures de l'après midy, que nostre guide reconnut n'estre pas dans le bon chemin. Il nous fit retourner sur nos pas, jusque près de l'escore; ensuite il nous fit entrer dans la branche de la droite de la rivière. Après quoy nous fusmes passer la nuit à un beau cabanage, à la droite, en montant, où nous tuasmes plusieurs dindes.

Le 15, nous avançasmes dans le N.-O.; nous entrasmes après dans une petite rivière, qui est à la gauche; elle gist dans son entrée E. et O.; ensuite elle serpente sur plusieurs aires de vent pendant 2 lieues, lesquels corrigés ne valent que le N.-O. Nous reconnusmes que c'estoit le Rigolet du Diable; il est fort étroit. L'on y trouve beaucoup d'embarras, causés par les arbres qui tombent en traversant le ruisseau. La chûte de l'eau y est très rapide. A 3 lieues dans le dit rigolet, sur la droite, l'on trouve, dans un endroit qui court au Nord, plusieurs roseaux et cypres, ce qui peut servir de reconnoissance dans ce rigolet. Le soir, nous cabanasmes à une terre haute, abondante en chasse.

Le 16, ayant avancé d'une lieue et demie dans cette rivière sur le N.-O., nous fismes rencontre d'une pirogue, appartenant au nommé Beaulieu, habitant des Natchitoches, lequel descendoit à la Nouvelle-Orléans chargé de mahis, d'huile d'ours et de tabac. Je pris cinq barils de mahis à 5 piastres chaque en ayant tres grande nécessité. Nous apprismes

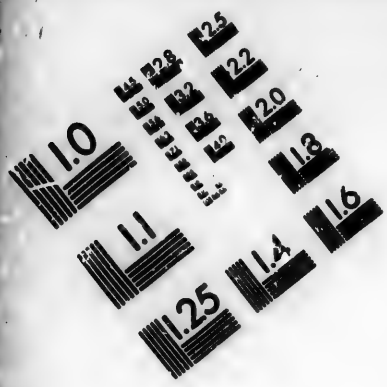

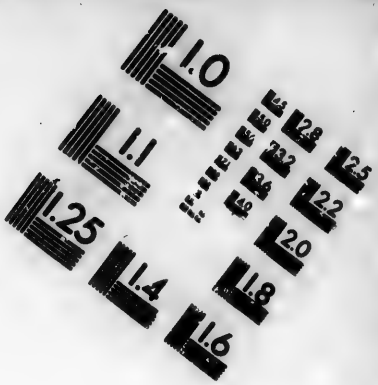

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

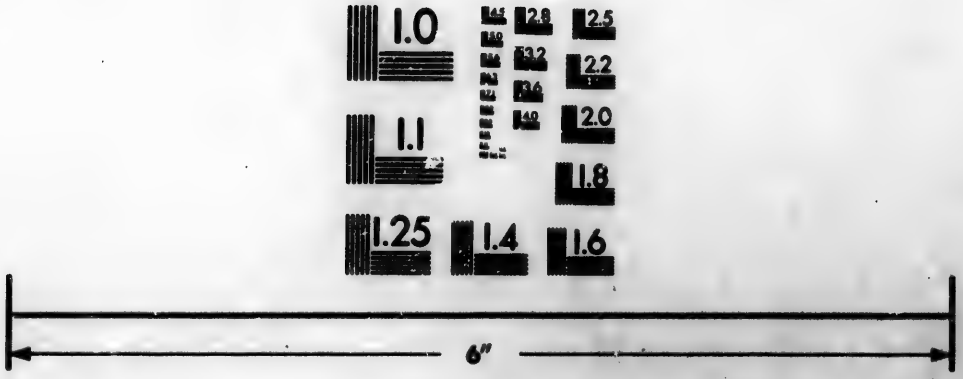

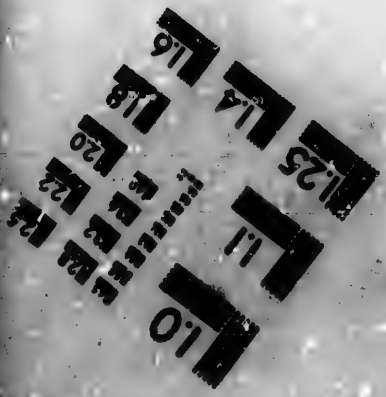

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4800

par le patron de cette pirogue que M. Terrisse, enseigne de compagnie, commandant la garnison des Natchitoches, s'estoit retiré aux Assinaïs, chez les Espagnols, abandonnant son poste à la direction du sergent. Nous continuasmes d'avancer et trouvasmes un ruisseau qui descendoit au S.-E. A 2 lieues et demie plus haut, nous passasmes un escore de pierres, de cailloux, demi-lieue au-dessus duquel nous entrasmes dans un lac. A la droite, nous y fismes une demi-lieue au Nord, jusqu'au bout d'une rangée de petits saules qui s'allongent sur la gauche; les ayant doublés, nous entrasmes dans un ruisseau, dans lequel, ayant avancé d'un quart de lieue dans l'Ouest, nous trouvasmes de fort belles terres, où nous cabanasmes à la droite. Ce lac a 2 lieues de long sur une demie de large; il gist Nord et Sud.

Le 17, nous continuasmes de naviguer sur un lac. A midy, nous arrivasmes à une haute terre, où nous trouvasmes de très belles carrières de pierre blanche fort dure propre à bastir. L'après midy, nous fismes l'Ouest; le soir, nous cabanasmes à l'Escore aux Dindes, qui se trouve à droite du lac.

Le 18, à l'ouest de l'escore, nous entrasmes dans un ruisseau, qui nous mena dans un lac long d'une lieue et demie sur une de large; nous fismes le N.-O. jusqu'à des saules qui sont sur la droite, forment un canal d'un quart de lieue de long, qui nous mena dans un canal de 2 lieues de longueur, qui court sur le O.-N.-O., au bout duquel nous entrasmes dans un autre petit lac, nommé le Lac de la Croix, qui court sur le mesme aire de vent une demi-lieue. Nous prismes toujours la droite du lac; le soir nous cabanasmes à l'entrée d'un ruisseau, qui conduit au Lac de la Croix.

Le 19, nous montasmes le long d'un ruisseau qui court sur le Nord; de là nous entrasmes dans la principale branche de rivière, qui serpente extraordinairement. — Le soir, nous cabanasmes à un escore, sur lequel nous tirasmes des dindes.

Le 20, nous suivismes la rivière qui serpente depuis le N.-O. à E.-S.-E.; à une lieue de notre cabanage, nous entrasmes dans un ruisseau au N.-O., lequel est rempli de cypres. Ce bayou peut avoir une lieue de long et se termine à plusieurs branches de ruisseau, où est l'ancien portage des Natchitoches. Nous tirasmes plusieurs coups de fusil, lesquels nous furent respondus; après quoy, nostre guide nous fit quitter le dit ruisseau pour entrer dans un autre qui court à l'Ouest. — A midi, nous entrasmes dans des taillis si espais, qu'a peine y voyoit-on la lumière; nous y restasmes quatre heures avec un travail incroyable, estant obligés de traisner nos bateaux sur la vase; ensuite nous arrivasmes dans une branche de rivière dans l'Est de la grande isle des Natchitoches, à une lieue au Sud du fort. Je m'y rendis le mesme soir par terre; nos bateaux restèrent à ce portage, estant une nécessité de faire couper les embarras de bois pour les faire passer à la petite isle, sur laquelle est le fort, nommé de Saint-Jean-Baptiste.

Le 21, j'envoyay le chef de la nation d'Oulchionis, avec trente de ses gens, pour aider à couper les embarras de bois; ils y furent occupés jusqu'au 25 que nos bateaux arrivèrent au fort.

Il est d'observation que, depuis le rapide pour venir aux Natchitoches dans les eaux hautes, il faut suivre les chenaux à la droite et ranger les escores le plus qu'il est possible, toute

cette multitude de ruisseaux que l'on rencontre sortant des mesmes lacs par où il faut passer.

Il est à remarquer que depuis l'entrée de la Rivière Rouge jusqu'aux Natchitoches, nous avons supputé avoir fait 83 lieues dans le N.-O., par la rivière, quoique par terre en droiture, il ne puisse y avoir que 38 lieues de chemin ou environ, l'isle des Natchitoches estant à la hauteur de 32 degrés 60 minutes.

La petite isle des Natchitoches, sur laquelle nous n'avons qu'un retranchement de pieux, sans canon ni pierrier, peut avoir 600 toises de long sur 300 de large; il est à une portée de pistolet de la grande isle, et à mesme distance de la terre Espagnole, sur laquelle il conviendroit d'avoir notre fort, le terrain y estant beau et sain, au lieu que, dans l'endroit où il est à présent, l'on y est sujet à plusieurs maladies, l'isle estant fort aquatique, les eaux mauvaises, les brouillards continuels et l'air y pénétrant difficilement, à cause de l'espaisseur des bois qui l'environnent.

Elle ne laisse cependant pas d'estre très fertile aussi bien que la grande isle, produisant beaucoup de fèves, de mahis, de patates, de tabac, de coton et abondance de racines et légumes différents.

Les Sauvages, qui habitent ces isles, sont les Natchitoches, les Oulchionis et les Yatasés; ils ne composent entre eux tous que 150 personnes; ils nous sont fort attachés, mais ils sont mutins et très superstitieux; autrefois ils estoient errants. Dans l'année 1714, M. de Saint-Denis les porta à s'establir sur ces isles, lieu où M. de Bienville envoya, en 1717, un détachement commandé par M. Dutisné.

Le 1er Mars, le Père Manuel, chef de la mission des

Adayes, vint dire la messe aux Natchitoches; ce fut par luy que j'appris que don Martin de Alarcone avoit donné l'ordre d'establir les Nassonites, sur la Rivière Rouge, à 2 lieues au-dessus des Cadodaquious; cela pressa mon voyage.

Je fis des vivres nécessaires et je pris pour guide le chef de guerre des Natchitoches avec douze de ses guerriers. Cette relasche cousta 2,000 livres.

Le 6, nous sortismes des Natchitoches et fismes la route du Nord, nous trouvasmes de fort grandes chûtes d'eau par un abrégé, qui est un ruisseau sur la gauche; il est esloigné des Natchitoches de trois quarts de lieue; il gist au S.-E. et N.-O.

Le 7, nous continuasmes d'avancer dans le bayou, où nous trouvasmes les eaux fort rapides et beaucoup d'embarras de bois. A onze heures, nous entrasmes dans la branche principale de la rivière, sur laquelle nous voguasmes jusqu'au soir, que nous passasmes la nuit, à la gauche, à un beau terrain escarté de 2 lieues des Natchitoches. Nous laissasmes du mesme costé un petit village Yatay, lequel est esloigné d'une lieue de la petite isle des Natchitoches par terre.

Le 8, après avoir avancé d'un quart de lieue au Nord, dans un fort grand courant, parmi des embarras de bois très difficiles, nous entrasmes dans un lac qui suit les escores, lesquels sont sur la gauche; le terrain y est très beau. L'on y cabana à deux heures après-midy, après avoir fait 2 lieues sur le O.-N.-O., auquel aire de vent gist le grand lac.

Le 9, nous continuasmes d'avancer sur le mesme lac au N.-N.-O. une lieue et demie; après quoy, l'on entra dans un passage entre des saules et cypres, et l'on fit un quart de lieue au N.-O.; puis après l'on tomba dans un lac, lequel a

deux lieues de longueur ; il court sur le N.-O. L'on en sortit par le bout du N.-O.; on entra après dans une passe, entre des saules, laquelle court sur plusieurs aires de vent, lesquels estant réduits font le Ouest. L'on y avança d'une lieue et demie, et l'on cabana à une terre haute, qui est sur la gauche en montant, qui est le pays des Adayes.

Le 10, on traversa plusieurs saules, par des endroits qui ne sont pas pratiqués. A trois heures, l'on entra dans la grande rivière, sur laquelle on fit une lieue au N.-N.-O.; l'on cabana ensuite près d'un établissement Adaye. A la droite, il y avoit deux ou trois mauvaises cabanes dispersées ; la route valut, le jour, le N.-N.-O., 5 lieues.

Le 11, ayant avancé une lieue et demie, l'on entra dans un bayou sur la gauche, lequel court sur le N.-O. une demi-lieue; l'on passa ensuite par-dessus des prairies inondées, d'où les bateaux eurent beaucoup de peine à se tirer, touchant à chaque instant. L'on cabana à une haute terre, à la terre d'Espagne; l'on fit, le jour, trois lieues sur le N.-O.

Le 12, nos guides nous firent suivre la grande terre à la gauche, où l'on vit un très beau passage. Le passage estoit difficile à cause des forests qu'il nous falloit traverser. Un peu au-dessus, nous vismes de beaux costeaux et un pays propre à establir; la terre y est noire et pas très fertile. Ce jour, nous fismes 4 lieues dans le N.-O.

Le 13, nous continuasmes de costoyer les grandes terres à la gauche, où nous eusmes de la peine à passer à cause des arbres, qui sont dans l'eau, fort espais. Nous fismes, ce jour, 5 lieues sur le N.-N.-O.

Le 14, nous prolongeasmes la grande terre une lieue; ensuite nous trouvasmes des bois si espais, qu'il paroissoit

incroyable de les pouvoir traverser. Il y avoit sur les branches de ces arbres une infinité de serpents, sur lesquels il nous falloit tirer des coups de fusil, de crainte qu'ils n'eussent tombé dans nos bateaux. Cette route nous fut très-pénible et fatigua extrêmement nos gens. L'on entra après dans un rigolet, rempli de crocodiles, où les courants estoient affreux. Nous le passasmes à la cordelle et en nous tirant de branche en branche; nous arrestasmes ensuite à une prairie. La route du jour fut le Nord, 2 lieues.

Le 15, nous entrasmes dans un rigolet, sur lequel nous fismes 3 lieues à l'Est. Nous tombasmes ensuite dans le grand canal de la Rivière Rouge; nous y avançasmes une lieue dans le Nord, après quoy nous arrestames à la gauche de la rivière à une terre basse.

Il est d'observation que nos guides sauvages ne nous guidèrent pas par la route ordinaire, laquelle est de suivre la Grande Rivière à la sortie du second lac; elle est mesme plus courte et moins fatigante; mais ce qui les engagea à nous faire suivre la grande terre à gauche, c'estoit par rapport à la chasse du chevreuil qui est abondante, aussi bien que pour éviter le défaut de cabanage, estant obligés par la rivière, dans les eaux hautes, de coucher deux ou trois jours dans les bateaux.

Le 16, je voulus prendre les devants avec deux pirogues et le grand canot; mais nos Sauvages ne le jugèrent pas à propos, et, pour m'en empescher, ils ont toujours resté sur la rivière dans une de mes pirogues; nous suivismes tousjours la rivière; la route a esté le Nord, 3 lieues.

Le 17, nous fismes 6 lieues au Nord, depuis la sortie du dernier ruisseau; les terres sont très-basses; elles inondent

dans les grandes eaux, de sorte que l'on n'y trouve point de cabanage.

Le 18, nous continuasmes à monter la rivière, sur laquelle nous fismes bien 6 lieues dans le Nord un quart N.-E.

Le 19, nous fismes 7 lieues dans le Nord un quart N.-O.; nous trouvasmes un cabanage à la gauche, à une terre basse.

Le 20, nous marchasmes 3 lieues sur plusieurs aires de vent, qui ne donnèrent qu'une lieue au Nord. Nous cabanasmes à la droite de la rivière.

Le 21, nous trouvasmes que la rivière serpentoit beaucoup; nous fismes 5 lieues qui n'en donnèrent que 3 au Nord.

Le 22, nous aperçusmes un bayou à la droite; à neuf heures, nous arrivasmes à de hautes terres, où nos Sauvages nous tuèrent du bœuf, du chevreuil et du dinde; la route du jour a esté le Nord, 2 lieues et demie.

Le 23, je fis planter une croix et graver sur un gros arbre les armes de France et de la Compagnie. Nous continuasmes à remonter la rivière; mais, les eaux descendant avec violence, nous fusmes obligés de nous arrester après avoir avancé de 2 lieues au N.-N.-O.

Le 24, nous continuasmes à monter la rivière, sur laquelle nous fismes 4 lieues sur plusieurs aires de vent, lesquelles corrigées n'ont valu que le Nord, 2 lieues et demie; ensuite nous arrestasmes à la droite, dans un lieu qui fait la séparation de deux rivières, l'une qui court à l'Est et l'autre au N.-O.

Le 25, nous entrasmes dans la rivière qui descend du N.-O. Nos Sauvages nous dirent que celle qui descendoit de l'Est estoit l'entrée d'un bayou, que l'on avoit trouvé le 21; nous fismes ce jour-là 3 lieues au Nord.

Le 26, ayant avancé d'une demi-lieue au Nord, nous fismes le tour d'une pointe, faisant route depuis le Nord du costé de l'Ouest jusqu'au N.-N.-E.; ce détour a une lieue et demie. Nous nous trouvasmes ensuite escartés seulement de notre dernier cabanage d'une portée de fusil; nous continuasmes d'avancer jusqu'à de hautes terres, qui sont couvertes de pins à la droite de la rivière; nous comptons avoir fait par estime jusqu'à ce lieu 77 lieues.

Le 27, nous restasmes au cabanage à cause de la pluye; nos Sauvages y tuèrent du chevreuil et du dinde.

Le 28, il fit extrêmement froid, ce qui nous obligea de rester dans ce lieu.

Le 29, nous fismes 4 lieues au N.-O.; nous arrestasmes à une haute terre à la droite, sur laquelle il y avoit plusieurs pinières.

Le 30, nous fismes 6 lieues sur plusieurs aires de vent, qui ne valurent que le Nord 2 lieues; nous arrestasmes à la gauche, au bas d'un petit ruisseau.

Le 31, nous fismes 6 lieues, lesquelles corrigées ne donnèrent que 2 lieues sur le N.-E.; nous remarquasmes que depuis le premier jour de Mars jusqu'au 28, les eaux avoient baissé dans la rivière de plus de trois toises, et que, depuis le 28 au 31, elles avoient monté de 2 toises.

Nous fismes 5 lieues, lesquelles réduites ne donnèrent que 2 lieues au Nord; l'on trouva de hautes terres à la gauche, que l'on costoya jusqu'à la Rivière de l'Ours, à l'entrée de laquelle l'on fut cabaner; nous avons estimé avoir fait, depuis les Natchitoches jusqu'à cette rivière, 108 lieues dans le Nord-Ouest.

Le 2 Avril, je pris la résolution de m'en aller avec une

de mes pirogues et partie des Sauvages par cette rivière de l'Ours, jusqu'au portage des Nassonites, n'ayant que 5 lieues par eau et 10 par terre pour me rendre au lieu de ma destination, au lieu que, par la Rivière Rouge, il y avoit encore 52 lieues de chemin. Je fis poursuivre à mes bateaux et pirogues la grande rivière, et moy j'entray dans le bayou de l'Ours. Nous y trouvasmes beaucoup d'embarras de bois et de buissons, que nous passasmes avec difficulté ; après avoir fait 3 lieues au N.-O., nous cabanasmes à une petite isle.

Le 3, les trois Sauvages que j'avois avec moy tuèrent deux ours; ce ruisseau en est rempli. Nous continuasmes d'avancer sur le O.-N.-O. jusqu'à de grandes terres fort élevées que nous costoyasmes, les laissant à nostre gauche. — A deux heures de l'après-midi, nous arrivasmes au portage qui va aux Nassonites, d'où l'on compte 10 lieues; nous fismes ce jour, dans le bayou, 2 lieues au N.-O. un quart O.

Il est à remarquer que cette petite rivière court fort loin dans le O.-N.-O., et qu'elle est impraticable aux pirogues dans les eaux basses.

Le 4, après avoir eschoué notre pirogue, nous nous mismes en chemin par terre; un des Sauvages prit les devants pour aller avertir le chef des Nassonites de mon arrivée; nous traversasmes plusieurs costeaux remplis de chesnes et de noyers; nous fismes 6 lieues sur le N.-O. un quart N. jusques à un beau ruisseau.

Le 5, nous continuasmes à marcher le long de plusieurs costeaux et prairies. A dix heures, le chef de guerre des Nassonites et six considérés qui l'accompagnoient, arrivèrent au-devant de nous avec des chevaux, sur lesquels nous mon-

tasmes. Après avoir traversé de grandes prairies et de fort beaux pays, nous tombasmes dans un bois, à la sortie duquel nous arrivasmes, à trois heures après midi, à la cabane du chef des Nassonites, âgé pour lors de plus de soixante-dix années. Ce chef, avec ceux des Cadodaquious, Nadsoos et Natchitoches, m'attendoit à cette cabane, au dehors de laquelle, sous un antichon [1], ils avoient préparé un festin, consistant en pains et bouillie de mahis, apprestée différemment, et des viandes d'ours et de bœuf et du poisson. L'on garda un profond silence pendant le repas ; il est mesme de la coustume des Sauvages de ne faire aucune question à leurs nouveaux hostes, jusqu'à ce qu'ils se soient reposés ou qu'ils parlent eux-mesmes. Instruit de cette politesse sauvage, j'attendis que chacun eust mangé ; après quoy je fis dire à toutes ces nations, par mes interprètes, que le grand chef françois, de la parole duquel j'estois porteur, ayant appris les guerres cruelles que leur faisoient les Chicachas, les Anahons, les Imahans, les Inocas et les Tonicaux [2], m'avoit envoyé chez eux avec quelques guerriers pour les défendre contre leurs ennemis et les assister de sa protection ; qu'il avoit envoyé ordre à leurs ennemis de cesser leurs hostilités, ou qu'il se déclareroit contre eux.

Le chef des Cadodaquious, qui estoit un vieillard considéré et le plus éloquent harangueur de ces nations, quoique âgé de près de quatre-vingts ans, prit la parole : il exposa à ces peuples que le temps estoit venu qu'il falloit changer leurs

1. Ce mot se retrouve plus loin (5 septembre 1719). Le Ch. Beaurain le remplace par le mot appentis.

2. D'après ce géographe, ces nations sont les Osages, les Akansas, les Tonicas et les Illinois.

pleurs dans des allégresses, qu'il estoit vray que la pluspart de leurs compatriotes avoient esté tués ou faits esclaves par leurs adversaires, qu'ils n'estoient plus qu'un petit nombre, mais que l'arrivée des François empescheroit leur entière destruction, que leurs ennemis, estant alliés des Canouches (qui veut dire François), ne leur feroient plus la guerre, qu'il falloit en rendre graces au Grand Esprit, dont la colère estoit apaisée, et en mesme temps assister les François de tout leur pouvoir, conserver leur amitié; qu'ils sçavoient par l'expérience que depuis l'arrivée d'un de ces guerriers dans leur village [1], les Naouydiches et autres nations errantes avoient fait la paix avec eux; qu'il estoit triste que leurs compatriotes, qui avoient esté tués, ne pussent prendre part à la joye commune et ajouter ce plaisir à la gloire de leur vie, qu'ils avoient sacrifiée pour la liberté de leur patrie; il leur dit là-dessus des choses si touchantes que toutes ces nations fondoient en larmes.

Après que ce chef eut cessé de parler, je m'informay des anciens de ces nations des establissements les plus prochains des Espagnols et des nations sauvages de la partie de l'Ouest, desquelles ils pouvoient avoir connoissance; ils m'assurèrent qu'à 60 lieues dans le Sud estoit le village des Nadacos, leurs alliés, chez lesquels les Espagnols avoient une mission et une autre aux Assinaïs, chez la nation Amediche, dans le S. un quart S.-O., à 70 lieues de chemin des Nassonites; que dans le Ouest à 80, sur le bord de la Rivière Rouge à la droite, estoient plusieurs nations errantes, lesquelles estoient en guerre contre les Cannecy, nation sauvage du Nouveau-Mexique; que dans la partie du N.-O. de leur

1. Le Ch. de Beaurain désigne ici M. de La Salle.

demeure, à 100 lieues, il y avoit de puissantes nations situées sur les bords d'une grande rivière, mais que ces pays leur estoient peu connus.

Il est remarquable que les Sauvages ne se trompent jamais, lorsqu'ils montrent la partie du monde, où demeure la nation, de laquelle ils ont connoissance, et que, relevant les endroits avec la boussole, on est certain de leur situation; à l'esgard de la distance, ils comptent par journée ordinaire, qui est, suivant que je l'ay observé, 5 lieues de chemin.

Le 8, je dépeschay quelques pirogues à mes bateaux avec des vivres.

Le 7, je me mis dans une pirogue, avec le sieur Du Rivage, pour chercher, en montant la rivière, un endroit convenable pour former mon habitation. Nous avançasmes dix lieues, jusqu'à l'endroit, où estoit autrefois le village des Natsoos. Ce lieu me parut très-beau, y ayant un beau costeau avancé sur la rivière, propre à y establir un fort, au-dessous duquel la terre est excellente pour y produire le froment et tout autre grain. L'on y voit de vastes prairies, des sources d'eau admirables et beaucoup d'arbres fruitiers. Je me serois fixé dans cet endroit, sans l'incommodité d'aller chercher un peu loin les vivres sauvages, qu'il me falloit nécessairement traiter pour la première année. Cela me fit prendre la résolution de faire mon establissement au-dessus du chef des Nassonites, à la gauche de la rivière, à une portée de fusil de distance. A l'esgard des Cadodaquious, ils sont à deux lieues au-dessous des Nassonites et des Natsoos, et les Natchitoches à 3 lieues au-dessus, tous à la droite de la rivière. Ces nations sont dispersées dans différents déserts; elles ne forment entre elles aucun village; leurs raisons sont qu'estant esloignés les uns

des autres, leurs ennemis ne peuvent pas les détruire tous à la fois, mauvaise conséquence qui est cause de leur destruction. Il y a dix ans que ces quatre nations formoient ensemble plus de deux mille cinq cents personnes, lesquelles se trouvent aujourd'hui réduites à quatre cents, qui peuvent fournir deux cents guerriers. En 1717, il vint faire village avec eux quelques familles des Yatasés. Ce sont gens fort affectionnés aux François et les premiers à leur rendre service. Ils estoient autrefois establis à 56 lieues sur les bords de la Rivière Rouge; mais, les Chicachas les ayant presque tous détruits, le reste a esté contraint de se réfugier, partie chez les Natchitoches et les autres chez les quatre nations. Il seroit cependant bien nécessaire de les obliger à retourner dans leur village, à cause des secours que trouveroient les bateaux qui remonteroient cette rivière, et l'on pourroit, pour la sûreté de cette nation, laisser chez eux un détachement de dix soldats avec un sergent.

Le terrain des Nassonites est peu exhaussé, la terre est sablonneuse; mais, à un demi-quart de lieue de la rivière, le pays est beau, la terre noire, et les prairies des plus belles et des plus fertiles. Près de l'endroit que j'ay choisi pour mon establissement, il y a une estendue de 2 lieues de longueur, couverte de canards, de cygnes et d'outardes. Quoyque la terre y soit sablonneuse, elle ne laisse pas d'estre très-fertile pour la culture du mahis, des fèves et d'autres légumes; l'on y sème du petit bled au mois de Mars; la récolte s'en fait en Juin; l'autre bled se sème en Avril et se recueille en Juillet. A l'esgard des fèves, elles y produisent trois récoltes. Le jardinage y vient parfaitement; j'avois semé des choux, des salades et toutes autres sortes de légumes et de racines, qui

sont venus en leur perfection, aussi bien que des cotonniers, dont le coton est beaucoup plus fin que celuy du Levant. La graine s'en sème au commencement d'Avril; elle apporte des arbrisseaux de trois à quatre pieds de hauteur, dont les branches sont chargées d'une infinité de boutons de coton qui se recueillent à la fin de Septembre, après quoy ces arbres meurent. Le tabac y vient très-beau. Les prairies sont remplies de plantes d'indigo, de fraises, de champignons et de morilles.

Les bois ordinaires sont des cyprès rouges et blancs, des cèdres, des pins, des copalmes, des bois blancs, des saules, des fresnes, des chesnes, des noyers, des pagamiers [1] dont la noix est très-bonne, des mûriers, des plaqueminiers, lesquels rapportent un fruit semblable à la nèfle, mais beaucoup meilleur, des pruniers dont les fruits sont très bons et une abondance infinie de vignes, dont les raisins sont très-délicats; mes gens y firent six barriques de fort bon vin. La chasse y est abondante surtout l'hiver; l'on y tue du bœuf à vingt lieues de l'establissement; l'ours, le chevreuil, le lièvre et le lapin, n'en sont pas esloignés, non plus que la dinde, la bécasse et autres oiseaux.

Le 21, mes bateaux arrivèrent aux Nassonites. Je fis chanter le *Te Deum*, en action de grâces d'estre arrivés sans accident, après des travaux incroyables. La pluspart de mes gens tombèrent malades de fatigue; il leur prit des fièvres, qui ont duré longtemps.

Le 22, les quatre nations me chantèrent le Calumet; c'est une marque d'alliance parmi ces peuples. Cette feste dura vingt-quatre heures, pendant lequel temps leur musique ne

1. Le Page Du Pratz dit « Pacaniers ».

discontinua pas d'un moment. Si la cérémonie est fatigante, elle n'est pas moins onéreuse à ceux auxquels ils rendent ces honneurs, estant obligés de leur faire des présents. Je donnay à ces nations pour 2,000 livres de marchandises, connoissant la nécessité de les attirer dans les intérests de la Compagnie, tant par rapport à la proximité des Espagnols de la province de Las Texas que de leur alliance avec les Nadacos et les Amedichez. Il est à remarquer que toutes les nations Sauvages sont extrêmement généreuses. Lorsqu'il se chante le Calumet, ils se dépouillent pour lors de toutes les nippes qu'ils peuvent avoir. Cette générosité n'a lieu qu'entre ces peuples : car, à l'égard des François, ils se contentent seulement de leur présenter quelques peaux de chevreuil et encore en petit nombre.

Mon dessein estant de m'establir au désert du chef des Nassonites, je luy proposay, à ce Calumet, de me céder son terrain avec sa cabane et ses antichons. Il y consentit, moyennant un présent de la valeur de trente pistoles en marchandises. En mesme temps les chefs de ces nations m'offrirent trente de leurs gens pour m'apporter du bois de cypre pour la construction de la maison que je voulois bastir.

Le 24, les quatre nations chantèrent le Calumet au chef blanc, qui est le chef de guerre des Natchitoches, que j'avois amené avec moy pour estre mon guide. Je fis honneur de quelques marchandises à ce Calumet, en reconnoissance de ce que ce chef s'estoit dépouillé au mien, de tout ce qu'il pouvoit avoir.

Le 25, les Sauvages commencèrent à m'apporter beaucoup de bois de cypre. J'occupay pareillement mes gens à ce travail et nous jetasmes les fondements d'une maison de cent

dix pieds de longueur sur vingt de large, laquelle n'a esté finie que dans la fin du mois de Juillet.

Le 26, j'envoyay le caporal de la garnison aux Assinaïs porter la lettre de M. de Bienville à don Martin Alarcone, gouverneur de la province de Las Texas. Je luy escrivis aussi une lettre de compliments, et comme je voyois avoir affaire du Père Marsillo, chef de cette mission, afin d'ouvrir un commerce avec les Espagnols, je m'ouvris à luy avec confiance, suivant l'instruction que m'en avoit donnée le père Missionnaire des Adayes, en passant aux Natchitoches. J'escrivis par la mesme occasion à M. Terrisse, enseigne de compagnie, qui avoit abandonné le poste des Natchitoches. Voicy la copie de ces trois lettres, deux desquelles estoient escrites en langue espagnole.

A Monsieur Don Martin de Alarcone, Chevalier de Saint-Jacques, Capitaine Général et Gouverneur de la province de Las Texas.

Monsieur,

Je me suis chargé avec plaisir de la lettre que j'ay l'honneur de vous remettre de la part de M. de Bienville, Gouverneur général de la Louisiane. En me confiant le poste des Nassonites, il m'a recommandé de rendre tous les services qu'il dépendroit de moy à la nation espagnole établie dans la province de Las Texas. J'ay l'honneur de vous assurer, Monsieur, que j'exécuteray ces ordres avec joie, n'ayant rien plus à cœur que de vous témoigner que personne n'a l'honneur d'estre plus parfaitement que moy, etc., etc.

Au Révérend Père Marsillo, de l'Ordre des Récollects, Supérieur des Missions de la province de Las Texas, aux Assinaïs.

Mon Révérend Père,

Le récit qu'on m'a fait de Vostre Révérence aux Natchitoches, la vénération parfaite que j'ay pour vostre ordre et l'estime que je porte à la nation espagnole, sont les motifs qui m'engagent à vous escrire pour vous offrir mes services dans le poste des Nassonites, où j'ay l'honneur de commander pour le Roy, nostre maistre. Nostre proximité redouble en moy l'envie que j'ay de vous voir et de vous servir. Il ne dépendra pas de moy, mon Révérend Père, que je n'aille un peu aux Assinaïs vous demander vostre amitié; je désire mesme avec ardeur que nous entretenions ensemble une parfaite correspondance, et qu'elle puisse estre utile à l'augmentation de vos missions. La conversion des infidèles doit faire l'attention des bons Chrestiens. Je sçais que les secours y sont nécessaires pour estre en estat de leur prescher l'Evangile, et ranger les infidèles sous l'estendart de la Croix. Votre ferveur est grande; mais vous avez besoin d'assistance. Touché de ces réflexions, j'ay l'honneur de vous offrir un moyen seur et certain pour y parvenir; escrivez à vos amis du Nouveau Mexique, du Paral et du Nouveau Royaume de Léon qu'ils trouveront aux Nassonites ou aux Natchitoches toutes les marchandises de l'Europe, dont ils pourront avoir besoin, à un prix raisonnable, sur lesquelles ils feront indubitablement des profits considérables. Je règle-

ray avec eux des prix, sous la condition que vous aurez de moy cinq pour cent sur la totalité des ventes. Voilà, mon révérend Père, un seur moyen d'ouvrir le commerce, de rendre service à beaucoup de personnes, qui sont dans la necessité de marchandises et que l'esloignement de l'Europe ne leur permet pas d'en avoir de longtemps. Recevez donc, mon révérend Père, un seur moyen d'establir vos missions avec solidité et les offres qui partent d'un cœur véritablement dévoué à votre Révérence, dans lequel la charité a plus de part que tout autre intérest.

J'ay l'honneur de vous prier aussi de me faire avoir dix vaches et deux taureaux pour mettre sur mon habitation, et comme je sçais que vous avez besoin de mahis et de fèves, Vostre Révérence peut en envoyer chercher icy ce qu'elle souhaitera. Le porteur de la présente est le caporal des troupes de cette garnison, auquel vous pouvez confier vos lettres; il vous remettra de ma part dix pièces de Bretagne et une pièce de Damas, que je prends la liberté de vous présenter. Je suis, mon Révérend Père, très parfaitement, etc.

A Monsieur Terrisse, officier des troupes de la Louisiane, aux Assinaïs.

J'ay esté extrêmement mortifié, Monsieur, d'apprendre, aux Natchitoches, que vous vous estiez retiré chez les Espagnols, dans la crainte que vos ennemis n'eussent obtenu de M. de Bienville votre cassation. Vous deviez, Monsieur, rendre plus de justice à vostre commandant; il est incapable de se laisser prévenir par de faux rapports, particulièrement lorsqu'il y

va de l'honneur des officiers. Je sçais qu'il a de l'estime pour vous; ne le forcez pas de changer de sentiments et ne donnez pas à la nation Espagnole une mauvaise idée des officiers François de cette Colonie; revenez donc dans votre patrie et détruisez par votre présence tous les discours qui pourroient porter préjudice à vostre réputation. Soyez persuadé, Monsieur, de la sincérité de mes sentiments et que personne n'a l'honneur d'estre plus parfaitement, Monsieur, etc., etc.

Le 28, le chef de guerre des Natchitoches partit des Nassonites pour s'en retourner à son village; je luy remis un des grands bateaux de la Compagnie pour le descendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans; j'escrivis à M. de Bienville par cette occasion et luy marquay les mouvements que je me donnois pour réussir dans l'ouverture du commerce avec les Espagnols et que mon dessein estoit de pénétrer jusqu'au Nouveau-Mexique.

Le 1er May, quatre de mes gens me désertèrent à dessein d'aller aux Assinaïs. Je fis courir après eux quelques Sauvages qui me les ramenèrent; mon dessein estoit d'en punir quelques-uns, mais à la sollicitation des autres, dans lesquels je voyois un esprit de mutinerie, je fus contraint de leur pardonner.

Le 9, un soldat de la garnison me donna avis qu'il avoit appris par une femme Sauvage, que plusieurs chefs de ces nations avoient arresté, entre eux, de lever la chevelure à tous les François, et que celui qui estoit à la teste de ce complot estoit le chef de guerre des Nassonites. Quoyque je doutasse très fort de cette nouvelle, je ne laissay pas de prendre les mesures nécessaires pour me mettre hors d'insulte. Je fis faire des retranchements à l'entour de ma maison et mis en

estat quatre pierriers, une couleuvrine et toutes nos armes défensives; je fis tendre dans les endroits, où l'on pouvoit nous attaquer, six grandes piques de fer que je destinois pour prendre des bœufs; après quoy j'envoyay le sergent avec six soldats prendre le chef de guerre dans sa maison. Ils me l'amenèrent; je le fis mettre aux fers, et j'envoyay, le lendemain, chercher les chefs des quatre nations, auxquelles, après leur avoir reproché leur ingratitude, je déclaray que je voulois me retirer de chez eux, mais qu'ils devoient s'attendre à estre entièrement détruits par toutes les nations, qui estoient nos alliées; que cependant, pour punir l'injustice de leur chef de guerre, j'avois pris la résolution de le faire mourir, en leur présence, afin de leur faire connoistre que, quoyque nous ne fussions que peu de François, nous ne les appréhendions nullement.

Les chefs de ces nations me tesmoignèrent, les larmes aux yeux, que c'estoit à tort que je les accusois d'une si noire perfidie, qu'ils n'avoient pas oublié que j'estois leur chef de Calumet, que, bien loin de nous vouloir détruire, ils estoient prests à sacrifier leur vie pour nostre service; qu'il estoit vray que le chef de guerre avoit eu l'imprudence de tenir de mauvais discours, parce qu'il avoit eu quelque discussion avec un guerrier de ma nation, mais que c'estoit un jeune homme qui avoit parlé sans réflexion; que ce qu'il pouvoit avoir dit ne décidoit de rien, n'ayant nulle autorité chez eux, que le titre de chef de guerre estoit un honneur qu'on lui avoit déféré, en considération de ce qu'il avoit tué à l'âge de seize ans deux guerriers de la nation Chicacha, lesquels avoient levé la chevelure à son père. Ils me prièrent de luy pardonner, ce que je leur accorday volontiers, mais, en leur

présence, je fis mettre aux fers le soldat, qui avoit eu discussion avec luy.

Le 12, un considéré Nassonite m'ayant assuré qu'il avoit vu des pierres métalliques dans des montagnes, qui sont au Nord des Cadodaquious, à 40 lieues de distance, desquelles pierres les Espagnols faisoient beaucoup de cas, je le priay de m'y conduire. J'eus beaucoup de peine à l'y résoudre, dans la crainte où il estoit, de rencontrer sur cette route quelque parti ennemi; je pris avec moy trois soldats, avec lesquels nous nous mismes en chemin. Les deux premiers jours, notre guide fut brave, mais le troisiesme, quelques pas d'hommes qu'il rencontra sur la route, qu'il reconnut estre des Anahons[1], le déconcertèrent tout à fait. Il fallut user de menaces pour le faire avancer de quelques lieues. L'on tomba ensuite dans de vastes prairies, à la veue des montagnes, d'où nous aperceusmes le feu des ennemis. Pour lors il ne fut pas possible de rassurer notre guide; rien ne put l'engager à nous mener plus loin; il fallut prendre le party de s'en retourner le mesme soir. Nous cabanasmes dans la prairie; nous fusmes observés par les Anahons. Ils s'approchèrent la nuit de nous, à dessein de nous surprendre. Ma chienne aboya, nous fusmes alertes, mais un peu tard, les Sauvages m'ayant enlevé deux chevaux, ce qui nous obligea à nous en retourner, partie à pied.

Le 20, j'envoyay quatre soldats et six de mes gens bien armés à trois journées des Cadodaquious, dans les terres, à un ruisseau pour y faire du sel; ils furent de retour le 3 Juin avec deux cents livres de sel.

L'envie que j'avois de faire la descouverte des nations

1. Le chevalier de Beaurain met « Osages ».

errantes, situées, à l'Ouest des Nassonites, sur les bords de la Rivière Rouge, me fit prendre la résolution d'y envoyer le sieur Du Rivage, fameux géomètre, que j'avois amené avec moy de France. Je le fis accompagner de quatre soldats, de six de mes gens, de huit guerriers de la nation Nassoos, auxquels je fis des présents considérables pour les engager à ce voyage. Je donnay au sieur Du Rivage quinze cents livres de marchandises pour donner à ces nations errantes de ma part, afin de contracter alliance avec elles, connoissant bien qu'il estoit de l'intérest de la Compagnie de les avoir pour alliées, à cause de leur proximité du Nouveau-Mexique. Je luy recommanday de s'informer de la prochaine demeure des Espagnols, et de sçavoir s'ils avoient connoissance de ces nations, establies dans le Nord-Ouest des Nassonites sur les bords d'une rivière, auquel cas il feroit son possible pour m'amener un guide, qui peust me conduire. Il partit pour cette expédition le 4 juin.

Le 6, Saint-François, caporal de la garnison, que j'avois envoyé aux Assinaïs, arriva avec les chefs de la nation Nadaco, lesquels venoient me chanter un Calumet. Il m'apporta deux lettres, l'une de Don Martin de Alarconne, Gouverneur de la province de Las Texas et l'autre du Père Marsillo. Voicy la teneur de ces lettres.

Le Gouverneur s'exprimoit ainsi :

« Monsieur, je suis fort sensible aux honnestetez que M. de Bienville et vous me faites la grâce de me tesmoigner. Les ordres que j'ay du Roy, mon maistre, sont d'entretenir une bonne union avec les François de la Louisiane; mon inclination me porte également à leur rendre tous les services, qui dépendront de moy; mais je ne puis m'empescher

de vous dire que vostre arrivée aux Nassonites me surprend très fort. Il faut que Monsieur vostre Gouverneur ignore que le poste que vous occupez est de mon Gouvernement, et que toutes les terres situées à l'Ouest des Nassonites sont de la dépendance du Nouveau-Mexique. Ainsi, Monsieur, je vous conseille en amy d'en donner avis à M. de Bienville; sinon, je me trouveray forcé à vous obliger d'abandonner des terres, que les François n'ont point droit d'establir. — J'ay l'honneur d'estre très parfaitement, Monsieur, etc. Des Assinaïs, le 28 mai 1719[1]. »

Dans sa lettre le Père Marsillo[2] disoit :

« Monsieur, j'avois appris par nos Sauvages vostre arrivée aux Nassonites, et, suivant la relation que nostre frère des Adayes m'a faite de vous, je souhaiterois avoir l'honneur de vous connoistre; vous devez donc estre persuadé que vostre amitié me sera précieuse et que je feray mon possible pour la mériter. Cette correspondance, que vous me proposez, estant fondée sur des principes de charité et d'estime, je l'accepte avec joye. J'escriray à mes amis suivant vos intentions; cependant, comme il ne convient pas à un Religieux de se mesler du commerce, il est à propos que nostre correspondance soit secrète, non seulement à cause des conséquences qui en peuvent arriver, mais parce que nous ne sommes pas fort amis avec Don Martin de Alarconne; il pourroit traverser nos desseins. Je crois néantmoins qu'il ne restera pas longtemps dans cette province. Il y a plusieurs plaintes contre luy : il n'a pas, dit-on, exécuté les ordres du Vice-Roy, et on l'accuse d'avoir peu ménagé les Sauvages. J'auray soin, Monsieur, de vous

1. Le manuscrit de Beaurain porte de la Rivière de la Trinité, ce 20 may 1719.
2. Datée des Assinaïs du 24 may. (Beaurain.)

avertir de tout ce qui se passera, et, lorsque les eaux auront baissé, je feray conduire à vostre habitation quatre vaches et un taureau, qui est tout ce que je puis vous envoyer pour le présent. Soyez persuadé, Monsieur, de l'estime parfaite que j'ay pour vous, etc. »

Le 8, les chefs de la nation Nadaco me chantèrent quatre Calumets; ils promirent d'entretenir une bonne union avec les François; je leur fis quelques présents et les chargeay d'une lettre pour Don Martin Alarconne, de laquelle voicy la teneur :

« Monsieur,

« Les ordres, que vous avez du Roy Catholique, d'entretenir une bonne union avec les François de la Louisiane, et l'inclination qui vous porte à leur rendre service, ne s'accordent point avec vostre procédé à mon esgard. Permettez-moy, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous dire que M. de Bienville, instruit parfaitement des limites de son Gouvernement, est certain que le poste des Nassonites n'est point de la dépendance de Sa Majesté Catholique. Il sçait mesme que la province de Las Texas, de laquelle vous avez esté nommé Gouverneur, fait partie de la Louisiane. M. de La Salle en prit possession dans l'année 1684; et, depuis ce temps-là, elle a esté renouvelée par M. de Saint-Denis. A l'esgard des terres qui sont à l'Ouest des Nassonites, je ne puis comprendre par quel droit vous prétendez qu'elles fassent partie du Nouveau-Mexique[1]. Ce que je puis avoir l'honneur de vous dire à cet

1. Le manuscrit de Beaurain contient une phrase de plus. « Ce que j'ay à vous représenter à ce sujet, est que Don Antoine du Miroir qui a découvert en 1683 les provinces du Nord, n'a jamais pénétré dans les terres de l'Est du Nouveau Mexique et de Rio Bravo. Ce sont les François qui y ont les premiers fait alliance avec les nations sauvages, joint à cela qu'il est naturel de croire que les rivières qui affluent dans le Mississipi, etc. »

esgard, c'est que toutes les rivières, qui affluent dans le Missisipy, appartiennent au Roy mon maistre, et, par conséquent, toutes les terres qu'elles enferment entre elles. Si vous me faites le plaisir de venir dans ces quartiers, vous connoistrez que j'occupe un poste, que j'ay conservé avec justice. J'ay l'honneur d'estre très sincèrement, Monsieur, etc. »

Des Nassonites, le 9 Juin 1719.

Le 12, il arriva six Sauvages de la nation des Canicons avec deux femmes; leur village est situé sur les bords de la rivière des Arkansas [1]. Nos Sauvages firent, à leur arrivée, de grandes réjouissances; c'estoit la première fois qu'ils avoient veu cette nation chez eux. On leur chanta le Calumet, et ils leur firent plusieurs présents.

Le 13, le chef des Canicons, avec sa suite, vint me voir; je luy fis beaucoup d'amitié et le fis manger avec moy. Je luy donnay un présent assez considérable; j'aurois eu avec luy plusieurs entretiens utiles, mais je me trouvay sans bon interprète. Ceux qui auroient pu, dans cette occasion, m'en servir, estoient allés avec le sieur Du Rivage à la descouverte des nations errantes.

Le 16, il arriva plusieurs Sauvages Nadacos, qui m'apportèrent des nouvelles fort confuses au sujet des Espagnols, lesquels, disoient-ils, estoient faschés contre les François, que nous les avions chassés des Adayes et que le Gouverneur des Assinaïs et ses guerriers se retiroient de leur Presidio. Je jugeay par ces discours que nous avions la guerre avec l'Espagne, et, pour en estre plus certain, j'envoyay

1. A une journée de Touacaro et autres peuples, que l'on croit estre les Mentos. (Beaurain.)

le caporal de la garnison aux Nadacos avec les Sauvages de cette nation. Je luy recommanday d'aller jusqu'aux Assinaïs pour s'informer de toutes choses; je luy donnay quelques marchandises pour me traiter des chevaux. Il partit pour ce voyage le 20 Juin.

Le 24, il arriva un Sauvage de la nation d'Oulchionis pour donner avis à nos Sauvages que les François estoient en guerre avec les Espagnols, et que les chefs de la nation l'avoient envoyé pour les solliciter à se déclarer en notre faveur. Les chefs de nos nations leur firent response qu'ils ne vouloient point entrer dans nos discussions, mais que, si les Espagnols nous attaquoient, ils se déclareroient contre eux.

Le 29[1], le sieur Du Rivage arriva de son voyage avec deux Sauvages de la nation Quidehais; il me rapporta qu'à 70 lieues de chemin du côté du Ouest et du O. un quart N.-O., il avoit rencontré partie des nations errantes, qui sont les Quidehais, Naouydiches, Joyvan, Huanchané, Huané, Tancaoye, desquelles il avoit esté fort bien reçu. Il apprit d'eux qu'ils venoient d'avoir un combat avec un party de la nation Cancy[2], sur lequel ils avoient eu de l'avantage; que les Cancy composoient un village fort peuplé sur les bords de la Rivière Rouge, à 60 lieues de l'endroit, où se trouvoit le sieur Du Rivage; que les Espagnols estoient establis chez les Cancy, qu'ils travailloient à tirer de la terre une matière fort pesante; que l'on pouvoit aller par la Rivière Rouge dans les eaux hautes jusqu'à trois journées de ces nations; que quelquefois ils les avoient poursuivis par terre jusqu'à leur village, mais que les

1. Le 29 juillet M. Mustel et Du Rivage, dit le chevallier de Beaurain.

2. Ces sauvages venoient de détruire un party de la nation Cancy de onze villages establis vers la source de la Rivière Rouge, aux environs desquels les Espagnols ont des establissemens. (Beaurain.)

Espagnols avoient tiré sur eux de gros fusils (terme dont ils se servoient pour marquer les canons ou pierriers).

Le sieur Du Rivage donna à ces nations les présents que je leur avois destinés; il les sollicita, de ma part, d'entretenir une bonne union avec les François, et, sur ce qu'il leur demanda s'ils avoient connoissance des nations situées vers le Nord, sur les bords d'une grande rivière, ils l'assurèrent qu'ils estoient de leurs alliés, et que la principale de ces nations s'appeloit Touacara[1]. Il leur dit pour lors que je désirois y aller afin de faire alliance avec eux, mais que j'avois besoin de guide. Là-dessus, les chefs délibérèrent entre eux de m'en envoyer deux, et assurèrent le sieur Du Rivage qu'ils s'y trouveroient, dans une lune, pour m'y offrir leurs services. Ces peuples sont errants, n'ayant aucune demeure fixe; ils suivent les bœufs, qui leur servent de nourriture, comme leur robe, de vestement. C'est dans ces chasses qu'ils sont sujets à rencontrer leurs ennemis. Ils forment entre eux tous deux mille cinq cents hommes; mais ils se dispersent par cantons, afin de trouver plus facilement leur subsistance. Ces nations sont alliées avec celle des Quichuan[2], située à deux lieues de la Rivière Rouge, à la gauche, en montant aux environs du lieu où le sieur Du Rivage avoit trouvé ces nations errantes. Ces peuples sont belliqueux; ils ont presque tousjours l'avantage sur leurs ennemis, quoyque inférieurs en nombre. Les Tancaoyes sont renommés au-dessus des autres; la plupart des chefs sont borgnes des coups de flesche qu'ils ont reçus. Ces nations et les Cancy sont si animés les uns contre les autres que les vainqueurs mangent les vaincus; ils n'es-

1. Touacaro. (Beaurain.)
2. Quihohuan. (Beaurain.)

pargnent pas mesme les femmes ni les enfants. Les armes des uns et des autres sont la flesche et la lance. Les Cancy ont quelques sabres, des habits, des draps et quelques chapeaux, mais ils n'ont aucune arme à feu, estant une loi inviolable parmi les Espagnols de n'en point fournir aux Sauvages.

L'avantage que les Cancy ont sur leurs ennemis, c'est qu'ils ont de bons chevaux [1], au lieu que les autres nations en ont peu et encore viennent-ils de la déroute de leurs adversaires. Dans leurs campements, ils forment des cabanes avec des peaux de bœufs passées en façon de parchemin; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que, dans leurs marches, ce sont leurs chiens qui portent sur leur dos ces maisons.

Il est d'observation que la chaisnière de montagnes, qui s'estend jusqu'au delà des Illinois, prend son origine dans ces cantons, à la latitude de 35 degrés 30 minutes, et que de ces montagnes à Santa-Fé, ville capitale du Nouveau-Mexique, il n'y a que 100 lieues de chemin à faire par des prairies.

Le Presidio de Paral, si fameux par ses richesses et par sa situation, esloigné seulement de 40 à 50 lieues de Rio-Conchas, qui descend à la mer de Californie, est situé, dit-on, par 33 degrés 30 minutes de latitude, à quelques lieues dans le Ouest de la rivière du Nord et dans le S. O. des Cancy, environ 80 lieues. Cela doit faire connoistre de quelle importance il est de conserver les postes establis sur la Rivière Rouge, particulièrement celui des Nassonites, qui n'est esloigné par terre de la nation Cancy, chez laquelle les Espa-

1. Beaurain dit : « Les Cannecy, dont un des principaux villages est celuy des Quirirèches, ont de très beaux chevaux... »

gnols tirent de l'or, que de 120 lieues de très beaux pays.

Le 1er Aoust, le Caporal arriva des Assinaïs avec les chefs de cette nation, qui venoient m'assurer de leur amitié pour les François, nonobstant la rupture avec les Espagnols. Je leur fis des présents, afin de les engager à nous continuer leurs bonnes intentions; ils me chantèrent le calumet pour marque de leur sincérité. J'appris par le Caporal que nous avions la guerre avec les Espagnols, et que M. Blondel, commandant aux Natchitoches, avoit chassé les Pères Récollets de la mission des Adayes, ce qui me parut fort estrange, d'autant plus que ces bons Pères faisoient les fonctions d'aumosniers aux Natchitoches. Ce Caporal s'estoit mataché en sauvage et avoit resté à la cabane du chef des Amediches jusqu'au départ des Espagnols, lesquels, appréhendant nostre garnison et nos Sauvages, s'estoient retirés de l'autre costé de la Rivière de la Trinité.

Voyant que cette guerre estoit un obstacle au commerce, que j'avois entrepris de faire avec les Espagnols, et que je n'avois rien à craindre d'eux pour le présent dans mon poste, je crus qu'il estoit de l'intérest du Roy d'aller à la descouverte des nations, desquelles l'on avoit fait mention du costé du N.-O., afin de faire alliance avec elles pour se faciliter les moyens de pénétrer dans le Nouveau-Mexique et chez les nations Padoucas, d'où les Espagnols tirent plusieurs richesses. Le Caporal m'avoit traité aux Nadacos et Assinaïs douze chevaux qu'il m'avoit amenés. J'en achetay encore dix de nos Sauvages : je les chargeay d'effets et de vivres, et, le 11 du mois d'Aoust, je me mis en chemin avec nos deux guides Quidehais, un sauvage Nassonite, les sieurs Du Rivage et de la Filoche, un soldat,

deux engagés et deux nègres. Le mesme jour, je depeschay une pirogue à M. de Bienville pour l'informer de l'estat de la garnison et des entreprises que j'avois faites; je luy demanday une commission pour pénétrer dans la partie de l'Ouest, afin de me mettre à couvert des événements qui auroient pu survenir.

Nous avançasmes de 3 lieues Sur-O. N.-O. ce mesme jour. Le 12, nous passasmes plusieurs prairies et des pays remplis de vignes; nous fismes six lieues au O. un quart N.-O.

Le 13, au mesme aire de vent, nous avançasmes de 5 lieues. Nous passasmes plusieurs chaisnières et autres bois de noyers; nous cabanasmes près d'un estang.

Le 14, sur le N.-O., nous marchasmes 6 lieues par un bois de futaye, dans lequel l'on commence à trouver des pierrières. Ensuite nous tombasmes dans une grande prairie sur roc en partie, qui continue dans l'Ouest, le long de la rivière, au village Cancy, establi dans le Nouveau-Mexique. L'on descouvre de cet endroit, du costé du Nord, plusieurs chaisnières de montagnes.

Le 15, dans le N.-N.-O., nous fismes cinq lieues. Nous traversasmes la prairie et nous campasmes près d'une croix de chemin, qui forme deux petits sentiers: l'un qui court dans le Ouest aux nations errantes, et l'autre au N.-O. qui est celuy que nous suivismes le lendemain.

Le 16, sur le N.-O., nous fismes 5 lieues par un très beau pays de costeaux; nous fusmes passer la nuit dans un bois de futaye.

Le 17, nous restasmes au cabanage; nos guides nous tuèrent deux vaches et quelques chevreuils; mais la chaleur estoit si grande que la viande ne pouvoit se conserver plus

de deux jours, à moins de la boucaner. Comme il faut du temps pour cet apprestage, nous ne nous y arrestasmes point.

Le 18, nous avançasmes le long de plusieurs costeaux, et, par de belles prairies, nous rencontrasmes des carrières d'ardoises et plusieurs morceaux de crystal de roche; nous fismes ce jour 4 lieues dans le N.-N.-O.

Le 19, nous continuasmes à serpenter le long de plusieurs costeaux; à dix heures, nous quittasmes le sentier le plus court qui conduit aux Touacaras [1], à cause de la difficulté des montagnes, pour faire suivre celuy de l'Ouest; à six heures, nous descendismes un grand costeau, au pied duquel nous cabanasmes, après avoir fait 5 lieues dans le Ouest.

Le 20, nous passasmes des montagnes assez difficiles à cause de la quantité de grosses pierres renversées que nous rencontrasmes, et des hauteurs et descentes qu'il falloit passer. A dix heures, nous trouvasmes un estang entre des rochers; à midi, nous arrestasmes près d'un lac à la descente d'une montagne; à cinq heures, nous cabanasmes près d'un marais d'eau, après avoir fait 7 lieues sur le Nord un quart Nord-Ouest.

Le 21, nous suivismes un petit sentier qui serpente le long de plusieurs costeaux; à neuf heures, nos guides tuèrent quelques chevreuils; pendant qu'ils estoient à les déchiqueter, je tuay un ours très grand; nous arrestasmes près d'un ruisseaux entre des rochers. A onze heures, un parti de trente guerriers Nassonites et Nadsoos vint nous joindre; ils s'en retournoient à leur village dans la crainte de rencontrer un parti de la nation Anahous [2], duquel ils avoient remarqué le

1. Beaurain a lu Touacaro.
2. Osages. (Beaurain.)

feu. Ces Nassonites estoient en chasse depuis quinze jours, pendant lequel temps ils avoient tué quarante-six bœufs; ce jour nous avançasmes de 3 lieues dans le N.-N.-O.

Le 22, nos guides, alarmés du parti Anahous, qui rôdoit dans ces quartiers, voulurent nous quitter; il fallut user de beaucoup de remontrances pour les engager à suivre notre voyage. Nous fismes le N.-E. une lieue et demie; après, nous prismes sur la gauche et passasmes plusieurs costeaux et prairies. A quatre heures nous trouvasmes une petite rivière, qui, dans cet endroit, a la chute à l'Ouest. Elle serpente beaucoup et va tomber au-dessous des Cadodaquious, dans la Rivière Rouge. Nous entrasmes, après, dans une belle prairie, enfermée de montagnes [1], lesquelles passent par les Illinois; elles peuvent avoir dans cet endroit 30 lieues de largeur du Nord au Sud, et, suivant toutes les apparences, il y a des mines métalliques à en juger aux couleurs différentes des terres, aux marcassites que l'on y rencontre et aux assurances qu'en ont données les Sauvages. La route de ce jour a esté le N.-E. un quart N. 5 lieues.

Le 23, nous avançasmes dans la prairie sur le N.-O. quart N., 2 lieues, après quoy nous passasmes une petite rivière qui descend au Sud, laquelle serpente entre plusieurs montagnes et va tomber dans la rivière au-dessus de l'ancien village Nadsoos. Nous cabanasmes, après, pour laisser reposer nos chevaux, qui se trouvoient diminués de deux, que nous avions esté contraints d'abandonner, ne pouvant plus avancer.

Le 24, nous continuasmes d'avancer dans la plaine jusqu'à

1. Qui est la mesme chaîne qui conduit aux mines situées près de la saline des Illinois. (Beaurain.)

un bois fort espais, près d'un ruisseau qu'il fallut traverser; l'après-midi nous entrasmes dans des montagnes très difficiles à passer à cause de l'espaisseur de bois et des rochers bouleversés que l'on y rencontre, joint à cela que ce vallon va tousjours en montant; il y périt deux de nos chevaux. A cinq heures du soir nous cabanasmes dans ce vallon, près d'un ruisseau, au pied de plusieurs montagnes. J'avois eu la précaution de porter un gros marteau pour rompre les pierres, dans lesquelles il auroit pu se trouver quelque métal; je trouvay dans cet endroit plusieurs marcassites noirastres, piquées dedans de quelques grains tirant sur l'or, et des pierres à fusil piquées d'un métal blanc. J'en ramassay quelques-unes et je ne doute nullement que, quand il ne se trouveroit pas de métal dans ces pierres, elles ne laissent pas de noter des mines métalliques. Nous fismes ce jour 5 lieues sur le N.-O.

Le 25, nous montasmes au sommet d'une montagne. Ayant avancé d'une lieue, nous tombasmes dans des prairies et vallons fort agréables à la vue; nous y tuasmes trois bœufs. Ce jour nous fismes 3 lieues au N.-O.

Le 23 au matin, nous aperçusmes une troupe de vingt Sauvages; nos guides se crurent perdus, les ayant reconnus pour Anahous. Ce sont des Osages. . . . . Quoyqu'ils soient amis des François, cette nation est perfide, et il est bon de se tenir sur ses gardes. Ce parti approcha de nous à portée de la flesche; nos Sauvages vouloient s'enfuir, mais je leur représentay que, s'ils prenoient ce parti, ils estoient perdus; qu'il n'y avoit que nous autres qui pouvions les tirer d'affaire. Nous fismes bonne contenance et les Osages parurent, de leur costé, avoir dessein de nous atta-

quer. Dans cette perplexité, je pris le parti de m'avancer vers eux avec trois François bien armés, l'un desquels estoit le soldat de la garnison, qui entendoit plusieurs langues sauvages. Ce parti ennemi, surpris de nostre hardiesse, nous presenta le Calumet de paix. Ils nous firent pour lors entendre qu'ils avoient connoissance de nostre nation et que nous estions de leurs amis, mais qu'ils prétendoient lever la chevelure à nos guides. Je m'opposay à leurs desseins, et je leur fis dire que, s'ils persistoient dans leur demande, je me trouverois forcé de me battre contre eux. Cette résolution leur fit changer de sentiment ; ils se consultèrent entre eux et convinrent de nous laisser passer en repos. Je leur fis quelques présents, après quoy ils se retirèrent, sans approcher de nos guides, qui se tenoient avec le reste de mes gens sur leurs gardes. Ce mesme jour, nous trouvasmes deux ruisseaux, quelques costeaux et prairies, et l'on fit 3 lieues dans le N.-O.

Le 27, nous entrasmes dans un beau pays, où nous aperçusmes une grande quantité de chevreuils. A dix heures, nous passasmes une petite montagne aride; ensuite un ruisseau, auprès duquel nous restasmes pour passer la chaleur du midi. A trois heures, nous aperçusmes plusieurs cabanages, dont les feux estoient encore allumés et des fientes de chevaux. Nos guides nous avertirent que ce pouvoit estre un parti Cancy. Comme cette nation ne nous auroit pas fait meilleur quartier qu'à nos Sauvages, et qu'il y avoit à craindre de devenir leur proye, nous marchasmes sur nos gardes. Ayant avancé d'une lieue et demie, nous traversasmes un lac sur des cayes ; un de nos chevaux se jeta dans l'eau avec sa charge; il se noya, mais l'on sauva les effets qu'il por-

toit. Nous cabanasmes de l'autre costé du lac. A cinq heures du soir, un sauvage Naouydiche, qui estoit à la descouverte, nous ayant reconnus pour alliés, vint nous donner avis que les cabanages, que nous avions trouvés, estoient un party de guerre Cancy de soixante hommes, duquel il falloit se donner de garde; qu'à 6 lieues plus loin estoient rangés le grand chef Naouydiche sur le bord d'une des branches de la rivière des Oüachitas, et quarante guerriers, qu'il alloit au village Touacara afin d'y voir le chef françois. Ce jour nous fismes 6 lieues au N.-O.

Le 28, nous marchasmes dans une belle prairie, diversifiée de costeaux et de bosquets; nous y rencontrasmes une quantité prodigieuse de bœufs sauvages et grand nombre de loups; ils sont petits et ne sont point mauvais. Nous y aperceusmes aussi beaucoup de perdrix, de bécasses et de vanneaux. Le soir nous montasmes au sommet d'un rocher, à la descente duquel nous cabanasmes près d'un petit lac; le mesme soir ma chienne angloise s'esgara, de laquelle j'eus fort grand regret; l'on fit 3 lieues au N. un quart N.-E.

Le 29, nous avançasmes de 3 lieues au N.-N.-E. et traversasmes un bois assez difficile et plusieurs petites montagnes pierreuses. Nous entrasmes, après, dans des prairies, ensuite dans un bois fort espais, dans lequel nos guides nous esgarèrent. Après mille embarras, nous nous trouvasmes sur les bords de la branche du Ouest de la rivière des Ouachitas, laquelle se sépare à 20 lieues plus bas de l'autre branche, qui remonte dans le O.-N.-O.; cette rivière se décharge dans la Rivière Rouge, à 14 lieues de son entrée. A deux heures de l'après-midi, nous joignismes le parti Naouydiche; il estoit occupé à boucaner des licornes. C'est

un animal gros comme un moyen cheval; il a le poil roux de la couleur et longueur de celuy des chèvres, la jambe assez mince et dans le milieu du front une corne, sans branche, d'un demi-pied de long; la viande en est très délicate. Cette descouverte se trouve conforme à ce que M. de Bienville avoit entendu dire des Sauvages que, dans le haut de la rivière des Oüachitas, il y avoit des licornes.

Le grand chef Naouydiche et ses guerriers me tesmoignèrent beaucoup d'amitié et me chantèrent dans cet endroit le Calumet, ce qui m'engagea à luy faire de nouveaux présents; je leur montray les marcassites, que j'avois ramassées dans les montagnes; ils m'assurèrent que dans la mesme chaisnière au N.-E., d'où je l'avois passée, ils avoient eu connoissance de plusieurs pierres métalliques fort pesantes.

Le 30, nous restasmes au cabanage; les Sauvages s'occupèrent à pescher plusieurs poissons dans un ruisseau qui restoit dans la rivière.

Le 31, nous nous mismes en marche avec le parti Naouydiche; nous trouvasmes un bois fort espais, à la sortie duquel nous entrasmes dans un autre bois plus clair; ensuite dans des prairies, au bout desquelles nous passasmes un bois, à la sortie duquel nous nous arrestasmes au bord de la branche du O.-N.-O. de la rivière des Ouachitas. Ce jour nous fismes 6 lieues dans le Nord un quart N.-O.

Le 1er, nous traversasmes la branche de la rivière, dans laquelle il n'y avoit pour lors que deux à trois pieds d'eau de profondeur; nous suivismes un sentier à la droite le long d'un bois assez espais, qui nous mena à des hauteurs; nous tombasmes dans des prairies et vallons, où nous passasmes un ruisseau, rempli de gros coquillages, faits en façon de ricados,

dans l'un desquels je trouvay une perle d'une fort belle eau; Je la montray au chef Naouydiche; il m'assura que, quelques journées au-dessus des villages où j'allois, l'on en trouvoit de fort grosses dans des coquillages que l'on peschoit dans la rivière. Nous passasmes près de cet endroit un ruisseau, ensuite nous entrasmes dans une vaste prairie, où l'eau nous manqua. A sept heures du soir, nous arrestasmes près d'un petit réservoir d'eau, qui se trouva à propos dans un fond; nous avançasmes ce jour de 7 lieues au Nord.

Le 2, nous continuasmes de traverser de grandes prairies, dans lesquelles nous trouvasmes deux ruisseaux entre des bosquets, auprès desquels nous descouvrismes plusieurs mines abondantes de charbon de terre. Nous passasmes la nuit dans un fond près d'une mare d'eau; nous fismes ce jour 8 lieues au Nord.

Le 3, nous continuasmes d'avancer dans la prairie jusqu'à un bois près d'un ruisseau, où le grand chef de la nation Touacara, accompagné de six autres chefs de nations, m'attendoit, ayant eu nouvelle de mon arrivée par quelques Naouydiches, qui avoient pris les devants; ils estoient montés sur de très beaux chevaux sellés et bridés à la mode des Espagnols. Nos premiers compliments se passèrent par des démonstrations d'amitié. Après quoy le chef Touacara me fit dire par un Naouydiche, qui parloit la langue nassonite, entendue du soldat de la garnison, que la nouveauté de voir dans leur pays une nation, à eux inconnue, ne laissoit pas que de les surprendre, mais que la franchise, avec laquelle nous venions, les assuroit de notre sincérité, qu'ils vouloient bien faire alliance avec nous et que nos ennemis seroient les leurs.

Je leur représentay que le grand chef de ma nation, de la parole duquel j'estois porteur, m'avoit envoyé devers eux pour les assurer de sa protection et de son amitié et leur offrir des secours contre leurs ennemis; que j'accepterois, en son nom, l'alliance qu'ils me proposoient et que j'aurois soin de l'instruire de leurs bonnes intentions. Ces chefs avoient apporté avec eux du pain de mahys, meslé avec du froment et quelques viandes boucanées, desquels ils me régalèrent avec ma troupe; ensuite je montay sur un beau cheval, qu'ils m'avoient amené et nous marchasmes de compagnie pour nous rendre à leurs villages. Le pays par où nous passasmes estoit uny. A une portée de fusil de leurs habitations, nous traversasmes un beau ruisseau, enfermé d'un bois clair, au-dessus duquel sont *les villages situés sur des costeaux, le long de la branche du S.-O. de la rivière des Alcansas*[1]. Ces villages n'en font qu'un, les maisons se joignant les unes aux autres, courant de l'Est à l'Ouest, une lieue dans la plus belle situation que l'on puisse voir. Les nations de ces establissements sont les Touacaras, Toayas, Caumuches, Aderos, Ousitas, Ascanis, Quataquois, Quicasquiris, Honechas; ils peuvent fournir six mille personnes de tout sexe[2].

En arrivant à ce village, les chefs qui m'avoient accompagné me firent mettre pied à terre à une portée de fusil du

1. Qu'ils nomment Imaham, à la haute latitude de 37° 45'. Éloigné des Nassonites de 89 lieues en ligne droite dans le Nord. (Beaurain.)

2. Ces nations sont les Touacaro, Toayas, Caunouche, Ardeco, Ousita, Ascanis, Quataquon, Quirasquiris, Houechas. On croit que ce sont les Mento. Ils peuvent composer ensemble 4,000 personnes. Ils sont alliés des Paniouassa, qui sont du costé du Nord à 40 lieues de distance. Quoyqu'ils soient en paix avec les Osages, ils s'en défient. Cette nation est située dans le Nord-Est de chez eux à 40 lieues. Ils sont aussi alliés avec les nations errantes establies sur le haut de la Rivière Rouge, mais ils ont une guerre cruelle avec les Canecy, les Padoucas et avec quelques uns des villages Panis. Ils ont connaissance des Aricaras, establis du costé

chef Touacara; ensuite deux considérés m'y portèrent sur leurs espaules, le visage tourné contre terre; l'on me mit sur une robe de bœuf, étendue sur le plancher. Pour lors, tous les principaux Indiens firent un cercle autour de moy, et chacun d'eux mit sa main dans la mienne pour marque de sa bonne amitié. Lorsque mes paquets furent dans la cabane, je fis mon présent au chef Touacara; il consistoit dans quelques fusils, de la poudre et des balles, des haches, des cousteaux et quelques aunes d'estoffe. Quoyqu'il fust surpris de se voir tant de marchandises, il n'en tesmoigna cependant aucune émotion, conservant son air de gravité, quoyqu'il ne fust âgé que d'environ vingt-cinq ans. Pour me marquer sa reconnoissance, il me donna une couronne de plumes d'aigle, garnie de petits oiseaux de toutes couleurs, avec deux plumages de calumets, l'un de guerre et l'autre de paix, présent le plus considérable que ces guerriers puissent faire.

Le 4, les huit nations me chantèrent le calumet; il s'y trouva plus de 7,000 personnes[1], y comprenant partie des nations errantes, qui estoient venues exprès à ces villages pour me chanter le calumet; les chefs Toajas et Ascanis, vieillards de plus de soixante ans, faisoient la cérémonie de cette feste; ils manioient le plumage avec une adresse infinie. Ils firent des harangues, « dans lesquelles ils exposèrent l'avantage de nostre alliance : que nous estions une nation guerrière,

des Cansés dans le Missouri. Suivant le rapport des anciens Sauvages, il y a une nation blanche, qui fait commerce de métaux avec quelques villages Padoucas, situés dans l'Ouest-Nord-Ouest à 15 journées; mais ils vont rarement de ces costés à cause de leurs ennemis, n'allant pas plus loin qu'à des montagnes où il se trouve du sel de roche. Ils assurèrent pareillement que, dans les eaux hautes, la rivière était navigable aux environs des Panioussas, beaucoup au-dessous de leur village; mais ce qu'il y a de particulier, c'est qu'aucune de ces nations ne se fait de pirogues, n'en ayant jusqu'à présent aucune connoissance. (Le Chev. de Beaurain.)

1. 5,000 personnes. (Beaurain.)

qui n'appréhendoit point les ennemis sur la route, quoyqu'en petit nombre; que d'ailleurs le commerce qu'ils feroient avec nous leur seroit avantageux, puisque nous leur apporterions des armes pour se défendre contre leurs ennemis, plusieurs sortes de marchandises propres et utiles pour leurs usages; qu'il falloit avoir soin de nous bien nourrir, afin que nous pussions partir de chez eux le ventre dur. » Après qu'ils eurent tenu ces discours, tous les chefs et considérés de ces nations me contèrent toutes leurs prouesses et firent le dénombrement de toutes les chevelures qu'ils avoient enlevées. Ennuyé d'une cérémonie, qui duroit depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après minuit, je pris le party d'aller me reposer et de laisser le sieur Du Rivage dans ma place, sçachant bien que cette feste ne devoit finir que le jour suivant, sur les deux heures de l'après-midy ; pendant lequel temps les Sauvages ne discontinuent ni leurs chants, ni leurs danses de calumet, de sorte qu'ils s'en trouvèrent après fort fatigués et la voix si enrouée qu'à peine pouvoit-on les entendre.

Le 5, les chefs vinrent me prendre[1] au lieu où je reposois couché sur une robe de bœuf; ils me portèrent au calumet, qui se chantoit sous un antichon, couvert de feuillages à

1. Le 5, au matin, les chefs furent le prendre au lieu où il estoit couché avec la circonstance que des considérez l'avoient veillé toute la nuit, chassant avec un plumage d'aigle les mouches qui pouvoient l'incommoder. Ils le portèrent de nouveau sur leurs épaules au calumet, qui se chantoit sous un appentis que l'on avoit préparé et couvert de feuillages à cause de l'ardeur du soleil; ils luy lavèrent la teste, les pieds et l'estomac, et luy peignirent le visage de bleu et de rouge, et luy mirent sur la teste un bonnet de plume d'aigle, après quoy ils continuèrent leurs harangues et leurs chants. Peu après ils jetèrent à ses pieds plusieurs robes de bœufs, passées avec de la cervelle de ces animaux, et luy firent pareillement présent de plusieurs morceaux de sel de roche, de pains de tabac et des pierres de couleurs vertes et bleues... A quoy ils adjoustèrent un jeune esclave Cannecy, du village Quiriroche, âgé de huit ans... (Le Chev. Beaurain.)

cause de l'ardeur du soleil; ils me peignirent le visage d'un bleu d'outremer ; ensuite ils jetèrent à mes pieds trente robes de bœuf, plusieurs morceaux de sel de roche, des pains de tabac, du vert-de-gris et quelque peu d'outremer. Ils adjoustèrent à ces présents un jeune esclave de nation Cancy de l'âge de huit ans, auquel on avoit mangé un doigt de chaque main, marque qu'on le destinoit à servir un jour de nourriture à ces anthropophages. Pour lors, le chef Toajas, dont la nation est la plus nombreuse, me fit dire qu'il estoit fasché de n'avoir qu'un esclave à me présenter ; que, si j'estois arrivé une lune plustost, il m'en auroit donné dix-sept de la mesme nation, qu'ils avoient mangés dans une feste publique. Je le remerciay de sa bonne volonté, regrettant en moy-mesme de n'estre pas arrivé à temps pour sauver la vie à ces pauvres malheureux, au moyen desquels on auroit pu faire la paix avec leur nation en les renvoyant chez eux. Je donnay pour lors à ces nations les présents, que je leur avois destinés, montant à près de 1,500 livres.

Le 8, je fis assembler tous les principaux chefs de ces nations pour m'informer d'eux de la situation de la rivière des Alcansas, de la demeure la plus prochaine des Espagnols, du commerce qu'ils faisoient avec les Padoucas. A quoy ils me respondirent que *leur rivière formoit deux branches au-dessous de leur village;* que celle, sur laquelle estoient leurs demeures, remontoit au soleil couchant jusqu'à des villages Espagnols et Padoucas; que les Espagnols tiroient de ces contrées du fer jaune, des esclaves et quelques pelleteries; que le pays de ces hommes blancs estoit remply de vaches et de chevreuils domestiques, que leurs prairies estoient couvertes de chevaux et d'autres animaux qui por-

toient de la laine ; que les Padoucas estoient une nation nombreuse, dont les villages s'estendoient fort loin du costé du Nord et du Nord-Nord Ouest ; que les Espagnols n'estoient point alliés avec toute cette nation, et que, lorsqu'ils alloient en traite à quelque village escarté du costé des Aricaras, ils estoient souvent attaqués par la nation Panis, ennemie des Padoucas. Ils m'assurèrent que *cette rivière des Alcansas estoit navigable en hiver* jusqu'au delà des villages Espagnols, qu'il falloit dix jours pour s'y rendre par terre, mais qu'ils n'alloient pas de ce costé, parce que les Padoucas estoient leurs ennemis. Ils me dirent pareillement que les Anahous et les Missoury, auxquels ils donnent un autre nom, leur faisoient la guerre, mais qu'ils estoient alliés avec les deux villages Ascanis et Ousita, situés dans le N.-N.-O. de leurs demeures, à 60 lieues de distance; qu'il y avoit sept fameux villages du costé du N.-N.-O. d'Arricara, à 120 lieues de chemin, avec lesquels ils estoient alliés. Je crois que ces Arricaras font partie des quarante-cinq villages Panis.

Ils me confirmèrent que dans le haut de leur rivière, à quelques jours de chemin, l'on trouvoit du sel en pierre, du vert-de-gris et du bleu d'outre-mer, mais qu'il y avoit du risque pour eux d'y aller, à cause des Cancy, qui passoient par ces endroits pour aller en guerre contre les Padoucas. — L'un des chefs m'assura qu'il y avoit un costeau à six journées des villages, où il y avoit du fer jaune, que les Espagnols estimoient beaucoup. Il m'en donna une pierre, qu'il avoit dans sa cabane par hasard.

Mon dessein estoit de laisser chez ces nations trois de mes gens, jusqu'à ce que le Conseil de la Louisiane eust décidé sur

cet establissement; mais je changeay de sentiment, ayant appris que ces peuples quittoient tous leur village, depuis le mois d'Octobre, pour aller à la chasse, d'où ils ne revenoient que dans le mois de Mars pour semer leurs mahis, fèves et giraumonts, de quoy ils se nourrissent l'été. Les terres de ces quartiers sont très fertiles; elles sont noires et légères. Le pays est descouvert, et ce n'est que par petits cantons que l'on aperçoit des bosquets de chesnes, de noyers et de mûriers; les prairies y sont élevées et propres à la culture du froment et d'autres grains[1]. Les Sauvages y cultivent une quantité prodigieuse de tabac, qu'ils apprestent en pains plats, après l'avoir pilé[2]. La chasse y est abondante non-seulement pour le bœuf, l'ours et le chevreuil, mais généralement pour tous les autres animaux. La rivière fournit de très bon poisson, et quoyque les eaux fussent tout à fait basses, il ne laissoit pas que d'y rester un ruisseau de deux ou trois pieds de profondeur[3].

Ces nations élèvent de très beaux chevaux; ils les estiment beaucoup, ne pouvant s'en passer ni pour la guerre ni pour la chasse; ils ont des selles et des brides qui sont très bien faites, et portent mesme des cuirasses de cuir à l'espreuve de la flesche[4]; leurs cabanes sont exhaussées, la pluspart basties de paille et de roseaux, enduites de terre, formant un dôme; au-dessus de leur porte, chaque chef de nation a ses armes

1. Il s'y rencontre du romarin, qui est le seul endroit où l'on en ait trouvé. (*Journal historique*, par le chevalier de Beaurain.)

2. Ou écrasé entre deux pierres. (Ch. de B.)

3. Mais la quantité de rochers, dont elle est remplie, rend la navigation très difficile au-dessus de ces villages; de sorte que l'on ne peut l'entreprendre que depuis le mois de Mars jusqu'au mois d'Aoust.

4. Ils se servent aussy de paraflèches et de vestes de mesme cuir appresté, ce qui leur est d'une grande défense. (Beaurain.)

peintes sur un morceau de cuir rond; les unes représentent le soleil, la lune ou des étoiles, ou d'autres différents animaux [1].

Le chef de la nation des Touacaras est le plus respecté de toutes ces nations. Lorsqu'on luy apporte à manger, il en prend une partie et donne le reste à ses considérés; leurs plats sont faits de roseaux, mais si bien travaillés que l'eau n'y pénètre pas. Quoyque les autres chefs ayent leur femme, celuy-là n'en a point d'affidée; lorsqu'il veut coucher avec quelques filles, il les envoie advertir et elles ne manquent pas d'y venir; mais elles se retirent chez elles, dès la pointe du jour, sans se faire connoistre.

Ces Sauvages sont gens de bon sens, plus spirituels que les nations du Mississipy; mais la fertilité de leur pays les rend paresseux; ils sont presque tousjours assis à l'entour de leurs chefs, et ils ne pensent pour l'ordinaire qu'à manger, fumer et jouer; ils sont d'ailleurs libertins, mais généreux dans leurs amours, donnant à leurs maistresses tout ce qu'ils peuvent avoir. Les femmes y sont assez belles; elles n'ont rien à redire que leur couleur olivastre; elles poussent la galanterie encore plus loin que les hommes. Pendant nostre séjour à leurs villages, elles ne discontinuèrent pas de nous apporter des plats de fèves et de mahys, apprestés avec de la moelle de bœuf et quelque viande boucanée; elles s'efforçoient mesme de se surpasser entre elles, à qui apporteroit des meilleurs mets. Comme nous ne pouvions pas manger tout ce qu'elles nous apportoient, la cabane du chef se trouvoit nourrie de ces présents. Ces peuples ne pouvoient se lasser

1. Ce qu'il y a de particulier, c'est que toutes ces nations parlent diverses langues, quoyqu'ils ne fassent qu'un seul village. (Ch. de Beaurain.)

d'admirer mes deux nègres; les femmes leur faisoient des avances, et les hommes auroient souhaité qu'ils eussent resté parmi eux.

A l'esgard de leur religion, je n'ay pu en estre bien instruit. Il m'a paru qu'ils en ont peu et qu'ils font consister leur plus grand bien dans les plaisirs du corps. Ils reconnoissent cependant un Grand Esprit, qu'ils vénèrent sous différentes formes; ils luy présentent les prémices des fruits de la terre et croient que, lorsqu'ils sont morts, ils s'embarquent dans une grande pirogue gouvernée par un homme noir, lequel a des cornes, qui débarque ceux qui ont bien vécu dans des pays de prairies remplies de bœufs, et les autres, qui n'ont pas esté guerriers et qui ont mal servi leur patrie, sur des terres arides, sur lesquelles ils ne vivent que misérablement.

Il n'y a point dans toute la colonie de la Louisiane d'establissement *plus utile à faire que sur cette branche de rivière,* non seulement par la bonté du climat, la fertilité des terres et la richesse des minéraux, mais mesme par rapport au commerce, que l'on peut introduire avec les Espagnols du Nouveau-Mexique. L'on peut aussi se rendre maistre de celuy qu'ils font avec les Padoucas et Aricaras, desquels ils tirent des richesses considérables. Il faut ajouter à cela que l'on y traitera quantité de cuirs de bœuf et d'autres pelleteries, et qu'il sera facile de tirer de chez les Espagnols autant de vaches et de moutons, que les concessionnaires, establis sur cette rivière, en auront besoin et que l'on pourra mesme en faire conduire par terre avec facilité aux postes que nous avons establis sur le Mississipy jusqu'aux Illinois.

Depuis le 6 au 10 de Septembre, j'employay le sieur Du Rivage à graver sur un poteau les armes du Roy et de la Compagnie. Le jour et l'année de la prise de possession, il fut planté dans le milieu du village. Les Sauvages me demandèrent ce que cela signifioit. Je leur dis que c'estoit pour marquer l'alliance que nous avions faite avec eux.

Le 11, il arriva un Sauvage de la nation Chicachas avec des marchandises. Il parut troublé de me voir dans ces villages. Il me fit entendre qu'il s'en retournoit aux Yasous. Je luy donnay une lettre pour faire tenir à M. de Bienville.

Mes deux guides Quidehais m'ayant quitté chez ces nations, il ne me restoit que le Nassonite qui estoit venu avec moy. Lorsqu'il me fallut partir pour m'en retourner, il me pria de partir devant, et qu'il viendroit me joindre en deux jours. Ayant pris congé de ces nations et fait quelques provisions de fèves et de mahys, je me mis en chemin le 13 de Septembre. Il est d'*observation que des Nassonites aux Touacaras il y a* 110 *lieues de chemin,* et que leur situation est Sud-Est et Nord-Ouest. Nous fismes ce jour trois lieues dans le Sud-Sud-Est jusques au bois, près d'un ruisseau où j'avois rencontré les chefs de ces nations.

Le 17, nous arrivasmes à la branche du Nord-Ouest de la rivière des Ouachitas, où nous restasmes jusqu'au 21, que j'envoyay de mes gens au village, d'où je sortois, pour s'informer de mon guide et m'apporter quelques vivres, ne me restant plus que 20 livres de fèves, et ayant encore 74 lieues de chemin à faire, ce qui me fit régler ces fèves à un demi-litre par jour à chaque personne.

Le 23, la nuit fut fort froide, les vents estant au Nord. Nous continuasmes nos petits retranchemens, de crainte de sur-

prise. Nous peschasmes le mesme jour du poisson dans la rivière.

Le 24, le froid continua. Nous aperçusmes plusieurs licornes sans pouvoir les approcher. Nous ramassasmes des plaquemines; c'est un fruit approchant de la nèfle, mais beaucoup meilleur, lorsqu'il est bien mûr, sans quoy il est extrêmement âcre.

Le 25, nous commençasmes à voir des outardes, venant de la partie du Nord, allant au Sud.

Le 26, le froid continua. Nous vismes quantité de chevreuils, mais notre peu de poudre et la crainte de sortir trop loin de nos retranchemens, à cause des ennemis, nous empescha de leur faire la chasse.

Le 27, les vivres ayant manqué, nous tuasmes un de nos chevaux pour subvenir à nostre nourriture. Nous en boucanasmes une partie. Le mesme soir, je tuay une outarde et un rat de bois, que nous mangeasmes.

Le 28, ma chienne angloise, que j'avois perdue, il y avoit un mois, vint à nostre cabanage, mais elle avoit perdu la mémoire, de sorte qu'elle ne put nous reconnoistre. Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que mon chien alloit luy porter à manger, se privant de sa nourriture pour exercer sa charité. Le mesme jour mes gens arrivèrent des Touacaras avec quelque peu de mahy et de fèves. Ils m'amenèrent un guide Naouydiche avec sa femme, qui devoit nous conduire jusqu'au delà des montagnes, mon guide Nassonite m'ayant abandonné pour suivre une femme sauvage, de laquelle il estoit amoureux.

Le 30, nous nous mismes en chemin, nous fismes 4 lieues jusqu'au lac, où un de nos chevaux s'estoit noyé en allant à

nos descouvertes, ayant trouvé une lieue et demie d'abregée par un beau chemin.

Le 1er, nous aperçusmes une très grande multitude de bœufs sauvages qui paroissoient épouvantés. Nostre Sauvage en tua quelques-uns; il s'arresta à les boucaner, contre mon avis. Ayant jugé que les bœufs estoient chassés par quelques nations ennemies, je suivis mon chemin. Ayant avancé d'une lieue, nous eusmes connoissance d'une cinquantaine de cavaliers qui suivoient le bœuf; nous en fismes des Cancy. Cela nous fit redoubler nos pas jusqu'à dix heures du soir que nous nous arrestasmes près d'un ruisseau. Je comptois un de mes noirs perdu, ayant resté avec le Naouydiche au boucanage, mais il arriva à deux heures du matin, s'estant sauvé à la faveur des herbes, où il s'estoit caché. Suivant son rapport, notre guide et sa femme avoient esté mis à mort.

Le 3, nous nous égarasmes dans les montagnes. Comme j'avois observé, en venant, l'aire du vent à la boussole et corrigé la route, je fis le Sud-Est; mais nous trouvasmes des chemins si difficiles, avec des lacs qu'il falloit traverser, que je perdis ce jour-là trois chevaux avec leurs charges.

Depuis le 4 jusqu'au 8 du mesme mois, nous rodasmes dans les montagnes. Tous nos chevaux y périrent. Nous fusmes contraints de nous en venir à pied avec chacun un paquet de cheval boucané.

Le 9, nous retrouvasmes notre chemin, et le 13 nous arrivasmes aux Nassonites, extrêmement fatigués d'une route si pénible. Je trouvay le caporal de la garnison, Saint-François, de retour des Natchitoches, qui me donna deux lettres, l'une du Conseil de la Louisiane, l'autre de M. de Bienville, desquelles voicy la teneur :

Lettre des Directeurs à Monsieur de La Harpe, Commandant aux Cadodaquious.

« Nous avons receu, Monsieur, vos lettres du 28 Avril le 4 Aoust. Nous voyons avec plaisir les progrès que vous faites dans la descouverte des terres. Nous ne pouvons que vous exhorter à continuer, comme vous avez commencé, en suivant les ordres que vous en avez reçus du Conseil de la Louisiane, et vous assurer que vous trouverez de la part de la Compagnie tous les agrémens qu'elle pourra vous procurer et qu'elle satisfera à toutes vos dépenses. Nous vous donnons avis que l'intention de la Compagnie n'est point de faire la guerre aux Espagnols du Mexique, au contraire de les traiter avec amitié, afin d'attirer le commerce de vos costés. Vous vous réglerez là-dessus dans toutes vos entreprises. Votre zèle et votre conduite passée nous donnent lieu de croire que vous sçaurez concilier vos desseins avec les intentions de la Compagnie, auprès de qui nous vous rendrons la justice due à votre activité et bonne volonté.

« Nous sommes très parfaitement, Monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

« Devillardeau, Bienville, C. Legac, Hubert. »

Lettre particulière de M. de Bienville à M. de La Harpe.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'escrire des Nassonites du 9 Avril, par laquelle j'apprends que vous estes content d'avoir monté jusqu'au lieu où vous estes. Il faut avoir autant de courage que vous en avez pour avoir resisté à des fatigues si pénibles. Je vous suis bien obligé du grand détail que vous vous estes donné la peine de m'adresser.

Vous me ferez toujours beaucoup de plaisir de m'escrire, quand vous en aurez occasion. Je crois que la guerre que nous avons à présent avec l'Espagne doit vous détourner d'entreprendre d'aller au Nouveau-Mexique. Je vous envoye le passeport ou commission que vous me mandez; vous vous en servirez, si vous croyez qu'il n'y ait point de risque pour vous de la part des Sauvages, alliés des Espagnols. Je suis persuadé que, si vous ne réussissez pas dans ces découvertes importantes, personne ne doit l'entreprendre. Je le marque à la Compagnie et luy fais connoistre la conséquence et l'avantage pour le pays que vous y puissiez réussir, ce dont je ne doute nullement, comme je le fais de votre capacité.

M. Legac m'a paru avoir envoyé le reste de vos effets à la Nouvelle-Orléans par le bastiment de Bellanger pendant mon séjour à Pensacola. La guerre que nous avons avec les Espagnols ne m'a pas permis, ny mesme ne me permet pas encore d'aller à la Nouvelle-Orléans. Ces Messieurs les Directeurs se sont trouvés dans un si grand embarras, depuis qu'ils se sont assemblés, que je n'ay pas eu le temps de faire régler la gratification qui vous estoit deue pour avoir transporté à vos frais vos effets au lieu de vostre concession, à quoy la Compagnie s'estoit obligée.

Je vois bien, Monsieur, qu'il faut que vous ayez au moins au poste où vous commandez une trentaine de soldats. J'en fais actuellement partir cinquante pour la Nouvelle-Orléans, et j'escris à M. Davril qu'il convient de vous les envoyer aux Natchitoches. Le bateau, que vous avez confié à descendre au chef blanc, est icy; je compte que ce printemps vous nous renverrez la felouque. Je suis si accablé d'affaires, Monsieur, que je n'ay pas le temps de vous escrire aussy au long que je le

voudrois sur tous les articles de vos lettres. J'ay recommandé au sieur Derbanne de vous marquer le détail de notre petite guerre.

Je souhaiterois que la paix se pust faire bientost avec l'Espagne, tant par rapport au commerce, que je ne doute point que vous n'establissiez avec eux dans vos quartiers, que pour nous tirer icy des embarras où nous sommes icy sur la coste.

Je vous souhaite, Monsieur, une parfaite santé. Je vous prie d'être toujours persuadé que je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

BIENVILLE.

Ayant appris par quelques Sauvages Amédiches que les Espagnols s'assembloient du costé de la rivière de la Trinité, qu'il leur venoit des troupes, et que leur dessein estoit de retourner aux Assinais, je pris le party de descendre à la Nouvelle-Orléans pour informer M. de Bienville de toutes choses. Comme les eaux estoient basses, je ne pus prendre qu'une moyenne pirogue, dans laquelle je partis le 27 du mois d'Octobre avec six hommes, du nombre desquels étoit Saint-François, caporal de la garnison. Le soir, nous nous arrestasmes au village de Cadodaquious.

Le 28, ayant descendu environ 10 lieues la rivière, nous rencontrasmes trois pirogues de nos Sauvages, venant de la chasse aux bœufs. Ils me dirent avoir rencontré, près de la petite rivière, plusieurs cajeux nouvellement faits, travaillés par la nation Tonicaus, qui sont les Yasous, ce qui les obligeoit de retourner à leurs villages.

Le 29, à quatre heures de l'après-midy, nous passasmes la petite rivière; elle gist dans son entrée au Nord-Nord-Ouest.

Nous suivismes la fourche de la gauche, celle de la droite qui forme la grande rivière estant à sec, et formant deux isles dans les eaux hautes. Cette rivière est éloignée de 20 lieues des Cadodaquious, quoyque par terre il n'y ait que 8 à 9 lieues. Le 30, nous aperceusmes les cajeux, sur lesquels les Tonicaus avoient traversé la rivière.

Le 31, je tombay dangereusement malade d'une grosse fièvre avec délire.

Le 1er, un jeune chirurgien, que j'avois avec moy, me soigna. La connoissance me vint un peu. Nous restasmes au cabanage. Je continuay d'estre affligé de maladie et hors d'estat que l'on pust me descendre à terre, de sorte que j'estois obligé de coucher dans la pirogue. Exposé au vent et à la pluye et au froid, estendu sur une simple robe de bœuf, j'arrivay dans cet estat, le 21 Novembre, au portage des Natchitoches, éloigné de ce poste de 25 lieues par terre, et de 14 par les lacs; la rivière estant basse, et ne pouvant aller plus loin par eau, l'on me porta à une cabane sauvage abandonnée, où l'on me laissa avec deux de mes gars, et pour tous vivres trois livres de mahys. Le reste de mes gens furent chercher des secours soit chez les nations Adayes, en cas qu'ils les eussent rencontrées, ou bien aux Natchitoches pendant leur absence. Notre mahys ayant finy, nous ne vivions que de senelles et quelque pourpier sauvage, ce qui me réduisit à la dernière extrémité.

Le 4, deux de mes gens arrivèrent des Natchitoches avec des vivres. Ils m'amenèrent le chef blanc avec trois hommes de sa nation, les cinquante Adayes qu'ils avoient pris sur la route pour ayder à faire mon portage. Ils me trouvèrent si foible et en si mauvais estat, qu'ils ne jugèrent pas à propos de me faire partir. Ces Adayes m'ayant examiné et connois-

sant le péril où j'estois, envoyèrent en diligence chercher trois de leurs médecins, qu'ils nomment sorciers. Cette nation est celle qui passe pour la plus experte dans cet art.

Ils arrivèrent à deux heures après minuit et commencèrent par me chanter *le Cocodrille* (*sic*), et à me jongler plus de deux heures. J'estois si abattu que je ne fis nulle attention à toutes ces extravagances, estant enflé extraordinairement. Ils me mirent nud à terre, estendu sur une robe de bœuf, où ces médecins me sucèrent dans toutes les parties du corps les plus affligées; je m'en trouvay un peu soulagé.

Le 5, ils me firent un brancard ou plutôt une échelle, sur laquelle ils me portèrent sur leurs épaules. Cette situation m'estoit si douloureuse qu'ils furent toute la journée à me conduire à un ruisseau qui descendoit au lac, quoiqu'il n'y eust qu'une lieue et demie de chemin du costé du S.-S.-O.

Le 6, je m'embarquay dans une petite pirogue. Nous fismes 4 lieues jusqu'à estre arrivé à quelques cases Ad[illegible], où ces nations estoient pour lors à faire la récolte de pommes de terre et de plaquemine, duquel fruit ils font du pain. Les Sauvages, qui me conduisoient par le ruisseau, eurent une peine incroyable à y faire passer la pirogue à cause des arbres renversés. Ils estoient obligez souvent de la porter pardessus les arbres. A l'esgard des autres, ils suivirent le chemin par terre, estant plus court. Il est remarquable que ces nations n'habitent cet endroit que dans les eaux basses, le pays inondant dans les eaux hautes.

Le 7, l'on m'embarqua dans une pirogue un peu plus grande que la précédente. Nous traversasmes plusieurs lacs, et, après avoir fait 10 lieues, nous arrivasmes au portage des Natchitoches, à 2 lieues de ce poste.

Le 8, M. Blondel arriva au-devant de moy avec trente Sauvages. Ils firent un autre brancard, sur lequel ils me portèrent jusqu'à une portée de pistolet du fort, où j'arrivay peu après dans une pirogue. Je compte que tous ces portages m'ont cousté plus de 40 pistoles.

Le changement de nourriture rétablit un peu ma santé et me mit en estat de songer à partir pour la Nouvelle-Orléans.

J'appris dans ce poste quelque circonstance touchant l'expédition de M. Blondel à l'esgard de la mission des Adayes. — J'y fus sensible, la trouvant contraire aux intentions de la Compagnie. — Je fis connoistre à M. Blondel la conséquence de cette démarche, qu'il estoit important que les Espagnols fussent establis près de nos postes, à cause du commerce et des bestiaux que l'on pouvoit tirer d'eux ; que, d'ailleurs, ces missionnaires n'estoient pas en estat de nous causer le moindre ombrage, qu'ils nous avoient toujours rendu service et avoient fait la fonction de curez au fort. Là-dessus M. Blondel m'assura qu'il n'avoit esté aux Adayes que dans le dessein de conserver cette mission contre les efforts de nos Sauvages, lesquels, sachant la rupture qui estoit entre nous, n'auroient pas manqué de la destruire, mais que ces Pères, ne connoissant pas nos intentions, s'en estoient enfuys avec précipitation, ayant abandonné les vases sacrés, et les autres effets desquels les Sauvages s'estoient emparez. — Sur ces circonstances, je le fis résoudre à faire tenir une lettre à ces Pères, que je luy dictay en langue espagnole, de laquelle voicy la teneur :

« Mon Révérend Père,

« La vénération parfaite que j'ay pour Votre Révérence, jointe à l'inclination que j'ay pour la nation espagnole, m'a fait sentir avec douleur la rupture entre nos deux nations. Le sang qui les unit et la grandeur d'âme des princes qui nous gouvernent doivent nous faire espérer sous peu une union parfaite. Pénétré de ces sentimens, je me rendis à votre mission des Adayes dans le dessein d'assurer Vos Révérences contre la malignité de nos Sauvages, et de soutenir et protéger les missions, desquelles vous estes le digne pasteur. — J'ay eu le malheur de ne pas vous y rencontrer, mais seulement le frère Manuel, lequel, ne voulant pas se fier à mes promesses, s'enfuit, abandonnant la mission avec les vases sacrez et quelques effets, des quels je me saisis, de crainte qu'ils n'eussent esté profanés et pillés par des idolastres. Vous pouvez, mon Révérend Père, les envoyer chercher icy, où tout vous sera rendu ponctuellement. Je vous sollicite aussi, suivant les ordres que j'ay reçus de mon général, de retourner à votre mission et de vivre avec nous avec la mesme cordialité que cy-devant, vous promettant tous secours et assistance.

« Je suis, mon Révérend Père, le plus humble de vos serviteurs.

« BLONDEL. »

Des Natchitoches, le 12 Décembre 1719.

VIII

LES SAUVAGES MISSOURIS EMPÊCHENT DU TISNÉ DE PASSER CHEZ LES PANIOUSSAS. IL EST BIEN ACCUEILLI CHEZ LES OSAGES. LES PANIS LE MENACENT DEUX FOIS DE LUI CASSER LA TÊTE. IL PLANTE NÉANMOINS CHEZ EUX LE PAVILLON BLANC LE 27 SEPTEMBRE 1719.

E

Il
couv
Tou
un q
de s
riviè
Nou
de 3
et O.
court
un qu
grés

. .

Il y
Misso
bois c
jusqu
quefo
elle es

I

VOYAGE FAIT PAR M. DU TISNÉ

EN 1719, CHEZ LES MISSOURIS POUR ALLER AUX PANIOUSSAS.

Extrait de la Relation de Bénard de La Harpe.

Il est à remarquer que, dans le temps que je faisois la descouverte de cette branche de rivière, sur laquelle sont les Touacaras, M. Du Tisné descouvroit la branche du N.-O. un quart de la mesme rivière. J'ay fait insérer icy la relation de ses descouvertes; mais il est utile de sçavoir que cette rivière se descharge dans le Mississipy, à 183 lieues de la Nouvelle-Orléans, par la rivière. Son entrée est à la latitude de 33 degrés 40 minutes. Elle gist dans cet endroit E.-S.-E. et O.-N.-O. A 60 lieues, elle forme deux branches : l'une qui court sur le N.-O. un quart N., et l'autre qui remonte au O. un quart N.-O. jusqu'au village des Touacaras, situé à 37 degrés 20 minutes de latitude. . . . . .

. . . . . .

Il y a du village des Kascakias au Missoury 32 lieues. Le Missoury est une eau fort trouble et pleine d'embarras de bois et de grandes battures, avec de forts courants; elle court jusqu'au village des Missourys au N.-N.-O., quoyque quelquefois l'on fasse le tour du compas par les circonvallations; elle est fort bien boisée de noyers, de plataniers, de chesnes;

l'on y voit de très belles terres et des costeaux sur roc. Par intervalles, l'on trouve du costé du Ouest de la rivière deux belles rivières : la première est la Rivière Bleue, qui n'est pas d'une grande conséquence ; la seconde est la Rivière des Osages, dont les villages sont à 80 lieues au-dessus dans le S.-O. Elle porte encore pirogue 20 lieues au-dessus de cette nation.

L'entrée de cette rivière des Osages est esloignée de 10 lieues de la Riviere Bleue, et de 40 lieues de l'entrée de celle du Missoury. Aux environs des Osages, il y a des mines de plomb très abondantes, où l'on croit qu'il y a de l'argent. Il y a 80 lieues depuis l'entrée de la Rivière du Missoury jusqu'au village de ce nom ; les prairies commencent à 10 lieues au-dessus de ce village. Le pays est propre à y faire des establissements ; les Missourys sont jaloux que les François aillent chez les autres nations, et sont gens qui ne restent à leurs villages que le printemps. Ils ont à une lieue de chez eux, au S.-O., un village d'Osages, qui n'est esloigné du grand village que de 30 lieues. Par le Missoury l'on pourroit aller chez les Panimahas, que d'autres nations nomment Ahuachés et de là chez les Padoukas. . . . . .

. . . . . .

II

Autre extrait de la Relation de Bénard de La Harpe.

L'on traverse le Mississipy à la rivière de la Saline, laquelle n'est qu'à deux lieues des Cascakias, qui sont à 30 lieues du Missoury, du costé du Sud ; cette saline est

25 lieues plus Nord que le Missoury. L'on commence sa route à l'Ouest, l'on trouve beaucoup de montagnes, de roches couvertes de bosquets de chesnes, où l'on passe plusieurs petites rivières, dont les eaux tombent à l'Est jusqu'au Mississipy. Celle de Maramek n'avoit que trois pieds d'eau de profondeur. L'on trouve de distance en distance des bas-fonds.

L'on compte 160 lieues de la Saline aux Osages, à 25 lieues à l'Est de laquelle nation l'on voit de fort belles prairies, boisées par de petits bosquets et de fort belles terres, propres à y mettre la charrue. Le village des Osages est situé sur une hauteur, à une lieue et demie de la rivière au N.-O. Ce village est composé de cent cabanes et de deux cents guerriers; ils ne restent à leur village que comme les Missourys, passant l'hiver à la chasse du bœuf, qui est fort abondante dans ces quartiers. L'on traite avec eux quelques chevaux qu'ils volent aux Panis, des peaux de chevreuils et des robes de bœufs. Ces Sauvages sont bien faits et rusés; ils ont plusieurs chefs de bande, mais peu absolus; en général ils sont traistres et violent facilement leur parole. Ils ont une mine de plomb à 12 lieues de chez eux, dont ils ne savent pas l'usage.

Des Osages aux Panis il y a 40 lieues dans le S.-O., tout chemin de prairies et de costeaux remplis de bœufs sauvages; les terres sont belles et bien boisées. Il y a quatre rivières, des Osages aux Panys, qu'il faut traverser; la plus considérable est celle des Atcansas, qui a son cours au N.-O. un quart N. Le sieur Du Tisné la traversa; il y trouva des rapides de trois pieds d'eau; les autres rivières ne sont pas de conséquence; elles se jettent dans la rivière des

Osages. Cette rivière des Atcansas est à 12 lieues à l'Est du village Panis. Il est situé sur le bord d'un ruisseau, sur un costeau, est fermé de prairies élevées, au S.-O. duquel il y a un bois qui leur est d'une grande utilité; ce village est de cent trente cabanes et de deux cents guerriers. A une lieue au N.-O., sur le bord du mesme ruisseau, ils ont un autre village aussi fort que le premier; ils ont en ces deux villages trois cents chevaux qu'ils estiment beaucoup, et desquels ils ne veulent pas se défaire. Cette nation est fort brutale; mais il seroit facile de les adoucir en leur faisant quelques présents de fusils, dont ils font beaucoup de cas, n'en ayant que six pour lors chez eux; il y a plusieurs autres villages Panis du costé du O. du N.-O., mais ils ne sont pas connus.

Suivant leur rapport, il y a quinze journées de chemin pour aller au grand village des Padoucas; ils les rencontrent souvent à six journées de leurs villages; ils ont ensemble une guerre fort cruelle, jusqu'à se manger les uns les autres. Lorsqu'ils vont en guerre, ils harnachent leurs chevaux d'une cuirasse de cuir tanné; ils sont fort adroits à l'arc et à la flesche; ils se servent d'une lance qui est d'un bout d'épée emmanché dans du bois. A deux journées de leurs villages, dans l'Ouest un quart S.-O., ils ont une saline de sel de roche, qui est très beau et purifié. Toutes les fois qu'ils donnent à manger aux estrangers, les chefs coupent la viande par morceaux et la portent à la bouche de ceux qu'ils régalent. Le sieur Du Tisné y planta le pavillon blanc le 27 septembre 1719 au milieu de leurs villages, qu'ils reçurent avec plaisir.

III

DU TISNÉ CHEZ LES MISSOURIS,

LES OSAGES ET LES PANIS.

Lettre de Du Tisné à M. de Bienville,
Datée des Kascakias, le 22 Novembre 1719.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous escrire la présente pour vous prier de me continuer votre protection; vous sçavez, Monsieur, que j'ay esté obligé de relascher de chez les Missourys, ne m'ayant pas voulu laisser passer pour aller aux Panioussas, ce qui m'a fait prendre le party, lorsque j'ay esté de retour aux Illinois, de m'offrir à M. de Boisbriant pour y aller au travers des terres, ce qu'il m'a accordé. Ce n'est pas sans peine, mon monde estant tombé malade en chemin; pour moy je me suis bien porté; je vous envoye ci-joint une petite relation de mon voyage.

Lorsque j'ay esté rendu chez les Osages, où j'ay esté très bien reçu en arrivant. Leur ayant expliqué vos intentions, ils ont fort bien respondu en ce qui les regardoit; mais lorsque je leur parlay d'aller chez les Panis, ils s'y sont tous opposés; quelques raisons que je leur aye pu dire, ils n'y ont point voulu consentir. Ayant connu qu'ils ne prétendoient point que j'y portasse les effets que j'avois, je leur proposay de m'y laisser aller seulement avec trois fusils pour moy et mon in-

terprète, et à force de leur dire, s'ils n'y consentoient point, que j'irois malgré, et que vous seriez indigné contre eux, ils me l'accordèrent. Connoissant le caractère des Sauvages, je ne différay point, je me mis en chemin; en quatre jours je fus chez les Panis, où je fus très mal reçu, les Osages leur ayant fait entendre que nostre intention estoit de les attraper et de les rendre tous esclaves. Cela m'a exposé à avoir deux fois le casse-teste levé sur moy; mais leur ayant fait connoistre la fausseté des Osages, et par la hardiesse avec laquelle je m'y suis pris en leur faisant défi de me casser la teste, tout brutaux que sont ces sortes de gens, ils consentirent de faire alliance avec nous, et me traitèrent fort bien. Je traitay avec eux mes trois fusils, de la poudre, des pioches et quelques couteaux pour deux chevaux et une mule marquée à la marque espagnole.

Je leur proposay de me laisser passer pour aller chez les Padoucas, à quoi ils se sont opposés très fort, estant leurs ennemis mortels. Voyant que je n'y eusse pu réussir, je les interrogeay sur les Espagnols; ils me dirent qu'ils avoient esté autrefois à leurs villages, mais que les Padoucas leur barroient le chemin. Ils m'ont traité une tasse d'argent fort ancienne et me dirent qu'il falloit plus d'un mois pour s'y rendre. L'on pourroit, à ce qu'il me paroist, réussir à mettre les Padoucas en union avec cette nation, et par ce moyen avoir une entrée chez les Espagnols; il s'agiroit de leur rendre leurs esclaves et de leur faire des présents. Je leur ay dit que vos intentions estoient qu'ils fussent alliés. L'on pourroit encore tenter le passage par le Missoury, allant aux Panimahas leur porter des présents. Je me suis offert à M. de Boisbriant d'y aller; si c'est votre intention, je suis

tousjours prest à l'exécuter, afin de mériter l'honneur de vostre protection.

J'ai écrit aux Cadodaquious au commandant, et l'ay prié de vous en donner avis. Un chef Mento s'est chargé de mes lettres. Je l'avois veu aux Osages et il m'avoit vendu des esclaves aux Natchitoches. C'est par luy que j'ay appris l'arrivée de M. de La Harpe avec les grands Cahaux aux Nassonites. Il m'a assuré que dans un mois il se rendroit aux Natchitoches, et à l'aire de vent qu'il m'a montrée, la route pour y aller des Osages est le S. un quart S.-O. Les villages des Mento sont à sept journées des Osages dans le S.-O. Il m'a promis de venir aux Illinois amener des chevaux, aussi bien que les Panis, qui doivent venir dans le printemps prochain.

Les Osages n'ayant pas voulu me donner de guide pour retourner aux Illinois, j'ay esté obligé de m'en venir à la faveur de ma boussole avec quatorze chevaux et ma mule. — J'ay eu le malheur d'en perdre six avec un poulain, qui me cause une perte de plus de 900 livres. Je me réfère à M. de Boisbriand pour vous marquer toutes les peines que j'ay essuyé. — J'espère, Monsieur, comme estant un des plus anciens lieutenans du pays, que vous me ferez la grâce de me procurer une compagnie. Je tascheray de la mériter par mon assiduité au service.

Je suis avec un très profond respect, etc.

IV

LES VOYAGEURS FRANÇAIS ACHÈTENT DES ESCLAVES

AUX NATIONS QUI SE FONT LA GUERRE DU COTÉ DES ILLINOIS, DU MISSOURI ET DE L'ARKANSAS.

La Compagnie ayant appris que les voyageurs, qui vont traiter sur les rivières du Missouri et des Akansas, taschent de semer la division entre les nations sauvages et de les porter à se faire la guerre pour se procurer des esclaves qu'ils achettent, ce qui non seulement est contraire aux ordonnances du Roy, mais encore très préjudiciable au bien du commerce de la Compagnie et aux establissemens qu'elle s'est proposé de faire audit pays, elle a ordonné et ordonne par la présente au sieur de Bourmont, commandant pour son service sur lesdites rivières, de faire arrester, confisquer les marchandises des voyageurs qui viendront traiter dans l'estendue de son commandement, sans prendre sa permission et sans luy declarer les nations avec lesquelles ils ont dessein de commercer. — Mande la compagnie au sieur Lemoyne de Bienville, commandant général de la colonie, de tenir la main à l'execution de la presente, etc., et enjoint, tant aux lieutenans-généraux et officiers des troupes qu'aux directeurs et commis de ladite colonie, de se conformer à ce sujet aux intentions de la Compagnie, en donnant tout secours et assistance audit sieur de Bourmont lorsqu'ils en seront requis.

Fait à Paris, en l'Hostel de la Compagnie des Indes,
le 25 octobre 1720.

IX

SIMARS DE BELLE-ISLE

NAUFRAGÉ ET ABANDONNÉ AVEC QUATRE OFFICIERS,
LES VOIT MOURIR ET LES ENTERRE SUCCESSIVEMENT ;
IL EST FAIT PRISONNIER PAR LES SAUVAGES.
LES ASSINAÏS LE RAMÈNENT A M. DE SAINT-DENYS.
IL ACCOMPAGNE BÉNARD DE LA HARPE,
ENVOYÉ POUR OCCUPER LA BAIE SAINT-BERNARD.

(1719-1721)

ORI

L

L

l'an

loni

tice,

qu'e

mor

de S

Sa M

les

n'es

ciab

pagn

Maj

sian

juge

I

ORDRE AU COMMANDANT GÉNÉRAL DE LA LOUISIANE

D'ÉTABLIR UN POSTE DE TROUPES A LA BAYE SAINT-BERNARD.

Paris, en l'Hostel de la Compagnie d'Occident,
le 26 Aoust 1718.

Les Directeurs de la Compagnie d'Occident.

Le Roy ayant, par ses lettres patentes du mois d'Aoust de l'année derniere, concédé à la Compagnie d'Occident la colonie de la Louisiane en toute propriété, seigneurie et justice, avec la faculté d'y faire tels establissemens et forts qu'elle jugeroit à propos, et estant informés que, depuis la mort de La Salle, les François qu'il avoit laissés à la baye de Saint-Bernard, dont il avoit pris possession au nom de Sa Majesté dès l'année 1685, ayant esté la pluspart tuez par les nations sauvages et le reste s'estant dissipé, ce poste n'est point occupé presentement, ce qui est très préjudiciable au service de Sa Majesté et aux intérests de la Compagnie. — Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, ordonnons au Commandant général de la Louisiane d'establir un poste de troupes, en tel nombre qu'il le jugera à propos, à ladite baye Saint-Bernard.

II

SIMARS DE BELLE-ISLE

ÉCHOUE DANS UNE BAYE A L'OUEST DU MISSISSIPI.

Relation de ce qui m'est arrivé depuis le 14 *Aoust* 1719, *que je partis de La Rochelle avec le navire le* Maréchal d'Estrées, *pour venir à la Louisiane, jusqu'au* 10 *Février* 1721.

Nous mismes à la voile pour aller à Saint-Domingue, et après quinze jours de route nous vismes un petit navire irlandois, sur lequel le capitaine du nostre fit courir, et, l'ayant joint, luy fit crier de mettre en panne, ce que fit ledit petit navire; ledit capitaine de notre bord envoya son second à bord de l'irlandois, avec ordre de prendre du beurre ou autre chose, s'il trouvoit. Sur le champ ledit second partit pour aller à ce petit navire. Quand il y fut arrivé, il fit ouvrir ledit panneau, et, ne trouvant point de beurre, fit hisser deux tierçons de vin et deux *crustred* de raisins qu'il fit embarquer dans sa chaloupe. Le capitaine, voyant qu'il le voloit impudemment, se jeta à corps perdu dans la chaloupe de notre navire pour se plaindre, s'imaginant qu'un tel ordre ne pouvoit avoir esté donné et que l'officier qui avoit esté envoyé avoit volé l'argent qu'on lui avoit donné pour payer ce qu'il avoit pris, quoyque cependant on ne luy en eust point donné. — Pour lors le second de notre navire le chargea à grands coups de bâton et le fit rentrer dans son bord, et s'en revint. D'abord

qu'il fut arrivé, nous fismes voile pour Saint-Domingue, lequel nous depassasmes, sans qu'aucun des pilotes du navire s'en aperceust, et nous ne le sceusmes que par un forban, qui nous attaqua de la manière qui suit :

Il estoit déjà nuit, lorsque nous le vismes qui sortoit de contre terre. Il nous eut joints en moins d'une heure, et filant dans notre derrière, sans demander qui nous estions, nous tira un coup de canon à boulet, et en mesme temps nous fit crier de mettre notre chaloupe à la mer et de nous rendre sur le champ. Après quoy, voyant que nous estions plus forts que luy, il amena ses huniers et fila derrière. Cependant, il nous suivit toute la nuit, et, à la pointe du jour, il estoit à cent pas, et, comme il marchoit quatre fois mieux que nous et que nous vismes qu'il nous joindroit quand il voudroit, nous conseillasmes au capitaine de notre bord de faire amener ses basses voiles et de l'attendre pour sçavoir ce qu'il avoit dans l'âme, ce qu'il fit. — Ledit forban, voyant cette manœuvre diligemment faite, fut intimidé sans doute, et fit mettre son canot à la mer pour nous envoyer demander excuse sur ce qu'il avoit tiré sur nous, sans sçavoir qui nous estions, et qu'il nous prenoit pour Anglois.

Il me semble que, sur le champ, le capitaine de notre bord devoit le retenir et le prendre, point du tout; et bien esloigné de cela, il envoya prier ledit forban de venir disner à notre bord, ce qu'il fit, et, pendant le repas, ledit capitaine forban proposa au nôtre que, s'il vouloit luy donner tout son monde, il feroit un party d'aller prendre une isle qui est de ce costé là, ce qu'il auroit accepté, sans que nous l'en empeschasmes. — Quand tous ces discours furent finis et ce party rompu, on demanda au forban si nous estions encore loin du Cap Fran-

çois dans le vent. Il nous dit que nous l'avions dépassé depuis longtemps et que nous estions dans le Vieux Canal. Ce fut pour lors que tout le monde de notre navire fut bien surpris, surtout le capitaine et ledit pilote, qui croyoient estre bien au vent. Nous avons passé, sans le sçavoir, bien des dangers, sans compter celuy où nous estions, ne sçachant comment faire pour en sortir, car il estoit très dangereux de passer dans cet endroit sans pratique. Nous nous avisasmes de demander à ce forban, s'il n'en avoit pas un à nous donner. Il nous dit que non, et que, cependant, il avoit pris quelques jours auparavant un petit navire espagnol, que commandoit un nommé Clavié, de Bordeaux, lequel Clavié il avoit dans son bord, et qu'il le croyoit bon pratique dans ce mauvais passage. — Nous envoyasmes sur le champ chercher ledit Clavié. D'abord qu'il fut arrivé dans notre navire, nous luy dismes qu'il auroit la bonté de nous passer ce canal et de rester avec nous; cela luy fit de la peine, mais nous ne pouvions nous en passer. Le capitaine de notre vaisseau, le voyant expérimenté dans ces endroits, dit adieu au forban et fit voile, confiant son vaisseau entre les mains dudit Clavié jusqu'au débouquement de ce canal. Il avoit bien raison de le faire, car nous vismes bientost son sçavoir, et qu'il nous sortit malgré tout le danger qu'il y a, haut à la main, de ce mauvais pas. Nous n'en fusmes pas sitost dehors que le capitaine de notre navire commença à maltraiter ledit Clavié, et à avoir pour luy beaucoup de mauvaises manières. C'estoit bien triste pour un homme qui venoit de rendre un tel service, mais on ne pouvoit attendre autre chose d'un si mauvais sujet, et il falloit prendre patience, comptant pourtant bien en avoir justice au premier endroit, mais je crois

qu'il aura eu le mesme sort que presque tous ceux qui estoient à bord, qui fut de mourir bien cruellement, comme je diray cy-après.

Estant donc hors de danger de ce costé là, nous fismes voile pour l'atterrage de la Louisiane, où vingt jours de route nous rendirent, et, le matin avant le jour, les pilotes, se faisant à terre par leur point, le dirent au capitaine et qu'il falloit sonder. Ledit capitaine dit de laisser courir et qu'il n'y estoit pas encore. Il n'eut pas fini la parole, que le vaisseau toucha d'une force à faire trembler et récidiva plusieurs fois. Tout le monde crut que nous estions perdus; cependant le vaisseau, estant absolument tout neuf, ne s'ouvrit point. Il faisoit beaucoup d'eau plus qu'à l'ordinaire; on revira sur le champ, d'abord pour courir au large. — Ce malheur estant passé et le jour venu, on fit monter en haut des matelots pour voir s'ils ne verroient pas la terre; ils la virent effectivement, et on fit courir dessus jusqu'à une certaine distance; après quoy, l'eau manquant sous le navire, on reprit un peu du large jusqu'à quatre ou cinq brasses d'eau, voyant toujours la terre. Les officiers majors et mariniers dudit vaisseau se faisoient à terre plus de cent lieues dans l'Est de l'entrée de la Louisiane; cependant nous en estions à plus de cent dans *l'Ouest*, comme vous verrez cy-après. Cette méprise fit qu'ayant couru toujours dans l'Ouest, comptant, de moment à autre, voir l'entrée que nous cherchions, nous courusmes si loin dans cette aire de vent que la terre, à la fin, couroit au Sud-Ouest, et insensiblement au Sud. Les pilotes, examinant leurs cartes, s'aperçurent de leur bestise et virent que la Louisiane couroit Est et Ouest, et que faisant le Sur Ouest et presque le Sud comme nous faisions, nous approchions de la *Vera-*

Cruz. Ils le dirent sur le champ au capitaine, et qu'il falloit, sans tarder davantage, revirer de bord et courir dans l'Est pour gagner ce que nous avions perdu; cela estoit si clair qu'il ne put en disconvenir. — J'oubliois de dire qu'en faisant la route, dont je viens de parler, *nous avions vu une baye de 3 lieues de large à l'embouchure*, devant laquelle nous nous arrestasmes pour y faire de l'eau, car il n'y en avoit déjà plus à bord. Nous mouillasmes donc devant cette baye et on envoya sonder avec ordre d'entrer dedans pour y faire plus commodément de l'eau; mais, n'ayant que sept à huit pieds d'eau de profondeur à l'entrée, on fut obligé de mouiller au large et d'envoyer la chaloupe et le canot pour y en faire. On n'en fit que huit à dix barriques, et mesme avec beaucoup de peine, car on n'en trouvoit point que de saumastre. Pour revenir à mon sujet, les pilotes luy ayant dit cela, nous revirasmes de bord, et, ayant couru quelques jours, nous regagnasmes la terre qui couroit Est et Ouest. — Nous continuasmes donc tousjours cette route jusques dans la baye, dont je viens de parler cy-devant.

Quand nous fusmes à peu près vis à vis l'embouchure de cette baye, le sieur Legendre, officier embarqué sur ce vaisseau pour venir à la Louisiane, et le sieur Clavié, capitaine du petit navire espagnol, que le forban, de qui j'ay parlé cy-devant, avoit pris, et lequel Clavié nous prismes pour nous passer le Vieux Canal, estant tous les deux derrière la dunette, s'aperçurent que le vaisseau labouroit le sable. Ils ne tardèrent point à dire ce qu'ils voyoient et en avertirent le capitaine, et qu'il seroit à propos, sans tarder d'un moment, de prendre le large, sans quoy il estoit visible que le vaisseau alloit eschouer. Il respondit à cela qu'ils toucheroient d'autres

fois et qu'ils trouveroient l'entrée. — Ce malheureux n'eut pas fini la parole que ledit vaisseau eschoua tout à plat.

Ce fut pour lors que tout le monde passa de tristes momens, surtout lorsque l'on vit que, dans un tel malheur, le capitaine du vaisseau se fut coucher et ferma en dedans la porte de sa chambre. Le lieutenant estoit malade dans la Sainte-Barbe, auquel la cervelle avoit tourné de voir cette manœuvre, et l'enseigne estoit dans la chambre en bas, qui n'en sortit point et protestoit que, si le Seigneur luy faisoit la grâce de sortir de ce péril, il ne navigueroit plus. — Il ne restoit donc plus sur le pont que le maistre qui commandoit et les pilotes. — Un jour s'estoit déjà passé depuis que le vaisseau avoit eschoué. Ledit maistre, ne voyant point aucuns des officiers majors sortir ny se mettre en devoir de tascher de tirer ce vaisseau d'où il estoit, dit qu'il vouloit sortir ce navire de dessus ce banc ou qu'il y périroit. — Il se prit de la manière qui suit. Il dit au pilote d'aller demander au capitaine, au travers la porte, ce qu'il vouloit donc que l'on fist. Ledit capitaine respondit à cette demande que l'on fist ce que l'on voudroit, que l'on serrast cependant les deux huniers qui estoient simplement amenés sur le ton[1]. Le pilote vint dire au maistre cet ordre. — Ce fut pour lors que le maistre dudit navire dit que c'estoit bien indigne. — Il fit monter tout le monde sur le pont et leur dit : « Mes enfans, suivez-moy. » — Il se mit à la teste de tout le monde et se mit à courir de toutes ses forces d'un bord sur l'autre sur le pont, et tout ce monde le suivit. Il récidiva cette manœuvre plusieurs fois, cela donna un petit mouvement à ce vaisseau, et sur le mesme moment fit mettre toutes les voiles

1. Ton, partie supérieure du mât.

au vent; il ventoit fort extraordinairement de terre. Ce vent dans lesdites voiles, joint à ce mouvement que le vaisseau sentoit de tout ce monde, le fit sortir de dessus ce banc en moins de deux heures de temps.

Ce navire commençant à danser, le capitaine sortit de sa chambre et reprit le commandement dudit vaisseau; nous prismes un peu de large et louvoyasmes toute la nuit d'un bord sur l'autre. Le jour estant venu, nous tinsmes conseil, entre cinq officiers que nous estions à bord, et résolusmes de nous faire mettre à terre. Nous fismes venir les pilotes, qui nous dirent qu'ils estoient ravis de la résolution que nous prenions et nous prioient de faire trois feux tous les soirs, et que, sous quatre à cinq jours, nous nous rendrions à l'entrée de l'*Isle aux Vaisseaux,* et que, d'abord que nous y serions, nous leur envoyassions un bateau pour les aller chercher; sans quoy ils ne pouvoient manquer de périr. On fut demander au capitaine s'il vouloit prester sa chaloupe pour descendre à terre. Il dit qu'on la prist. Nous prismes avec nous pour quatre ou cinq jours de biscuit seulement; outre cela nos fusils, nos épées, et un peu de munition, le tout nous appartenant. Nous descendismes avec cela devant la mesme baye, où nous estions eschoués le jour d'auparavant, comptant nous rendre en peu de temps. Ce fut le soir que nous descendismes.

Nous restasmes ce premier soir dans le mesme endroit où nous estions descendu. Le matin estant venu, nous ne vismes plus de navire; ce n'estoit pas ce qu'il nous avoit dit. Nous acheminasmes donc dans l'Est, le long de la mer, sur l'anse. Nous trouvasmes, pendant quatre jours, de très beaux chemins, mais le cinquiesme nous tombasmes tout à coup dans un pays noyé et vaseux jusques au cou, sans qu'il fust possible d'avan-

cer davantage. Nous voulusmes gagner dans les terres, nous les trouvasmes noyées la mesme chose. Il fallut donc prendre la résolution de retourner sur ses pas, ce que nous fismes. Nous n'avions déjà plus de biscuit. Nous tuïons de tems en tems quelque gibier, cependant bien peu. Après avoir marché, toujours en retournant sur nos pas, nous trouvasmes un petit canot sur le sable, qui sortoit sans doute de la rivière de la Louisiane, et que la mer avoit jeté en cet endroit. Nous résolusmes de le tirer de dessus le sable et de le passer sur un trajet de terre d'un quart de lieue de large, qui se rendoit à une rivière que nous voyions, laquelle rivière faisoit un grand tour et retomboit à la mer, à l'embouchure de la baye, dont j'ay parlé cy-devant.

Nous nous mismes donc tous les cinq après ce petit canot qui estoit tout neuf, et ayant fait des routes avec une hache que nous avions descendue avec nous, nous le roulasmes en moins d'un jour à ladite rivière.

Il y avoit déjà pour lors un jour que nous n'avions mangé. Je fus avec le sieur Legendre à la chasse, le matin, ayant pris la nuit précédente pour nous reposer de la fatigue, que nous avions eue à passer ce petit canot; le soir nous revinsmes avec un chevreuil que nous avions tué, et que nous apportasmes à nos camarades. Nous en fismes cuire et en mangeasmes à discrétion, car nous mourions de faim. Nous en mangeasmes tant que nous pensasmes mourir du mal d'estomac, l'ayant mangé sans pain.

Cette expédition faite, et le reste de notre viande presque fini, le surlendemain estant venu, nous résolusmes de nous embarquer dans notre canot et d'aller dans la rivière, tant que nous trouverions de l'eau. Nous partismes sur le champ et

ramions de toutes nos forces. Nous fismes ce jour-là six à sept lieues, et puis nous nous arrestasmes pour chasser dans cet endroit. Nous finismes de manger le reste de notre chevreuil, et dès le lendemain nous rembarquasmes pour gagner toujours dans la rivière. Nous marchasmes, comme cela, huit à neuf jours, après quoy nous trouvasmes la fin de ladite rivière, qui finissoit dans un petit estang. Nous en fismes le tour pour voir s'il n'y avoit point quelque petite rivière, dans laquelle nous pussions entrer. Nous n'en trouvasmes point.

Nous fusmes encore obligés de retourner d'où nous venions. Nous n'avions presque rien à manger, et nous estions si fatigués que nous n'en pouvions plus; mais comme la rivière descendoit nous nous laissions dériver, ne mangeant que quelques petits oiseaux, que nous tuïons, car il est très difficile de trouver du chevreuil, estant extrêmement épouvanté par les Sauvages, qui descendent de ce costé-là l'été. Comme nous estions dans l'hiver, nous n'en trouvasmes aucun. Nous vismes cependant, en descendant cette rivière, un chevreuil mort sur le bord de l'eau, qui commençoit à sentir fort mauvais. Nous restasmes là deux jours pour manger de cette beste et pour nous reposer un peu. N'ayant plus qu'une gigue de ce chevreuil, nous nous embarquasmes, ayant résolu entre nous de gagner le bord de la mer, comme j'ay dit cy-devant que cette rivière y résidoit, et mesme à l'embouchure de la baye. Nous avons mis à terre, ayant marché pour cet effet huit jours. Nous nous rendismes dans un petit cul-de-sac, où nous trouvasmes quelques huistres. Nous arrestasmes là pour en manger, car mes camarades n'en pouvoient plus de faim et de fatigue, et estoient hors d'estat d'en pescher, à l'exception *du sieur Legendre et moy*. Nous en peschasmes tous

les deux bonne quantité, que nous ouvrismes dans une marmite que nous avions mise à terre avec nous.

Quand ces huistres furent cuites, je dis à mes camarades d'en venir manger. Les sieurs Alain et Duclos s'approchèrent, mais le sieur Courbet, lieutenant pour cette province, dit qu'il ne pouvoit faire un pas, et qu'il n'en pouvoit plus de foiblesse et de maigreur. Cela nous estonna de voir un homme aussy robuste, qui paroissoit estre tout d'un coup accablé. Je pris des huistres et luy en portay. Il voulut en manger, mais il ne le put faire, non pas mesme mascher. Il me dit pour lors : « Mon cher ami, je te dis adieu, je ne me sens plus assez de force pour vivre jusqu'à demain, et je meurs de faim. » Cela me toucha vivement. Je pris sur le champ mon fusil et m'en fus à la chasse. Le Seigneur permit que je tuasse un chevreuil en moins de deux heures de temps que j'estois party. J'emportay d'abord une gigue que je portay sur le champ à mes camarades. J'en fis bouillir, et, estant cuit, j'en portay au sieur Courbet. Il me dit avec des yeux égarés qu'il ne pouvoit manger; je luy en mis dans la bouche, mais il ne put avaler; et en mesme temps il mit sa main sur moy et me dit : « Mon cher camarade, adieu pour toujours. Je n'ay pas une demy-heure à vivre. » Effectivement, il n'eut pas fini ces paroles, qu'il tomba entre mes bras et mourut en moins d'un quart d'heure, sans aucun effort.

Nous passasmes dans cette circonstance de tristes heures. Enfin nous fismes un trou et l'enterrasmes. Ce fut la fin du premier de mes compagnons.

D'abord que cela fut fait, je dis à mes trois autres camarades qu'il falloit partir dès le matin pour gagner la mer, qui n'estoit plus qu'à trois jours de là. Ils dirent qu'ils le vou-

loient bien, et nous partismes d'abord. Dès le lendemain nous mismes à terre pour nous reposer et pour manger quelques huistres que nous avions peschées dans l'endroit où estoit mort notre premier camarade.

Ce fut là que le sieur Legendre me dit qu'il n'en pouvoit plus. Effectivement le pauvre garçon, nous ayant dit adieu, se coucha. Nous le couvrismes avec un manteau et il s'assoupit. Deux heures s'estant passées, nous dismes qu'il falloit bientost partir. Nous voulusmes réveiller notre camarade, mais il dormoit trop profondément pour cela, et nous vismes bientost qu'il estoit mort. Cela nous toucha aussy sensiblement que le premier; nous fismes aussy un trou et l'enterrasmes. Nous n'estions plus que trois. Nous nous disions l'un à l'autre que cette destinée nous arriveroit bientost; nous fismes nostre prière et nous conclusmes de partir pour gagner la mer, ce que nous fismes; nous y arrivasmes au bout d'un jour et demy, et dans le mesme endroit où nous avions descendu du navire. Quand nous fusmes arrivés là, le lendemain, mes camarades me dirent qu'ils se mettoient entre mes mains, que, pour eux, ils estoient si foibles qu'ils ne pouvoient presque plus bouger. Je leur dis que je ferois tout ce que je pourrois pour les faire vivre et moy aussy avec le peu de munitions qui nous restoient, et que, quand elles manqueroient, il faudroit bien prendre le mesme chemin que nos deux autres amis avoient pris, qui estoient morts. Je pris dans ce moment mon fusil et je m'en fus à la chasse, leur ayant dit que je ne reviendrois pas que je n'eusse tué un chevreuil. Je ne fus pas à cent pas de mes camarades que j'en vis un, qui buvoit à un ruisseau auprès d'un bouquet de cannes qui me cachoit de luy. Je m'en allay tout doucement jusqu'aux cannes; pour lors je vis que

j'estois à bonne portée de cette beste. Je luy laschay le coup de fusil et je le tuay roide. Je m'en fus d'abord à mes camarades et leur dis ce qui venoit de m'arriver. Nous partismes sur le champ pour aller chercher ma chasse; nous eusmes bien de la peine à le rendre au canot, mais la faim que nous avions nous fit prendre des forces; nous l'y rendismes. Enfin nous fismes grand feu et en fismes cuire ; nous en mangeasmes à discrétion. Estant rassasiés, nous nous réveillasmes trois ou quatre heures après; estant éveillés, nous dismes ensemble qu'il falloit passer de l'autre costé de la baye, sur la terre de l'Ouest, pour voir si nous ne descouvrions rien de ce costé-là, non plus que nous n'avions fait du costé de l'Est. Il nous falloit pour une telle traversée un beau temps et un calme tout plat, car notre canot estoit petit. Nous résolusmes donc de passer au premier beau temps; nous fismes cuire ce qui nous restoit du chevreuil que j'avois tué. Dès le matin, nous eusmes un beau calme; je dis à mes deux camarades, s'ils vouloient que nous traversions ; ils me dirent que ouy, et nous le fismes fort bien, n'ayant pas trouvé le moindre petit vent. Quand nous fusmes arrivés de l'autre bord, je fus promener sur l'anse, où je trouvay dans un petit recoin quelque peu d'huistres; je le fus dire à mes camarades, qui en furent ravis; nous y allasmes sur le champ, et y restasmes huit à dix jours sans nous informer d'en sortir, quoy que nous fussions traversés de ce bord-là pour aller le long de la mer, dans l'Ouest, voir si nous ne verrions personne. Je dis cependant à mes camarades qu'il falloit partir, pendant que nous avions encore un peu de force. Le sieur Abains, qui m'estoit très attaché, me dit qu'il ne me quitteroit qu'à la mort, et que nous partirions quand je voudrois. Pour le sieur Duclos, il dit qu'il resteroit là, ne

pouvant absolument marcher. Nous luy dismes qu'il prenoit une résolution bien triste, que cependant nous allions partir, et que, si nous trouvions quelqu'un, nous le viendrions prendre, et que, si nous ne trouvions personne, nous reviendrions de mesme : il en convint. J'avois tué, le jour avant, un chevreuil, duquel nous prismes une épaule et laissasmes le reste au sieur Duclos, qui restoit là. Le sieur Abains et moy luy dismes adieu, la larme à l'œil, et partageasmes le reste de la munition, que nous avions, avec luy. Nous commençasmes à marcher d'assez bon courage. Nous ne fusmes pas à 2 lieues de là que mon camarade me dit qu'il n'en pouvoit plus, et qu'il luy estoit impossible de marcher davantage. Je luy dis pour l'encourager qu'il ne falloit pas perdre courage pour si peu, et qu'en marchant nous trouverions du monde, au lieu qu'en restant toujours dans un endroit nous y péririons. Il me respondit que, pour luy, il alloit retourner avec le sieur Duclos, que nous avions laissé, il n'y avoit pas quatre heures. Je luy respondis à cela qu'il estoit bien triste pour moy de me voir seul, que cependant je voulois vaincre ou mourir, et marcher tant que j'aurois de force. Il me dit de le faire, qu'il estoit fasché de ne pouvoir me suivre; je l'embrassay et nous nous dismes adieu. Je partis d'abord pour ne pas perdre un moment. Il me dit que, dans une demy-heure, il s'en retourneroit sur ses pas joindre le sieur Duclos. Estant donc party, je marchay d'un courage extraordinaire pendant quatre jours. Le cinquiesme, à deux heures après midy, je vis une rivière de deux à trois lieues de large, à laquelle j'arrivay le soir. Je me vis par cette rivière le passage bouché. Ce fut bien triste pour moy de me voir obligé de retourner sur mes pas, et surtout n'ayant aucunes bonnes nouvelles à porter à mes camarades.

Je voulus gagner dans les terres, mais il me fut absolument impossible de le faire, car je trouvay tout le pays noyé jusqu'au col. Il a fallu donc se résoudre à retourner. Pour cet effet, je m'acheminay, et, ayant marché jusqu'à un demy quart de lieue, d'où j'avois laissé mon camarade, pour lors je vis positivement, dans l'endroit où je l'avois quitté, quelque chose de rouge; cela me frappa jusqu'au vif, et je me doutay bien que c'estoit mon camarade qui estoit mort. Je m'avançay tout près de luy; je vis que je ne m'estois pas trompé; je fus pour le toucher, et je le trouvay roide, et qu'il sentoit fort mauvais. Je fis vite un trou, et je l'enterray. Je laisse à penser au lecteur ce que je souffris pour lors. L'ayant enterré, je me remis en chemin pour me rendre à mon autre camarade, qui n'estoit qu'à deux lieues de là. J'y arrivay enfin, et m'estant approché de la tente qui estoit abattue, j'appelay Duclos; personne ne respondit. Je m'imaginay qu'il estoit mort aussi. Effectivement, ayant levé la tente, je le vis mort et qui estoit encore chaud. Je l'enterray comme les autres.

Quand je me vis seul, je mourois cent fois par quart d'heure. Je restay deux jours sans manger, n'en ayant pas la force. Cependant le troisiesme je n'en pouvois plus. Je fus pescher des huistres, car il y en avoit là, comme j'ay dit cy devant. Je mangeay beaucoup et presque tout ce qui en restoit. Je n'avois dans ce temps là plus d'amunition et ne sçavois comment faire pour vivre. Je m'avisay de couper l'herbe et je la fis bouillir; j'en mangeay beaucoup et en pensay mourir la première fois.

Il y a aussi des arbres dans ce quartier là, que la mer jette à la coste; ces arbres estant secs et presque pourris, il s'y trouve des vers longs comme le doigt et jaunes. J'en

ramassay, que je fis cuire au feu; je trouvay cela bien bon.

Quinze jours après la mort de mon dernier camarade, estant à chercher de ces vers sur le midy, je vis une isle qui est au milieu de la baye où j'estois, *et des Sauvages, qui estoient descendus pour y ramasser des œufs, que des oiseaux y font sur le sable*. C'estoit le commencement de l'été. C'est la saison qu'ils descendent du fond de la baye avec des pirogues. J'examinay longtemps si je ne me trompois point et si c'estoit effectivement du monde. Je vis que c'en estoit. Je m'embarquay sur le champ sur mon petit canot pour aller à cette isle pour y joindre les Sauvages que je voyois. Je pensay périr à la traverse, car elle a deux lieues de large, joint à ce que j'estois exténué et très maigre. Mais je risquay le tout pour le tout. J'arrivay enfin à cette isle. D'abord je débarquay et je vis à cent pas de moy trois hommes. J'allay à eux, et m'estant approché du plus près de moy, je voulus l'embrasser. Mais cet homme se recula, comme une personne qui n'a jamais vu de blanc. Je crus pour lors qu'il alloit me tuer. Cependant les deux autres, s'estant approchés, me prirent la main et me les firent mener à mon canot. Ils prirent sur le champ tout ce qui estoit dedans, qui consistoit en nos fusils, nos épées et nos couverts d'argent, mon manteau et quelques autres choses. Quand cela fut fait, ils commencèrent à me tirer mes bas, les culottes, l'habit, la chemise et le chapeau, et enfin me mirent nud comme la main. Ils avoient ramassé de dessus cette isle près de cinq cents œufs. Ils en avoient cuit; ils me mirent à mesme. J'en mangeay tant que j'eus faim. Je mangeay aussy d'un poisson qu'ils avoient. Aprés m'estre rassasié, la reflexion me prit sur ma nudité; je me couvris avec mes mains et priay un de

ces Sauvages de me donner une de mes chemises. Ils se mirent à rire et à se moquer de moy, sans vouloir le faire. La nuit estant venue, je m'aperçus bien vivement que j'estois nud; il y avoit tant de maringouins que j'en pensay mourir. Je fus obligé de me mettre dans l'eau jusqu'au col et passay la nuit de cette manière, sans que cette canaille eust l'humanité de me rien donner de mes hardes pour empescher que ces maringouins me piquassent tant.

Le matin estant venu, ils me firent embarquer avec eux et me menèrent à une terre que nous voyions, où estoient leurs femmes et d'autres Sauvages. Lorsque j'arrivay là, j'entendis des hurlemens épouvantables de ces gens là et mesme de ceux avec qui j'estois venu. Cela me faisoit trembler, et je croyois à tout moment qu'ils m'alloient tuer. Ils furent un jour et demy sans me donner à manger, après quoy ils me donnèrent des pommes de terre bouillies, que je mangeay avec bien de l'appétit. Deux jours après mon arrivée dans cet endroit, je vis venir cinq à six pirogues, qui descendoient aussy du fond de la baye joindre ceux avec qui j'estois. A leur arrivée, ce furent les mesmes hurlemens qu'avoient faits les premiers. Je ne sçavois ce que vouloit dire cela; cependant je compris depuis que c'estoit leur manière, car ils crient du bien comme du mal indifféremment. Je passay dans ce canton-là tout l'été avec eux à aller d'un costé et d'autre chercher à manger, car ils n'ont ny cabanes ny ensemencements de terre pour vivre. C'est pourquoy ils errent de cette manière pendant tout l'été; les hommes tuent quelques chevreuils et quelques bœufs, et les femmes cherchent des pommes de terre. Cela se fait quand il fait beau temps; lorsqu'il pleut, personne ne va chercher de quoy vivre, et ils passent fort bien deux à trois

jours sans manger, ne buvant que de l'eau et la rejetant de mesme sans aucun effort. Ils me disoient d'en faire de mesme, et que cela estoit bon. Je passay de cette manière tout l'été avec eux, sans qu'ils me fissent autre mal que celuy de me laisser tout nud.

Le commencement de l'hiver estant venu, nous partismes tous pour gagner dans le fond de la baye joindre une bande de leurs gens qui les y attendoit. Au bout de sept à huit jours nous y arrivasmes; nous ne faisions que trois à quatre lieues par jour. Ce fut là que je commençay à estre maltraité beaucoup plus qu'auparavant. Quand ils avoient besoin d'eau ou de bois, ils me commandoient d'en aller chercher. Au commencement je leur disois d'en aller chercher eux-mesmes, car j'entendois un peu leur langue; la seconde fois que je leur dis cela, il y en eut un qui me donna un soufflet de toute sa force. Je vis pour lors qu'il falloit obéir sans répliquer; j'allois donc leur chercher du bois ma charge. D'abord que je fus revenu, il y eut une femme qui me dit d'aller quérir de l'eau; j'y fus d'abord. Depuis qu'ils eurent commencé à me maltraiter, je ne pouvois dire une parole qu'ils me donnoient un soufflet ou un coup de baston ou me frappoient de ce qu'ils trouvoient sous leurs mains. Et les grands comme les petits me battoient, et ceux qui me frappoient le plus estoient ceux que je caressois davantage.

Voyant la triste vie que je passois avec les Sauvages et qu'ils ne me vouloient pas mener chez les Blancs, qu'ils disoient estre là près, je m'avisay de leur dire que j'estois ravi de rester toute ma vie avec eux, que cependant, s'ils vouloient porter une lettre que j'allois escrire, chez le blanc de qui ils m'avoient parlé, ils seroient bien récompensés, et qu'ils ne

craignissent rien; qu'à preuve de cela je resterois avec eux pendant que deux de leurs gens iroient porter cette lettre, et que, s'ils n'étoient pas bien contents de la réception qu'on leur feroit, je me soumettois à tout le mal qu'ils voudroient me faire. Ils me dirent d'abord que j'escrivisse, et qu'ils la porteroient avec plaisir. Pour cet effet, je déchiray un morceau de papier blanc qui estoit au bas d'une lettre, car nous en avions mis quantité à terre avec nous qui estoient pour ce pays-cy. Je coupay une plume avec un mauvais couteau, et je fis de l'encre avec du charbon et de l'eau. Avec cela j'escrivis, adressant ma lettre au premier Blanc, luy exposant tout ce qui m'estoit arrivé et le triste estat où j'estois réduit, et que je le priois de m'aller chercher aussitost ma lettre reçue, et de me prester un cheval et de faire mille caresses à ceux qui porteroient ma lettre, sans quoy ma vie n'estoit pas en seureté.

Quand j'eus escrit, je dis aux Sauvages s'ils vouloient partir, ils me dirent que ouy. Je leur donnay donc cette lettre avec nos brevets, que j'avois toujours conservés avec moy; pour toutes les autres lettres, ils ne voulurent pas les prendre. Ils m'avoient promis que, sous quinze à vingt jours, ils m'apporteroient response; tout ce qu'ils me disoient estoit par dérision. Ces vingt jours estant passés, je leur dis: « D'où vient que les Sauvages, qui avoient apporté cette lettre, ne reviennent point? » Ils me dirent que ce qu'ils avoient fait c'estoit pour se moquer de moy et que je les prenois pour de grandes bestes de s'exposer, en portant cette lettre, à estre maltraités. Cependant la lettre estoit partie, mais c'estoit pour l'aller faire voir à toutes leurs nations. C'est la manière de ces gens là, quand ils ont quelque chose, qu'il faut que tous leurs gens le voyent.

Quelques jours s'estant encore passés, ils me dirent qu'ils alloient partir tous les hommes pour la chasse au bœuf et pour la guerre contre leurs ennemis, que je me tinsse prest pour partir le lendemain et que je leur porterois une partie de leur bagage sur mon dos. Effectivement, le lendemain au matin, ils prirent leurs chevaux et leurs flesches, et ayant posé quelques peaux de chevreuil dessus en guise de selle, ils me dirent d'aller devant et qu'ils m'attraperoient bientost, parce qu'ils estoient à cheval. Je leur dis de m'en prester un; ils me dirent qu'il ne convenoit pas à un homme d'une couleur différente de la leur d'avoir un cheval, et que je marcherois à pied. Nous partismes donc, et ils marchent extrêmement vite, car ils ont de bons chevaux, et il falloit les suivre, tout nud que j'estois. Il m'entroit quelquefois des épines sous la plante des pieds qui m'ostoient la parole et qui me faisoient quelquefois m'arrester; pour lors les Sauvages, voyant que je ne marchois pas assez vite et que je m'arrestois, il en passoit un derrière moy qui me donnoit quelques coups de fouet sur les épaules pour me réveiller, me disoient-ils, et qu'il ne falloit pas dormir en chemin, que j'avois d'assez bonnes jambes pour les suivre. Je me mettois à courir d'abord, pour n'estre pas frappé davantage. Je marchay de cette manière deux jours, et le troisième nous arrivasmes à une prairie à perte de vue de tous costés, où il y avoit quantité de bœufs sauvages. Nous nous arrestasmes là pour chasser. Ils laissèrent reposer leurs chevaux le reste du jour, et le lendemain estant venu, ils montèrent à cheval avec leurs flesches. Ils furent descouvrir une bande de bœufs de quatre-vingts ou cent; ils les joignirent en peu de temps avec leurs chevaux, et quand ils estoient vis-à-vis, ils les fleschoient fort adroite-

ment sans s'arrester. Ils en tuèrent ce matin quinze ou seize. Nous en mangeasmes à discrétion, car il y avoit deux jours que nous n'avions mangé. Cette expédition faite, nous vismes une fumée qui étoit à peu près à une lieue et demie de nous. Il y en eut un qui me demanda ce que c'estoit que cela ; je luy dis que c'estoit du feu que l'on avoit mis dans la prairie. Il me demanda s'il y avoit du monde ; je luy dis qu'il falloit qu'il y eust quelqu'un, que ce n'estoit pas le chevreuil qui avoit mis le feu là. Ils me dirent qu'ils alloient y aller huit de leur bande pour tuer ceux qui y estoient, que c'estoit de leurs ennemis. Effectivement ils partirent pour aller à cette fumée, où ils trouvèrent dix à douze Toyals ; c'est le nom de leurs ennemis. Ils n'en purent pourtant tuer qu'un, qui estoit dans un noyer à abattre des noix. Ils le firent descendre avec leurs flesches beaucoup plus vite qu'il n'estoit monté. Quand cet homme fut mort, ils le chargèrent sur un de leurs chevaux et l'apportèrent où nous avions resté à les attendre. Quand ils furent de retour, ils jetèrent ce Sauvage sur la prairie ; il y en eut un qui luy coupa le col et l'autre les bras, pendant qu'on luy levoit la peau de dessus. Il y en eut plusieurs qui mangèrent de la graisse jaune qui estoit là toute crue, et puis le devorèrent enfin entièrement, après quoy il y en eut un qui me dit pourquoy je ne les avois pas avertis qu'il y avoit douze à quinze Sauvages à cette fumée, qu'ils y auroient esté tous et les auroient entièrement détruits, au lieu qu'ils n'en avoient tué qu'un. Je leur dis que je n'en pouvois pas sçavoir le nombre. Il me donna à cette réponse un soufflet de toute sa force, disant que j'estois un chien. Je priay un Sauvage qui estoit à costé de moy de dire qu'on ne me frappast pas davantage. Comme je finissois la parole, le frère de celuy qui

m'avoit frappé fit la même chose, et me donna, de plus, un coup de pied dans les reins qui me jeta à la renverse. Je tombay évanouy et je fus un quart d'heure sans connoissance. Je crus pour lors qu'ils m'alloient tuer; cependant ils ne me touchèrent pas davantage. Nous passasmes dans cet endroit-là la nuit. Là, ils résolurent, dès le matin, de nous en retourner où ils avoient laissé leurs femmes. Nous partismes effectivement dès qu'il fut jour; ils marchoient avec leurs chevaux d'une force extraordinaire. C'est tout ce que je pouvois faire, allant à toutes jambes, que de les suivre, oint à ce qu'ils m'avoient donné ma charge de bœuf à porter.

Le second soir de marche, nous arrivasmes à une petite rivière pour y coucher. J'estois si fatigué que je n'en pouvois plus. Aussy me laissay-je tomber comme un homme mort en arrivant, et je m'endormis sans m'esveiller jusqu'au lendemain qu'il falloit partir pour nous rendre à leurs femmes, où nous arrivasmes sur les quatre heures du soir. D'abord que les femmes sceurent que leurs hommes avoient tué un de leurs ennemis, elles se mirent à danser de joye pendant deux jours sans discontinuer d'un moment, tenant à la main un os ou un ongle d'un de leurs ennemis que leurs hommes avoient tué.

Je dois ne pas oublier le pays que j'ay veu dans ce voyage-là. Dès le matin que nous fusmes partis pour aller à la chasse aux bœufs, comme j'ay dit cy-devant, nous tombasmes dans des prairies magnifiques, et j'en ay veu de cette espèce quarante à cinquante-cinq lieues, où est le plus beau pays du monde. La terre y est noirastre; il y vient des herbes d'une hauteur prodigieuse et en abondance, marque certaine que la terre est bonne. J'ose assurer que, quoy que je ne sois

pas pilote, si je passois devant la baye où nous avions mis à terre avec mes cinq camarades qui sont morts, je reconnoistrois l'endroit, et de l'embouchure de cette baye j'irois sans difficulté partout où j'ay passé et dans tout le pays que j'ay veu.

Il me reste à dire la manière avec laquelle je me suis tiré des mains de ces Barbares.

Quatre jours après notre arrivée de cette chasse aux bœufs, nous partismes, d'où nous avions joint les femmes pour aller d'un costé et d'autre dans les bois pour chercher à vivre. Nous estions de cette bande quinze. J'ay dit cy-devant que j'avois escrit une lettre, et que ces Sauvages, au lieu de la porter chez les François, l'avoient envoyée à toutes les bandes de leurs nations. Cette lettre tomba enfin à la dernière bande, qui estoit bien à cent lieues d'où j'estois et à dix d'une nation que l'on nomme le Biday. Le Seigneur permit que, dans ce temps-là, il passast des Assinaïs dans ce canton-là, qui sont d'une nation amie des François et qui viennent tous les jours chez eux.

Ces dits Assinaïs s'estant arrestés à cette bande, où estoient mes papiers, les virent, et ayant demandé ce que c'estoit que cela, on leur respondit qu'ils avoient trouvé ces papiers à la mer. Les Assinaïs, sans d'autre raison, s'en emparèrent, et partirent de là pour s'en retourner chez eux, qui est bien à dix-sept ou dix-huit journées de cet endroit-là. Y estant enfin arrivés, ils montrèrent ces papiers à tous leurs villages, et ils résolurent de les apporter à M. de Saint-Denys, qui demeure au fort de Saint-Jean-Baptiste de Naquitoche, et à soixante-dix lieues du village de ces Assinaïs. Ils partirent donc de chez eux pour cet effet, et, estant arrivés aux Naquitoches

chez M. de Saint-Denys, luy donnèrent ma lettre et nos brevets. M. de Saint-Denys, ayant examiné cela, leur dit qu'il m'alloit faire response, et qu'il leur ordonnoit de venir me chercher, qu'il vouloit m'avoir mort ou vif. Ils luy dirent de ne se pas mettre en peine, qu'ils m'apporteroient sa response et me viendroient chercher. Effectivement ces deux Sauvages prirent congé de luy et partirent sur le champ pour s'en retourner chez eux. Y estant arrivés, ils dirent à tous leurs gens ce qu'ils avoient ordre de faire; ils résolurent là-dessus de partir dès le matin deux pour me venir chercher. Le jour estant venu, ils prirent deux de leurs chevaux et s'acheminèrent pour cet effet.

Tout cela s'estoit passé sans que j'en sceusse rien, ny mesme la bande des Sauvages où j'estois.

Un jour estant près du feu, j'entends un coup de fusil; cela me surprit. Je demanday ce que c'estoit que cela, on me respondit qu'on n'en sçavoit rien; à ce moment, je vis arriver deux Sauvages à cheval, qui estoient ceux qui m'apportoient la vie. D'abord qu'ils furent près de moy, tous ceux de la bande où j'estois s'approchèrent. Pour lors, les deux Assinaïs montrèrent la lettre, que leur avoit donnée M. de Saint-Denys pour m'apporter. Les Sauvages, avec lesquels j'estois, ne pouvoient comprendre ce que vouloit dire cela. Ils prirent cette lettre, et l'ayant regardée les uns après les autres, mon tour vint aussy. Je la voulus prendre, mais ils me dirent qu'ils ne me la donneroient que le lendemain matin. Les deux Sauvages qui l'avoient apportée, voyant que ceux où j'estois ne vouloient pas me la donner, la leur arrachèrent des mains, et me la remirent, car ce sont des gens fort craints de la nation où j'estois.

Quand je vis de l'escriture et que j'eus lu ce qui étoit dedans, quelle joye ne ressentis-je pas dans ce moment! Je le laisse à penser au lecteur. Ces Sauvages, s'apercevant de la joye que je ressentois, m'en demandèrent l'explication. Je leur dis que c'estoit un chef qui m'escrivoit et qui me marquoit que, s'ils vouloient tous venir avec moy chez luy, ils seroient bien récompensés. Ils me respondirent que je pouvois partir seul, que pour eux ils ne vouloient pas venir. Les deux Assinaïs me dirent de ne me pas embarrasser, que dès le matin nous partirions. Ils me montrèrent un petit bois à un quart de lieue de nous, où ils me dirent d'aller les attendre, dès qu'il seroit jour. Cette nuit là me dura à passer plus d'un an.

Le jour estant enfin venu, je partis à l'insu de tout le monde. Je ne fus pas à cent pas de là que je vis venir deux des Sauvages où je demeurois, et fort près d'eux les Assinaïs, qui m'estoient venus chercher. Les premiers, m'ayant joint, me prirent à la gorge, et me dirent que, si je partois, ils m'alloient tuer avec leurs flesches, parce qu'ils appréhendoient que je ne me vengeasse de tous les maux qu'ils m'avoient faits. Dans ce mesme moment les deux Assinaïs nous joignirent, et voyant que ces malheureux estoient sur le point de me tuer, leur dirent que, s'ils étoient assez hardis pour me faire le moindre mal, ils pouvoient compter qu'en peu de temps ils seroient tous exterminés par les Assinaïs. Cela les fit trembler, et ils me laissèrent tous sur-le-champ aller, ne pouvant comprendre pourquoy ces Sauvages prenoient de cette sorte mon party.

D'abord que je me vis hors des mains de mes bourreaux et avec des gens amis des François, je les embrassay de bon cœur, et avec bien des marques de reconnoissance. Ils me

donnèrent une robe de bœuf, avec laquelle je me couvris depuis les pieds jusqu'à la teste, et puis ils me firent monter sur un de leurs chevaux.

Nous nous mismes sur-le-champ en chemin, et au bout de quatre jours de marche, nous arrivasmes au premier village des Bidayes, nation sauvage. Ils nous donnoient, en passant, ce qu'ils avoient pour manger. Nous marchasmes de cette manière bien dix-sept à dix-huit jours, au bout desquels nous arrivasmes au premier village des Assinaïs.

Dès que ces bons Sauvages nous virent à trente pas, ils me tirèrent une vingtaine de coups de fusil pour me saluer (ils ont ces fusils des François), et en même temps vint une Sauvagesse Assinaïse au-devant de moy, qui me prit la main et me dit en espagnol qu'elle estoit bien faschée de me voir dans un si triste état, et qu'elle auroit souhaité sçavoir mon infortune plus tost, que les François n'auroient point eu la peine de m'aller chercher, et que ses gens seroient bien venus d'eux-mesmes.

Après ce joli compliment, elle me dit qu'elle me prioit de demeurer chez elle pendant le séjour que je ferois dans son village. Je l'acceptay avec plaisir. Quand je fus dans sa cabane, tous les Assinaïs de ce village vinrent et dirent à cette Sauvagesse, nommée Angélique, de me dire de leur part qu'ils devoient partir dès le lendemain matin pour aller à la guerre contre leurs ennemis, qu'ils appellent Sadamon, et qu'au bout de dix jours ils seroient revenus, et qu'ils me mèneroient tous en corps au fort Saint-Jean-Baptiste de Naquitoche, chez les François. Je luy dis de leur dire que je le voulois bien. Il ne me falloit pas moins que cela pour me délasser, car j'avois la cheville des pieds grosse comme la teste, de fatigue.

Le matin estant venu, tous ces Sauvages me dirent adieu et partirent pour aller contre leurs ennemis. Pendant le séjour que je fis chez cette Angélique, tout ce qu'elle avoit de meilleur elle me le faisoit servir, et elle avoit autant d'amitié pour moy que si j'eusse esté son enfant. Je trouvay ce traitement si doux en comparaison de celuy que je venois de souffrir que je fus guéry de tous mes maux en huit jours, au bout desquels je demanday à Angélique pourquoy leurs hommes ne venoient point, comme ils m'avoient promis. Elle me dit qu'ils ne tarderoient pas. Enfin, au lieu de dix jours qu'ils devoient rester absents, je passay deux mois et demy que ces Sauvages ne revenoient point de leurs guerres; cela me chagrinoit d'une façon extraordinaire. Angélique s'en aperçut; elle s'approcha de moy et me demanda ce que j'avois à me chagriner. Je luy dis qu'elle pouvoit bien le sçavoir, et que c'estoit l'envie de me rendre dans ma patrie.

Elle me dit que c'estoit naturel, et qu'elle ne comprenoit pas pourquoy les hommes ne revenoient pas de la guerre pour me mener, mais que je me consolasse, que dès le matin elle feroit prendre trois de ses chevaux et qu'elle me donneroit deux de ses enfans, qui me conduiroient chez les François. Cela me fit grand plaisir. Effectivement, dès le matin, je vis les chevaux tout prests et des vivres pour ma route. Elle me demanda si je voulois partir; je luy dis que ouy. Elle me représenta pourtant qu'il y avoit deux grandes rivières à passer, et comment je ferois pour m'en tirer et pour passer ses enfans, qui ne sçavoient pas nager. Je luy dis de venir, avec toutes les femmes de son village, voir comme je ferois pour passer cette première rivière. Elles y vinrent. D'abord que je fus au bord de l'eau, je me mis dedans, et je pris un de

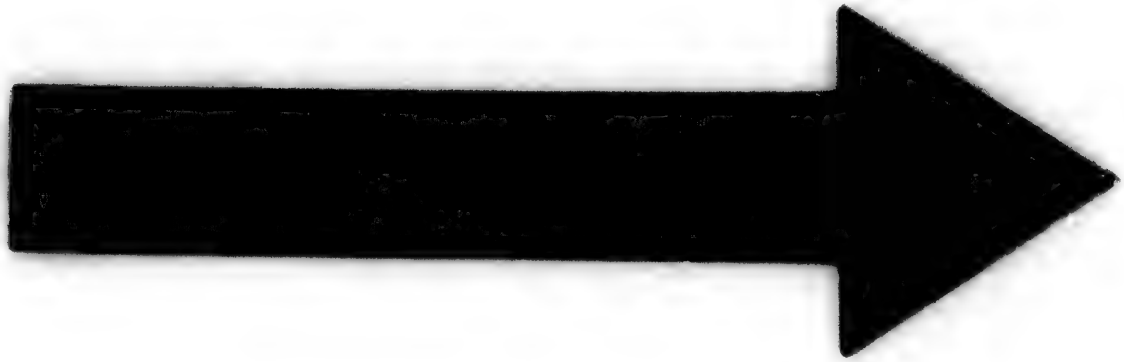

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

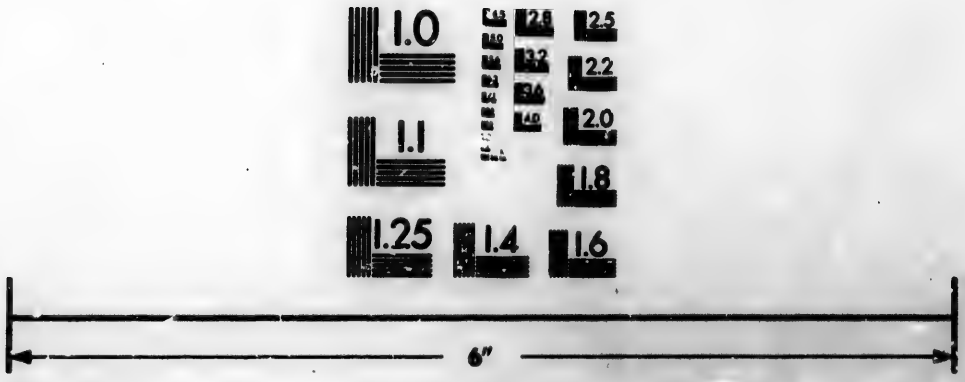

Photographic
Sciences
Corporation

20 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4060

ses enfans qui devoit venir avec moy pour me conduire. Je le passay sur mon dos hardiment à la nage, et je revins prendre l'autre; j'en fis de mesme, et puis les chevaux et le bagage. Le tout passa heureusement. Cette Sauvagesse fut ravie de mon sçavoir; elle me dit adieu et me recommanda ses enfans, me priant de les laisser chez les François jusqu'à ce qu'elle les vînt chercher. Je luy dis que je le ferois et qu'ils n'auroient aucun mal avec moy.

Nous montasmes à cheval, mes deux petits conducteurs et moy, et au bout de six jours, toutes les rivières passées, nous arrivasmes aux Naquitoches, chez les François. .

Je laisse à penser au lecteur, si je ne reviens point de la mort à la vie.

J'ay oublié de dire que cette Sauvagesse Angélique avoit demeuré depuis son enfance chez les Espagnols. C'est pourquoy nous nous entendions.

Voilà ce qui m'est arrivé depuis le 14 août 1719 jusqu'au 10 février 1721 que je suis arrivé chez les François, aux Naquitoches.

Estant donc arrivé à ce premier fort françois, j'allay chez M. le commandant du dit fort, qui me fit partir, au bout de huit jours, dans une voiture qui alloit à la Nouvelle-Orléans, et y estant arrivé, je me rendis chez M. Paillou, major général de cette province, qui me dit de me tenir prest pour partir dès le lendemain au Biloxy. Je m'embarquay donc suivant son ordre, et me rendis le jour mesme, à huit heures du soir, auprès de M. de Bienville, auquel j'ay eu l'honneur de rendre compte de mes aventures, et qui a eu la bonté de me faire recevoir officier, et, depuis ma réception, j'ay tant trouvé d'agrément de servir sous un tel général, que je suis

déjà guéri de tous les maux que j'avois ressentis dans mon malheur.

III

ORDRE ET INSTRUCTION

DONNÉS AU SIEUR DE LA HARPE PAR M. DE BIENVILLE AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA BAYE DE SAINT-BERNARD.

---

10 Aoust 1721.

Nous, Jean-Baptiste de Bienville, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Commandant général pour le Roy de la province de la Louisiane.

Il est ordonné au sieur Bénard de La Harpe, commandant de la baye Saint-Bernard, de s'embarquer sur le traversier la *Subtile,* capitaine Béranger, avec un détachement de vingt soldats et le sieur de Belle-Isle, enseigne de compagnie, pour se rendre incessamment à la baye de Saint-Bernard, lieu de cette province; de laquelle il prendra possession, à son arrivée, au nom du Roy et de la Compagnie, et y fera planter les armes de Sa Majesté sur un poteau et en terre, et fera construire un fort dans l'endroit qui luy semblera le plus avantageux pour la défense du dit lieu, et y fera monter des canons et pierriers. S'il arrivoit que les Espagnols, ou quelque autre nation, se fussent emparés de ce poste, le dit sieur de La Harpe leur signifiera qu'ils n'ont nul droit de s'y placer, attendu que feu M. de La Salle en a pris possession au nom de Sa Majesté, ainsi que le porte l'ordre du Roy en date du 16 novembre 1718, dont copie est cy-jointe, certifiée de nous, et,

au cas que ces estrangers voulussent s'opposer à notre establissement, le sieur de La Harpe s'y maintiendra par la force, en conformité de l'ordre du Roy mentionné cy-dessus. Il doit également faire retirer les estrangers qui pourroient venir, par la suite, s'establir audit lieu, et avoir une singulière attention à faire le plus d'alliances qu'il pourra avec les Sauvages de ces quartiers, en leur faisant les présens, qu'il jugera estre nécessaires et indispensables à faire. Il tiendra un compte séparé de chacune des nations, auxquelles il distribuera les marchandises, dont il nous enverra copie; au surplus luy recommandons de nous rendre compte exactement de tout ce qui se passera dans l'étendue de son commandement.

Dans les cas imprévus qui peuvent n'estre pas portés dans cet ordre, nous nous en remettons à la sage prudence et capacité du sieur de La Harpe, en foy de quoy nous avons signé le présent ordre, et fait apposer le cachet de nos armes.

Signé : BIENVILLE.

IV

SIMARS DE BELLE-ISLE

MONTRE LE PAYS QU'IL A VU A BÉNARD DE LA HARPE.
NEUF SAUVAGES DE LA NATION DANS LAQUELLE IL A ÉTÉ PRISONNIER SONT EMMENÉS.

Au Biloxy, le 6 Octobre 1721.

Messieurs,

J'ay l'honneur de vous escrire celle-cy pour vous informer du voyage d'une baye, laquelle je viens de montrer, située à

cent lieues dans l'Ouest du Mississipy, à laquelle j'ay eu le malheur de tomber cy-devant, en l'année 1719, estant embarqué sur le navire le *Maréchal d'Estrées,* perdu dans ces contrées, et après avoir esté quinze mois en esclavage chez les Sauvages de cet endroit. J'en ay esté tiré par M. de Saint-Denys, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et commandant de la rivière Rouge ou de la baye Saint-Bernard, à laquelle il a esté nommé par le Roy et le Conseil de Marine. Il a eu la bonté d'ordonner aux Assinays de me venir chercher, disant qu'il vouloit m'avoir mort ou vif. Ces Sauvages y estant effectivement venus, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu, m'emmenèrent dans leurs villages et de là me conduisirent aux Natchitoches, chez M. de Saint-Denys, que j'ay eu l'honneur de remercier de la vie qu'il vient de me racheter; ensuite de quoy je me suis rendu au Biloxy, auprès de M. de Bienville, mon général, auquel j'ay eu l'honneur de rendre compte de mes aventures et du pays que je venois de voir, qui est le plus beau du monde. J'ay eu aussy l'honneur de l'assurer que je trouverois l'endroit par mer et par terre, et que je montrerois le pays que j'avois vu. Depuis ce temps-là j'ay esté commandé en détachement pour y aller avec M. de La Harpe, dans le traversier la *Subtile,* capitaine Béranger. J'ay effectivement mené dans la dite baye et fait voir tout le pays à M. de La Harpe, qui l'a trouvé, comme tous ceux qui y estoient venus, le plus beau du monde. Ayant donc vu ce pays et la baye qui est belle, je m'en suis retourné rendre compte de ce voyage à M. de Bienville. J'ay amené avec nous neuf Sauvages de la nation, chez qui j'avois esté esclave. Tout ce que j'ay l'honneur de vous avancer, Messieurs, est effectif, et personne ne doit s'attribuer la descouverte d'un si beau

pays que moy. M. de Saint-Denys me fait le plaisir de confirmer, en signant ma lettre, ce que j'ay l'honneur de vous marquer. Il entend parfaitement lesdits Sauvages, et s'est informé de tout ce que j'ay l'honneur d'avancer. Cependant, Messieurs, je vois que le sieur de La Harpe, par son journal, se veut attribuer tout l'avantage de la descouverte d'un si beau pays, qui n'est cependant deue qu'à moy. C'est pourquoy je prends la liberté de vous en informer et de vous prier très humblement, Messieurs, de m'accorder mon avancement dans ce pays. J'oubliois d'avoir l'honneur de vous marquer que toutes les nations regardent M. de Saint-Denys pour leur chef. J'attends les graces que j'ay eu l'honneur de vous demander, et prends la liberté d'estre, avec un très profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SIMARS, SAINT-DENYS [1].

V

LES DIRECTEURS

N'ACCEPTENT QUE SOUS RÉSERVES TOUTES LES MERVEILLES QUE RACONTE LA HARPE.

Au Biloxy, le 4 Octobre 1721.

Messieurs,

Depuis nos lettres cachetées et remises au capitaine du vaisseau le *Maréchal d'Estrées,* le sieur de La Harpe, com-

1. Signé : Saint-Denys, de sa main.

mandant de la baye Saint-Bernard, est revenu de son expédition de la descouverte de la dite baye. Il nous a remis le journal de son voyage, que vous trouverez cy-joint. Nous n'avons eu que le temps de le parcourir; il nous paroist qu'on ne doit pas compter beaucoup sur toutes les merveilles, dont il fait une assez ample relation, puisque son discours n'est fondé que sur des simples conjectures, et son zèle de parvenir à un establissement qui luy a esté confié, pourroit bien ne pas luy faire prévoir les inconvéniens qu'il pourroit trouver à l'exécution. Tous ceux qui l'ont accompagné dans ce voyage conviennent que le pays est beau et facile à cultiver. Nous ne laissons pas que d'estre embarrassés pour renvoyer les neuf Sauvages, qu'il a amenés par force. Nous délibérerons au premier jour sur le party, que nous aurons à prendre. Nous aurons l'honneur de vous en informer par nos premières; en attendant, nous les traiterons de manière qu'ils n'ayent pas lieu de se plaindre du voyage. Ledit sieur de La Harpe seroit bien ayse de sçavoir, Messieurs, si vous fixerez son estat dans cette colonie, au cas que vous n'eussiez pas dessein de faire aucune entreprise considérable du costé de la baye Saint-Bernard.

Nous avons l'honneur d'estre,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

BIENVILLE, LE BLOND DE LA TOUR,
DUVERGIER, DELORME.

VI.

IL FAUT NE PAS SE LAISSER DEVANCER

A LA BAIE SAINT-BERNARD ET Y ENVOYER LES SUISSES ET LES ALLEMANDS QUI PÉRISSENT SUR UNE COTE DE SABLE.

Au Biloxy, le 5 Octobre 1721.

Monsieur,

L'arrivée du vaisseau la *Durance,* qui tardoit à se rendre à la colonie, a causé une joye commune. L'on se trouve aujourd'huy en estat d'expédier dans les terres quelques malheureux restes de concessions, qui, depuis un temps considérable, estoient à dépérir sur une coste de sable aride. J'ay représenté à la Direction que, suivant les ordres de Sa Majesté, l'on ne pouvoit se dispenser d'establir la baye de Saint-Bernard, et d'y envoyer des familles suisses et allemandes ; que, la colonie se trouvant en situation de fournir pour six mois de vivres à cent cinquante personnes, il estoit de l'intérest de l'Estat de ne pas manquer cette occasion, de crainte que les Espagnols, apprenant le voyage que je viens d'y faire, ne nous préviennent sur cet establissement; qu'il estoit d'une conséquence infinie d'occuper ce poste, à cause de la bonté et de la fertilité des terres; que c'estoit le seul endroit, par où les François pouvoient espérer d'ouvrir le commerce avec les deux Mexiques ; que la proximité de Tampic, mesme de la Vera-Cruz par mer, devoit donner d'heureuses espérances, aussy bien que celles du nouveau royaume de Léon et des mines de Sainte Barbe et du Paral par terre.

J'ay eu l'honneur de leur répéter qu'il n'y avoit point de comparaison à faire des terres de cette baye avec celles du Mississipy, qu'elles estoient exhaussées, noires et légères, et en estat de recevoir la charrue dès l'abord de la mer; que l'occasion estoit belle, ayant en notre pouvoir une partie de la nation sauvage du pays, qui ne demandoit pas mieux, à présent, que de nous voir establir auprès d'eux; qu'il estoit plus naturel d'envoyer les Suisses et les Allemands dans de bonnes terres que de les laisser consommer les vivres de la Compagnie sur une coste de sable, où la misère et le chagrin les font périr tous les jours.

J'ay joint, Monsieur, à ces raisons celle que, le Congrès de Cambray estant près de se conclure, il estoit important de faire cet establissement, afin de faire opter les Espagnols, en cas de nécessité, ou de Pensacola ou de la baye de Saint-Bernard.

Je ne vois pas que ces raisons ayent fait déterminer la Direction à faire là-dessus aucune démarche. Pour ce qui est de moy, Monsieur, j'ay cru qu'estant nommé pour commandant de ce poste, en ayant deu représenter les conséquences, j'estois tenu d'assurer Messieurs les Commissaires du Roy que, si les Espagnols nous préviennent sur cet establissement, toutes les espérances de commerce avec le Mexique se trouveront évanouies, et que Sa Majesté perdra la possession d'un poste, le plus avantageusement situé de toute la province de la Louisiane.

J'ay l'honneur, Monsieur, de demeurer, avec un très profond respect,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

BÉNARD DE LA HARPE.

VII

ABANDON DE LA BAIE SAINT-BERNARD

Extrait d'une lettre de Bienville datée du Fort Louis, le 15 *Décembre* 1721.

Le sieur de la Harpe partit pour reconnoistre et commencer l'establissement de la baye Saint-Bernard, le 17 d'Aoust, avec vingt soldats et un officier, qui entendoit la langue des Sauvages qui habitent cette baye. Il y arriva le 25 du mesme mois, et ne trouva, à l'entrée de ladite baye, que dix pieds d'eau. Cependant, comme il estoit embarqué dans un petit traversier, il y entra facilement et la sonda jusqu'au fond, où il trouva bon mouillage. Ils aperceurent plusieurs feux de Sauvages, qu'il fut joindre avec l'officier qui entendoit leur langue. Les Sauvages parurent fort surpris et en mesme temps fort mescontents de les voir, et leur firent entendre qu'ils ne les souffriroient point s'establir auprès d'eux. Le sieur de la Harpe, qui, avec ses vingt hommes, ne se sentoit point en estat de résister à une nation, prit le party de s'en revenir nous en rendre compte. *Sur son rapport, nous avons abandonné le projet de cet establissement,* et sur les ordres que nous avons reçus de France, peu de jours après le retour du sieur de la Harpe. Aussy bien ne sommes-nous pas en estat d'entretenir un poste aussy esloigné que celuy-là, qui nous auroit occupé une partie de nos bastimens et de nos matelots, dont nous avons un besoin très pressant pour transporter sur le Mississipy le reste des concessionnaires et les familles allemandes.

X

BÉNARD DE LA HARPE

AVANCE DANS L'ARKANSAS AU-DESSUS D'UN LIEU QU'IL NOMME LE ROCHER FRANÇAIS. SOUFFRANCES DU DÉTACHEMENT.

10 DÉCEMBRE 1721 — 25 MAI 1722.

d
d
co
et
de
po
M
or

On

mi
dar

EXPLORATION DANS L'ARKANSAS

I

BÉNARD DE LA HARPE

REÇOIT L'ORDRE DE REMONTER CETTE RIVIÈRE LE PLUS HAUT QU'IL POURRA.

Extrait des Journaux de Bénard de La Harpe.

Le sieur de La Harpe estant de retour de son expédition de la baye Saint-Bernard le 14 Septembre 1721, le Conseil de la Louisiane luy fit l'honneur de luy proposer d'aller descouvrir le cours de *la rivière des Arkansas ou des Zautooüys* et de la remonter le plus haut qu'il luy seroit possible, l'objet de cette descouverte estant d'y establir, dans la suite, un poste pour la sûreté des establissemens de la partie de l'Ouest du Mississipy et de tirer du Nouveau-Mexique les bestiaux dont on auroit besoin.

Ordres et instructions donnés au sieur Bénard de La Harpe par M. de Bienville, commandant général.

Nous, Jean-Baptiste de Bienville, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Commandant général pour le Roy dans la province de la Louisiane.

Il est ordonné au sieur de La Harpe, Commandant de la

baye de Saint-Bernard, de partir avec un détachement de seize soldats de cette garnison pour se rendre aux Arkansas, où il séjournera tout le temps nécessaire pour faire faire des vivres pour sa troupe, et ordonnera de notre part au sieur de Francôme, enseigne de la garnison du dit lieu, de l'accompagner dans sa descouverte pour luy servir de second; après quoy ledit sieur de La Harpe partira de là pour remonter les branches de la rivière des Arkansas le plus haut qu'il pourra, pour en descouvrir la qualité des terres, les nations qui en habitent les bords, avec lesquelles il fera alliance en leur faisant de notre part les présents qu'il jugera estre nécessaires, tiendra un journal exact de tout ce qu'il trouvera sur sa route, marquera le cours des rivières, leur rapidité, largeur et profondeur, les qualités de bois et rochers, s'il n'y auroit point de mines, et apportera de la matière le plus qu'il pourra. S'il y rencontroit par hasard des Espagnols qui voulussent s'establir sur cette rivière, il leur fera opposition, en leur représentant que nous avons fait la descouverte de ces quartiers-là avant eux; que d'ailleurs ces rivières, affluant dans le Mississipy, elles sont dépendantes du gouvernement de cette province. Après que ledit sieur de La Harpe aura exécuté tout ce que dessus, de manière à ne rien laisser à souhaiter sur cela, il s'en reviendra le plus promptement qu'il pourra, après avoir laissé, en passant, le sieur de Francôme à son poste.

En foy de quoy avons signé le présent ordre et fait apposer le cachet de nos armes.

Du fort Louis, le 10 Décembre 1721; ainsi signé :

DE BIENVILLE.

Détachement de M. Bénard de la Harpe.

Quinze soldats pour six mois de vivres et prest, à compter du jour que l'on arrivera aux Arkansas, à 9 livres 15 sols par mois en marchandises pour chaque soldat, fait.	877 l. 10 s.
Un sergent à 20 livres 9 sols 7 deniers par mois.	122 l. 17 s. 6 d.
	1000 l. 7 s. 6 d.

BECANT, sergent.
ANTOINE, caporal.
CÉCILE.
BALDIE.
LAPIERRE.
DUBOIS.
LA VIOLETTE.
DISNIE DE CHASTEAUNEUF.
GENTIL.
BRISSAUT.
MARCHAND.
PREVOST.
VENSELLE.
Un Domestique sauvage de M. DE BIENVILLE, nommé BONTEMPS, interprète.
DE LA HARPE (Jean-Baptiste), cadet [1].

1. *Payement.* — Dix aulnes de limbourg moitié bleu et rouge, 20 livres, 200 livres. — Soixante-dix livres de rassade blanche de 2 livres 10 sols, 175 l. — Onze fusils de traite à 20 l., 220 l. — Dix chapeaux de traite à 6 l., 60 l. — Six livres de vermillon à 9 l., 54 l. — Cinquante livres de balles à 10 s., 25 l. — Douze chemises de traite à 6 l., 72 l. — Vingt-cinq livres de poudre à 30 s., 37 l. 10 s. — Vingt haches à 2 l., 40 l. — Vingt pioches à 2 l. 10 s., 50 l. — Deux grosses de couteaux flotains à 13 l., 26 l. — Cinq douzaines de couteaux flamands à 4 l., 20 livres. . . . . 1,000 l. 10 s.

Présents pour les Sauvages. — Six aulnes de limbourg à 20 l., 120 l. — Vingt-cinq livres de rassade à 2 l. 10 s., 62 l. 10 s. — Neuf douzaines de couteaux flamands à 5 s. pièce, 27 l. — Six douzaines de couteaux bûcherons à 10 s. pièce, 36 l. — Cinquante pioches à 50 s., 125 l. — Cinquante haches à 2 l., 100 l. — Cinq livres de vermillon à 9 l., 45 l. — Six chapeaux à 6 l., 36 l. — Six chemises à 6 l., 36 l. . . . . 587 l. 10 s.

Armement du Détachement. — Un fusil boucanier, 25 l. — Une pièce de quarantenier pesant 50 livres à 20 s., 50 l. — Une grosse masse, 8 l. — Un marteau moyen, 2 l. — Deux chaudières de cuivre rouge, pesant 54 livres à 5 l., 270 l. — Quarante livres de poudre à 30 s., 60 l. — Cent livres de balles à 10 s., 50 l. — Vingt-cinq livres de plomb à 10 s., 12 l. 10 s. — Six mains de papier à 10 s., 3 l.

Le 16 Décembre, je suis parti avec le détachement du fort Louis; nous avons eu pour passagers dans notre bateau les sieurs Dilon de Beaumarest, officier des troupes de la concession de Mgr Le Blanc, et le sieur Dufresne, nommé pour directeur de la concession de M. Law en la place de M. Levens, avec ordre de se rendre aux Arkansas avec moi.

Le mesme soir, le vent estant au N.-N.-O., nous avons mouillé le grapin à une lieue du fort Louis et couché dans le bateau; le froid a esté extrême, de façon que la plupart des soldats ont eu les jambes gelées, et un petit nègre m'appartenant s'est trouvé hors d'estat de pouvoir me suivre dans mon voyage.

Le 17, nous sommes arrivés aux Trois-Chesnes, éloignés de dix lieues du fort Louis; nous y avons essuyé une nuit fort froide; les eaux de la mer basse contre le rivage sont gelées.

Le 19, nous sommes sortis de bon matin; à deux heures de l'après-midy nous sommes entrés dans le lac Pontchartrain. A huit heures du soir, nous avons mouillé à une demy-heure du Bayou Saint-Jean et passé la nuit dans le bateau.

Le 20, je me suis rendu avec une petite pirogue sauvage en haut de la rivière, et j'ay esté par terre à la Nouvelle-Orléans, d'où l'on compte une demi-heure. M. Pailloux, major général et commandant du poste, a donné ses ordres pour faire décharger notre bateau. Il a voulu que j'aille loger chez luy.

— Une livre de coton à 45 s., 2 l. 5 s. — Deux petites écritoires de poche à 25 s., 2 l. 10 s. — Six sabres à 6 l., 36 l. — Douze aulnes de vieille toile d'emballage pourrie, 5 l. — Douze briquets à 3 s., 1 l. 16 s. — Six coins de fer à 5 sols, pesant 30 livres, 7 l. 10 s. — Une gaffe de fer, 1 l. 10 s. — Une petite lèchefrite de fer, 2 l. — Deux pelles de fer à 30 s., 3 l. — Quatre esperons à 10 s., 2 l. — Six étriers à 10 s., 3 l. — Une selle avec ses sangles, 50 l. — Une paire de pistolets, 12 l. — Six livres de mesche à 10 s., 3 l. . . . . 706 l. 1 s.
Gratification aux soldats, 48 pots d'eau-de-vie à 40 s., 96 l.

Comme il est fort expéditif et rempli de zèle pour la colonie, à laquelle il a rendu des services essentiels, il a tout aussitost donné des ordres pour m'expédier.

Vivres pris à la Nouvelle-Orléans pour le détachement, réglés à quarante-cinq jours jusqu'aux Arkansas.

Pour 18 personnes à une livre de biscuit par jour.	810 l.
Pour le sergent, 24 livres de bœuf par mois	38
Pour le caporal à 16 livres par mois	24
Pour 16 personnes à 12 livres par mois	288
	1,160 l.

Augmentation des effets pris pour le service du détachement.

Un baril de 100 livres de poudre.
Une selle de cheval garnie, avec deux brides, deux bridons.
Deux haches de maistre.
Une pince de fer.
Quinze brasses de cordage, deux poulies garnies de croc.
Huit rames de pirogue et une vieille pirogue.

Le 24, à trois heures de l'après-midy, nous sommes sortis de la Nouvelle-Orléans avec un grand bateau et une pirogue.

. . . . . .

Le 27 Février, un fort grand froid, de façon que toutes nos hardes ont été gelées, ce qui nous a retenus jusqu'à dix heures au cabanage; ensuite nous avons fait route; à une demy-heure de chemin, nous avons laissé à droite une isle qui peut avoir une demi-lieue de long; elle est la quarante et unième que nous ayons trouvée. A 3 lieues et demie au-dessus, nous

sommes entrés dans la première branche de la rivière des Zautoouys; dans son entrée, elle court dans le Nord et N. 1/4 N. O.

Le 28, nous avons fait 6 lieues dans le Nord par ce chenal, et cabané ensuite vis-à-vis de la fourche qui tombe dans le Mississipy, à deux lieues. A l'entrée de cette fourche, à la gauche en descendant, est la rivière Blanche, qui forme, à quelques journées, deux branches, l'une qui va aux Illinois et l'autre aux Osages; elle n'est pas navigable partout, à ce qu'assurent les Sauvages, à cause des rochers qui s'y rencontrent dans l'eau.

Le 1er Mars, ayant avancé de 2 lieues et demie, nous sommes arrivés au village des Zautoouys, situé à la gauche de la rivière que les Sauvages nomment Negité ou Rivière Rouge; il est composé de quarante et une cabanes et de trois cent trente personnes; la latitude de cet endroit, suivant mon observation, est de 33 degrés 44 minutes. Les terres peuvent avoir le long de la rivière deux pieds d'escores, mais ce terrain s'inonde dans les derrières, de façon que l'on n'y peut aborder que difficilement. J'ay trouvé demeurant dans ce lieu M. Laboulaye, sous-lieutenant de compagnie, et M. de Francôme, enseigne; la garnison est de dix-sept soldats, laquelle demeure sur le terrain de l'habitation de M. Law, à deux heures du village, dans le O.-N.-O.

Cette garnison avoit été envoyée pour demeurer au village des Arkansas sur le Mississipy; mais M. de Laboulaye l'a fait passer sur la rivière des Zautoouys, où il est arrivé le 27 Septembre dernier. J'ay communiqué à M. de Francôme les ordres de M. de Bienville pour venir avec moy dans la descouverte, ce qui luy a fait beaucoup de plaisir, ne de-

mandant pas mieux que de servir la Compagnie avec zèle.

Mon premier soin, en arrivant à ce village, a esté de m'informer des Sauvages du cours de la rivière et des nations qui l'habitent; ils ne connoissent la rivière que jusqu'au *Rocher*, où ils comptent vingt journées de chemin; 70 lieues au-dessus par terre, ils connoissent une fourche, celle de la droite allant aux Panis. De leur village des Zautoouys ils comptent vingt journées par terre pour se rendre aux Osages, nation qui est leur alliée, et des Osages aux Panis cinq journées.

Ils ont peu de connoissance des nations, situées sur la branche de la gauche; ils nomment les nations errantes, establies sur le haut de la Rivière Rouge, *Soudayé*. Ils ont fait autrefois contre eux plusieurs partis de guerre.

J'ay connu que le voyage, que j'entreprends, ne leur fait pas plaisir; ils ont fait ce qu'ils ont pu pour nous en détourner, en nous assurant que le nommé Pichart et cinq François de la concession, qui estoient partis le 17 Aoust dernier pour aller aux Panis, avoient esté tués des Osages. Les femmes et les vieillards ont pleuré, sachant notre résolution, et ont cherché par là à intimider le détachement.

Les vivres estant fort rares à ce village, je n'ay pu en traiter que peu, qui m'ont cousté beaucoup; les Sauvages n'ont jamais voulu me traiter une de leurs pirogues, quelque prix que je leur en aye offert; de sorte que toutes ces difficultés me font préjuger qu'il me sera impossible de monter la rivière des Zautoouys jusqu'aux nations sauvages, dont je fis la descouverte par les terres en 1719.

J'ay cependant pris la résolution d'enlever une de leurs pirogues, de la laisser à M. de Laboulaye pour le payement des marchandises.

Les lettres, que M. de Bienville et la direction de la Louisiane m'avoient remises pour faire tenir aux Illinois à M. de Boisbriand, je les ay données à M. de Laboulaye; mais on n'a pu trouver de Sauvage pour les y porter par terre. Cette nation est très fainéante et de mauvaise volonté; elle n'a nulle correspondance avec aucune autre nation; de sorte que n'ayant point de débouché de leurs marchandises et en estant remplis, cela les rend insolents, n'ayant pas besoin des François.

Le soir à quatre heures, je me suis rendu avec M. de Laboulaye et le sieur Dufresne à l'habitation. Elle est située à un quart de lieue dans le Nord de la rivière; l'on traverse un petit ruisseau pour s'y rendre. Dans les eaux hautes, ce terrain s'inonde un demy-quart de lieue jusqu'au commencement des prairies, qui sont des costeaux avec des plaines, dont la terre paroist très bonne. A deux lieues, dans le Nord de cette habitation, passe la Rivière Blanche.

J'ay trouvé dans cette concession environ quarante-sept personnes de tout sexe, y comprenant le sieur Ménard, commandeur, et Labro le fils, garde-magasin; un chirurgien et un apothicaire. La prise de possession de ce terrain a esté faite au mois d'Aoust dernier; leurs travaux ne consistent encore que dans une vingtaine de cabanes mal disposées et 3 arpents de terre défrichée. En arrivant à cette concession, l'on a fait reconnoistre M. Dufresne pour leur directeur en la place de M. Levens, ce qui les a fort surpris, sachant qu'ils n'appartenoient plus à M. Law. On a apposé les sceaux sur les magasins et papiers.

Le 2, j'ay passé à faire l'inventaire des effets de la concession et à contenir et à mettre l'ordre parmi les ouvriers et

laboureurs, lesquels estoient fort dérangés; je n'ay pu refuser mon assistance, s'agissant de l'intérest de la Compagnie.

Le 9, j'ay envoyé une de mes pirogues au village des Arkansas, sur le Mississipy, pour m'y traiter des vivres et m'amener le nommé Saint-Domingue, soldat, pour me servir d'interprète dans mon voyage. Ce village des Arkansas est ainsi nommé, cette nation estant sortie, de mesme que les Zautoouys, du costé du Missoury, de la nation Kansé; il a pris, depuis ce temps là, celuy de Ougapa. Il est situé sur les bords du Mississipy, dans un lieu isolé. Ce terrain peut avoir un quart de lieue de face sur la rivière et 3 lieues de profondeur de très bonnes terres toutes defrichées. Le village de Tourima, ou des Pommes de terre, est éloigné de celuy des Ougapa d'une lieue dans l'Ouest, et les Touginga sont à une lieue de ce dernier, du costé du Nord. Ces trois villages peuvent composer en tout quatre cents personnes; le principal chef est celuy des Ougapas. Les Zautoouys le reconnoissent également pour le leur; leur langue est la mesme et elle a beaucoup de rapport à celle des Osages.

Le serpent est leur principale divinité, s'en servant seulement lorsqu'ils jonglent quelques malades. D'ailleurs, ils n'ont nulle religion, par conséquent ne célèbrent aucune feste en l'honneur d'aucune divinité, différant en cela de la pluspart des autres nations sauvages, qui en célèbrent en l'honneur de différentes divinités, auxquelles ils attribuent la puissance de différentes choses, les unes de la chasse du bœuf, d'autres de l'ours, du dinde et des grains, présentant à ces divinités les prémices de leurs chasses, de leurs pesches et de leurs moissons.

Le 4, j'ay passé au village des Zautoouys pour y traiter

des vivres sauvages, à quelque prix que ce pust estre; je ne pus en ramasser que peu.

Le sieur De la Boulaye a bien vouiu me faire le plaisir de me séparer trois barils de mahis pour la somme de 60 francs, que je luy ay payée. J'ay redoublé mes sollicitations pour avoir une pirogue, mais je n'ay pu y parvenir, quoyqu'ils en ayent plus de vingt à ce village, ce qui m'a fait prendre la résolution d'en enlever une.

Les 4, 5, 6, le 7 et le 8 je suis resté à l'habitation.

Le 9, ma pirogue a esté de retour du village des Arkansas, sans avoir pu traiter de vivres. Ce matin, trouvant occasion d'enlever une pirogue sauvage, j'ay mis sept soldats dedans, avec ordre de nous attendre à 20 lieues dans la rivière.

Le 10, ayant fait calcul de mes vivres, je trouvay avoir treize barils de mahis et trois de fèves, un de riz; après quoy nous sommes sortis, faisant en tout vingt-deux personnes.

Peu après, la pirogue, sur laquelle je me suis embarqué, coulant à fond par la pesanteur de sa charge, j'ay esté obligé de mettre à terre, après avoir fait trois quarts de lieue, qui ont valu en droite route le Nord.

Le 11, après avoir fait un arrimage dans nos deux pirogues, nous sommes sortis à six heures du matin et avons fait, dans la journée, 2 lieues sur plusieurs aires de vent, qui ont valu le O. 1/4 S.-O., 3 lieues 3 quarts. Sur cette route, une pirogue sauvage, avec quatre hommes, est venue nous joindre; ils nous ont dit aller à la chasse au bœuf, mais, ayant connu leur dissimulation et que leur dessein estoit de nous enlever notre pirogue sauvage, je leur ay offert de nouveau un surcroît de marchandises. Ils n'ont pas voulu les accepter, nous parlant avec arrogance, jusqu'à nous dire qu'ils avoient faim

de tuer le François. J'aurois puni cette insolence sur-le-champ, sans la crainte d'exposer M. De la Boulaye à leurs insultes, demeurant seul à leur village, éloigné de 2 lieues de ses troupes. Cette considération m'a fait prendre le party de leur donner un billet pour leur faire remettre leur pirogue. Ces Sauvages vont à l'approche bien plus vîte que nous.

Le 12, nous sommes sortis à cinq heures du matin, et à midy avons rencontré avec la nostre la pirogue sauvage, qu'ils avoient retirée des soldats. Ayant fait 5 lieues 1/4 sur plusieurs aires de vent, qui ont valu, route corrigée, le O. 1/4, N.-O., deux degrés, vers le Nord, 3 lieues 1/4, nous avons trouvé nos gens, et cabané au mesme endroit dans l'intention de construire une pirogue, les deux que j'ay ne pouvant contenir le détachement et nos effets.

Le 13, le 14, le 15, le 16 et le 17 ont esté employés au travail de cette pirogue.

Le 18 nous l'avons mise à l'eau. Le mesme jour, il est descendu de 5 ou 6 lieues au-dessus de nous dans la rivière une pirogue des Zautoouys, venant de chasse, chargée de bœuf et d'ours; ils nous en ont traité une bonne provision.

Le 19, nous sommes sortis à six heures du matin et avons fait dans le jour 6 lieues sur plusieurs aires de vent, lesquelles, réduites, ont valu : le N.-O., 3 lieues. Sur cette route nous avons laissé un ruisseau à la droite, qui entre à 5 lieues dans les terres du costé de l'Est et va se rendre dans un lac.

La rivière, depuis le village, peut avoir de largeur depuis 80 à 100 toises; les eaux sont extrêmement troubles et rougeastres; la terre, sableuse et couverte de cannes, que la rivière ne noie point; les eaux sont fort basses, quoyque du costé du village elles soyent plus hautes; le Mississipy s'y dé-

gorge. Nous trouvons de grandes battures de sable sans embarras de bois, le courant médiocre et la profondeur des eaux de plus de 20 pieds.

Le 20, nous sommes partis à cinq heures et avons fait dans le jour 5 lieues et demie, lesquelles, réduites, n'ont valu que 2 lieues et demie, et la route le O.-N.-O. Notre Sauvage nous a tué au dîner deux chevreuils.

Le 21, les vents au Sud, nous sommes partis à cinq heures du matin, et avons fait une lieue et demie sur plusieurs aires de vent, qui n'ont valu, route réduite, qu'une lieue un quart sur le O. 1/4 N.-O.

A cinq quarts de lieue de la sortie du cabanage, nous avons arresté, à la droite, à une petite rivière qui paroist descendre du Nord. La pluye estant survenue, nous avons monté au-dessus un quart de lieue. Nous avons remarqué dans ce lieu beaucoup de vignes dont les grappes sont formées, le raisin estant desjà boutonné, ce qui fait connoistre qu'il devance celuy de France de plus de six semaines.

Le 22, la pluye nous a retenus au cabanage jusqu'à huit heures, que nous sommes sortis par un vent du Nord fort froid. Nous avons, dans le jour, fait quatre lieues et demie, lesquelles, réduites, n'ont valu que 2 lieues et demie sur le O. 1/4 N.-O. Nous avons passé, dans ce jour, de grandes battures de sable et de fort beaux pays; nous rencontrons ordinairement une grande quantité de vignes et pruniers qui sont en fleurs; les terres rapportent une quantité de morilles blanches et rouges.

Le 23, ayant avancé d'une lieue et demie, nous avons laissé à la droite un petit ruisseau qui descend du Nord; à une lieue trois quarts au-dessus, nous avons cabané dans l'anse, à la gauche.

La route corrigée a valu ce jour, le N.-O. 1/4 O., deux lieues.

Le 24, nous sommes sortis à six heures du matin, par un vent de Nord, et avons fait 5 lieues trois quarts, qui ont valu, réduites, 2 lieues un quart, dans le N. 1/4 N.-O.

Le 25, le vent a esté à l'Est avec beaucoup de pluye; ce qui nous a fait rester au cabanage. Il est à remarquer que les eaux de la rivière ne sont plus troubles ni rougeastres, ce qui fait croire que nous approchons du pays des carrières de pierre, d'autant plus que nous avons déjà passé quelques battures couvertes de gravage.

Le 26, la pluye nous a retenus au cabanage jusqu'à neuf heures, que nous en sommes sortis par un vent de N.-O. A trois heures de l'après-midy, la pluye estant survenue, nous avons cabané à gauche de la rivière, après avoir fait 3 lieues dans le N.-N.-O; route réduite, elles n'ont valu que cinq quarts de lieue.

Le 27, les vents au Nord, fort froids, le temps pluvieux, nous sommes sortis du cabanage à huit heures du matin. Ayant avancé de 2 lieues trois quarts, nous avons laissé, à la droite, une isle ronde, qui a cinq quarts de lieue de tour et un quart seulement de traverse dans les eaux hautes. A demi-lieue au-dessus de cette isle, nous avons cabané à la gauche de la rivière. La route corrigée a valu le jour le N.-N.-O. une lieue trois quarts.

Le 28, nous avons resté tout le jour au cabanage pour tascher de tuer quelque bœuf. Le terrain continue d'estre exhaussé de trente à quarante pieds; il est rempli de cannes; les terres sont sableuses, mais très bonnes; l'on y rencontre toujours une très grande quantité de morilles, de façon qu'elles nous

servent en partie de subsistance. La rivière, qui estoit toute basse, a commencé à monter cette nuit d'un demi-pied. Le soir, nostre Sauvage est arrivé de la chasse; il n'a pu tuer de bœuf, à cause de l'espaisseur des cannes. Il a tué un chevreuil; mais l'ayant laissé une heure ou deux, il l'a trouvé mangé par les loups, qui sont dans ce pays en grandes bandes. Il a trouvé, à la droite de la rivière, à un quart de lieue dans les terres, une petite rivière qui descend du Nord, ce qui me fait croire que c'est la Rivière Blanche. Le soir, le nommé Saint-Domingue et un autre soldat du détachement se sont égarés dans les bois.

Le 29. Depuis hier au soir la rivière a monté environ d'un pied et demi. Nous avons tiré ce matin plusieurs coups de fusil et d'une petite couleuvrine pour appeler nos deux soldats égarés; ils ne sont arrivés qu'à dix heures, après quoy nous sommes partis. Ce jour nous avons fait 3 lieues et demie, qui n'ont valu qu'une lieue trois quarts sur le O.-S-.O. Ayant trouvé de forts courants, nous avons tiré cette après-midy à la cordelette le long des battures.

Notre Sauvage nous a apporté le soir trois dindes; M. de Francôme en a tué un.

Le 30, nous sommes sortis à cinq heures du matin. A demi-lieue de chemin, à la gauche, il y a un accore blanc, sur lequel il y a beaucoup de pins; l'on y trouve deux petits ruisseaux. A une lieue plus loin notre Sauvage nous a tué un bœuf; à 3 lieues trois quarts plus loin, nous avons cabané à la gauche de la rivière à un accore de craye blanche couvert de pins. Nous avons fait ce jour 5 lieues un quart, qui n'ont valu, réduites, que 3 lieues et demie sur le N.-O., deux degrés vers le Nord.

Le 31, nous sommes sortis à six heures du matin; à dix heures, notre Sauvage nous a tué quatre dindes et un bœuf, qui nous a obligés de rester à boucaner ce jour. Le vent a esté au S.-E., le temps fort chaud. Nous avons fait 2 lieues et demie qui n'ont valu, réduites, qu'une lieue et demie dans le N.-N.-O.; cette après-midy nostre Sauvage nous a tué un bœuf et une dinde.

Le 1er Avril, la nuit passée, il a fait beaucoup de pluye et de tonnerre; ce matin les vents au Nord, fort froids. Nous sommes sortis du cabanage à six heures du matin. Ayant avancé de trois quarts de lieue, nous avons mis à terre pour nous changer. Pendant ce temps-là deux bœufs ont traversé la rivière; nous avons couru au-devant sur la batture, ce qui les a fait retourner sur leurs pas de l'autre costé. Pour lors j'ay envoyé deux pirogues leur couper leur chemin, et les obliger à retourner du costé où nous estions. Nous les avons tués à la sortie de l'eau; après en avoir levé les quartiers, nous avons continué notre navigation. A six quarts de lieue de chemin, nous avons trouvé des écores de 70 à 80 pieds d'élévation, qui continuent, le long de la rivière, une lieue trois quarts. Nous avons fait, ce jour, 4 lieues un quart, qui n'ont valu, corrigées, que 3 lieues un quart dans le N.-O. 1/4 N.

Les terres que nous avons passées ce jour sont très bonnes et propres à establir. Il y a, de distance en distance, beaucoup de roseaux et cannes, des bois clairs. Les eaux ont baissé depuis hier d'un demi-pied.

Le 2, nous sommes sortis à six heures du matin, par un vent de Nord, beau temps. Ayant avancé de 4 lieues un quart, nous avons laissé à la gauche un écore; à une lieue trois quarts au-dessus, nous avons cabané à la gauche de la rivière.

Ce jour, nos Sauvages nous ont fait apercevoir des fumées dans l'Ouest, qu'ils disent indiquer des Osages qui reviennent de guerre du costé des Cadodaquious, mais je crois qu'elles sont de quelques chasseurs Zautoouys. Les eaux sont encore baissées, de façon que j'appréhende qu'elles ne montent pas cette année à leur hauteur ordinaire. Ce soir M. de Francôme nous a tué un dinde.

Nous avons, ce jour, fait 5 lieues trois quarts, qui n'ont valu, réduites, que 2 lieues et demie, entre le N. 1/4 N.-O. et N.-N.-O.

Le 3, nous sommes sortis à sept heures par un vent de Nord; nous avons fait 5 lieues, lesquelles, réduites, n'ont valu qu'une lieue trois quarts au Nord.

Le soir, M. de Francôme nous a tué un bœuf, et notre Sauvage, trois dindes.

Le 4, la nuit passée, il a tombé une grande quantité de gresle, de façon que la terre en estoit blanche; le vent estant venu à l'Est et ensuite au Nord, nous sommes partis; mais estant survenu beaucoup de gresle, nous avons cabané à la droite de la rivière, après avoir fait une lieue et demie, qui n'a valu, réduite, qu'une lieue dans le Nord.

Le 5, il a tombé beaucoup de neige, de façon que la terre en estoit couverte de plus d'un demy-pied. Comme elle a continué tout le jour, nous avons resté au cabanage; nous avons remarqué que les eaux de la rivière continuent de baisser.

Le 6, nous sommes partis à cinq heures du matin. A 2 lieues de chemin, nous avons entendu deux coups de fusil à la gauche; nous en avons fait des chasseurs Zautoouys. Cependant, crainte des Osages, nous avons redoublé notre attention pour nous tenir sur nos gardes. M. de Francôme

s'est détaché avec quatre hommes et nostre Sauvage, par terre, pour aller à la descouverte. Une heure après, ils sont revenus sans avoir rien vu. Ayant avancé de 3 lieues un quart, nous avons arresté à la gauche, à une rivière qui peut avoir 25 pieds de large, dans les eaux hautes plus de 60; elle descend de l'Ouest. Nous avons, dans ce lieu, mis nos vivres à terre pour les faire sécher; il s'en est trouvé beaucoup de gastés, de sorte que nous n'avons plus que 900 livres de maïs et fèves, ce qui n'est pas pour aller bien loin. Nous avons fait ce jour 3 lieues trois quarts, qui ont valu, en ligne directe, une lieue trois quarts, en le N. et le N. 1/4 N.-O.

Le 7, nous sommes partis à six heures du matin; ayant fait 3 lieues trois quarts, nous avons entendu tirer plusieurs coups de fusil, ensuite descouvert, à la gauche de la rivière, des Sauvages; nous avons esté à eux en ordre. C'estoient quatre Zautoouys en chasse, qui estoient partis de leur village depuis quatorze jours par terre. Ils avoient construit dans ce lieu une grande pirogue de peaux d'ours, avec laquelle ils comptent descendre avec de la viande. Ils nous ont assuré qu'il n'y avoit qu'un jour de chemin pour nous rendre au Rocher, qui est le commencement des montagnes où ils nous avoient attendus deux jours pour traiter avec nous de la poudre et des balles, dont ils avoient besoin; que de ce rocher l'on se rendoit, dans deux petites journées, à l'une des branches de la rivière des Ouachitas, à une journée de laquelle estoit l'autre branche de cette rivière. Ces Sauvages nous ont pareillement assuré que dans un mois la rivière seroit haute, de façon que les battures seroient couvertes. La route a valu ce jour, le N. 1/4 N.-O., une lieue trois quarts, et par la rivière 3 lieues trois quarts.

Le 8, à six heures du matin, nous sommes sortis du cabanage. Ayant avancé de 4 lieues, nous avons entouré une petite isle, entourée d'une longue batture, sur laquelle M. de Francôme a tué un bœuf. Nous avons fait ce jour 4 lieues trois quarts, qui n'ont valu, réduites, que 3 lieues et demie, et la route le N.-O.

La rivière continue d'estre plus large, pouvant avoir à présent plus de 130 toises de largeur.

Le 9, ayant avancé d'une lieue, nous avons trouvé des pays sur roc, et à une lieue au-dessus le rocher, qui est à la droite de la rivière; nous l'avons nommé le Rocher Français. C'est un accore de montagnes de roc propre à faire de la chaux qui forment trois montagnes fort rapides; il peut avoir d'accore 130 pieds. Il y a dessus quelques chesnes, quelques noyers et quelques pins. L'on y trouve une pierre qui a du rapport au marbre, estant fort jaspée; mais elle est dure comme le caillou; il y a aussi plusieurs carrières d'ardoises, mais elles ne sont pas si commodes à travailler que celle que nous avons trouvée à une lieue au-dessous : il y en a des carrières, des plus belles que l'on puisse voir, très fines, s'élevant par écailles, et en si grande abondance qu'elles fourniroient à toute la colonie.

Il y a aussi à ce rocher de très belles pierres noires, propres à bastir; elles sont naturellement taillées et de toutes grandeurs. Nous avons monté sur cette montagne et gravé dans le haut, sur un arbre, les armes du Roy. Nous avons aperçu du costé de l'Ouest plusieurs montagnes et de beaux pays. Au pied de ce rocher, il y a une chûte d'eau, qui forme un bassin fort agréable, dont l'eau est très claire et fort fraische.

Ayant avancé d'une lieue par la rivière, nostre petite pi-

rogue, qui avoit pris le devant avec nos deux Sauvages et quatre soldats, a esté jetée sur un embarras de bois par la violence du courant, de façon qu'elle a tourné. Le monde s'est tenu aux embarras de bois; mais tout ce qui estoit dans la pirogue a esté perdu : ce qui consiste en quatre-vingt-cinq pioches et haches, une chaudière, trois fusils et plusieurs autres objets, froment et nippes. Nous avons eu beaucoup de peine à retirer la pirogue de dessous les bois, après quoy nous avons fait route.

Nous avons fait ce jour 3 lieues et demie qui n'ont valu, réduites, que 2 lieues trois quarts dans l'Ouest 1/4 N.-O.

Le 10, nous sommes sortis par un temps couvert; peu après, la pluye estant survenue avec du tonnerre, nous avons cabané à la gauche sur une batture, laissant à la droite une petite montagne; notre Sauvage a tué dans ce lieu un bœuf.

Ce jour nous avons fait 5 quarts de lieue, lesquels, réduits, ont valu une lieue dans le N.-O.

Le 11, la nuit passée, nous avons entendu une grande quantité de loups aux environs de notre cabanage. Nous avons remarqué que l'eau commence à monter. A cinq heures du matin, nous sommes sortis de ce lieu. Ayant avancé d'une lieue, nous avons aperçu, à la gauche, plusieurs petites montagnes, lesquelles continuent dans les terres. A 2 quarts de lieue plus loin, nous avons laissé à la gauche une isle qui gist Nord et Sud une lieue, sur laquelle l'on a tué un bœuf A une lieue et demie plus loin, nous avons cabané à la droite, près d'une batture, sur laquelle Bontemps, le sieur Bressent et moy nous avons tué deux bœufs et quatre vaches et pris un veau en vie. C'est une chose remarquable que ces bœufs sauvages vont par bandes, et que chaque bande compose toute

une famille, de façon que, lorsqu'ils n'ont point éventé le chasseur et que l'on peut tuer le vieux taureau et la vieille mère de la bande, aucun de la troupe ne prend la fuite, estant accoustumés à suivre leurs anciens comme estant les plus expérimentés. Ainsi, dans ce cas, ils se font tous tuer les uns après les autres; les Sauvages croient qu'ils connoissent le danger, mais qu'ils se font gloire de mourir avec leurs anciens.

Nous commençons à trouver des cerfs et des biches; les dindes sont communs ainsi que le chevreuil et l'ours; les terres sont toujours très belles, formant de petits coteaux et vallons, diversifiés de plaines et de petites montagnes.

La rivière continue à s'eslargir; elle peut avoir 150 toises et plus; elle est fort poissonneuse et le courant est à peu près pareil à celuy du Mississipy; les eaux sont encore basses, les battures descouvertes, quoyque peu à peu elles se couvrent.

La route a valu, ce jour, le Nord 1/4 N.-O. 3 lieues, et par la rivière 3 lieues et demie.

Le 12, les vents au Nord, grand vent, faisant fort froid, nous sommes sortis à dix heures. A un quart de lieue de chemin, nous avons trouvé une isle, laquelle gist Est et Ouest une lieue et demie; elle ne noye point et les terres y sont bonnes, quoyque sableuses; il y a un islot qui joint à cette isle; nous l'avons nommé l'isle de Francôme. L'ayant dépassée, nous avons costoyé plusieurs montagnes, à la chûte desquelles il y a de très beaux pays sur roc, arrosés de ruisseaux.

Nous avons fait ce jour 2 lieues et demie qui ont valu, corrigées, 2 lieues dans l'Ouest.

Le 13, nous sommes sortis à cinq heures du matin. A un

quart de lieue de chemin, nous avons laissé, à la gauche, une isle, qui n'est séparée de la terre que par un petit chenal; l'on voit dans cet endroit une continuation de montagnes, qui s'en retournent dans les terres. Cette isle a une lieue de long; elle court Est et Ouest.

Nous avons fait ce jour 4 lieues et un quart, qui n'ont valu, réduites, que 3 lieues dans le Nord. Nous avons trouvé quantité d'absinthe dans les champs, tué un bœuf et un dinde et vu plusieurs loups.

Le 14, nous sommes sortis à six heures. Ayant avancé de 5 quarts de lieue, nous avons trouvé, à la droite, de petites montagnes et des accores de pierres; à un quart de lieue au-dessus, une petite rivière qui descend du Nord; à 5 quarts de lieue au-dessus, nous avons laissé à la gauche plusieurs isles, lesquelles se tiennent les unes aux autres.

Nous avons fait, ce jour, 5 lieues, lesquelles réduites, n'ont valu qu'une lieue trois quarts dans le O. un quart S.-O.

Nous avons tué trois bœufs.

Le 15, à 2 lieues et demie de chemin, nous avons laissé à la gauche une presqu'isle; nous avons cabané dessus, ayant fait 3 lieues et demie, lesquelles, réduites, n'ont valu que 2 lieues dans le O.-N.-O.

Les terres continuent d'estre belles, et la rivière très navigable conserve sa largeur depuis 150 à 170 toises; le courant est médiocre et la chasse abondante.

Nous avons tué ce jour deux bœufs et trois dindes.

Nous visitons de temps à autre les ravines, afin de trouver quelques pierres de mine.

Le 17, cette nuit il a fait beaucoup de pluye et de froid; les eaux ont extrêmement haussé, ce qui a un peu augmenté

le courant. Ayant avancé de trois quarts de lieue dans la rivière, qui n'ont valu que demy-lieue dans l'Ouest, nous avons arresté à un petit bayou à la gauche. Dans ce lieu, le détachement m'a représenté ses fatigues, et que la pluspart d'eux estoient malades du flux de sang.

Dans cette situation, je n'ay point voulu les forcer d'aller plus avant, avec d'autant plus de raison que nous n'avons que très peu de vivres, dont la pluspart sont gastés, ce qui m'a fait prendre cette résolution. J'ay cependant conceu le dessein, auparavant, d'aller visiter les montagnes et de couper ensuite à la rivière pour voir si, dans cette route, je pourrois rencontrer la fourche de rivière, dont la branche de la droite doit conduire aux Panis, et celle de la gauche aux nations dont je fis la descouverte par les terres en 1719.

Le 18, nous nous sommes mis en chemin, chacun un paquet de mahis sur le dos. Nous avons marché 3 lieues et demie dans l'Ouest 1/4 S.-O. par une chaisnière remplie de ronces. Nous avons beaucoup souffert, particulièrement les soldats, qui sont sans bas ni souliers, de façon qu'ils ont esté obligés de couper leurs habits pour se faire des chaussons.

Le 19, ayant avancé de 2 lieues dans l'Ouest 1/4 N.-O., nous avons trouvé de hautes montagnes, sur le sommet d'une desquelles nous avons monté avec grande difficulté; nous avons pour lors aperçu une infinité d'autres montagnes, la pluspart inaccessibles. A en juger par leurs différentes couleurs, il est à croire qu'il s'y rencontreroit plusieurs mines. Ensuite nous avons coupé dans le N.-E. 3 lieues, traversé un lac, après quoy nous avons trouvé la rivière, qui court dans cet endroit Est et Ouest 4 lieues; de façon qu'avec ce point de vue je compte avoir avancé dans cette rivière de 140 lieues,

lesquelles, réduites, valent le N.-O., 60 lieues, et, suivant mon estime, les nations dont je fis la descouverte en 1719 doivent nous rester dans l'Ouest, deux degrés vers le N.-O., environ 100 lieues, et par la rivière 130 lieues.

Dans cet endroit la rivière peut avoir les deux tiers de la largeur du Mississipy; les courants sont à peu près égaux, quoyque la rivière ait beaucoup monté, et que la pluspart des battures soient couvertes, ce qui doit confirmer de plus en plus qu'il n'y a point dans cette province de rivière plus belle et plus navigable.

Je ne fais nul doute qu'elle ne porte pirogue jusqu'aux habitations des Padoucas et des Espagnols du Nouveau-Mexique; mais il convient d'establir, à cette fin, un poste aux nations Touacara, descouvertes en 1719, parce que de ce lieu on prendra le temps des eaux hautes pour faire cette entreprise; mais il conviendroit d'y envoyer par les Natchitoches ou Cadodaquious un petit détachement par terre avec des présents, construire dans ce lieu deux pirogues, les charger de vivres et dans les eaux hautes descendre la rivière jusqu'à ce qu'il pust rencontrer le convoy qu'on y feroit monter par la rivière des Zaùtoouys; de cette façon l'on s'assureroit de l'entière navigation de cette rivière, mais il seroit *bien à propos d'establir un poste auprès du Rocher,* un autre à la Fourche; de cette manière cette navigation seroit aisée par les secours de vivres que l'on y trouveroit.

Le 20, pour nous en retourner à nos pirogues, nous avons marché dans l'E.-S.-E. quatre heures et demie par de très beaux pays où nous avons tué deux bœufs, et peu après nous sommes arrivés à notre cabanage; il s'est trouvé que le feu, qui avoit pris dans la prairie, avoit gagné jusqu'à nos tentes, sous

lesquelles il y avoit un baril de cent livres de poudre avec nos effets, de sorte que la tente a été brûlée dans un coin sans qu'il soit arrivé d'autre accident.

Le 21, nous avons descendu la rivière à 12 lieues; il a fait fort froid; nous avons tué ce jour un dinde et six bœufs.

Le 22, nous avons resté au cabanage à boucaner de la viande; l'on a tué un ours et un ourson, que l'on a fait sortir du creux d'un arbre avec du feu.

Le 23, nous avons fait 9 lieues et tué six dindes.

Le 24, nous avons fait 16 lieues, tué un bœuf, un ours et deux dindes et vu une quantité prodigieuse de tortues d'eau sur des bois.

Le 25, nous avons fait 15 lieues, tué deux bœufs, deux ours et un dinde; sur cette route nous avons visité le second accore qui se trouve au-dessous du Rocher; nous y avions découvert des mines de plastre abondantes et tout auprès apparence de mine de fer.

Le 26, nous avons fait 21 lieues.

Le 27, nous avons marché la nuit et le jour et fait 29 lieues.

Le 28, ayant avancé de 12 lieues, nous sommes arrivés à l'habitation de M. Law; nous y avons appris qu'il y estoit venu un bateau avec trente quarts de farine, dépesché de la Nouvelle-Orléans par M. de Bienville, si à propos que, sans ce secours, la concession fust descendue, n'ayant plus aucune subsistance et n'en pouvant traiter des Sauvages, qui n'en ont pas conservé mesme pour leur semence, ce qui auroit causé un fort grand préjudice, cette concession estant absolument nécessaire dans ce poste, pour les secours de vivres qu'elle fournira aux convois destinés pour la navigation de cette ri-

vière, à quoy l'on doit s'attendre par l'arrangement et le bon ordre que M. Dufresne y a apportés, non seulement pour la culture des terres qui promettent beaucoup et qu'il a augmentées considérablement, mais aussi, par celle de vingt engagés à qui il a donné congé, pour se faire habitants, lesquels ont tous ensemencé des terres, lesquelles promettent une heureuse récolte. Ce mesme jour, il est arrivé un parti de guerre de la nation Arkansas et Zautoouys, de trente hommes, lequel a esté rencontré à 8 lieues au dessus des Arkansas sur les bords du Mississipy par un parti de seize Chicachas qui les ont surpris endormis, en ont tué un, les autres s'estant sauvés à la nage, à la réserve d'un, qui avoit esté pris et qui s'est sauvé après. Cette nouvelle a causé une alarme terrible à ces nations, de façon qu'ils ont effectué la résolution qu'ils avoient formée, depuis le départ du détachement des troupes d'avec eux, de quitter leur village et de venir s'establir avec les Zautoouys. Cette nouvelle m'a engagé d'escrire à M. de la Boulaye pour luy représenter qu'il devoit s'opposer de toutes ses forces à cette mutation, par rapport aux préjudices qu'en recevroient les convois montant aux Illinois ou en descendant. Je crois qu'il seroit bien à propos, dans une pareille conjoncture, d'envoyer quelques familles allemandes, une vingtaine de nègres avec un commandeur, pour s'emparer de ce terrain des Arcs et cultiver pour le compte de la Compagnie. Par ce moyen les bateaux, montant ou descendant le Mississipy, trouveroient un secours de vivres ; mais pour la seureté de cet establissement, il seroit bon d'y faire passer le détachement des troupes, devenant inutile sur la rivière des Zautoouys, et n'estant qu'à charge à la concession, les soldats s'estant allés camper sur son terrain, la bornant de façon qu'elle n'a plus

l'accès de la rivière facile, par conséquent point d'entrepôt.

Le 29, j'ay visité les terres de cette concession ; l'on espère tirer de cette première récolte cent cinquante barils de maïs et vingt de froment, et quelques quarts de fèves.

Le 30, j'ay esté avec M. Dufresne au village des Zautoouys voir M. de Laboulaye. M. de Francôme, dans l'impossibilité de pouvoir traiter des vivres sauvages pour sa subsistance, a pris la résolution de descendre avec moy à la mer. En effet, les Sauvages sont si courts de vivres que je n'ay pu en traiter pour la subsistance du détachement, pas mesme un pot d'huile d'ours, laquelle a manqué cette année, ces Sauvages en fournissant ordinairement depuis 2,500 à 3,000 pots.

. . . . . .

Le sieur de la Harpe a été de retour de ce voyage au Biloxy le 25 mai 1722.

XI

RELATIONS DES FRANÇAIS
AVEC DIVERSES PEUPLADES DU MISSOURI.

LES OTOCTOTAS, LES KANSÉS, LES OSAGES,
LES AYOOAS, LES PANIS, LES PANIMAHAS, LES RICARAS
ET LES PADOUCAS.

LES ESPAGNOLS, VENUS AVEC CES DERNIERS
POUR ATTAQUER LES FRANÇAIS DES ILLINOIS,
SONT DÉFAITS PAR NOS ALLIÉS.

ÉTIENNE VÉNYARD DE BOURGMONT
ÉTABLIT LE FORT D'ORLÉANS SUR LE MISSOURI,
ET VA FAIRE FAIRE LA PAIX AUX DIVERSES NATIONS
DU HAUT DE CE FLEUVE AVEC LES PADOUCAS.

I

PROJET DE FAIRE FAIRE DES DÉCOUVERTES

PAR LE SIEUR DE BOURGMONT,

QUI DEMEURE SUR LE MISSOURI DEPUIS LONGTEMPS.

Lettre du sieur Presle, habitant de l'Isle Dauphine.

10 Juin 1718.

Un habitant de l'Isle Dauphine mande que le sieur de Bourgmont, qui demeure aux Missouris depuis quinze ans, en faisant pour 2,000 livres de présens aux Sauvages, pourroit faire des découvertes à 4 ou 500 lieues par delà, et faire du commerce avec une nation fort nombreuse de petits hommes, qui ont les yeux fort larges, écartés du nez d'un pouce, habillés comme les Européens, toujours bottés, portant des esperons et plaques d'or sur leurs bottines, très bien logés autour d'un grand lac éloigné des (Panis ?) de 600 lieues, et toujours occupés à de beaux ouvrages. On dit qu'il y a beaucoup d'or dans ce pays et des rubis. On croit que ce sont des Chinois. Des Sauvages ont rapporté ce que dessus.

II

LES HOUATOCTOTAS ET LES PANIS

ONT DÉFAIT LES ESPAGNOLS VENUS AVEC DES PADOUCAS POUR ATTAQUER LES FRANÇOIS DES ILLINOIS.

Extrait d'une lettre de Bienville au Conseil de Régence.

Du fort Louis de la Louisiane, 20 Juillet 1721.

Il est venu au Missouri deux cents cavaliers espagnols, à la teste d'un grand nombre de Sauvages Padoucas du Nouveau Mexique, dans le dessein de prendre les François qui sont aux Illinois. Ils ont esté découverts par les nations Houatoctota et Panimaha, de nos alliés, qui ont frappé sur eux avec tant de valeur qu'ils ont deffait tous les Espagnols et partie des Sauvages Padoucas. M. de Boisbriant, qui commande aux Illinois, a envoyé chercher un de ces Espagnols, auquel les Sauvages ont donné la vie et qu'il doit luy envoyer au Port-Louis. Il sçaura de cet homme quelle route ils ont tenue et quelle distance il y a du Nouveau Mexique au Missoury, et en rendra compte au conseil.

Fait et arrêté le 22 novembre 1721.

L. A. de Bourbon.

III

LES ESPAGNOLS,

VOULANT VENGER LEUR DÉFAITE, SONGENT A S'ÉTABLIR SUR LA RIVIÈRE DES CANZÉS. ORDRE DE LES Y DEVANCER.

Extrait d'une lettre de Bienville au Conseil de Régence.

Du Fort Louis de la Louisiane, ce 25 Avril 1722.

J'ay appris depuis peu par des Sauvages du Missouri que les Espagnols du Nouveau Mexique comptoient revenir tirer raison de ceux qui les avoient défaits, et y former, en mesme temps, un establissement sur la rivière des Canzés, qui afflue dans celle du Missouri.

J'ay donné ordre au sieur de Boisbriant de les prévenir, en envoyant un détachement de vingt soldats pour y construire un petit fort et y rester en garnison sur la mesme rivière, pour mettre par là nos Sauvages à l'abry de l'insulte, qui, de leur costé, seront en estat d'y résister, dès que nous leur fournirons des munitions de guerre.

IV

DEMANDES DU SIEUR DE BOURGMONT

POUR ALLER FAIRE LA PAIX AVEC LES NATIONS VOISINES DU NOUVEAU-MEXIQUE.

Mémoire pour le sieur de Bourgmont approuvé par S. A. Royale.

Le sieur de Bourgmont, que la Compagnie des Indes avoit nommé pour établir un poste sur la rivière du Missouri à la Louisiane et pour y commander, consent à partir pour cette expédition, aux conditions qui luy ont esté offertes, après avoir esté approuvées par S. A. Royale, qui sont de luy payer ses appointemens depuis le 12 Aoust 1720, date de sa commission, et de luy faire payer, à son arrivée à la Louisiane, une gratification de 2,000 livres en marchandises.

Mais il observe que, si on ne luy fait payer cette gratification en France, il sera hors d'estat de se procurer les choses nécessaires pour son voyage, ce qui l'oblige à demander que cette somme luy soit comptée avant son départ.

Il représente que les services qu'il a rendus, tant en Canada qu'à la Louisiane, luy ont fait mériter de S. A. R. la croix de Saint-Louis, et que, les peines qu'il va essuyer et les dangers où il va s'exposer pour l'exécution de son entreprise ne se récompensant point par l'argent, il espère que, s'il est assez heureux de réussir, S. A. R. voudra bien luy accorder des Lettres de Noblesse, qui est la seule grâce qu'il attend du ser-

vice important, qu'il va rendre en faisant *faire la paix à toutes les nations Sauvages establies entre la Louisiane et le Nouveau Mexique* pour asseurer le chemin aux voyageurs, et en establissant un poste, qui mettra les mines des Illinois à couvert des entreprises des Espagnols et ouvrira aux François un commerce très avantageux par les terres avec eux, ce qui n'a pu encore estre exécuté et ce qu'il peut faire plus promptement et avec plus de facilité que personne, suivant le sentiment des Commandans de cette colonie.

Bon avec paraphe de S. A. Royale.

V

INSTRUCTIONS DONNÉES AU SIEUR BOURGMONT,

COMMANDANT SUR LE MISSOURI, POUR LA MISSION QU'IL DOIT REMPLIR.

S. A. R. ayant approuvé la commission, donnée par les Directeurs de la Compagnie des Indes au sieur de Bourgmont, pour aller commander sur la rivière de Missouri et y establir un poste, il est nécessaire qu'il se rende incessamment à Lorient pour s'embarquer sur le premier vaisseau, qui partira pour la Louisiane.

Aussitost qu'il sera arrivé à cette colonie, il recevra les ordres de M. de Bienville, Commandant général, et prendra ses instructions pour se rendre à sa destination et y exécuter ce qui conviendra au bien du service du Roy et de la Compagnie des Indes.

Il priera ledit sieur de Bienville et le Conseil de la Colonie de diligenter son expédition, en luy fournissant promptement les choses nécessaires pour son voyage et pour l'establissement projeté.

Il se rendra ensuite aux Illinois le plustost qu'il pourra, où estant arrivé, il prendra les ordres de M. de Boisbriant, premier Lieutenant de Roy de la Colonie, sur le lieu où il placera le poste à establir dans la rivière du Missouri, et sur la manière dont il doit se conduire à l'égard des nations Sauvages, et les conditions auxquelles il convient de faire faire la paix.

Ledit sieur de Boisbriant luy donnera un ordre et instruction par escrit, dont il luy signera deux ampliations, pour que ledit sieur de Boisbriant puisse nous en envoyer une.

Ledit sieur de Bourgmont, sachant bien que le principal objet d'un poste sur le Missouri est de s'approcher des Espagnols, le plus qu'on pourra pour lier un commerce avec eux, et cependant d'y fortifier le poste où on s'establira pour pouvoir le soutenir contre eux en cas de rupture, il ne peut faire trop de réflexions sur le choix de l'endroit où il fera l'establissement, parce que c'est de sa situation que dépend le succès des idées qu'on s'est formées.

Il sçait aussy de quelle importance il est d'engager les Padoucas à faire la paix avec toutes les nations Sauvages qui sont alliées avec les François. Il n'espargnera rien pour y réussir, puisque c'est un des principaux sujets de son voyage.

Lorsqu'il aura fait ledit establissement et fait alliance avec les Padoucas, nous mandons à M. de Boisbriant que ledit sieur de Bourgmont pourra engager quelques chefs des principales nations Sauvages à passer en France avec luy pour

leur donner une idée de la puissance des François, et ledit sieur de Boisbriant et le Conseil de la Colonie pourvoiront aux choses qui luy seront nécessaires à cet effet.

Si ledit sieur de Bourgmont parvient à exécuter les engagemens, qu'il a pris avec la Compagnie et dont il est fait mention ci-dessus, dans le terme de deux ans, comme il le prétend, le Conseil luy permettra sans difficulté son retour en France, et il jouira des grâces qui luy ont esté promises par S. A. R. Mais il faut pour cela qu'il rapporte un certificat de M. de Boisbriant et du Conseil de la Colonie, portant qu'il a estably solidement un poste sur le Missouri et qu'il a fait la paix avec les Padoucas et autres nations Sauvages, qui sont en guerre avec celles alliées des François.

Fait à Paris, le 17 janvier 1722.

Signé : FAGON, FERRAND, MACHAULT et DODUN.

VI

ENVOI DE BOURGMONT SUR LE HAUT DU MISSOURI POUR FAIRE LA PAIX AVEC LES PADOUCAS.

Extrait d'une lettre escrite à M. de Boisbriant par M. de Bienville à la Nouvelle Orléans, le 20 *Aoust* 1723, *lequel extrait a esté envoyé par M. de Boisbriant au sieur de Bourgmont, au Missoury, laquelle il a reçue à l'establissement le* 8 *Fevrier* 1724.

Pour moy, à vostre place, j'ordonnerois à M. de Bourgmont d'aller au Missoury au plus hault, si vous le jugez à propos, avec une vingtaine de soldats establir un petit poste et luy

faire un petit assortiment de marchandises pour faire des présens aux Sauvages. Vous sçavez que ces nations ne sont pas accoustumées à en recevoir de considérables, et qu'on peut les contenter de peu de chose. En ce cas, il ne pourroit faire la paix avec les Padoucas, mais je ne voy pas qu'il y eust grand mal. Vous sçavez, comme moy, que quand bien mesme il feroit cette paix, elle ne seroit pas de longue durée ; vos nations du Missoury se brouilleroient infailliblement après, et ce seroient toujours de nouveaux présens pour les remettre bien ensemble.

VII

ENDROIT OU DOIT S'ÉTABLIR LE SIEUR BOURGMONT.

LE NOMMÉ LAFLEUR CHEZ LES MAHAS.

Descouvertes des mines du Missoury, suivant le rapport de plusieurs voyageurs, qui m'ont rapporté plusieurs morceaux de minerais. Mémoire du sieur de La Renaudière joint à la lettre de M. Perry, du 1er Septembre 1723.

23 Aoust 1723.

Pour parvenir à la descouverte de ces mines, il faut se rendre au grand village des Osages, habité par des Sauvages, chez qui les voyageurs se rendent par une rivière qui porte ce nom. Cette rivière prend son commencement dans le Missoury et continue 150 lieues. De son entrée au Fort de Chartres, aux Illinois, il y en a 50, sçavoir : de ce fort pour entrer dans le Missoury, 20; de son entrée à une petite rivière, qui

est du costé du Sud, 10 lieues; plus hault que cette rivière il y en a une autre qui court la mesme aire de vent, encore 10 lieues; et de cette dernière à celle des Osages, pareille longueur de chemin.

Les voyageurs et les Sauvages rapportent avec certitude que ce village des Osages est orné de montagnes et de prairies très belles, et ces derniers rapportent qu'il s'y trouve des mines de cuivre pur en quantité, y ayant trouvé des morceaux qui pèsent sept ou huit livres.

Suivant le Missoury, à 15 lieues plus hault, vous trouvez la Rivière à la Barque qui court du costé du Midy; 6 lieues au-dessus, se trouve encore une rivière appelée *Rivière à la Mine*. Les voyageurs qui ont parcouru vers ces costes rapportent, comme dessus, qu'il y a des mines de plusieurs espèces, mais que, n'ayant pas la connoissance des métaux, ils ne peuvent sçavoir leurs richesses.

Toujours en montant, il y a une autre rivière que l'on nomme Grande Rivière, qui vient du costé du Nord, dont les Sauvages rapportent quantité de morceaux de cuivre, qu'ils trouvent proche cette rivière. De là, vous allez au village des Missouris, qui n'est éloigné que de 6 lieues du costé du Midy. Il y a dans cet endroit cent cabanes. *C'est l'endroit où doit s'establir M. de Bourgmont.*

A 30 lieues en montant vous trouvez la rivière des Quans, belle rivière; les voyageurs et les Sauvages rapportent pareillement qu'il y a des mines en quantité, mais ne sçavent point dequoy elles sont.

30 lieues, toujours montant, se trouve une petite rivière qui court du Nord, où vous trouvez le grand village des Quans; il est composé de cent cinquante cabanes, qui bornent le Mis-

souri. L'on y découvre, du costé du Midy, quantité de belles prairies et du costé de l'Ouest beaucoup de montagnes, où il y a, suivant le rapport de plusieurs voyageurs, des mines de cuivre, dont ils ont rapporté différens morceaux pesant jusques à quinze livres, avec du cristal de roche.

A 30 lieues, continuant de monter, vous trouvez une rivière qui vous conduit à une autre, nommée Rivière des Panis, distante de 22 lieues, qui paroist aussy grande comme le Missoury. Vous trouvez le village de ce nom, à 15 lieues dans cette rivière, composé de cent cinquante cabanes. Les voyageurs dans ces cantons rapportent, après les Sauvages, qu'il y a beaucoup de mines.

A 8 lieues de leur village, en montant cette dernière rivière, vous trouvez celle appelée du Cerf écorné. Entrant dedans environ 30 lieues, on y trouve huit villages Panis, à demi lieue les uns des autres; l'on ne sçait pas encore le nombre des Sauvages qui les habitent.

A 30 lieues de la rivière du Missoury, il y a quantité de mines. Dans tous ces endroits là, les Espagnols y faisoient des descouvertes pour les mines, affin d'y establir des postes. Les Sauvages *ne les voulurent point souffrir en* 1720. Après leurs guerres, les Sauvages trouvèrent quantité de morceaux d'argent faits par les Espagnols.

Les montagnes de ces quartiers sont pareilles à celles, où cette nation trouve tous les jours des mines d'argent, dont ils font le meilleur usage du monde. Il y a des voyageurs qui portèrent à Pensacola, en 1715, des morceaux de ces mines, les fondirent et en tirèrent de l'argent aussy bon, dirent-ils, que celuy qu'ils tirent de leurs mines.

A 90 lieues au-dessus, dans le Missoury, en parcourant

plusieurs rivières, vous trouvez le village des Mahas du costé du Nord, où il y a quantité de mines. Là sont plusieurs nations errantes de Sauvages, qui ont toujours grande guerre avec les Espagnols, et qui donnent souvent sur les mules ou autres animaux, dont ils forment leurs convois, lorsqu'ils transportent de l'argent des mines, où ils travaillent fort près d'eux. Quand ils peuvent en attraper quelques-uns, ils les tuent et abandonnent leurs richesses, n'en sachant pas la valeur, disant que c'est du fer blanc.

Il y a lieu de croire qu'ils sont aujourd'huy plus raffinés, parce que le nommé La Fleur, Canadien, voyageur allant chez eux en traite, sur quelques morceaux qui traisnoient avec négligence dans leurs cabanes, leur dit que ce fer blanc, qu'ils appeloient ainsy, estoit de valeur ; il leur en traita pour plus de 200 p. gourdes, ce qui leur fit ouvrir les yeux et ils promirent audit François qu'ils en amasseroient pour luy et le luy donneroient au premier voyage.

A 10 lieues de cet endroit vous trouvez les nations des Ricaras ; ils sont alliés avec les Mahas et errants comme eux. Ils rapportoient qu'il y a des montagnes d'une haulteur prodigieuse et quantité de petits ruisseaux et rivières, où le sable sur lequel elles coulent est jaulne. Ils disent, suivant le rapport des interprètes, que ce sable souffre la pesanteur du marteau.

La pratique et connoissance que je puis avoir dans les métaux, mines et minières, me fait dire qu'il n'y a point de sable de cette couleur et de cette dureté, où il ne se trouve de la poudre d'or ou autrement Mine lavaderre.

Ces mesmes Sauvages rapportent encore avoir veu au bas de plusieurs montagnes, qui sont à quatre journées de l'en-

droit dont je viens de parler, des vaisseaux naviguant dans un grand lac, que l'on découvre de dessus les montagnes distinctement.

Il me faudroit des marchandises nécessaires et en quantité raisonnable pour faire un voyage par tous les endroits qui ont esté citez dans le présent mémoire, voyage pendant lequel je ferois un journal sincère de tout ce que je pourrois trouver d'utile et nécessaire pour la richesse de cette colonie.

A la Nouvelle Orléans, le 23 aoust 1723.

VIII

BOURGMONT ROMPT LA LIGUE DES OTOCTOTAS

ET DES AYOOUÈS AVEC LES SIOUX ET LES RENARDS. IL ATTEND LES NATIONS ALLIÉES POUR ALLER FAIRE LA PAIX AVEC LES PADOUCAS.

Lettre de Bourgmont à MM. les Commissaires et Membres du Conseil de la Louisiane.

11 Janvier 1724.

Messieurs,

La saison avancée où nous estions lorsque j'ay eu l'honneur de vous escrire ma dernière, datée du 27 Novembre, a arresté le départ de nos bateaux, par le dérivement des glaces, qui a rendu la navigation impraticable. Je vous marquois, Messieurs, que j'attendois nos nations alliées du haut de cette rivière pour m'aboucher avec eux et prendre des mesures pour faire la paix avec les Padoucas. J'ay esté fort surpris d'entendre que les *Hotos et Ayovois* avoient commencé

une forte alliance avec les Sioux, les Renards, nos ennemis. Ces deux nations m'ont voulu chanter le calumet, que je n'ay voulu recevoir qu'après que les chefs des deux nations m'avoient fait satisfaction. Je leur ay fait tous les reproches les plus sensibles, accompagnés de menaces. Ils m'ont pleuré sur la teste et porté en triomphe, me promettant non seulement de rompre leurs alliances avec nos ennemis, mais aussy de les frapper, et de faire tout ce que je leur ordonnois.

Je suis venu fort à propos pour rompre une ligue; si véritablement ces deux nations avoient levé le masque contre nous, les Mahas et Panimahas se seroient aussy joints avec eux. Il auroit esté impossible de faire aucun establissement sur cette rivière. Je doute mesme que M. de Boisbriant eust pu se soustenir à son poste. Je crois que la misère, par le défaut de marchandises, les a engagés à cette alliance, n'ayant veu chez eux, depuis cinq ans que je partis d'icy pour la France, qu'un seul François à leur village.

Dans toutes mes lettres, Messieurs, j'ay eu l'honneur de vous marquer, pour engager les Sauvages dans nos intérests, qu'il seroit absolument nécessaire d'avoir des marchandises suffisamment pour leur vendre leurs besoins en castors ou autres pelleteries. J'ay remis les calumets de toutes ces nations à la fin de Mars prochain, en vue de les assembler tous icy, et, après calumet chanté, convenir avec eux de partir sur le champ pour aller aux Padoucas.

IX

RELATION DU VOYAGE DU SIEUR DE BOURGMONT,

CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, COMMANDANT DE LA RIVIÈRE DU MISSOURI. SUR LE HAUT DE CELLE DES ARKANSAS, ET DU MISSOURI AUX PADOUCAS.

Départ du fort d'Orléans.

Du Dimanche 25 Juin 1724. Ce midy est party le détachement par eau jusqu'aux Canzés et de là pour les Padoucas, commandé par M. de Saint-Ange, enseigne du Fort d'Orléans, avec Dubois, sergent, Rotisseur et Ge aporaux, et onze soldats, sçavoir : La Jeunesse, Bonneau, Saint-Lazare, Ferret, Derbet, Avignon, Sans-Chagrin, Poupard, Gaspard; Chalons et Brasseur; cinq Canadiens, Mercier, Quesnel, Rivet, Rolet et Lespine, et deux engagés du sieur Renaudière, Toulouse et Antoine.

Du Lundy le 3 Juillet, est party M. de Bourgmont par terre, accompagné de M. Renaudière et Bellerive, cadet dans les troupes, d'Estienne Roulot et Derbet, soldats, et un tambour, d'Hamelin, Canadien, de Gaillard, engagé du sieur Renaudière, et Simon, domestique de M. de Bourgmont, avec cent Missouris, commandés par huit chefs de guerre et le Grand Chef de la nation, et soixante et quatre Osages commandés par quatre chefs de guerre de leur nation. Nous avons passé deux

petites rivières et nous sommes arrivés à notre camp à quatre heures après midy; avons fait, suivant notre estime, six lieues. Grande chaleur.

Mardy 4. Nous sommes partis à quatre heures du matin; nous avons marché jusqu'à dix heures, où nous avons arresté jusqu'à trois, et ensuite jusqu'à six, où nous avons fait, suivant notre estime, six lieues. Chaleur, bon air sur les costeaux. Nos Sauvages ont tué hier et aujourd'huy environ vingt biches et chevreuils et plusieurs dindes; nous avons passé trois petites rivières, beaux chemins, grandes prairies, costeaux, quantité de noisillers chargés de noisettes le long des ruisseaux et vallons; les chevreuils y estoient en troupeaux.

Mercredy 5. — Nous sommes partis à quatre heures du matin; nous avons marché jusqu'à dix heures; le monde s'est reposé. Nous sommes partis à deux heures, nous avons fait six lieues, suivant notre estime, avons passé quelques ruisseaux, bouquets de bois à droite et à gauche depuis nostre départ et nous suivons l'aire de vent de l'Ouest et quart Ouest-Nord-Ouest.

Jeudy 6. — Nous sommes partis à quatre heures; nous avons passé une petite rivière à cinq heures; à huit heures nous sommes entrés dans les bois, nous avons passé une belle rivière, à environ dix heures, où nous avons fait halte sur le bord de la rivière; à deux heures, nous sommes partis. Nous avons rencontré deux Sauvages Canzés, qui estoient envoyés de la part de leur chef, et qui ont rapporté à M. de Bourgmont que les chefs de la nation l'attendoient sur la hauteur des prairies; nous avons marché jusqu'à quatre heures, où nous avons rencontré le Grand Chef de la nation avec six chefs de guerre et plusieurs autres Sauvages, qui attendoient M. de

Bourgmont. Ils l'ont receu avec les François, qu'il avoit avec luy, le calumet au vent, avec grande réjouissance. Après avoir donné à fumer aux François, ils ont estendu la natte de guerre et ont fait faire festin avec des viandes qu'ils avoient toutes apprestées, et ils ont fait aussi des honneurs aux nations des Osages et des Missouris.

Nous avons campé là sur la hauteur de la prairie. Ils ont tous dansé et fait un feu de mousqueterie. Nous avons marché toute la journée, du costé de l'Ouest ; nous avons fait cinq lieues, vent au Nord, frais.

Vendredy, 7. — Nous sommes partis à quatre heures ; nous avons marché environ une lieue dans la prairie ; ensuite nous sommes entrés dans les bois, nous avons trouvé beaucoup de montées et de descentes, les chemins mauvais pour les chevaux. Nous avons marché, toute la journée, du costé de l'Ouest. Nous sommes arrivés à quatre heures après midy, sur le bord de la rivière de Missoury, vis-à-vis le village de Canzés où nous avons campé ; nous avons fait sept lieues de marche dans nostre journée. Chaleurs.

Samedy, 8. — Nous avons passé la rivière du Missoury environ les huit heures du matin, dans une pirogue, les chevaux à la nage et les Sauvages sur des cajeux, nous avons débarqué à la portée d'un fusil du village des Canzés, où nous avons campé. Les Sauvages sont venus en troupe recevoir M. de Bourgmont avec de grands calumets de valeur ; ensuite les grands chefs ont commencé leur harangue et luy ont amené deux chevaux en présent.

« Mon père, nous venons te voir et te porter notre parole ; tu nous vois icy sept chefs ; nous sommes obéis par notre

nation, et nous te disons et t'asseurons de notre part et de la part de tous nos jeunes gens que nous voulons tous aller avec toy aux Padoucas et que nous n'avons d'autre volonté que la tienne. Ainsy tu peux délibérer de nous ; nous ne laissons à notre village que les vieillards, et nos femmes et nos petits enfans. Nous t'avons veu les années passées parmy nous, tu ne nous as jamais trompés, tu as passé le Grand Lac, tu nous avois promis de revenir, tu nous as tenu ta parole. Ainsy nous t'aimons, nous t'escoutons et te suivrons partout où tu voudras, nous n'avons d'autre volonté que la tienne. »

Le premier qui parla s'exprima dans ces termes; tous les chefs ont fait la mesme harangue et ont donné à fumer à M. de Bourgmont et aux François qui estoient avec luy, pour asseurer ce qu'ils venoient de dire; ensuite ils estendirent une grande robe de bœuf et mirent M. de Bourgmont dessus et le portèrent dans la cabane du premier chef. Là ils luy firent encore la mesme harangue et luy firent leurs présents de quelques pelleteries et de vivres ; ils le portèrent après dans les cabanes des autres chefs, où ils redoublèrent leur harangue et se mirent à le frotter, et ceux qui l'accompagnoient, qui estoient le sieur Renaudière et le sieur de Bellerive. Ils donnèrent toutes les marques d'amitié à M. de Bourgmont, ensuite ils nous firent faire festin et nous menèrent dans plusieurs cabanes pour y faire d'autres festins; de là ils vinrent à nostre camp chercher les autres François et les menèrent en festin à leur tour.

A cinq heures du soir il arriva un François avec un Sauvage, qui venoit par terre, envoyé de la part de M. de Saint-Angé qui commande le convoy par eau, rapportant qu'il y

avoit plusieurs François attaqués des fièvres, et qu'ils ne pouvoient se rendre. M. de Saint-Ange marquoit à M. de Bourgmont de luy envoyer cinq François avec des vivres. M. de Bourgmont luy envoya ce qu'il demandoit et luy marqua de faire diligence, tant pour se rendre que pour depescher son voyage des Padoucas; que d'ailleurs il avoit cent soixante Sauvages à nourrir, et qu'il falloit traiter des vivres tous les jours à cette nation pour leur subsistance.

Dimanche 9. — A huit heures du matin M. de Bourgmont fit partir les cinq François dans une pirogue avec des vivres et neuf Sauvages, une partie pour ramer les pirogues et les autres pour chasser, et envoya en mesme temps cinq Missouris chez les Othos pour leur donner avis de son arrivée aux Canzés. Les Sauvages continuent toujours à nous venir chercher pour aller en festin chez eux, ils viennent aussy chercher les Missourys et Osages par bande de vingt-cinq ou trente à la fois.

Lundy 10. — Tout le monde a esté fort tranquille en nostre camp, nos chasseurs sont arrivés environ vers les trois heures, chargés de chevreuils. Il est arrivé à sept heures du soir les quatre Sauvages Missourys que M. de Bourgmont avoit envoyés aux Othos, disant qu'ils avoient rencontré une bande de Sauvages de cette nation, qu'ils estoient en chasse exprès pour attendre M. de Bourgmont, et qu'en attendant son arrivée ils chasseront et feront sécher des viandes pour donner à ses guerriers en arrivant et que leur chef partiroit incessamment pour aller trouver M. de Bourgmont et luy porter parolle.

Mardy 11. — Il est mort à six heures du matin une des deux esclaves Padoucas, que M. de Bourgmont menoit avec luy pour rendre à leur nation. M. de Bourgmont a eu deux

accès de fièvre depuis son départ du fort d'Orléans, il s'est soigné et purgé. Grandes chaleurs.

Mercredy 12. — Les chefs Canzés sont venus chercher M. de Bourgmont avec les François qui l'accompagnoient sur les 8 heures du matin, et l'ont amené dans les cabanes des chefs pour y faire festin; ensuite ils ont fait venir environ 30 esclaves Padoucas, qu'ils ont fait danser devant M. de Bourgmont. Grandes chaleurs et nuits fraisches.

Jeudy 13. — Nos Sauvages commencent à s'ennuyer de ce que les pirogues n'arrivent pas assez viste. M. de Bourgmont est fort inquiet. Depuis notre arrivée, la rivière du Mississipy a diminué d'environ quatre pieds, ce qui nous fait espérer nos pirogues au premier jour, par rapport que les grands courants ont beaucoup diminué.

Vendredi 14. — Nous avons plusieurs de nos Sauvages qui sont tombés malades de la fièvre chaude. M. de Bourgmont en a saigné cinq aujourd'huy. Les Sauvages Canzés continuent toujours à nous festiner et à nous fournir de vivres nécessaires pour nous et pour nos Sauvages.

Samedy 15. — Il est tombé quatorze de nos Sauvages malades de la fièvre chaude dans notre camp. Nos chasseurs sont arrivés sur les quatre heures après midy chargés de chevreuils. M. de Bourgmont a préparé des médecines pour les Sauvages malades. Les Canzés nous apportent du raisin en quantité, dont nous faisons du vin, que nous buvons tous les jours et que nous trouvons fort bon; ils viennent aussy nous chercher dans notre camp pour aller avec eux festiner.

Dimanche 16. — Les médecines, que M. de Bourgmont a données, ont fait bon effet, ce dont ils sont bien contents. Le sieur de Bellerive est party ce matin pour aller au-devant

des pirogues, estant venu un Sauvage à dix heures, qui ne les a quittées qu'à deux pointes d'icy. M. de Saint-Ange est arrivé avec le convoy à deux heures après midy, avec une partie de ses gens malades des fièvres chaudes, ce qui l'a empesché d'arriver plus tost. Les Canzés sont venus chercher nos nouveaux arrivés pour les mener à leurs cabanes et leur faire festin.

Lundy 17. — Nous avons commencé à descharger nos pirogues à quatre heures du matin; à huit, M. de Bourgmont a fait des balles de marchandises, et fait faire des lots pour correspondre aux présents que les dits Canzés luy avoient faits. Il a fait faire un lot à part pour le présent qu'il leur avoit promis l'hyver passé, quand il leur fit présent d'un pavillon de la part du Roy. Quand les marchandises ont esté préparées et loties, à chacun son endroit, il a envoyé chercher les chefs des Canzés, et sur-le-champ M. de Bourgmont les a fait asseoir et les a harangués en ces termes :

« Mes chers amis, je vous ay envoyé chercher pour vous tesmoigner la joye que j'ay eue, à mon arrivée, de voir que vous avez conservé le Pavillon que je vous ay donné quand vous m'estes venus voir. A mon arrivée, je l'ay veu paroistre et je le vois encore aussy blanc que quand je vous l'ay donné, et ainsi je vous exhorte à le conserver tousjours. Je vous annonce et proteste que je suis venu de l'autre costé du Grand Lac, où vous sçavez que j'avois passé. Je suis revenu de la part du Grand Chef de toutes les nations pour vous assurer tous de sa part qu'il vouloit et entendoit, sans aucun refus, vous mettre tous en paix et que toutes les nations luy obéissent, et ceux qui n'exécuteront pas sa parole, il les fera défaire entièrement. Je m'en vais partir dans trois ou quatre jours

pour aller aux Padoucas pour faire la paix avec eux, et le tout pour l'amour de vous, afin que vous soyez en repos, vous, vos femmes et vos enfans. Vous voyez que je mène avec moy les nations du Missoury et les Osages afin de faire alliance avec eux et d'estre témoins du traité que nous ferons avec cette nation. Vous m'avez promis, à mon arrivée, de venir avec moy aux Padoucas, vous me ferez plaisir; mais je vous recommande surtout de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres, car, si vous vous brouillez avec les autres nations qui viennent à moy, vous vous brouillerez aussy avec moy à jamais. Je vous ay dit et je vous répète encore une fois que je suis venu icy vous revoir, de la part du Grand Chef, pour vous donner sa parole, et il m'a donné ordre et plein pouvoir de faire la paix avec les Padoucas, et, s'il s'y trouve quelque nation qui y fust opposée, que je n'avois qu'à la détruire entièrement, et que ceux au contraire qui feroient sa volonté, il les défendroit et les protégeroit contre leurs ennemis. Et moy, je t'annonce, dit M. de Bourgmont en s'adressant directement au Grand Chef, que quand tu viendras, toy et les tiens, à l'establissement des François, tu pourras traiter avec eux, et ils te fourniront les marchandises dont tu auras besoin pour ta nation. Pour cet effect tu n'auras qu'à faire quantité de pelleteries; tu n'auras qu'à faire haranguer tout présentement dans ton village et dire à tes gens, hommes, femmes et mesme les enfans, qu'ils n'ont qu'à venir traiter leurs pelleteries aux François qui sont avec moy que je leur ay promis de traiter avec vous. Amenez les chevaux que vous aurez, je vous les traiteray, et je payeray bien, car j'en ay besoin pour mon voyage des Padoucas. »

Mardy 18. — Il est venu plusieurs Sauvages Canzés, à six

heures du matin, à nostre camp, qui amenoient des chevaux pour traiter. M. de Bourgmont a fait parer les marchandises, qu'il vouloit leur donner par cheval. Après que les Sauvages eurent considéré leurs marchandises, ils dirent à M. de Bourgmont qu'il n'y en avoit pas assez. M. de Bourgmont leur répondit qu'il n'en avoit jamais donné tant. Après avoir parlé quelque temps, M. de Bourgmont fit mettre encore deux mesures de poudre, trente balles, avec six branches de rassade et quatre couteaux de plus qu'il n'avoit fait parer pour un cheval. Lesdits Sauvages ont resté environ une demy heure à considérer lesdites marchandises et après dirent à M. de Bourgmont qu'il n'y en avoit pas assez. M. de Bourgmont leur dit que son cheval estoit plus que payé, sur quoy ils répondirent qu'il est venu des François, l'année passée, qui leur avoient donné le double et qu'il y avoit un party d'Illinois qui estoit venu chez eux pour traiter leurs chevaux et leurs esclaves et qu'il leur avoit donné le double des marchandises que M. de Bourgmont leur offroit, et que cependant ils n'avoient pas voulu leur en traiter, sachant que M. de Bourgmont en avoit besoin pour son voyage des Padoucas. Ils leur traitèrent environ quinze esclaves dont ils payèrent le double de l'ordinaire. Après qu'ils eurent parlé de part et d'autre, il y eut un Sauvage Canzé qui avoit amené un cheval pour traiter, qui remonta dessus et commença à piquer jusqu'au village.

M. de Bourgmont sortit de la tente sur-le-champ, paroissant en colère et s'en fut se promener le long de la rivière; environ deux heures après il fit défendre à tous les François de rien traiter. Les Canzés, voyant cela, creurent M. de Bourgmont fasché contre eux et mesme ils ne se trompoient pas, car il

avoit déjà parlé au Grand Chef des Missouris pour prendre des mesures nécessaires pour son voyage.

Dans cette entrefaite les Canzés s'assemblèrent tous et tinrent conseil depuis midy jusqu'à environ quatre heures après midy; ensuite il vint douze chefs de guerre avec les grands chefs de la nation, accompagnés de plus de cent guerriers avec le grand Calumet de valeur. Ils donnèrent à fumer à M. de Bourgmont et aux François de sa suite, ils se mirent à pleurer à ses pieds, le frottèrent et luy demandèrent s'il estoit fasché. M. de Bourgmont leur respondit que non, que chacun estoit maistre de sa marchandise; ils furent bien contens de cette response et ils estendirent une grande robe de bœuf par terre et le portèrent à la cabane du Grand Chef et recommencèrent leurs harangues en ces termes : « Mon Père, nous avons cru que tu estois fasché contre nous et que tu voulois nous abandonner; nous te prions derechef de te servir de nous pour ton voyage de Padoucas. Nous avons appris que tu voulois partir demain par eau avec tes pirogues, les Missourys et les Osages, pour aller aux Othos et aux Ayoois, au Panimaha pour les mener avec toy aux Padoucas; mais nous te prions de te servir de nous, nous sommes du moins cinq cents guerriers, qui sommes tous prêts à marcher avec toy et qui te porterons les munitions et les marchandises que tu auras apportées pour tes besoins, et nous te promettons de ne point t'abandonner; que tu fasses la paix ou la guerre, nous ne te quitterons point; tu peux compter sur nous, comme sur les François que tu as avec toy. Voilà cinq esclaves, dont nous te faisons présent avec deux chevaux et quelques paquets de pelleteries; nous te prions de les recevoir de la part de toute nostre nation et de croire que nous sommes tes en-

fans. » M. de Bourgmont fut fort content de toute leur harangue et leur respondit qu'il acceptoit leurs services et qu'ils auroient lieu d'estre contens, mais qu'ils ne s'avisassent point à le quitter à cinquante ou soixante lieues dans les prairies sur le chemin des Padoucas, car si cela leur arrivoit il les en feroit repentir. Ils respondirent qu'ils le suivroient et ne l'abandonneroient qu'à la mort. M. de Bourgmont leur dit, en s'en retournant : « Haranguez dans votre village et amenez vos chevaux et vos esclaves et ce que vous avez à traiter demain, afin de dépescher nostre voyage le plus tost qu'il se pourra, car je veux partir incessamment. »

Mercredy 19. — Les Canzés sont venus à six heures du matin amener leurs chevaux et esclaves à traiter. Ils traitèrent cinq chevaux qui leur restoient à M. de Bourgmont ; ils traitèrent aussy six esclaves avec quelques vivres. Les Missouris ont fait une quantité de Cajeux sur la rivière et ont emmené une quantité de malades qu'ils avoient à notre camp; à deux heures après midy il y est mort l'autre femme Padouca que M. de Bourgmont faisoit amener avec luy à sa nation. Les Osages ont grand' peur d'attraper la maladie ; ils disent à nos soldats qu'ils veulent s'en aller et qu'ils ont grand'peur de mourir.

Jeudy 20. — Les Canzés sont venus à cinq heures du matin avec des vivres et leurs pelleteries, qu'ils ont traitées aux François dans notre camp.

Les Osages sont tous partis ce matin à cause de la maladie et sont retournés à leur village. Il ne nous reste plus de Sauvages que nous avons amenés qu'environ vingt Missouris avec leur Grand Chef, qui dit qu'il ne quittera M. de Bourgmont qu'à la mort.

Nous accommodons nos selles, nos munitions et autres ustensiles pour notre départ. Les Canzés sont toujours de bonne volonté; ils ont présenté la fille du Grand Chef, âgée de treize à quatorze ans, à M. de Bourgmont, en grande cérémonie, afin qu'il se mariast avec elle, pour qu'il fust leur gendre, afin qu'il protégeast leur nation. M. de Bourgmont leur respondit qu'il accepteroit avec plaisir, s'il n'estoit pas marié, mais qu'il n'estoit pas permis aux François d'avoir deux femmes. Ils luy respondirent : Tu le peux faire, puisque tu es chef. Il leur respondit que non, qu'il ne pouvoit pas, et qu'il falloit pour cet effect qu'il montrast exemple aux autres François. Quand les Sauvages eurent entendu M. de Bourgmont, ils luy dirent : « Puisque tu ne peux pas espouser nostre fille, nous la donnons à ton fils afin qu'il l'espouse, et il sera nostre Grand Chef, et ainsy, toy, tu seras notre véritable Père; nous te prions de nous donner ta parole. » M. de Bourgmont leur respondit que son fils estoit encore trop jeune pour le marier, qu'il n'avoit encore environ que dix ans, mais que quand il seroit grand, si son fils le vouloit, il en seroit content.

Le Chef respondit qu'il estoit content, et qu'il la garderoit quelques années, afin de savoir sa volonté; nous nous sommes retirés à nostre camp. Sur les quatre heures après midy, il survint un grand vent avec un grand bruit de tonnerre avec des éclairs; nous avons fait couvrir nos pirogues et les cabanes de nostre camp pour mettre tout à couvert de la pluye et de l'orage qui se préparoit. A cinq heures, la pluye a tombé avec un grand vent. Il pleuvoit et ventoit à force, l'orage a cessé à six heures. Il a fait une petite pluye jusqu'à sept heures, où le temps a commencé à s'esclaircir.

Vendredy 21. — Tous les François s'apprestent à faire des harnois et à faire des paquets pour mettre les munitions et ustensiles pour nostre voyage des Padoucas; les Canzés s'apprestent aussy pour partir avec nous. M. de Bourgmont a envoyé aujourd'huy trois Sauvages, un Missoury et deux Canzés, avertir les Othos de les venir joindre en chemin pour aller avec luy aux Padoucas, comme ils luy ont promis. Nous croyons partir demain; grande chaleur pendant toute la journée.

Samedy 22. — Nous avons commencé à charger nos pirogues à huit heures du matin, après quoy il est venu un orage avec une grande pluye jusqu'à quatre heures après midy, ce qui a retardé le départ de nos pirogues. Les Canzés sont venus chercher M. de Bourgmont pour aller en festin avec trois François avec luy.

Dimanche 23. — Nos pirogues sont parties à huit heures du matin pour s'en retourner au fort d'Orléans, avec nos malades, esclaves et les pelleteries que les François ont traitées.

Nous serions aussy partis, par terre, pour les Padoucas, mais un cheval s'est trouvé égaré; on le cherche. Il est venu à six heures du soir quatre chefs des Canzés avec plusieurs vieillards, qui ont amené deux chiens à l'attache et se sont mis à pleurer et ont frotté M. de Bourgmont et ensuite ont commencé leur harangue en ces termes: « Mon Père, voilà deux chiens que nous t'amenons pour festiner, toy et tes guerriers, et nous t'avertissons, en mesme temps, que le cheval, que tu trouves perdu, nous sçavons qui l'a pris : c'est un Ayoois avec une de nos femmes qu'il a enlevée; il est party de cette nuit: trois de nos jeunes gens, que nous avons mis après, luy donne-

ront chasse jusqu'à son village et, s'ils l'attrapent, ils t'apporteront sa chevelure; nous te prions de n'estre pas fasché contre nous, ce n'est pas nostre faute, car nous voulons te rendre la marchandise que tu nous as donnée pour le cheval. » M. de Bourgmont leur respondit: « Je veux bien croire que ce n'est pas ta faute, mais vous deviez m'avertir plus tost, et d'ailleurs ce cheval me fera faute pour porter mes ustensiles et mes munitions ». Les chefs luy respondirent: « Tu sçais bien ce que nous t'avons promis, nous avons assez de monde pour porter tes munitions, en aurois-tu six fois davantage. »

Lundy 24. — Nous avons commencé à charger nos chevaux à quatre heures du matin. Les chefs des Canzés sont venus à nostre camp et ont fait prendre les paquets, qui nous restoient à charger, par les jeunes gens et porter avec des havre-sacs de soldats. Nous sommes partis à six heures du matin, tambour battant, drapeau déployé, armes et bagages; nous sommes venus nous mettre en bataille sur la hauteur du village, et ensuite le tambour s'est mis à battre la marche et on s'est mis en marche. Le Grand Chef a commandé son mestre de camp et s'est mis à marcher avec nous. Nous avons marché environ une lieue et demye le long d'une rivière qui vient du costé du Sur-Ouest, où nous avons fait halte, et ensuite le chef des Canzés a commandé à son mestre de camp de marquer le camp des François à la droite, les Missouris ensuite et leurs nations sur deux lignes, la teste de nostre camp faisant face à l'Ouest et la queue à l'Est. Les Canzés ont dit à M. de Bourgmont : « Ne t'estonne pas, si nous faisons aujourd'huy petite journée, c'est icy nostre quartier d'assemblée; nous emmenons avec nous nos femmes et une partie de nos enfans, que nous avons résolu, entre nous, avec ta permission, de mener

jusqu'à cinq ou six journées d'icy, où il y a quantité de bœufs; nous en tuerons, et nos femmes le feront sescher, et elles s'en retourneront à notre village, cela leur aydera à vivre jusqu'à notre retour, et nous continuerons nostre voyage avec toy jusqu'aux Padoucas, comme nous t'avons promis. Nous avons eu ce matin une petite pluye douce depuis sept heures jusqu'à midy, où nous avons eu le reste de la journée beau temps dans nostre camp. M. de Bourgmont a fait partir à quatre heures du matin le sieur Quesnel, Canadien, avec deux Canzés, pour aller aux Othos, avertir le Grand Chef de cette nation pour qu'il vienne avec une troupe de ses guerriers le joindre en chemin pour aller aux Padoucas avec luy; départ des Canzés le 24 juillet 1724.

M. de Bourgmont, commandant; M. de Saint-Ange, officier; le sieur Renaudière, ingénieur pour les mines; le sieur Dubois, sergent; le sieur de Bellerive, cadet; Rotisseur, caporal; Ferret, Bonneau, Chalons, Avignon, Brasseur, Boulet, Derbet, Saint-Lazare, Poupart, soldats; Hervy, tambour; Hamelin, Canadien; Gaillard, engagé du sieur Renaudière; Simon, domestique du sieur Renaudière.

Il est party le 24 juillet, le sieur Mercier, Canadien, et Gentil, caporal, avec un Sauvage, dans une pirogue, à huit heures du matin, pour mener une pirogue aux Othos avec des munitions pour le retour de M. de Bourgmont, qui se propose d'y passer à son retour des Padoucas.

Mardy 25. — Nous sommes partis à cinq heures du matin; nous avons marché environ 2 lieues et demye, où le temps s'est couvert. Nos Sauvages ont cabané pour se mettre à couvert de l'orage. Il commence par une grande pluye et un grand vent qui a duré depuis une heure jusqu'à trois, ce

qui a fait que tous les Canzés n'ont pas pu joindre à cause de leurs femmes et leurs enfants ; je ne puis marquer leur nombre, car ils n'ont pas tous joint. Nous avons passé trois ruisseaux et une petite rivière, nous avons marché du costé de l'Ouest. Il est arrivé à trois heures du soir deux de nos Sauvages Canzés, qui ont veu sur une hauteur un troupeau de cerfs. Ils ont jeté leurs charges de viande et sont venus rapporter à nostre camp qu'ils avoient veu un party de Padoucas qui venoit pour les attaquer. M. de Bourgmont fit avertir les soldats de faire bonne garde, quoyqu'il ne crust pas que cela fust véritable.

Mercredy 26. — M. de Saint-Ange est party à la pointe du jour avec huit François et cent cinquante Sauvages pour aller à la découverte ; ils ont esté environ à une lieue de nostre camp ; ils n'ont rien veu et ont rapporté que c'estoit une fausse alarme des Sauvages. Nous sommes partis à huit heures de nostre camp ; nous avons marché une bonne lieue, nous avons fait halte pour disner ; environ les deux heures après midy le temps s'est couvert et s'est mis à tonner et à faire des éclairs, nous avons campé là. La pluye a commencé à cinq heures après midy avec un grand vent qui a duré jusqu'à huit heures ; l'aire du vent que nous suivons est du costé de l'Ouest. Nous trouvons dans nostre route des bas-fonds, où il y a de l'eau ; belle prairie, costeaux, vallons, avec des bouquets de bois à droite et à gauche de temps en temps.

Jeudy 27. — Nous sommes partis à quatre heures du matin ; nous avons marché environ une lieue et demye, où nous avons fait halte pour disner et pour attendre tout le monde qui venoit bien doucement à cause de la grande chaleur et des grosses charges que les Sauvages portent. Nous

sommes partis à deux heures; nous avons marché environ une lieue et demye, où nous avons trouvé une petite rivière qne nous avons passée, nous sommes venus camper à la portée du fusil de ladite rivière sur la hauteur de la prairie. Le sieur Renaudière s'est posté sur le chemin, où tout le monde défiloit; il a compté trois cents guerriers avec les deux Grands Chefs de leur nation et quatorze chefs de guerre et environ trois cents femmes et cinq cents enfants et au moins trois cents chiens qui traisnoient une partie de leurs équipages. Ils s'y prennent de cette manière : ils mettent une peau avec son poil sur le dos du chien et ensuite ils le sanglent, ils luy mettent un poitrail et ensuite ils ont deux grandes perches de la grosseur du bras d'environ 12 pieds de long; ensuite ils attachent les deux bouts de la perche à environ un demy pied de distance, et ils mettent la courroye qui attache ladite perche sur la selle du chien, et ils mettent un cercle en long derrière le chien qui l'attache sur les deux perches, et y mettent leurs charges. Un seul chien traisne les peaux pour faire une cabane pour loger dix à douze personnes avec leurs plat, chaudières et autres ustensiles, qui pèsent environ trois cents livres. Les femmes portent des charges qui estonnent les François, qui n'ont pas encore veu cette nation ; elles portent autant, comme traisne un chien; les filles de dix à douze ans portent au moins cent livres, mais il est très vray qu'elles ne font avec cette charge qu'environ 2 ou 3 lieues, et sitost qu'elles sont arrivées à leur camp, il faut qu'elles fassent leurs cabanes pour se loger, et elles font à manger pour leur mary et pour leurs enfants. Les guerriers vont à la chasse ; ils tuent du chevreuil présentement assez pour nourrir tout le monde qui est dans nostre camp. Les Sauvages portent les ha-

vre-sacs de nos soldats et leur font à manger ; ils raccommodent leurs souliers et leur font des nœuds ; ils vont aussy leur chercher de l'eau pour boire.

Nous suivons toujours l'aire du vent de l'Ouest ; grande chaleur, belle prairie, bouquet de bois de temps en temps, bois le long des ruisseaux et rivières, des costeaux, des prairies de temps en temps.

Vendredy 28. — Nous sommes partis à quatre heures du matin ; nous avons marché environ 12 bonnes lieues, où nous avons trouvé une petite rivière que nous avons passée et où nous avons fait halte à la portée d'un fusil. Nous y avons campé le reste de la journée pour attendre le reste des Sauvages et de leurs enfants, qui avoient de la peine à marcher à cause des grosses charges qu'elles portent. Grosse chaleur. Nous suivons présentement l'Ouest-Sur-Ouest, grande prairie, costeaux, bouquet de bois à droite et à gauche.

Samedy 29. — Nous sommes partis à quatre heures du matin ; nous avons marché jusqu'à neuf heures, où nous avons fait halte jusqu'à quatre heures après midy pour passer la grande chaleur ; ensuite, nous avons marché jusqu'à sept heures du soir, nous avons fait 5 lieues et campé sur le bord d'une petite rivière ; belle prairie, costeaux ; l'herbe est fort courte sur les hauteurs des prairies, l'herbe bien grande dans les vallons et le long des ruisseaux et rivières, l'aire du vent que nous suivons est à l'Ouest et Sur-Ouest.

Dimanche 30. — M. de Bourgmont s'est trouvé bien mal ; toute la nuit passée, il a fait séjourner tout le monde et a pris médecine à cinq heures du matin, dont il a esté incommodé toute la journée avec une grande foiblesse et un terrible mal de reins. Grande chaleur toute la journée ; à six heures du soir il

s'est mis à tonner et faire des éclairs et le temps bien couvert; la pluye a commencé à sept heures et a duré jusqu'à dix heures.

Lundy 31. — M. de Bourgmont s'est trouvé bien mal, il luy a esté impossible de se tenir à cheval, et, comme il y a desjà longtemps qu'il traisne et qu'il craint de mauvaises suites, il a résolu de relascher et a ordonné de faire un brancard pour se faire porter par des Sauvages, et on attend qu'il puisse reprendre pour achever son entreprise.

Il a renvoyé une femme Padouca, qui estoit esclave chez les Canzés, avec un grand garçon d'environ seize à dix-sept ans et la femme d'environ vingt-deux, qu'il a traités aux Canzés exprès pour envoyer à leur nation, pour les avertir qu'ils alloient chez eux pour faire la paix, et leur dire qu'il estoit malade et obligé de relascher, comme ils voyoient, mais que, si tost qu'il seroit restably, il reprendroit son voyage vers eux pour qu'aucune nation de leurs ennemis ne puisse les détruire. M. de Bourgmont a envoyé le nommé Gaillard, engagé du sieur Renaudière, qui s'est présenté pour les mener à leur patrie, et il a recommandé aux Canzés, qui ont continué leur chasse d'été et qui avoient encore trois ou quatre journées de marche pour aller aux endroits où il y a bien du bœuf, où ils feront leur chasse, de ne leur faire aucune insulte. Les Sauvages Canzés ont promis qu'ils en auroient bien soin et qu'ils les garderoient avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur chasse d'esté, et que quand ils seroient près de revenir, ils détacheroient quelques-uns de leurs jeunes gens pour les conduire à une journée de là sur le chemin. M. de Bourgmont donna à chacun de ceux qui s'en vont aux Padoucas une couverte de Limbourg rouge, deux chemises à Gaillard, une à chacun

des deux esclaves, un petit paquet de vermillon, de la rassade, une chaudière, une hache, des alênes et quelques couteaux, environ trois livres de poudre à Gaillard et des balles à proportion; il emporta le fusil que luy a donné le sieur Renaudière. M. de Bourgmont luy a donné une des lettres qu'il avoit pour les Espagnols, et, dans le cas où il les verroit, on luy a fait un passeport escrit en espagnol, signé et scellé de la main de M. de Bourgmont avec une lettre pour l'aumosnier espagnol, escrite en latin. M. de Bourgmont a fait la langue à Gaillard et aux deux esclaves, afin qu'il dist aux Padoucas son intention. Il luy a recommandé de tascher de mener avec luy les chefs des Padoucas, et, en cas qu'ils ne voulussent pas venir, de l'attendre chez eux, et quand il y arriveroit, de leur dire de ne se pas estonner et qu'on venoit chez eux pour faire la paix. Ledit Gaillard promit de faire tout ce qu'on luy recommandoit.

Nous estions à ce camp, où nous avons relasché, à 3 lieues de la rivière des Canzés, dans les terres, et à dix journées du premier village des Padoucas. Les Sauvages m'ont expliqué par interprète qu'il n'y avoit que le double du chemin des Canzés aux Missouris, qui veut dire 60 lieues.

A six heures du soir, le Grand Chef des Othos est arrivé à nostre camp avec quatre de ses guerriers. Il venoit voir où nous estions, et il dit à M. de Bourgmont qu'il avoit un party de ses guerriers, qui l'attendoit sur le chemin des Padoucas pour aller avec luy, et qu'il venoit prendre ses ordres. Il fut bien fasché de voir M. de Bourgmont malade et hors d'estat de pouvoir continuer son chemin.

Mardy 1er Aoust. — Nous sommes partis à cinq heures du matin; M. de Bourgmont sur un brancard estoit porté par des

Sauvages qui se relevèrent tour à tour. Il est revenu avec M. de Bourgmont trois chefs des Canzés, le chef des Othos et les quatre guerriers qui estoient avec luy. Nous avons fait 5 lieues.

Mercredy 2. — Nous sommes partis à quatre heures; nous avons fait 6 lieues.

Jeudy 3. — Nous sommes partis à quatre heures; nous sommes arrivés au village des Canzés à onze heures. Temps couvert. Comme nous estions à faire un cajeu pour M. de Bourgmont pour le mener au fort d'Orléans, il est arrivé, à trois heures après midy, la pirogue, que M. de Bourgmont avoit envoyée aux Othos, qui relasche par un accident qui est arrivé. La pirogue a embardé ou elle a tourné, suivant le rapport de ceux qui sont revenus avec ladite pirogue, dans laquelle il a esté perdu une partie des marchandises qui y estoient.

Vendredy 4. — Nous sommes partis des Canzés à huit heures du matin, M. de Bourgmont dans une pirogue, accompagné du sieur de Bellerive, cadet, et du sieur Renaudière avec un soldat et le Grand Chef des Missouris avec un de ses guerriers. Nous sommes arrivés Samedy 5, à deux heures après midy. M. de Bourgmont a laissé toutes les marchandises dans la cabane du Grand Chef des Canzés avec un sergent et un soldat pour les garder jusqu'à son retour, et a bien recommandé au sergent qu'il y a laissé, de ne pas manquer à luy faire savoir des nouvelles du François, qu'il avoit envoyé aux Padoucas, de luy escrire tout ce qu'il apprendroit de ce costé là par les Sauvages.

Nous avons appris aujourd'huy, 6 Septembre, par une lettre du sieur Dubois sergent, escrite à M. de Bourgmont au fort d'Orléans, que le François, qui avoit accompagné les

esclaves Padoucas, estoit arrivé au village des Padoucas, le 25 du mois d'Aoust. Ayant rencontré des chasseurs Padoucas à une demi-journée de leur village, les deux esclaves commencèrent à faire le signal de leur nation, qui est de jeter trois fois leurs robes en l'air, et le François les salua trois fois avec le pavillon. Ils s'approchèrent, et ensuite ils parlèrent. Il y avoit un chef de guerre des Canzés et un de ses guerriers qui accompagnoient le François, qui eurent grand'peur à leurs approches, se voyant parmy une nation avec qui ils estoient en guerre depuis si longtemps ; mais les esclaves, que M. de Bourgmont avoit rachetés et renvoyés à leur patrie bien équipés avec le François, ne manquèrent pas de parler et de dire ce qu'ils avoient vu. Ces chasseurs emmenèrent les deux esclaves de leur nation avec les deux Canzés et le François à leur village, et les présentèrent à leur Grand Chef. Ils commencèrent à haranguer et à dire en public ce que M. de Bourgmont les avoit chargés de dire. Ils luy firent un grand récit de la valeur des François et luy dirent que le François, qui estoit venu avec eux, leur apportoit un pavillon de la part du chef, qui venoit chez eux pour faire la paix et leur apportoit beaucoup de marchandises, mais qu'estant en chemin pour venir à leur village il estoit tombé malade environ à dix journées de chez eux, qu'il avoit esté obligé de relascher pour se faire guérir, mais qu'aussitost après il reprendroit son voyage, et qu'il les envoyoit à eux pour les avertir de tout ce qui se passoit ; enfin, que le François, que le chef avoit envoyé avec eux, leur apportoit un pavillon, que c'estoit sa parole et les marques d'une bonne alliance, qu'il vouloit faire avec eux.

Sitost la harangue finie, les chefs prirent le François, se

mirent à le frotter et à le caresser, luy firent de grandes marques d'amitié et le menèrent dans toutes les cabanes des chefs du village, où ils luy firent de grandes civilités à leur manière. Ils se mirent à regarder son fusil, le voulant tirer, mais ils ne sçavoient pas le faire; le François leur montra la manière de le charger et de le tirer. Le Grand Chef le luy demanda, le François le luy donna; le Chef luy donna un cheval et une robe de bœuf; ensuite vingt Sauvages Padoucas vinrent avec le François et les deux Canzés joindre les Sauvages Canzés, qui estoient encore à faire leur chasse d'esté et qui s'en retournoient à leur village. D'abord ils s'épouvantèrent et se mirent avec eux, aussitost qu'ils virent le François; les Canzés les reçurent et leur firent faire de grands festins pendant trois jours. Le quatrième ils partirent pour s'en retourner trouver leurs gens. Il s'en fut avec eux cinquante Canzés avec trois femmes au village des Padoucas, où ils furent bien reçus à leur tour. D'abord, en arrivant, les Canzés donnèrent leurs fusils aux Padoucas et leurs robes, les Padoucas les reçurent avec grande cérémonie et réjouissance. Ils leur firent présent, en mesme temps, de douze chevaux et d'une quantité de robes de bœuf, matachées avec d'autres petites peaux garnies de porc-épic et de là les menèrent dans leurs cabanes pour leur faire des festins. Ils restèrent deux jours, et le François leur dit de s'en retourner, de porter la nouvelle à M. de Bourgmont de ce qui s'estoit passé et de la manière qu'ils avoient esté reçus. Il leur dit aussy de luy dire que les chefs des Padoucas le gardoient pour le mener dans d'autres villages de leurs nations pour le faire voir et leur dire que ce François estoit venu, de la part du Grand Chef, pour apporter sa parole et qu'estant en chemin pour venir chez

eux, pour faire la paix, il estoit tombé malade et que sitost qu'il se trouveroit mieux il reprendroit son voyage. Les cinquante Canzés partirent pour s'en revenir à leur village avec cinq Padoucas, que le François envoyoit avec eux pour amener M. de Bourgmont, et il recommanda aux Canzés de ne leur faire aucune insulte. Ils les menèrent avec eux jusqu'à trois journées de leurs villages. Il arriva, sur le soir, à leur cabanage, plusieurs de leurs nations des Canzés, qui apportèrent la nouvelle de la mort d'une femme considérée à leur village ; ils se mirent tous à pleurer et à faire des cris épouvantables, à s'arracher les cheveux. Les Sauvages Padoucas eurent peur de voir les Canzés crier de cette manière, et, comme parmi les Sauvages, ils se trahissent souvent et que les Padoucas ont esté trahis plusieurs fois par les Canzés, ils crurent qu'ils s'animoient pour les égorger. Les cinq Padoucas se sauvèrent la nuit, et les Canzés apportèrent cette nouvelle aux deux François, que M. de Bourgmont avoit laissés aux Canzés pour garder ses marchandises et pour luy donner des nouvelles de ce qu'ils pourroient sçavoir, comme il ne manqua pas de luy écrire tout ce qu'ils avoient appris.

Si tost que M. de Bourgmont eut appris cette nouvelle au fort d'Orléans, il commanda M. de Saint-Ange, officier, avec trois soldats à cheval pour aller aux Canzés en diligence et luy donna ses instructions. Il partit du fort d'Orléans le 1er Septembre et se rendit le 8 aux Canzés. Aussitost que le sieur de Saint-Ange eut appris tout ce qui se passoit il ne manqua pas d'en donner avis à M. de Bourgmont. Ces nouvelles reçues, M. de Bourgmont s'appresta pour reprendre son voyage pour les Padoucas, quoy qu'il ne fust pas encore bien remis de sa maladie.

M. de Bourgmont est party du fort d'Orléans, le 20 Septembre, par eau, et est arrivé aux Canzés, accompagné du sieur Renaudière, du chirurgien-major, de M. son fils cadet et de neuf soldats. M. de Bourgmont envoya, le mesme jour, un exprez aux Othos pour avertir le Grand Chef de le venir joindre avec un party de ses guerriers, pour l'accompagner aux Padoucas. Le François, nommé Gaillard, que M. de Bourgmont avoit envoyé aux Padoucas, est arrivé à nostre camp des Canzés, le 2 Octobre, avec trois chefs de Padoucas et trois de leurs guerriers. M. de Bourgmont les a receus avec son pavillon au vent et s'en fut au devant d'eux et leur fit de grandes honnestetés. Il fit mettre les troupes sous les armes et fit faire des descharges de mousqueterie ; ces chefs Padoucas parurent bien contens de cette réception et furent un peu estonnés ensuite. M. de Bourgmont les fit asseoir dans sa tente et les fit couvrir avec des couvertes de Limbourg rouge et autres présents de plusieurs autres marchandises bonnes pour leur usage. A leur arrivée, les Canzés leur prirent leurs arcs et leurs flèches et leur robe de bœuf qui les couvroit, mais les Padoucas ne s'estonnèrent pas, parce que c'est la manière des Sauvages, et surtout lorsqu'ils vont en ambassade.

Le François nommé Gaillard, qui a amené les cinq Padoucas, nous rapporte qu'il estoit venu avec environ six cents guerriers avec toutes leur familles ; il y en avoit de huit villages et on en attendoit d'autres, qui devoient venir le joindre, et on voyoit leurs feux. Quand ils sont partis, il dit qu'il les avoit laissés à quatre journées de leur village et qu'ils s'approcheroient encore du village des Canzés pour attendre des nouvelles du chef François, et, en mesme temps, ils ont fait

partir le François avec les cinq hommes de leur nation pour venir aux Canzés et pour sçavoir si M. de Bourgmont avoit repris son voyage. Ils sont arrivés le septiesme jour de leur départ, où ils ont quitté leurs gens. Le Grand Chef des Padoucas a bien recommandé aux François et aux Padoucas qu'il a envoyés aux Canzés, sitost qu'ils sçauroient des nouvelles du chef François, de venir les avertir de son arrivée, afin qu'il se dispose à le recevoir. Il leur a marqué les sept journées, qu'ils ont mises à se rendre à nostre camp, et quatre jours de séjour qu'il leur marque, et ensuite il leur a ordonné de partir en diligence pour luy apporter des nouvelles des François.

Le sieur Quesnel, Canadien, est arrivé le 4 Octobre des Othos, où M. de Bourgmont l'avoit envoyé pour avertir le Grand Chef de venir le joindre aux Canzés ; il a amené avec luy sept chefs de guerre de cette nation. M. de Bourgmont les a bien receus. Ils sont arrivés avec les grands Calumets de valeur.

Le 5 Octobre, à six heures du matin, il est arrivé six chefs des Ayoois avec les grands Calumets au vent. M. de Bourgmont les a bien receus, et ensuite il a fait faire un grand feu dans une belle place, au-devant de sa tente, à la teste de son camp. M. de Bourgmont a assemblé les Chefs que je marque icy ; il s'est assis à la porte de sa tente, faisant face au feu. Il a fait asseoir le chef des Padoucas à sa droite, ensuite le Grand Chef des Missourys et les chefs des Othos, et en suivant, les Chefs des Ayoois et les chefs des Canzés, tout autour du feu, avec plusieurs guerriers de toutes ces nations, avec M. de Saint-Ange et le sieur Renaudière à sa gauche. Après que tout le monde a esté placé, M. de Bourg-

mont s'est levé et a commencé à haranguer toutes ces nations en ces termes :

« Mes amis, je suis bien aise aujourd'huy de vous voir tous assemblés icy pour vous dire ma pensée. Je vous annonce que je suis venu icy de la part du Grand Chef de toutes les nations, qui est de l'autre costé du Grand Lac et de la part du Grand Chef, qui est à la mer, pour vous apporter sa parole et vous dire ses sentiments. Il m'a donné le plein pouvoir de faire la paix avec les Padoucas, et ainsy, puisque les voilà avec nous, je veux présentement que nous fassions tous alliance avec eux et que vous viviez en bonne union et que vous traitiez les uns avec les autres, comme vous faites avec nous et les *Othos,* les *Osages,* les *Ayoois,* les *Canzés,* les *Panimahas,* les *Missourys* et les *Illinois.* » Tous ces chefs se levèrent et commencèrent à répondre tout haut : « Nous le voulons, et nous te l'avons déjà promis, et ainsy nous n'avons d'autre volonté que la tienne. » Tous les chefs de toutes ces nations commencèrent à se donner à fumer les uns aux autres dans leur calumet de valeur, et à se faire des honnestetés à leur manière, et ils nous parurent tous contents.

Ensuite le chef des Padoucas commença à haranguer et leur dit : « Il est bon, mes chers amis, que nous fassions la paix, et je croy que vous ne voulez pas nous tromper. Voilà le Grand Chef François, qui vient à nos villages pour voir nostre nation. Je vous convie de venir avec luy. Nous avons beaucoup de chevaux et de pierres bleues, nous vous en ferons présent à tous. » Ils répondirent : « Le Chef François en délibérera », et ensuite on leur donna à manger des viandes qui estoient apprestées. A six heures du soir, les Padoucas dansèrent et chantèrent environ une heure et demye en pré-

sence des chefs des Missourys et des Othos, Ayoois et Canzés, et leur donnèrent à fumer les uns après les autres; ils nous parurent tous contents.

Aujourd'huy, 6 Octobre 1724, M. de Bourgmont a fait parer les marchandises et a fait faire trois lots, un pour les Othos, un pour les Ayoois et l'autre pour les Panimahas. Il a fait mettre dans lesdits lots, de la poudre, des balles, du vermillon, des couteaux grands et petits, de la rassade, des haches et des pioches, des alênes, tirebourres et pierres à fusil et autres marchandises bonnes à leur usage, et, à mesme temps, M. de Bourgmont fit appeler tous les chefs de ces trois nations et leur fit cette harangue : « Mes amis, je vous ay envoyé chercher pour vous dire que je voulois vous mener avec moy aux Padoucas pour que vous soyez témoins de la paix que je m'en vais faire avec eux. Je suis bien aise que vous soyez arrivés, afin que vous et moy nous fassions alliance avec les Padoucas. En voilà icy cinq, trois chefs et deux guerriers, voyez si vous en estes bien contents. » Ils respondirent tout haut : « Ouy, mon Père, nous n'avons d'autre volonté que la tienne. » Tous ces chefs se donnèrent à fumer les uns aux autres dans les grands Calumets de valeur et à faire des harangues les uns aux autres et se donnèrent de grandes marques d'amitié. Le Grand Chef des Panimahas fit sa harangue le dernier, et commença à dire à M. de Bourgmont : « Mon Père, il est bon que nous fassions la paix avec les Padoucas pour bien des raisons : la première, pour notre tranquillité; la seconde, pour faire nos chasses en repos, et la troisième, pour avoir des chevaux, qui nous ayderont à porter nos équipages, quand nous allons en hyvernement, car nos femmes et nos enfants en crèvent sous la charge, quand nous en re-

venons. » M. de Bourgmont leur dit : « Cela est bon, mes amis, demain je vais tout régler afin de partir après-demain. »

Le 7 Octobre, le chef des Canzés envoya chercher M. de Bourgmont, M. de Saint-Ange et le fils de M. de Bourgmont avec le sieur Renaudière pour venir en festin dans sa cabane. Il envoya aussi chercher les cinq Padoucas, les Ayoois, les Othos, les Missourys et Panimahas. Quand le monde fut assis sur des nattes, tout autour du feu qui estoit au milieu de la cabane, le Grand Chef des Canzés harangua et se mit à dire à M. de Bourgmont : « Mon Père, je t'ay envoyé chercher avec les François qui sont avec toy, pour te faire faire festin, voilà des viandes qui sont apprestées, j'ay bien creu que tu serois content que je convie aussy les chefs de toutes ces nations que tu vois là. » M. de Bourgmont luy respondit : « Tu as bien fait, cela me fait plaisir. » Le Grand Chef des Canzés continua à parler à M. de Bourgmont : « Mon Père, comme tu pars demain, tu n'as qu'à délibérer de moy et combien tu veux que j'emmène de mes guerriers avec moy pour t'accompagner aux Padoucas. » M. de Bourgmont luy dit : « Emmène cinq ou six, il y en aura assez, car je veux faire grande diligence à cause de la saison », et il se mit à dire aux autres nations, qui estoient présentes : « Vous pouvez retourner chacune chez vous, je ne vous demande, présentement, que deux chefs par nation. » Et ils respondirent : « Tu es le maistre, tu n'as qu'à délibérer de nous, et ceux qui doivent aller avec toy vont s'apprester. » M. de Bourgmont leur expliqua pourquoy il n'emmenoit pas davantage de monde, avec luy, de toutes ces nations, en leur disant : « Vous voyez icy les cinq Padoucas qui sont venus apporter

la parole pour toutes les nations, vous avez fait alliance icy avec eux. Vous avez fumé tous ensemble et vous avez dansé et bu et mangé en ma présence desjà plusieurs fois, et d'ailleurs, vous m'avez donné vostre parole et crois que vous la la tiendrez. » Tous les chefs de ces nations se mirent à dire : « Ouy, mon Père, nous tiendrons nostre parole et nous n'avons d'autre volonté que la tienne, et tout ce qui nous fait de la peine, c'est de nous voir si esloignés des François, car nous manquons souvent de marchandises, et surtout de poudre et de balles. » M. de Bourgmont leur dit : « Mes amis, j'enverray les François vous voir dans vos villages, qui vous en apporteront. » Ils respondirent : « C'est bon, car nous avons quantité de pelleteries et surtout beaucoup de castor, nous le leur traiterons, et ils seront bien contents, et nous aussy. » De là, nous nous retirasmes à nostre camp pour nous apprester à partir le lendemain.

Nous avons eu une pluye douce depuis onze heures jusqu'à cinq heures du soir.

Le 8 Octobre, nous sommes partis à neuf heures du matin des Canzés pour les Padoucas, armes et bagages et nostre pavillon au vent, M. de Bourgmont, M. de Saint-Ange, le fils de M. de Bourgmont et le sieur Renaudière, un sergent et sept soldats, le François, nommé Gaillard, qui estoit revenu des Padoucas, le sieur Quesnel, le chirurgien-major, le nommé Pichard, Canadien, et un engagé du sieur Renaudière, avec dix chevaux qui portent les marchandises ; nous emmenons avec nous les cinq Padoucas qui sont venus aux Canzés, avec sept Missourys, le Grand Chef des Canzés avec quatre chefs de guerre de sa nation, quatre chefs des Othos et trois des Ayoois. Nous avons marché environ demy lieue ; nous avons

passé une petite rivière; l'aire du vent que nous suivons est du costé de l'Ouest et quart S.-O. Nous avons fait 5 lieues; nous avons passé, après midy, deux ruisseaux; nous avons eu un temps sombre toute la journée; prairies, costeaux, bouquets de bois en plusieurs endroits; nous trouvons des bois tout le long des ruisseaux.

9 Octobre. — Nous sommes partis de nostre camp à cinq heures du matin, nous avons marché jusqu'à quatre heures après midy; nous avons eu une petite pluye depuis midy jusqu'à cinq heures du soir. Nous avons passé une petite rivière et trois ruisseaux; nous avons fait, suivant nostre estime, 7 lieues . . . . . l'aire du vent à l'Ouest-Sur-Ouest. Il a fait la nuit passée une gelée blanche. Il est party, ce matin à une heure, devant le jour, Gaillard et le sieur Quesnel avec deux Padoucas, pour aller avertir les Padoucas de nostre départ et de nostre marche pour aller à leur village.

10 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin; nous avons marché jusqu'à cinq heures du soir; nous avons passé deux petites rivières et trois ruisseaux; nous avons fait huit lieues, l'aire du vent à l'Ouest-Sur-Ouest. Grandes prairies, bouquet de bois à droite et à gauche de nostre chemin, plusieurs costeaux où il y a des rochers à la superficie de la terre. Nous trouvons aussy, le long des ruisseaux, des pierres d'ardoise, et dans la prairie des pierres rougeastres marbrées, d'un, de deux et de trois pieds hors de terre. Il y en a de grosses de plus de six pieds de diamètre. Nous avons veu aujourd'huy quantité de cerfs et de chevreuils. Gelée blanche.

11 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin. Nous avons passé, à huit heures, deux ruisseaux; à

dix heures, une petite rivière; à onze, un ruisseau. Ainsy nous sommes arrivés à la Grande Rivière des Canzés, que nous avons passée à gué; il n'y a que trois pieds d'eau, et le sable y estoit mouvant. Nous avons deschargé nos chevaux, ils y enfonçoient. Nous avons fait cette traversée du Nord au Sud; de là nous avons continué du costé de l'Ouest-Sur-Ouest. Il y avoit une petite rivière à droite de nostre chemin, et des petits costeaux à gauche; une autre petite rivière et de grands costeaux; l'aire de vent de ceste rivière est tout droit à l'Ouest; elle entre dans celle du Missoury à environ 20 lieues d'où nous l'avons traversée. Quand les eaux sont hautes, cette rivière paroist aussy grande dans des endroits comme le Missoury; elle est d'une belle longueur, à ce que disent les Sauvages. Il y a, le long d'elle, des bois des deux costés, quantité de chevreuils, de cerfs, de dindes, du canage, des bœufs et vaches sans nombre. Nos chasseurs en ont tué deux pendant nos traversées. Nous sommes venus camper où il passe une petite rivière. Nous avons fait, suivant nostre estime, 8 lieues. Grandes prairies, costeaux, où les pierres sortent de terre, et l'herbe est bien courte, bouquets de bois à droite et à gauche.

12 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin, nous avons marché jusqu'à onze heures et demye; nous avons arresté pour disner. Nous avons marché jusqu'à six heures du soir, nous avons fait 8 lieues, suivant nostre estime. Nous avons costoyé toute la journée de grandes escores sur nostre gauche, grandes prairies unies, costeaux, vallons, où il y a quantité de pierres grosses et petites. Nous voyons des quantités de bœufs, de vaches, des troupeaux de cerfs et de biches; il y en a plus de deux cents ensemble. Il y a des

dindes tout le long des ruisseaux et rivières; bouquets de bois à droite et à gauche; quantité de costeaux, qui nous paroissent de loin comme des chasteaux et comme des fortifications. L'herbe est fort courte sur les hauteurs, nous avons marché toute la journée.

13 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin; nous avons marché jusqu'à dix heures, où nous avons arresté pour séjourner, pour reposer le monde et les chevaux; nous avons fait 3 bonnes lieues. Nous avons costoyé une lieue ou environ la petite rivière qui estoit sur nostre gauche, et de là avons passé sur les hauteurs de terres, où il se forme quantité de ruisseaux. Nous avons veu aujourd'huy, de tous costés, plus de trente troupeaux de bœufs et de vaches; ils sont si nombreux qu'il est impossible de les compter, il paroist y en avoir quatre ou cinq cents pour le moins dans chacun. Nous voyons des troupeaux de cerfs à peu près de mesme; nos chasseurs en tuent tant qu'ils veulent et choisissent les plus gras pour manger, et les autres de prendre les langues. Prairies continuelles, bouquets de bois le long des ruisseaux et dans les vallons. L'aire du vent, que nous suivons, est au S.-O. Beau temps.

14 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin; nous avons marché jusqu'à dix heures, où nous avons arresté pour laisser passer la pluye, qui a fini à onze heures; nous sommes partis à midy et avons marché jusqu'à six heures du soir sur les hauteurs des terres. Nous avons trouvé quantité de sources de belle eau claire, qui forment plusieurs ruisseaux et des petites rivières qui vont tomber sur la rivière des Camps; grande prairie unie à perte de vue, sans voir de bois, environ 3 lieues. Nous trouvons des bouquets

de bois le long de quelques ruisseaux ou le long de petites rivières; troupeaux de bœufs en grand nombre, autant que nous pouvions étendre la vue. Nous trouvions des pierres en quantité sur la terre, des rideaux de pierres descouvertes, ressemblant de loin à des vieilles mazures. M. de Bourgmont a tiré aujourd'huy un bœuf, estant à cheval, à coup de pistolet. L'aire de vent que nous avons tenue toute la journée est à l'Ouest quart Sur-Ouest; nous avons fait 8 lieues dans nostre journée, beau temps. Nous mangeons, à tous nos repas, quelques langues de bœuf à discrétion.

15 Octobre. — Nous sommes partis de nostre camp à cinq heures; nous nous sommes arrestés pour faire halte; nous sommes partis à une heure et demye; nous avons passé plusieurs ruisseaux et deux petites rivières. Nous marchons quelquefois 2 lieues sans trouver des bois, nous en trouvons le long des rivières et des ruisseaux; dans de certains endroits, grandes prairies, petits costeaux. Il y paroist des roches à la superficie de la terre. Nous trouvons des troupeaux de bœufs à l'ordinaire; l'aire de vent, que nous avons tenue, est à l'Ouest-Sur-Ouest. Nous avons fait 7 lieues dans nostre journée. Il a fait une gelée blanche la nuit passée; le soleil est chaud le jour.

16 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin, nous avons marché jusqu'à onze heures, où nous avons fait halte. Nous sommes partis à une heure, nous avons marché jusqu'à cinq heures, nous avons passé deux petites rivières et plusieurs ruisseaux qui estoient à sec. Nous trouvons sur de petits costeaux des pierres grises et noires; il y en a de grosses qui sortent de la terre, d'autres qui sont roulantes et qui sont fort claires. Nostre guide nous a trompés

de nostre chemin ; après midy il nous a menés trop au Sud ; nous avons fait aujourd'huy 6 lieues.

17 Octobre. — Nous sommes partis de nostre camp à quatre heures du matin ; nous avons marché environ 2 lieues du costé de l'Ouest-Nord-Ouest pour reprendre nostre route, et ensuite du costé de l'Ouest. Nous avons fait halte à midy ; nous sommes partis à une heure et demye. Nous avons marché toute la journée du costé de l'Ouest ; nous avons campé, à six heures du soir, le long d'une petite rivière où nous avons trouvé, à environ quatre cents pas de nostre camp, un campement des Padoucas : il y avoit environ huit jours qu'ils estoient décampés. Nous avons esté fort contens de cette rencontre, parce que nous avons jugé que nous les trouverions bientost, en suivant leur chemin. Nous avons fait 6 lieues ; nous avons mis le feu dans la prairie pour faire des signaux, afin qu'ils nous respondissent aussytost. Nos deux François, qui estoient rendus, nous ont respondu, car ils ont mis le feu dans la prairie. Nous avons connu par là l'arrivée de nos deux François au campement des Padoucas.

18 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures du matin ; nous avons marché jusqu'à neuf heures, où nous avons trouvé une petite rivière, où l'eau estoit saumâtre. Nous avons trouvé sur le bord de cette rivière un campement des Padoucas ; il y avoit environ quatre jours qu'ils en avoient décampé. Nous avons marché environ une demi-lieue le long de cette rivière, où nous avons fait halte pour dîner. Sitost que nous avons eu déchargé nos chevaux, nous avons aperçu le commencement d'une grande fumée du costé de l'Ouest : c'estoient nos deux François, qui venoient au-devant de nous avec quatre-vingts Padoucas et le Grand Chef de leur nation. Aussytost nous

avons respondu à leur signal; nous avons mis le feu dans la prairie. Une demy-heure après, nous avons vu les Padoucas avec nos deux François, qui venoient à nous, à grand galop de cheval, avec leur pavillon, que les François leur avoient apporté. M. de Bourgmont fit d'abord mettre les François sous les armes avec son pavillon au vent. D'abord, à leur arrivée, nous les saluons trois fois avec notre pavillon, et les Sauvages, qui estoient avec nous, les saluèrent trois fois avec leur robe, en la levant trois fois par-dessus leurs testes. Les Padoucas nous saluèrent aussy et nous donnèrent à tous la main, et ensuite M. de Bourgmont les fit asseoir et fumer dans les grands calumets de valeur, avec de grandes réjouissances de part et d'autre. Ensuite ils montèrent tous nos François sur leurs chevaux, les uns sur un cheval, les autres en croupe; ils y montèrent aussy les Sauvages, qui venoient avec nous, jusqu'à leur camp, qui estoit à 3 lieues d'où nous les avions rencontrés.

M. de Bourgmont fit faire halte à la portée du pistolet de leur camp, fit tendre sa tente et fit mettre les armes en faisceaux à ses François, avec une sentinelle devant les armes, à la porte de sa tente. Le Grand Chef des Padoucas commença aussytost à arranger dans son camp, à nostre vue, et ensuite ils vinrent un grand nombre de guerriers. Ils estendirent une robe de bœuf par terre, et mirent M. de Bourgmont dessus avec Monsieur son fils, accompagné de M. de Saint-Ange et du sieur Renaudière. Ils les portèrent à la cabane du Grand Chef des Padoucas; ils estoient quinze hommes à les porter. Ensuite ils nous firent faire festin avec grande resjouissance et, comme la nuit vint, nous nous retirasmes à nostre camp. Nous avons fait dans nostre journée 6 lieues; nous avons toujours marché du costé de l'Ouest.

19 Octobre. — M. de Bourgmont a fait déballer ses marchandises, à six heures du matin, et a fait faire des lots de chaque espèce, sçavoir : un lot de fusils, un de sabres, un lot de pioches, un de haches, un lot de poudre, un de balles, un de limbourg rouge, un de limbourg bleu, un de miroirs, un de couteaux flamands, deux autres lots de couteaux d'autre espèce, un de chemises, un de ciseaux, un lot de peignes, un autre de pierres à fusil, un de tire-bourre, six lots de vermillon, un d'alênes, un d'aiguilles, un autre lot de chaudières, un de gros grelots, un de petites ou de grosses rassades, un de petites, un de fil de laiton, un autre lot de fil de gros laiton pour faire des colliers, un autre de bagues, un autre de boëtes à vermillon.

Après toutes ces marchandises parées, M. de Bourgmont fit appeler tous les chefs Padoucas avec les plus escoutés de leur village et de leur nation, qui s'assemblèrent tous à nostre camp. Après qu'ils furent assemblés tous, au nombre d'environ deux cents, M. de Bourgmont se mit au milieu de tout ce monde, où estoient les marchandises, avec un grand pavillon à la main, et se mit à haranguer les Padoucas, en présence des François qui l'accompagnoient et des Sauvages qui estoient avec luy.

« Mes amis, je vous prie d'escouter les raisons pour lesquelles je suis venu vous voir ; c'est pour vous apporter la parole du Roy, mon maistre, qui est le Grand Chef de toutes les nations, nos alliées, dont nous avons connoissance, qui sont les Missouris, les Osages, les Canzés, les Othos, les Panimahas, que vous voyez avec moy et qui en sont les témoins, pour que vous viviez dorénavant en bonne union et bonne intelligence et que vous vous visitiez et vous traitiez les uns

avec les autres, où vous serez toujours les bien reçus, car, lorsque vous viendrez chez les François, ils vous recevront bien et vous donneront à manger et fumer, comme ils donnent tous les jours aux autres nations, nos alliées. Je vous dis et vous avertis aussy que je veux et prétends, sans aucun refus, que vous receviez bien toutes les nations que je viens de vous nommer, quand elles viendront vous voir, et que vous traitiez avec elles sans aucun trouble ny aucune avarice. Je vous annonce aussy et je vous avertis que, quand les François viendront chez vous pour y traiter ou voudront passer chez les Espagnols, de ne leur faire aucun trouble ny empeschement. Au contraire, je veux que vous les laissiez passer et repasser, aller et venir, et que vous leur serviez de guides en tout ce qui sera besoin, en vous payant vos peines. Je vous promets aussy que, s'il y a quelques nations de nos alliées qui vous fassent la guerre, vous n'avez qu'à avertir les François, ils vous défendront et vous rendront bonne justice. » En mesme temps, M. de Bourgmont présenta le pavillon au Grand Chef des Padoucas, en luy disant : « Voilà ce pavillon que je te donne de la part du Roy, mon maistre, qui est le chef de toutes les nations, et je te conjure et t'ordonne de le conserver tousjours aussy blanc que je te le donne, et que, quand les François viendront dorénavant te voir, ils le voyent sans tache. Je veux dire, mes amis, en parlant à toute l'assemblée, que vous ne soyez brouillés avec aucune de nos nations alliées. »

Après quoy M. de Bourgmont leur dit : « Mes amis, les marchandises que vous voyez là parées sont pour vous tous ; vous n'avez qu'à les prendre ; c'est le Roy, nostre maistre, qui vous les donne et qui m'a envoyé exprès pour

apporter sa parole et donner le pavillon au Grand Chef des Padoucas. »

Le chef prit le pavillon, que M. de Bourgmont luy donna, et se mit à haranguer en ces termes :

« Mon Père, je reçois le pavillon que tu me présentes de la part du Roy et de ta part; je te réponds que je le reçois avec bien du plaisir. Nous avons écouté ta parole; nous voulons tous t'obéir. Il y a longtemps que nous désirons faire la paix avec les François, et dorénavant nous irons voir les François; nous y amènerons des chevaux pour traiter avec eux, et nous voulons bien faire la paix avec toutes les nations, que tu viens de nous nommer. Nous en sommes bien contents, et, ainsi qu'ils en sont témoins, je suis bien aise qu'ils l'entendent et qu'ils le voyent. Ainsy ils peuvent venir nous voir; nous irons aussi chez eux en calumet, et cela sera fort bon. Nous ferons nos chasses les uns et les autres en repos ; il y a déjà longtemps que nous le désirons, et ainsi, mon Père, nous te promettons tous, au nom de toute notre nation, que nous avons écouté ta parole, et voilà qui est bon. Nous sommes tous contents, et nous te promettons de ne faire la guerre à aucune de ces nations que tu viens de nommer; elles n'ont qu'à venir chez nous, et nous les recevrons comme véritables frères et alliés; ils n'ont qu'à venir quand ils voudront, ils seront les bien receus. Et toy, mon Père, nous te promettons tous que nous tiendrons notre parole, et, quand les François viendront nous voir, nous les recevrons bien, et en cas qu'ils veuillent aller chez les Espagnols pour y traiter, nous les y conduirons. Il n'y a que douze jours de marche de nostre village; ils viennent tous les printemps nous voir, ils nous amènent des chevaux et nous apportent quelques cou-

teaux et quelques alesnes et quelques haches, mais ils ne sont pas comme toy, qui nous donnes là une quantité de marchandises, telle que nous n'en avons jamais tant veu, et nous ne pouvons correspondre à de si grands présents.

M. de Bourgmont leur dit : « Prenez toutes les marchandises, le Roy vous en fait présent ; pour moy, je ne vous en demande rien. » Le Grand Chef des Padoucas harangua sa nation qui estoit présente, et leur dit : « Allons, mes enfans, voilà des marchandises, que le Grand Chef François nous donne à tous, que chacun en prenne. » Le Grand Chef commença à faire sa part, et ensuite les autres chefs et les plus considérés, et puis toute la populace de cette nation, qui regardoit les François et qui demandoit la permission d'en prendre, mais ils n'osoient pas; ils estoient tous estonnés de voir qu'on leur donnoit des marchandises pour rien. Après qu'ils eurent enlevé les marchandises qui leur furent présentées, le Grand Chef se mit à haranguer au milieu de son village. Environ une heure après on amena sept chevaux à M. de Bourgmont en présent. Le Grand Chef des Padoucas vint voir M. de Bourgmont avec douze chefs de sa nation et plusieurs de ses guerriers ; aussitost il donna la main à M. de Bourgmont et se mit à l'embrasser. D'abord M. de Bourgmont le fit asseoir à sa droite et les autres en suivant; aussitost M. de Bourgmont les fit tous fumer dans le grand Calumet de valeur. Après qu'ils eurent tous fumé, le Grand Chef des Padoucas se leva et se mit à haranguer en ces termes : « Mon Père, je viens t'annoncer de la part de nostre nation que nous sommes très contens de te voir aujourd'huy dans nostre village avec les François, que tu as avec toy. Est-il vray que vous estes de véritables hommes? L'homme et la

femme que tu as rachetés d'entre les mains de nos ennemis, et que tu nous as envoyés, m'avoient bien dit du bien de toy, et m'avoient fait un grand récit des François, mais je n'aurois jamais creu tout ce que je vois aujourd'huy, si tu n'estois pas venu toy-mesme. Tiens, mon Père, voilà de la viande, que nos femmes de nostre village t'apportent pour toy et tes guerriers. »

M. de Bourgmont luy donna à fumer, et environ une heure après les Padoucas s'en retournèrent dans leurs cabanes et nous dans nostre camp.

20 Octobre. — Le Grand Chef des Padoucas est venu voir M. de Bourgmont sitost qu'il a esté grand jour, accompagné de dix à douze chefs de guerre. M. de Bourgmont les fit asseoir et leur donna à fumer ensuite. Le chef des Padoucas dit à M. de Bourgmont : « Mon Père, je viens te convier à venir dans ma cabane y faire festin toy et les François les plus considérés. » M. de Bourgmont s'en fut à la cabane du Grand Chef, accompagné de M. de Saint-Ange et du sieur Renaudière, où nous mangeasmes la viande qui estoit apprestée. Il y avoit du bœuf cuit dans une marmite, et de la viande cuite au soleil, avec des prunes cuites, qui estoient pilées avec les noyaux, qu'ils avoient fait cuire dans une marmite; il y en avoit d'autres aussy, qui estoient séchées au soleil.

Après que le festin fut finy, le Grand Chef accompagna M. de Bourgmont à son camp, où il assembla plus de deux cents guerriers Padoucas et un grand nombre de femmes et d'enfants. Le Grand Chef des Padoucas se mit au milieu de tout ce monde et harangua de la sorte : « Vous voyez icy les François que le Grand Esprit nous a envoyés dans nostre

village pour faire la paix avec nous. Voilà qui est fait. Il nous a donné sa parole et grande quantité de marchandises sans nous en demander rien ; ainsy nous le croyons et nous voyons bien qu'il ne veut pas nous tromper. Allons, vous autres, hommes et femmes, allez chercher à manger pour les François, nos amis. Voilà le Grand Chef François, qui nous a mis en paix avec nos plus grands ennemis. Nous ferons à présent nos chasses en repos et nous irons visiter, à présent, ceux qui nous faisoient la guerre, et ils viendront chez nous ; ils nous rendront nos femmes et nos enfans, qu'ils nous ont pris et qui sont esclaves chez eux, en leur donnant des chevaux. Le Grand Chef François nous l'a promis, et vous l'avez veu nous envoyer deux charges de marchandises, sans nous en demander aucun payement; il nous en amenoit deux qui sont tombés malades. Ainsy, mes enfans, dit-il en parlant à sa nation, nous sommes maintenant en paix. Allons, emmenez dans vos cabanes tous ces hommes, nos amis, que le Grand Chef a amenés avec luy et faites les faire festin. » Ils convièrent tous les Sauvages que M. de Bourgmont avoit amenés avec luy, où il y avoit une partie qui couchoit dans leurs cabanes.

Pendant nostre séjour chez eux, nos soldats alloient aussy en festin avec permission les uns après les autres. On leur faisoit mille caresses et ils leur offroient de leurs filles.

Dès deux heures après midy, le Grand Chef des Padoucas vint à nostre camp, accompagné de trois chefs de guerre et de plusieurs guerriers, pour voir M. de Bourgmont. Sitost qu'il fut arrivé à la tente de M. de Bourgmont, il luy donna la main, les fit asseoir avec ses plus considérés et leur fit donner à fumer. Environ une demy-heure après, il se ra-

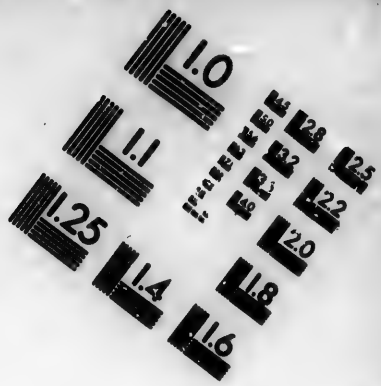

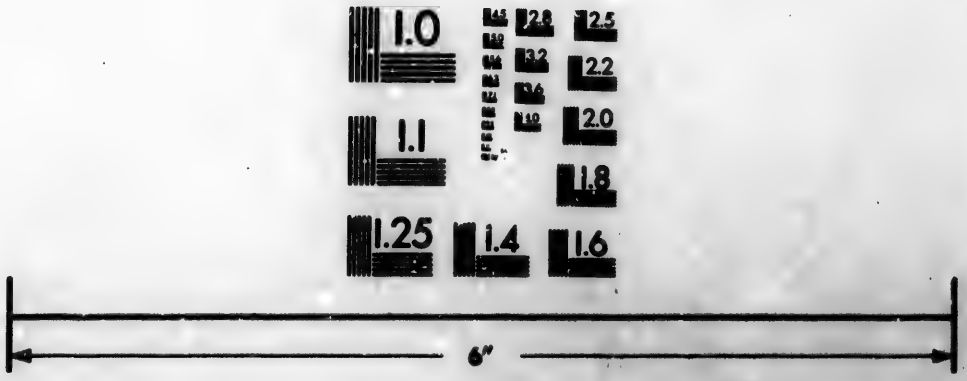

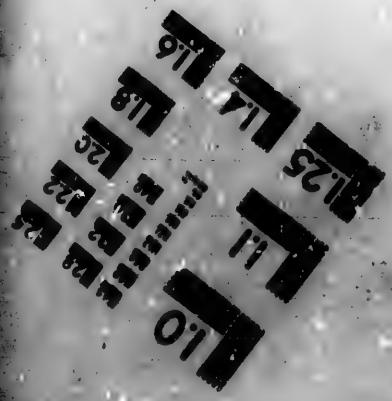

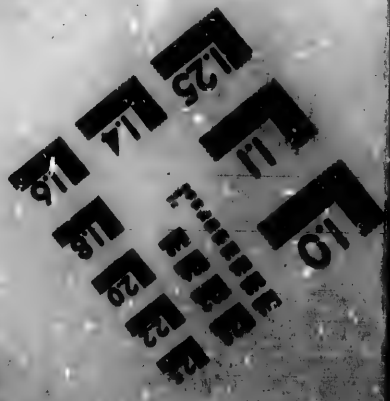

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4600

massa à nostre camp un grand nombre de Padoucas avec plusieurs femmes et enfans; le Grand Chef des Padoucas se leva au milieu de tout ce monde et se mit à haranguer en présence des François et des gens de sa nation; il fit venir les interprètes pour expliquer à M. de Bourgmont ce qu'il alloit dire. Il commença d'abord à dire à nostre interprète, qu'il donneroit deux doigts de sa main pour pouvoir se faire entendre luy-mesme à M. de Bourgmont, et, en mesme temps, commença sa harangue :

« Mon Père, tu vois là un grand nombre de guerriers, mais tu n'en vois pas le quart de tous ceux qui sont sous ma domination. Je les ay pourtant fait tous avertir de ton arrivée, et tu en vois là de douze villages qui sont tous de mon obéissance; je leur ay à tous fait ma harangue pour leur dire les raisons pourquoy tu estois venu, et que tu estois venu pour faire la paix avec nous. Ils m'ont escouté, ils t'ont escouté aussy. Ainsy, ils t'obéiront doresnavant, et moy aussy, et n'ont d'autre volonté que la tienne; mais ils te prient, et moy en particulier, de nous envoyer des François chez nous; nous leur donnerons des chevaux. Nous en aurons dans trois ou quatre lunes plus qu'à présent, car il partira bientost un grand nombre de nos guerriers pour aller chez les Espagnols pour en traiter. Nous allons passer une grande quantité de robes de bœufs pour y porter; ils nous donnent un cheval pour trois robes, mais ils ne sont pas comme toy qui nous as donné beaucoup de marchandises, et eux ne nous donnent rien. Ils nous traitent seulement quelques couteaux et quelques mauvaises haches, mais ils ne sont pas comme toy qui nous donnes des fusils, de la poudre et des balles, des chaudières, des haches, des couteaux, des couvertes, des alesnes

qui nous sont bien utiles pour nous faire des souliers, et autres marchandises bonnes pour nostre usage, et ainsy tu peux délibérer de nous, car nous t'obéirons tous, et je te le dis et te promets que, si tu as besoin de deux mille guerriers, tu n'as qu'à parler. Quand tu voudras, je les feray tous avertir, et ils me suivront tous pour ton service. Je te le répète, tu peux délibérer de nous. »

M. de Bourgmont respondit à son offre : « Mon amy, je te suis bien obligé pour le présent. Nous sommes en paix avec toutes les nations de ce pays-cy ; mais, si, en cas, il y avoit quelque nation qui se brouille, je ne te refuseray pas. » Sur quoy le Grand Chef respondit : « Hé bien, mon Père, tu me fais plaisir, et ainsy, dans le cas où tu auras besoin de moy et de tous mes guerriers, tu n'auras qu'à me le faire sçavoir, je suis toujours tout prest à t'obéir. »

M. de Bourgmont avoit là de ses gens qui leur donnoient à fumer de temps en temps. Après avoir fumé environ un quart d'heure, le Grand Chef des Padoucas se leva, qui estoit assis auprès de M. de Bourgmont, et il commença une autre harangue, où il y avoit plus de trois cents personnes de sa nation et tous les François qui accompagnoient M. de Bourgmont. Il commença d'abord à dire dans sa harangue, en regardant les Sauvages que M. de Bourgmont avoit amenés avec luy : « Ah! mes amis, que vous estes heureux, vous autres, d'estre proches des François, car ils vous fournissent des marchandises dont vous avez besoin, et nous autres nous n'avons rien. Il est vray que nous allons chez les Espagnols, mais ils ne nous traitent que des chevaux, quelques couteaux et quelques mauvaises haches, mais ils ne nous traitent ny fusils, ny plomb, ny poudre, ny chau-

dières, ny couvertes, ny rien de toutes les marchandises que le Grand Chef François nous a données. Ainsy les François sont nos véritables amis », et, en mesme temps, il prit une poignée de terre et dit tout haut : « Je regarde présentement les Espagnols comme cette terre », et en parlant à M. de Bourgmont : « Et toy, je te regarde comme le soleil », en le montrant avec la main, et en luy disant : « Tu es nostre véritable Père, et ainsy nous t'obéirons dans toutes les fois que tu jugeras à propos ; tu peux délibérer de nous, toute nostre nation en est contente, et ce que je te dis est véritable, car je suis escouté et me fais obéir dans tous les villages de nostre nation ; je suis l'Empereur de tous les Padoucas, et ils ne vont jamais en guerre ny chez les Espagnols sans ma permission. Tiens, mon Père, je suis comme toy, je me fais obéir aux miens, et quand j'ay besoin d'un party de mes guerriers pour les envoyer en guerre, à la chasse ou chez les Espagnols, je n'ay qu'à haranguer dans mon village et faire avertir les autres ; aussytost tous mes chefs de guerre s'assemblent à ma cabane, et nous tenons conseil, et sitost que j'ay délibéré pour l'entreprise que je veux faire faire, je commande un chef de guerre ou deux, si je le juge à propos, pour marcher à la teste du nombre des guerriers que j'ay nommés pour telle expédition, et qui ne manquent pas, aussitost leur retour, de me rendre compte de tout ce qu'ils ont fait pendant leur absence. »

Après qu'il eut finy ce discours, il s'assit auprès de M. de Bourgmont, qui luy donna à fumer et prit dans sa main une boëte à tabac de cuivre jaune, façon de Hollande, appartenant à M. de Bourgmont, et qui s'ouvre par de petits ressorts secrets ; il voulut l'ouvrir, mais il ne put en venir à bout. M. de

Bourgmont luy montra à l'ouvrir. Aussitost il en fut amoureux; M. de Bourgmont luy en fit présent. Ensuite il demanda à traiter un habit bleu, doublé de rouge, avec une garniture de boutons de cuivre des deux costés, que M. de Bourgmont avoit sur le corps, avec un de ses pistolets d'arçon. M. de Bourgmont luy donna son habit avec un pistolet, et le chef des Padoucas s'en fut à sa cabane bien content. Nous l'entendismes un moment après, qui haranguoit dans son village et qui preschoit la valeur des François, et ensuite il envoya un cheval à M. de Bourgmont.

Environ une demy heure après il vint à nostre camp un grand nombre de femmes et de filles, qui défiloient les unes après les autres, qui portoient, chacune, un plat de viande cuite, et les autres des viandes séchées au soleil, d'autres des viandes pilées, d'autres des prunes cuites avec les noyaux, ou séchées au soleil. Ils nous apportèrent deux plats de bled d'Inde qu'ils avoient fait cuire; ils n'en avoient pas davantage dans leurs villages; enfin l'on auroit de la peine à croire les caresses que ces gens-là nous ont faites pendant nostre séjour chez eux. Ils ont emporté, au matin, le fils de M. de Bourgmont dans leurs cabanes et l'ont gardé toute la journée, et c'estoit entre eux à qui l'auroit dans sa cabane; ils le ramenèrent le soir à monsieur son père dans son camp. Le fils du Grand Chef luy fit présent d'environ une douzaine de pierres bleues, qui estoient enfilées, comme un chapelet, à la cavalière.

21 Octobre. — La pluye a commencé après minuit et a duré jusqu'à midy ; à une heure de l'après midy il a tombé de la neige fondue. Le Grand Chef des Padoucas est venu ce matin à nostre camp voir M. de Bourgmont, et luy a demandé quand il comptoit partir pour s'en retourner. M. de Bourg-

mont luy respondit : « Demain matin. » Le Grand Chef luy dit : « Très bien, mon Père, je m'en vais haranguer dans mon village pour qu'on apporte à manger pour toy et pour tes guerriers. » A deux heures après midy, le Grand Chef des Padoucas est venu à nostre camp et dit à M. de Bourgmont : « Eh bien, mon Père, tu pars demain ; ainsy, je te prie de te souvenir de moy et de toute nostre nation ; ne manque pas de nous envoyer des François le plus tost que tu pourras, et qu'ils nous apportent des marchandises ; nous leur traiterons des chevaux. Nous en aurons plus qu'à présent, car nous en irons chercher, en ton absence, chez les Espagnols, et dans le cas où les François voudront y aller, je les y feray conduire jusqu'à leur village. »

22 Octobre. — Nous sommes partis des Padoucas à dix heures du matin. Nous avons marché jusqu'à cinq heures, nous avons fait 5 lieues ; l'aire de vent que nous avons tenue est à l'E.-N.-E.

Manière de vivre de cette nation. — Les villages de cette nation éloignée des Espagnols vivent tous de chasse, hyver comme esté. Cependant ils ne sont pas tout à fait errans, car ils ont de grands villages, où ils ont de grandes cabanes. Ils vont en chasse par bandes de cinquante à quatre-vingts, et mesme jusqu'à cent cabanes ensemble ; et quand ils arrivent à leur ancien village, ceux qui estoient restés repartent incessamment, et les arrivants apportent avec eux des provisions de viande sèche, quoyqu'ils ayent le bœuf et le cerf, auprès de leurs villages, d'environ cinq à six journées. Ils trouvent des bandes de bœufs et de vaches en grand nombre et en tuent tant qu'ils veulent.

Manière de cette nation pour faire leur chasse. — Le

Grand Chef harangue, dans son village, la veille qu'il veut envoyer ses guerriers à la chasse, qui s'apprestent pour le lendemain. Il monte environ cinquante à soixante guerriers à cheval avec leurs arcs et leurs flèches ; ils marchent environ 2 ou 3 lieues dans leur camp, où ils trouvent des bandes de bœufs et de vaches, qui sont le plus souvent de trois cents à quatre cents, et ils commencent à les écorner et les galoper à force de cheval et les forcent à leur faire tirer la langue d'un pied ; ensuite leur tirent des coups de flèches, qui leur entrent dans le ventre d'un pied et choisissent les plus grasses à la veue. Ils en tuent, comme cela, tant qu'ils en veulent. Aussy ils crèvent bien des chevaux ; ils n'élèvent jamais de poulains, car les juments qu'ils ont s'avortent toutes à la chasse.

Cette nation ne sème guère de bled d'Inde ; elle en sème cependant quelque peu et quelques citrouilles. Ils ne font pas venir de tabac, et cependant ils fument tous, quand ils en ont ; les Espagnols leur en apportent, quand ils viennent en traite avec eux et leur amènent aussy des chevaux. Les Padoucas leur traitent des peaux de bœufs passées en blanc ou d'autres peaux de bœufs passées avec leur laine, dont ils se servent en guise de couverte.

Cette nation est fort nombreuse, elle s'estend environ 200 lieues. Ils connoissent l'argent, et, suivant leurs discours, les Espagnols travaillent des mines d'argent auprès de villages de leurs nations, car ils nous ont montré la manière dont les Espagnols travaillent leurs mines. Les villages éloignés des Espagnols se servent de couteaux, de pierres à feu pour couper les arbres moyens ; ils s'en servent aussy pour escorcher les bœufs qu'ils tuent.

Cette nation n'est point du tout farouche, ils sont fort fa-

miliers, ce qui donne à connoistre qu'il y a longtemps qu'ils pratiquent les Espagnols. Pour le peu de séjour que nous avons fait chez eux, ils s'estoient rendus fort familiers parmy nos François, et ils auroient bien voulu que M. de Bourgmont leur en eust laissé quelques-uns chez eux ; ils dirent qu'ils en auroient grand soin.

Il y avoit au village où nous avons fait la paix environ cent cinquante cabanes, qui faisoient environ huit cents guerriers, et plus de quinze cents femmes, et environ deux mille enfants. Il y a des Sauvages qui ont jusqu'à quatre femmes. Ils ont aussy quantité de chiens, qui traisnent leurs équipages quand ils manquent de chevaux. Les hommes se couvrent toutes leurs nudités ; la pluspart portent des culottes de peaux passées, et les bas tiennent ensemble à la manière espagnole. Les femmes se couvrent avec des robes de peaux passées ; les brassières et la jupe se tiennent avec des franges tout autour de la mesme étoffe.

Cette nation est tout à fait dénuée des marchandises qui viennent d'Europe et en a fort peu de connoissance. Quand nous touchions nos armes à feu devant eux, ils baissoient la teste de peur ; ils craignent beaucoup les armes à feu. Quand ils vont en guerre, ils vont tousjours à cheval, et ils ont des peaux de bœuf passées exprès, dont ils se garnissent, et ils entourent les chevaux qu'ils parent contre les flèches.

23 Octobre. — Nous sommes partis de nostre camp à cinq heures. Nous avons fait 10 lieues dans nostre journée ; l'aire de vent, que nous avons suivie, est à l'E.-N.-E. Beau temps.

24 Octobre. — Nous sommes partis à cinq heures, nous avons fait 10 lieues ; l'aire de vent que nous avons suivie

est à l'Est; nous trouvions des bandes de bœufs et vaches en quantité.

Le 25, nous sommes partis à cinq heures; nous avons fait 10 lieues dans nostre journée. L'aire de vent est à l'Est. Beau temps.

Le 26, nous sommes partis à cinq heures; nous avons fait 10 lieues dans nostre journée. L'aire de vent est à l'Est. Beau temps, gelée blanche.

Le 27, nous sommes partis à cinq heures; nous sommes arrivés à la rivière des Canzés à trois heures après-midy, que nous avons passée. En arrivant, nous avons campé sur le bord de ladite rivière, nous avons fait 6 lieues; l'aire de vent est à l'Est.

Le 28, nous sommes partis à cinq heures; nous avons fait 8 lieues dans la journée. L'aire de vent que nous suivons est à l'Est. Beau temps.

Le 29, nous sommes partis à cinq heures; dans nostre journée nous avons fait 6 lieues; nous trouvons en chemin quantité de bandes de loups. L'aire de vent que nous tenons est à l'Est.

Le 30, nous sommes partis à cinq heures; nous avons fait 6 lieues dans nostre journée. L'aire de vent que nous tenons est à l'Est. Nous avons eu de la pluye la moitié de la journée.

Le 31, nous sommes partis à cinq heures, nous sommes à une demy lieue des Canzés. Nous avons campé pour laisser passer la pluye; nous avons fait 4 lieues dans nostre journée.

Le 1er Novembre. — Nous sommes partis à cinq heures, nous sommes arrivés sur le bord de la rivière de Missoury, à trois heures, où nous avons fait halte. A midy, nous avons passé les chevaux à la nage, et M. de Bourgmont a fait faire

des canots de peaux pour embarquer une partie du monde et les Sauvages Missoury pour descendre au fort d'Orléans.

Le 2, M. de Bourgmont s'est embarqué dans un canot, six François avec luy, et les Sauvages dans les canots de peau avec quatre François avec eux. M. de Saint-Ange eut ordre d'aller par terre avec le reste des François pour amener les chevaux au fort d'Orléans.

M. de Bourgmont arriva au fort d'Orléans le 5 Novembre à midy, où il avoit laissé M. de Saint-Ange père commander en son absence[1]. Il fit tirer les canons à son arrivée, avec les décharges de mousqueterie, ayant auparavant mis le pavillon au fort, ensuite de quoy le *Te Deum* fut chanté en l'honneur de la paix des Padoucas.

Nous, soussignés, ayant accompagné toujours M. de Bourgmont, depuis et pendant son premier et second voyage aux villages des Padoucas, pour faire avec cette nation l'alliance avec les François et la paix avec les nations nos alliées, qui estoient en guerre avec lesdits Padoucas, nous certifions que la présente relation dudit premier et second voyage est véritable en tous ses points et articles, ayant veu et entendu tout ce qui fait le sujet, le contenu et la teneur de ladite relation. En foy de quoy, nous avons signé le présent certificat au fort

1. En 1736, 29 Juin. Bienville, à propos d'une place de lieutenant réformé, vacante par la mort du sieur de Vincennes, appuyait la demande qu'en faisait le sieur de Saint-Ange père. Celui-ci, au service du Roi depuis plus de cinquante ans, venait d'avoir un fils tué aux Chicachas, et désirait cet avancement pour le fils qui lui restait, commandant d'un poste sur le Missouri.

d'Orléans dans le Missoury, le quinzième jour du mois de Novembre de l'année 1724.

Signé : SAINT-ANGE, en fonction de Major; RENAUDIÈRE, ingénieur pour les Mines; DUBOIS, sergent; DELACHENAIE, JEANTY, FERET DE FORGE, DARBES, J. BONNEAU, HENRY, + marque ordinaire de CHATEAUNEUF, QUESNEL, et + marque ordinaire de PICHARD.

X

CONSEIL GÉNÉRAL DES NATIONS MISSOURY, OSAGES, ET OTOPTATA,

LE 19 NOVEMBRE 1724,

AU SUJET DU CHOIX DE CEUX QU'ILS ONT A DÉPUTER POUR ALLER EN FRANCE AVEC LE SIEUR DE BOURGMONT, PAR ORDRE DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES.

Paroles des Missouris. — Notre père, à ton arrivée sur nos terres, lorsque tu es revenu de l'autre bord du Grand Lac, où tu dis que sont les tiennes, où est le maistre absolu, le grand Onontio, qui éclaire, ainsi que le soleil, toute la terre, tu nous as parlé de sa part. Tu nous as fait entendre qu'il demandoit quelques chefs de notre nation, lorsque tu retournerois où il t'a fait commandement.

Tu nous vois tous assemblés à ce sujet. Quoy que nous ayons l'esprit grossier, nous estimons cependant qu'il seroit honteux pour la nation de ne pas obéir à la demande que nous

fait ce Grand Chef, dont nous avons entendu parler en naissant.

Voilà quatre chefs, dont nous te chargeons, et la fille du Grand Chef de la nation, pour les conduire dans ce pays, d'où viennent les fusils, la poudre, et généralement toutes les marchandises que nous voyons.

Nous leur enjoignons premièrement d'offrir nos bras et nos terres au Grand Maistre des François, et de dire que nous sommes prests à faire ce qu'il nous ordonnera.

Nous aimons la nation Françoise et hayssons naturellement l'Espagnol et l'Anglois. Nous l'avons fait connoistre, il y a trois hyvers, les Otoptata, Panimaha et nous, ayant entièrement deffait un gros party d'Espagnols, qui venoit pour s'establir parmy nous.

Nous voulons que nos chefs représentent au Grand Maistre que nous souhaitons voir establir sur nos terres les François, que nous soutiendrons en tout ce que nous pourrons.

Tu nous as fait faire la paix avec ceux de nos alliés avec qui nous estions brouillés, et alliance avec les Padoucas, alliés avec les Espagnols et nos ennemis; nous ne la romprons point.

Si nous estions abandonnés par les François, nous craindrions que les jeunes gens ne se débauchassent avec les Renards nos ennemis; il y a longtemps qu'ils taschent de nous mettre dans leur party.

Nous souhaitons des Collets Blancs dans nos villages pour instruire la jeunesse à la prière et leur donner de l'esprit.

Allons! levez-vous et partez sur le champ. Le maistre de la vie aura pitié de vous. Nous allons vous pleurer un moment pour ne plus songer à vous, si vous mourez dans

vostre voyage. L'on meurt partout. Nous voyons tous les jours des hommes et des femmes, qui viennent d'où vous allez, quoy qu'ils soyent François. Vous estes des hommes comme eux; un de nos enfans y a esté et s'en retourne avec nous.

Ne doute donc plus aujourd'huy de la confiance que nous avons en toy. Tu ne nous as jamais trompez : prends le soin de tes enfans. S'ils sont plus de vingt-cinq lunes sans revenir, nous les comptons morts.

Nous espérons que nos gens ne reviendront pas nuds ny les mains vuydes, s'ils vont dans le pays où se fait tout ce que nous aimons.

Paroles de la nation Osage. — Voilà, notre père, nos frères les Missoury qui viennent de te parler; nous estions tous ensemble convenus de ce qu'ils ont dit. Nous croyons que tu dois estre content de nous, aussy bien que de toutes les nations de cette contrée.

Tu nous as dit que le Grand Chef des François t'avoit envoyé pour establir un poste, et faire la paix et une alliance générale tant avec nos alliés qu'ennemis; tu nous dis estre content, et que tu vas en rendre compte à ton maistre qui est notre véritable père. Nous te chargeons de quatre des principaux de notre nation aux mesmes conditions que les Missoury. Aye pitié d'eux, nous te les recommandons.

Nous allons attendre leur retour pour savoir ce que l'on demande de nous et pour nous rapporter ce qu'ils auront vu dans leur voyage.

Les Otoptata, dans l'assemblée des chefs de leur nation, parlent : Tu sçais, notre père, que nous ne sommes pas moins bien intentionnés que les Missoury et Osages, qui viennent de te parler, à faire ce que tu demandes de nous. Tu nous demandes

trois chefs de nostre nation pour aller de l'autre costé du soleil, où est le Maistre de toutes les nations. Nous souhaitons d'apprendre par le retour de nos alliés si tout ce que tu nous dis est vray.

Nous ne voulons risquer qu'un de nos gens. Tu sçais que nous députasmes, il y a dix ans, son grand père, grand chef et grand guerrier, pour aller jusqu'au bord de la mer, qui est fort éloigné d'icy, porter le calumet de paix; il y mourut. Nous l'avons beaucoup regretté, nous le pleurons encore; celuy-cy en passant va voir les os de son père. Ne prends pas cecy pour une lascheté; tous les François de ce pays sçavent que nostre nation a esté détruite par la guerre. Nous ne te parlons pas beaucoup, d'autant que les Missourys viennent de te parler pour les trois nations, portant parole pour tous.

XI

RÉDUIRE OU ABANDONNER L'ÉTABLISSEMENT SUR LE MISSOURI.

Extrait des Instructions données à M. Périer.

30 septembre 1726.

On entretient encore sur la rivière du Missoury, à près de 180 lieues plus loin que les Illinois, un fort où il y a actuellement douze à quinze hommes, quoy que le tout dust estre réduit à huit. Si cette dépense paroist inutile à M. Périer, il la fera cesser, et se contentera d'envoyer dans ce lieu le missionnaire qui y est destiné.

XII

UN FRANÇAIS, ÉTABLI AUX PANIMAHAS,

VA CHEZ LES RICARAS,

QUI HABITENT LE HAUT DU MISSOURI.

LES FRÈRES MALLET ET SIX AUTRES FRANÇAIS,

PARTIS DE LA RIVIÈRE DES PANIMAHAS,

DÉCOUVRENT LA RIVIÈRE PLATE,

RENCONTRENT DES VILLAGES DE LA NATION LALITANE

ET ARRIVENT A SANTA-FÉ.

AU RETOUR ILS TROUVENT LA SOURCE DE L'ARKANSAS.

ILS ENTREPRENNENT

UN SECOND VOYAGE AVEC FABRY DE LA BRUYÈRE,

ET, NE POUVANT PAS L'ATTENDRE,

FONT LE CHEMIN A PIED

DEPUIS LA RIVIÈRE SAINT-ANDRÉ.

I

UN FRANÇAIS ÉTABLI CHEZ LES PANIMAHAS VA AUX RICARAS.

Extrait d'une Lettre de M. de Bienville au Ministre de la marine.

22 avril 1734.

Un François, qui demeure depuis quelques années avec les Panimahas, establis sur le Missouri, ayant esté avec ces Sauvages aux Ricaras, qui habitent le haut de cette mesme rivière, et qui n'avoient point encore vu de François, a trouvé dans ces quartiers plusieurs mines d'argent, qui luy ont paru très riches, une entre autres, qu'il croit vierge. Deux voyageurs partiront avec luy vérifier ce rapport.

II

VOYAGE DES FRÈRES MALLET AVEC SIX AUTRES FRANÇAIS, DEPUIS LA RIVIÈRE DES PANIMAHAS DANS LE MISSOURI JUSQU'A SANTA-FÉ. (1739-1740.)

Extrait du Journal de ce voyage, présenté à MM. de Bienville, Gouverneur, et Salmon, Intendant de la Louisiane.

Pour l'intelligence du chemin que ces Canadiens ont fait pour découvrir le Nouveau Mexique, il est bon de sçavoir qu'il y a 100 lieues des Illinois aux villages Missouris, dans

la rivière de ce nom, — 80 lieues de là aux Canzès, 100 lieues des Canzès aux Otoctatas, et 60 de là à l'embouchure de la rivière des Panimahas dans le Missouri. — Cette nation est establie à l'entrée de la rivière de leur nom, et c'est de là que les Découvreurs prennent leur point de partance, le 29 May 1739.

Tous ceux qui avoient tenté jusqu'à présent de pénétrer jusqu'au Nouveau Mexique avoient pensé le trouver aux sources du Missouri, et à cet effet ils avoient monté jusqu'aux Ricaras, qui sont à plus de 150 lieues des Panis. Les Découvreurs prirent, sur le rapport de quelques Sauvages, une route toute différente, et, partant des Panis, ils traversèrent les terres, ils retournèrent sur leurs pas presque parallèlement au Missouri.

Le 2 Juin, ils tombèrent sur une *rivière qu'ils nommèrent la rivière Plate,* et voyant qu'elle ne les écartoit point de la route qu'ils avoient en idée, ils la suivirent en la remontant à droite l'espace de 28 lieues, et en cet endroit ils trouvèrent qu'elle faisoit fourche avec la rivière des Padocas, qui venoit s'y jeter.

Trois jours après, c'est-à-dire le 13 Juin, ils traversèrent à la gauche de ladite rivière, et, traversant une langue de terre, ils couchèrent, le 14, de l'autre bord de la Rivière des Costes, qui se jette aussi dans la rivière Plate.

Les 15 et 16, ils continuèrent à couper dans les terres, et, le 17, ils tombèrent sur une autre rivière, qu'ils nommèrent des Costes Blanches. Ils traversèrent dans ces trois jours des pays de plaine, où ils ne trouvèrent point de bois seulement pour faire du feu, et il paroît par leur journal que ces plaines s'estendent jusqu'aux montagnes voisines de Santa-Fé.

Le 18, ils couchèrent au bord d'une autre rivière, qu'ils traversèrent et qu'ils nommèrent la Rivière Aimable.

Le 19, ils trouvèrent encore une rivière, qu'ils traversèrent et qu'ils nommèrent la Rivière des Soucis (?).

Le 20, ils tombèrent sur la rivière des Cancés, ce qui fait voir approchant la route qu'ils ont fait partant des Panis; ils la traversèrent et y perdirent sept chevaux chargés de marchandises. Cette rivière est profonde et a beaucoup de courant.

Le 22, ils traversèrent encore une rivière, qu'ils nommèrent la Rivière à la Flèche.

Le 23, ils traversèrent encore une rivière, et retrouvèrent ces grandes prairies découvertes, où ils ne faisoient du feu qu'avec la bouze de vache.

Le 24, ils trouvèrent encore une rivière, et, depuis le 26 jusqu'au 30 compris, ils en trouvèrent tous les jours. Enfin, le 30, ils trouvèrent sur des pierres, au bord de la dernière rivière, des marques des Espagnols.

Ils avoient fait alors 155 lieues, à leur estime, de traverse dans les terres depuis les Panis, presque toujours à Ouest. Ils estiment que cette rivière est une branche de la rivière des Arkansas, et la mesme qu'ils ont trouvée plus bas à leur retour, le dixième jour de leur départ de Santa-Fé.

Ils la suivirent en sa gauche jusqu'au cinquième de Juillet, qu'ils trouvèrent un village d'une nation Sauvage, nommée Laïtanes [1]; ils firent un présent à cette nation et reçurent quelques chevreuils. Ils furent coucher à une lieue de là, s'estant aperçus que ces gens là avoient quelques mauvais desseins.

1. Ce même mémoire dit « Laitanes et La Litanes ». — Perrin Dulac les appelle « Halitanes ou Têtes Pelées ».

Le 6, ils s'écartèrent des bords de cette rivière, et en partant il vint à eux un Sauvage Ricara esclave chez les Laïtanes, qui leur dit que cette nation avoit envie de les défaire. Ils le renvoyèrent, disant qu'ils n'avoient qu'à venir et qu'ils attendoient. Les Laïtanes ne firent aucun mouvement et l'esclave estant revenu à eux, ils luy demandèrent s'il sçavoit le chemin pour aller chez les Espagnols. Il leur respondit qu'il le sçavoit, ayant esté esclave chez eux et y ayant même esté baptisé. Ils l'engagèrent à les guider, sur l'espérance de luy procurer la liberté. Il y consentit, et ils firent ce jour-là 10 lieues pour s'esloigner de cette nation.

Le 10, ils aperçurent les Montagnes Espagnoles, à plus de 10 lieues d'eux, et, le 12, ils couchèrent à la première montagne; le 13, ils couchèrent à trois cabanes Laïtanes, à qui ils firent un petit présent.

Le 14, ils trouvèrent encore une rivière, qu'ils nommèrent la rivière Rouge, mais qui vraysemblablement est encore une branche de celle des Arkansas, et, à 21 lieues de là, ils trouvèrent le premier poste Espagnol, qui est une mission appelée Piquouris.

Le 15, ils avoient trouvé trois Indiens, à qui ils avoient donné une lettre pour le commandant de Taos, qui leur avoit envoyé le lendemain du mouton et du pain de froment fort beau.

Lorsqu'ils furent à une lieue du premier poste, le Commandant et le Padre vinrent au-devant d'eux avec beaucoup de monde. On les reçut fort bien et même au bruit des cloches, à ce que porte leur relation.

Le 21, ils partirent de Piquouris et arrivèrent à midy à une autre mission nommée Sainte-Croix; l'après dîner ils pas-

sèrent à une autre nommée la Cagnada et ils y couchèrent à un bourg, nommé Sainte-Marie, où ils furent bien reçus des Espagnols.

Le 22, ils arrivèrent à Santa-Fé, ayant fait 265 lieues depuis la rivière des Panimahas. On peut voir dans le certificat ci-joint, de quelle manière ils y ont esté reçus et y ont vescu pendant les neuf mois qu'ils y ont esté à attendre la réponse du Vice-Roy du Mexique. Il n'est pas estonnant qu'ils ayent esté si longtemps à attendre, parce qu'il y a 500 lieues par terre de Santa-Fé au Vieux Mexique, et il ne part qu'une caravane tous les ans pour faire ce voyage.

La réponse du Vice-Roy estoit, selon le rapport de ces Canadiens, de tâcher de les engager à rester dans le pays, et ils pensent qu'on avoit dessein de les employer à faire la descouverte d'une terre, qui, suivant la tradition vraye ou fausse des Indiens du pays, est à trois mois dans les terres du Ouest, où ils disent qu'il y a des hommes vestus de soye, qui habitent de grandes villes sur le bord de la mer. Quoy qu'il en soit, ils aymèrent mieux s'en retourner, et on les laissa partir avec les lettres, dont copie est cy-jointe.

Santa-Fé, suivant leur rapport, est une ville bastie en bois et sans aucune fortification. Il peut y avoir 800 familles Espagnoles ou mulastres, et aux environs il y a nombre de villages d'Indiens domiciliés, dans chacun desquels il y a un Padre qui fait la mission. Il n'y a que quatre-vingts soldats de garnison, mauvaise troupe et mal armée. Il y a des mines fort près de là, auxquelles on ne travaille point. Il y en a d'autres, dans cette province, qui sont mises en valeur pour le compte du Roy d'Espagne et dont l'argent se transporte, tous les ans, au Vieux Mexique par la caravane.

Il paroist, par une des lettres ci-jointes, que les Gouverneurs s'emparent des marchandises qui en viennent, et font le peu de commerce qu'il y a à faire, ce que les Padres et d'autres voudroient bien faire.

La nation Lalitane (*sic*), dont il est parlé dans le Journal, n'est pas chrestienne, comme les autres nations voisines. Mais elle est en paix avec les Espagnols. Les Canadiens assurent que le peu de marchandises qu'ils y ont distribuées y ont fait un grand effet, et que cette nation seroit toute entière à nous, si nous avions quelque establissement dans le pays.

Le 1er May 1740, les Découvreurs, au nombre de sept, le nommé Moreau s'estant marié dans le pays, partirent de Santa-Fé, dans le dessein de chercher le Mississipy et de se rendre à la Nouvelle-Orléans par une route opposée à celle qu'ils avoient tenue.

Le 2, ils arrivèrent à une mission nommée Pequos, où ils séjournèrent deux jours.

Le 4, ils en partirent et vinrent coucher à une rivière du mesme nom. Ils pensent que cette rivière peut estre une branche de la rivière Rouge ou de celle des Arkansas. Ils la suivirent le 5 et la quittèrent le 6. Le 7, ils en rencontrèrent une autre, courant de mesme que la première, qu'ils nommèrent la rivière à la Jument. Ils la quittèrent pour traverser dans les terres, suivant la route qu'ils avoient en idée, et le 10, ils rencontrèrent une troisième rivière, qu'ils estimoient devoir tomber dans la rivière Rouge ou dans celle des Arkansas et qu'ils croyent estre la mesme branche, où ils avoient trouvé plus haut, en allant à Santa-Fé, les premières marques Espagnoles. Ils estoient pour lors à 35 ou 40 lieues de cette capitale et ils estiment qu'on pourra remonter jusqu'à cet endroit,

lorsqu'on retournera pour perfectionner leur descouverte.

Les 11, 12 et 13, ils suivirent cette rivière; ce dernier jour, trois des sept prirent le party de quitter leurs camarades pour reprendre la route des Panis et se rendre aux Illinois, ce qu'ils ont exécuté, suivant les lettres venues en dernier lieu de ce poste, et les quatre autres persistèrent dans la résolution de venir icy. Le mesme jour, ils trouvèrent un party de huit hommes Laïtanes, avec qui ils couchèrent.

Le 15, en suivant la mesme rivière, ils trouvèrent un village Laïtane, où ils disent avoir vu une quantité de chevaux ; ils y couchèrent. On leur fit festin, et on leur donna des chevaux pour quelques couteaux et autres bagatelles.

Ils continuèrent en suivant la rivière jusqu'au 22. La nuit de ce jour, ils perdirent six chevaux. Depuis le 22 jusqu'au 30, ils prirent un peu plus dans les terres et, ce jour, ils rencontrèrent deux hommes et trois femmes Padokas, à qui ils donnèrent la main ; mais, peu de temps après, la peur prit à ces Sauvages, qui jetèrent la viande, dont ils estoient chargés et se sauvèrent avec leurs femmes, sans qu'il fust possible de les faire revenir.

Le 8 Juin, ils revinrent sur le bord de la rivière, qu'ils suivirent jusqu'au 14 ; les 15, 16, 17, 18 et 19, ils séjournèrent, et, s'étant bien consultés sur le cours que paroissoit avoir cette rivière, ils résolurent d'abandonner dix-huit chevaux qu'ils avoient et de faire des canots d'écorce d'orme pour s'y embarquer. Cela fut exécuté, quoyqu'ils n'eussent plus que deux couteaux entre eux quatre. Ils avoient fait alors 220 lieues par terre depuis Santa-Fé.

Le 20, ils s'embarquèrent dans deux petits canots et firent dix lieues, cette rivière n'ayant que peu de courant.

Le 21, ils firent autant de chemin. Le 22, ils virent deux belles embouchures de rivières, qui pourroient bien estre les rivières de Pequos et de la Jument qu'ils avoient traversées près de Santa-Fé. Enfin, le 24, ils furent agréablement surpris de *se trouver à la source de la rivière des Arkansas*. Ils avoient alors fait 42 lieues en canot. Ils trouvèrent, au-dessous de la Fourche, une cabane de Canadiens, qui estoient en chasse pour des viandes salées. Comme il ne leur restoit plus que leurs armes et quelques munitions, ils se mirent en chasse avec les autres, et chargèrent une pirogue de salaison, avec quoy ils se rendirent au fort des Arkansas et de là à la Nouvelle-Orléans.

III

ARRIVÉE DES HUIT FRANÇAIS A SANTA-FÉ

LE 24 JUILLET 1739.

Copie d'un certificat donné à Santa-Fé aux sept François, par le général Jean Paëz Hurtado, alcade, major et capitaine de guerre de cette ville capitale de Santa-Fé et sa juridiction, lieutenant de gouverneur et capitaine général de ce royaume du Nouveau-Mexique et ses Provinces.

Je certifie, autant qu'il est en moy, au capitaine dom Louis de Saint-Denis, qui commande le fort qui est à l'entrée de la rivière Rouge, et à tous autres Gouverneurs et Capitaines, juges et justices du Roy Très Chrestien de France, à tous officiers militaires ou politiques, à qui la présente paroistra, que le

24 Juillet de l'année passée 1739, il arriva dans cette ville de Santa-Fé huit François nommés Pierre et Paul Mallet frères, Philippe Robitaille, Louis Morin, Michel Beslot, Joseph Bellecourt et Manuel Gallien, créoles de Canada en la Nouvelle-France, et Jean David d'Europe, lesquels furent reçus en ma présence par le sieur Dominique de Mendoça, Lieutenant-Colonel, Gouverneur et Lieutenant général de ce Royaume, à la porte du palais, où ledit Paul Mallet estant entré avec ledit seigneur et dom Sant-Iago de Reibaldo, vicaire de ce royaume, ledit seigneur Gouverneur luy demanda d'où ils venoient et à quelle fin. A quoy ledit Paul respondit qu'ils estoient de la Nouvelle-France, et qu'ils venoient à dessein d'introduire un commerce avec les Espagnols de ce royaume pour l'estroite union qu'il y a entre les deux couronnes de France et d'Espagne; que, l'ayant entendu, ledit seigneur Gouverneur envoya leurs fusils au corps de garde et cherchant où les loger, parce qu'il n'y avoit pas de place dans le palais, je les menay dans ma maison où je les logeai tous, et, peu de jours après, j'envoyay chercher leurs armes et munitions et quelques hardes à leur usage, qu'ils avoient sauvées d'un naufrage qu'ils firent en traversant une rivière, où ils perdirent neuf chevaux chargés de marchandises et de leurs habits; qu'estant restés presque nus, suivant leur rapport, ils ont eu tant de fermeté pour descouvrir ce royaume et luy donner communication avec les colonies de la Nouvelle-Orléans et Canada que, méprisant toutes sortes de peines et de risques de la part des nations sauvages qu'ils devoient rencontrer, ils sont parvenus à voir les Espagnols, desquels ils ont esté bien reçus, ayant esté invités par eux à manger dans leurs maisons et y ayant esté logés, en attendant que vinst la response de

Mgr l'archevesque vice-roy du Mexique, dom Jean-Antoine Bizaron, ce qui a duré neuf mois, pendant lequel temps les frères Mallet, qui ont esté chez moy et à ma table, ont tenu une conduite très régulière et très chrestienne, et, estant dans le dessein de s'en retourner, je leur ay conseillé qu'au cas qu'ils obtiennent une cédule royale pour le commerce de ce royaume, ils apportent à leur retour un certificat et un passeport du Gouverneur, parce que, sans cela, ils s'exposeroient à la confiscation de ce qu'ils apporteroient, que l'on regarderoit comme contrebande.

En foy de quoy, etc. Donné à Santa-Fé, le 30 avril 1740.

Signé : JEAN PAEZ HURTADO.

IV

PROJET DE RELATION DE COMMERCE

ENTRE LA LOUISIANE ET SANTA-FÉ.

Copie de la lettre écrite au Père de Beaubois, par le Père Sant-Iago de Rebald, vicaire et juge ecclésiastique du Nouveau-Mexique.

Je vous escris, Monsieur, par l'occasion de neuf François qui sont venus de la Nouvelle-France, nommés Pierre et Paul frères, La Rose, Philippe, Bellecourt, Petit-Jean, Gallien et Moreau (*sic*), lesquels m'ont communiqué le dessein qu'ils avoient d'introduire un commerce dans ces provinces, lesquelles se trouvent actuellement dénuées d'argent, et, si on leur permettoit d'exécuter leur dessein, on lèveroit avec facilité cet obstacle, puisque nous ne sommes éloignés que de 200 lieues

d'une mine fort riche et abondante en argent, nommée Chiquagua, où les habitans de ce pays vont souvent commercer; et, s'ils voyoient apparence de pouvoir employer ce qu'ils en pourroient retirer, cela les animeroit à travailler plusieurs mines qu'ils ont. Et, comme ces François m'ont parlé de Votre Révérence et du grand crédit qu'elle a dans la province et ville de la Nouvelle-Orléans, je luy escris en langue espagnole et non en latin, pour ne la pas ennuyer, pour m'informer de l'estat de sa santé que je luy souhaite parfaite et bien de la prospérité, luy offrant mes services. J'occupe icy la place de vicaire et de juge ecclésiastique de ce royaume.

Mon révérend Père, ces François m'ont fait entendre que je pourrois vous demander les marchandises, dont j'aurois affaire, pour subvenir aux besoins de ma famille et que je les aurois facilement par vostre moyen, veu le crédit que vous avez parmy les vostres. Je profite donc sans délai de cette occasion pour vous supplier de me procurer le montant du mémoire cy-joint et de l'envoyer, s'il y a moyen, en me donnant avis des prix fixes en argent ou réaux, auxquels je satisferay en honneste homme et le plus tost que je pourray. Et quoy que je sois dans un royaume où l'argent roule peu, ce que je gagne de ma chapellenie m'est payé en argent ou en réaux que je pourray amasser, mais pour l'avenir j'ay quatre mille piastres à Chiquagua que je feray venir sur la response de Vostre Révérence, et nous sçaurons sur quoy nous devons tabler, pourvu que je trouve mon compte sur les marchandises de votre pays; mais, suivant ce que l'on m'a dit, je présume que je le pourray trouver.

Crainte de vous molester, je suis le serviteur de Votre Révérence.

V

AVANTAGES D'UN COMMERCE AVEC SANTA-FÉ.

BIENVILLE ENVOIE FABRY DE LA BRUYÈRE PERFECTIONNER LA DÉCOUVERTE DES MALLET.

Lettre de MM. Bienville et Salmon.

Monseigneur,

Il est arrivé icy au mois de Mars dernier quatre Canadiens revenant de Santa-Fé, capitale du Nouveau Royaume de Mexique, où ils avoient esté par les terres, sans que personne fust informé de leur dessein. Nous avons esté aussi surpris que satisfaits de cette descouverte, qui peut devenir un objet très important pour la colonie. La Compagnie des Indes a fait de grosses dépenses pour parvenir à la connoissance de ces terres espagnoles. Elle avoit fait construire un fort dans le Missoury, où elle avoit cependant cinquante hommes de garnison, et l'on comptoit alors en faire un entrepôt pour un gros commerce. Elle procura des honneurs et des récompenses au sieur de Bourgmont, qui avoit entrepris cette descouverte et qui la manqua, comme plusieurs autres l'avoient manquée avant lui. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le sieur de La Harpe, qui l'avoit entreprise par la rivière Rouge et par celle des Arkansas, n'avoit pas mieux réussi. Il paroist cependant, par le journal dont l'extrait est cy-joint, *qu'une branche de cette dernière rivière descend des terres espagnoles et qu'on peut la remonter jusqu'à quarante lieues de Santa-Fé.* Il est mesme vraisemblable qu'il y a d'autres branches qui en approchent

beaucoup plus. Quoy qu'il en soit, le voyage de ces Canadiens eust esté infructueux et personne n'eust pu retourner à Santa-Fé, sur leur journal, où les routes ne sont pas marquées, si nous n'eussions trouvé quelqu'un capable d'y retourner avec eux, non seulement pour relever cette route, mais encore pour faire toutes les observations convenables dans le pays et y jeter les fondemens d'un commerce, qui peut devenir extrêmement important. Il est vray que ce commerce aura de grandes difficultés par la distance des lieux; cependant, lorsqu'on pourra aller par eau, il ne sera pas plus difficile d'y faire un convoy tous les ans, aux eaux hautes, qu'il ne l'est d'aller aux Illinois, et quant à ce qui restera de chemin à faire par terre, les chevaux, qui sont en grande quantité dans ce pays, rendront le transport des marchandises praticable. Il ne sera pas impossible d'ailleurs d'engager les Espagnols à les venir chercher à un lieu d'entrepôt, puisqu'il paroist, par une des lettres cy-jointes, que les gens de Santa-Fé vont commercer aux mines de Chikagua, à 200 lieues de chez eux. Il paroist aussi par cette lettre, et les Canadiens assurent qu'il y a des mines connues aux environs de Santa-Fé. Ils disent mesme qu'on leur en a fait voir une, à trois quarts de lieue de la ville, et que, si les Espagnols avoient le débouché de l'argent, ils en tireroient; ils les mettroient bientost en valeur.

Tous ces objets réunis à ceux contenus dans le mémoire ci-joint qui nous a esté représenté par le sieur Fabry, Écrivain de marine icy, nous ont déterminé à accepter l'offre qu'il nous a faite d'aller avec les Canadiens perfectionner leur descouverte; les voyages qu'il a desjà faits dans la colonie nous font présumer qu'il pourra soutenir les fatigues et les risques de celui-cy. C'est d'ailleurs un sujet plein d'émulation, et à

qui nous connoissons des talents, pour réussir non seulement en ce que nous attendons de luy dans cette entreprise, mais encore en tout autre genre d'affaires, où on voudroit l'employer. Il compte aller jusqu'aux Arkansas avec le prochain convoi des Illinois et, de là, avec huit ou dix Canadiens, il continuera sa route jusqu'au Nouveau Mexique, d'où il espère estre de retour au printemps de l'année prochaine.

Nous espérons que Monseigneur approuvera la dépense qui aura été faite pour cette importante descouverte et que mesme il voudra bien la bonifier à la caisse de la Colonie.

Nous sommes avec un très profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : BIENVILLE. SALMON.

A la Nouvelle-Orléans, ce 30 avril 1741.

VI

INSTRUCTIONS DONNÉES A FABRY DE LA BRUYÈRE

IL DOIT REMONTER JUSQU'AU-DESSUS DES FOURCHES DE L'ARKANSAS ET DE LA S'AVANCER A L'OUEST.

Jean-Baptiste de Bienville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Gouverneur pour le Roy en la province de la Louisiane; Edme Gatien Salmon, conseiller du Roy, Commissaire de la Marine, Ordonnateur de ladite Province.

En vertu des ordres du Roy, nostre maistre, de faire descouvrir, autant qu'il sera possible, les terres et pays inconnus, situés dans l'Ouest de cette province, afin de reconnoistre jus-

qu'où peuvent s'étendre ses limites et mesme quelles peuvent estre celles de cette partie de l'Amérique Septentrionale dans son extrémité, inconnue du costé qui paroist confiner à la Chine et à la Grande Tartarie, Nous, conformément aux intentions de Sa Majesté, avons ordonné et ordonnons au sieur Fabry de la Bruyère, un des officiers royaux de Sa Majesté en cette province, de partir avec un détachement composé d'un sergent, un caporal, cinq soldats et sept voyageurs volontaires pour commencer lesdites descouvertes en conformité des instructions cy-après :

Premièrement :

Il remontera le fleuve Saint-Louis jusqu'à l'embouchure de la rivière des Arkansas, et il remontera pareillement ladite rivière jusqu'au dessus de ses fourches, après quoy il prendra son chemin dans les terres du costé du Ouest et du Nord-Ouest, suivant qu'il l'observera plus convenable, nous en rapportant, à cet esgard, aux connoissances dudit sieur Fabry et à l'exigence des cas.

Deuxièmement :

Il poussera son voyage aussy loin que les vivres et munitions et la force de son détachement pourront le permettre, et, dans sa route, il fera toutes les observations qui pourront appartenir à la géographie, à l'astronomie, à la botanique et à la connoissance de la situation et de la qualité des terres qu'il parcourra afin de pouvoir nous en rendre bon compte au retour. Il estimera et relèvera ses routes, prenant hauteur de distance en distance pour pouvoir les rendre aussi justes que possible.

Troisièmement :

S'il rencontre quelque nation indienne inconnue, il leur

proposera la paix et l'alliance avec nous, se tenant cependant toujours sur ses gardes, crainte de trahison et de surprise.

Quatrièmement :

Il s'informera de ces nations si elles sont en paix ou en guerre avec la nation espagnole, et, comme nous avons appris que les nations Osages, Panis et Padoucas faisoient des courses du costé du Nouveau Mexique, attaquant et pillant les caravanes, il assemblera les chefs de ces nations qui nous sont alliées et les exhortera à cesser leurs courses sur les Espagnols, leur représentant que les couronnes de France et d'Espagne ont ensemble une étroite union; et, pour les y engager d'autant plus, il leur fera au nom du Roy, nostre maistre, les présens dont nous l'avons chargé à cet effet. Le tout conformément aux intentions de Sa Majesté, qui nous ont esté manifestées par les dépesches de Mgr le comte de Maurepas, Ministre de la Marine, en date des 10 Octobre 1739 et 12 Novembre 1740.

S'il arrivoit qu'en faisant sa route d'aller ou de venir, il eust à passer sur les terres espagnoles ou qu'il fust forcé d'y relascher pour demander du secours, il remettra aux Gouverneurs pour Sa Majesté Catholique les lettres dont nous le chargeons, par lesquelles nous les prions, en vertu de l'étroite alliance qui subsiste entre les deux Couronnes, de le secourir, s'il en a besoin. Il leur rendra compte de ce qu'il aura fait pour pacifier les nations indiennes ennemies, cy-dessus mentionnées, et il leur offrira de nostre part nos bons offices, et tous autres secours qui dépendront de nous pour le bien du service et de Sa Majesté Catholique et la tranquillité de ses colonies limitrophes à celle-cy.

Au reste, ne pouvant limiter le temps de son voyage ny luy

donner d'instructions plus détaillées pour de semblables entreprises, nous nous en rapporterons à sa prudence et à sa capacité pour tous les cas imprévus et non mentionnés au présent mémoire.

Donné à la Nouvelle-Orléans sous le cachet de nos armes et le contreseing de nos secrétaires, le 1er Juin 1741.

Signé : BIENVILLE ET SALMON.

VII

FABRY DE LA BRUYÈRE

RECOMMANDÉ AUX AUTORITÉS ESPAGNOLES.

Lettre de MM. Bienville et de Salmon au gouverneur de Santa-Fé.

Monsieur,

Nous avons fait partir par ordre du Roy, nostre maistre, le sieur Fabry de la Bruyère avec un détachement de quinze hommes pour travailler à la descouverte de la mer du Ouest et des pays inconnus qui bornent cette province. Comme nous ne pouvons prévenir tous les incidens d'un voyage si long et si périlleux, ny luy marquer précisément les routes qu'il aura à tenir pour remplir sa mission, nous avons l'honneur de vous escrire cette lettre par laquelle nous vous prions de luy donner les secours et les connoissances dont il pourra avoir besoin, s'il est forcé par les mauvais temps, maladies ou autres cas pareils, à relascher dans quelqu'un des postes de votre gouvernement. Nous espérons qu'en considération

de l'étroite alliance qui subsiste entre les couronnes de France et d'Espagne, vous vous porterez volontiers à secourir et protéger ce détachement, et que, si quelqu'un de ceux qui le composent vouloit déserter, ce que nous ne présumons cependant point, vous le feriez arrester et remettre au sieur Fabry de la Bruyère, commandant dudit détachement. Nous en usons de mesme avec les garnisons Espagnoles des Postes qui nous sont voisins, avec qui nous avons des cartels pour la restitution mutuelle des déserteurs. Nous vous aurons, en nostre particulier, beaucoup d'obligation des services que vous pourrez rendre en cette occasion, et nous souhaitons ardemment d'en trouver quelqu'une pour vous prouver la considération infinie, avec laquelle nous avons l'honneur, etc.

VIII

FABRY DE LA BRUYÈRE MANQUE SON VOYAGE.

LES FRÈRES MALLET QUITTENT LA RIVIÈRE SAINT-ANDRÉ, OU ILS L'ATTENDAIENT POUR CONTINUER LEUR ROUTE A PIED.

Extrait des lettres du sieur Fabry, à l'occasion du voyage projeté à Santa-Fé.

En conséquence des ordres de MM. de Bienville et Salmon, gouverneur et commissaire ordonnateur en la province de la Louisiane, le sieur André Fabry de la Bruyère, Écrivain ordinaire de la marine, servant en ladite province, party de la Nouvelle-Orléans en Septembre 1741 pour tenter de

descouvrir la route de Santa-Fé dans le Nouveau Mexique, accompagné des nommez Pierre et Paul Mallet frères, Philippe Robitaille et Michel Beleau, voyageurs Canadiens, ses associés [A], Champart, sergent, Alexis Grappe, caporal... soldats... engagés et le nommé Pantalon, nègre [B].

Le sieur Fabry, n'ayant plus de vivres à son arrivée, fit tuer deux bœufs, dont il en fit saler un pour se rendre jusques aux Fourches, ne comptant point de trouver de chasse en deça. Il eut avec bien de la peine cinq pirogues des Sauvages, avec lesquelles il partit le [C] 31 Octobre et se rendit en trente-cinq jours à 4 lieues des Fourches de la rivière des Arkansas, d'où il ne compte, à cet endroit, que 145 lieues au lieu de 200, comme le comptent les chasseurs. Les pluyes fréquentes qu'il y avoit alors et la bonne intelligence des Canadiens et des soldats lui faisant espérer de réussir promptement, il continua sa route [D] et entra le 7 Décembre dans la Fourche de la gauche, qui est la rivière qui devoit monter jusqu'à Santa-Fé. Il y trouva assez d'eau jusqu'à l'embouchure des deux autres rivières, dont elle recevoit les eaux à 17 lieues au-dessus de la sienne; mais le 13 l'eau lui manqua au dessus de la dernière de ces deux rivières qu'il a nommée la rivière du Sud, et il y fut arresté jusqu'au 21 qu'un orage ayant fait monter l'eau de 5 pieds dans celle qui conduit aux Espagnols, et à laquelle il a donné le nom de rivière Saint-André, il marcha jusqu'au 25 que l'eau luy manquoit encore. Il ne put

A. Acte de société passé par-devant Henry, notaire à la Nouvelle-Orléans, le 21 Août 1741.

B. Lettres du sieur Fabry à M. De Salmon, des Arkansas, le 31 Octobre 1741.

C. Lettre du sieur Fabry à M. De Salmon, du 5 Décembre 1741, à 4 lieues des Fourches des Arkansas.

D. Lettre commune du sieur Fabry en forme de journal du 30 Avril 1742, aux Arkansas.

continuer sa route que le 10 Janvier 1742 et avec beaucoup de peine, ayant esté obligé de traîner les pirogues en quelques endroits.

Le 15, il arriva à l'entrée d'un grand Bayou, au-dessus duquel il n'y avoit pas six pouces d'eau dans la rivière; il campa dans ce Bayou pour y attendre l'eau, ayant fait alors, à son estime, 42 lieues depuis son entrée dans la rivière Saint-André.

Le 24, il vit arriver en son camp un party de trente-cinq Osages, qui alloit en guerre contre les Mentos, que ces Sauvages nomment aussy Panis, qui estoient cy-devant sur la rivière des Arkansas, au-dessus de ses Fourches et à 25 lieues au-dessous des Panis noirs, dont ils se sont retirés sur la rivière Saint-André, où on voit encore leur ancien village et depuis quatre ou cinq ans proche des Kadodakious, où ils sont actuellement.

Le chef du party Osage, ayant parlé de l'autre bord du Bayou et mis pavillon, le sieur Fabry se fit traverser avec ses gens. Ils luy apprirent l'arrivée du chevalier de Villiers aux Missouris, et qu'ils avoient six François traitteurs dans leurs villages; ils luy parlèrent beaucoup de la bonne amitié qui estoit rétablie entre eux et nous, assurant qu'ils ne vouloient plus faire de mauvaises affaires; ils firent leurs feux proche du camp et y couchèrent.

Le 25 au matin, il leur fit présent de poudre, de balles, de quelques couteaux, etc. Ils ne parurent pas contents de ce présent. Ils vouloient avoir des fusils; on leur dit qu'ils n'auroient rien de plus, et les chefs, après avoir boudé et s'estre consultez, envoyèrent prier en festin le sieur Fabry et le nommé Philippes, un des Canadiens, qui servoit d'inter-

prète. Il y eut une explication, dans laquelle ils ne gagnèrent rien. Ils partirent avant midy, promettant que, s'ils faisoient coup, ils reviendroient dans six ou sept nuits et amèneroient des esclaves. Ils revinrent le 3 Février, au nombre de dix-sept, avec sept chevaux, un mulet et deux chevelures, et dirent que le reste de la bande s'estoit séparé d'eux en allant aux Mentos, et qu'ils ne les avoient pas vus depuis. Le sieur Fabry avoit fait faire après leur départ un abattis de bois, dont il se fit entourer pour se mettre à couvert de surprise, en cas qu'ils revinssent en plus grand nombre. Il leur dit qu'il s'estoit fortifié à cause des Panis noirs, qui rôdoient aux environs; ils parurent le croire et l'approuver, ils témoignèrent cependant quelque inquiétude sur son voyage, s'imaginant qu'il cherchoit les Panis et les Padokas pour faire alliance avec eux et leur traiter des fusils. Il les rassura leur disant qu'il alloit voir les François du Ouest, qui estoient nos anciens frères. Ils luy demandèrent s'il comptoit monter la rivière bien hault; il leur respondit que oui, pensant qu'il estoit inutile de leur faire mystère de son voyage, dont ils auroient ouï parler aux Missouris, et d'ailleurs ils voyoient avec luy des Canadiens, qu'ils connoissoient pour avoir fait leur premier voyage. Le chef luy dit qu'il ne devoit point penser à monter cette rivière, qu'il y estoit venu plus de dix fois et qu'il l'avoit toujours trouvée sans eau. Le sieur Fabry, ne pouvant presque douter de la vérité de ce discours par les observations qu'il avoit faites luy mesme, jugea à propos de conférer avec les quatre Canadiens et le sergent du détachement pour décider du party qu'il y auroit à prendre, en cas qu'il fust obligé de quitter la rivière. Il leur représenta qu'il n'estoit point tombé de neige de tout l'hiver, et que, si la sécheresse continuoit, ils ne pou-

voient compter sur la crue des eaux au printemps; que si cette crue venoit à manquer, comme il y avoit beaucoup d'apparence, il se trouveroit fort embarrassé; qu'ainsy il vouloit prendre un party avant le départ des Osages. Tous convinrent que, si la saison ne changeoit pas, il seroit impossible de monter la rivière, et ils conclurent qu'il falloit traiter les chevaux des Osages, qui porteroient la majeure partie des effets; que les pirogues étant allégées, elles pourroient monter avec peu d'eau et que l'on mettroit une partie de leurs gens à costoyer avec les chevaux chargez.

* Il fit proposer sur le champ au chef des Ozages de traiter leurs chevaux, qui luy dit qu'il alloit en parler aux jeunes gens, dont la réponse fut qu'ils ne vouloient pas les traiter, estant en effet en estat d'aller jusques chez eux. On conféra de nouveau sur cette difficulté et les Canadiens proposèrent d'aller sur la piste des Osages chercher des chevaux chez la nation sur laquelle ils venoient de frapper, qui ne devoit pas estre fort esloignée. Ces Sauvages n'avoient mis que deux nuits à se rendre de l'endroit où ils avoient fait coup. Il leur fit sentir les risques qu'il y avoit à se présenter chez une nation inconnue, dans le temps qu'elle venoit d'estre frappée par deux ou trois partis, qu'il convenoit de laisser écouler quelque temps, d'autant que, quand ils amèneroient beaucoup de chevaux, il n'abandonneroit pas la rivière, comme ils luy proposoient, sans avoir perdu l'espérance des eaux du printemps; qu'il estoit assujetty

* Le sieur Fabry passe sous silence que les Osages, en arrivant, luy firent offre de chevaux, qu'il refusa contre l'avis de ses associés, qui s'estoient offerts de les payer de leur propre argent, regardant ces chevaux, avec trois des leurs, comme l'unique moyen de réussir.

Il est vray qu'après que le sieur Fabry eut fait réflexion, il fit courir après les chevaux, mais les Osages, choqués des refus qu'il en avoit faits, les refusèrent.

par ses ordres à remonter cette rivière le plus haut qu'il pourroit, et que n'estant encore qu'au commencement de Février, ce seroit agir trop précipitamment que de songer à l'abandonner; qu'il vouloit attendre l'eau jusqu'à Pasques et qu'alors il seroit temps d'aller chercher des chevaux. Ce raisonnement* parut estre gousté ; cependant, pour se procurer plus d'une ressource, il écrivit aux traiteurs François du Missoury pour les engager à luy traiter des chevaux et à les luy amener. Suivant le rapport des Osages, ils pouvoient faire ce chemin en sept nuits. Il leur marquoit qu'il avoit de quoy payer ces chevaux ; que s'ils faisoient quelques avances en marchandises, il les leur payeroit sur les prix qu'ils les voudroient aux Missourys, et que, si deux d'entre eux vouloient venir avec des Sauvages amener ces chevaux, il leur donneroit à chacun 200 francs pour leurs peines et qu'il les attendroit pendant tout le mois de Février. Il donna cette lettre au chef Osage et de la poudre et des balles pour se conduire.

Le 8 Février, quatre jours après le départ des Osages, il y eut un violent orage du Sud-Est avec pluye et gresle; la rivière monta de plus de trois pieds pendant la nuit, mais au point du jour toute l'eau estoit déjà écoulée, la pente considérable de cette rivière, qui coule partout sur un lit de sable, ne luy permettant pas de retenir longtemps ses eaux. La gelée reprit ensuite et continua jusqu'au 17 Février que, le temps s'étant radoucy et le vent tourné au Sud, les glaces partirent sans que le dégel occasionnast une grande crue, s'estant fait

* Ce raisonnement fut si peu goûté des voyageurs qu'ils s'y opposèrent jusqu'à se faire imposer silence par le sieur Fabry, disant qu'il ne vouloit plus en rien suivre leurs conseils.

sans pluye. Le 18 la rivière monta de deux pieds dans la nuit, et le soir elle estoit aussy basse qu'auparavant. Du 19 au 27 le temps fut couvert, mais sans pluye; le 28 la rivière se trouva un peu plus haute qu'à l'ordinaire, y ayant six à sept pouces d'eau, sans les petits chesnaux des bastures.

Le temps de voir arriver les chevaux estant escoulé, et ne vivant plus que de chevreuil maigre, par le long séjour qu'on avoit fait en cet endroit, ce qui mettoit la troupe de mauvaise humeur, le sieur Fabry proposa de traîner les pirogues pour monter plus hault et trouver du bœuf. Il fut résolu de partir le lendemain.

Le 29, on chargea les pirogues dès la sortie du bayou. Il fallut se mettre à l'eau pour traîner, et on ne put faire que cinq quarts de lieue en toute la journée. Le 1er Mars, une lieue trois quarts de la mesme manière. Le 2, un tiers de lieue, le froid estant grand pour rester à l'eau. Le 3, trois quarts de lieue. Le 4, trois quarts. Le 5, une lieue trois quarts, et il fallut décharger et se servir de leviers pour passer dans des endroits où il n'y avoit point d'eau, et on campa dans un pays chaud. Le 7, on ne marcha point, tout le monde estant fatigué d'une navigation sy penible. On résolut de rester au premier endroit bon pour la chasse, et d'y attendre l'eau. Du 8 au 12, le temps fut plus froid qu'il ne l'avoit esté de tout l'hiver. Dans cet intervalle on reconnut que les environs estoient abondans d'ours et de chevreuils gras, et on résolut d'aller camper une lieue plus haut, dans une pointe basse plus convenable pour le bois.

Pendant le séjour qu'on fit en cet endroit, les Canadiens proposèrent au sieur Fabry d'aller chercher les Mentos. Mallet l'aîné estant celuy qui paroissoit avoir le plus d'idée et le

seul chasseur, il le chargea de cette commission, et luy donna Philippe Chapart et un engagé nommé La Grandeur. Mallet demanda dix jours pour faire son expédition, et il luy en accorda douze. Il le chargea d'un beau présent pour le chef de village, et luy dit d'engager quelqu'un des notables de venir le trouver, pour recevoir la parole du grand chef des François et amener les chevaux qu'il vouloit traiter, et que, si ces Sauvages faisoient quelque difficulté de venir, il laisseroit deux François en ostage; qu'à l'esgard de la route, il luy recommandoit de marcher quatre ou cinq jours au Sud-Est, et s'il ne trouvoit pas les chemins des villages, de couper dans le Sud-Ouest, d'où il reprendroit sa route pour le venir rejoindre. Tout cela fut conclu le 12 Mars, et le 13, au matin, ils partirent. A midy il tomba de la neige pour la première fois de l'hiver. Le 14, il en tomba encore un peu le matin. Le 15 au soir la rivière commença à monter de cinq à six pouces, jusqu'au 16, qu'elle diminua. On se pressa d'embarquer pour gagner la pointe basse, et on avoit résolu de camper. On fut obligé de traîner une partie du chemin, et on n'y arriva qu'à quatre heures après midy.

Le 17 et le 18 on fit un abatis d'arbres et on se fortifia dans un endroit où on se proposoit d'attendre les Mentos, si Mallet les pouvoit trouver.

Le 19, Mallet revint avec ses trois compagnons. Il rapporta que le cinquième jour de sa marche il avoit vu trois feux assez près de luy, qu'il ne doutoit pas que ce ne fût au village, ces feux paroissant estre dans des cotons de Mahy; qu'il avoit balancé à y aller, n'estant pas sûr d'estre de retour dans le terme de dix jours, et qu'il avoit relasché, crainte de donner de l'inquiétude à son sujet; qu'au reste, c'estoit assurément

le village, et qu'il le trouveroit s'il retournoit. Ces assurances consolèrent le sieur Fabry de la relasche. Il luy dit qu'il partiroit dans deux jours, et le questionna sur sa route, mais il ne put rien comprendre sur ses réponses à ce sujet.

Le 21, Mallet party, on ne luy fixa point de temps pour son retour, et La Rose alla avec luy à la place de Philippe. Depuis son départ, le temps changea et il fit fort chaud.

Le 25, jour de Pasques, la rivière monta de six pouces et baissa également le soir. Le 26 et le 27 le temps continua beau, et la rivière monta et baissa comme le 25. Le 28, la rivière resta basse. Elle a dans cet endroit 240 pas de large. Toute son eau passe dans un chenal, qui n'a que 20 pas de large et deux pieds d'eau du costé de l'escore. Une pirogue sert de pont pour traverser à la batture. On peut juger combien elle a d'eau dans les endroits, où elle a sept à huit chenaux qui serpentent dans les battures.

Le 31, Mallet revint sans chevaux ny Sauvages. Il rapporta qu'estant arrivé proche de l'endroit où il avoit vu des feux, il en aperçut d'autres derrière qui ne luy paroissoient pas fort éloignés, qu'il y estoit allé sans les pouvoir trouver; qu'enfin il avoit beaucoup marché et jeusné sans rien voir que des villages abandonnés, et que dans sa route il avoit traversé six rivières, dont une grande. Tel fut le résultat et le compte qu'il rendit de son voyage, dont le peu de succès mortifia beaucoup le sieur Fabry. Il reconnut, mais un peu tard, le fond que l'on doit faire sur l'idée des voyageurs, quand il s'agit d'aller trouver en droiture un endroit qu'ils ne connoissent point. Il avoit donné à Mallet une boussole qu'il luy avoit demandée, et qui ne luy servit qu'à le faire tourner dans le bois un peu plus qu'il n'auroit fait, n'en connoissant point

l'usage. * Le sieur Fabry assembla les quatre Canadiens et le sergent; il leur représenta leur situation, et les bords de cette rivière, qui ne leur permettoit ny d'avancer ny de rétrograder, et que, n'ayant plus d'espérance qu'elle montast ou que la crue durast assez pour leur faire faire plus de trois cents lieues par eau jusqu'au portage, ils vissent entre eux de quelle façon ils pensoient que l'on dust faire pour achever le voyage, et que, sur leur avis, il prendroit un party.

Le lendemain, 2 Avril, ils se rassemblèrent. Le sentiment de Mallet l'aisné fut qu'il n'y avoit point à désespérer de monter la rivière, qu'il falloit attendre au mois de May que les écorces d'orme, avec lesquelles on pourroit monter à peu ..... [1]. Son frère proposa d'envoyer chercher des chevaux chez les Panis noirs. Philippe et La Rose dirent qu'ils suivroient le party qu'on voudroit prendre, par terre ou par eau, et le sergent, que, s'il estoit question de marcher par terre, les soldats ne pourroient porter que leurs armes et peu de vivres, que mesme il y en avoit un hors d'estat de marcher, qu'au reste le détachement estoit prest à suivre le sieur Fabry, qui leur respondit que le party, que Mallet l'aisné avoit proposé d'attendre le mois de May pour faire des canots, ne paroissoit pas convenable, d'autant que, si la rivière avoit de l'eau, il la monteroit avec ses pirogues sans le secours des canots; que si elle ne montoit pas, il faudroit traisner les canots aussy bien que les pirogues, puisque, lorsqu'ils avoient descendu 40 lieues dans le bas de la rivière avec deux petits canots allèges, ils avoient traisné en plusieurs endroits; qu'ainsi

1. Mots passés dans l'original...

* Les Canadiens, qui ont fait cette route, protestent que de cet endroit il ne restoit pas plus de 150 lieues ; ils s'offrirent à mener et rendre le sieur Fabry à Santa-Fé en moins de 22 jours, quelque mauvais marcheur qu'il fust, et de luy porter toutes ses hardes, ce à quoy s'offrit pareillement le détachement.

dans le haut de la rivière, il faudroit traisner du matin au soir avec moins d'eau et des canots plus pesans; qu'en supposant mesme qu'on ne fust point obligé de traisner, il faudroit plus de trois mois pour faire 300 lieues dans une rivière, qui est un torrent quand elle monte, et qui ne garderoit pas son eau la moitié de ce temps, puisqu'il l'avoit trouvée basse lorsqu'il s'y estoit embarqué le 20 Juin; que d'ailleurs luy et les autres luy avoient souvent dit que ces canots * d'écorce demandoient beaucoup de soins, qu'ils se gastoient au soleil, et s'usoient promptement à traisner sur le sable; qu'on devoit penser que les soldats n'ayant point habitude de se servir de ces canots, ils en crèveroient tous les jours quelqu'un; que, naviguant dans le temps des chaleurs, il seroit impossible de les garantir du soleil; qu'estant obligé de les traisner, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, ils ne dureroient pas longtemps, et qu'alors on se trouveroit dans des prairies, où l'écorce manqueroit pour en faire d'autres, on se verroit réduit à de dures extrémités. ** Mallet ne pouvant rien objecter à toutes ces raisons, sa proposition fut rejetée; celle de son frère ne fut pas plus recevable, puisque, n'ayant pu trouver les Mentos qui estoient à deux pas du camp, il n'estoit pas naturel d'aller chercher les Panis noirs, qui en estoient six fois plus loing. A l'égard de la marche à pied, le sieur Fabry repondit que ce seroit sa derniere ressource, et qu'alors il abandonneroit tout ce qu'il avoit apporté, mais que, quand on luy aura

* Ces sortes de canots ne se traisnent point, mais deux hommes les portent aisément.

** Mallet et ses associés, n'ayant que leur expérience pour ces sortes de voyages à opposer aux raisons du sieur Fabry, ne pouvoient pas manquer de le mettre de mauvaise humeur, puisque, dès lors, il avoit resolu de relascher, voyant qu'il ne pouvoit arriver avec le train d'un ambassadeur, leur alléguant qu'il avoit ordre de monter la rivière en voiture et de ne s'y rendre qu'en manière décente.

donné des soldats, on avoit bien pensé qu'ils pouvoient faire quelques lieues à pied, en cas qu'il ne se trouvast point de chevaux chez les nations où il devoit passer, mais non une route aussi longue que celle qui restoit à faire, et qui seroit au dessus de leurs forces, surtout dans les chaleurs ; que les Canadiens mesme n'avoient pas fait ce voyage à pied, puisqu'ils avoient nombre de chevaux en partant des Panis Mahas et en avoient eu d'autres pour revenir jusques à l'endroit où ils avoient fait des canots.

Il n'y avoit cependant d'autre party à prendre que de se procurer des chevaux. Il leur proposa d'en aller chercher luy-mesme où il estoit sûr d'en trouver ; que pour cet effet il alloit descendre avec des pirogues allèges aux Arkansas, et que s'il n'en pouvoit avoir de cette nation, où ils sont encore rares, il y trouveroit du moins quelques chevaux du Roy, qui luy serviroient à porter des marchandises jusqu'aux Kadodaquious, où il en trouveroit à bon marché ; que des Kados, en faisant le Nord, il ne pouvoit manquer la rivière où ils estoient alors ; que cette rivière venant du Sud et du Sud-Ouest, du moins jusqu'à l'endroit où ils l'avoient montée, tout ce chemin, qu'on avoit fait au Sud, estoit autant de moins sur la distance qu'il y a de son embouchure aux Kados, d'où il n'estimoit que 70 à 75 pour les rejoindre, et que d'ailleurs il ne manqueroit pas de guides aux Kados pour revenir et passer chez les Mentos, leurs alliez, s'ils se trouvoient sur sa route.

Ce plan ayant été approuvé, le sieur Fabry se disposa à son départ avec cinq hommes, qui furent Philippes, La Rose, Chapart, La Grandeur et Pantalon. Il auroit désiré emmener Mallet, mais, estant un homme sûr pour la chasse, il le laissa

pour faire vivre la troupe qui restoit, craignant d'ailleurs que la fatigue du voyage ne le mist hors d'estat d'aller plus loing, n'estant pas d'une bonne santé.

Il donna aux voyageurs qui restoient une instruction [E] par écrit, portant en substance qu'il les exhorte à bien vivre entre eux et avec les soldats pendant son absence, et à se bien garder; qu'ils l'attendroient jusqu'au premier jour d'Aoust pour le plus tard*, auquel temps, s'il n'estoit pas de retour, ils prendroient le party qu'ils jugeroient à propos, leur enjoignant, s'ils vouloient continuer le voyage, de ne point mener de troupe avec eux, et de les engager au contraire à retourner à la Nouvelle-Orléans. Par ce mesme écrit il dispose de l'un de ses meubles, en cas de mort, en faveur des deux Mallet, de Philippe et de la Rose, voulant que tout le reste fust remis au nommé Alexis Grappe, caporal, pour estre transporté à la Nouvelle-Orléans. [F] Il donna aussi un ordre par écrit à ce caporal de s'en retourner pour les Arks, s'il apprenoit qu'il luy fust arrivé accident, et qu'il ne fust pas de retour au premier d'Aoust, et sur la déclaration que les Mallet luy firent que, si le voyage ne réussissoit pas, ils ne vouloient jamais se présenter devant M. de Bienville, il leur fit promettre en présence de tous que du moins ils conduiroient les soldats en lieu de seureté, leur faisant un canot et des vivres à la fourche des Arks; après quoy ils prendroient tel party que bon leur sembleroit.

E. Instruction du sieur Fabry aux voyageurs, du 2 Avril 1743, sur la rivière Saint-André, à 52 lieues de son embouchure.

* Les voyageurs n'étoient convenus que de l'attendre trois mois, temps plus que suffisant pour un tel voyage.

Nota. Que le sieur Fabry, ayant fait son ordre pour qu'on l'attendist quatre mois, le remit au caporal, luy deffendant de ne le remettre aux Mallet que quatre jours après son départ.

F. Lettre commune du sieur Fabry, du 24 octobre 1742, aux Natchitoches.

Après avoir pris toutes les précautions qu'il jugea nécessaires, [D] il partit le 4 Avril, mais l'eau estoit si basse qu'il ne put dériver qu'une lieue en trois heures et demy de temps, en traisnant la pirogue pendant tout le chemin, ce qui l'obligea de retourner au camp pour attendre que l'eau montast. Le 5, il plut pour la première fois depuis le 8 Février. L'eau augmenta un peu dans la nuit, et le 6, voyant qu'elle avoit crû de trois pouces, il s'embarqua promptement dans une autre pirogue pour aller joindre celle qu'il avoit laissée plus bas. Il partagea la charge dans les deux afin de les traisner plus aisément et partit aussytost; il mit six jours pour aller jusques aux Fourches, où il trouva la rivière si basse qu'il fut quinze jours à la descendre, ayant échoué en plusieurs endroits.

Le 26, il arriva aux Arkansas, où il remit Pierre Roussel, soldat qu'un ancien mal de jambe renouvelé mettoit hors d'estat de marcher, et prit à sa place le nommé Bellegarde. Pendant son séjour dans ce poste, il rassembla avec bien de la peine cinq des chevaux du Roy. Il n'en eut pas moins à traiter des selles avec les Sauvages, de qui il luy avoit esté impossible d'avoir un certain nombre de chevaux, et supposé qu'il en eust pu avoir quelqu'uns, ils luy auroient coûté plus cher que des esclaves. Il prit le party d'en aller chercher aux Kados, ayant trouvé deux guides qui luy promirent de l'y rendre en dix jours, ce qui luy faisoit espérer de rejoindre sa troupe à la fin de May et de partir tout de suite pour Santa-Fé, où il comptoit arriver en moins de vingt-cinq jours de marche.

Il prit ce party d'autant plus volontiers qu'il se flattoit de

D. Lettre commune du sieur Fabry, en forme de journal, du 30 avril 1742, aux Arkansas.

découvrir en l'exécutant le chemin pour aller en Nouvelle-Espagne (*sic*) par les Kados, et de perfectionner cette descouverte à son retour, comptant de l'extrémité des Grandes Prairies, c'est-à-dire de 30 lieues au-dessus de l'endroit où il avoit laissé ses gens, couper droit aux Kados et se rendre aux Natchitoches par la route ordinaire, et si la Rivière Rouge n'estoit pas belle à descendre, continuer par terre jusqu'aux Bayagoulas, où il s'embarqueroit sur le fleuve, suivant son estime en Novembre ou Décembre ensuivant.

[H] Il comptoit partir des Arks le premier de May, mais les pluyes abondantes, qui survinrent en ce temps-là, ayant causé une inondation considérable, il ne partit que le 4, et fut obligé de relascher le 5, n'ayant pu passer dans les bas-fonds. Les chemins luy paroissant raffermis, [J] il se mit en marche le 21 pour les Kados, avec deux guides Arkansas qui avoient déjà fait la route, un des deux y ayant mesme fait un esclave dans un party de guerre.

Après avoir marché dix-sept jours sur l'autre bord de la rivière Rouge, entre les terres des Yatassés et celle des Kados, sans trouver aucun vestige de chemin de quelque nation, il s'aperçut que ses guides l'égaroient sans qu'il pust l'empescher; lorsqu'il voulut leur en parler et essayer de les redresser, ils furent à la veille. Ils reconnurent bien, quand ils traversèrent la rivière Rouge qu'ils estoient trop dans le Sud, et qu'il avoit eu raison de vouloir aller à Ouest-Sud-Ouest. Il fit tout ce qu'il put pour les engager à reprendre la route, mais en vain. Ils estoient si rebutez que quelque chose qu'il leur pust offrir, ils relaschèrent après quarante-cinq jours de

H. Lettre du sieur Fabry à M. De Salmon, du 20 May 1742, aux Arks.
J. Lettre commune du sieur Fabry, du 14 juillet 1742, aux Arks.

marche dans des pays affreux. Ils arrivèrent enfin aux Arkansas le 5 Juillet.

Ce qu'il y eut de plus fascheux pour le sieur Fabry, il luy mourut trois chevaux de fatigue et de chaleur pendant le voyage, ce qui l'obligea d'abandonner ses marchandises dans le bois pour sauver celles du Roy, qui y perdit cependant neuf fusils de traite et sept haches. Malgré tout, il traita toujours ces Sauvages avec beaucoup de douceur et de libéralité, prévoyant qu'il auroit besoin d'autres guides, et qu'il auroit eu peine à en trouver, si les premiers estoient revenus mécontents.

Un obstacle si imprévu ne le déconcerta point. Deux jours après son arrivée il fit partir Champart avec un des Canadiens et deux bons guides, auxquels trois autres guides se joignirent volontairement, pour aller avertir de ce retardement la troupe restée dans la Rivière, craignant qu'elle ne prît son party au premier d'Aoust, conformément à l'instruction qu'il luy avoit laissée *F*. Il recommanda à Champart et Philippe de faire diligence, et les Sauvages qui les guidoient luy promirent de les rendre en huit jours aux Kados, d'où il ne leur falloit pas plus de temps pour arriver au fort des voyageurs, mais par malheur Champart tomba malade en chemin. Il luy vint un abcès au genouil, et il n'arriva aux Kados que le 25 Juillet. Quoy qu'il n'y eust plus d'espérance de se rendre au fort pour le premier d'Aoust, Champart partit cependant des Kados, pensant que les voyageurs ne pourroient descendre par eau, les rivières estant basses, et que s'ils partoient par terre en abandonnant tous les effets, il les joindroit du moins à la

F. Lettre commune du sieur Fabry, du 24 décembre 1742, aux Natchitoches.

fourche des Arks, où on pourroit également se rassembler pour ensuite faire route [K].

Mais les sieurs Mallet, voyant le temps d'attendre le sieur Fabry presque écoulé et n'entendant point parler de luy, se déterminèrent à quitter la rivière Saint-André pour continuer leur route vers Santa-Fé à pied. [L] Ils firent inventaire des effets dudit sieur Fabry et les remirent [E], suivant son intention, au caporal, qui en donna reçu au bas dudit inventaire. Ils laissèrent toutes les marchandises, à l'exception de quelques présents [M] pour une nation sauvage où ils comptoient passer, et engagèrent les troupes à retourner à la Nouvelle-Orléans.

[K] Les sieurs Mallet prétendent que c'est par la faute du sieur Fabry que l'entreprise n'a point eu la réussite dont on s'étoit flatté.

1° Ils disent qu'il n'a pas voulu traiter les chevaux des Osages, quelques représentations qu'ils ayent pu luy faire, en voulant davantage ou point du tout ;

2° Qu'ils luy proposèrent que l'un d'eux iroit chercher des chevaux chez les Panis (en Espagne) (*sic*), ce qu'il ne voulut point entendre ;

3° Qu'on feroit des canots d'écorce avec lesquels on pourroit monter, ce qu'il n'approuva point,

Et 4° que, pendant l'absence du sieur Fabry, la rivière a été navigable l'espace de quarante jours.

Le premier article est bien différemment traité dans la lettre

K. Lettre des Mallet à MM. de Bienville et Salmon du dernier Juillet 1742, dans la rivière Saint-André.

L. L'inventaire des effets du sieur Fabry, du dernier juillet 1742, avec le receu du caporal.

E. M. Mémoire des effets emportés par le sieur Mallet et le nommé Marcellin, du dernier juillet 1742.

K. Lettre des Mallet à M. de Bienville, du dernier juillet 1742.

commune [D] du sieur Fabry, où il dit qu'il proposa aux Ozages de traiter les chevaux qu'ils avoient enlevés aux Mentos et qu'ils ne voulurent point, ce qui paroist d'autant plus vray qu'il estoit naturel, s'il eust dépendu de luy de s'assurer de ces chevaux pour envoyer plus promptement et plus commodément chez les nations, où il comptoit pouvoir en traiter d'autres. Il n'est point fait mention du second article dans la mesme lettre, mais bien d'une proposition faite par Mallet le jeune d'en aller traiter chez les *Panis noirs,* à quoy il n'y avoit guère d'apparence, puisque son frère, en deux voyages consécutifs, n'avoit pu trouver les Mentos, qui estoient beaucoup moins esloignez, ce qui fit rejeter sa proposition. Les raisons, qui empeschèrent d'accepter celle du troisième article, sont insérées dans la mesme lettre, et, quant au quatrième, il ne s'accorde point avec [N] le journal des Mallet, par lequel il paroist que la rivière a presque toujours esté très basse et mesme à sec.

[F] Champart et Philippes estoient, comme on l'a dit cy-devant, partis des Kados avec des guides qui devoient les mener vers la Fourche. Lorsqu'ils furent près de la rivière Saint-André, ils se séparèrent, et Philippes arriva le 12 Août à dix lieues au-dessus de la Fourche au cabanage d'un chasseur nommé Brin-d'amour, où il trouva le caporal et les soldats qui y estoient depuis deux jours. Philippes, qui avoit amené cinq chevaux avec luy, dit aux soldats que le sieur Fabry devoit arriver bientost avec le reste, ce qui les fit retourner au fort. Ils en-

D. Lettre commune du sieur Fabry, en forme de journal, du 30 avril 1742, aux Arkansas.

N. Journal des Mallet du 6 avril au dernier juillet 1742, pendant leur séjour dans la rivière Saint-André, depuis le départ du sieur Fabry.

F. Lettre commune du sieur Fabry, du 24 octobre 1742, aux Natchitoches.

gagèrent Brin-d'amour à faire le voyage avec eux pour les faire vivre, et ils trouvèrent, en arrivant au fort, Champart qui s'y estoit rendu le 13, à qui ils racontèrent la manœuvre et le départ des Mallet avec un engagé. Le caporal luy fit savoir l'endroit où il avoit caché une partie des hardes du sieur Fabry, qui luy avoient été remises par les sieurs Mallet. Mais il ne sçavoit point où ils avoient caché les effets du Roy et les munitions et marchandises appartenantes au sieur Fabry et aux deux Canadiens qui estoient avec luy. Ils avoient transporté le tout hors du fort, sans en donner connoissance à personne, disant qu'ils reviendroient avec des chevaux pour les emporter. Champart fit chercher, et au bout de deux jours Brin-d'amour découvrit une cache dans un bayou, à une lieue et demie du fort, où se trouva la majeure partie des effets. Champart en fit l'inventaire et mit les choses le plus en règle qu'il put.

Pendant que tout cela se passoit sur la rivière Saint-André, le sieur Fabry estoit party des Arks avec de nouveaux guides et ils s'estoient rendus aux Kados en treize jours et demi. Il fut obligé d'y rester quinze jours pour rassembler trente chevaux, nombre qu'il pensa nécessaire pour un long voyage, où il en périt toujours beaucoup.

Il partit des Kados, le 16 Aoust, avec les chevaux qu'il avoit traités, et se rendit sur la rivière Saint-André, le 31 du mesme mois, à 15 lieues au-dessous du fort. Il y rencontra Champart avec toute la troupe qui descendoient, et qui, ayant jugé qu'ils se trouveroient hors d'estat de continuer le voyage, alloient l'attendre à la Fourche, où Brin-d'amour les auroit fait vivre de sa chasse. Ils luy apprirent tout ce qui a esté dit cy-devant et beaucoup d'autres circonstances qui ne sont point détaillées.

* Le sieur Fabry fut très touché de voir son voyage manqué dans un temps où il auroit dû se flatter de l'exécuter, après un an de peines et de fatigues continuelles. Il se trouvoit sans guides, n'y ayant que Mallet sur lequel il pust compter, sans chasseur pour faire vivre sa troupe, sans munitions, ne s'estant trouvé que de la poudre en chasse et environ 35 livres de balles ** au fort, sans présents ny pavillons pour passer chez les nations, et ayant deux hommes restés malades à la Fourche pour avoir fait 50 lieues à pied en neuf jours, et quand il auroit esté en estat de continuer son voyage, il y avoit tout à risquer de la part du gouverneur Espagnol et rien à espérer, le mystère ayant sans doute esté découvert par les Mallet. Il prit le party d'aller au fort chercher les effets, qu'il trouva dans un grand désordre ***; il en sauva cependant la majeure partie, le reste ayant esté pillé, caché ou emporté par les Mallet. Il rend la justice aux soldats qu'ils ne luy ont fait aucun tort et qu'ils se sont conduits en tout cela avec une fidélité et une sagesse peu communes, ayant esté les maistres de voler ou de déserter avec les autres qui les ont sollicités.

Le sieur Fabry est party du Fort le 4 Septembre. Les Sauvages, qui y estoient avec luy, n'ayant pas voulu luy donner le temps d'envoyer chercher les deux soldats malades restés à la Fourche, il y a envoyé un de ses engagés avec le vieux Phi-

* Le nommé Brin-d'amour, chasseur, qui avoit joint la troupe, offrit au sieur Fabry de faire vivre tout son monde, s'il vouloit continuer sa route et les nommés Philippe et La Roze, qui avoient desjà fait le chemin de Santa-Fé, s'offrirent à l'y conduire sûrement.

** Il y avoit encore plus de cent livres de plomb, ce qui étoit plus que suffisant pour se rendre.

*** Le certificat que le détachement a donné aux Mallet et le testament même du sieur Fabry les justifient amplement de tout ce dont il les accuse.

lippe, Brin-d'amour devant leur donner une voiture pour descendre par les Arks.

En partant de la rivière Saint-André, il a coupé droit sur la rivière des Natchitoches afin de découvrir cette partie de la Colonie. Il n'a fait que 20 lieues pour trouver la rivière Rouge, à trois journées au-dessus des Tavakavas et des Kitsaiches. Il a vu ces deux nations, d'où il est venu par la route des Kados et des Yatassés aux Natchitoches où il a remis seize chevaux, les autres estant morts de fatigue ou ayant esté volez par les Sauvages *.

* Ce voyage infructueux a coûté 22,609 l. 13 s. 6 d. Les Canadiens doivent le recommencer à leurs frais.

Fabry relâcha en novembre 1742 (écrit de la main de Moreau Saint-Méry).

XIII

POUR PARVENIR A LA DÉCOUVERTE DE LA MER DE L'OUEST
MM. DE VAUDREUIL ET BÉGON
PROPOSENT L'ÉTABLISSEMENT DE TROIS POSTES
DANS LE LAC SUPÉRIEUR, DANS CELUI DES CRISTINAUX
ET CELUI DES ASSINIBOUELS.
LE CASTOR COMMENCE A MANQUER
DANS LES AUTRES POSTES.

I

DESCRIPTION DE LA ROUTE

QUI MÈNE DU LAC SUPÉRIEUR AU LAC DES ASSINIBOUELS.

Mémoire joint à la lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon du 12 Novembre 1716, pour être porté à Monseigneur le duc d'Orléans, délibéré par le Conseil, le 3 février 1717.

Sortant du lac Supérieur, on entre dans la rivière de Gamanistigouen. On monte cette rivière pendant 10 lieues, après quoy il y a un portage d'environ 10 arpents, où l'on hisse les canots avec des lignes. Après ce portage il y a un rapide d'environ 2 lieues, et dudit rapide il y a un portage d'un arpent; à 3 lieues dudit portage il s'en trouve un autre d'une lieue, nommé le portage du Chien; après lequel portage l'on tombe dans un lac d'environ 3 lieues de long pour regagner la mesme rivière de Gamanistigouen, que l'on suit pendant 15 lieues; ensuite de quoy l'on trouve un portage d'une lieue, et là il se trouve un lac qui n'a point de décharge, estant au milieu d'une savane. Ce lac a environ 10 arpents de traverse et est à la hauteur des terres. Au bout de ce lac l'on fait un portage dans une savane d'environ une lieue; ensuite l'on tombe dans une rivière, qui a environ 10 lieues et qui descend dans un lac que l'on nomme le *Lac au canot*, et l'on marche environ dans ce lac 6 lieues sur la droite, et on entre dans une anse, où l'on fait un portage dans une pointe de trembles, que

l'on traverse, d'environ 3 arpens, d'où l'on tombe dans une petite rivière remplie de folles avoines, dans laquelle l'on marche environ deux jours en canot, faisant environ 10 lieues par jour; après l'on trouve une chute, où l'on fait un portage d'environ un arpent, au bout duquel il se trouve un Détroit de roches d'environ un arpent, qui tombe à l'embouchure du Lac des Crists ou Cristinaux, qui a environ 500 lieues de tour, que l'on suit en tirant sur la gauche pendant 8 lieues, au bout desquelles ce lac se décharge et forme la rivière *Takamaniouen*, autrement appelée par les Crists *Ouchichiq*, laquelle rivière on descend pendant six jours, faisant au moins 80 lieues sans rapide. A 2 lieues, en entrant dans cette rivière, il se rencontre une chute, où l'on fait un petit portage d'environ demi-arpent. Il se rencontre encore dans cette rivière deux autres pareilles petites chutes, d'où l'on fait les portages au-dessus desdites chutes; ensuite l'on tombe dans ce Lac aux isles, autrement appelé les Assiniboiles ou Gens de la Pierre-Noire, qui a 500 lieues de tour. Ce lac, à gauche en y entrant, est bordé de pays pelés, et le costé de la main droite est fourni de toutes sortes de bois et rempli de quantité d'isles; du bout de ce lac il se trouve encore une rivière, qui tombe dans la Mer du Ouest, suivant le rapport des Sauvages.

La ligne itinéraire ou la droite route, depuis le lac Supérieur jusqu'au Lac des Assiniboiles, est le Ouest et le Ouest Nord-Ouest.

Les Sauvages Assiniboiles ont voulu mener à la Mer de l'Ouest de Noyon, voyageur, il y a environ vingt-huit ans (1688). Il avoit alors hiverné à l'entrée du Lac des Cristinaux, sur la rivière Ouchichiq, qui conduit au Lac des Assiniboiles et de là à la Mer du Ouest, et luy proposèrent au petit printemps

d'aller avec eux à la mer du Ouest, où les Sauvages allèrent en guerre au nombre d'environ cent hommes contre une nation, dont les hommes n'ont environ que 3 pieds 1/2 à 4 pieds de haut et fort trapus. Le sieur Jérémye en a vu deux à la baye d'Hudson, que ces Sauvages y ont amenés, lesquels ils avoient pris au bord de la mer, qui ressemblent à d'autres Sauvages, à l'exception qu'ils ont les cheveux crépus. Ces Sauvages leur ont aussi rapporté qu'il y avoit des villes et des bourgades fortifiées; que les hommes alloient à cheval et les femmes en croupe; que ces hommes sont blancs et barbus. Les mesmes Sauvages rapportent avoir vu des navires, qu'ils ont tiré du canon, et si ledit de Noyon avoit voulu faire ce voyage, les Sauvages luy avoient promis qu'il seroit de retour en cinq mois, luy ayant dit que la rivière estoit très belle et qu'après avoir trouvé le flux et le reflux, ils sont trois jours à descendre à la mer.

Que trois jours auparavant d'estre au flux et au reflux de la mer ils traversent les terres pour gagner une ville, qu'ils disent estre fort étendue et dont l'enceinte est de pierre. Ils disent aussi avoir entendu tirer des coups de canon et vu des vaisseaux au bas de cette rivière, où ils vont en guerre contre ces petits hommes, mais ils n'osent s'approcher de ces villes et bourgades et ne font aucun commerce avec les gens habitués dans ces pays; ils ont pris des moutons, dont de Noyon en a eu deux peaux.

M. d'Iberville, capitaine de vaisseau du Roy, avoit dessein de faire cette découverte par la baie d'Hudson, dans le temps qu'elle appartenoit aux François, sur le rapport que les Sauvages luy en avoient fait et sur les mémoires des Anglois qui s'étoient trouvés dans le fort Nelson, lors de la prise que ledit

sieur d'Iberville en fit en 1694. Les Anglois avoient, avant ce temps-là, deux fois tenté de pénétrer le fond de la baye dans la partie du Nord, où ils ont perdu deux vaisseaux en deux fois différentes qu'ils ont fait cette tentative, lesquels deux vaisseaux ont esté emportés par les glaces, et cette découverte ne pourroit se faire qu'en faisant hiverner des bastiments au fort Bourbon, afin de profiter de la navigation, qui est fort courte, d'autant qu'il faudroit peut estre aller par les 80 degrés Nord, et, suivant le rapport des Sauvages, il faudroit aller par les 90 degrés. Cependant M. d'Iberville avoit dessein de faire cette découverte avec des barques et canots en costoyant la coste. C'est ce qui fait juger qu'il y a presque de l'impossibilité d'aller à la mer du Ouest par le Nord, et qu'*on ne peut tirer de l'avantage du commerce de la mer du Ouest, qu'en le faisant par les terres de ce continent,* suivant le projet ci-joint.

Fait à Québec, le 12e novembre 1716.

Signé : Bégon.

Et au dos du mémoire : La Chapelle.

II

NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR TROIS POSTES

POUR PARVENIR DE LA A LA DÉCOUVERTE DE LA MER DE L'OUEST.

MM. De Vaudreuil et Bégon croyent qu'un des moyens, qu'on pourroit prendre pour étendre le commerce de la colonie et la rendre très utile à la France, seroit de faire la découverte de la mer de l'Ouest, qui est le seul costé où l'on n'ait pas encore tenté de pénétrer.

Quelques voyageurs ont déjà esté jusqu'au Lac des Assini-

boiles, qui est le plus élevé de tous ceux connus dans le continent, et il y a une rivière qui va de ce lac dans la mer de l'Ouest, sur laquelle les barques peuvent naviguer.

Des Sauvages ont apporté de ce lac à M. le comte de Frontenac quelques pièces de monnaies d'argent, qui paroissoient avoir des caractères de la Chine, qu'ils ont dit avoir eu d'un bastiment, avec lequel ils avoient traité à la coste de la mer; ils luy rapportèrent qu'ils avoient aussy eu des haches, qui estoient faites en forme de rondaches et n'estoient pas de mesme métail que les nostres.

D'autres Sauvages, qui ont esté en traite au fort Bourbon, qui est dans la baie d'Hudson, ont rapporté avoir esté dans un grand lac où il y avoit flux et reflux, et qu'ils y avoient vu des nations qui se servoient de chaudières, qui leur ont paru de même métail que des tasses d'argent qu'on leur fit voir, et pareille chose a esté dite par des Sauvages à feu M. d'Iberville, qui avoit dessein d'en faire la découverte. M. de Sérigny, son frère, lieutenant de vaisseau, peut avoir connoissance de ce dessein.

Nota. M. d'Iberville, estant à la baye d'Hudson, envoya le nommé Renaudot pour tascher de découvrir s'il n'y avoit point un passage pour aller à la mer de l'Ouest. Il trouva un détroit, dans lequel il navigua 12 lieues, mais ce dessein n'eut pas d'autre suite.

Il avoit envie de faire cette découverte par la baye d'Hudson sur le rapport que les Sauvages luy en avoient fait, et sur le mémoire des Anglois, qui s'étoient trouvés au port Nelson dans le temps de sa prise en 1694. Les Anglois avoient tenté deux fois cette découverte, mais ils ont perdu par les glaces les deux navires qu'ils y avoient envoyés. Cette découverte ne

pourroit se faire qu'en faisant hyverner des bastimens au fort Bourbon, afin de profiter de la navigation, qui est fort courte, d'autant qu'il faudroit aller par les 80 degrés Nord, et, suivant le rapport de quelques Sauvages, jusqu'aux 90 degrés, ce qui fait croire qu'il y a presque de l'impossibilité d'aller par cet endroit à la mer de l'Ouest. Les Sauvages Assinipoiles ont voulu mener à cette mer le nommé Noyon, voyageur, qui avoit hyverné à l'entrée du Lac des Christinaux sur la Rivière Ouchichiq, qui conduit au Lac des Assinipoiles et de là à la mer de l'Ouest, et luy proposèrent de les accompagner dans une guerre qu'ils alloient faire avec environ cent hommes contre une nation, dont les hommes n'ont que 3 pieds 1/2 à 4 pieds de haut, fort trapus. Le sieur Jérémye, autre voyageur, en a vu deux à la baye d'Hudson, que ces Sauvages y avoient amenés et qui ressemblent à d'autres Sauvages, à l'exception qu'ils ont les cheveux crépus.

Ces Sauvages leur ont aussy rapporté qu'il y avoit des villes et bourgades fortifiées; que les hommes alloient à cheval et les femmes en croupe; que ces hommes sont blancs et barbus. Ils ont dit aussi avoir vu des navires et qu'ils ont tiré du canon.

Quand ils proposèrent audit Noyon d'aller avec eux, ils luy promirent qu'il seroit de retour dans cinq mois, luy ayant dit que la rivière estoit très belle, et qu'après avoir trouvé le flux et le reflux ils sont trois jours à descendre à la mer.

Que trois jours auparavant d'estre au flux et reflux de la mer, ils traversent les terres pour gagner une ville qu'ils disent estre fort étendue et dont l'enceinte est de pierres, qu'ils y ont entendu tirer des coups de canon et vu des vaisseaux au bas de cette rivière, mais ils n'osent approcher de

ces villes et bourgades, ne faisant aucun commerce avec les gens habitant ces pays, où ils ont pris des moutons, dont ledit Noyon a vu deux peaux.

Si la découverte de la mer de l'Ouest estoit faite, la France et la Colonie en pourroient retirer de grands avantages pour le commerce, parce que, le lac Supérieur se déchargeant dans le lac Huron, lequel tombe dans le lac Érié, et ce dernier dans le lac Ontario, dont les eaux forment le fleuve de Saint-Laurent, on pourroit avoir dans chacun de ces lacs, qui sont navigables, des barques pour faciliter le transport des marchandises, qui se feroit en canots depuis la mer de l'Ouest jusqu'au lac Supérieur, les rivières estant fort navigables.

Cette navigation seroit courte, eu égard à celle que les vaisseaux font d'Europe pour y aller, et sujette à beaucoup moins de risques et de frais, ce qui donneroit un si grand avantage sur le commerce de ce pays-là, qu'aucune nation de l'Europe ne le pourroit faire en concurrence avec nous.

Pour parvenir à cette découverte, il est nécessaire de commencer à établir, dès à présent, trois postes, un à la Rivière de Kamanistigoya dans le Lac Supérieur, un autre dans le Lac des Christinaux, et le troisième dans celuy des Assinipoiles.

Ces établissements peuvent se faire, sans qu'il en coûte au Roy d'autre dépense que celle pour quelques présents à faire à ces nations pour les attirer à nous. Le commerce de ceux qui exploiteroient ces postes les dédommagera de la dépense qu'ils seront obligés de faire.

Par le moyen de ces postes on détourneroit les Sauvages de porter leurs pelleteries aux Anglois, qui sont les plus belles du continent, soit en castor et autres peaux à la baie d'Hudson, ce qui pourroit les obliger, dans la suite, d'abandonner ce

poste, n'ayant d'autre commerce qu'avec ces Sauvages.

Il est à croire que ces peuples préféreroient notre commerce, parce qu'ils trouveroient les marchandises toutes portées chez eux, au lieu que dans les voyages qu'ils font pour les aller chercher à la baie d'Hudson ils ne trouvent presque ni chasse ni pêche, et y souffrent beaucoup, estant plus de deux mois à remonter la rivière qui les conduit chez eux, à cause de sa rapidité.

Cet objet est si considérable que M. de Vaudreuil envoyera, à la fin d'Avril, sept à huit canots avec un officier pour établir le premier poste et le second, s'il est possible, ce qui se fera avec peu de dépense.

On pourroit tenter la découverte de la mer de l'Ouest, après que les trois postes seroient bien établis, ce qui se feroit de celuy des Assinipoiles par un petit nombre de François, qu'on pourroit y envoyer avec les Sauvages qui vont à la mer, afin de ménager la dépense, et, suivant les éclaircissements qu'on en auroit à leur retour, on seroit en estat de prendre de justes mesures pour l'entière découverte de ce pays et y former des establissements, suivant la possibilité et les avantages qu'on y trouveroit; ils peuvent estre si grands qu'ils leur semblent mériter une attention particulière.

Observations. — Il est certain que ces postes empescheront plusieurs Sauvages de porter leurs pelleteries à la baye d'Hudson, et, par ce moyen, les François en profiteront; mais il faudroit que MM. de Vaudreuil et Bégon fissent en sorte qu'il n'en coûtast rien au Roy, ou au moins si peu de chose que cela n'augmentast point les dépenses du pays.

Les deux mémoires, joints à la lettre au sujet de cette découverte, sont ci-joints.

M. Bégon y marque qu'il faudroit tenter cette découverte avec cinquante Canadiens, qui y sont plus propres qu'aucune nation, estant accoustumés aux fatigues de ces voyages, portés d'inclination à les faire et habitués à la vie des Sauvages.

Cette découverte ne pourroit se faire qu'en deux ans, en les faisant partir de Montréal à la fin d'Avril.

Il faudroit avoir deux personnes qui sussent faire des cartes et lever la hauteur.

On propose cinquante hommes, parce qu'on se contenteroit d'abord de connoistre, quels sont les peuples qui habitent la coste, leur commerce et les avantages qu'on pourroit en tirer, après quoi on pourroit prendre des mesures pour y faire des établissements considérables.

Cette dépense coûteroit tout au plus au Roy 50,000 francs, en observant d'envoyer des marchandises tant pour les besoins de cet équipement que pour estre en estat d'acheter des vivres et faire des présents aux nations qu'on découvriroit.

Fait et arresté par le Conseil de la Marine, le 3 février 1717.

L. A. DE BOURBON.
LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

Par le Conseil,
LA CHAPELLE.

Décision de S. A. R.

Mander qu'il peut commencer par establir trois postes, et qu'il mande quelle dépense il faudroit faire pour continuer cette découverte en la réduisant au meilleur marché, et qu'il envoye le projet le plus en détail qu'il pourra, de mesme que celui de la dépense qu'il y aura à faire.

L. A. B.

III

LE RÉGENT APPROUVE L'ÉTABLISSEMENT

DES TROIS POSTES PROPOSÉS.

M. DE LA NOUE EST ENVOYÉ A KAMANISTIGOUYA.

Extrait du mémoire du Roy, du 26 juin 1717, à MM. le Marquis de Vaudreuil et Bégon.

Les sieurs de Vaudreuil et Bégon estant persuadés que la découverte de la mer de l'Ouest peut estre avantageuse à la Colonie, Sa Majesté approuve que, pour y parvenir, le sieur de Vaudreuil établisse les trois postes qu'il a proposés : l'un dans la Rivière de Kamanistigoya, dans le Lac Supérieur ; un autre dans le Lac des Christinaux, et le troisième dans celui des Assiniboels ; mais elle compte que ces establissements se feront sans qu'il en coûte à Sa Majesté. Ceux qui y seront employés doivent trouver à s'indemniser par le commerce qu'ils feront ; cependant les sieurs de Vaudreuil et Bégon marqueront quelle dépense il faudroit faire pour continuer cette découverte en la réduisant au meilleur marché, et en envoyeroient le projet le plus en détail qu'ils pourront, de mesme que celui de la dépense qu'il y aura à faire.

MM. de Vaudreuil et Bégon marquent que ledit sieur de Vaudreuil a fait partir, au mois de Juillet dernier, le sieur de

La Noüe, lieutenant, avec huit canots, pour suivre le projet de cette découverte, et, à cet effet, il luy a donné ordre de faire le premier establissement dans la rivière de Kamanistigouya qui se descharge dans le Nord du Lac Supérieur, après quoy il doit envoyer à Tekamamiouen, vers le Lac des Christinaux, pour en faire un second, et avoir, par le moyen des Sauvages, les connoissances nécessaires pour faire le troisième au Lac des Assiniboels. Ledit sieur de La Noue, qui a rencontré le sieur de Louvigny à 150 lieues de Montréal, luy a dit qu'il espéroit, dès cet hiver, engager des Sauvages Crics à parler à ceux de leur nation pour favoriser l'establissement qu'ils vouloient faire à Tekamamiouen, et que, s'il voit qu'il y ait lieu d'envoyer deux François avec les Sauvages, il le fera, et qu'il rendra compte, l'année prochaine, de ce qu'il aura fait.

Ce voyage ne coûte rien au Roy, parce que ces canots se doivent dédommager de leur dépense sur la traite qu'ils feront; mais, pour suivre cette découverte, il est absolument nécessaire que le Roy en fasse la dépense, parce que les gens qui y seront employés *seront obligés d'abandonner toutes les joies du commerce par les mouvements qu'ils seront obligés de faire et le grand esloignement.*

Ils ont fait un projet, qu'ils envoient, sur la manière dont cette découverte se pourroit faire et sur ce qu'il en coûteroit au Roy.

Par ce projet qui est ci-joint, il est marqué :

Qu'il est nécessaire d'avoir cinquante bons voyageurs, dont vingt-quatre occuperont les trois postes, dont il est parlé ci-dessus et les vingt-six autres pour faire la découverte du lac des Assiniboels à la Mer de l'Ouest;

Que les gages de ces cinquante hommes, qu'on estime à

raison de 300 livres chacun par an, coûteront, pour une année. . . . . 15,000 l. »

Pour les vivres pendant deux mois qu'ils seront à monter de Montréal à Michilimakinac. 612 10

Pour bled d'Inde pour leur subsistance, par an. . . . . 4,800 »

Pour de la graisse pour leur subsistance, par an. . . . . 3,000 »

Pour eau-de-vie pour leur subsistance, par an. . . . . 400 »

Pour tabac pour leur subsistance, par an. 75 »

Pour douze canots et agrès, chaudières et ustensiles. . . . . 1,800 »

Pour les marchandises qu'ils emportent avec eux pour faire des présents. . . . . 3,336 »

29,023 l. 10

Ils observent que le prix de ces marchandises est marqué sur le pied qu'elles pourront valoir l'année prochaine, en Canada, en espèces sonnantes, mais que si le Roy les envoye de France, elles coûteront presque moitié moins *.

Pour augmentation d'appointemens à six officiers, qui seront nécessaires tant pour lesdits postes que pour faire la découverte, à raison de 600 livres par an. . . 3,600 l.

Ils observent qu'entre ces officiers, il faut qu'il y en ait deux qui sachent dessiner et prendre hauteur, pour savoir à quelle longitude et latitude ils seront, et faire les observations

* Annotation. — Quand ce seroit moitié moins, cela ne feroit qu'environ 1,600 livres de différence.

nécessaires et les plans des endroits où il y aura des remarques à faire; on en trouvera à Québec qui y seront propres. Comme il faudra environ deux ans pour faire ce voyage, ils estiment que cette dépense pourra aller à 50,000 livres.

Fait et arrêté par le Conseil de Marine, le 7 décembre 1717.

L. A. DE BOURBON.
LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

Par le Conseil :

LA CHAPELLE.

IV

LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE

ENVOYÉ FORMER UN ÉTABLISSEMENT CHEZ LES SAULTEUX DE CHAGOUAMIGON DANS LE LAC SUPÉRIEUR.

Extrait d'une lettre du Marquis de Vaudreuil.

28 Octobre 1719.

. . . . . .

Je continue à donner toute mon attention pour maintenir en paix les nations des pays d'en haut.

Je fis partir, au mois de Septembre de l'année dernière, le sieur de Saint-Pierre, capitaine, et le sieur Linctot, enseigne, avec quelques soldats pour aller établir un poste à la Pointe de Chagouamigon dans le lac Supérieur, parce que les Sauvages de la nation des Saulteux, qui y font leur demeure, et ceux de la mesme nation qui sont à Kioueouenan, menaçant hautement les nations de la baye d'aller venger sur elles la mort

de leurs chefs tués dans la guerre des Renards, il estoit nécessaire qu'il y eust parmy eux des gens capables de les détourner de ce dessein, dont l'exécution auroit pu causer la guerre entre toutes les nations. Le sieur de Saint-Pierre, qui est fort accrédité parmy les Sauteurs, a si bien trouvé le moyen de les tranquilliser qu'ils ne pensent plus qu'à entretenir la paix.

V

LES SIOUX ATTAQUENT LES SAUVAGES DE KAMANISTIGOUYA.

ILS SONT AUSSI EN GUERRE AVEC LES CRISTINAUX. LA NOUE VA CHERCHER A S'ÉTABLIR A TEKAMAMIOUEN.

Extrait d'une lettre du marquis de Vaudreuil.

Québec, le 4 Novembre 1720.

Suivant ce que le sieur de La Noue, qui commande au poste de Kamanistigouya, m'écrit cette année, le sieur Pachot, enseigne qu'il avoit envoyé en 1718 chez les Sioux, ne fut de retour, l'année dernière, à son poste que dans un temps où il n'y avoit plus d'apparence de le faire partir pour la Colonie.

Les Sioux avoient répondu favorablement aux propositions de paix qu'il leur avoit faites, en sorte qu'ils avoient promis authentiquement de casser la tête au premier chef de parti qui feroit coup sur les Christinaux ou autres nations, leurs alliées. C'est de quoy ils faisoient assurer le sieur de La Noue par leurs envoyés.

Le sieur de La Noue, voulant ménager ces bonnes dispositions, jugea à propos, en attendant qu'il pust informer les

Christinaux de Tekamamiouen de renvoyer aux Sioux le sieur Pachot pour leur ramener leurs envoyez et les entretenir dans les bonnes intentions, qu'ils paroissoient avoir. Mais cet officier ne fut pas plus tost rendu à Chagouamigon, qu'il apprit que, contre la parole qu'ils avoient donnée, ils avoient fait coup sur les Sauvages voisins du poste de Kamanistigouya, dont ils en avoient tué dix-sept.

Ce qui, ayant fort alarmé les Sauteurs de Chagouamigon, parmy lesquels on commençoit à chanter la guerre contre les Sioux, le sieur de Saint-Pierre, pour les tranquilliser, jugea à propos de faire partir le sieur de Linctot et le sieur Pachot pour aller chez les Sioux, auteurs de ce mauvais coup, leur reprocher leur perfidie et les engager à faire à la nation qu'ils avoient attaquée une satisfaction qui fust capable de la contenter.

Ces deux officiers ont travaillé de leur mieux pour y réussir; mais ils n'ont pas pu en venir à bout, parce que les *Renards* avoient tellement *prévenu les Sioux* contre les François, en leur faisant entendre qu'ils vouloient les trahir, qu'il a esté impossible de les dissuader.

Les Sauvages de Kamanistigouya, ayant esté informés que les sieurs de Linctot et Pachot n'avoient pu réussir dans les négociations dont ils avoient été chargés, ont pris la résolution de continuer la guerre et forment un parti considérable, qui, selon toutes les apparences, détruira les Sioux, c'est-à-dire ceux qui composent un village de cette nation, lesquels sont si féroces qu'il est impossible de les réduire que par les armes, car ceux des autres villages témoignent assez qu'ils ne veulent avoir aucune part à cette guerre et qu'ils souhaitent la paix.

Le sieur de La Noue me marque qu'il comptoit de partir, cet automne, de son poste pour aller hiverner à Tekamamiouen, les Christinaux le demandant avec instance. Si on peut establir un poste, il sera très avantageux pour le commerce de cette Colonie par le castor gras qu'on en tirera et qui y est en abondance. Cette qualité de castor estant tout à fait nécessaire pour la consommation dans la chapellerie, on aura leurs pelleteries, qui consistent principalement en martres des plus belles et en loups cerviers, et on les engagera insensiblement à venir faire leur traite à Kamanistigouya, en les détournant d'aller la faire à la baye d'Hudson. Les Anglois, qui y ont des establissements, seront par là privés de ce commerce, et la colonie en profitera.

Je me trouve obligé de représenter icy au Conseil qu'une des choses qui contribuera le plus à entretenir la fierté des Sioux et des Renards, c'est la facilité qu'ils auront toujours d'estre fournis de poudre, plomb, armes et autres marchandises par le moyen des coureurs de bois du Canada, qui, s'estant retirés dans le gouvernement de la Louisiane, vont faire la traite, en remontant le Mississipi jusqu'au pays des Sioux, avec des congés, que l'officier qui commande dans tout le pays des Illinois, leur donne. Cet officier, selon le rapport de tous les Canadiens qui sont revenus de ce païs-là dans la colonie, s'imagine que le gouvernement de la Louisiane s'étend dans toutes les terres qui sont le long du Mississipi et des rivières qui s'y déchargent jusqu'au lac des Assinibouels. Ce qui est une erreur, dans laquelle tous les François de la Louisiane ont donné, et qui certainement sera très préjudiciable à la Colonie du Canada, en ce que, si elle subsiste, ils auront la liberté de luy enlever, par la rivière de Ouisconsing, toute la pelleterie

des Sauvages de la baye, qui sont les Renards, Kikapous, Mascoutens et Puans, Sakis, Ponteouatamis, Folleavoine et Notketz; sur le haut du Mississipi, celle des Sioux et celle des Sauvages de Chagouamigon par une rivière qui donne communication du Mississipi au lac Supérieur. J'espère que le Conseil voudra bien remédier à ce mal, en envoyant des ordres à la Louisiane, afin que les François qui y sont ne sortent pas des bornes, qui ont esté données à ce gouvernement suivant les lettres patentes du Roy accordées à M. Crozat le 14 septembre 1712. L'étendue du pays de la Louisiane estoit depuis le bord de la mer jusqu'aux Illinois avec les rivières des Missouris et Ouabache et tous les pays, contrées, lacs, dans les terres et les rivières qui tombent directement ou indirectement dans cette partie du fleuve Saint-Louis ou Mississipi. Cette province n'a été concédée à la Compagnie d'Occident, à présent Compagnie des Indes, que ainsy et dans la mesme étendue qu'elle avoit esté accordée au sieur Crozat, comme il paroist par l'article V des Lettres Patentes en forme d'Edit, portant établissement de ladite Compagnie, du mois d'Août 1717. Cette étendue a été augmentée par celle du pays des Illinois, qui a été démembrée du gouvernement du Canada et incorporée à celuy de la Louisiane, par arrest du Conseil d'État du Roy du 27 Septembre de ladite année 1717; mais elle est à présent bornée par le pays, qui se trouve immédiatement après celuy des Illinois en remontant le fleuve Mississipi, et qui est celuy des Kikapous et des Maskoutins, lesquels, sans contredit, dépendent du gouvernement du Canada; et comme la rivière de Ouisconsing se décharge dans le Mississipy fort au-dessus du pays de ces Sauvages, et que le lac Pépin et les Sioux sont encore plus avancés dans le haut

du Mississipy, je ne vois pas comment le Commandant du pays des Illinois peut prétendre avoir droit d'y envoyer faire la traite.

VAUDREUIL.

Au dos.

M. RAUDOT.

Porter à Mgr le Régent avec une carte où soient marquées toutes les habitations.

Délibéré le 14 janvier 1721.

LA CHAPELLE.

VI

AVIS SUR LE POSTE DE KAMANISTIGOYA

ET LES PAYS ENVIRONNANTS.

Lettre de La Noue, Lieutenant des troupes, au Régent.

Québec, le 15 Octobre 1721.

Monseigneur,

La Noue, lieutenant dans les troupes de la Marine, a l'honneur d'informer Votre Altesse Serénissime qu'il fut envoyé par M. le marquis de Vaudreuil établir le poste de Gamanétygoya (*sic*) dans le Nord du Lac Supérieur, en 1717, où j'ai resté jusques à cet été, que j'ai été relevé par M. Deschalions, capitaine.

Comme j'avois ordre de tirer des connoissances tant de la mer de l'Ouest que du commerce que l'on pouvoit faire en ce païs là, pour cet effet, j'ay appelé toutes les nations de ce continent et me suis informé de leur païs. J'ay l'honneur de

vous dire qu'il est extrêmement froid, où il est impossible d'y faire venir aucun grain, et les peuples ne vivent que de chasse, ce qui les rend errans, ne pouvant se tenir en villages, et ne s'assemblent qu'une fois l'année pour faire leurs affaires, tant pour la guerre que pour régler les lieux où ils doivent chasser.

C'est, Monseigneur, l'endroit du Canada qui fourniroit la meilleure pelleterie, et c'est ce qui fait le commerce des Anglois à la Baye d'Hudson, et pour les empescher d'y aller, il faudroit faire un establissement à Tekamamiouen, qui est à cent lieues de Gamenitigoya, à l'Ouest et dans les terres, situées sur le bord d'un Lac qui porte ce nom. Il ne seroit pas difficile, si l'on y estoit establi, d'attirer ces peuples, pourvu que l'on ait quelques présens de tabac noir, poudre et plomb à leur faire, et l'on ne sçauroit les...

(*La suite manque.*)

VII

ÉTABLISSEMENT DE LA RIVIÈRE SAINTE-CROIX

CHEZ LES SIOUX

ET DU POSTE DE TEKAMAMIOUEN. USAGES DES SAUVAGES.

Extrait d'une lettre de M. Pachot.

Québec, 27 octobre 1722.

Monsieur,

Je n'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la Rochelle, datée de Versailles, le dix-neuf Juin

de la mesme année, que par le bastiment de M. Richard, qui a parti vingt jours après nous; cela ne m'empesche pas, Monsieur, de vous envoyer les Mémoires que vous désirez; je souhaiterois mesme estre honoré de quelque commission de vostre part, qui méritast une plus grande application. Mais, enfin, Monsieur, au sujet de l'establissement de la rivière Sainte-Croix chez les Scioux et de celuy de Tekamamiouen, je croy vous donner les plus justes idées pour un commencement. Dans la suite, si on réussit à mettre la paix parmi ces nations, on pourroit prendre des moyens plus solides et convenables aux considérables commerces, que l'on feroit dans ces postes *par la quantité de castors qu'il y a* et le grand nombre de nations que l'on attireroit à soy.

. . . . . .

Ces deux establissements paroissent d'une nécessité très grande pour la colonie du Canada, en ce que le *castor, qui en fait le commerce, commence à estre tout à fait détruit dans tous les autres postes,* et que l'on attireroit aisément une bonne partie des pelleteries qui vont à la baye d'Hudson, si l'on estoit une fois installé à Tekamamiouen, et que mesme nous pourrions avoir dans la suite les Sauvages de la Mer pour nous, si l'on vouloit, en cas que la guerre vinst, faire quelques entreprises sur les Anglois pour ravoir les postes qu'ils occupent de ce costé, qui fournit le plus de castor gras et pelleteries fines.

Pour réussir dans l'establissement de Tekamamiouen, il seroit à propos que celuy des Scioux se fist en mesme temps, car ces deux nations estant en guerre, c'est se faire des ennemis en n'allant que chez une des deux, et, pour ne pas trop risquer dans ces entreprises, il faudroit aussy qu'il n'y allast, les premières années, que quatre congés dans chaque, donnés aux

Commandants desdits postes, moyennant quoy ils se chargeroient des dépenses nécessaires pour bien les entretenir, à l'exception de quelques présents, qu'il leur faudroit débourser pour ménager la paix entre les différentes nations de ces lieux, qui pourroient se monter à trente ou quarante pistoles, dans chaque poste, par chaque année, en effets que le Roy feroit parvenir à son magazin. Ce qui faciliteroit les moyens d'avoir des esprits à soi, que l'on ne peut gagner que par la dépense, qu'il est impossible à un officier de soutenir, s'il n'est un peu secouru.

Ces huit canots supposés, que Sa Majesté donneroit à deux officiers pour l'establissement de ces deux postes, demanderoient à estre exploitez dès la fonte des glaces, afin de pouvoir se rendre facilement sur les lieux, et, comme, la première année, il faudroit y porter quantité de grain, et qu'il est ordinairement cher à Michilimakinac, on ne pourroit faciliter le moyen de soutenir les gros frais, qu'en permettant à chaque officier d'envoyer un de leurs canots, dès l'automne, avant leur départ, hyverner dans le lac Erié pour, dès le printemps, prendre les provisions nécessaires, au Détroit, avec la liberté de les acheter des Sauvages mesmes, sans estre obligez de les prendre de celuy qui en remplit ses greniers pour les survendre et vexer tout le monde. De cette manière, ceux qui s'en iroient, le printemps, par la Grande Rivière trouveroient les autres tout près au Sault-Sainte-Marie, où ils les viendroient attendre et leur épargneroient la peine d'aller à Michilimakinac, ce qui accourciroit le chemin de soixante lieues, que l'on est souvent très longtemps à faire, par rapport aux traversées qu'il y a dans cette route, de sorte que cela mettroit en estat de se rendre aux deux postes, dont nous parlons, dans un esté.

L'officier, destiné pour Tekamamiouen, se sépareroit de l'autre au Sault-Sainte-Marie et prendroit le Nord du lac Supérieur pour aller passer à Kamanistigouyangue, où il prendroit langue avec le commandant de ce poste pour travailler de concert au bien du service de la Colonie. Le plus beau chemin pour aller au prétendu establissement seroit par une petite rivière, nommée Nantokouagane, qui est à environ sept lieues de Kamanistigouyangue.

L'autre commandant, destiné pour les Sioux, passeroit par Chagouamigon, pour s'aboucher aussi avec l'officier de ce poste, et iroit ensuite par Neouissakouete s'establir au Sault-Saint-Antoine.

Ces deux officiers, rendus dans chacun de leurs postes, travailleroient unanimement à faire faire la paix à toutes les nations qui les occupent, et il leur seroit aisé de se faire sçavoir des nouvelles de l'un à l'autre, dans le cours de l'hyver, et de fixer un lieu de rendez-vous pour terminer les affaires, s'il estoit besoin. Ils s'attacheroient à faire cultiver la terre aux Sauvages, à la cultiver eux-mesmes, le climat et le terroir y estant tout propres à produire beaucoup, pour éviter les trop grands frais de transport des vivres et mesme en fournir dans la suite au Lac Supérieur.

Comme les hommes, qui seroient avec ces officiers, se trouveroient obligés de laisser, tous les estés, pour descendre le provenu de ces postes, il est d'une très grande importance qu'ils aient avec eux, chacun un sergent et quatre soldats au moins, pour garder leur fort, pendant deux ou trois mois qu'ils seroient exposés à estre seuls. Sans cela, ceux qui partiroient, le printemps, pour aller dans ces postes, n'y arriveroient que ce temps après le départ de ceux qui y auroient

hyverné. Les commandants seroient chargés, moyennant la paye des soldats, de les nourrir en ces lieux.

Dans peu d'années, ces postes augmenteroient et fourniroient un avantage considérable à la Colonie, tenant mesme les nations, qui se révoltent quelquefois contre nous, en respect, par celles de ces lieux qui sont belliqueuses et très attachées, surtout les Scioux, parce qu'ils n'ont point de voisins desquels ils puissent tirer les secours que nous leur fournirions, et les Cristinaux et Assinibouanes, qui peuvent aller aux Anglois, n'y vont qu'en s'exposant à crever de faim, ce qui leur arrive très souvent.

. . . . . .

Monsieur,

Souvenez-vous, je vous prie, de celuy qui a pris connoissance de tous ces pays, en exposant bien des fois sa vie pour le service de Sa Majesté, et qui s'est donné toutes les peines imaginables. Il a l'honneur d'estre avec beaucoup de respect

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : PACHOT.

VIII

PRINCIPALES DIVISIONS DES SIOUX

ET LEURS MARQUES DISTINCTIVES.

Extrait d'un mémoire sur ces nations.

Il y a vingt à vingt-six villages de Scioux y compris les nations des Prairies :

1° Les Ouatabatonha, ou Scioux des Rivières, habitent dans la rivière Sainte-Croix ou Lac de la Folle-Avoine qui est au dessous et à quinze lieues de la rivière au Serpent. Ils ont pour marque un ours blessé au cou.

2° Les Menesouhatoba, ou Scioux des Lacs, ont pour marque un ours blessé au cou.

3° Les Matatoba, ou Scioux des Prairies, ont pour marque un renard qui tient une flèche à la gueule.

4° Les Hictoba, ou les Scioux de la chasse, ont pour marque l'orignal.

5° Les Titoba, ou les Scioux des Prairies, ont pour marque le chevreuil. Il porte à ses cornes un arc.

On n'a encore commercé qu'avec cinq nations. Les Titoba habitent à quatre-vingts lieues plus Ouest que le Sault Saint-Antoine.

XIV

LE RÉGENT,

AFIN D'ÉVITER DES DÉPENSES POUR LA RECHERCHE
DE LA MER DE L'OUEST,
ORDONNE DE SE RENSEIGNER.
VOYAGES DU PÈRE CHARLEVOIX A CET EFFET.
IL CONCLUT A FAIRE REMONTER LE MISSOURI
OU A ÉTABLIR UNE MISSION
AUX SIOUX.
LE RÉGENT S'ARRÊTE A CE DERNIER PARTI,
LE PÈRE CHARLEVOIX PRÉFÉRAIT LE PREMIER,
APRÈS NOUVEL EXAMEN.
(1720-1723)

I

LE PÈRE CHARLEVOIX,

CHARGÉ DE S'ENQUÉRIR DES MOYENS DE DÉCOUVRIR LA MER DE L'OUEST, REND COMPTE DE SON VOYAGE.

A Son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Comte de Toulouse.

Paris, 20 janvier 1723.

Monseigneur,

Pour obéir à l'ordre, dont j'avois été honnoré (*sic*) [1], il y a bientôt trois ans, d'aller dans les principaux postes de l'Amérique Septentrionale faire des enquêtes touchant la mer de l'Ouest, je m'embarquai au commencement de Juillet 1720 sur la flutte du Roy le *Chameau,* qui alloit à Québec, où j'arrivai à la fin de Septembre.

La saison se trouvant trop avancée pour passer outre, il me fallut hyverner dans cette ville, où je n'omis rien pour tirer des voyageurs, que je pus joindre, des lumières sur ce que je cherchois. Je fis les mêmes diligences, dans les côtes, aux Trois Rivières et à Montréal, où je me transportay sur les glaces au mois de Mars, mais toutes mes recherches n'eurent pas grand succès, les Canadiens voyagent sans s'embarrasser beaucoup de s'instruire sur le pays qu'ils parcourent. Il faut même être un peu en garde contre eux : car, comme ils ont quelquefois honte de ne pouvoir rendre aucun compte de

1. Le Père de Charlevoix étant célèbre comme écrivain, j'ai cru devoir conserver sa manière d'écrire.

ce qu'ils ont vu, ils ne font point difficulté de substituer des romans, qu'ils digèrent assez bien, à la place de la vérité qu'ils ne connoissent pas.

Pour revenir à mon voyage, le fleuve St-Laurent ne fut pas plutôt libre que je partis pour le remonter. C'étoit à la fin d'Avril 1721 ; je passai par le fort de Catarocouy, je traversai le lac Ontario, je fis le portage de Niagara pour éviter cette fameuse chûte, et je me rendis par le Lac Erié au Détroit. De là je remontai le Lac Huron jusqu'à Michillimakinac, d'où j'accompagnai M. de Montigny à la Baye des Puans[1] où il alloit commander. J'y restai quelques jours et je n'eus pas lieu de me repentir d'y être allé. C'est là où je compris l'importance d'aller au Lac Supérieur, et ce fut pour prendre sur cela des mesures que je retournai à Michillimakinac.

En arrivant j'appris que M. de la Noue, qui avoit commandé plusieurs années à Gamanistigouya, dans le Nord du Lac Supérieur, venoit de partir pour Montréal. Je pris le parti de courir après lui, et je le joignis le lendemain au point du jour ; mais je ne tiray de luy que la confirmation de ce que m'avoit déjà dit le sieur Pachot, qu'au delà de la nation du Brochet, il y en avoit une autre qui n'étoit pas loin de la mer; il avoit avec lui un Sauvage de cette nation, mais qui, ayant été pris fort jeune, ne pouvoit rendre compte de rien. Il avoit eu aussi un coquillage qu'on lui avoit volé.

Pour moi, Monseigneur, étant pour la troisième fois de

1. Ce poste qui a dans ses dépendances plusieurs nations sauvages, parmi lesquelles se trouvent celles des Renards, Maskoutins et Kikapous, qui sont très difficiles à gouverner, a besoin d'un gouvernant qui ait de la capacité, de l'expérience, de la fermeté et de la résolution, et qui se soit acquis de la réputation dans la guerre. Le sieur de Montigny a toutes ces qualités et il n'est point d'officier en Canada qui convienne mieux que lui pour cette place, qu'il remplit dignement. (*Extrait d'une lettre de Vaudreuil*, 20 *octobre* 1722.)

retour à Michillimakinac, et la saison se trouvant trop avancée pour entreprendre d'aller au Lac Supérieur, je m'arrangeai, ainsi que j'eus l'honneur d'en informer Votre Altesse Sérénissime pour le faire l'année suivante. Je donnai de bons mémoires à M. de Saint-Pierre, qui commande à Chagouamigon où les Sioux vont de temps en temps, et qui étoit venu faire ses Pasques à Michillimakinac. Je priai M. des Chaillons, qui alloit succéder à M. de La Noue à Gamanistigouya, de suivre ce que son prédécesseur avoit commencé. J'engageai un Canadien, qui sçait le Sioux, et qui alloit hiverner avec M. de Saint-Pierre, d'aller jusqu'aux Sioux pour sçavoir s'ils étoient encore dans la disposition d'écouter un missionnaire, au cas qu'on jugeât à propos de leur en donner un. Je passai ensuite quelque temps à questionner le père Marest, ancien missionnaire, qui a été quelque temps avec les Sioux, et quelques voyageurs qui me parurent plus instruits. Après quoy, je m'embarquay pour la rivière Saint-Joseph, qui est au bout du lac Michigan.

Je trouvai dans ce poste un missionnaire et des Sauvages qui ne me furent pas inutiles, et, après y avoir été retenu six semaines par quelque incommodité, je pris la route de la Louisiane par le Théakiki, que j'ai descendu depuis sa source jusqu'à ce que, joint avec la rivière des Illinois, il se décharge dans le Mississipi. Après avoir fait environ quarante lieues sur ce grand fleuve, j'arrivai aux Cascasquias, où je passai un mois.

Il y a là, Monseigneur, quantité de Canadiens qui ont voyagé lontemps, la pluspart, dans le Missouri; je les ai tous entretenus fort à loisir; mais j'ai trouvé tant de contradictions dans leurs rapports que je n'ai pas jugé y devoir faire beau-

coup de fond, excepté sur ce que je trouvai conforme à ce qui m'avoit été dit d'ailleurs.

On m'avoit assuré, lorsque je partis de Paris, que je trouverois aux Illinois des ordres pour me faire faire le reste du voyage jusqu'à la mer; ces ordres n'étoient point venus, et M. de Boisbriant ne jugea pas à propos de prendre sur lui cette dépense, qui auroit été fort petite pour lui, et qui n'a pas laissé d'être considérable pour nos missionnaires, qui ont bien voulu la faire. Avec le secours qu'ils me donnèrent j'allai lentement mais heureusement jusqu'à la Nouvelle Orléans, sans aucune mauvaise rencontre de la part des Chikachas, qui tuèrent derrière moi deux Canadiens beaucoup mieux armés et mieux escortés que moi.

Je ne demeurai que quinze jours à la Nouvelle Orléans, ensuite je continuai de descendre le Mississipi avec M. de Pauger, ingénieur du Roy, et nous sondâmes ensemble la barre et toute l'embouchure du fleuve; nous nous rendîmes ensuite par mer au Biloxi au commencement de Febvrier 1722, où une maladie, qui me dura six semaines, me mit entièrement hors d'état de remonter le Mississipi, selon mon premier projet.

Je cherchai donc une autre voie et, sur la fin de Mars, je m'embarquai sur une flutte de la Compagnie qui alloit à l'isle de Saint-Domingue, où je me flattois de trouver des bateaux pour Québec et d'y être encore à temps pour aller au Lac Supérieur. Mais le naufrage, que nous fîmes au cap de la Floride, m'ôta cette seconde ressource. Nous fûmes cinquante jours à nous rendre au Biloxi, où, si j'eusse rencontré un vaisseau prêt à faire voiles pour le cap François, j'aurois encore pu gagner Québec avant l'Automne. J'y aurois passé l'hyver, et

l'été prochain j'aurois fait le voyage que je m'étois proposé.

Mais je ne pus partir de Biloxi que les derniers jours de Juin. Nous fûmes soixante et quatre jours à gagner Saint-Domingue; ainsi, la saison pour aller en Canada étant passée, je n'eus plus d'autre parti à prendre que de revenir en France. En allant à Saint-Domingue, nous touchâmes à la Havane. *Je me proposois d'y voir Mathieu Sagean, ce fameux avanturier, dont j'ai eu l'honneur de présenter la relation à Votre Altesse Sérénissime;* mais le gouverneur Espagnol, à qui j'étois allé demander la permission de faire entrer notre navire dans le port pour y faire de l'eau, et y achepter quélques provisions dont nous avions un extrême besoin, non seulement nous la refusa, mais ne me donna pas même le loisir de chercher mon voyageur.

Voilà, Monseigneur, un récit abrégé de mon voyage, et voici en peu de mots ce que j'en ai recueilli touchant la mer de l'Ouest; j'aurai l'honneur de présenter dans un autre mémoire à Votre Altesse Sérénissime une description exacte des pays que j'ai parcourus et les remarques que j'ai faites sur tout ce que j'ai vu, pourvu toutefois qu'elle le trouve bon.

I. Il paroît certain que depuis les 40° de Latitude Nord et même encore plus bas jusqu'aux 50, les terres de l'Ouest se terminent à la Mer, tantôt plus proche de la Louysiane, tantôt plus loin. Deux esclaves Panises, interrogées séparément, ont assuré y avoir été après trois mois de marche, tout le village fuyoit devant un parti ennemi. C'étoit vers l'Équinoxe, et le pays d'où ces Sauvages partoient est environ par les 43° et leur route fut toujours au soleil couchant. On trouvera encore la mer à l'Ouest et au Sud-Ouest du lac des Assiniboils, qui

est autant qu'on en peut juger par les 50°. On ne peut presque point douter que les Sioux ne l'ayent à leur Ouest. Il y a sur cela un sentiment unanime d'un très grand nombre de Sauvages. Tous ceux qui ont entendu parler du pays des Assiniboils ont été surpris d'aprendre que l'air y est beaucoup plus tempéré que dans le Canada, quoiqu'il soit beaucoup plus au Nord; cela ne dénote-t-il pas le voisinage de la mer ?

II. Il n'y a guère lieu de douter qu'à l'Ouest des Sioux il n'y ait des Sauvages, les uns disent Illinois, les autres disent Miamis, et cette variété de sentiment ne fait rien contre la vérité du fait. Ces deux nations ont vraisemblablement la même origine et leurs langues ont beaucoup de rapport entre elles. La tradition des Illinois du Canada est que ces Illinois ou Miamis occidentaux sont proches de la mer.

III. La pluspart de ceux qui ont eu connoissance de la Mer de l'Ouest y ont vu des Européans ou en ont trouvé des vestiges; on m'a assuré qu'il y avoit paru deux prêtres au Lac des Assiniboils; on parle de deux sortes de François. Les Sauvages appellent François tous ceux qui ne sont pas de leur couleur, les uns blancs, bien faits et en tout semblables à nous; les autres noirs, velus et portant de longues barbes. Quelques-uns ajoutent que ces deux peuples différents se font la guerre.

IV. Plusieurs Sauvages Miamis, Illinois, Sioux, Missourites et autres assurent qu'à la hauteur des terres du Mississipi, du Missouri et de la Rivière Saint-Pierre, on trouve des rivières qui courent à l'Ouest; les meilleurs guides et ceux dont on aura des connoissances plus certaines sont les Aiouez

et les Sioux. Ces deux nations ont commerce entre elles, et un missionnaire chez les Sioux, dès qu'il seroit en état de se faire entendre, pourroit, en fort peu de temps, être instruit de tout ce qu'on souhaitte savoir, d'ailleurs nous ne manquons point d'interprètes Sioux et Miamis, et avec ces deux langues on ira partout.

Mon dessein, Monseigneur, si tous les passages ne m'avoient pas été bouchés, pour mon retour à Québec, étoit de rester au Lac Supérieur tout le temps qui m'auroit été nécessaire pour avoir des nouvelles certaines par les Sioux, et, si la chose m'avoit paru pratiquable, de m'abandonner à quelques-uns qui auroient voulu me mener à la Mer.

Pour découvrir qui sont les Européans que les Sauvages ont vu du côté de la Mer de l'Ouest, il faudroit avoir des cartes espagnoles. On m'a assuré qu'il y en a une à l'Escurial de toutes les Indes Espagnoles et qu'elle est unique.

Vous scavés mieux que personne, Monseigneur, ce qu'on doit penser de ce qui se trouve rapporté dans un livre Espagnol, dont la traduction, faite en mauvais françois, par l'autheur même, est dédiée à Votre Altesse Sérénissime, à sçavoir, qu'un vaisseau parti de la côte occidentale du Mexique, ayant été forcé par un gros vent de Sud-Ouest de s'élever au-dessus de la Californie jusques par les 48^{b} de latitude Nord, les courans le firent dériver, sans qu'il pût l'éviter, dans un détroit, où il fut obligé de l'abandonner, et qu'après avoir été toujours au Nord-Est, il s'étoit trouvé en peu de jours au Nord de Terre-Neuve, d'où il passa en Écosse et de là à Lisbonne, et tout cela en si peu de temps que tout son voyage depuis le Mexique jusqu'en Portugal ne fut que de trois mois.

Il est certain que feu M. d'Iberville a toujours eu en tête de tenter la découverte de la mer de l'Ouest par la Baye d'Hudson. Un officier de la Marine, avec qui j'ai fait tous mes voyages de Canada, et qui a presque toujours été avec M. d'Iberville dans ses campagnes du Nord, regardoit cette voie comme la plus sûre et la plus courte. Le sieur Jérémie, qui a commandé au Port Nelson, m'a dit qu'il avoit envoyé au Lac des Assiniboels, d'où sort la rivière Bourbon, qu'on lui en a apporté de l'argent et qu'on l'a assuré que cela est dans un très beau pays.

Si Votre Altesse Sérénissime est toujours dans le dessein qu'on suive cette affaire, j'aurai l'honneur, quand elle le souhaitera, de luy dire ma pensée sur la route qu'il y a à prendre et les autres moyens de réussir dans cette entreprise.

CHARLEVOIX.

II

PREMIERE EXCURSION DU PÈRE CHARLEVOIX.

IL CRAINT DE BATTRE LES BUISSONS POUR D'AUTRES.

(1721)

Lettre du Père de Charlevoix au comte de Toulouse.

A Missilimakinak, le 27 Juillet 1721.

Monseigneur,

Je me donne l'honneur d'écrire à Votre Altesse Sérénissime par la voye du Canada, parce que je ne suis pas assuré d'en trouver à la Louysiane, ni de si prompte, ni de si sûre. J'ai

visité, Monseigneur, tous les Postes d'en Haut, excepté ceux du Lac Supérieur qui demandent un été tout entier, et où j'espère, par les mesures que j'ai prises, trouver des connoissances plus certaines qu'ailleurs.

C'est dans cette pensée, Monseigneur, que je me suis déterminé à revenir ici, le printemps prochain, après avoir employé tout l'hyver à parcourir la Louysiane; pour cela, je supplie M. le marquis de Vaudreuil et Mgr Bégon de m'envoyer dans ce poste le sieur Pachot avec un canot équipé pour faire le tour du Lac Supérieur. Cet officier, tout jeune qu'il est, passe, au jugement même de M. notre général, qui m'a fait l'honneur de me le dire, pour l'homme du Canada qui connoisse mieux les Pays d'en Haut, et, comme il a une facilité surprenante pour apprendre les langues, il n'est aucune des nations, desquelles je puis tirer quelques lumières, qu'il n'entende bien et à qui il ne se fasse aisément entendre. J'ai même déjà tiré de bons mémoires de lui, qui se sont trouvés conformes à ce que M. de La Noue, que j'ai rencontré revenant du Nord, a bien voulu me communiquer.

Au reste, Monseigneur, si les maladies, qu'on gagne aisément dans la Louysiane, ou quelque autre empêchement, que je ne sçaurois prévoir, m'empêchoit de revenir sur mes pas, j'y ai pourvu en priant un de nos missionnaires de prendre ma place. Ce père est au fait de tout et s'acquittera de la commission beaucoup mieux que moy.

Je ne doute presque pas, Monseigneur, que Votre Altesse Sérénissime ne reçoive plusieurs mémoires sur la découverte dont j'ai l'honneur d'être chargé, car j'ai cru m'apercevoir qu'en quelques endroits je ne faisois que battre les buissons, que quelques personnes qui vouloient paroistre fort instruites

me disoient peu de choses, et que d'autres faisoient des recherches, dont ils ne m'ont fait aucune part; mais, pourvu que le service se fasse, peu importe par qui, et ce sera toujours pour moi une consolation d'y avoir contribué quoiqu'indirectement. Une seule chose me fait peine en cela, c'est que le défaut de concert ne laisse pas de nuire à la cause publique, par la raison qu'une connoissance détachée est souvent peu considérable en elle-même et demeure stérile, faute d'être communiquée dans des occasions où elle pourroit servir à en faire acquérir d'autres plus importantes.

C'est, Monseigneur, ce qui me fait prendre la liberté de proposer à Votre Altesse Sérénissime d'ordonner qu'on m'adresse, par les deux routes que je puis tenir, un extrait de ce qui pourroit s'être trouvé de mémoires sur cette matière dans les lettres du Canada et de la Louysiane. Si c'est trop oser, Monseigneur, je supplie Votre Altesse Sérénissime de le pardonner à mon zèle et au désir ardent que j'ai de me montrer digne de son choix. Je suis, dans les sentiments de la reconnoissance la plus respectueuse et de la plus parfaite soumission,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : CHARLEVOIX, J.

Le sieur de Cournoyer qui m'a accompagné jusqu'ici et à qui le dessein que j'ai de ne point passer en France cette année a fait prendre, faute de moyens, le parti de retourner à Montréal, est un fort aimable cavalier, et j'ai été heureux de l'avoir.

Aussi est-il d'un sang qui ne s'est jamais démenti et qui a été plus d'une fois versé pour le service du Roy.

Note au dos de cette lettre, de la main d'Antoine Raudot.

Conseil. Porter à Mgr. le *Régent*.

Vu par son A. S.

Il faudra luy écrire, ainsy qu'il le propose, et luy faire part des mémoires qui pourront estre receus.

La Chapelle.

Délibéré le 23 Décembre 1721.

III

LE PÈRE DE CHARLEVOIX

CONCLUT A REMONTER LE MISSOURI OU A FAIRE UN ÉTABLISSEMENT AUX SIOUX.

LE DUC D'ORLÉANS S'EN TIENT A CE DERNIER PROJET.

Lettre du Père de Charlevoix à Monseigneur le Comte de Morville, Ministre et Secrétaire d'État.

Paris, 1er Avril 1723.

Monseigneur,

Il y a environ trois ans et demi que, quelques personnes ayant présenté à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouse quelques mémoires sur la mer de l'Ouest, un officier des troupes du Canada fut destiné pour en faire la découverte à la tête de cinquante hommes. Mais, comme il

faisoit ses préparatifs, Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, ayant fait réflexion que ce voyage ne pouvoit se faire sans une grande dépense et qu'on n'avoit encore rien de certain qui fît juger qu'elle seroit utile, changea de dessein et résolut d'envoyer une personne, dans les principaux postes du Canada et de la Louysiane, qui s'informât des naturels du pays et des François y habitant, voyageurs ou missionnaires, de quelle manière il falloit s'y prendre pour faire la découverte qu'on méditoit et s'il y avoit apparence d'y réussir, et je fus honoré de cette commission. Je partis de Paris au mois de Juin 1720, et j'arrivai à Québec à la fin de Septembre; la saison n'étant plus propre à entreprendre un voyage de long cours, je passai l'hyver dans la colonie que je parcourus sur les neiges, cherchant partout des voyageurs pour m'instruire de ce dont je devois rendre compte.

Au commencement de May, la navigation étant libre, je me mis en chemin; j'allai à Catarocouy, à Niagara, au Détroit, à Michillimakinac. Là je fus un peu en balance de ce que je devois faire. Nous avons deux postes dans le lac Supérieur. J'étois convaincu que je n'y acquerrerois (*sic*) pour lors aucune connoissance, parce que j'en avois vu le commandant, mais je n'étois pas moins persuadé qu'en y restant quelque temps je ne laisserois pas d'en tirer quelques lumières par les Cristinaux et les Sioux qui y viennent en traite. Mais je n'en avois pas l'ordre, c'étoit au moins une année de retardement, et je n'étois pas muni pour cela. Après avoir délibéré quelque temps, je pris le parti d'employer l'hyver, qui approchoit, à parcourir la Louysiane, où l'on peut voyager en tout temps et de me rendre au printemps prochain à Michillimakinac pour de là faire le tour du lac Supérieur; je me donnai l'honneur

d'écrire à M. le marquis de Vaudreuil, pour le prier de me mettre en état de faire cette course et d'hyverner même, s'il étoit nécessaire, dans quelqu'un des postes de ce Lac; je pris des mesures pour trouver, à mon arrivée dans ces postes, les connoissances que je cherchois, et je partis ensuite pour me rendre à la rivière Saint-Joseph, dans le fond du Lac Michigan, où quelques incommodités m'arrêtèrent cinq semaines; au bout de ce temps-là, je poursuivis ma route vers les Cascasquias, d'où je descendis à la mer. J'y arrivai au commencement de Febvrier 1722, après avoir vu tous les establissements de la Louisiane.

Je voulus ensuite remonter le Mississipi pour regagner Michillimakinac, mais je ne me trouvai point en état de faire ce voyage. Personne n'osoit s'y exposer sans convoy, parce qu'on venoit d'apprendre que deux François, qui descendoient après moi, avoient été tués par les Chicachas. Attendre un convoi, c'étoit perdre une année entière. Ainsi je n'eus pas d'autre ressource que de m'embarquer sur une flutte de la Compagnie, qui alloit à Saint-Domingue, où j'espérois trouver un bateau qui me remèneroit au Canada. Nous sortismes du fleuve le jour de Pasques, et le 14e d'Avril nous fîmes naufrage au cap de la Floride. Nous nous sauvâmes dans un méchant esquif le long de la côte, et au bout de cinquante jours nous regagnâmes la Louysiane. J'y trouvai encore un bâtiment, qui étoit sur le point, disoit-on, de partir pour Saint-Domingue. Je m'y embarquai, mais le retardement de départ, une relâche qu'on fit à la Havane et les vents contraires rompirent encore mes mesures; nous n'entrâmes dans le port du Cap François que le 1er jour de Septembre, et il n'y avoit que huit jours qu'il en étoit parti un bateau pour le Canada.

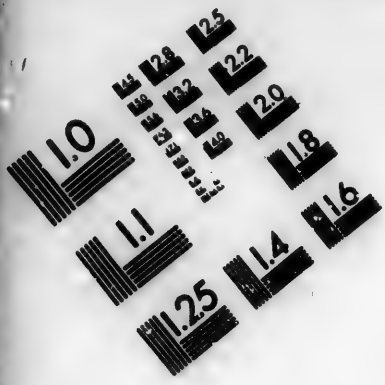

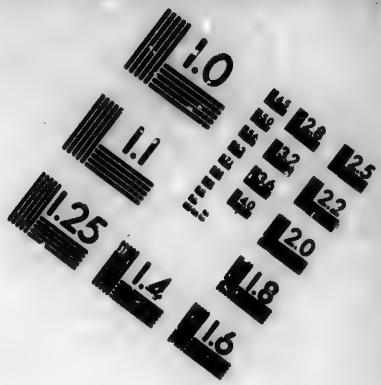

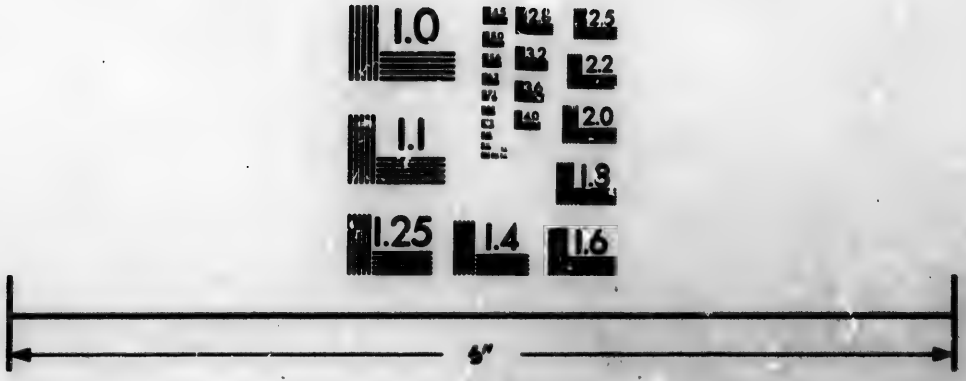

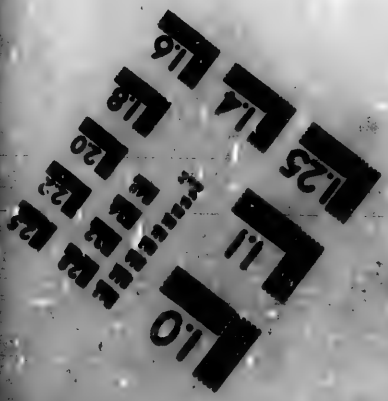

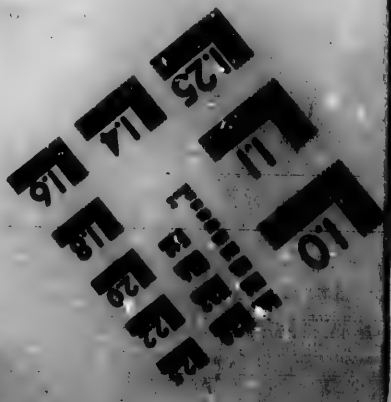

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4000

2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

Ne pouvant donc plus espérer de revoir Québec cette année-là, mon plus court étoit de repasser en France. Je me mis sur un vaisseau marchand du Havre de Grâce, où, après quatre-vingt-treize jours, j'arrivai le 25 Décembre, ayant été trois semaines de relâche à Plymouth. Dès que je fus arrivé à Paris, j'eus l'honneur de rendre compte à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouse des connoissances que j'avois prises sur la mer d'Ouest, et, sur l'ordre qu'il m'en donna, je luy représentai que je ne voyois que deux moyens pratiquables de découvrir cette mer : que le premier étoit de remonter le Missouri, dont la source n'est certainement pas loin de la mer, tous les Sauvages que j'ai vus me l'ayant unanimement assuré ; que le second étoit d'établir une mission aux Sioux, qui, étant en guerre avec les Assiniboils, dont il ne faut pas douter qu'ils ne fassent quelques-uns prisonniers et ayant commerce avec les Aiouez, qui sont proches du Missouri, dont ils connoissent tout le haut ; leurs missionnaires auront par ces Sauvages, dont ils apprendront en peu de temps la langue, toutes les lumières qu'on souhaite d'avoir. C'est à ce dernier parti que Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans s'en est tenu, et nous avons été avertis de destiner deux Jésuites pour la nouvelle mission des Sioux.

Voilà, Monseigneur, où en sont les choses, et ce dont j'ai cru être obligé de vous informer. Je profite de cette occasion pour vous assurer, ce que j'ai déjà eu l'honneur de faire connoître à Monseigneur le Comte de Toulouse, que si, soit pour établir cette mission, pour laquelle on n'aura peut-être pas d'abord des sujets tout prêts, soit pour faire quelque tentative par le Missouri, ce que l'on ne peut faire sans beaucoup de

dépense, ainsi que je le ferai voir, quand on le jugera à propos, on me veut faire l'honneur de se servir de mon ministère, je suis toujours disposé à partir et de répondre à l'opinion avantageuse, que Son Altesse Royale paroît avoir conçue de cette disposition à tout risquer pour le service de l'État et de la Religion.

De Charlevoix, J.

IV

LE PÈRE DE CHARLEVOIX

OFFRE D'ALLER METTRE EN POSSESSION LES MISSIONNAIRES DES SIOUX.

(1723)

Le Père de Charlevoix au Ministre de la Marine.

Paris, 11 May 1723.

Monseigneur,

Je n'ai pu donner à M. Raudot le mémoire que Votre Grandeur m'avoit commandé de lui laisser touchant le voyage qu'elle m'a fait l'honneur de me proposer, parce qu'il n'étoit pas de retour à Versailles lorsque j'en suis parti, mais je lui avois parlé à Paris, et je le crois suffisamment au fait. Je ne souhaite rien tant, Monseigneur, que de vous persuader que rien ne me retiendra, lorsqu'il s'agira du service de Dieu et de mon Prince, heureux si ma vie se consume dans des exercices si dignes de mon État; mais, n'ayant plus l'âge ni la

santé requise pour commencer la vie de missionnaire, dont le début seroit d'apprendre une langue, de laquelle je n'ai nulle teinture, je ne puis que m'offrir, comme je fais de grand cœur, à aller établir la nouvelle Mission et à mettre les missionnaires en possession, ce qui me donnera occasion de continuer les enquêtes que j'ai déjà commencées pour la mer de l'Ouest. Mais Votre Grandeur est trop juste pour vouloir que ce voyage se fasse aux dépens d'une nouvelle Mission, qui ne peut manquer d'avoir bien des frais à faire qu'on ne sauroit prévoir, et où il n'est pas à propos qu'un missionnaire reste longtemps seul à cause de son éloignement. Les appointemens dont j'ai joui pendant mon premier voyage ont été si modiques qu'on a jugé à propos, à mon retour, d'y suppléer par un remboursement.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur,

De Votre Grandeur,
Le très humble et très obéissant serviteur,

De Charlevoix.

A Paris, ce 11 May 1723.

Note de la main d'Antoine Raudot. — Répondre que, sur le compte qu'il a rendu de son voyage, le Roy s'est déterminé à l'établissement des deux missionnaires aux Sioux et à ne pas faire continuer la découverte de la Mer, espérant que l'on auroit par ces missionnaires des connoissances, qui pourroient donner lieu de suivre ces découvertes ou d'en abandonner le projet; — que c'est la situation où est cette affaire.

V

L'ÉTABLISSEMENT CHEZ LES SIOUX

PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS,

LE PÈRE DE CHARLEVOIX REVIENT AU PROJET DE LA RECHERCHE DE LA MER DE L'OUEST PAR LE MISSOURI.

Le Père Charlevoix au Ministre de la Marine.

Paris, le 26 Juin 1723.

Monseigneur,

Tandis que j'ai espéré qu'on trouveroit pour la Mission des Sioux des ouvriers plus propres que moi à commencer et à soutenir cette entreprise, je me suis persuadé que je devois me tenir tranquille; mais, apprenant qu'il ne s'étoit présenté personne, je n'ai pu voir sans peine une si bonne œuvre en danger d'être différée, et je me suis cru dans l'obligation de témoigner à Votre Grandeur la disposition où je suis de partir cette année, si elle le juge à propos pour cela; il y a un mois que je me rends toutes les semaines à votre hôtel aux jours marqués pour vos audiences, mais je n'ai pas eu le bonheur de vous y rencontrer, et c'est ce qui m'a fait manquer le vaisseau du Canada. Il reste encore celui de l'isle Royale et j'attends vos ordres pour en profiter.

Je ne sçays si Votre Grandeur a sçu que les Sioux ont fait depuis peu des hostilitez contre nous; ce n'est pas, Monseigneur, un acheminement à l'établissement qu'on veut faire

chez eux, d'autant plus qu'il est à propos de le leur faire regarder comme une grâce. Il faudra peut-être du temps pour ménager cette affaire, peut-être même que ce premier moyen de parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest se trouvant trop reculé, Votre Grandeur voudroit employer le second, que je vous ai proposé, ce qui n'est pas à beaucoup près d'une aussi grande dépense qu'on se l'est imaginé, comme je puis aisément le démontrer. J'ai cru, Monseigneur, devoir faire part à Votre Grandeur de ces réflexions, afin qu'elle voye s'il ne seroit pas plus convenable d'attendre, à prendre ce dernier parti, que le *Chameau* soit de retour. Pour moi, je ne tiendrai jamais à rien, quand il s'agira du plus grand bien et de témoigner le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

DE CHARLEVOIX, J.

---

faire re-
mps pour
er moyen
trouvant
cond, que
près d'une
comme je
eur, devoir
fin qu'elle
, à prendre
our moi, je
grand bien
suis, Mon-

nt serviteur,

voix, J.

XV

FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT

CHEZ LES SIOUX

SUR LES BORDS DU LAC PÉPIN,

SOUS LES ORDRES DU SIEUR BOUCHER DE LA PERRIÈRE.

CE POSTE, AYANT ÉTÉ ABANDONNÉ, EST RÉTABLI

PAR LE SIEUR DE LINCTOT ET ABANDONNÉ DE NOUVEAU

PAR LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.

(1723-1737)

I

DEUX JÉSUITES SERONT ENVOYÉS CHEZ LES SIOUX

LE PRINTEMPS PROCHAIN,

AINSI QU'UN COMMANDANT POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE.

Extrait d'une lettre des sieurs de Vaudreuil et Bégon.

4 Octobre 1723.

Le Père de La Chasse, supérieur des Jésuites de cette colonie, que nous avons informé des ordres de Sa Majesté pour l'établissement de deux missionnaires de leur *communauté chez les Sauvages Sioux,* nous a dit que le Père Guymoneau partiroit le printemps prochain pour y aller avec un frère, et qu'il a eu avis du procureur des missions de ce païs à Paris qu'il viendroit ici, l'année prochaine, un second prêtre Jésuite pour l'entretien de cette mission. Les sieurs de Vaudreuil et Bégon leur procureront les moyens de se rendre à leur destination, et le sieur Vaudreuil donnera tous les ans une permission au Supérieur d'envoyer un canot pour porter les besoins de cette mission et de celles qui pourront être établies de ce côté-là dans la suite.

Les sieurs de Vaudreuil et Bégon rendront compte de ce qu'ils apprendront des connoissances que ces missionnaires auront prises pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest.

Les Sioux ont tué, le printemps dernier, quelques François, qui passoient de cette colonie à la Louisiane; c'est ce qui a

empêché le sieur de Vaudreuil d'y envoyer dès cette année un commandant; il s'y déterminera le printemps prochain, suivant les nouvelles qu'il apprendra de la disposition de cette nation à l'égard des François.

Le Père Marest, Jésuite, ancien missionnaire qui est descendu ici de Michilimakinac l'année dernière, écrit de Montréal au Père de La Chasse que, quoique quelques-uns de ces Sauvages aient tué des François, les missionnaires pourront s'introduire parmi eux. Il connoît cette nation. Il marque qu'il y en a d'errants et de sédentaires, que les premiers sont ceux qui ont tué et que les derniers, chez lesquels on compte d'établir la mission, paroissent avoir de la disposition à recevoir les principes de la religion, qu'il espère que les missionnaires y pourroient faire du fruit.

II

OBSTACLES QUI S'OPPOSENT

A L'ÉTABLISSEMENT DES MISSIONNAIRES ET D'UN COMMANDANT CHEZ LES SIOUX.

INTÉRÊT QU'IL Y AURAIT A AFFERMER CE POSTE, POUR ENGAGER DES ADJUDICATAIRES A FORMER CET ÉTABLISSEMENT.

Extrait d'une lettre de M. de Longueil et Bégon, au Ministre de la Marine.

Québec, 31 Octobre 1725.

Nous avons été informés par une lettre du 21 Juillet dernier du Révérend Père Chardon, missionnaire à la Baye, écrite au Révérend Père La Chasse, supérieur des Jésuites,

qui l'avoit destiné pour commencer la mission chez les Sioux, qu'outre cinq François tués il y a deux ans, deux l'ont encore été, le printemps dernier, par un parti de Kikapous et de Renards ; que ces derniers disent qu'ils ne laisseront point passer *les François pour aller aux Sioux,* parce que le commerce, que les François y feroient, diminueroit considérablement celuy qu'ils y font eux-mêmes; que les Renards et les Sioux, alliés ensemble, ont aussi fait coup sur les François qui sont établis aux Illinois, que les uns et les autres sont si acharnés contre les Illinois qu'on ne peut les faire désister de la guerre qu'ils leur font, ni même les Sakis établis à la Baye, et que toutes ces raisons marquent assez la difficulté et l'éloignement de l'entreprise d'établir aux Sioux un missionnaire et un commandant.

Si Sa Majesté prenoit le party d'affermer les postes des pays d'en Haut, ceux qui n'auroient point eu part aux adjudications qui en auroient été faites seroient disposés d'écouter la proposition qu'on pourroit leur faire de leur affermer la traite du poste des Sioux. Ce seroit le moyen le plus facile, sans qu'il en coûtât rien au Roy pour cet établissement ny pour engager les Renards de faire leur paix avec les Illinois, ces adjudicataires y ayant intérêt pour faire valoir leur poste.

III

DEMANDE D'INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES

PAR LES PÈRES JÉSUITES QUI VONT AUX SIOUX.

Le Marquis de Beauharnois au Ministre de la Marine.

Québec, 30 Avril 1727.

Les Révérends Pères Jésuites, qui vont aux Sioux, demandent des instruments de mathématiques. Ceux qui sont dans leur maison et qui appartiennent au Roy, leur serviront, en attendant que Sa Majesté leur en aye envoyé d'autres pour Quebec, sçavoir : un étuy de mathématique, un cadran astronomique universel, un demy cercle gradué avec son pied, un niveau d'air, une chaisne avec les piquets et une longue vue de six à sept pieds. Cette longue vue n'est point au Roy, mais ils en emportent une de leur maison et en demandent une autre au Roy pour la remplacer.

Ce seroit un bien, Monseigneur, qu'ils reçussent ces instruments par les vaisseaux de cette année, si cette lettre arrivoit assés tôt pour cela [1].

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BEAUHARNOIS.

1. Par une autre lettre écrite de Québec, le 23 septembre 1727, le Gouverneur rappelle la demande des Révérends Pères Jésuites partis ce printemps dernier, dit-il, pour aller aux Sioux. Depuis lors ils l'ont encore prié de demander une boussole avec un graphomètre.

IV

ENVOI DE DEUX MISSIONNAIRES JÉSUITES

ET DE M. BOUCHER DE LA PERRIÈRE, EN QUALITÉ DE COMMANDANT, POUR L'ÉTABLISSEMENT CHEZ LES SIOUX.

Extrait d'une lettre du Marquis de Beauharnois et de M. Dupuy, intendant, au Ministre de la Marine.

Québec, 25 septembre 1727.

Vous me recommandez aussi, Monseigneur, de donner tous mes soins pour envoyer un ou deux missionnaires chez les Sioux. Les Révérends Pères Jésuites, à qui j'en ai demandé deux, me les ont donnés, et ils sont partis le printemps dernier. Il a été nécessaire, par rapport à la situation des affaires du côté des Renards, dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, M. Dupuy et moy, dans la réponse au Mémoire du Roy, de faire accompagner ces deux missionnaires d'un certain nombre de François, tant pour les mettre en état de se défendre des partis de guerre que pour parvenir avec plus de diligence à l'établissement, qu'il convient de faire pour la sûreté de ces missionnaires.

J'ai fait un traité avec les voyageurs qui les mènent, par lequel ils se sont chargés de toutes les dépenses, comme vous le verrez par la copie du traité, que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Il a été nécessaire aussi, Monseigneur, pour la discipline

et le bon ordre, de mettre à la tête de ce détachement un officier sage et desintéressé. Les Révérends Pères Jésuites m'ont demandé eux-mêmes avec instance le sieur de la Perrière-Boucher, que j'avois nommé, conformément aux ordres que vous aviez adressés à M. le baron de Longueuil, pour aller à la Baye, au lieu et place du sieur de La Noue, que vous aviez destiné pour relever le sieur Amariton. Je n'ay pu envoyer le sieur de La Noue en ce poste par des raisons qui vous ont été précédemment écrites, et sur les représentations qui m'ont été encore faites depuis mon arrivée par les Pères Jésuites, qui m'ont assuré que cet officier, quoique très capable et très digne sujet, avoit le malheur de n'être pas agréable aux Nations de ce poste et d'être suspect à celle des Renards, leurs alliés, et je n'ai pu refuser aux Révérends Pères Jésuites le sieur de la Perrière pour l'établissement des Sioux. Dans ces circonstances, j'ay été forcé de renvoyer le sieur Duplessis à la Baye, où il avoit été placé par M. de Longueuil, avant qu'il eût reçu vos ordres, mais je compte de le faire relever le printemps prochain, m'ayant lui-même demandé à revenir à sa garnison.

V

TRAITÉ DE LA COMPAGNIE DES SIOUX.

6 juin 1727.

Charles, marquis de Beauharnois, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France.

Nous, en vertu des ordres à nous adressés par le Mémoire du Roy, du 14 mai 1726, concernant l'établissement d'un commandant et de deux missionnaires chez les Sioux, pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, avons, en présence de M. de Longueuil, gouverneur de cette ville de Montréal, de M. d'Aigremont, commissaire ordonnateur, et de M. de La Corne, lieutenant du Roy de Montréal, réglé et arrêté les articles d'engagemens demandés des soussignés, intéressés dans la Compagnie des Sioux, ainsi qu'il s'ensuit, sçavoir :

Article premier. — Que le commerce de tout le pays des Sioux sera accordé et permis aux soussignés purement et simplement pour trois années entières et consécutives, exclusivement à tous autres, quels qu'ils puissent être, en sorte qu'il ne soit permis à personne d'y aller ou d'y envoyer un ou plusieurs canots sans le consentement de ladite Compagnie, et, si quelqu'un, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent estre, y alloit en commerce, qu'il sera permis et même enjoint à l'officier commandant, de faire confisquer les effets pour être distribués suivant les ordres que nous

jugerons à propos de donner, et que la moitié desdites confiscations appartiendra à ladite Compagnie.

Que lesdits interessés ne pourront faire la traite ni aller en chasse, du côté de la Pointe de Chagouamigon, ailleurs que dans les pays de chasse où vont les Sioux, et que, du côté de la Baye, ils ne pourront pareillement aller que dans les pays de chasse des Sioux, sans qu'il leur soit permis de traiter dans l'Ouisconsin, ni au portage, par lequel ils doivent passer pour se rendre aux Sioux, qui servira de bornes aux uns et aux autres.

Article second. — Qu'ils ne pourront bâtir des forts ni maisons équivalentes dans les endroits de chasse, mais seulement dans le lieu où l'officier commandant fera son établissement.

Article troisième. — Qu'il sera permis auxdits intéressés de faire monter audit pays des Sioux, dans les deux années suivantes, tel nombre de canots qu'ils jugeront à propos. Si l'espérance du profit à faire dans le commerce devient plus grande, et pour les engager à augmenter le nombre des marchandises et des canots à y envoyer, la part que chacun des associés a présentément augmentera à proportion de tout le commerce en général. Ainsi, si le commerce, qui est à présent de neuf canots, devient ensuite de douze, chacun pourra augmenter d'un quart de ce qu'il a eu en commençant.

Article quatrième. — Qu'on leur accordera la préférence au bout de trois ans, sur le plus haut et dernier enchérisseur. Si ce commerce est donné au plus offrant, ou si nous jugeons à propos d'en fixer nous-mêmes le prix, qu'ils soient préférés à tous autres, s'ils veulent accepter.

Article cinquième. — Qu'en cas qu'ils soient arrêtés en

chemin dans le pays des Renards ou plus loin, ou qu'étant arrivés au pays des Sioux, ils soient contraints, cette année, par une force majeure de s'en revenir, il leur soit permis de traiter leurs marchandises où bon leur semblera, sous les ordres de l'officier commandant, qui aura le pouvoir de faire la destination d'un chacun de la manière qu'il jugera la plus convenable au bien du service du Roy et de la Colonie.

Article sixième. — Qu'il sera libre à ceux desdits intéressés qui auront des raisons d'incommodités ou d'intérêts domestiques d'abandonner et de revenir avant les trois ans expirés, de telle sorte néantmoins qu'aucun d'eux ne puisse quitter le pays des Sioux sans une permission expresse et par écrit de l'officier commandant.

Article septième. — Qu'aucun des associés ne pourra céder sa part, en tout ou en partie, qu'à des personnes de bonnes mœurs, éloignées de tout scandale et incapables de mettre un obstacle à l'établissement de la Religion parmi ce grand nombre de peuples barbares, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur leurs personnes et sur leur commerce.

Article huitième. — Qu'il soit défendu à qui que ce soit des associés et de ceux qu'ils auront à leurs gages de s'éloigner du fort qui sera construit pour aller à la chasse, sans une permission expresse de Monsieur le commandant.

Article neuvième. — Que lesdits intéressés s'obligent à laisser, le printemps prochain, dans le fort, deux hommes par canot, qui font dix-huit hommes, sans y comprendre les domestiques de Messieurs les officiers et des missionnaires, et qu'ils puissent employer les autres à apporter leurs pelleteries jusqu'à Montréal pour en rapporter des marchandises, ce qui doit s'entendre également des deux dernières années.

Article dixième. — Que, quand ils quitteront ledit poste, il leur sera libre de vendre les maisons, qu'ils auront fait construire pour eux et leur compte particulier, et pour l'effet des demandes ci-dessus, lesdits interessés s'engagent :

1° A construire un fort de pieux, une chapelle, une maison pour l'officier commandant, et une pour les missionnaires, le tout dans le lieu et de la manière qu'il sera réglé par l'officier commandant, auquel ils promettent d'obéir et entendre en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roy, le bon ordre du poste et le bien de la Colonie.

2° Ils s'engagent en outre à faire porter gratuitement d'ici au pays des Sioux ce qui leur sera donné soit pour l'officier commandant, soit pour les missionnaires, jusqu'à la pesanteur de 600 livres sur chaque canot. Sçavoir, 300 livres pesant pour le commandant et autant pour les missionnaires, ce qui doit s'entendre de telle sorte, que le canot qui portera l'officier ne sera point compris pour cette année seulement dans le nombre de ceux qui s'obligent à porter les 600 livres pesant, non plus que le canot qui mènera l'officier en second et les deux canots, qui mèneront les deux missionnaires avec leurs vivres, chapelle et lits, porteront chacun 300 livres pesant.

3° Les années suivantes, ils seront tenus absolument de faire porter audit pays des Sioux, dans le fort construit et à la maison de l'officier commandant, les rafraîchissemens et autres choses nécessaires et utiles, jusqu'à la pesanteur de 1,350 livres, par chacune desdites deux années. Mais supposé que le commerce ne réussît pas et qu'on ne pût faire descendre ici qu'un petit nombre de canots, en ce cas, ils ne seront tenus de porter que 1,000 livres pesant pour l'officier commandant.

4° Ils s'engagent pareillement à faire porter de Montréal audit pays des Sioux jusqu'à la maison des missionnaires ce qu'on leur donnera pour eux, chacune desdites années, jusqu'à la pesanteur de 1,000 livres, soit qu'il y ait beaucoup de canots à venir ici ou non.

5° Ils s'engagent, en outre, à acheter trois ou quatre canots de surplus, quand ils seront arrivés à Michilimakinak, pour passer plus facilement dans la Rivière des Renards et dans celle d'Ouisconsing et de charger sur ces canots 600 livres pesant pour les missionnaires et de transporter lesdits effets, pesant 600 livres, de Missilimakinak audit pays des Sioux, sans y comprendre les sacs de bled d'Inde, qu'ils s'engagent de porter pour la subsistance desdits missionnaires, non seulement cette première année, mais les suivantes.

Enfin, on est convenu avec un des associés, nommé François Campeau, qu'il aura la liberté de travailler de son métier de forgeron pour tous ceux qui voudront l'employer en le payant, moyennant quoy ledit Campeau s'engage de donner, par chacune desdites trois années à ladite Compagnie, la somme de 400 livres en pelleteries ou en argent monnoyé, à son choix, et de fournir outre cela gratuitement, trente vices (*sic;* vis?) ou autant de grains.

De tout ce que dessus sont convenus tous les associés, et ont consenty que, si quelqu'un d'entre eux contrevenoit à un seul des articles ci-dessus énoncés, il fût sévèrement puni et déchu de tous ses droits.

Et, lecture faite des articles des demandes et engagemens ci-dessus, lesdits associés dans la Compagnie des Sioux ont consenti d'exécuter tout ce qui y est contenu et ont accepté,

agréé toutes les charges et conditions y énoncées, à l'effet de quoy ils ont tous signé avec nous. Et les dénommés ci-dessus.

Fait à Montréal, ce sixième Juin mil sept cent vingt-sept.

Signé : BEAUHARNOIS, LONGUEUIL, LA CORNE, D'AIGREMONT, SAINT-GEORGE DUPRÉ, YOUVILLE, PIERRE DAILLAY, MARIN, ÉTIENNE PETIT, GARRAU, FRANÇOIS CAMPEAU, FRANÇOIS DU MAY, PIERRE RICHARD, JEAN-BAPTISTE BOUCHER DE MONTBRUN, FRANÇOIS BOUCHER DE MONTBRUN et JEAN GARRAU.

VI

LES FRANÇAIS,

SOUS LES ORDRES DE BOUCHER DE LA PERRIÈRE,
ÉTABLISSENT LE FORT BEAUHARNOIS, SUR LES BORDS DU LAC PÉPIN.
QUATRE-VINGT-QUINZE CABANES DE SAUVAGES SIOUX
SE RASSEMBLENT PRÈS D'EUX.

Extrait de la lettre à M. le marquis de Beauharnois par le R. P. Guignas, missionnaire de la Compagnie de Jésus, datée de la mission de Saint-Michel archange, au fort de Beauharnois, chez les Sioux, le 29 *Mai* 1728.

Le convoi des Sioux partit du bout de l'isle du Montréal, l'année passée, le 16 du mois de Juin, sur les onze heures du matin, et il arriva à Michilimakinac le 22 du mois de Juillet. Ce poste est à 251 lieues de Montréal, presque à l'Ouest par les 45° 46′ de latitude Nord. On séjourna le reste du mois dans ce poste, dans l'espérance, de jour en jour, de recevoir quelque nouvelle de Montréal, et dans le dessein de s'affermir contre les extrêmes difficultés prétendues d'avoir le passage libre chez les Renards.

Enfin, ne voyant rien, on se remit en marche le premier du mois d'Août, et après 73 lieues de navigation assez heureuse le long de la côte du Nord du lac Michigan courant au Sud-Ouest. On se rendit à la Baye le 8 du même mois, à cinq heures et demie du soir. Ce poste est par les 44° 41′ de latitude Boréale. On s'y arrêta deux jours, et, le 11 au matin, l'on s'embarqua dans une fort grande impatience de se rendre chez les Renards.

Le troisième jour après le départ de la Baye, le soir fort tard, un peu même dans la nuit, les chefs des Puants vinrent à trois lieues de leur village, au devant des François, avec leurs calumets de paix et des rafraîchissements de viande d'ours, et le lendemain ils furent reçus chez cette nation, très peu nombreuse, au bruit de plusieurs décharges de quelques fusils, et parmi de grandes démonstrations de joie. Ils demandèrent de si bonne grâce qu'on leur fît l'honneur de s'arrêter quelque temps chez eux, qu'on leur accorda le reste de la journée depuis midi et la nuit suivante. Il peut y avoir en tout dans ce village soixante ou quatre-vingts hommes; mais tous, hommes et femmes, d'une fort grande stature et bien faits. Ils sont sur le bord d'un fort joli petit lac, en un lieu des plus agréables pour sa situation et la bonté du terrain, à 14 lieues de la Baie et à 8 lieues des Renards.

Le lendemain, du grand matin, 15 du mois d'Août, le convoi se mit en devoir de continuer sa route par un assez beau temps; mais, s'étant élevé une tempête l'après-midi, il arriva bien mouillé et avec la continuation de la pluie aux cabanes des Renards, nation si redoutée et vraiment très peu redoutable, en vertu de tout ce qui paroît. Elle est composée de deux cents hommes tout au plus; mais il y a une pépi-

nière d'enfans, surtout de petits garçons, entre dix et quatorze ans, bien faits et bien découplés.

Ils sont cabanés sur une petite éminence, au bord d'une petite rivière qui porte leur nom, extrêmement tortueuse ou sinueuse; tellement, qu'on y fait continuellement le tour tout entier de la rose du compas. Elle est cependant assez large en apparence, entre une chaîne de collines des deux côtés; mais il n'y a qu'un méchant petit chenal au milieu de cette étendue de lit apparent, qui est une espèce de marais rempli de joncs et de folles avoines d'une épaisseur presque impénétrable. Ils n'ont que de simples cabanes d'écorce, sans aucune sorte de palissade ni d'autre fortification. Dès que les canots françois eurent abordé leurs côtes, ils accoururent avec leurs calumets de paix allumés, malgré la pluie, et tout le monde fuma.

On séjourna parmi eux le reste de cette journée et tout le lendemain pour savoir quels étoient leurs desseins et leurs sentimens sur l'établissement des François aux Sioux. Le sieur Réaume, interprète des langues sauvages à la Baye, agit beaucoup et avec affection pour le service du Roy. Quand mon témoignage, Monseigneur, devroit vous être suspect, je dois avoir l'honneur de vous dire que le R. P. Chardon, ancien missionnaire, fut là d'un très grand secours, et la présence de trois missionnaires, qui étoient là, rassuroit plus ces coupe-jarrets et assassins des François que n'auroient pu faire tous les discours des meilleurs orateurs. On assembla un conseil général dans une de leurs cabanes; on leur parla honnêtement et amiablement. Ils donnèrent de leur côté d'assez beaux plats-côtes de viande sèche.

Le dimanche suivant de grand matin, le 17 du mois d'Août,

le Père Chardon partit avec le sieur Réaume, pour s'en retourner à la Baye, et la Compagnie des Sioux, bien réjouie d'avoir franchi, avec tant de facilité, ce mauvais pas qu'on lui avoit fait si redoutable, appareilla pour tâcher de se rendre à son terme.

Jamais navigation ne fut plus ennuyeuse que celle qu'on fit dans la suite par l'incertitude des chemins. Personne ne les sçavoit, et l'on s'écartoit, à tout moment, par eau et par terre, faute de guides et de pilotes. On alla toujours, comme à tâtons, durant huit jours, car on n'arriva que le neuvième, vers les trois heures après midi, par pur hasard, s'en croyant encore loin, au portage du Ouisconsin, qui est à 45 lieues des Renards, à compter la longueur des tours et des détours de cette vilaine rivière. Ce portage est de demi-lieue. La moitié n'est qu'une espèce de marais plein de vase. Le Ouisconsin est une assez jolie rivière, mais bien au-dessous de ce qu'on en disoit. Apparemment que ceux qui en ont fait la description en Canada ne l'avoient vu que dans les grandes eaux du printemps. — C'est une rivière peu profonde, sur un lit de sable mouvant, qui forme des bancs presque partout, lesquels changent souvent de place. — Ses bords sont ou des monts pelés et escarpés, ou des pointes basses d'un fond de sable. Son cours est du Nord-Est au Sud-Ouest. Du portage à son embouchure dans le Mississipi, j'ai estimé trente-huit lieues. Le portage est par la latitude Nord de 43° 24'.

Le Mississipi, depuis l'embouchure du Ouisconsin, en montant, va au Nord-Ouest. Ce beau fleuve est étendu entre deux chaînes de hautes montagnes pelées et fort stériles, distantes constamment d'une lieue, trois quarts de lieue, ou demi-lieue, où il est plus étroit. — Son milieu est occupé

par une chaîne d'îles bien boisées, en sorte qu'en le considérant de dessus les hauteurs on s'imagineroit voir une vallée infinie, arrosée à droite et à gauche par deux grandes rivières. Quelquefois aussi on ne découvre pas de rivière. — Ces îles inondent tous les ans et sont propres à faire du riz. — A 58 lieues de l'embouchure du Ouisconsin, selon mon estime, en montant le Mississipi est le lac Pépin, qui n'est autre chose que ce fleuve lui-même dégarni d'îles en cet endroit, où il peut avoir demi-lieue de large. — Ce fleuve, dans ce que j'en ai parcouru, est peu profond et a des hauts fonds en plusieurs endroits, parce que son lit est d'un sable mouvant comme celui du Ouisconsin.

Le 17 Septembre 1727, on arriva à ce lac, qu'on a choisi pour le terme du voyage. On s'est établi sur son bord, vers le milieu du côté du Nord, sur une pointe basse dont le terrain est excellent. Le bois y étoit fort épais, mais il est déjà clair, à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver qui a été rude pour le climat, car nous sommes ici par le parallèle de 43° 51'. Il est vrai que la différence de l'hiver est grande par comparaison à celui de Québec et de Montréal, quoi qu'en puissent dire certains mauvais juges.

Dès le lendemain du débarquement, on mit hache en bois; le quatrième jour suivant, le fort fut entièrement achevé. — C'est un terrain carré de 100 pieds, entouré de pieux de 12 pieds de long, avec deux bons bastions. Pour un si petit espace, il y a de grands bâtimens fort dégagés et point pressés : chacun de 30, 38 et 25 pieds de long sur 16 pieds de large. Tout iroit bien de ce côté-là, si l'endroit n'inondoit pas; mais, cette année, le 15 du mois d'Avril, on a été obligé d'aller camper dehors et l'eau a monté dans les maisons à la

hauteur de 2 pieds et 8 pouces; et on a beau dire que c'est la quantité de neige qu'il y a eu cette année, la neige des environs étoit fondue, il y avoit longtemps, et il n'y en a eu absolument qu'un pied et demi depuis le 8 Février jusqu'au 15 de Mars. Tout le reste de l'hiver on n'auroit su user de raquettes. J'ai de grandes raisons pour croire que ce lieu inonde plus ou moins tous les ans. J'en ai toujours jugé de même; mais on n'a pas été obligé de me croire, parce que des gens anciens, qui disent avoir demeuré ici des quinze ou vingt années, annonçoient que cela n'inondoit jamais. On n'a pu rentrer dans les maisons bien délabrées que le 30 du même mois d'Avril, et à peine encore aujourd'hui le désordre est-il réparé.

Avant la fin d'Octobre, toutes les maisons furent finies et chacun se trouva logé tranquillement chez soi. On ne pensa plus qu'à aller reconnoître les côtes et les rivières voisines pour voir ces troupeaux de bêtes fauves de toutes les espèces, dont on fait tant de récit en Canada. Il faut qu'elles se soient retirées ou qu'elles aient bien diminué, depuis le temps que ces anciens voyageurs ont quitté le pays. Elles ne sont plus en aussi grand nombre et l'on en tue difficilement.

Après avoir battu la campagne durant quelque temps, tout le monde se trouva au fort, et l'on ne pensa plus qu'à jouir un peu du fruit de ses travaux. Le 4 du mois de Novembre, on n'oublia pas que c'étoit la fête de Monsieur le général. On dit la sainte messe pour lui le matin, et l'on étoit bien disposé à célébrer la fête dès le soir, mais la lenteur des Pyrotechniciens et l'inconstance du temps firent remettre la célébrité (*sic*) au 14 du même mois, qu'on tira de très belles fusées, que l'on fit retentir l'air de cent cris de « Vive le Roy » et de « Vive Charles de Beauharnois ». — C'est dans cette occa-

sion qu'on vit couler le vin des Sioux, qui étoit par excellence, quoy qu'il n'y ait pas ici de plus belles vignes qu'en Canada, ce qui contribua beaucoup à la réjouissance, fut la terreur de quelques cabanes sauvages qui se trouvèrent alors autour du fort. Quand ces pauvres gens virent ces feux d'artifice en l'air et les étoiles tomber du ciel, femmes et enfans de s'enfuir; et les plus courageux d'entre ces hommes de crier merci et demander très instamment qu'on fît cesser le jeu surprenant de cette terrible médecine.

Dès qu'on fut arrivé chez eux, ils s'assemblèrent en assez peu de jours autour du fort françois jusqu'au nombre de quatre-vingt-quinze cabanes, ce qui pouvoit faire tout au plus cent cinquante hommes; car ils sont tout au plus deux hommes dans leurs cabanes portatives de peaux passées, et il y en a plusieurs où il n'y en a qu'un; c'est là tout ce qu'on en a vu, excepté une bande d'environ soixante hommes qui vinrent le 26 du mois de Février, qui étoient de ces nations qu'on appelle les Sioux des Prairies.

A la fin de Novembre, les Sauvages partirent pour leur hivernement. Il est vrai qu'ils ne s'éloignèrent pas beaucoup et on en a toujours vu quelques-uns durant l'hiver. Mais depuis le 2 du mois d'Avril dernier, quelques cabanes repassèrent par ici pour aller à leur chasse du printemps. On n'en a vu aucun. Un canot de dix hommes, détaché pour aller à leur découverte, les a cherchés en vain durant huit jours, jusqu'à plus de 60 lieues en remontant le Mississipi, et arriva hier soir sans en savoir aucune nouvelle.

VII

LES SIOUX DU FORT BEAUHARNOIS,

PARTIS POUR LA CHASSE, NE SONT REVENUS QU'EN JUILLET.
L'ASSOCIATION FORMÉE POUR L'EXPLOITATION DE CE POSTE
SE DISSOUT EN PARTIE.
LE GOUVERNEUR EN FORMERA UNE AUTRE.
NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR EN CE LIEU UN COMMANDANT
AVEC QUELQUES SOLDATS.

Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine et des Colonies.

25 Octobre 1729.

Il est vray que le fort, que les François ont bâty aux Sioux sur le bord du lac Pépin, paroist mal situé par rapport aux débordemens des eaux, mais aussi elles ont monté en 1727 comme elles n'avoient point encore fait, sur le dire des Sauvages, et l'on pourroit y ajouter foy, puisque cette année elles n'ont point approché du fort.

Lorsque le sieur de La Perrière a placé le fort dans cet endroit, il s'estoit fait informer avant par les Sauvages, s'il pouvoit estre à l'abry de l'inondation, et il luy fut répondu que les eaux ne montoient point jusques là. Il considéra en même temps qu'il ne pouvoit le placer dans un endroit plus avantageux, tant par rapport à la qualité de la terre propre à la culture qu'à cause de l'abondance de la chasse. Ces deux raisons aussi nécessaires l'une que l'autre, joint à ce que les

Sauvages luy avoient dit au sujet de l'inondation qu'il craignoit, luy firent prendre le parti de placer ce fort dans cet endroit après en avoir considéré les avantages, mais, comme il pourroit arriver que les eaux montassent comme elles ont fait en 1727, l'on pourroit porter ce fort à quatre ou cinq arpens du bord du lac, sans que cet éloignement pût préjudicier aux vues que l'on avoit eues de le bâtir dans l'endroit où il est.

Il ne paroît pas vraisemblable, Monseigneur, que cet établissement non plus que le fort ait pu donner aucun ombrage aux Sioux qui l'avoient eux-mêmes demandé, et la bonne réception qu'ils ont faite aux François à leur arrivée chez eux paroît contredire ce que l'on vous a mandé à ce sujet. Il est bien vray que peu de temps après l'arrivée des François ces Sauvages partoient pour aller en chasse, comme ils ont coutume de faire pour leur subsistance et celle de leurs familles qui n'ont que ce secours pour vivre, ne faisant aucunes semences. Je viens d'être informé que le motif de leur absence n'avoit été occasionné que par une rencontre qu'ils firent, étant arrivés au lieu de leur chasse, de plusieurs Sioux des Prairies, qui les invitèrent de se joindre à eux pour aller en guerre contre les Mahas, ce qu'ils acceptèrent et qui fut cause que l'on n'eut point de leurs nouvelles, par le canot que le sieur de La Perrière avoit envoyé avec dix hommes pour s'informer de ce qu'ils étoient devenus, puis qu'ils ne revinrent qu'au mois de Juillet suivant.

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me mander que je ne vous avois rien dit sur les vues que j'avois eues d'établir le poste des Sioux, ce n'a esté, Monseigneur, qu'en exécution de l'article du Mémoire du Roy de 1726, qui m'ordonne de ne

rien négliger pour suivre les vues que Sa Majesté a de faire un établissement dans cet endroit et d'engager deux missionnaires à y monter avec le commandant que j'y ai envoyé. J'en ay senti trop la nécessité pour n'y pas donner tous mes soins. Le bien du service, celuy de la Colonie et de la Religion s'y trouvoient trop intéressés et ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en mander semble renfermer ces trois principes. D'ailleurs il a paru d'autant plus nécessaire d'y avoir fait cet établissement, qu'il n'y a point à douter que les Renards dans leur déroute n'eussent trouvé asile chez les Sioux, si les François n'y eussent été établis, et l'on ne peut attribuer aujourd'hui la docilité et la soumission que les Renards font paroître qu'aux attentions et aux offres avantageuses que les Sioux ont faites aux François, dont ces premiers ont une parfaite connoissance.

Il seroit donc nécessaire d'entretenir les Sioux dans ces heureuses dispositions pour tenir les Renards en respect et rompre les mesures qu'ils pourroient prendre pour s'attirer le cœur des Sioux, qui rejetteront toujours leurs propositions tant qu'ils verront les François chez eux et que l'établissement qu'on y a fait subsistera. Mais, quoique tous les avantages que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer qu'il y a de conserver cet établissement me paroissent d'une nécessité indispensable, je ne puis cependant prendre aucun party que je n'aye nouvelle des François, qui m'ont demandé d'y monter, cet été, avec un canot chargé d'effets, qui comptent passer par les Saulteux de la Pointe et que je ne *sois assuré que les François qui y ont hiverné n'aient point désemparé le fort* et que les Sioux soient dans les mêmes sentimens. D'ailleurs il ne paroît pas bien aisé de maintenir cet endroit

à moins d'une paix solide avec les Renards. D'un autre côté, la plus grande partie de la Compagnie qui a fait le traité, dont j'ay eu l'honneur de vous envoyer copie, s'en est désistée et ne veut plus y envoyer. La rupture que nous avons avec les Renards, chez lesquels il faut passer pour aller en canot, les a engagés à n'y plus penser, mais, dans l'un et l'autre cas, on pourroit y remédier. Il y a toute apparence que les Renards viendront, l'année prochaine, demander la paix ou qu'ils y enverront de leur part. Ainsy, en la leur accordant à de bonnes conditions, il n'y auroit rien à craindre pour aller chez les Sioux. L'on pourroit aussy former une autre compagnie moins forte que la première, avec laquelle on feroit un nouveau traité, ou le faire avec quelques bons négocians, qui pussent en supporter les avances. Ces difficultés seroient, par ce moyen, bientôt levées. Il n'y en a qu'une, Monseigneur, à laquelle j'ay cru devoir me joindre avec M. Hocquart pour prendre la liberté de vous l'exposer. C'est celle d'y faire monter un officier commandant et un second avec quelques soldats, qu'il seroit nécessaire d'y envoyer absolument pour maintenir le bon ordre dans ce poste, et les missionnaires n'iroient pas non plus sans commandant. Cet article, qui regarde le service et dont les frais doivent être pour le compte de Sa Majesté, me fait prendre la liberté, Monseigneur, de vous demander sur cela ses ordres. Nous engagerons, autant qu'il nous sera possible, les traitans de ce poste à se charger de cette dépense, qui pourra monter à mille ou quinze cents livres pour le commandant, et pour l'officier en second au prorata. Mais, comme dans un commencement d'établissement il y a plus de frais à faire que de gains à recevoir, nous ne croyons pas que des marchands associés s'en chargent, et c'est dans ce cas

que nous vous supplions de nous honorer des ordres de Sa Majesté sur cet article, aussi bien que sur ce qu'elle pense de nous conserver un endroit aussi salutaire et une nation qui nous a donné déjà des témoignages de sa fidélité et de son attachement.

Vous pourriez, Monseigneur, nous faire part des intentions de Sa Majesté sur ce sujet, par l'Isle Royale ou par les premiers bâtimens marchands qui seront destinés pour cette colonie. Le temps qu'il faut pour avoir des nouvelles de ce qui se sera passé aux Sioux depuis ce printemps nous donnera celuy d'attendre les ordres de Sa Majesté avant de rien faire. Le sieur de Beauharnois ne négligera rien de tout ce qui pourra entretenir les Sioux dans les dispositions favorables où ils sont à l'égard des François, en attendant la décision de Sa Majesté, et il y donnera toute son attention.

VIII

TRAITÉ DE LA NOUVELLE COMPAGNIE DES SIOUX.

6 Juin 1731

Charles Marquis de Beauharnois, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France.

Nous, en vertu des ordres à nous adressés par le Mémoire du Roy du 14 mai 1726, concernant l'établissement d'un commandant et de deux missionnaires chez les Sioux, pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, avons en présence de M. La Chassaigne, gouverneur de cette ville de Montréal, de

M. Michel de La Rouvillière, commissaire de la Marine, ordonnateur en la dite ville, et de M. de La Corne, lieutenant de Roy du dit gouvernement, réglé et arrêté les articles d'engagement et demandes des soussignés intéressés dans la compagnie des Sioux, ainsi qu'il en suit.

Article premier. — Que tout le commerce du pays des Sioux sera accordé et permis aux ci après nommés, sçavoir : un canot au sieur de Portneuf, officier en second au dit poste ; un autre au nommé Campau, faisant pour le Révérend Père Jésuite, missionnaire au dit poste ; un autre aux sieurs Mouet, Linctot le cadet et Coulonge ; un autre à Giguières et Toussaint ; un autre à Richard et à Dubau ; un autre à Pierre et Charles Le Duc ; un autre à Guyon Desprez et Saint-Michel du Chesne, et le dernier à Antoine Lanouette et Joseph Joliette ; pour trois années entières et consécutives, exclusivement à tous autres, en sorte qu'il ne soit permis à personne d'y aller ou d'y envoyer un ou plusieurs canots, sans le consentement de la dite Compagnie, et si quelqu'un, de quelque qualité et condition qu'il puisse être, y alloit en commerce, qu'il sera permis et même enjoint à l'officier commandant de faire confisquer les effets, dont moitié appartiendra au Roy et l'autre moitié à la dite Compagnie.

Que les dits intéressés ne pourront faire la traite ni aller en chasse du côté de la Pointe de Chagouamigon, ni partout ailleurs, que dans le pays de chasse où vont les Sioux, et que du côté de la Baye ils ne pourront pareillement aller que dans les pays de chasse des Sioux, sans qu'il leur soit permis de traiter dans le Ouisconsin ni au portage, par lequel ils doivent passer pour se rendre aux Sioux, qui servira de borne aux uns et aux autres.

Article deuxième. — De même que dans le traité du 6 Juin 1727 (page 548).

Article troisième. — De même jusqu'à la part que chacun des associés a présentement « sera à proportion de l'augmentation de tout le commerce en général », et la préférence de ce poste leur sera accordée au bout des dites trois années suivant le prix que nous jugerons à propos de fixer. (Cette préférence forme l'article 3 du traité de 1727.)

Article quatrième. — C'est, à quelques mots près, l'article cinquième du traité de 1727 (page 549).

Article cinquième. — De même que l'article sixième du traité de 1727, article sixième de même que l'article 7 de 1727, avec cette addition que les associés, pour céder leur part, devoient être obligés de prendre la permission par écrit du commandant.

Article septième. — Qu'il est défendu à qui que ce soit des dits intéressés et de ceux qu'ils auront à leurs gages de s'éloigner du fort qui sera construit, soit pour revenir à Montréal ou pour aller en quelque autre endroit, même à la chasse, quand ce sera pour découcher, sans une permission expresse du commandant.

Article huitième. — Que les dits intéressés s'obligent à laisser pour la garde dans le fort deux hommes par canot, sans y comprendre les domestiques de messieurs les officiers et missionnaires, et qu'ils puissent employer les autres à porter leurs peileteries jusqu'à Montréal pour en rapporter des marchandises, et qu'en tout temps il restera toujours douze hommes dans le fort, qui ne pourront sortir sous quelque prétexte que ce puisse être.

Article neuvième. — Que, lorsqu'ils quitteront le dit poste,

il leur sera libre de vendre les maisons qu'ils auront fait construire pour eux et leur compte particulier, aussi bien que les grains qui seront sur les terres qu'ils auront cultivées.

Et, pour l'effet des demandes ci dessus, les dits intéressés s'engagent,

Article premier. — A construire un fort de pieux, bien doublés, de cent vingt pieds en carré avec quatre bastions, et ils fourniront jusqu'à la concurrence de 1032 pieux et davantage, s'il est nécessaire, une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour les missionnaires, le tout dans le lieu et ainsy qu'il sera réglé par le dit officier commandant, auquel ils promettent d'obéir et entendre en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roy, le bon ordre du poste et le bien de la colonie.

Article deuxième. — Ils s'engagent à faire porter gratuitement de cette ville ce qui leur sera donné pour les provisions de l'officier commandant et les présens à faire aux Sauvages, que Sa Majesté enverra au dit lieu, et en outre les dits sieurs Mouet, Linctot le cadet et Coulonge, Giguières et Toussaint Richard et Dubau, Pierre et Charles Le Duc, Guyon, Desprez et Saint-Michel du Chesne avec Antoine Lanouette et Joseph Joliette promettent et s'obligent de payer par chacune des dites trois années, à l'arrivée des canots au sieur Linctot, commandant du poste des Sioux, la somme de 2400, à la condition que ledit sieur Linctot ne fera aucun commerce dans ledit poste, directement ni indirectement, de l'agrément et consentement de Monsieur le Gouverneur général, et en présence de mesdits sieurs de La Chassaigne, Michel de La Rouvillière et de La Corne.

Article troisième et dernier. — Et, en outre, lesdits inté-

ressés s'obligent de laisser dans ledit poste, lorsqu'ils en partiront le printemps prochain, au moins quatre bons canots pour éviter les accidens qui pourroient arriver en cas de nécessité, et, pour cet effet, ils seront tenus d'en achepter, en passant à Missilimakinak, un nombre suffisant.

De tout ce que dessus sont convenus lesdits intéressés et ont consenti que, si quelqu'un d'entre eux contrevenoit à un seul des articles ci-dessus énoncés, il fût puni sévèrement et déchu de tous ses droits.

Et, lecture faite des articles de demandes et engagemens ci-devant mentionnés, lesdits intéressés ont consenti d'exécuter tout ce qui y est contenu et ont accepté toutes les charges, clauses et conditions ci-dessus énoncées, à l'effet de quoy ils ont soussigné avec nous, à la réserve de Giguières et Toussaint, Pierre et Charles Duchesne et Dubau, qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer, et le sieur Linctot, commandant, a signé de notre consentement pour le sieur Coulonge (?) absent.

Fait à Montréal, le 6 Juin 1731.

IX

LE MARQUIS DE BEAUHARNOIS

A ENVOYÉ RÉTABLIR LE POSTE DU LAC PÉPIN.

LE SIEUR DE LA VERENDERIE L'A DEMANDÉ.

TRAITÉ DE LA NOUVELLE COMPAGNIE DES SIOUX.

Extrait de la lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine.

12 Octobre 1731.

Le sieur de Beauharnois a cru ne devoir pas attendre les

ordres de Sa Majesté pour renvoyer rétablir le poste des Sioux que l'on avoit esté obligé d'abandonner, à cause de la proximité où il étoit des Renards, par où il falloit passer. La nécessité de nous conserver une nation, qui a donné, par la conduite qu'elle a tenue contre les Renards, des preuves de son attachement, luy a fait prévenir les intentions de Sa Majesté à ce sujet, et profiter des avantages que la défaite des Renards luy a presentez.

Le sieur de Beauharnois a l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, des motifs qui l'y ont déterminé, par une lettre particulière, à laquelle il a joint un mémoire concernant le voyage du sieur de la Verenderie, qui demandoit également le rétablissement de ce poste, afin de nous mettre à portée de lier commerce avec les Assiniboelles et les Cristinaux, chez lesquels il faut passer pour aller à la découverte de la Mer de l'Ouest. D'ailleurs, comme ce poste n'occasionne aucune nouvelle dépense à Sa Majesté, le sieur de Beauharnois s'est plus facilement déterminé à le rétablir, et les motifs qui l'ont engagé à presser ce rétablissement se trouvent conformes à ce que vous luy faites l'honneur de luy marquer à ce sujet.

Nous joignons ici la copie du traité que le sieur de Beauharnois a fait avec les voyageurs qui se sont chargés d'y conduire le commandant et le missionnaire, et qui est à l'instar de celuy qui fut fait lors du premier établissement de ce poste.

X

LE SIEUR DE LINCTOT EST ARRIVÉ A SON POSTE

CHEZ LES SIOUX

APRÈS AVOIR HIVERNÉ A TRENTE LIEUES DE LA.

Extrait d'une lettre de M. de Beauharnois au Ministre de la Marine.

15 Octobre 1732.

Le sieur de Linctot, chargé du rétablissement du poste des Sioux, m'a marqué qu'il n'avoit pu s'y rendre que le printemps dernier, et qu'il avoit été obligé d'hyverner à un endroit, appelé La Montagne, qui trempe dans l'eau, à trente lieues de ce poste. C'est par cet officier que j'ai eu avis qu'il étoit venu quatorze Renards, échappés du coup de nos Hurons et Iroquois, à son campement, pour luy demander la vie; mais que l'appréhension, qu'ils avoient des Puans qui étoient cabanés près le sieur Linctot, avoit fait qu'ils n'y avoient pas resté longtemps, et que je soupçonne être du nombre de ceux qui se sont venus jeter entre les bras du sieur de Villiers. Le sieur de Linctot ajoute qu'il y avoit soixante-deux cabanes de Sioux dans l'endroit où il a fait faire son établissement, et qu'il en attend une plus grande quantité, lorsque ces Sauvages, dont la plus grande partie étoient en chasse, seront informés de son arrivée; que ceux qu'il a trouvés avoient marqué beaucoup de satisfaction de revoir les François, et que les chefs de cette nation devoient descendre l'année prochaine pour me voir.

Je feray savoir aux traitans de ce poste qu'on leur a accordé la quatriesme année de jouissance, que j'avois pris la liberté de vous demander pour eux, mais en même temps je vous supplie, Monseigneur, de me permettre de ne les en laisser jouir qu'autant qu'ils rempliront, ainsi qu'ils s'y sont engagés, les clauses de leur traité. Cela les portera aussi à une plus particulière attention.

XI

LES SIOUX

PROMETTENT DE PROTÉGER LE SIEUR LINCTOT CONTRE LES SAKIS ET LES RENARDS.

Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine.

7 Octobre 1734.

Depuis le coup que les Renards, joints aux Sakis, firent à la Baye, le 16 septembre 1733, et la fuite précipitée qu'ils prirent après avoir abandonné leur fort, poursuivis par le sieur Coulon de Villiers fils, ces sauvages, après avoir erré quelque temps, ont inutilement demandé asyle aux Sioux et aux Ayoouais, qui le leur ont refusé. Les dernières nouvelles que le sieur de Beauharnois a reçues, portent qu'ils se sont établis en un fort, sur la rivière Ouapsipinckam, à deux ou trois journées au-dessous du Ouisconsin, dans la partie de l'Est du Mississipi, proche la rivière aux Bœufs, *où le Père*

Guignas, jésuite missionnaire, et les François furent arrêtés en évacuant le poste des Sioux, en 1728 (*sic*). Les mêmes nouvelles ajoutent que les Sakis se sont mis en un fort et qu'ils ont obligé les Renards à s'en construire un, afin d'être séparés d'eux, mais néantmoins à leur proximité. On peut uger, par la conduite que les Sakis ont tenue depuis l'affaire de la Baye, qu'ils ne prétendent point persister à soutenir les Renards et prendre leur défense, qu'ils veulent au contraire se procurer la paix et le pardon, et ce qui nous donne occasion de le penser, c'est que toutes les lettres des officiers des postes disent la même chose, qu'ils tiennent des Sauvages sur lesquels on ne peut cependant autrement compter; ce que l'on peut conjecturer de plus certain vient d'un Sauvage Népissingue, très affectionné, qui s'est trouvé en chasse avec eux, qui a tenu le même langage au sieur de Beauharnois.....

..... Le sieur Linctot, commandant aux Sioux, marque que les Sauvages de son poste et une partie des Puants luy ont promis de ne le point abandonner, et qu'au contraire ils étoient prêts à frapper sur les Sakis et Renards, mais cet officier se tient toujours sur ses gardes, parce que des trente cabanes des Puants, qui étoient dans le poste, huit ou dix se seroient détachées, l'hiver dernier, pour aller joindre les Sakis, lesquelles sont depuis ce temps là retournées à leur village.

XII

AVANTAGES DU POSTE DES SIOUX.

IL EST A ESPÉRER QU'IL SE SOUTIENDRA.

LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE REMPLACE LINCTOT DANS LE COMMANDEMENT.

Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Roi.

13 Octobre 1735.

Les Sioux ne sont point encore descendus cette année à Montréal. Il n'est cependant point revenu au sieur de Beauharnois aucune chose de leur part, qui les puisse faire soupçonner de quelques mauvaises intentions, ni que l'on ait à appréhender d'être obligé d'évacuer ce poste. L'on tire de l'établissement, que l'on y a fait, tout l'avantage qu'on s'en étoit proposé, et il en est descendu cette année une grande quantité de castor provenant de la traite de deux ans des François.

Le sieur de Linctot, qui commandoit dans cet endroit, ayant demandé au sieur de Beauharnois d'en être relevé, il a envoyé le sieur de Saint-Pierre à sa place. Cet officier a demeuré très longtemps parmi les Sauvages, et les connoissances qu'il a acquises sur la conduite que l'on doit tenir avec eux et sur la façon de les gouverner ont fait penser au sieur de Beauharnois qu'il seroit très propre pour entretenir cette nation dans les dispositions favorables où elle est et

pour maintenir la tranquillité qui règne dans ce poste. Quant à l'appréhension que Sa Majesté a eue qu'on n'eût entrepris cet établissement avec trop de précipitation, le sieur de Beauharnois prend la liberté, Monseigneur, de vous marquer qu'il le regardoit d'une trop grande importance à la Colonie pour avoir négligé l'établissement qui y avoit été commencé, surtout dans une conjoncture où les Sioux regrettoient les François et où il ne paroissoit plus d'obstacle pour y pénétrer. L'on n'a pas jusqu'à présent lieu de se reprocher d'avoir saisi l'occasion avec trop de vivacité. Le commerce s'y est fait avec tranquillité, et la conduite que les Sioux ont tenue jusqu'à présent, surtout à l'égard des Renards à qui ils ont refusé asyle, fait penser que cet établissement se soutiendra de plus en plus et qu'on n'en peut attendre qu'un heureux succès.

Au surplus, le sieur de Saint-Pierre a ordre d'engager quelques confédérés de cette nation à descendre à Montréal l'été prochain, et il lui sera d'autant plus aisé d'y parvenir que la seule opposition qui s'y soit rencontrée cette année provient de ce que, s'étant déterminés un peu trop tard à faire ce voyage, ils n'auront pu s'en retourner chez eux commodément et sans courir les risques d'hyverner en chemin.

XIII

AUGMENTATION DE LA RECETTE DU CASTOR

PAR L'ÉTABLISSEMENT DES POSTES DES SIOUX ET DE LA MER DE L'OUEST.

Extrait d'une lettre de l'Intendant Hocquart au Ministre de la Marine.

26 Octobre 1735.

La recette du castor n'a pas laissé que d'être considérable cette année, malgré les troubles et les mouvements de guerre des Pays d'en Haut, parce que le poste des Sioux et les établissements nouvellement faits pour la découverte de la mer de l'Ouest en ont produit près de cent milliers de très beau. La recette a monté en total à cent soixante-dix milliers.

XIV

LE COUP DES SIOUX DES PRAIRIES

SUR UN PARTI FRANÇAIS RÉPAND LA TERREUR ET DIMINUERA LA RECETTE DU CASTOR.

Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart.

12 Octobre 1736.

Ils ont lieu de craindre que la recette de cette année ne soit pas, à beaucoup près, aussi considérable à cause de la fâcheuse aventure arrivée aux voyageurs du sieur de la Veren-

derie, à une journée ou deux de son poste, de laquelle ils auront l'honneur de vous rendre compte. Les Sioux des Prairies, qui ont fait le coup, ont enlevé et pillé beaucoup de castor, et la terreur que cette affaire a répandue dans ces quartiers empêchera peut-être que le reste ne puisse descendre.

XV

A LA SUITE D'HOSTILITÉS

RÉPÉTÉES ENTRE LES SIOUX, LES SAULTEUX ET LES PUANS, LE SIEUR DE SAINT-PIERRE ÉVACUE SON POSTE SUR LA DEMANDE DU PÈRE GUIGNAS ET DES INTÉRESSÉS.

Relation du sieur de Saint-Pierre, commandant au poste des Sioux, jointe à la lettre de M. le marquis de Beauharnois.

14 Octobre 1737.

Le 6 mai 1736, cinquante-quatre guerriers Sioux passèrent devant le fort, où ils s'arrêtèrent en partie. Le sieur de Saint-Pierre leur demanda où ils alloient. Ils lui dirent qu'ils menoient une esclave qui appartenoit aux Puans, laquelle s'étoit réfugiée chez eux. Il leur dit qu'il n'étoit pas nécessaire de tant de monde pour conduire une femme. Ils lui répondirent qu'ils alloient à la chasse aux dindes, afin d'en avoir les plumes pour faire des flèches. Les Puans firent leur possible pour les arrêter. Ils continuèrent leur route, et, ayant rencontré deux François à la petite Rivière des Illi-

nois, dans le Mississipi, ils les tuèrent et leur levèrent la chevelure. Pendant que le sieur de Saint-Pierre étoit à faire un autre fort, à environ 25 lieues plus haut que le premier, ils repassèrent et dansèrent les chevelures, pendant quatre jours, sans dire quelle nation ils avoient tuée. Les Puans s'en aperçurent et en donnèrent avis aux François qui étoient dans le fort.

Ils ont su la défaite des François du poste de la Verenderie le 23 Août 1736, par deux canots de Saulteux de la Pointe, qui apportèrent des lettres des sieurs Nolan, Legras et Bourassa. Ils leur dirent que c'étoient les Sioux des Bois la plus grande partie qui avoient fait ce coup et qu'il n'y avoit que cinq Sioux des Prairies avec eux. Lorsqu'ils surent cette nouvelle, ils se tinrent sur leurs gardes.

Le 16 Septembre, ils vinrent au fort, au nombre de dix hommes, dont trois chefs avec un Pavillon, deux petites esclaves, 57 livres de castor sec et neuf peaux de cerfs qu'ils remirent au sieur de Saint-Pierre, en lui disant qu'ils n'avoient aucune part au coup qui avoit été fait sur les François au poste de l'Ouest, et par cette parole ils le prioient de continuer à leur faire donner leurs besoins pour faire subsister leurs familles. Il leur répondit qu'il vouloit bien leur accorder leur demande jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles du grand Onontio, qu'il n'avoit rien à leur dire, sinon qu'il informeroit l'Onontio de la démarche qu'ils faisoient, en lui envoyant leur parole, qu'il ne pouvoit s'en rapporter à eux après l'action qu'ils venoient de faire. Il leur parla aussi de celle des deux François qu'ils avoient tués sur le Mississipi.

Le lendemain vint un chef avec trois jeunes gens, lequel avoit un cachet d'argent pendu à son oreille. Le sieur de

Saint-Pierre, s'en étant aperçu, lui demanda où il l'avoit pris; il ne lui répondit rien et se mit à rire. *Il lui arracha ce cachet avec l'oreille*, en lui disant qu'il étoit bien hardi de paroître devant lui avec une pareille marque, et le fit mettre dehors du fort.

Le 18 Décembre ils arrivèrent au nombre de trente-six hommes avec leurs familles. Les jeunes gens prirent les devants et vinrent mettre le feu au fort des Puans. Le sieur de Saint-Pierre demanda à Ouakantapé, s'il n'étoit pas content d'avoir fait deux mauvais coups sur les François, sans venir encore les insulter dans leur fort en brûlant celui des Puans, leurs frères. Il répondit que ce qu'il faisoit c'étoit avec réflexion et dessein. Ensuite ils arrachèrent les pieux du jardin du Révérend Père Guignas, les brûlèrent et s'en furent.

Le 24 Janvier 1737, sur les huit heures du matin, les portes du fort étant ouvertes parce qu'on charrioit du bois, entrèrent tous à la fois quarante Sioux. Sans en avoir eu connoissance auparavant, lorsque le sieur de Saint-Pierre en fut averti, il fit fermer les portes et leur dit : « D'où vient que vous êtes entrés ici, en si grand nombre, sans avertir, et quel est votre dessein? Vous devez vous ressouvenir que je vous ai dit, l'automne dernier, que je ne vous recevrois que dix à la fois. Si vous avez quelque chose à me dire, je ne vous écouterai point que vous n'ayez fait sortir tous vos jeunes gens; ce qu'ils firent. Après quoi ils lui proposèrent d'engager les traitants à leur donner à crédit. Il leur répondit qu'il ne le feroit point, parce qu'il ne pouvoit oublier tous les mauvais coups qu'ils avoient faits; que, cependant, s'ils vouloient avoir assez de bonté pour eux, il ne les empêcheroit pas. Les Sioux dirent entre eux : « Nous sommes qua-

rante contre vingt, nous n'avons qu'à piller » ; ce qu'ayant entendu, il les fit mettre dehors, et ils s'en allèrent tous.

Le 18 ou 20 Mars, les Sioux, au nombre de trente hommes, ayant rencontré dans les terres, au fond du lac Supérieur, un Saulteux, sa femme et deux enfans, ils les ont tués et ont levé des chevelures. Les Saulteux, l'ayant su, ont levé un parti pour venir frapper sur eux et sont arrivés au poste du sieur de Saint-Pierre le 21 May. Ils furent chez les Puans pour les engager dans leur querelle. Le sieur de Saint-Pierre fit tout ce qu'il put pour les empêcher de frapper sur les Sioux, en leur disant qu'ils mettoient les François dans le cas d'être égorgés, parce qu'étant venus au fort, il paroîtroit que ce seroient eux qui les engageroient à frapper ; que si, au contraire, ils avoient tous pris un chemin détourné, ils auroient pu croire que c'étoient des guerriers qui seroient partis de leur village pour se venger ; ils lui promirent qu'ils s'en retourneroient le lendemain. Ils ne le firent point, à la sollicitation des Puans qui les arrêtèrent. Pendant leur séjour arrivèrent cinq hommes Sioux, qui entrèrent dans le fort des François pour traiter, qui les avertirent qu'il y avoit un parti de Saulteux qui étoient venus pour venger le coup qui avoit été fait sur eux. La nuit ils demandèrent à se sauver ; on leur ouvrit la porte du fort. Les Saulteux, qui en avoient eu connoissance, s'embusquèrent sur leur passage. Un du parti, qui parloit Sioux, demanda : « Qui êtes-vous ? » Un Sioux, qui reconnut la voix des Saulteux, tira un coup de fusil et lui cassa le poignet. Ils se sauvèrent au travers des bois.

Le lendemain, les Saulteux partirent de grand matin pour s'en retourner chez eux. Deux heures après leur départ, arrivèrent vingt-cinq Sioux, qui furent informés par les Puans de

ce qui s'étoit passé. Les Sioux voulurent courir après les Saulteux; le sieur de Saint-Pierre s'y opposa. Un Saulteux, marié chez les Puans, se détacha pour les avertir de l'arrivée des vingt-cinq Sioux. Les Saulteux revinrent sur leurs pas, furent chez les Puans et résolurent tous ensemble de les détruire. Le Grelot, chef des Puans, dit à un François, qui se trouva dans leur village, d'avertir le sieur de Saint-Pierre de ce qui se passoit, mais les guerriers étoient déjà partis; il ne put s'opposer à leur dessein. Il avertit dix-sept Sioux, qui étoient dans son fort, de ce qui se tramoit contre eux, et leur dit de mettre leurs canots en sûreté et d'avertir les huit hommes qui étoient dehors. Quatre sortirent du fort pour aller à leurs gens et à leurs canots; ils trouvèrent les Puans et les Saulteux qui les brisoient. Après cette action, ils tirèrent sur les Sioux, cassèrent la cuisse à un, qui donna un coup de fusil au travers du corps d'un Saulteux et le tua. Les Saulteux le coupèrent par morceaux. Les Sioux prirent la fuite au travers des bois. Les Saulteux vinrent au fort demander au sieur de Saint-Pierre les treize Sioux qu' étoient. Il leur fit réponse qu'il ne livroit pas les gens qui s'étoient réfugiés chez lui. Il les a gardés pendant deux jours; ensuite il les a fait sauver la nuit. Les Puans vinrent dire au sieur de Saint-Pierre qu'ils ne pouvoient plus rester auprès de leurs ennemis, que 'étoient les Saulteux qui les avoient sollicités à faire cette mauvaise affaire; et, dans l'instant, ils s'en allèrent tous avec les Saulteux.

Après l'abandon des Puans, le sieur de Saint-Pierre tint conseil avec le sieur de Linctot, son second, le Révérend Père Guignas et les François qui étoient dans le poste, pour voir le parti qu'ils prendroient. Ils lui dirent qu'il n'y en

avoit point d'autre que celui d'abandonner le poste, brûler le fort et se sauver, parce qu'on courroit tous les jours le risque d'être égorgé par les Sioux. Il leur dit que son avis étoit de rester, et qu'il ne pouvoit penser qu'après avoir favorisé cette nation, en empêchant qu'on ne détruisît ceux qui s'étoient trouvés à l'affaire des Puans et Saulteux, ils eussent le cœur assez mauvais pour leur faire du mal; que, d'ailleurs, il y alloit de leur intérêt de rester. Ils lui répondirent qu'ils aimoient mieux sacrifier leurs biens que leur vie, ce qui obligea ledit sieur de Saint-Pierre d'évacuer le poste le 30 du mois de Mai.

---

ste, brûler
es jours le
e son avis
avoir favo-
sît ceux qui
, ils eussent
e, d'ailleurs,
dirent qu'ils
vie, ce qui
le poste le

XVI

PIERRE GAUTIER DE LA VERENDRYE

DÉCOUVRE A L'OUEST DU LAC SUPÉRIEUR,
ET OCCUPE PAR DES POSTES,
LE LAC DE LA PLUIE, LE LAC DES BOIS,
LE LAC OUINIPEG, LA RIVIÈRE ROUGE,
LA RIVIÈRE DES ASSINIBOELS, LE LAC DES PRAIRIES,
LA RIVIÈRE AUX BICHES,
LE BAS DE LA RIVIÈRE POSKOYAC OU SASKATCHOUAN.

LE CHEVALIER DE LA VERENDRYE
ET UN DE SES FRÈRES,
DANS UN VOYAGE AU SUD-OUEST,
ARRIVENT AU PIED DES MONTAGNES ROCHEUSES.
ILS RENCONTRENT DIFFÉRENTES NATIONS,
PARMI LESQUELLES SONT LES MANTANES.

I

LA VERENDRYE

ENVOIE AU MINISTRE L'EXPOSÉ DE SES EFFORTS DEPUIS TREIZE ANS POUR LA DÉCOUVERTE DE LA MER DE L'OUEST.

Le sieur de la Verendrye au Ministre de la Marine.

Québec, le 31 Octobre 1744.

Monseigneur,

Les discours peu favorables, ainsi que ce que la jalousie a pu insinuer d'être mandé à Votre Grandeur, à l'occasion de l'entreprise que j'ai suivie depuis 1731 pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest et dont j'ai été informé, rendent le zèle, dont j'ai toujours été animé pour le service et particulièrement pour cette découverte, d'autant plus sensible au ridicule que l'on m'y donne, que l'on n'y attaque pas moins la pureté des motifs qui faisoient seuls l'objet de mon entreprise, vers lequel toutes mes vues réfléchissoient entièrement. Je ne puis attribuer d'ailleurs, Monseigneur, qu'aux calomnies qui vous ont été dites ou mandées sur mon compte, la mortification, que je reçois aujourd'hui, de n'avoir point eu part à la promotion de cette année, quoique je fusse l'officier dont l'ancienneté et les services pouvoient le plus se flatter, dans cette occasion, de la justice et des bontés de Votre Grandeur. Je sens, Monseigneur, tout l'intérêt que j'ai eu de me justifier auprès de vous, et je ne puis vous en donner de plus grande preuve que la liberté, que j'ose prendre, de vous sup-

plier d'agréer le mémoire abrégé que j'ai l'honneur de joindre, qui contient la conduite que j'ai observée, depuis 1731, pour pouvoir parvenir à cette découverte, les accidents dont je n'ai pu me garantir, et les oppositions qu'il ne m'a pas été possible de surmonter pour en accélérer plus tôt la perfection. Si j'osois me flatter, Monseigneur, que vous voulussiez bien être persuadé de la sincérité et du vrai qui fait la base de ce mémoire, ce qui regarde l'aisance, que l'on a mandé à Votre Grandeur que je me suis procurée dans les différents postes que j'ai établis, se trouveroit aisément détruit par la situation où je me trouve, qui me fournit à peine les moyens de satisfaire aux emprunts, que j'ai été obligé de faire pour cette entreprise. C'est au surplus, Monseigneur, l'objet qui a, de tout tems, le moins fait celui de mes désirs, et quoique je sois plus indigent que je ne l'étois avant cette découverte, je m'en serois trouvé entièrement dédommagé, si les soins et les attentions que j'y ai apportés m'avoient pu mériter les bontés de Votre Grandeur et que j'ose espérer, si elle veut bien les accorder à neuf blessures que j'ai sur le corps, à trente-neuf années de service tant en France qu'en cette colonie, et aux peines et aux fatigues que j'ay essuyées, depuis treize ans, pour parvenir aux établissements que j'ai faits dans ces endroits, où on n'avoit encore pénétré, qui formeront toujours une augmentation considérable de commerce à la colonie, si l'on ne peut parvenir entièrement à trouver la mer de l'Ouest et pour lesquels je n'ai occasionné aucune dépense à Sa Majesté.

Je suis avec très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Monseigneur,

VARENNES DE LA VERENDRYE.

II

LA VERENDRYE

ATTAQUÉ PAR LA JALOUSIE, QUI LUI REPROCHE DE PRÉTENDUS GAINS,
FAIT VOIR SES FATIGUES, SES DANGERS, SES MISÈRES,
SES SACRIFICES DE TOUT GENRE.
IL RAPPELLE LES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES SIENS,
LA MORT DE L'UN D'EUX, ET, AU BOUT DE TOUT CELA,
QUARANTE MILLE FRANCS DE DETTES.

Mémoire du sieur de la Verendrye au sujet des Établissements pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest, dont il a été chargé par M. le marquis de Beauharnois, Gouverneur général de la Nouvelle-France en 1731.

La gloire du Roi et le bien de la Colonie ont toujours été les seuls motifs qui m'ont engagé dans cette entreprise. Personne n'ignore que le Canada est très pauvre; peu de marchands sont en état de pouvoir faire des avances, surtout pour une entreprise de cette nature, ayant besoin de faire leurs retours tous les ans.

Sur des mémoires, que j'ai eu l'honneur de présenter à M. le Général au sujet des découvertes et établissements nécessaires à faire pour parvenir à la mer de l'Ouest, il eut la bonté de m'honorer de ses ordres pour y aller travailler efficacement. Je partis de Montréal le 8 juin 1731, dans l'intention de lui donner des marques de mon parfait attachement pour le service, auquel je borne toute mon ambition.

J'associai plusieurs personnes avec moi afin de pouvoir plus facilement fournir aux dépenses, que cette entreprise pourroit occasionner, et je pris, en passant à Missilimakinak, le R. P. Messaiger, Jésuite, pour notre missionnaire.

Nous arrivâmes, le 26 Août, au grand portage du Lac Supérieur, qui est à quinze lieues au Sud-Sud-Ouest de Kamanastigouia.

Le 27, tout notre monde, épouvanté de la longueur du portage qui est de trois lieues, se mutina, et tous me demandèrent, avec de grandes instances, à relâcher; mais, à l'aide de notre Père Missionnaire, je trouvai le moyen de gagner quelqu'un, parmi le nombre de mes engagés, pour aller avec mon neveu la Jemeraye, qui étoit mon second, et mon fils, établir le poste du lac de la Pluye. J'en eus assez pour équiper quatre moyens canots. Je fis faire sur-le-champ le portage et leur donnai un bon guide.

J'ai été, ensuite, obligé d'hiverner à Kamanastigouia, ce qui m'a fait un tort notable, tant pour le payement des engagés et les marchandises dont j'étois chargé, sans aucune espérance de pouvoir rien retirer de tous ces frais qui étoient considérables.

Le 29 May suivant (1732), à l'arrivée des canots que j'avois envoyés dans les terres, j'envoyai mon fils aîné conduire à Missilimakinak le peu de pelleteries qui m'étoient venues et pour me rapporter les effets qui devoient me venir de Montréal.

Le 8 Juin nous partîmes, le Père Missionnaire, mon neveux et deux de mes enfans, avec sept canots, pour suivre ma découverte. J'eus grand soin de faire accommoder tous les portages par où il nous falloit passer. Enfin nous arrivâmes, le 14 Juillet, au fort Saint-Pierre, qui est à la décharge du lac de

la Pluye, que nos François avoient bâti l'automne précédent. Plus de cinquante canots de Sauvages nous accompagnèrent et nous conduisirent au fort Saint-Charles, au lac des Bois.

Le 12 Novembre, notre convoi de Missilimakinak arriva sur les glaces, ayant été obligé de laisser leurs canots à dix lieues de notre fort.

Le printemps suivant (1733), comme j'avois formé le dessein d'aller établir un fort à la portée des Assiniboels, mes intéressés me représentèrent que je ne pouvois rien entreprendre, que les canots que j'envoyois à Kamanastigouia et à Missilimakinak ne fussent de retour. Le Père Missionnaire, s'étant trouvé très incommodé, prit la résolution de retourner à Montréal.

J'envoyai, dans le même temps, mon neveu rendre compte à M. le Général des établissemens que j'avois faits, et de la manière favorable dont j'avois été reçu de toutes les nations, et des nouvelles connoissances que les Sauvages m'avoient données dans le cours de l'hiver.

J'attendois quatre canots, que j'avois laissés à Kamanastigouia l'automne précédente; il en arriva une allége pour me me faire sçavoir que ceux que mes intéressés avoient laissés pour faire la traite et garder les marchandises avoient tout consommé. Le 27 Septembre, les canots de Missilimakinak arrivèrent très mal assortis, de façon que je me trouvai très endetté et dans l'impossibilité de pouvoir rien entreprendre.

Comme les Cristinaux du Nepigon, ainsi que les Assiniboels, me demandoient avec instance, j'envoyai mon fils aîné, au commencement de Mars (1734), dans le bas de la rivière que nous appelons aujourd'hui Maurepas, et qui est dans le voisinage de ces nations. Cette rivière est la décharge de toutes

les eaux qui viennent de la hauteur des terres, ce qui en forme une très grande, et qui va se rendre dans celle du Népigon.

Je fis différer, le printemps, le départ de mes canots, attendant mon fils qui arriva le 27 May. Voyant le mauvais état de mes affaires, je mis tout en bon ordre et pris le parti de descendre à Montréal; je donnai commission à mon fils, sitôt l'arrivée de mon neveu, d'aller avec trois canots bien équipés pour établir le fort Maurepas, à la portée des Cristinaux et Assiniboels.

J'arrivai à Montréal le 25 Août. J'y trouvai M. le Général, à qui j'eus l'honneur de rendre compte des établissemens que j'avois espérance de faire, par la suite, pour le bien de la colonie, par la grande étendue des pays que j'avois découverts et qui avoient été inconnus jusqu'alors.

Le printemps (1735), étant chargé des ordres de M. le Général, je partis de Montréal le 6 Juin et me rendis au fort Saint-Charles, le 6 Septembre. Je le trouvai bien dénué de vivres, sans espérance de folle avoine, par la grande abondance des eaux. Sitôt mon arrivée, j'envoyai mon neveu au fort Maurepas, que mon fils avoit établi l'automne précédent. Je l'équipai de ce que j'avois apporté pour ma découverte, dans l'espérance que les intéressés me rendroient les avances que je faisois pour eux, ayant dessein d'aller joindre mon neveu sitôt l'arrivée des canots. J'avois, avant mon départ, donné à mes marchands équipeurs, la traite et le commerce des postes que j'établissois, les intéressés précédens étant au bout de leur terme.

Le Père Auneau, étant dans la résolution de me suivre, j'attendis inutilement mes canots; ils étoient restés au Grand

Portage par la mauvaise manœuvre du conducteur, ce qui m'obligea de donner tout ce qui me restoit pour faire subsister mon monde pendant l'hiver.

Je me trouvai, le printemps suivant (1736), dénué de tout. J'avois envoyé deux de mes enfans avec deux hommes pour la garde du fort Maurepas pendant l'hiver, en attendant mon retour. Ils me surprirent par leur arrivée le 4 Juin et m'apportèrent la triste nouvelle de la mort de mon neveu la Jemeraye et de la disette des vivres dans laquelle ils s'étoient trouvés, ayant laissé la charge de leurs canots au portage de la Savane, à vingt lieues du poste où j'étois.

J'avois bien du monde dans le fort et point de vivres, ce qui me détermina à envoyer en diligence trois canots pour nous apporter du secours et quelques marchandises. Le Révérend Père prit, sur-le-champ, la résolution d'aller à Missilimakinak. Il me demanda mon fils aîné, dans l'espérance où il étoit, que son voyage seroit prompt. Il ne me fut pas possible de m'y opposer. Son parti étoit absolument pris. Ils embarquèrent le 8 Juin et furent tous massacrés par les Sioux, à sept lieues de notre fort, par la plus grande de toutes les trahisons. J'y ai perdu mon fils, le Révérend Père et tous François, que je regretterai toute ma vie.

L'automne suivante, il ne me vint qu'un très petit secours. Je manquois des choses les plus nécessaires, ce qui me fit prendre la résolution, à la sollicitation des Sauvages, de descendre à Montréal, pour porter leurs paroles, me demandant avec instance du secours pour se venger de l'indigne coup des Sioux.

Le 6 Juin (1737), je partis, ayant laissé tout en bon ordre tant pour les François que pour les Sauvages. J'arrivai à Mont-

réal le 24 Août. J'allai saluer M. le Général, et lui rendis compte des raisons qui m'avoient obligé à descendre. Il eut la bonté de m'approuver et me fit l'honneur de me continuer ses ordres pour la poursuite de la découverte dont j'étois chargé.

Le 18 Juin suivant (1738) je partis, ayant pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir continuer mon entreprise, et je me rendis au fort Saint-Charles, lac des Bois, le 2 Septembre. Après y avoir mis tout en bon ordre, à la sollicitation des Sauvages, j'y laissai un de mes deux enfans. Je repartis avec six canots bien équipés et arrivai au fort Maurepas le 23. Le lendemain je poursuivis ma route et entrai dans la rivière des Assiniboels, qui est à quinze lieues du fort; je montai ensuite environ soixante lieues, et, ne pouvant aller plus loin, les eaux étant trop basses, j'arrêtai et fis bâtir en cet endroit, le 3 Octobre, le fort de la Reine.

Le sieur de la Marque, son frère et dix hommes dans deux canots, vinrent me rejoindre le 8, dans l'intention de me suivre aux Mantanes. Après que le fort et la maison eurent été achevés, je choisis vingt hommes que je munis de ce qui pouvoit nous être nécessaire et je pris plusieurs Sauvages pour nous guider. Notre petite bande étoit composée de vingt François, M. la Marque, son frère, deux de mes enfans, mon domestique, un esclave, quatre Sauvages avec leurs femmes. Nous nous rendîmes aux Mantanes après avoir essuyé bien des misères.

Nous trouvâmes un village de cent deux cabanes d'Assiniboels dans les Prairies, qui nous accompagnèrent jusqu'aux Mantanes. Le jour de mon arrivée chez ce peuple, il me fut pris une cassette par un Assiniboel et un sac où étoient les présens

des Sauvages, et cela par la faute de nos François; l'Assiniboel a disparu et s'est retiré dans les Prairies.

J'avois résolu de passer l'hiver chez les Mantanes et m'étois assuré d'un interprète. Après que je l'eus bien payé, il décampa avec les Assiniboels, ce qui me fit prendre la résolution, joint à ce que j'avois perdu, de m'en retourner à mon fort, laissant seulement deux François chez les Mantanes pour y apprendre la langue et leur laissai une instruction pour me donner les connoissances que je voulois avoir.

Je partis, quoique très malade, dans l'espérance de me mieux porter en chemin. J'éprouvai tout le contraire, étant dans la plus rude saison de l'année; je me rendis le 11 Février (1739) avec toute la misère possible. *On ne peut souffrir davantage; il n'y a que la mort qui puisse nous délivrer de pareilles peines.*

Le 10 Avril, j'envoyai mon fils le Chevalier afin de prendre connoissance de quelque endroit favorable à construire un fort dans le lac des Prairies, suivant la demande que les Cristinaux de cet endroit m'en avoient faite, et pour se rendre ensuite à la Rivière du Poskoioac, en examiner le bas, à l'entrée du fond du lac Nepigon, et voir s'il n'y auroit pas lieu d'y trouver un endroit avantageux pour y construire un second fort.

Nos canots partirent, le 27 Mai, pour aller au Grand Portage et y prendre les effets que mon équipeur m'avoit promis d'y envoyer, et mes gens restèrent dix-huit jours à attendre et jeûnèrent pendant ce temps-là malgré eux.

Ils prirent le parti d'aller à Missilimakinac, et, en arrivant, on leur présenta un ordre de Monsieur l'Intendant, à la requête de mon équipeur, pour saisir la valeur d'une somme de

4,000 livres, quoiqu'il m'eût manqué de parole. — Dans l'embarras où mes gens se trouvèrent, ils s'adressèrent à Monsieur le Commandant de Missilimakinak et lui représentèrent les risques que je courrois dans les terres, si je n'étois pas secouru. Il leur fit trouver quelque peu de marchandises très chères, et ils vinrent me joindre le 20 Octobre dans trois canots alléges et très forts de monde.

Je me trouvai fort en peine, ayant bien à payer et à faire vivre, et obligé d'abandonner l'entreprise de deux forts que j'avois dessein d'établir, et le tout faute de marchandises.

Me voyant sans aucune ressource, je pris le parti de descendre à Montréal pour avoir l'honneur de représenter à Monsieur le Général la triste situation dans laquelle je me trouvois. Je laissai le commandement du fort à mon fils le Chevalier, avec une ample instruction de ce qu'il avoit à faire pendant mon absence.

J'arrivai à Missilimakinac le 16 Juillet (1740), et j'envoyai un équipement à mes enfants qui étoient dans les terres, et je donnai ordre à l'aîné de se rendre chez les Mantanes dès l'automne avec deux François, dont l'un est interprète; je lui envoyai tout ce qui pouvoit lui être nécessaire pour son voyage et de s'assurer chez les Mantanes de guides pour se faire conduire à la mer.

Je me rendis enfin, le 25 Août, à Montréal et je trouvai en arrivant qu'on m'intentoit, au sujet des postes que j'avois établis, un procès. — Moi, qui les ai en horreur, n'en ayant jamais eu de ma vie, je m'accommodai, à ma grande perte, n'ayant cependant, à beaucoup près, aucun tort.

Je descendis à Québec, où j'eus l'honneur de rendre compte à Monsieur le Général de mon voyage. Il eut la bonté

de m'offrir sa maison. J'y restai et le suivis le printemps suivant à Montréal. Il me fit encore la grâce de m'honorer de ses ordres pour retourner à la poursuite de ma découverte.

M. de La Porte étant à Québec dans le temps, j'eus l'honneur de l'informer de toutes mes traverses, et, malgré le dérangement où je me trouvois dans mes affaires, l'envie et la jalousie de plusieurs personnes les ont engagées à en imposer à la Cour, insinuant dans leurs lettres que je ne pensois qu'à amasser de gros biens. — *Si plus de* 40,000 *livres de dettes, que j'ai sur le corps, sont un avantage, je puis me flatter d'être fort riche, et le serois devenu par la suite beaucoup plus, si j'avois continué.*

Je suis mal connu, ce n'a jamais été le bien qui m'ait fait agir. Je me suis sacrifié, avec mes enfans, pour le service de Sa Majesté et le bien de la colonie. On pourra connoître par la suite les avantages qui en peuvent résulter.

Au surplus, ne compte-t-on pour rien le grand nombre de gens à qui cette entreprise fait gagner leur vie, les esclaves que cela procure au pays et toutes les pelleteries dont les Anglois profitoient ci-devant.

Dans tous mes malheurs, j'ai la consolation de voir que Monsieur le Général pénètre mes vues, reconnoît la droiture de mes intentions et continue de me rendre justice, malgré les oppositions qu'on voudroit y mettre.

Pour reprendre la suite de mon discours, duquel je ne me suis écarté que par la peine, que je ressens continuellement, des mauvais discours que l'on a débités sur mon compte, je suis parti de Montréal avec le Révérend Père Coquart, qu'on m'avoit donné pour Missionnaire.

Dans le séjour, que je fus obligé de faire à Missilimakinac,

la jalousie s'attacha contre le Père Coquart, et l'empêcha de nous suivre, au grand regret de tout mon monde et de moi en particulier; cependant, par les invitations de Monsieur le Général, nous le possédons aujourd'hui au grand contentement de tout le monde.

Le 16 Septembre, j'arrivai au fort Saint-Charles, lac des Bois; j'y trouvai tout en bon état, excepté les Sauvages qui étoient très animés pour la guerre. Je leur parlai, avec des présens qu'ils acceptèrent, et ils me promirent de n'y point aller, ainsi que les Cristinaux, que je trouvai sur ma route. — Ils m'avoient tous promis la même chose, mais de mauvais esprits leur ont fait fausser leur parole.

Le 13 Octobre j'arrivai au fort la Reine. J'y trouvai mon fils aîné qui étoit de retour des Mantanes, n'ayant pu passer outre, faute de guide. Il me remit une couverture de coton de la façon des blancs, qui sont à la mer, que j'ai envoyée à Monsieur le Général.

Je le renvoyai sur-le-champ pour établir le fort Dauphin au lac des Prairies.

J'avois aussi donné mes ordres pour établir le fort Bourbon, dans le fond du lac Nepigon, à la décharge de la grande rivière du Poskoyac.

Le 29 Avril (1742), j'envoyai deux de mes enfans aux Mantanes, bien équipés de tout ce qui pouvoit être nécessaire pour leur découverte et pour y attendre les Gens des Chevaux, comme je l'ai déjà marqué dans mon dernier Journal.

Je n'ai reçu de leurs nouvelles que par eux-mêmes, après quinze mois d'absence; mon fils le Chevalier en a fait un petit journal.

L'on peut bien penser que tous ces voyages à plusieurs

reprises ne se sont pas faits sans bien de la dépense.

Les Sauvages de tous les postes des terres se sont envoyé des paroles pour aller ensemble frapper sur les Sioux. Je n'ai rien épargné pour rompre leurs desseins, sans y pouvoir réussir, malgré tous les présens que j'ai donnés et fait donner à ce sujet. Elles sont frappées, à leur grande perte, par des gens qui les attendoient et qui étoient en force, comme je leur avois dit. L'on ne pourra de longtemps pacifier toutes ces nations, ayant été de mortels ennemis de tout temps.

III

LE GOUVERNEUR DU CANADA

ENVOIE LE MÉMOIRE D'UN FILS DE LA VERENDRYE, REVENU DU VOISINAGE DES MONTAGNES ROCHEUSES. IL REPRÉSENTE LA MORTIFICATION DU PÈRE DE N'AVOIR PAS ÉTÉ COMPRIS DANS LES DERNIÈRES PROMOTIONS.

Lettre du Marquis de Beauharnois au Ministre.

27 Octobre 1744.

J'ay l'honneur de vous envoyer ci-joint le Journal, que le fils du sieur de La Verendrye m'a adressé, à l'occasion du voyage qu'il a fait chez les Mantanes, pour suivre la découverte de la mer de l'Ouest, suivant les ordres et instructions que le sieur de la Verendrye lui en avoit donnés, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte l'année dernière. Quoi-

qu'il ne soit pas encore parvenu au but qu'il s'étoit proposé, il ne me paroît pas, Monseigneur, qu'il ait rien négligé sur la diligence qu'il devoit y apporter, et il ose se flatter que vous voudrez bien en juger ainsi, si vous avez la bonté d'attacher quelque considération aux oppositions qu'il a eu à surmonter, soit pour se concilier l'amitié des nations chez lesquelles on n'avoit point encore pénétré, soit pour parvenir même à s'en servir, comme il étoit indispensable de le faire, afin d'avoir d'eux les secours et les connoissances qui sont nécessaires pour cette entreprise. — Cet officier, Monseigneur, m'a paru dans la dernière des mortifications de ce que l'on ait essayé de donner à la pureté de ses sentimens pour parvenir à cette découverte un caractère opposé aux vues qu'il avoit. — Je ne prendrai point la liberté d'entrer dans le détail des raisons qui peuvent justifier sa conduite. — Mais je ne puis lui refuser les témoignages qui me paroissent lui être dus, qu'il n'a, dans cette découverte, fait que l'avantage de la colonie par le nombre d'établissemens qu'il a faits dans des endroits où personne n'avoit encore pénétré, qui produisent aujourd'hui quantité de castors et pelleteries, dont les Anglois profitoient, sans qu'il ait occasionné aucune dépense à Sa Majesté pour ces établissemens; que l'idée, qu'on s'est faite des biens qu'il avoit ramassés dans ces endroits, tombe d'elle-même par l'indigence où il est, pouvant vous assurer, Monseigneur, sans aucune complaisance, ni prédilection pour lui, que douze années, qu'il a passées dans ces postes, ne lui produisent pas environ 4,000 livres, qui est tout ce qu'il a et qui pourront peut-être lui rester, après qu'il aura payé les dettes qu'il a contractées pour cette entreprise, et, qu'enfin, Monseigneur, les choses, dans l'état où il les a mises, me parois-

sent toujours entièrement dignes de vos bontés pour lui. — C'est aussi dans l'espérance, où je suis, que vous voudrez bien les lui accorder que je vous supplie, Monseigneur, de lui en donner des marques sensibles, en lui procurant son avancement à la première occasion, ainsi que son ancienneté sur ceux qui ont été pourveus des compagnies vacantes cette année. Je ne connois aucun endroit, par lequel il ait pu mériter la mortification, qu'il a eue, de n'être point avancé, et j'oserois même ne l'attribuer qu'à l'oubli que vous avez fait, Monseigneur, de la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire du sieur de La Verendrye, comme le plus ancien des lieutenans et le sujet qui me paroissoit être le plus digne des grâces du Roy. En effet, Monseigneur, six années de services en France, trente-deux en cette colonie, sans reproches, du moins je n'en sache aucun à lui faire, et neuf blessures sur le corps, étoient des motifs qui ne m'ont pu faire balancer à vous le proposer pour remplir une des compagnies vacantes, et si j'ai eu lieu de me flatter, Monseigneur, que vous étiez persuadé que je n'admettois sur mes listes que des officiers capables de servir et qui méritoient vos bontés, c'étoit particulièrement dans l'attention, que vous auriez bien voulu faire en faveur du sieur de La Verendrye.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

BEAUHARNOIS.

IV

PARTIS LE 9 AVRIL 1742 DU FORT DE LA REINE,
LE CHEVALIER DE LA VERENDRYE ET UN DE SES FRÈRES
Y SONT DE RETOUR LE 20 JUIN 1743.
DANS CE VOYAGE, OU ILS REGRETTENT D'ALLER PRESQUE TOUJOURS
AU SUD-OUEST ET PRÈS DES ESPAGNOLS,
ILS ARRIVENT AU PIED DES MONTAGNES ROCHEUSES,
SANS POUVOIR Y MONTER.
LES NATIONS QU'ILS ONT VISITÉES OU RENCONTRÉES SE NOMMENT :
LES MANTANES, LES BEAUX HOMMES, LES GENS DES CHEVAUX,
LES PETITS RENARDS, LES PIOYA, LES GENS DE L'ARC,
LES GENS DE LA PETITE CERISE SUR LES BORDS DU MISSOURI,
OU LE CHEVALIER FAIT ACTE DE PRISE DE POSSESSION,
ENFIN LES GENS DE LA FLÈCHE COLLÉE, OU SIOUX DES PRAIRIES.

Journal du voyage fait par le Chevalier de La Verendrye avec un de ses frères, pour parvenir à la mer de l'Ouest, adressé à M. le marquis de Beauharnois.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous faire le récit du voyage que j'ai fait avec un de mes frères et deux François envoyés par mon père, chargés de l'honneur de vos ordres pour aller découvrir la mer de l'Ouest par les Mantanes, suivant le rapport des Sauvages.

Nous sommes partis du fort la Reine le 29 Avril et arrivés aux Mantanes le 19 de May. Nous y avons resté

jusques au 23 Juillet, toujours dans l'attente des *Gens des Chevaux*, que l'on nous faisoit espérer de jour en jour. Voyant la saison qui s'avançoit et ne voulant absolument pas relascher, je cherchai parmi les Mantanes deux hommes pour nous conduire sur les terres des *Gens des Chevaux,* dans l'espérance de trouver quelque village près de la montagne ou sur notre route; deux s'offrirent d'un grand cœur. Nous ne balançâmes pas un moment à partir. Nous marchâmes vingt jours Ouest-Sud-Ouest, ce qui ne me donna pas bon augure de notre route; nous ne trouvâmes personne, mais bien des bestes sauvages. Je remarquai en plusieurs endroits des terres de différentes couleurs, comme azur, espèce de vermillon, d'un vert de pré, d'un noir luisant, d'un blanc comme de la craye et d'autres couleur d'ocre. Si j'avois prévu dans ce temps ne pas repasser dans ces continens, j'en aurois pris de chaque espèce. Je ne pouvois me charger, sachant que j'avois une grande route à faire. Nous nous sommes rendus, le 11 Août, à la Montagne des Gens des Chevaux. Nos guides ne voulant pas passer outre, nous nous mîmes à construire une petite maison pour y attendre les premiers Sauvages que nous pourrions découvrir; nous allumions des feux de tous bords pour signaux, afin d'attirer du monde à nous, étant bien résolus de nous confier aux premières nations qui se présenteroient.

Le 10 Septembre, il ne nous restoit qu'un Mantane; son camarade étoit parti depuis dix jours pour s'en retourner chez lui. J'allois ou j'envoyois tous les jours à la découverte sur des hauteurs. Le 14 Septembre, nos découvreurs aperçurent une fumée au Sud-Sud-Ouest de nous.

J'envoyai un François avec notre Mantane, qui trouvèrent

un village des *Beaux Hommes* qui les reçurent bien. Ils leur firent entendre par signes que nous étions encore trois François, bâtis proche de là. Les chefs envoyèrent le lendemain avec nos deux hommes de leurs jeunes gens pour nous chercher. Nous nous y rendîmes le 18, et on nous reçut avec de grandes démonstrations de joye.

Notre Mantane me demanda à s'en aller, craignant une nation qui étoit de leurs ennemis, je le payai grassement et luy donnai ce qui lui étoit utile et nécessaire pour se rendre chez lui, comme j'avois, ci-devant, fait à son camarade.

Nous restâmes avec les Beaux Hommes vingt et un jours. Je leur fis entendre de mon mieux de nous faire conduire à un village des *Gens des Chevaux*. Ils me répondirent qu'il y avoit des jeunes gens qui nous conduiroient jusqu'au premier que nous rencontrerions. Je leur fis plusieurs présens, dont ils me parurent très satisfaits.

Nous en partîmes le 9 Novembre. Nous commencions à les entendre assez facilement pour nos besoins. Nos guides nous conduisirent par le Sud-Sud-Ouest.

Le deuxième jour, nous rencontrâmes un village de la nation des *Petits Renards,* qui nous témoignèrent une grande joye de nous voir. Après leur avoir fait quelques présens, je leur fis dire par nos guides que je cherchois les Gens des Chevaux pour me conduire à la Mer. Cela fit que tout le village marcha et toujours sur la même route. Je sentis bien pour lors que nous ne pouvions trouver qu'une mer connue. Le deuxième jour de marche nous rencontrâmes un village fort nombreux de la même nation. Ils nous firent bien des amitiés. Je leur fis plusieurs présens, qu'ils regardèrent comme de grandes nouveautés, et ils m'y parurent fort sensibles. Ils

nous conduisirent à un village de Pioya, où nous arrivâmes le 15. Nous y fûmes très bien reçus. Après leur avoir fait quelques présents je leur proposai de nous conduire à quelque nation qui fût sur le chemin de la mer. — Nous continuâmes notre route au Sud-Ouest. Le 17, nous rencontrâmes un village nombreux de la même nation. Je leur fis quelques présens. Nous marchâmes tous ensemble jusqu'au 19 tenant le Sud, où nous arrivâmes à un village des Gens des Chevaux. Ils étoient dans une grande désolation. Ce n'étoient que pleurs et hurlements, tous leurs villages ayant été détruits par les Gens du Serpent et dont il n'étoit réchappé que très peu des leurs. Cette nation du Serpent passe pour très brave. Ils ne se contentent pas, dans une campagne, de détruire un village, selon la manière de tous les Sauvages; ils continuent la guerre depuis le printemps jusqu'à l'automne, ils sont très nombreux, et malheur à ceux qui se trouvent sur leur route!

Ils n'ont aucune nation pour amie. L'on nous dit qu'en 1741 ils avoient entièrement défait dix-sept villages, avoient tué tous les hommes et les femmes âgées, fait esclaves les jeunes femmes et les avoient trafiquées à la mer pour des chevaux et quelques marchandises.

C'est chez les Gens des Chevaux, où je m'informai si l'on avoit la connoissance de la nation qui habitoit la mer. Ils me répondirent qu'il n'y avoit jamais été personne de leur nation, le chemin étant barré par les Gens du Serpent; que nous pourrions voir, par la suite, quelques nations, qui commerçoient avec les Blancs de la mer, en faisant un grand tour. J'engageai par présents le village à marcher pour me rendre chez les *Gens de l'Arc*, seule nation qui par leur bravoure ne craint point les *Gens du Serpent*. Ils s'en sont fait même

redouter par la sagesse et la bonne conduite du chef qui est à leur tête. L'on me fit aussi espérer qu'il pourroit me donner quelques connoissances de la mer, étant ami des nations qui y vont en commerce.

Ayant toujours marché au Sud-Ouest, nous fîmes rencontre, le 18 Novembre, d'un village très nombreux des Gens de la Belle-Rivière. Ils nous donnèrent connoissance des Gens de l'Arc, qui étoient près de là. Nous marchâmes tous ensemble au Sud-Ouest; le 21, nous découvrîmes le village qui nous parut fort grand. Toutes les nations de ces pays-là ont quantité de chevaux, ânes et mulets; ils leur servent à porter leurs équipages et de montures tant pour leurs chasses que pour leurs routes.

Arrivés au village, le chef nous mena à sa loge. Nous faisant des gracieusetés et des politesses qui ne sentoient en aucune façon le Sauvage, il fit mettre tous nos équipages dans sa loge, qui étoit très grande, et prendre un grand soin de nos chevaux.

Jusque là, nous avions été bien reçus dans tous les villages où nous avions passé, mais ce n'étoit rien en comparaison des belles manières du grand chef de l'Arc, homme nullement intéressé comme tous les autres, et qui a toujours pris un très grand soin de tout ce qui nous appartenoit.

Je m'attachai à ce chef, qui méritoit toute notre amitié. J'appris en peu de temps la langue, assez pour me faire entendre et entendre aussi ce qu'il me pouvoit dire, par l'application qu'il avoit à m'instruire.

Je lui demandai s'ils connoissoient les blancs de la mer et s'ils pouvoient nous y conduire, il me répondit : « Nous les connoissons par ce que nous en ont dit les prisonniers des

Gens du Serpent, que nous devons joindre dans peu. Ne soyez pas surpris, si vous voyez rassemblés avec nous tant de villages. Les paroles sont envoyées de tous côtés, pour nous joindre. Vous entendez tous les jours chanter la guerre, ce n'est pas sans dessein : nous allons marcher du côté des grandes montagnes qui sont proches de la mer, pour y chercher les Gens du Serpent. N'appréhendez point de venir avec nous, vous n'avez rien à craindre, vous y pourrez voir la mer que vous cherchez. »

Il poursuivit son discours ainsi : « Les François qui sont à la mer, me dit-il, sont nombreux; ils ont quantité d'esclaves, qu'ils établissent sur leurs terres dans chaque nation; ils ont des appartements séparés, ils les marient ensemble et ne les tiennent pas gênés, ce qui fait qu'ils se plaisent avec eux et ne cherchent pas à se sauver. — Ils élèvent quantité de chevaux et autres animaux, qu'ils font travailler sur leur terre. — Ils ont quantité de chefs pour les soldats, ils en ont aussi pour la prière. » Il me dit quelques mots de leur langue. Je reconnus qu'il me parloit espagnol, et ce qui acheva de me le confirmer fut le récit qu'il me fit du massacre des Espagnols qui alloient à la découverte du Missouri, dont j'avois entendu parler. Tout cela refroidit bien mon empressement pour une mer connue; cependant j'aurois fort souhaité y aller, si la chose avoit été faisable.

Nous continuâmes notre marche, tantôt Sud-Sud-Ouest, quelquefois Nord-Ouest; toujours notre troupe s'augmentoit par la jonction de plusieurs villages de différentes nations. Le 1er Janvier 1743 nous nous trouvâmes à la vue des montagnes. Le nombre des combattants passoit deux mille; avec leurs familles cela faisoit une troupe considérable, marchant

toujours par des prairies magnifiques et où les bêtes sont en abondance. — Toutes les nuits ce n'étoit que chants et hurlements, et on ne faisoit autre chose que de venir pleurer sur notre tête pour les accompagner à la guerre. Je résistois toujours en disant que nous étions pour aplanir la terre, et non pour la brouiller.

Le chef de l'Arc me répétoit souvent qu'il étoit peiné, à notre sujet, de savoir ce que penseroient de nous toutes les nations, voyant que nous faisions difficulté de les suivre; qu'il nous demandoit en grâce (étant engagés avec eux et ne pouvant nous en retirer qu'au retour de la guerre) de vouloir bien l'accompagner pour être spectateurs seulement, ne nous demandant pas de nous exposer; que les Gens du Serpent étoient nos ennemis aussi bien que les leurs et que nous devions savoir qu'ils n'avoient personne pour amis.

Nous consultâmes entre nous ce que nous avions à faire. Nous nous résolûmes de les suivre, voyant l'impossibilité où nous étions de pouvoir prendre d'autre parti, joint à l'envie que j'avois de voir la mer de dessus les Montagnes. Je fis part au chef de l'Arc de ce que nous avions décidé; il m'en parut très content. L'on assembla ensuite un grand conseil, où nous fûmes appelés comme de coutume; les harangues furent fort longues de la part de chaque nation. Le chef de l'Arc me les expliquoit; tout rouloit sur les mesures, qu'il y avoit à prendre pour la sûreté de leurs femmes et enfants pendant leur absence et sur la manière de s'y prendre pour approcher les ennemis. L'on nous adressa ensuite la parole pour nous prier de ne pas les abandonner. Je répondis au chef de l'Arc, qui le répéta ensuite à toute l'assemblée, que le Grand Chef des François souhaitoit que tous ses enfants fussent tranquilles et

nous avoit donné ordre de porter toutes les nations à la paix, désirant voir toute la terre aplanie et paisible; que connoissant leurs cœurs malades avec juste raison, je baissois la tête et que nous les accompagnerions puisqu'ils le souhaitoient avec tant d'ardeur, pour les aider seulement de nos conseils dans le besoin. On nous fit de grands remercîments et de longues cérémonies du calumet.

Nous continuâmes de marcher jusqu'au 8 Janvier. Le 9 nous quittâmes le village; je laissai mon frère pour garder notre équipage, qui étoit dans la loge du chef de l'Arc.

La plus grande partie du monde étoit à cheval, marchant en bon ordre; enfin, le douzième jour, nous arrivâmes aux Montagnes. Elles sont la plupart bien boisées de toutes espèces de bois et paroissent fort hautes.

Étant près du gros du village des Gens du Serpent, les découvreurs vinrent nous avertir qu'ils s'étoient tous sauvés avec grande précipitation, qu'ils avoient abandonné leurs cabanes et une grande partie de leurs équipages. Ce discours mit la terreur parmi tout notre monde, dans l'appréhension, où ils étoient, que, les ennemis les ayant découverts, ils n'allassent sur leurs villages et ne s'y rendissent avant eux. Le chef de l'Arc fit ce qu'il put pour les dissuader et les engager à poursuivre. Personne ne voulut l'écouter. « Il est bien fâcheux, me disoit-il, que je vous aie amené jusques icy et de ne pouvoir passer outre. »

J'étois très mortifié de ne pas monter sur les Montagnes, comme j'avois souhaité. Nous prîmes donc le parti de nous en retourner. Nous étions venus jusques là en très bon ordre, mais le retour fut bien différent, chacun fuyoit de son bord. Nos chevaux, quoique bons, étoient bien fatigués et ne man-

geoient pas souvent. Je marchois de compagnie avec le chef de l'Arc, mes deux François nous suivoient. Je m'aperçus, après avoir fait un grand bout de chemin, sans regarder derrière moy, qu'ils me manquoient. Je dis au chef de l'Arc que je ne voyois plus mes François, il me répondit : « Je vais arrester tout le monde qui est avec nous. » Je retournai à toute bride sur mes pas et je les aperçus à la pointe d'une isle, qui faisoient manger leurs chevaux; les ayant joints, j'aperçus quinze hommes qui approchoient du bois en se couvrant de leurs pare-flèches. Il y en avoit un bien plus avancé que les autres, nous les laissâmes approcher à la demi-portée du fusil. Voyant qu'ils se mettoient en devoir de nous attaquer, je jugeai bon de leur décocher quelques coups de fusil, ce qui les obligea de se retirer promptement, cette arme étant très respectable parmi toutes ces nations qui n'en ont pas l'usage et leurs pare-flèches ne pouvant pas les garantir de la balle. Nous restâmes là jusques à la nuit, après quoi nous marchâmes, selon notre idée, dans l'espérance de trouver de nos Sauvages. Les prairies où nous passâmes sont rares et sèches; la piste des chevaux ne marque point, nous continuâmes notre route à la bonne aventure, ne sachant pas si nous allions bien. Enfin nous arrivâmes des premiers au village des Gens de l'Arc, le 9 Février, qui étoit le deuxième de notre déroute.

Le chef de l'Arc avoit bien couru pour faire arrêter la bande, qui marchoit avec nous, mais la terreur étoit trop grande parmi eux pour s'amuser sur un terrain si près de l'ennemi. Il fut très inquiet toute la nuit; le lendemain, il fit faire un grand cerne pour nous couper le chemin. Il ne cessa de faire chercher ses gens, sans pouvoir réussir à les

trouver. Il arriva enfin au village, cinq jours après nous, plus mort que vif, dans le chagrin où il étoit de ne sçavoir ce que nous étions devenus. La première nouvelle qu'il reçut fut que nous étions arrivés heureusement à la veille du mauvais temps, ayant tombé le lendemain de notre arrivée deux grands pieds de neige et un temps affreux. Sa tristesse se changea en joye; il ne sçavoit quelles caresses et amitiés nous faire.

Ce qui les surprit fut que le chef de l'Arc, avec plusieurs autres, avoit séparé son monde pour nous cerner, afin de pouvoir nous découvrir. Il en arrivoit tous les jours au village qui étoient bien tristes, nous croyant bien perdus. Toutes les autres nations s'étoient séparées, afin de trouver plus de facilité pour les vivres. Nous continuâmes à marcher avec les Gens de l'Arc jusqu'au premier jour de Mars, faisant toujours l'Est-Sud-Est.

J'envoyai un de nos François avec un Sauvage chez les Gens de la Petite Cerise, ayant appris qu'ils étoient proches. Ils furent dix jours à leur voyage et nous apportèrent des paroles pour nous inviter à les aller joindre.

Je communiquai notre dessein au chef de l'Arc, qui fut sensiblement touché de nous voir résolus de le laisser. Nous ne l'étions pas moins de le quitter par les bonnes manières qu'il avoit toujours eues pour nous. Pour le consoler, je lui promis de venir le trouver, supposé qu'il voulût aller s'établir près d'une petite rivière que je lui indiquai, y construire un fort et y faire du grain.

Il acquiesça à tout ce que je lui proposai, et me pria, sitôt que j'aurois vu mon père au fort la Reine, d'en partir ensuite, le printemps suivant, pour le venir joindre; je luy promis pour sa consolation tout ce qu'il souhaitoit, et luy

fis présent de tout ce que je croyois pouvoir lui être utile.

Ne voyant aucune apparence de nous faire mener chez les Espagnols, et ne doutant pas que mon père ne fût bien inquiet de nous, nous prîmes le parti de nous en aller au fort la Reine, et laissâmes les Gens de l'Arc avec bien du regret de part et d'autre.

Nous arrivâmes le 15 de Mars chez les Gens de la Petite Cerise. Ils revenoient d'hivernement; ils étoient à deux jours de marche de leur fort, qui est sur le bord du Missoury.

Nous arrivâmes le 19 à leur fort et y fûmes reçus avec de grandes démonstrations de joie. Je m'appliquai à apprendre leur langue et y trouvai beaucoup de facilité. Il y avoit un homme chez eux, qui avoit été élevé chez les Espagnols et en parloit la langue comme sa langue naturelle. Je le questionnois souvent, et il me dit tout ce que l'on m'avoit rapporté à son sujet, qu'il avoit été baptisé et n'avoit point oublié ses prières. Je lui demandai s'il étoit facile d'y pouvoir aller. Il me répondit qu'il y avoit loin et bien des dangers à courir, par rapport à la nation du Serpent; qu'il faudroit au moins vingt jours pour s'y rendre à cheval.

Je m'informai de leur commerce. Il me dit qu'ils travailloient le fer et faisoient un grand négoce de peaux de bœufs et d'esclaves, donnoient en échange des chevaux et des marchandises, à la volonté des Sauvages, mais point de fusils ni munitions.

Il m'apprit qu'il y avoit, à trois journées de chez eux, un François, établi depuis plusieurs années. J'aurois été le trouver, si nos chevaux eussent été en état. Je pris le parti de lui écrire pour l'engager à nous venir trouver, que nous l'attendrions jusqu'à la fin de Mars, espérant partir, au commence-

ment d'Avril, pour nous rendre aux Mantanes et de là au fort la Reine; que, s'il ne pouvoit venir, il nous fît du moins sçavoir de ses nouvelles.

Je posai sur une éminence, près du fort, une plaque de plomb aux armes et inscription du Roy et des pierres en pyramide pour Monsieur le Général. — Je dis aux Sauvages, qui n'avoient pas connoissance de la plaque de plomb que j'avois mise dans la terre, que je mettois ces pierres en mémoire de ce que nous étions venus sur leurs terres. J'aurois fort souhaité de prendre hauteur à cet endroit; mais notre astrolabe étoit, depuis le commencement de notre voyage, hors d'état de servir, l'anneau en étant cassé.

Nous voyant, au mois d'Avril, sans nouvelles de notre François, étant pressé par les guides que j'avois loués pour nous conduire aux Mantanes, et nos chevaux en bon état, je me préparai à partir et fis plusieurs présens aux chefs de la nation, qui nous avoient toujours bien gardés et bien traités chez eux, ainsi qu'à plusieurs autres des plus considérables de nos bons amis.

Je recommandai aux chefs que si, par hasard, le François, à qui j'avois écrit, venoit à leur fort, peu de temps après notre départ, il pouvoit venir nous trouver aux Mantanes, comptant y faire quelque séjour. J'aurois été flatté de le retirer d'avec les Sauvages. J'assuray le chef de la nation que j'aurois un très grand soin des trois jeunes gens qu'il nous donnoit pour nous guider, et que, quoique les Mantanes fussent leurs ennemis, ils n'avoient rien à craindre étant avec nous.

Nous partîmes le 2 Avril, bien regrettés de toute la nation. Ils nous firent de grandes instances pour revenir les voir.

Le 9, nous rencontrâmes, sur le midy, un village de vingt-cinq cabanes des Gens de la Flèche collée, autrement dits Sioux des Prairies. Nous passâmes parmi les femmes et équipages. Nous arrêtâmes très peu. Ils nous firent tous amitié et nous montrèrent l'endroit où ils alloient camper.

Nous nous mîmes à la vue de leur village, espérant qu'il en viendroit quelques-uns nous trouver, nous tenant toujours bien sur nos gardes. Il ne vint personne.

Le lendemain, nous poursuivîmes notre route, tantôt Nord-Nord-Est et Nord-Ouest jusqu'aux Mantanes, sans rien rencontrer. Nous y arrivâmes le 18 May. Je renvoyai nos guides après les avoir bien satisfaits.

Nous avions dessein de demeurer quinze ou vingt jours à nous reposer et remettre nos chevaux en bon état; mais, le 26, j'appris qu'il y avoit des Assiniboëls au fort de la Butte, qui devoient partir pour le fort la Reine; nous nous apprêtâmes promptement pour profiter de leur occasion et nous mettre, par là, à couvert des dangers des ennemis. Nous passâmes au fort la Butte, le 27 au matin; les Assiniboëls venoient d'en partir. Nous ne leur avions pas fait savoir que nous voulions aller avec eux. Il se présenta deux Mantanes pour venir voir mon père et apprendre le chemin de notre fort. Nous pressâmes un peu la marche et nous joignîmes les Assiniboëls à leur campement; ils étoient plus de cent. Nous continuâmes notre route ensemble.

Le 31, nos découvreurs aperçurent trente Sioux embusqués sur notre chemin. Nous donnâmes tous ensemble. Ils furent fort surpris de voir tant de monde et se retirèrent en bon ordre, faisant face, de temps en temps, à ceux qui les approchoient un peu trop. Ils sçavoient bien à qui ils avoient

affaire, connoissant les Assiniboëls pour des lâches. Sitôt qu'ils nous aperçurent tous montés sur nos chevaux et que nous étions des François, ils se sauvèrent à grande hâte, ne regardant plus derrière eux. Nous n'avons eu personne de tué, mais plusieurs blessés. Nous ne sçavons pas ce qu'ils ont perdu de monde, sinon un homme qui se trouva parmi nous.

Nous nous rendîmes au village près de la montagne le 2 Juin. Comme nos chevaux étoient fatigués, nous restâmes à marcher avec le village jusqu'au 20. Nous prîmes un guide pour nous conduire au fort la Reine, où nous sommes arrivés, le 2 Juillet, au grand contentement de mon père, qui étoit très inquiet de nous, n'ayant pas été possible de lui donner de nos nouvelles depuis notre départ, et à notre grande satisfaction, nous voyant hors de peines, de périls et dangers.

V

LA VERENDRYE NOMMÉ CAPITAINE.

SES ENFANTS SONT ENCORE DANS LES POSTES.

Lettre du découvreur au Ministre de la Marine.

Québec, le 1er Novembre 1746.

Monseigneur,

C'est avec la plus vive reconnoissance que je prends la liberté de vous remercier, Monseigneur, de la grâce que vous avez bien voulu m'accorder, en me procurant mon avance-

ment. Je sens tout le prix de cette faveur, qui ne peut qu'augmenter en moi l'émulation et le zèle que j'ai toujours eus pour mon service.

M. le marquis de Beauharnois, notre général, m'a fait l'honneur de me pressentir sur les vues qu'il a de me faire continuer les découvertes de la mer de l'Ouest à défaut de M. de Noyelles, qui lui a demandé d'être relevé. Je ferai, je vous assure, Monseigneur, les derniers efforts pour répondre à la confiance qu'il veut bien avoir en moi. Les connoissances que j'ai de cet endroit, jointes à celles qu'ont acquises mes enfans, dont deux sont dans ce poste aujourd'hui, me mettront en état de faire de nouvelles découvertes encore plus satisfaisantes; du moins il ne tiendra pas à moi. — Je vous supplie, Monseigneur, d'être très persuadé de l'attention que j'y apporteray, ayant encore plus en vue la réussite de cette entreprise que mon intérêt particulier, que je saurai toujours sacrifier, quand il sera question du service du Roy.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très humble et très obéissant serviteur,

LA VERENDRYE.

PLORATIONS.

peut qu'aug-
ours eus pour

éral, m'a fait
a de me faire
st à défaut de
é. Je ferai, je
pour répondre
Les connois-
u'ont acquises
jourd'hui, me
vertes encore
s à moi. — Je
é de l'attention
la réussite de
, que je saurai
ervice du Roy.

t serviteur,

ENDRYE.

VI

LE SUCCESSEUR DU MARQUIS DE BEAUHARNOIS

PREND APRÈS LUI LA DÉFENSE DE M. DE LA VERENDRYE.

Lettre du Marquis de La Galissonière au Ministre.

Québec, 23 Octobre 1747.

Monseigneur,

J'ai pensé ne point répondre au sujet de la découverte de la mer de l'Ouest, étant encore trop peu instruit. Il me paroît seulement que ce qu'on vous a mandé au sujet du sieur de La Verendrye, comme ayant plus travaillé à ses intérêts qu'à la découverte, est très faux, et qu'au surplus tous les officiers qu'on y employera seront toujours dans la nécessité de donner une partie de leurs soins au commerce, tant que le Roy ne leur fournira pas d'autres moyens d'y subsister, ce qui peut-être ne seroit pas convenable ; mais ce n'est pas une bonne façon de les encourager que de leur reprocher quelques médiocres profits ou que de leur retarder leur avancement, sous ce prétexte, comme le sieur de La Verendrye prétend qu'il lui est arrivé. *Ces découvertes causent de grandes dépenses et exposent à de plus grandes fatigues et à de plus grands dangers que des guerres ouvertes.* Le sieur de La Salle et le fils du sieur de La Verendrye, et tant

d'autres qui y ont péri, en fournissent la preuve. Au surplus, pour ce qui regarde le sieur de La Verendrye, je m'en rapporte entièrement à ce que vous a mandé M. de Beauharnois le 15 Octobre 1746.

Je suis avec un très profond respect,
Monseigneur, etc.,
LA GALISSONIÈRE.

VII

LA VERENDRYE NOMMÉ CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, ET SES DEUX FILS AVANCÉS.

IL REPARTIRA VERS LE MOIS DE MAI PROCHAIN.

Lettre du découvreur au Ministre de la Marine.

De Québec, le 17 Septembre 1749.

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous faire mes très humbles remerciement [1] de ce que vous avez bien voulu me procurer de Sa Majesté une croix de Saint-Louis, et à deux de mes enfans leur avancement.

Mon zel accompagnez de reconoisance mangage à partir le printems prochin [2], honoré des ordres de M. le marquis

1. J'ai conservé, avec respect, dans cette lettre la manière d'écrire de ce vaillant et sympathique officier.

2. Dans un long journal de ce qui s'est passé à Québec, on lit à la date de Juin 1748 : « Les sieurs de La Ronde et chevalier de La Verendrye sont partis, le premier pour la pointe de Chagouamigon, et le second pour la mer de l'Ouest. »

de la Jonquière, nostre général, pour poursuivre les establissemens et descouvertes du Ouest qui ont esté interrompu depuis plusieurs années.

J'ay remis à M. le marquis de la Jonquière, la carte et le mémoire de la route qu'il me faut tenir pour le présent [1]. M. le comte de la Galissonière en a une pareille [2].

Je tienderai un Journal très exacte de la route depuis l'antrez des terres jusque aux extremitez, où je pourré parvenir avec mes enfans. Je ne puis partir de Montréal que dans le mois de May prochin qui est le tems que la navigation est libre pour les peais dans Haux (pays d'en Haut).

Je comte faire toute la diligence passable pour aller yverner aux fort Bourbon qui est le dernier, au bast de la rivière au Biche, de tous les forts que j'ay etably.

Trop heureux, si à l'issue de toutes les peines, fatigues et risques que je vais esuyer dans cette longue descouverte, je pouvois parvenir à vous prouver mon désinteressement, mon grand zel, aussi bien que mes enfens pour la gloire du Roy et le bien de la colonie.

Je suy avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

LA VERENDRYE.

1, 2. Voir le mémoire à la page suivante.

VIII

LES FRANÇAIS

DOIVENT SE DIRIGER VERS LA RIVIÈRE POSKOYAC, DÉCOUVERTE PAR LE CHEVALIER DE LA VERENDRYE, POUR SUIVRE LA RECHERCHE DE LA MER DE L'OUEST. POSITION ET DISTANCE DES DIVERS POSTES ÉTABLIS ANTÉRIEUREMENT.

Mémoire en abrégé de la carte qui représente les établissements et découvertes faites par le sieur de La Verendrye et ses enfants.

Elle commence sur le bord du lac Supérieur, où il se trouve un portage de trois lieues pour tomber sur la rivière des Natohouagannes. Du bord du lac à la hauteur des terres il y a vingt-cinq lieues.

De la hauteur des terres au premier établissement, quatre-vingt-quinze lieues. Le fort se nomme Saint-Pierre et est à la décharge du lac de la Pluye. Les nations sauvages se nomment Gens de la Graisse d'ours et Monsonis.

Le second établissement est le fort Saint-Charles au Sur-Ouest du lac des Bois, distant du fort Saint-Pierre de quatre-vingts lieues. Les nations qui habitent ces continens sont Monsonis, Cristinaux, alliées depuis longtemps.

Le troisième établissement est le fort de Maurepas, au bas de la rivière du même nom, près l'entrée du lac Ouinipigon, du côté du Nord, à cent lieues du fort Saint-Charles. La nation est Cristinaux du Bois fort.

Le quatrième établissement est le fort de la Reine, à cent lieues du fort de Maurepas, sur le côté du Nord de la rivière des Assiniboels. Il a été bâti autrefois un fort dans la rivière Rouge par le sieur de la Verendrye aîné, à cinq lieues du lac. Il est abandonné aujourd'hui, comme celui qui est à la fourche de la rivière des Assiniboels, et cela par la proximité du fort de la Reine à celui de Maurepas.

Les nations Sauvages du fort de la Reine sont des Assiniboels. Il n'y a que le bord des rivières planté de bois, et les bois communs sont des chênes blancs, ormes, frênes, bois inconnus, bois blancs et bouleaux. Tout le reste est prairies, où il se trouve des îles de bois de chênes et de pruniers.

Du fort de la Reine, il y a un portage de trois lieues au Nord-Est pour tomber au lac des Prairies. On suit le Sud du Lac jusqu'à la décharge d'une rivière, qui vient des grandes prairies, au bas de laquelle est le fort Dauphin, cinquième établissement, à la demande des Cristinaux des Prairies et des Assiniboels de Canot. Il y a une route de là au fort de Bourbon, qui est le sixième établissement. Mais le chemin n'est pas avantageux. L'usage est, partant du fort de Maurepas, de passer par le Nord du lac Ouinipigon jusqu'à son premier détroit, où l'on traverse au Sud d'île en île, puis on côtoie les terres jusqu'à la rivière aux Biches, où est le fort Bourbon, près du lac du même nom.

Les nations sont des Cristinaux des Lacs et Petites Rivières.

Du fort Bourbon à la rivière Poskoyak, il y a trente lieues. Il y a un fort au bas de cette rivière, qui est abandonné par faute de vivres pour l'hiver.

C'est aujourd'hui la route la plus commode pour suivre

les découvertes de la mer d'Ouest, par la facilité d'y porter ses besoins par canot, d'y trouver des guides facilement, ayant toujours affaire à la même nation qui sont Cristinaux jusqu'à la hauteur des terres, ce qui ne se peut rencontrer par le chemin des Prairies. Toutes différentes nations ennemies, différentes langues, ce qui a occasionné ci-devant des frais considérables au sieur de La Verendrye. Il ne connoissoit point pour lors la rivière de Poskoyak.

C'est le chevalier de La Verendrye, qui, le premier, en a fait la découverte et qui a monté jusqu'à la fourche, où est le rendez-vous, tous les printemps, des Cristinaux des Montagnes, Prairies et Rivières, pour délibérer ce qu'ils doivent faire, soit pour aller chez les François ou chez les Anglois.

C'est là, où il se trouva le printemps, à l'assemblée de tous les Cristinaux, s'informa très exactement, suivant l'ordre de monsieur son père, d'où pouvoit venir cette grosse rivière. Ils lui répondirent tout d'une voix, qu'elle venoit de bien loin, d'une hauteur des terres, où il y avoit des montagnes fort hautes, qu'ils avoient *connoissance d'un grand lac de l'autre côté des montagnes, dont on ne pouvoit boire l'eau.*

La rivière de Poskoyak vient du Ouest quart de Nord-Ouest, ce qui peut donner lieu d'espérer quelque chose.

Il est à propos d'aller *établir un fort à cette hauteur de terre* ou à la proximité, dans un endroit avantageux pour la vie et commodité des Sauvages.

L'on ne peut se rendre à la hauteur que dans la seconde année du départ de Montréal, quelque diligence que l'on puisse faire, supposé même que les temps soient beaux. On peut aller hiverner au fort Bourbon, pour partir de là dès le printemps.

On ne doit point douter des mesures et précautions qu'il faut prendre pour faire subsister son monde pendant l'hiver.

On peut s'attendre que le sieur de La Verendrye ne négligera rien pour satisfaire aux intentions du Roy, afin de pouvoir dissuader la Cour de toutes les mauvaises impressions, que des personnes mal intentionnées avoient mises sur son compte sans l'avoir mérité, son but n'ayant été dans ses entreprises que la gloire du Roy et le besoin de la colonie, et il n'en départira jamais.

Extrait d'un résumé fait pour le travail du Roi en Avril 1750.

Le projet des sieurs de La Verendrye est de se rendre dans les premiers jours de Décembre 1750, au fort Bourbon, d'où ils se rendront pour la première navigation de la Rivière de Poskoyak sur la hauteur des terres des montagnes. Ils y construiront un fort, le plus avantageux à la vie et à la commodité des Sauvages Cristinaux.

Dans le printemps d'ensuite, ils enverront prendre connoissance de la hauteur des terres des montagnes, qui sont de l'autre côté et à portée desquelles est le grand lac en question.

Le sieur de La Verendrye a prévenu M. de La Jonquière qu'ils ne pourront lui rendre compte de ces opérations que dans la troisième année, et que cependant il lui écriroit par toutes les occasions.

Le chevalier de La Verendrye a envoyé à M. de La Galissonière deux morceaux de pierre, qui lui ont été remis par

les Cristinaux et dont ils font grand cas dans leurs médecines. Ils lui ont dit qu'ils les avoient eus d'une montagne située vers ces quartiers qui jette des flammes et fait grand bruit.

IX

MORT DE PIERRE GAUTIER DE LA VERENDRYE.

M. LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE EST LE SEUL OFFICIER CAPABLE DE REMPLACER M. DE LA VERENDRYE DANS SON ENTREPRISE DE LA DÉCOUVERTE DE LA MER DE L'OUEST.

Extrait de la lettre du marquis de La Jonquière, datée de Québec, du 27 Février 1750.

J'ay l'honneur de vous rendre compte de la mort du sieur de Croisille, capitaine de la garnison des Trois-Rivières... et de celle de M. de La Verendrye, aussi capitaine à Montréal, arrivée le 6 Décembre.

Comme ce dernier étoit chargé de continuer en personne la découverte de la mer de l'Ouest, et qu'il me paroît que l'intention du Roy est qu'on poursuive ce projet, j'ai chargé M. de Saint-Pierre de cette exécution, et je compte qu'il partira dès le petit printemps. C'est le seul officier, de toute la colonie, qui a le plus de connoissance de tous ces pays-là, etc.

X

SITUATION MALHEUREUSE

DES TROIS FILS DE M. DE LA VERENDRYE APRÈS SA MORT. MAUVAIS PROCÉDÉS DE M. DE SAINT-PIERRE A LEUR ÉGARD.

Lettre du chevalier de La Verendrye au Ministre de la marine

30 Septembre 1750.

Il ne me reste d'autre ressource que de me jeter aux pieds de Votre Grandeur et de l'importuner du récit de mes malheurs.

Je m'appelle La Verendrye. Feu mon père est connu ici et en France par la découverte de la mer de l'Ouest, à laquelle il a sacrifié plus de quinze des dernières années de sa vie. Il a marché et nous a fait marcher, mes frères et moy, d'une façon à pouvoir toucher au but, quel qu'il soit, s'il eût été plus aidé et s'il n'eût pas été tant traversé surtout par l'envie. *L'envie est encore ici plus qu'ailleurs une passion à la mode, dont il n'est pas possible de se garantir.* Tandis que mon père et moi s'excédoient de fatigues et de dépenses, ses pas n'étoient représentés que comme des pas vers la découverte du castor; ses dépenses forcées n'étoient que dissipations et ses relations n'étoient que mensonges. *L'envie de ce pays n'est pas une envie à demy.* Elle a pour principe de s'acharner à dire du mal, dans l'espérance que, pour peu que la moitié des mauvais

discours prenne faveur, cela suffira pour nuire, et effectivement, mon père, ainsi desservi, a eu la douleur de retourner et de nous faire retourner plus d'une fois en arrière, faute de secours et de protection. Il a même quelquefois reçu des reproches de la Cour, plus occupé de marcher que de raconter jusqu'à ce qu'il pût raconter plus juste. Il n'avoit point de part aux promotions et il n'en étoit pas moins zélé pour son projet, persuadé que tôt ou tard ses travaux ne seroient pas sans succès et sans récompenses.

Dans le temps qu'il se livroit le plus à ses bonnes dispositions, l'envie eut le dessus. Il vit passer entre les mains d'un autre des postes tout établis et son propre ouvrage. Pendant qu'il étoit ainsi arrêté dans sa course, le castor arrivoit assez abondamment pour un autre que pour lui ; mais les postes, bien loin de se multiplier, disparoissoient, et la découverte ne faisoit aucun progrès ; c'est ce qui le désoloit le plus. M. le marquis de La Galissonière arriva dans le pays sur ces entrefaites, et, à travers tout ce qui se disoit en bien et en mal, il jugea qu'un homme, qui avoit poussé de pareilles découvertes à ses frais et à ses dépens, sans qu'il en eût rien coûté au Roy et qui s'étoit endetté pour de bons établissemens, méritoit un autre sort. Beaucoup de castor de plus dans la colonie et au profit de la Compagnie des Indes, quatre et cinq postes, bien établis au loin, par des forts aussi bons qu'ils puissent être dans des contrées aussi éloignées, nombre de Sauvages devenus les sujets du Roy, et dont quelques-uns, dans un parti que je commandois, donnèrent l'exemple à nos Sauvages domiciliés, de frapper sur les autres Sauvages dévoués à l'Angleterre, parurent de véritables services. Indépendamment du projet commencé de la découverte et dont le succès

ne pouvoit être ni plus prompt ni plus efficace qu'en restant nôtre entre les mêmes mains.— C'est ainsi que M. le marquis de La Galissonière a bien voulu s'en expliquer, et sans doute il s'en est expliqué de même à la Cour, puisque mon père, l'année d'ensuite, qui étoit l'année dernière, se trouva honoré de la croix de Saint-Louis et invité à continuer l'ouvrage commencé avec ses enfans, — il se disposoit à partir de tout son cœur. Il n'épargnoit rien pour réussir. Il avoit déjà acheté et préparé toutes les marchandises de traite. Il m'inspiroit et à mes frères, son ardeur, lorsque la mort nous l'a enlevé le 6 du mois de Décembre dernier.

Quelque grande que fût alors ma douleur, je n'aurois jamais pu imaginer ni prévoir tout ce que je perdois en perdant mon père. Succédant à ses engagemens et à ses charges, j'osois espérer la succession des mêmes avantages. J'eus l'honneur d'en écrire sur-le-champ à M. le marquis de la Jonquière en l'informant que j'étois rétabli d'une indisposition qui m'étoit survenue et qui pouvoit servir de prétexte à quelqu'un pour me supplanter. Il me fut répondu qu'il avoit fait choix de M. de Saint-Pierre pour aller à la mer de l'Ouest. Je partis aussitôt de Montréal, où j'étois, pour Québec. Je représentai la situation où me laissoit mon père, qu'il y avoit plus d'un poste à la mer de l'Ouest; que mon frère et moi serions charmés d'être sous les ordres de M. de Saint-Pierre; que nous nous contenterions, s'il le falloit, d'un seul poste, et du poste le plus reculé; que même nous ne demandions qu'à aller en avant; qu'en poussant les découvertes nous pourrions tirer parti des derniers achats de feu mon père et de ce qui restoit encore dans les postes; que du moins nous aurions ainsi la consolation de faire nos plus grands efforts pour

répondre aux vues de la Cour. M. le marquis de La Jonquière, pressé et même, à ce qu'il m'a paru, touché de mes représentations, me dit enfin que M. de Saint-Pierre ne vouloit ni de moi ni de mes frères. Je demandai ce que deviendroient nos crédits. M. de Saint-Pierre avoit parlé. Il ne restoit rien à obtenir. Je retournai à Montréal avec ce consolant éclaircissement. Je mis en vente une petite terre, seul effet de la succession de feu mon père, dont les deniers ont servi à satisfaire les créanciers les plus pressés. Cependant la saison s'avançoit. Il s'agissoit d'aller, à l'ordinaire, au rendez-vous marqué de mes engagés pour leur sauver la vie et recevoir leurs retours, sujets, sans cette précaution, à être pillés et abandonnés. J'ai obtenu cette permission avec bien de la peine, malgré M. de Saint-Pierre, et seulement à des conditions et des restrictions faites pour le dernier des voyageurs. Encore à peine M. de Saint-Pierre me vit-il parti, qu'il se plaignit que mon départ lui faisoit un tort de plus de dix mille francs et qu'il m'accusa, sans autre cérémonie, d'avoir chargé mon canot au delà de la permission qui m'étoit accordée. L'accusation fut examinée. On envoya à la poursuite de mon canot, et, si on m'eût rejoint dès lors, M. de Saint-Pierre se seroit rassuré plus tôt. Il m'a rejoint à Missilimakinak, et si je dois l'en croire, il a eu tort d'en agir ainsi. Il est bien fâché de ne pas m'avoir, ni mes frères, avec lui. Il m'a témoigné beaucoup de regrets et m'a fait bien des complimens. Quoi qu'il en soit, tel est son procédé. Il est difficile d'y trouver de la bonne foi et de l'humanité. M. de Saint-Pierre pouvoit obtenir tout ce qu'il a obtenu, assurer ses intérêts particuliers par des avantages qui surprennent, et amener un parent avec lui, sans nous donner une entière exclusion. M. de Saint-Pierre est

un officier de mérite, et je n'en suis que plus à plaindre de l'avoir ainsi trouvé contre moi ; mais, avec toutes les bonnes idées qu'il a pu donner de lui dans différentes occasions, il aura de la peine à prouver qu'en cela il a eu en vue le bien de la chose, qu'en cela il s'est conformé aux intentions de la Cour et a respecté les bontés dont M. de La Galissonière nous honore. Il faut même, pour qu'il nous soit fait un pareil tort, qu'il nous ait bien nui auprès de M. le marquis de La Jonquière, par lui-même toujours disposé à faire du bien.

Je n'en suis pas moins ruiné. Mes retours de cette année, recueillis à moitié et à la suite de mille inconvéniens, achèvent ma ruine. Comptes arrêtés, tant du fait de mon père que du mien, je me trouve endetté de plus de vingt mille livres; je reste sans fonds ni patrimoine, je suis simple enseigne en second. Mon frère aîné n'a que le même grade que moi, et mon frère cadet n'est que cadet à l'aiguillette. Voilà le fruit actuel de tout ce que mon père, mes frères et moi avons fait. Celui de mes frères qui fut assassiné, il y a quelques années, par les Sioux, n'est pas le plus malheureux. Son sang n'est pour nous d'aucun mérite; les sueurs de mon père et les nôtres nous deviennent inutiles. Il nous faut abandonner ce qui nous a tant coûté, à moins que M. de Saint-Pierre ne reprenne de meilleurs sentimens et ne les communique à M. le marquis de La Jonquière. Certainement, nous n'aurions point été ni ne serions point inutiles à M. de Saint-Pierre. Je ne lui ai rien caché de ce que j'ai cru pouvoir lui servir, mais quelque habile qu'il soit et en lui supposant la meilleure volonté, j'ose dire qu'il s'est exposé à faire bien des faux pas et à s'égarer plus d'un jour en nous excluant d'avec lui. C'est une avance que de s'être déjà égaré, et il nous semble que nous serions

sûrs, actuellement, de la droite route pour parvenir au terme, quel qu'il puisse être. Notre plus grand supplice est de nous trouver ainsi arrachés d'une sphère, que nous nous proposions de terminer de tous nos efforts.

Daignez donc, Monseigneur, juger la cause de trois orphelins. Le mal, tout grand qu'il est, seroit-il sans remède? Il est entre les mains de Votre Grandeur des ressources de dédommagements et de consolations, j'ose les espérer. Nous trouver ainsi exclus de l'Ouest, ce seroit nous trouver dépouillés, avec la dernière cruauté, d'une espèce d'héritage dont nous aurions eu toute l'ouverture et dont d'autres auroient toutes les douceurs.

XI

PIERRE GAUTIER DE LA VERENDRYE

DEMANDE JUSTICE A SON TOUR.

Monseigneur,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, j'ai celui de vous exposer que je sers depuis vingt-cinq ans Sa Majesté, sans avoir pu obtenir un avancement, que je pensais avoir mérité par mes services. J'ai eu le désagrément de voir plusieurs de mes inférieurs préférés à moi dans les promotions qui ont été données au Canada en divers temps. Je n'ai rien oublié cependant pour donner des marques de mon zèle dans les occasions qui se sont présentées. Le mémoire, que je prends la liberté de vous adresser,

vous confirmera aisément ce que j'avance, trop heureux si sa teneur vous excite à m'être favorable.

Je suis né sans protection. Les services de feu mon père, qui est mort chevalier de Saint-Louis, capitaine des troupes de la Nouvelle-France et qui a été blessé dans la bataille de Malplaquet sous les ordres de M. le maréchal de Villars, devroient me procurer quelque chose d'avantageux et de profitable pour toutes les dépenses, que j'ai faites, en engageant une partie de mes biens pour effectuer le projet qu'avoit fait la Cour, pour les établissements faits à la mer du Ouest, et qui existent tous présentement. Je vois avec peine que d'autres les occupent à notre préjudice et augmenteront considérablement leurs estimes, et que nous en avons été retirés dans le temps que nous pouvions espérer d'y liquider nos affaires. Ces considérations me déterminent avec confiance à vous supplier très humblement de protéger un officier sans appui. Il ne pourra qu'être reconnoissant de ce que vous voudrez bien lui accorder, en vous assurant qu'il sera toujours avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LAVERANDRY (*sic*).

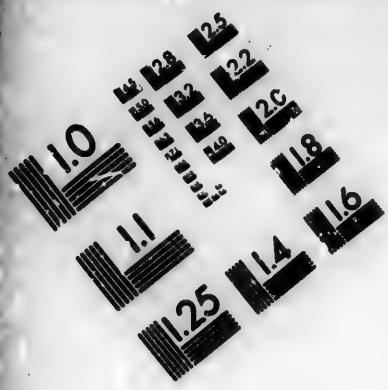

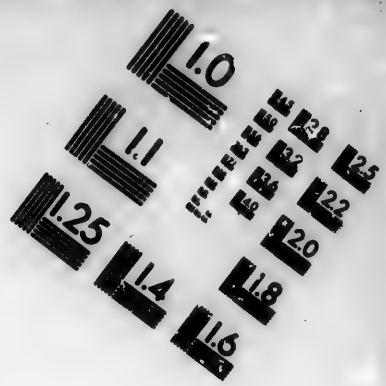

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

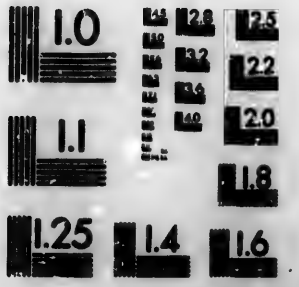

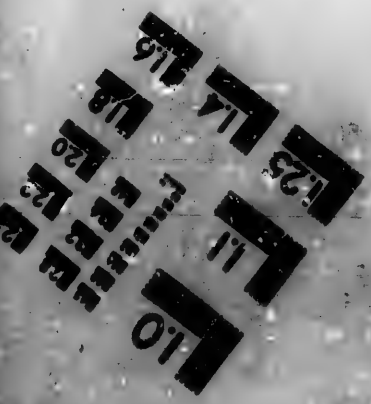

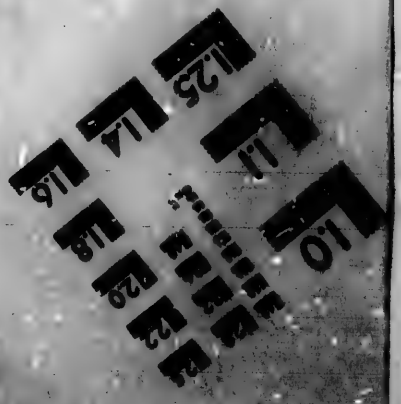

Photographic
Sciences
Corporation

50 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4060

Mémoire des services de Pierre Cautier de La Vérendrye l'aîné, qu'il a l'honneur de présenter à Monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'État du département de la Marine.

En 1728, il est entré dans les troupes en qualité de cadet soldat et a tenu garnison, à Montréal, pendant deux années.

En 1731, il fut détaché par M. de Beauharnois pour aller avec son père faire des découvertes dans l'Ouest, où il a resté six années de suite pour apprendre les langues des nations, à mesure qu'ils en découvroient, comme effectivement ils en découvrirent sept, le tout à leurs frais, ce qui leur a coûté des sommes considérables.

En 1738, il revint avec son père, qui amenoit à M. le marquis de Beauharnois un des principaux chefs de ces nations, qui venoit prendre la parole de leur père pour la faire prendre aussi à ses jeunes gens, lorsqu'il seroit de retour dans son village. Il servit d'interprète à ce chef, et a remonté l'année suivante avec lui pour faire l'établissement du fort la Reyne et du fort Dauphin. Ce qui leur a coûté beaucoup, ce qu'ils firent par la sollicitation des Sauvages et les intentions de Sa Majesté, pour empêcher ces nations d'aller chez l'Anglois, comme ils avoient toujours fait.

En 1741, il partit, seul avec deux François, pour aller faire de nouvelles découvertes, qu'il a poussées jusqu'auprès de

deux forts espagnols; mais la crainte bien fondée qu'il avoit des ennemis et plutôt encore le manque de guide l'ont obligé de revenir plustôt qu'il ne l'auroit fait. Il trouva même un parti, qu'ils poursuivirent vivement. Il reconnut, avant que de les laisser, qu'ils étoient Sioux des Prairies, ce qui lui fit prendre le parti de revenir au fort la Reyne, d'où il partit subitement pour aller faire l'établissement du fort Dauphin, et pour inviter les Sauvages à venir au fort et par ce moyen les détourner d'aller aux Anglois, ce qu'ils firent pour la plupart. Lorsque tout y fut tranquille, il revint au fort la Reyne, où il passa l'année et revint à Montréal en 1745.

En 1745, de Québec il fut détaché par M. de Beauharnois pour aller en guerre, sous les ordres de M. de Saint-Pierre, à Sarastaw. A son retour, il eut ordre pour aller passer l'hiver sur les mêmes frontières d'Angleterre, sous les ordres du même commandant.

En 1746, le 5 May, il fut détaché pour aller à l'Acadie, sous les ordres de M. de Saint-Pierre, où il fut, sitôt l'arrivée de M. de Ramezay, sous les ordres de M. de Montesson, au coup qui se fit au port la Joye de l'île Saint-Jean avec les Sauvages. Après être revenu à l'Acadie, il eut ordre de M. de Beauharnois pour revenir par terre avec les Hurons en Canada.

En 1747, il fut détaché, sous les ordres de MM. le chevalier de La Corne et de Saint-Pierre, pour couper chemin aux Aniez, qui venoient faire des prisonniers près de Montréal, et s'est trouvé au coup qui se fit, et tout de suite fut détaché pour aller exploiter les postes de l'Ouest.

Il reçut l'aiguillette, avant de partir, pour marque de la satisfaction qu'avoit M. de Beauharnois de ses services. Étan

à Missilimakinak, il fut arrêté par M. de Noyelles qui y commandoit pour lors, attendu le dérangement et le divorce qui étoit entre les nations ; mais, au bout de quelque temps, il prit sur lui d'*aller avec bien de la misère dans les postes,* où il ne trouva presque point de Sauvages, mais il fit son possible et vint à bout de les faire revenir de chez les Anglois, de qui ils avoient déjà reçu des colliers pour défaire les François; mais, leur ayant parlé de leur père, M. de Beauharnois, il leur avoit fait de grands présens à ses frais. Ils revinrent traitables et bien disposés. Il leur laissa le cadet de ses frères et revint à Missilimakinak, où il reçut, avec les ordres de M. de La Galissonière, une expectative d'enseigne en second. Il partit pour retourner au fort la Reyne, qu'il trouva presque tombé en ruine, qu'il fit rétablir et mettre en bon ordre aussi bien que le fort Maurepas qui avoit été brûlé par les Sauvages, ce qu'il n'a pu faire sans beaucoup de peine, et par là il se trouva fort dérangé dans son commerce, ses marchandises ayant été presque toutes employées pour ces réparations.

De là il revint à Missilimakinak, où il reçut la nouvelle de la mort de son père, ce qui lui a causé, aussi bien qu'à ses frères, bien du chagrin de se voir relevé et de perdre un père, dans le temps qu'ils s'étoient tous proposé de poursuivre leurs découvertes. Non seulement ils ont fait des pertes considérables pour les établissements de l'Ouest, mais encore leur a-t-on ôté la jouissance d'un bien qu'ils regardoient comme un fruit de leurs travaux, ayant passé leur jeunesse, dépensé leurs biens, vendu même ceux qu'ils avoient en Canada pour suppléer à ce qui leur manquoit pour parfaire un établissement si favorable au Canada.

Après toutes ces dépenses, ils ont eu la douleur de voir recueillir par un étranger le raisin qu'ils ont eu la peine de planter, les crédits qu'ils avoient faits perdus, leurs marchandises, restées dans les postes, données sans espérance d'en retirer aucun profit, leurs vivres mangés par des désintéressés; et encore se sert-on de leurs engagés, qu'il faut qu'ils payent. Tout cela fera connoître le malheur de la perte d'un père, celle des biens, sans avancement, sans fortune, bien des dettes et sans espérance de voir jour à les satisfaire. L'honneur de votre protection, Monseigneur, pour un officier tel que moi, suffiroit pour informer Sa Majesté du vrai qui vous est allégué, pour procurer l'avancement de celui qui en a le plus besoin, et un dédommagement à toutes ses pertes seroit capable d'exciter de plus en plus le zèle ardent qui l'a toujours guidé, n'ayant rien de plus à cœur que de remplir ses devoirs et l'attachement qu'il a au service de Sa Majesté. Il ne cessera d'offrir ses vœux au Ciel pour votre conservation.

LAVERANDRY L'AISNÉ.

Il a reçu les ordres de M. de La Jonquière pour se rendre à Lorette, le 20 Janvier 1751, pour assembler les habitans, qui ont été commandés pour le service de Sa Majesté.

Le 23 Juin, il a eu les ordres de M. de La Jonquière de partir pour se rendre aux Cèdres, pour empêcher les Sauvages de traiter l'eau-de-vie et le vin avec les François et pour empêcher les Sauvages d'aller traiter avec les Anglois.

Le 30 Juin 1752, il a eu les ordres de M. le baron de Longueil pour se rendre à la pointe de Beauséjour pour y

tenir garnison sous les ordres de M. de Vassan, où il reste en attendant l'honneur de votre protection.

Vu par nous Capitaine des troupes de la Nouvelle-France, commandant pour le Roy à la pointe de Beauséjour et dépendances.

De Vassan.

---

où il reste en

velle-France,
séjour et dé-

ASSAN.

XVII

RÉTABLISSEMENT D'UN POSTE

CHEZ LES SIOUX.

LE SIEUR MARIN, PÈRE, ENVOYÉ, A SON TOUR,
CHERCHER, A LA HAUTEUR DES SOURCES DU MISSISSIPI,
UNE RIVIÈRE DÉBOUCHANT DANS LA MER DE L'OUEST.
LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE,
CHARGÉ DE POURSUIVRE LES ENTREPRISES
DE M. DE LA VERENDRYE, DONNE ORDRE
A BOUCHER DE NIVERVILLE DE REMONTER LE POSKOYA
OU SASKATCHAOUAN.
UN POSTE EST ÉTABLI SUR LES MONTAGNES ROCHEUSES.
PROXIMITÉ DE LA MER DE L'OUEST,
CONSTATÉE PAR L'AVIS QU'UNE NATION
VA ÉCHANGER SON CASTOR AVEC DES EUROPÉENS
DANS UNE ILE VOISINE DE LA TERRE FERME.

I

MARIN PROPOSE DE RÉTABLIR UN POSTE

CHEZ LES SIOUX

ET DE POUSSER LES DÉCOUVERTES A L'OUEST.

Extrait d'une lettre de MM. de La Jonquière et Bigot au Ministre.

Québec, 9 Octobre 1749.

Le sieur Marin, père, nous a dit que les Sioux lui avoient demandé, avec instance, qu'il fût établi un poste dans leur pays. Il nous a observé que ces Sauvages sont très puissants et qu'étant très portés pour les François, il seroit essentiel d'acquiescer à leur demande pour nous les assurer, et que d'ailleurs, par le moyen de cet établissement, on pourroit pousser beaucoup plus avant nos découvertes du côté de l'Ouest. Nous avons cru qu'il étoit de notre zèle pour le service du Roy d'adopter cette proposition, et nous allons nous disposer à donner audit sieur Marin les secours dont il aura besoin pour faire cet établissement, duquel il s'est chargé, connoissant ce pays-là et étant fort aimé de ces nations, ce qui fera un fort bon effet par rapport à la traite qu'on pourra y faire dans les suites. Il nous a demandé quelques canots et de quoy faire quelques présents à cette nation, ainsi que quel-

ques soldats pour garder les postes qu'il établira, ce que nous lui avons accordé.

II

MARIN, LE PÈRE,

A ORDRE DE POUSSER JUSQU'A LA SOURCE DU MISSISSIPI ET DE CHERCHER, A CETTE HAUTEUR, UNE RIVIÈRE QUI DÉBOUCHE A LA MER DE L'OUEST.

Extrait d'une lettre de MM. de La Jonquière et Bigot au Ministre.

20 Octobre 1750.

Le voyage, que le sieur Marin doit faire chez les Sioux, ne pourra qu'opérer un très bon effet pour les intérêts de la colonie. Les nations de ce continent sont des plus nombreuses, et il auroit été impossible de trouver un officier plus en état que lui de les lier d'amitié avec les François. Il est connu de toutes ces nations et il a les talents de s'en faire aimer et craindre. Il n'a envisagé aucuns dangers, et il est parti avec une entière confiance de remplir, en tous points, ce que M. le Marquis de La Jonquière lui a prescrit par ses instructions. Toutes ces raisons ont exigé qu'on accélérât son départ, et nous espérons qu'il sera bien reçu de ces nations et les mettra dans les dispositions que nous devons en désirer pour le bien et la tranquillité de ce pays. Au surplus, il n'en coûtera au Roy que quelques présens, qui ont été remis à cet officier

pour les distribuer, à propos et avec économie, aux nations chez lesquelles il pénétrera.

Le sieur Marin doit pousser plus avant ses découvertes. M. de La Jonquière lui a donné ordre d'aller jusqu'à la source de la rivière du Mississipi pour voir si, à la hauteur de ces terres, il n'y a point quelque rivière qui aille se dégorger à la mer du Ouest.

Nous sommes avec un profond respect,
Monseigneur,
Vos très humbles et très obéissans serviteurs,
LA JONQUIÈRE, BIGOT.

III

VOYAGE DE LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.

Mémoire ou Journal sommaire du voyage de Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes détachées de la Marine en Canada, chargé de la découverte de la mer de l'Ouest.

En conséquence des ordres de M. le Marquis de La Jonquière, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle-France, je partis de Montréal, le 5 Juin 1750, pour me rendre à ma destination.

Ma route fut assés heureuse depuis mon départ de Montréal jusques à Missilimakinac, où j'arrivay le 12 Juillet. Je ne

sache point avoir d'observations à faire sur cette route, étant généralement connüe.

Je ne séjournay à Missilimakinac que pour donner le temps à mes engagés de se rafraîchir, ou, pour mieux dire, de prendre des forces. J'en partis, le 6 Août, et me rendis, sans aucun événement fâcheux, au lac de la Pluye, le 29 Septembre. C'est là le premier établissement des postes de l'Ouest. Je dois remarquer que cette route est des plus difficiles et qu'il faut une pratique bien formée pour en connoître les chemins; quelque mauvais que j'eusse lieu de me les figurer, je ne pus qu'en être surpris. Il y a trente-huit portages : le premier est de quatre lieues, et le moindre de tous les autres est d'un quart de lieue.

Le chemin, qui me restoit, n'avoit rien de plus prévenant. On m'assura qu'il étoit infiniment plus mauvais et d'ailleurs très risquable. En effet, j'ay eu le temps d'éprouver qu'à chaque instant on est en danger de perdre, non seulement ses vivres et ses effets, mais même la vie.

Dès mon arrivée en ce premier poste, j'assemblay tous les Sauvages et leur fis grandement valoir la bonté, que le Roy, mon maître, a de les faire visiter et pourvoir de tous leurs besoins. Je me renfermay, à cet égard, à ce qui m'est prescrit par mon instruction. Je fus très bien reçu, et, à en juger par l'extérieur de ces Sauvages, ils étoient des mieux disposés pour les François. Je ne tarday cependant pas à m'apercevoir que toutes ces nations en général étoient très dérangées et très impertinentes, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mollesse qu'on a eue pour elles; quelques présens qu'on leur fasse, elles ne sont point satisfaites, elles épuiseroient les magasins du Roy.

Je leur témoignay combien M. le général, leur père, étoit peiné au sujet de la guerre qu'ils ne cessoient de faire aux Sioux ; que, s'ils vouloient luy donner des preuves de la soumission et de l'obéissance qu'ils doivent à un bon père, il falloit qu'ils discontinuassent d'aller en party sur les Sioux, lesquels n'étoient pas moins chers qu'eux à Onontio ; que, pour concilier leurs esprits, leur père avoit détaché M. Marin chez les Sioux pour les porter également à la paix et à la plus parfaite union.

Je leur signifiay, en même temps, de la part de leur père, que si, malgré ses défenses, ils persistoient à faire cette guerre, comme ils avoient déjà fait, ils le mettroient dans la dure nécessité de les priver des secours, que les François introduisoient chez eux avec bien de la peine et à gros frais. Je leur ajoutay qu'ils ne pouvoient pas raisonnablement oublier combien étoit affreuse leur misère avant qu'ils eussent des François.

Je fus d'abord satisfait de la réponse de plusieurs de ces Sauvages, surtout de deux considérés dans ce poste, mais le défaut de subordination parmi eux me donna juste sujet de ne pas me fier à leur parole. L'événement ne le vérifia que trop. En effet, dans le cours de l'hiver 1751, ils se déterminèrent à continuer leur guerre. Il ne fut pas possible de les en détourner à cause du grand éloignement qu'il y avoit d'eux à moy. J'étois dans ce temps-là au fort de la Reyne.

L'inconstance, ou, à mieux dire, l'entêtement de ces nations, livrées à leur caprice, ne cessoit de m'occuper très sérieusement pour trouver quelque expédient, capable de les rendre fidèles et jaloux de leur promesse. Ce n'étoit cependant pas là ce qui devoit le plus m'affliger, mais bien le manque de vivres,

qu'on avoit coutume de trouver dans les différents postes où je passay, c'est-à-dire au fort du lac des Bois et au bas de la rivière du Ouinipek, ce qui me mit dans l'absolue et indispensable obligation de faire partir M. le chevalier de Niverville, enseigne des troupes détachées de la Marine, pour aller à la rivière du Paskoya, où, ne pouvant se rendre en canot, il fut obligé de cacher dans les bois une partie de ses effets et de mener l'autre avec luy sur des traines. *Il n'est point de misère qu'il n'éprouvât.* N'ayant point de vivres, il étoit exposé tous les jours, luy et sa troupe, à mourir de faim. Il n'eut que l'indigente ressource, pendant l'hiver, de quelques poissons : c'est ainsi qu'il se soutint jusqu'au printemps que la pêche fut plus aisée et plus abondante.

Je ne fus pas plus heureux que luy. J'éprouvois la même disette de vivres. J'envoyai une partie de mes gens dans les bois avec les Sauvages, ce qui néanmoins ne me garantit pas d'un jeûne très rigide, qui dérangea si fort ma santé, que je fus hors d'état de rien entreprendre pour remplir ma mission. Mais mes forces me l'eussent-elles permis, la guerre que toutes ces nations avoient contre les Iactchejlini, les Brochets et Gros-Ventres, auroit été un obstacle insurmontable.

Je vis donc que, pour travailler fructueusement à la découverte qui m'est confiée et avoir un passage libre, il étoit essentiel de faire faire la paix entre ces différentes nations, à quoy je m'appliquay pendant le cours de l'hiver. Je me servis des prisonniers nouvellement arrivés, que je renvoyai à leur village du consentement des Cristinaux et Assinibouels, lesquels prisonniers je chargeay d'une parole de ma part pour leur nation.

Cette parole eut tout le succès que je pouvois en désirer. Les mêmes prisonniers revinrent avec les principaux chefs de leur nation. Je tins conseil avec eux et les autres nations. J'eus le bonheur de si bien les tourner qu'ils se jurèrent, les uns et les autres, qu'ils vivroient désormais comme de véritables frères et que leurs cœurs seroient sy bien unis qu'ils n'en formeroient plus qu'un. Je ne dois pas dissimuler que cette paix doit bien moins être attribuée à mes petits talens qu'aux présens que je fus obligé de faire pour appuyer et donner de la vigueur à mes paroles.

Le Révérend Père La Morénerie, de la Compagnie de Jésus, qui avoit été destiné pour faire la campagne avec moy, fatigué des misères dont je n'avois pas peu le mettre à l'abry, prit le party de s'en retourner à Missilimakinac le 22 Juin 1751. Son départ m'auroit été sensible, s'il m'avoit été possible, ou, à mieux dire, si j'eusse pu me flatter de lui procurer une vie moins dure. Je pense qu'il n'oubliera point cette caravane et qu'il ne m'agréera pour son compagnon de voyage qu'à une meilleure enseigne. Je ne puis parler de ses travaux. Il ne prit point hauteur ny ne fit aucune remarque. Il est vray qu'il étoit party sans le moindre instrument de mathématiques, ce à quoy je ne m'attendois pas. Il fut aussi hors d'état de faire aucuns progrès au sujet de la Religion, parce qu'il ne savoit parler aucune langue sauvage, et que, d'ailleurs, son éloquence et sa piété n'auroient point été capables d'éclairer des barbares endurcis dans leur aveuglement.

Je reviens à M. le chevalier de Niverville. Lorsqu'il partit, je promis à toutes les nations qu'il iroit faire un établissement trois cens lieues plus haut que celuy de Paskoya. Je convins avec toutes ces nations qu'elles se réuniroient à moy

dans ce nouveau poste, pour, de là, m'accompagner jusques où il seroit possible de pénétrer. Bien résolu de pousser bien avant mes découvertes, je n'avois à craindre que d'aboutir du côté de la baie d'Hudson, ce que je me proposois grandement d'éviter, en me jetant à l'Ouest pour trouver les sources de la rivière du Missoury, dans l'espoir qu'elles me conduiroient à quelques rivières, qui auroient leur cours dans la partie où je cherche à pénétrer, sans quoy je sentois bien qu'il seroit impossible de pénétrer plus avant, par la difficulté du transport des munitions et vivres indispensables pour une pareille entreprise. Ce qui me fit connoître que les projets de M. de La Verendrye n'étoient pas bien solides, n'étant pas possible de réussir par d'autre voye que celle du Missoury, par où on parviendroit à joindre quelque nation policée, mais que ce ne seroit jamais autre que des Espagnols, dont on n'ignore peut-être pas les établissemens.

L'ordre, que j'avois donné à M. de Niverville, d'aller établir un fort, à trois cens lieues plus haut que celui de Paskoya, fut exécuté le 29 May 1751. Il fit partir dix hommes en deux canots, lesquels remontèrent la rivière du Paskoya jusqu'à la montagne de Roche, où ils firent un fort, que je nommay le fort La Jonquière, et un amas considérable de vivres, en attendant l'arrivée de M. de Niverville, qui devoit partir un mois après eux, ce qu'il ne put faire à cause d'une grande maladie qu'il eut. J'appris, par les hommes revenus de son fort, qu'il n'y avoit pas à espérer qu'il se relevât de cette maladie, à quoy j'ajoutay foy, ses forces ne luy ayant pas permis de m'écrire un seul mot.

La maladie de M. de Niverville m'obligea d'aller moy-même au Grand Portage, pour faire conduire avec seureté les effets et munitions de mes postes. Je fus de retour au fort

la Reyne le 7 Octobre 1751. Je restay jusqu'au 14 Novembre à m'arranger pour rejoindre M. de Niverville, comme j'en étois convenu avec luy.

Je me mis donc en chemin pour me rendre au fort de la Jonquière sur les glaces et suivre ma découverte, qui a fait, je puis le dire, mon objet essentiel. Je faisois ma route de la meilleure grâce, et tout sembloit s'accorder pour favoriser mes désirs, lorsque je rencontray deux François avec quatre Sauvages, qui venoient m'informer de la continuation de la maladie de M. de Niverville, et, par surcroît de malheur, de la trahison que les Assiniboels avoient faite aux Ihateheouilini, qui devoient être mes conducteurs jusque chez les Kinongeouilini.

Voicy l'effet de cette trahison : Les Assiniboels, allant chez les François, nouvellement établis à la Montagne de Roche, y trouvèrent les Ihateheouilini au nombre de quarante à quarante-cinq cabanes. Ils renouvelèrent la paix, qu'ils s'étoient jurée l'hiver précédent et qui étoit le fruit de mes travaux, en se donnant réciproquement le calumet, qui en est le symbole. Pendant cinq jours ils se régalèrent entre eux, au bout duquel temps les Assiniboels, se voyant beaucoup plus nombreux que les autres, firent main basse sur eux, et il n'est pas fait mention qu'il se soit sauvé personne que quelques femmes et enfans, qu'ils emmenèrent prisonniers. Cet événement fâcheux dérangea totalement mes projets et me contraignit, malgré moy, de relâcher ; c'est ce à quoy on doit s'attendre, quand on est obligé de se servir de ces sortes de nations. Voilà trente-six ans que je suis parmi les Sauvages, mais je n'en ay jamais veu qui égalent en perfidie ceux en question. — Les autres nations en ont même horreur.

Dans l'impossibilité de continuer ma découverte, je m'attachay à prendre autant de connoissances qu'on le peut des Sauvages les plus expérimentés, pour savoir s'il n'y avoit point quelque rivière qui menât autre part qu'à la baye d'Hudson. Ils me dirent d'abord qu'ils n'en connoissoient aucune. Cependant un vieux sauvage de la nation des Kinongeouilini m'asseura que, depuis très peu de temps, la nation du Serpent avoit pénétré dans un establissement qui est très éloigné de chez eux, où ils vont en traite ; que les marchandises qu'ils en apportent sont presque semblables à celles qu'ils apportent de Canada ; que ce ne sont point des hommes tout à fait aussi blancs que nous ; que la route qu'ils prennent pour aller chez eux est droit au soleil couchant (du mois de Juin), que j'ay estimé au Ouest-Nord-Ouest.

Je mis tout en usage pour déterminer ce Sauvage à aller dans cet establissement avec deux Cristinaux, que j'engageay pour l'y accompagner et reconnoître la route. Je leur donnay une lettre pour le commandant de ce poste, où ce Sauvage m'asseura qu'il y en avoit un. — Je leur promis une bonne récompense, s'ils m'apportoient une réponse à ma lettre ou quelque preuve de leur exactitude. — Ils me promirent qu'aux premières glaces j'aurois lieu d'estre content, je dis de l'année 1752, ce dont j'osois me flatter, parce qu'il est très certain qu'il y a une nation policée dans l'establissement dont ce Sauvage me parla. Les Anglois n'en ignorent pas, et j'ay veu moy mesme les chevaux et les selles que les Sauvages en tirent. — Mais il est, quant à présent, impossible de pénétrer dans ces establissements, attendu qu'on ne peut y aller que par terre, à travers des prairies, portant ses vivres, et qu'on ne peut éviter une infinité de nations plus sauvages

qu'on ne sçauroit s'imaginer, desquelles on a tout à craindre.

Je ne dois pas laisser ignorer qu'il est très difficile de se servir des Sauvages de ces cantons-cy pour la descouverte dont je suis chargé, parce que les Anglois les induisent à faire la guerre aux nations qui ne vont point en commerce chez eux, ce qui sera toujours un très grand obstacle pour pouvoir pénétrer plus loin. Je ne puis néanmoins disconvenir que ces Sauvages, qui forment un corps de 50,000 hommes et plus, portant les armes, aiment d'inclination les Françcis, mais ils craignent beaucoup plus les Anglois, et ont mesme la légèreté d'ajouter foy à tout ce qu'ils leur prédisent de funeste. En voicy une petite preuve. Les Anglois, faschés de n'avoir pas en quantité des pelleteries à la baye d'Hudson, envoyèrent des colliers à ces Sauvages pour leur défendre, sous peine de périr, d'en porter ailleurs que chés eux, à quoy n'ayant pas obéy, et estant mort environ huit cents personnes d'un rhume, ils furent tous saisis de peur, et se dirent les uns aux autres que le Manitou, c'est-à-dire le Diable, les avoit affligés à la prière des Anglois.

Je ne manquay point de dire aux Cristinaux, qui sont les mobiles de toutes ces nations, que, s'ils continuoient d'ajouter foy aux prétendus sortilèges des Anglois, M. le général, leur père, les abandonneroit, ne voulant pas avoir des enfans insensés, qui écoutent d'autres voix que la sienne. Quelque vives que fussent mes expressions, à cet égard, je ne m'aperceus que trop que je ne pouvois faire fond sur les promesses de ces Sauvages. En effet, ceux que j'avois dépeschés pour porter ma lettre au commandant du nouvel establissement dont j'ay parlé, ne sont plus revenus, et je n'ay mesme pas eu de leurs nouvelles.

J'avois eu grande attention de faire mettre dans le meilleur estat tous les forts qui m'estoient confiés, et d'y placer des personnes de confiance. Au désir de mon instruction, j'avois eu le plaisir de réparer moy-mesme le fort la Reyne, sans m'attendre à l'aventure dont je vais parler.

Le 22 Février 1752, environ neuf heures du matin, je me trouvois dans ce fort avec cinq François. J'avois envoyé le surplus de mes gens, consistant en quatorze personnes, chercher des vivres, dont je manquois depuis plusieurs jours. J'estois tranquille dans ma chambre, lorsqu'il entra dans mon fort deux cents Assiniboels, tous armés. Ces Sauvages se dispersèrent, en un instant, dans toutes les maisons; plusieurs entrèrent chés moy sans estre armés, les autres restèrent dans le fort. Mes gens vinrent m'avertir de la contenance de ces Sauvages. Je courus à eux. Je leur dis vertement qu'ils estoient bien hardis de venir en foule dans mon fort, armés. L'un d'eux me répondit en cristinau qu'ils venoient pour fumer. Je leur dis que ce n'estoit pas de la façon dont ils devoient s'y prendre et qu'ils eussent à se retirer sur-le-champ. Je creus que la fermeté, avec laquelle je leur parlay, les avoit un peu intimidés, surtout ayant mis à la porte quatre de ces Sauvages, les plus insolens, sans qu'ils eussent dit un seul mot. Je feus tout de suite chés moy; mais, dans le mesme instant, un soldat vint m'avertir que le corps de garde estoit plein de ces Sauvages, et qu'ils s'estoient rendus maistres des armes. Je me hastay de me rendre au corps de garde. Je fis demander à ces Sauvages, par un Cristinau qui me servoit d'interprète, quelles estoient leurs vues, et, pendant ce temps-là, je me disposay au combat avec ma foible troupe. Mon interprète, qui me trahissoit, me dit que ces Sauvages n'avoient

aucun mauvais dessein, et, dans la minute, un orateur Assiniboel, qui n'avoit cessé de me faire de belles harangues, dit à mon interprète que, malgré luy, sa nation vouloit me tuer et piller. A peine eus-je pénétré dans leur résolution, que j'oubliay qu'il falloit prendre les armes. Je me saisis d'un tison de feu ardent. J'enfonçay la porte de la poudrière, je défonçay deux barils de poudre, sur lesquels je promenay mon tison en faisant dire à ces Sauvages, d'un ton asseuré, que je ne périrois pas par leurs mains, et qu'en mourant j'aurois la gloire de leur faire subir à tous mon mesme sort. Ces Sauvages virent plutost mon tison qu'ils n'entendirent mon interprète. Ils volèrent tous à la porte du fort, qu'ils ébranlèrent considérablement, tant ils sortoient avec précipitation. J'abandonnay bien vite mon tison et n'eus rien de plus pressé que d'aller fermer la porte de mon fort.

Le péril, dont je m'étois heureusement délivré, en me mettant en danger de périr moy-même, me laissoit une grande inquiétude pour les 14 hommes que j'avois envoyés chercher des vivres. Je fis bon quart sur mes bastions, je ne vis plus d'ennemis, et, sur le soir, mes 14 hommes arrivèrent, sans avoir eu aucune mauvaise rencontre.

Je passay le reste de l'hiver tranquillement dans mon fort. Dès le petit printemps il arriva une bande d'Assiniboels, autres que ceux qui avoient médité ma perte, qui me prièrent instamment de les écouter, ce que je leur accorday. Ils firent de grandes et longues harangues, qui tendoient à obtenir la grâce de leurs frères. Je leur répondis que je n'étois point partie capable de la leur accorder, qu'ils avoient M. le Général pour père, qui m'avoit envoyé à eux, que je luy rendrois compte de tout, et qu'il verroit ce qu'il auroit à

faire ; qu'ils pouvoient néanmoins être assurés que, bien loin de leur faire la peine qu'ils mériteroient, je porterois, au contraire leur père à leur pardonner, persuadé de la sincérité de leur repentir. Comme j'étois sur mon départ pour le Grand Portage, et qu'après ce qui s'étoit passé, il n'auroit pas été prudent de laisser des François dans ce fort, je le recommanday à ces Sauvages, qui me promirent d'en avoir grand soin. — C'est tout ce que je pus faire de mieux, eu égard à la consternation où mon aventure avoit plongé mes gens dont pas un seul n'auroit voulu agréer le commandement de ce fort, eût-il été question pour luy de la fortune la plus brillante. Je me vis même à la veille d'y rester seul, tant ils étoient épouvantés.

J'arrivay heureusement au Grand Portage le 24 Juillet 1752. J'en repartis tout de suite avec mes vivres et munitions, et fus de retour, le 29 Septembre, au bas de la Rivière de Nepik, où j'eus la douleur d'apprendre par les Cristinaux que, quatre jours après mon départ du fort de la Reyne, les mêmes Sauvages, auxquels je l'avois recommandé, y avoient mis le feu, ce qui, joint à la disette de vivres où je me trouvay, me contraignit d'aller hiverner à la Rivière Rouge, où la chasse est plus abondante.

J'avois toujours l'attention que je devois pour trouver quelque occasion favorable pour faire conclure la paix entre les Cristinaux et les Sioux. Mais, bien loin de trouver cette occasion, le coup que les Sioux avoient fait sur les Cristinaux en Juillet 1752 mettoit un grand empeschement à mes vues. M. Marin fils n'étoit pas moins occupé que moy de cette paix. Il m'écrivit, le 29 Février 1753 dernier, que les Sioux des Rivières et des Lacs étoient fort en peine et ne cessoient

de craindre que les Cristinaux ne fussent se venger sur eux du coup en question, quoiqu'ils n'en fussent point les autheurs, mais bien les Sioux des Prairies; que ces Sioux désiroient avoir une entrevue avec les Cristinaux, auxquels ils étoient résolus de se joindre pour aller en guerre sur les Sioux des Prairies, qui ne cessoient de faire coup sur eux et leur enlevoient même leurs femmes; que, pour cet effet, il mèneroit plusieurs chefs de cette nation à Missilimakinak, où il m'invitoit de mener également avec moy des chefs Cristinaux. Cette lettre me parvint, le 26 May, au bas de la rivière Ouenipik. Elle me fit un plaisir extrême, d'autant mieux que les Sioux des Prairies, qui ont fait coup, n'ont jamais de François parmy eux, et que, par conséquent, ils doivent peu nous intéresser. Je communiquay cette lettre aux Cristinaux dans un conseil que je tins avec eux, et je déterminay cette nation à me confier trois de leurs chefs pour venir avec moy à Missilimakinak.

Le 4 Juin 1753 je receus par des Oueschekgagamiouilimy, du lac de la Pluye, la lettre dont M. le marquis du Quesne, mon général, m'honora le 25 Août 1752. La joye que je ressentis de son heureuse arrivée ne tarda pas à pénétrer jusqu'au cœur des Sauvages de mes postes; ce ne furent que festins et cris de joye. Je leur signifiay, mot à mot, les respectables intentions d'un général également grand et illustre. Ils les receurent avec la soumission la plus parfaite et me promirent d'une commune voix de s'y conformer.

Tant qu'à moy, jaloux comme je dois l'estre d'exécuter tout ce que mon Général me prescrit et de ne pas outrepasser ses ordres, j'ay devers moy la satisfaction de n'avoir pas fait un sol de dépense au Roy, et, quoyque j'aye donné

beaucoup plus aux Sauvages que les présens que feu M. le marquis de la Jonquière m'avoit fait remettre pour eux, M. le marquis Du Quesne ne sera point importuné par un seul de mes certificats. En tout cas, je les désavoue dès à présent et déclare, avec toute la sincérité dont je suis capable, que je n'ambitionne point d'autre fortune que la puissante protection de mon général et de n'être point oublié dans ses grâces.

Je partis du bas de la Rivière Ouenipik, le 18 Juin, avec les trois chefs Cristinaux, pour me rendre au Grand Portage et de là à Missilimakinak.

Le 10 Juillet, je trouvay au lac des Bois, avec les Cristinaux de ce poste, deux de leurs gens qui étoient depuis longtemps prisonniers chez les Sioux des Rivières et des Lacs, que ceux-ci avoient renvoyés porter leur parole aux Cristinaux pour prouver leur envie extrême de bien vivre avec eux et les conduire à un rendez-vous, supposé que les députés des deux nations ne peussent se joindre à Missilimakinak.

M. le chevalier de Niverville me joignit au Grand Portage le 28 Juillet. Il me rendit compte qu'il luy avoit été rapporté par ses gens de l'établissement, qu'il a fait faire à la montagne de Roche, qu'un parti de Sauvages, qui alloient en guerre, avoit fait rencontre d'une nation, qui étoit chargée de castor, qui alloit, par une rivière qui sort de la montagne de Roche, en traite chez des François qui avoient leur premier établissement dans une isle éloignée d'une très petite distance de la terre ferme, où il y a un grand magasin; que, lorsqu'ils y arrivent, ils font des signaux, qu'on vient à eux pour traiter leur castor, et qu'en échange on leur donne des couteaux, quelques lances, mais point d'armes à feu; qu'on leur vend

aussy des chevaux avec des selles, qui les mettent à couvert de la flèche quand ils vont en guerre. — Ces Sauvages assurèrent que les traiteurs n'étoient point des Anglois, et même le Rumb de vent de l'établissement, Est Ouest Sur Ouest, ne peut absolument leur appartenir. Le rapport que ledit sieur de Niverville me fit confirme tout ce que le vieux Sauvage de la nation des Kinongeouilini m'avoit dit.

Les connoissances que j'ay acquises dans mon voyage, les conférences que j'ay eues avec toutes les différentes nations et ce que j'ay veu par moy-même, tout se réunit pour me faire conclure que je ne crois pas qu'il soit possible de pénétrer plus avant que je l'ay fait, à cause de la guerre que toutes les nations de ce continent-là se font, dans laquelle les Anglois les entretiennent, ce qui leur est très aisé, en étant craints à un tel point que leurs menaçes seulement sont capables de leur faire tout entreprendre. Ces menaces, comme je l'ay dit déjà, consistent en des fables ou pressentimens pour l'avenir, qui n'ont pas à la vérité le sens commun, mais que, malheureusement, toutes ces nations croyent avec autant de fermeté que nous croyons à tous les articles de foy de notre religion.

Il est donc évident que, tant que ces Sauvages auront commerce avec les Anglois, il n'y a pas lieu de se flatter de parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest. Je crois même pouvoir dire, sans trop hasarder, qu'ils sont les autheurs indirects de la mauvaise volonté des Sauvages, principalement de mon aventure. S'il n'y avoit point d'établissement anglois à la baie d'Hudson, tout seroit aisé ; mais, tant que ces établissemens subsisteront, tout sera difficile. En cas de rupture entre les deux Couronnes, il seroit essentiel de faire la con-

queste de la baie d'Hudson, qui nous enlève beaucoup plus de pelleteries et de castor que tous les postes de la colonie n'en font rentrer. Si j'avois le bonheur d'être, dans la suite, chargé de cette expédition, les connoissances que j'ay me seroient d'un grand secours, et me donneroient lieu d'espérer de remplir ma mission à la satisfaction de mon général.

Nous arrivâmes le 7 Août aux Petits Ecores, où je rencontray M. le chevalier de la Corne, qui me dit d'abord que M. Marin fils s'étoit rendu à Missilimakinac avec quelques chefs Sioux, et que, n'ayant pu attendre mon arrivée, il en étoit party pour se rendre à son poste avec lesdits chefs, ce qui m'engagea à renvoyer mes députés, dont M. de la Corne se chargea. Je ne doute point que ces deux nations ne vivent en paix.

En vertu de l'ordre de M. le marquis du Quesne, notre général, je remis le commandement de tous les postes à M. de la Corne. J'eus de très longues conférences avec luy. Je luy donnay tous les éclaircissemens qui dépendoient de moy, après quoy nous nous séparâmes. J'arrivay à Montréal le 20 Septembre, à 4 heures après midy.

Je partis de Montréal le 6 Octobre, et j'arrivay le 7 à Québec, où j'ay eu l'honneur de faire ma révérence très humble à M. le marquis du Quesne, mon général, et de luy remettre mon présent Journal.

Signé : LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.

753.

beaucoup plus
la colonie n'en
la suite, chargé
y me seroient
u d'espérer de
général.
res, où je ren-
me dit d'abord
inac avec quel-
mon arrivée, il
vec lesdits chefs,
dont M. de la
deux nations ne

du Quesne, notre
ous les postes à
férences avec luy.
i dépendoient de
'arrivay à Mont-
.
t j'arrivay le 7 à
na révérence très
général, et de luy

SAINT-PIERRE.

IV

MARIN FILS

RELÈVE SON PÈRE DANS LE COMMANDEMENT DU HAUT MISSISSIPI.
SES SERVICES DANS CETTE RÉGION.

Extrait du Mémoire de M. Marin fils, capitaine et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

En 1749 je fus détaché par M. de La Galissonière pour aller commander à la Pointe de Chagouamigon, poste sauvage à 500 lieues de Montréal, pour y faire faire la paix et mettre la tranquillité entre les nations, qui étoient en guerre les unes contre les autres et qui faisoient même la guerre aux François. Je rendis ces endroits commerçables, en deux années de temps.

En 1751, je vins faire mon service à Québec.

En 1752, je fus détaché par M. le marquis de La Jonquière, gouverneur général du Canada, pour aller relever mon père, qui commandoit pour lors dans le haut du Missisipi. J'eus ordre de ce général de faire des découvertes chez les nations, qui n'étoient pas encore connues. Ce que je fis pendant deux années, et je fis plus de deux mille lieues à pied, tantôt dans les neiges, tantôt dans les glaces, à courir mille dangers chez ces nations barbares et essuyer des fatigues de toute sorte de nature. Je conquis, dans ces deux années, plus de vingt nations, que je soumis à la France et qui ont depuis fait la guerre pour nous. Je fis faire la paix entre les Renards,

Sakis, Puans, Sioux des Lacs, Sioux des Prairies et Folles Avoines avec les Illinois. Cette paix étoit de la dernière conséquence, car, si ces nations ne se fussent pas réconciliées, les François de la colonie, établie au Cahau (aux Caokias), aux forts de Chartres et des Cas (Kaskaskias) auroient été obligés d'abandonner leurs établissemens.

En 1754 je vins faire mon service à Québec.

En 1755, je fus détaché par M. Duquesne, pour lors gouverneur général du Canada, pour retourner dans le haut du Mississipi pour contenir les nations qui occupoient ces endroits dans leurs devoirs.

V

LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE

DE RETOUR DE LA MER DE L'OUEST EST ENVOYÉ COMMANDER SUR L'OHIO APRÈS LA MORT DE MARIN PÈRE.

Extrait d'une lettre du Marquis Du Quesne au Ministre.

2 Novembre 1753.

— Marin est à toute extrémité d'un flux de sang — « J'ay fait partir sur-le-champ le sieur de Saint-Pierre, qui arrive de la mer d'Ouest, pour prendre le commandement de la Belle-Rivière et ses dépendances, n'y ayant que cet officier dans la colonie, qui soit capable de le remplacer pour se faire craindre et respecter des Sauvages.

XVIII

PENDANT QUE LES FRANÇAIS

EXPLORENT LES TERRES
ARROSÉES PAR LES AFFLUENTS DU MISSISSIPI A L'OUEST,
LES RIVES DES PRINCIPAUX AFFLUENS DE CE FLEUVE
A L'EST,
L'OHIO ET L'OUABACHE, SONT ABANDONNÉES,
MALGRÉ LES AVERTISSEMENTS
DE NE PAS SE LAISSER DEVANCER
DANS LEUR OCCUPATION.
AU MOMENT OU LES ANGLAIS Y PÉNÈTRENT,
LE MARQUIS DE LA GALISSONIÈRE
FAIT PRENDRE DE NOUVEAU PAR M. DE CÉLORON
POSSESSION DE L'OHIO,
QUE LE GOUVERNEUR DE LA VIRGINIE RÉCLAME.

I

AVIS DONNÉ SUR LE BESOIN D'OCCUPER L'OUABACHE.

Extrait d'une lettre du sieur Dugué de Boisbriant du 9 Février 1725.

Il eust esté fort avantageux d'établir un poste sur l'Ouabache, mais, comme jusqu'icy on n'a pas mesme entretenu celuy des Illinois, il n'y a guères d'apparence qu'on puisse entreprendre d'établir ce poste. — Il est cependant fort à craindre que les Anglois ne s'en emparent, ce qui perdroit entièrement la Colonie d'en Haut, parce qu'il leur seroit aisé, avec les quantités prodigieuses de marchandises qu'ils portent ordinairement, de gagner tous les Sauvages de ce quartier.

La Compagnie aura la bonté de faire là-dessus ses réflexions.

II

SUR LES ENTREPRISES QUE LES ANGLAIS POURRAIENT FORMER DU COTÉ DE L'OUABACHE.

Lettre de la Compagnie des Indes à M. de Boisbriant, 22 Décembre 1725.

Il sera bon que vous écriviez à M. de Vincennes, qui est aux Miamis, pour le prier de s'entendre avec le commandant

d'Ouabache, par rapport à la nation sauvage qu'il commande, et pour luy donner avis des entreprises que les Anglois pourront former de ce costé-là. La Compagnie suppliera Monseigneur le comte de Maurepas de vouloir bien donner des ordres en Canada par les premiers vaisseaux qui partiront pour Québec, afin qu'il soit ordonné au sieur de Vincennes d'agir en conformité, et que tous les autres officiers, placés chez les nations sauvages du gouvernement de Canada, qui sont à portée de la rivière d'Ouabache, protègent, en tout ce qu'ils pourront, le poste que la Compagnie y fait établir et se concertent avec celuy qui y commandera pour éloigner les Anglois qui pourroient pénétrer vers cette rivière.

III

MESURES A PRENDRE PAR LE SIEUR DE VINCENNES,

COMMANDANT VERS LE HAUT DE L'OUABACHE, POUR OBSERVER LA CONDUITE DES ANGLAIS.

Extrait d'un Mémoire de la Compagnie des Indes à Périer, gouverneur de la Louisiane, 30 *Septembre* 1726.

A cent vingt lieues au-dessus des Akansas, tombe dans le Mississipi la rivière de Ouabache, formée de quatre autres rivières, dont l'une prend sa source par le lac Erié et se nomme Saint-Jérosme ou Ouabache. — L'autre, nommée Ohio, prend sa source chez les Iroquois, et les deux autres,

nommées des Chaouanons et des Casquinamboux, prennent leur source vers la Virginie. Le pays que ces rivières arrosent est abondant en bœufs sauvages et n'est encore occupé par aucune nation d'Europe.

Comme c'est par la première de ces rivières que l'on communique de la Louisiane en Canada et que cette communication seroit totalement rompue, si les Anglois s'établissoient au confluent de l'une des trois autres rivières, ce qui exposeroit en même temps le pays des Illinois et mettroit en danger tout le [illegible] de la colonie, la Compagnie *a ordonné l'établissement d'un poste sur la rivière Ouabache* et a prié M. le Gouverneur de Canada de donner ordre, de son côté, au sieur de Vincennes, qui commande chez les Ouyatanons-Miamis, établis vers le haut de Ouabache, de s'entendre avec le commandant du nouveau poste pour faire approcher cette nation, tant pour protéger ce poste que pour observer la conduite des Anglois et les éloigner, en cas qu'ils approchent.

M. Perrier verra par les copies, ci-jointes, de la lettre écrite à M. de Boisbriant et du mémoire remis à M. le comte de Beauharnois, ce que la Compagnie a estimé devoir estre fait sur ce sujet. — M. de Boisbriant mande en réponse que le défaut de marchandises l'a empêché d'envoyer établir ledit poste, et qu'il croit nécessaire d'en donner le commandement à M. de Vincennes, qui est déjà lieutenant réformé d'infanterie à la Louisiane, et qui fera mieux agir qu'un autre les Miamis.

D'un autre costé la Compagnie apprend par M. Desliettes, commandant aux Illinois, que le sieur de Vincennes est venu le trouver pour luy dire qu'il avoit appris que les Anglois

avoient déjà formé un établissement sur le haut de la rivière Ohio et qu'il a renvoyé le sieur de Vincennes avec des présens pour les Sauvages, en lui ordonnant de s'assurer de la vérité de cette nouvelle. — Si elle se confirme, il n'y aura pas un moment à perdre à faire occuper le bas de la rivière Ohio par les Ouyatanons, et il faudra ensuite établir le fort de Ouabache vers le confluent de la rivière des Casquinamboux, en plaçant pour y commander un officier, qui puisse bien vivre avec le sieur de Vincennes qu'il ne convient point de déplacer de chez les Ouyatanons, si l'on veut tirer d'eux l'utilité qu'on en espère. M. Perrier se consultera bien sur cette affaire et examinera, si en donnant huit ou dix soldats au dit sieur de Vincennes avec le Missionnaire, destiné pour Ouabache, il ne se trouveroit pas en état d'assurer par des Sauvages la communication de la Louisiane avec le Canada, et d'empêcher les Anglois de pénétrer dans notre colonie sans obliger la Compagnie de construire au bas de la rivière de Ouabache un fort, dont la dépense de l'établissement et l'entretien de la garnison font un objet de conséquence.

Pour engager le sieur de Vincennes à s'attacher à la colonie de la Louisiane, M. Perrier luy donnera avis qu'il a obtenu de la Compagnie pour luy une gratification annuelle de trois cents livres, laquelle luy sera payée avec ses appointemens de lieutenant réformé.

. 1726.
de la rivière
vec des pré-
assurer de la
n'y aura pas
rivière Ohio
fort de Oua-
inamboux, en
sse bien vivre
point de dé-
er d'eux l'uti-
bien sur cette
soldats au dit
iné pour Oua-
r par des Sau-
c le Canada, et
re colonie sans
de la rivière de
tablissement et
séquence.
ttacher à la co-
era avis qu'il a
fication annuelle
yée avec ses ap-

IV

LES ANGLAIS

NE MANQUERONT PAS DE S'ÉTABLIR SUR L'OUABACHE, SI LES FRANÇAIS TARDENT A S'Y PLACER.

Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, au Ministre de la Marine.

4 Novembre 1745.

Par les dernières lettres, que j'ay reçues des Illinois, M. Bertet me rend compte d'une situation propre à l'établissement du fort projeté sur la rivière du Ouabache, à 15 lieues de son embouchure.

Ce fort sera la clef de la colonie et une barrière à l'ambition des Anglois, qui ne manqueront point de faire quelque établissement sur cette rivière, si nous tardons plus longtemps à nous y placer, et par laquelle ils pourroient même faire, dès aujourd'huy, des armemens d'une certaine espèce contre le pays, sans que nous en puissions avoir connoissance. Il n'est même pas douteux que les Anglois que j'envoyois en France, par la flûte du Roy l'*Éléphant,* ne fassent de nouvelles tentatives pour l'exécution du projet, pour lequel ils étoient venus reconnoître apparemment le Mississippy, où ils furent arrêtés, — ainsi que MM. de Bienville et Salmon ont eu l'honneur de vous rendre compte dans son temps.

Je pense bien, Monseigneur, que, dans l'occurrence présente des affaires d'Europe, Sa Majesté se déterminera diffi-

cilement à faire cette dépense, mais il faut considérer qu'il est d'une très grande importance de ne pas la différer davantage pour mettre des bornes à l'ambition des Anglois, et pour pouvoir rendre libre la navigation de ce fleuve, en le couvrant par là des incursions que les Tchicachas et Cherakis sont sujets à y faire tous les ans.

Il seroit même à craindre que les premiers ne nous prévinssent en y bâtissant eux-mêmes un fort, auquel cas il faudroit renoncer à la communication d'icy aux Illinois et des Illinois en Canada, parce qu'ils nous en boucheroient par là le passage et deviendroient maistres de la navigation de tous les Pays d'en Haut.

V

L'ÉTABLISSEMENT DES ANGLAIS SUR L'OUABACHE OU SUR LA RIVIÈRE DES CHERAQUIS SERAIT FUNESTE AUX INTÉRÊTS FRANÇAIS. SI L'ON FOURNISSAIT AUX CHAOUANONS CE DONT ILS ONT BESOIN, ON CHASSERAIT LES ANGLAIS DE NOS RIVIÈRES.

Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, au Ministre de la Marine.

8 Avril 1747.

J'ay bien compris, par la prise de la flûte du Roy l'*Éléphant*, que les trois Anglois, que j'y avois fait embarquer, ne se sont pas rendus en France. J'ay toujours craint, depuis, *quelques*

expéditions de leur part sur nos rivières par les connoissances qu'ils en ont pris, particulièrement sur celle de Ouabache, où il est à appréhender qu'ils nous préviennent en y établissant quelque forteresse, qui nous couperoit toute communication d'icy aux Illinois, des Illinois en Canada par cette Rivière.

Il y en auroit bien quelque apparence, suivant ce que me marque tout récemment M. Bertet par des voyageurs qui sont descendus avec beaucoup de farine, qu'*il a été informé par les Chaouanons, qu'il y avoit des Anglois qui devoient venir s'établir au bas de celle des Cherakis, desquels ils tireroient leurs besoins* sous son bon plaisir, puisqu'il n'étoit point en état de leur fournir, à quoi ce commandant doit *formellement s'opposer,* et je vais lui recommander par le convoi de tout mettre en usage pour cela. Les courses qu'il va faire faire sur les habitations de Philadelphie et sur nos rivières, où les Anglois ont d'anciens établissemens, par un party de François et d'étrangers, tant du continent des Illinois que des rivières du Missouri et d'Ouabache, y compris les Chaouanons, pourront bien déranger ces Anglois du projet, qu'ils peuvent avoir formé, de venir s'établir en cet endroit. Et la crainte, que j'en ai toujours eue, m'a fait insister, Monseigneur, *à vous faire sentir de quelle importance nous seroit le fort projeté sur Ouabache. J'en sens tellement la nécessité que j'aurois pris sur moi de le commencer* cette année, si je n'avois trouvé à ce sujet vos ordres trop précis. Ces considérations me font espérer, Monseigneur, que vous voudrés bien m'en donner par le prochain vaisseau, qui puissent déterminer cet établissement, suivant le plan que vous en avez.

Quant aux Chaouanons, je ne négligerai rien pour seconder les intentions qu'a M. le marquis de Beauharnois *de les faire établir du côté du Détroit, de crainte que* par leur établissement sur Ouabache, l'Anglois n'ait occasion de se rapprocher encore de nous. M. Bertet me marque, à ce sujet, que, s'il étoit en situation de fournir à cette nation ses besoins, il se porteroit fort, non seulement d'empêcher qu'elle n'ait aucun commerce avec ces Anglois, mais encore de les chasser de nos rivières, où ils ont depuis longtemps des magasins.

Les colliers et calumets, qui couroient *parmi les nations des Illinois et d'Ouabache,* dont j'ai eu, Monseigneur, l'honneur de vous rendre compte par une précédente lettre, *venoient de la part des Anglois, qui s'étoient servis des Miamis du Portage, pour faire courir le bruit parmy elles que les Iroquois* devoient venir les détruire, ce qui avoit fort alarmé les nations, que M. Bertet a tranquillisées de façon qu'elles ont toutes accepté le casse-tête pour aller frapper sur les Anglois, et devoient partir dans ce mois pour se rendre à la rivière du Sud, où elles doivent se rassembler avec un parti de François pour l'expédition.

VI

LE MARQUIS DE LA GALISSONIÈRE

ORDONNE DE REPOUSSER PAR LA FORCE LES ANGLAIS, QUI VOUDRAIENT S'ÉTABLIR SUR LE COURS DE NOS RIVIÈRES.

Extrait du Journal de ce qui s'est passé d'intéressant depuis le départ des vaisseaux en Novembre 1747.

3 Octobre 1748.

M. le comte de La Galissonière écrit à M. le chevalier de Longueil, commandant au Détroit, que, quoique nous soyons en paix, il faut toujours s'opposer, par la force, aux établissemens que les Anglois entreprendroient de faire, soit à la Rivière à la Roche, à la Rivière Blanche ou sur la Belle Rivière[1] ou sur toutes autres de celles qui y tombent, et que si la force manquoit, il faudroit toujours les sommer de se retirer et les avertir des malheurs qui pourroient leur arriver, s'ils n'obéissoient pas.

1. « Cette rivière a été découverte par le sieur de La Salle, qui en prit possession au nom du Roi, et elle seroit peut-être aujourd'hui remplie d'établissemens françois, si la crainte que cela ne fît lier entre les Anglois et les traiteurs françois un commerce de contrebande, n'eût empêché les gouverneurs du Canada d'y établir des postes solides.

« Les Anglois n'y en ont point non plus, et n'y sont venus traiter que clandestinement jusqu'à cette dernière guerre, que la révolte de quelques nations voisines contre les François les a encouragés à y venir plus hardiment depuis la paix. Ils ont été sommés de se retirer et, s'ils ne le font pas, on ne doit pas douter que le gouvernement de Canada ne les y contraigne par la force. Autrement il en arriveroit comme à Choueguen, et ce malheur seroit encore plus fâcheux, car un établissement sur la Belle Rivière les mettroit bien plus à portée de nuire que ne fait Choueguen seul. (*Extrait d'un mémoire du comte de La Galissonière.*)

VII

NOUVELLE PRISE DE POSSESSION DE L'OHIO,

RÉPÉTÉE A SIX ENDROITS JUSQU'A LA RENCONTRE DU FLEUVE AVEC LA RIVIÈRE A LA ROCHE.

(1749)

Journal de la Campagne, que moy Céloron, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement envoyé dans la Belle Rivière, ai faite par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général de toute la Nouvelle-France et pays de la Louisiane.

Juin. — Je suis parti de la Chine, le 15 Juin, avec un détachement composé d'un capitaine, huit officiers subalternes, six cadets, un aumônier, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts Canadiens, et environ trente Sauvages, tant Iroquois qu'Abenakis. Je fus coucher à la Pointe Claire.

Le 16, je suis parti à dix heures du matin et j'ay été coucher à Soulanges avec tout mon détachement; plusieurs canots furent crevés dans les rapides.

Le 17, je suis parti de Soulanges, ai monté les Cèdres, le coteau du Lac. A cet endroit, *M. de Joncaire* fit naufrage, son canot fut cassé, un homme noyé et la majeure partie des effets perdus.

Le 18, je séjournai à l'entrée du lac Saint-François pour faire sécher le peu d'effets que l'on avoit ramassés au bas du rapide.

Le 19, je passai le lac Saint-François et montai les rapides nommés les Mille Roches et le Moulinet sans aucun accident.

Le 20, je montai le Long Sault.

Le 21, je passai plusieurs rapides, je n'en ferai pas le dénombrement; ils sont connus de tout le monde.

Les 22, 23 et 24, je continuai ma route sans qu'il m'arrivât rien de remarquable, à la réserve de plusieurs canots qui furent cassés par la mauvaise volonté de ceux qui les conduisoient. Je les fis raccommoder et continuai ma route.

Le 25, je passai à un nouvel établissement françois, que fait M. l'abbé Piquet, où je trouvai environ quarante arpents de terre défrichée. Son fort de pieux de huit pieds de haut n'étoit pas encore avancé; l'abbé Piquet étoit logé sous des écorces, à la façon des Sauvages, et faisoit préparer du bois et autres matériaux pour se loger. Il avoit deux Sauvages Nontaguès qu'il me pria d'emmener avec moi. Je les acceptai pour lui faire plaisir; c'étoit tout ce qui composoit sa mission.

Le 26, je suis parti de chez M. Piquet et suis venu coucher au Petit Détroit.

Le 27, je suis parti de grand matin pour me rendre au fort Frontenac, où je suis arrivé sur les cinq heures du soir.

Les 28 et 29, je séjournay au fort Frontenac pour faire rétablir mes canots, qui avoient été extrêmement endommagés dans les rapides et reposer mon monde.

Le 30, je suis parti du fort Frontenac pour me rendre à Niagara. A Quinté je rencontrai M. de La Naudière qui recevoit des Miamis. Il me dit que les nations du Détroit, ayant sceu ma marche, étoient prêtes, à la première invitation, à venir me joindre. Je ne donnai pas beaucoup dans les dis-

positions de ces Sauvages; cependant, comme j'avois appris, dans ma route, qu'il y avoit plus de monde dans la Belle Rivière que l'on n'avoit dit à M. de La Galissonière, je profitai à tout hazard de l'avis de M. de La Naudière et forçai ma marche pour rejoindre M. de Sabrevois, qui alloit commandant au Détroit.

Juillet. — J'arrivai à Niagara le 6 Juillet, où je le trouvai. Nous conférâmes ensemble, et j'écrivis à M. le chevalier de Longueil ce que j'avois appris de M. de La Naudière, et le priai que, si ces nations du Détroit étoient dans le dessein de venir me joindre, de ne pas différer à les faire partir, que je donnois le rendez-vous à Stioto du 9 au 12 d'Aoust; que, s'ils avoient changé de sentiment, je lui serois obligé de m'envoyer des courriers pour m'informer de leurs desseins afin de sçavoir à quoy m'en tenir.

Le 7, je fis partir M. de Contrecœur, capitaine en second du détachement, avec MM. les officiers subalternes et tous mes canots pour aller faire faire le portage. Je restai au fort pour attendre mes Sauvages, qui avoient pris dans le lac Ontario une autre route que moy; m'ayant rejoint, je me rendis au portage que M. de Contrecœur avoit fait faire.

Le 14 du même mois, je suis entré dans le lac Érié. Un gros vent du large me fit camper à quelques lieues au-dessus du petit rapide. Là, je fis former des escouades pour monter la garde, qui fut de quarante hommes, commandée par un officier.

Le 15, je suis parti, de grand matin, dans l'espérance de faire une belle journée et me rendre au portage de Chatakoin, ce que je ne pus faire, s'étant élevé un gros vent de même que la veille. J'ay été forcé de mettre à terre, le lac

étant extrêmement plat; il n'y a point d'abri. Si l'on ne prévient le vent, on court le risque de périr en débarquant. A plus de vingt arpens dans le large, on trouve des pierres extrêmement grosses, sur lesquelles on est en danger de périr. Je tombai sur une, et, sans un prompt secours, j'étois noyé avec tout mon monde. Je mis à terre pour raccommoder mon canot, qui avoit été crevé en plusieurs endroits.

Le 16, je suis arrivé à midi au portage de Chatakoin. Sitôt que tous mes canots furent chargés, je détachai M. de Villiers et Le Borgne, avec cinquante hommes, pour aller nettoyer les chemins; le reste du jour, j'observai la situation de l'endroit, au cas que l'on voulût, à l'avenir, y faire un établissement. Je n'y ai rien trouvé d'avantageux, tant par la navigation du Lac que par la situation de l'endroit : ce lac est si plat, dans le côté du Sud, que les barques ne pourroient approcher du portage qu'à plus d'une lieue. Dans le large, aucune isle ou havre où elles puissent mouiller et se mettre à l'abri. Il faudroit qu'elles se tinssent sur leurs ancres et avoir des bateaux pour les décharger; les coups de vent y sont fréquents, et je pense qu'elles seroient en danger. D'ailleurs, il n'y a aucun village sauvage établi dans cet endroit. Ils sont même très éloignés; les plus près sont ceux de Ganaouagan et de la Paille coupée. Le soir, MM. de Villiers et Le Borgne sont venus coucher au camp et avoient fait nettoyer environ trois quarts de lieue de chemin. L'on plaça le corps de garde, et cet ordre continua toute la campagne, tant pour la sûreté de mon détachement que pour former les Canadiens à la discipline dont ils ont besoin.

Le 17, à la pointe du jour, nous commençâmes notre portage, qui fut mené très vigoureusement, puisque tous les

canots, vivres et munitions de guerre et marchandises, destinés aux présens des nations de la Belle Rivière, furent portés les trois quarts de lieue qui avoient été nettoyés la veille. Ce chemin est très difficile par la quantité de côtes et montagnes qui s'y rencontrent ; aussy tous mes gens étoient très fatigués.

Le 18, je continuai mon portage, mais le mauvais temps m'empêcha de pousser aussy loin que le jour précédent. Je me consolai de ce retardement, n'étant arrêté que par la pluye. C'étoit tout ce que je souhaitois, afin d'avoir de l'eau dans la rivière pour passer avec les charges que j'avois dans mon canot.

Le 19, la pluye s'étant apaisée, je me mis en route et fis, ce jour, une demi lieue.

Le 20 et le 21, nous continuâmes notre route avec une extrême diligence.

Le 22, nous avons achevé le portage, que l'on peut compter de 4 lieues, et nous arrivâmes sur le bord du lac de Chatakoin ; je fis en cet endroit raccommoder mes canots et reposer mes gens.

Le 23, à midy, je partis et suis venu camper à une lieue de la sortie du lac, qui peut avoir 9 lieues. La veille, nos Sauvages, qui avoient été à la pêche dans le lac, me dirent qu'ils avoient vu du monde, qui s'étoit caché dans les bois sitôt qu'il les avoit aperçus.

Le 24, je sortis du lac le matin d'assez bonne heure et nous entrâmes dans la rivière de Chatakoin. Les eaux s'étant trouvées basses, je fis transporter la majeure partie des bagages par terre. Le portage me fut indiqué par le sieur de La Saussaye ; il a environ trois quarts de lieue. Ce transport

facilita le portage de nos canots, qui n'auroient pu passer avec les charges. Nous avons fait, au plus, dans ce jour, par eau, une demi lieue.

Le 25, avant de nous mettre en marche, à la représentation des Sauvages de mon détachement, j'assemblai un conseil, composé de MM. les officiers et des nations que j'avois avec moy, pour délibérer ensemble sur les mesures que nous avions à prendre à l'occasion des vestiges que nous avions trouvés, la veille, de plusieurs cabanes abandonnées avec tant de précipitation, qu'ils avoient laissé une partie de leurs ustensiles, leurs canots et même leurs vivres, pour gagner les bois. Cette manœuvre nous fit juger de la frayeur de ces Sauvages et qu'ils ne s'étoient retirés que par peur, et conséquemment ils porteroient l'alarme dans tous les villages, les mettroient en fuite, ou leur feroient prendre le parti de se rassembler, former un corps considérable et nous dresser des embuscades. Le pays leur étoit extrêmement avantageux pour cela, et pour nous estoit d'un très difficile accès par le peu d'eau qu'il y avoit dans la rivière. Je donnai communication des intentions de M. le marquis de La Galissonière aux officiers. Ils virent qu'il étoit d'une très grande importance, pour l'exécution des ordres dont j'étois chargé, de rassurer les nations de ces contrées, et le sentiment unanime fut qu'on les enverroit avertir de se tenir tranquilles sur leurs nattes, et les assurer que je ne venois que pour traiter avec eux de bonnes affaires et leur expliquer les sentiments de leur père Onontio. Je fis dresser, par écrit, leurs opinions, qu'ils signèrent tous. En voicy la copie.

Conseil tenu par M. de Céloron avec MM. les officiers de son détachement et les chefs, le 25 Juillet 1749.

Ayant découvert hier, 24 Juillet, au bas du lac de Chatakoin, des vestiges par lesquels il nous a paru que les Sauvages, qui étoient en chasse dans cet endroit, auroient été effrayés du nombre de canots et du monde qui composoient notre détachement, ayant abandonné leurs canots, vivres et autres ustensiles à leur usage et qu'ils étoient allés porter l'alarme au village de la Paille coupée, et comme il est important, en conséquence des ordres de M. le marquis de La Galissonière, de parler à ces nations pour leur faire connoître ses intentions, et ne voulant rien faire sans prendre l'avis de MM. les officiers et des chefs que nous avons avec nous, nous les avons assemblés pour leur faire part des ordres dont nous sommes chargés, afin de prendre ensemble les mesures les plus convenables pour dissiper la terreur que notre marche a répandue.

Les avis de tous ayant été recueillis, le sentiment unanime a été que pour rassurer ces nations et avoir occasion de leur parler, il seroit détaché un canot pour aller au village de la Paille coupée, dans lequel embarqueroit M. de Joncaire, lieutenant, avec des Abenakis et trois Iroquois pour leur porter trois branches de porcelaine et les inviter à se rassurer, que leur père ne venoit que pour traiter avec eux des bonnes affaires.

Fait à notre camp, à l'entrée de la rivière de Chatakoin, ce 25 Juillet 1749.

Tous les officiers ont signé.

Sitôt que le Conseil fut fini, je fis partir M. de Joncaire. Cela fait, je me mis en route et fis environ une lieue avec beaucoup de peine. A bien des endroits, j'étois obligé de mettre quarante hommes sur chaque canot pour les faire passer.

Les 26, 27 et 28, je continuai ma route, non sans bien des obstacles, et, malgré toutes les précautions que je prenois pour ménager mes voitures, elles étoient souvent en mauvais état par le peu d'eau qu'il y avoit.

Le 29, j'entrai, à midi, dans la Belle Rivière; je fis enterrer une plaque de plomb, sur laquelle est gravée la prise de possession que je faisois, au nom du Roy, de cette rivière et de toutes celles qui y tombent. Je fis aussy attacher à un arbre les armes du Roy, frappées sur une feuille de fer-blanc, et du tout je dressai un procès-verbal, que MM. les officiers et moy avons signé.

Copie du procès-verbal de la position de la plaque de plomb et des armes du Roy posées à l'entrée de la Belle Rivière avec l'inscription.

L'an mil sept cent quarante neuf, nous Céloron, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général du Canada, dans la Belle Rivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un chêne rouge, sur la rive méridionale de la *rivière Oyo et de Chanaouagon*, et par 42° 5′ 23″, une plaque de plomb avec l'inscription cy-dessus gravée.

INSCRIPTION

L'an 1749,... du règne de Louis XV, Roy de France, nous Céloron, commandant du détachement envoyé par M. le Marquis de La Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France, pour rétablir la tranquillité dans quelques villages de ces cantons, avons enterré cette plaque au confluent de l'Ohio et de Kanaouagon, le 29 Juillet, pour monument du renouvellement de possession, que nous avons pris, de ladite rivière Ohio et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusqu'à la source des dites rivières, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les précédents Roys de France, et qu'ils s'y sont maintenus par les armes et par les traités, et spécialement par ceux de Riswick, d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle; avons, de plus, affiché dans le même lieu à un arbre, les armes du Roy.

En foy de quoy, avons dressé et signé le présent procès verbal, fait à l'entrée de la Belle Rivière, le 29 Juillet 1749.

Tous les officiers ont signé.

Cette opération faite, comme je n'étois pas éloigné du village de Kanaouagon et que les Sauvages étoient prévenus par M. de Joncaire de mon arrivée, ils étoient aux aguets pour me découvrir. Sitost qu'ils eurent découvert mes canots, ils m'envoyèrent une députation pour m'inviter à me rendre à leurs villages et y recevoir les compliments de leurs chefs. Je traitai bien ces envoyés; je leur fis boire un coup de lait de leur père Onontio et leur donnai du tabac; ils retournèrent à leurs villages. Je m'y rendis peu de temps après, je passai devant le village, ils me saluèrent de plusieurs décharges de mousqueterie. Je les leur rendis et fus placer mon camp de l'autre côté de la rivière. M. de Joncaire amena les chefs à ma tente, je reçus leurs compliments de félicitation, et, comme ce village est de douze à treize cabanes, je les invitai à se rendre à la Paille Coupée pour entendre ce que j'avois à leur dire de la part de leur père Onontio. Les femmes m'apportèrent un présent de blé d'Inde et de citrouilles, au-

quel je répondis par d'autres petits présents. M. de Joncaire m'assura qu'il étoit temps qu'il arrivât pour dissiper la terreur qui s'étoit emparée de l'esprit des Sauvages, que plusieurs s'étoient retirés dans les bois et que les autres avoient fait leurs paquets pour en faire de même. Je fis partir M. de Joncaire pour la Paille Coupée.

Le 30, je me rendis à la Paille Coupée, où j'avois envoyé la veille M. de Joncaire. Les Sauvages de cet endroit avoient pris le dessein de se sauver dans les bois, sur le rapport que leur avoient fait ceux qui nous avoient découverts dans le lac de Chatakoin, qui leur avoient dit que nous étions un gros considérable, et que sans doute c'étoit pour les détruire. M. de Joncaire eut beaucoup de peine à leur ôter cette impression, quoique ce fussent des Iroquois des Cinq Nations qui composoient ces deux villages, et qu'il soit enfant adopté de la nation, et qu'ils ayent beaucoup de confiance en luy. Sitôt que je fus campé, les chefs s'assemblèrent et vinrent à ma tente. Voicy leurs premières paroles.

Paroles des Sonontouans établis au village de la Paille Coupée, autrement nommé Kachiriodagon et de Kanaouagon, à M. de Céloron par deux branches de porcelaine, le 30 *Juillet* 1749.

« Mon Père, nous venons te témoigner la joye que nous avons de te voir arriver dans nos villages en bonne santé. Il y a longtemps que nous n'avions eu le plaisir de voir notre père dans ces terres, et ta marche, que nous avons apprise il y a un mois, a causé beaucoup d'inquiétude et de frayeur, non seulement dans nos villages, mais dans tous ceux de la

Belle Rivière. Tu t'en es aperçu, mon Père, et pour rassurer tes enfans intimidés et sans esprit, tu as bien voulu nous envoyer notre fils, Joncaire, pour nous dire d'être tranquilles et d'attendre dans nos villages ton arrivée, pour entendre la parole de notre Père Onontio, que tu nous apportes. Les branches de porcelaine nous ont entièrement remis l'esprit de toutes les frayeurs qui s'étoient emparées de nous; nos paquets étoient faits pour fuir, et nous étions comme des gens ivres; tout a disparu, et nous sommes restés, comme tu l'as souhaité, pour écouter ce que tu as à nous dire. Nous sommes charmés que notre Père Onontio t'ait choisi pour nous faire savoir ses intentions. Ce n'est pas d'aujourd'huy que nous te connoissons; tu nous as gouvernés à Niagara, et tu sais que nous n'avons fait que ta volonté. »

Réponses de M. de Céloron aux paroles cy-dessus par trois branches de porcelaine, le 30 *Juillet* 1749.

« Je suis charmé, mes enfants, que l'arrivée de M. de Joncaire dans vos villages vous ait remis l'esprit et dissipé la frayeur que ma marche dans ce pays vous avoit causée. Sans doute qu'elle est occasionnée par les mauvaises manœuvres de gens qui travaillent toujours aux mauvaises affaires; ce que je trouve de surprenant, c'est que ceux qui ont l'esprit droit et qui ont toujours écouté la parole de leur père Onontio ayent donné dans cette crainte.

« Par ces trois branches de porcelaine, je débouche vos oreilles afin que vous entendiez bien ce que j'ay à vous dire de la part de votre père Onontio, et je vous ouvre aussy les yeux pour vous faire voir clairement les avantages que votre

Père veut vous procurer, si en gens d'esprit vous voulez en profiter. C'est sa parole que je vous apporte icy et que je vais porter dans tous les villages de la Belle Rivière. »

Paroles de M. le marquis de La Galissonière au premier village des Iroquois Sonontouans, établis à l'entrée de la Belle Rivière, portées par M. de Céloron.

Par un Collier.

« Mes enfans, depuis que j'ay la guerre avec les Anglois, j'ay appris que cette nation vous a séduits, et que, non contens de vous gâter le cœur, ils avoient profité du temps de mon absence dans ce pays pour envahir des terres qui ne leur appartiennent pas et qui sont à moy. Ce qui m'a déterminé à vous envoyer M. de Céloron pour vous dire mes intentions, qui sont que je ne veux pas souffrir l'Anglois sur mes terres, et je vous invite, si vous êtes mes véritables enfans, à ne les plus recevoir dans vos villages. J'interromps donc par ce collier le commerce qu'ils ont établi depuis peu dans cette partie de terre, et vous annonce que je ne les souffrirai pas davantage. Si vous m'êtes attachés, vous les ferez retirer et les renvoyerez chez eux. Au moyen de cela, vous serez toujours paisibles dans vos villages. Je vous y donneray tous les secours que vous devez attendre d'un bon père. Venez me voir le printemps prochain, vous aurez lieu d'être satisfaits de la réception que je vous ferai. Je vous fournirai des traiteurs abondamment, si vous en voulez; j'y mettrai même des officiers, si cela vous fait plaisir, pour vous conduire et vous donner le bon esprit, afin de ne travailler qu'aux bonnes affaires. L'Anglois a d'autant plus tort de

venir dans ces terres que les Cinq Nations luy ont dit de se tenir au delà des montagnes. Faites une sérieuse attention, mes enfans, à la parole que je vous envoye. Ecoutez-la bien, suivez-la. C'est le moyen de voir toujours dans vos villages un ciel beau et serein. J'attends de vous une réponse digne de mes véritables enfans. Vous verrez des marques respectables, que j'attacherai le long de la Belle Rivière, qui prouveront aux Anglois que cette terre m'appartient et qu'ils n'y peuvent venir sans s'exposer à s'en faire chasser. Je veux bien, pour cette fois, les traiter avec bonté et les avertir ; s'ils sont sages, ils profiteront de mon avis.

Par deux branches de porcelaine.

« Je suis surpris, mes enfans, de voir s'élever dans votre village une cabane destinée à recevoir des traiteurs anglois. Si vous vous regardez comme mes enfans, vous ne continuerez pas cet ouvrage ; loin de cela, vous la déferez et vous ne recevrez jamais d'Anglois chez vous. »

Réponse des Iroquois des villages de Ganaouskon et de Chinadiagon, le 31 *Juillet* 1749.

Par deux branches de porcelaine.

« Mon père, nous vous remercions de nous avoir ouvert les oreilles et les yeux pour entendre votre parole, et voir clairement que vous nous parlez comme un bon père. »

Par un collier.

« Mon père, nous sommes bien aises de parler aujourd'hui d'affaires avec vous. Ne soyez pas surpris de nos réponses,

nous sommes gens qui n'ont aucune connoissance des affaires, mais qui vous parlent du fond du cœur. Mon père, vous nous avez paru surpris de ce que l'Anglois venoit en commerce sur nos terres. Les anciens en ont défendu l'entrée, cela est vray; vous nous engagez à descendre à Montréal, l'année prochaine, afin de parler d'affaires avec Onontio et nous ressentir de ses grâces; nous vous assurons que nous allons travailler à cette affaire pendant l'hiver, et que nous irons ce printemps.

« Mon père, vous nous avez dit que vous vous aperceviez que l'Anglois venoit envahir nos terres et que vous veniez les sommer de se retirer, que pour cet effet vous leur barriez le chemin ; nous vous remercions de votre entreprise et vous promettons de n'en plus souffrir icy. Nous ne sommes pas partie capable pour décider entièrement du sentiment général des Cinq Nations qui habitent cette rivière, nous attendons la décision des chefs de nos villages, comme celles des villages qui sont plus bas. Pour nous, mon père, nous vous assurons de ne point recevoir l'Anglois dans nos villages. »

Par deux branches de porcelaine.

« Mon père, vous nous avez dit que de petits oiseaux vous avoient averti qu'on bâtissoit icy une maison pour les Anglois, et que, si nous les souffrions, dans peu ils feroient un établissement assez considérable pour nous en chasser, parce qu'ils se rendroient maîtres de nos terres. Vous nous avez invités à ne pas continuer cet ouvrage; c'est ce que nous vous promettons, et cette maison, qui est presque faite, ne servira qu'à divertir la jeunesse. Nous vous promettons aussy de ne

point toucher aux armes du Roy, que vous planterez dans cette rivière, ce qui prouvera aux Anglois qu'ils n'ont aucun droit dans cette partie de terre. »

Par deux branches de porcelaine aux Sauvages du détachement.

« Mes frères, nous sommes charmés de vous voir accompagner notre père dans sa route. Vous nous avez dit que vous n'aviez d'autres sentiments que ceux d'Onontio; nous vous invitons à suivre les conseils qu'il veut bien nous donner, et nous sommes dans la résolution de ne faire que ses volontés.

« Nous vous remercions de ce que vous venez de nous dire, nous y ferons attention. »

Le conseil fini, je fis des présents [illegible] Sauvages, qui leur firent grand plaisir, et, en reconnoissance, ils m'assurèrent derechef qu'ils ne recevroient jamais d'Anglois chez eux et qu'ils descendroient le printemps prochain pour voir leur père Onontio.

Le 31 Juillet, je séjournai à ce village, ayant été arrêté par une abondance de pluye qui nous fit grand plaisir ; les eaux montèrent dans la nuit de trois pieds.

Aoust. — Le 1er Aoust, je suis parti de la Paille Coupée. Après avoir marché environ quatre lieues, je trouvai un village de Loups et de Renards de dix cabanes. Je débarquai et ne trouvai qu'un homme qui me dit que le reste avoit pris la fuite. Je dis à ce Sauvage que ses gens avoient tort de s'effrayer, que je ne venois point pour leur faire du mal; loin

de cela, que je venois pour traiter avec eux de bonnes affaires et donner de l'esprit aux enfants du Gouverneur, qui en avoient manqué. J'ajoutai que je ne doutois pas que, sitôt que je serois passé, ils ne revinssent chez eux; que je les invitois à se rendre au village plus bas, qui n'étoit pas éloigné plus de 4 à 5 lieues, et que je leur parlerois. Je passai ce même jour à un petit village Loup de six cabanes, auxquels je dis, comme aux autres, de se rendre au village le plus considérable, où je leur parlerois de la part de leur père Onontio; ils y arrivèrent peu de temps après moy.

Le 2, je parlai à ces Sauvages au nom de M. le Général. Voicy les paroles et leurs réponses.

Par un collier.

« Mes enfans les Loups, la raison qui a déterminé votre père Onontio à m'envoyer dans cette partie de terre a été la connoissance, qu'il a eue, que les Anglois se proposoient d'y former un établissement assez considérable pour envahir un jour ces terres et s'y multiplier de façon, si on les laissoit faire, qu'ils s'en rendroient maîtres et vous en seriez les victimes, comme vous l'avez déjà été par le passé. Ecoutez avec attention la parole que je vous apporte de sa part.

« L'expérience que vous avez faite, mes enfans, des mauvais procédés des Anglois pour vous doit vous être présente. Ressouvenez-vous que vous possédiez autrefois, à Philadelphie, des terres magnifiques et sur lesquelles vous trouviez abondamment de quoi faire subsister vos familles. Ils se sont approchés de vous, sous prétexte de vous donner vos besoins, et petit à petit, sans que vous vous en soyez aperçus,

ils ont établi des forts et ensuite des villes, et, quand ils ont été assez puissants, ils vous ont chassés et vous ont forcés de venir vous établir sur ces terres-cy, pour faire subsister vos femmes et vos enfans. Ce qu'ils ont fait à Philadelphie, ils peuvent le faire aujourd'hui sur la Belle Rivière, pour les établissements qu'ils veulent y former. C'est la connoissance que j'en ai, pensant plus loin que vous, qui m'a déterminé à vous envoyer M. de Céloron pour vous faire ouvrir les yeux sur les malheurs qui vous menacent et vous faire voir que ce n'est que l'intérêt seul qui fait agir l'Anglois. Je les envoie sommer pour cette fois de se retirer, ne voulant pas qu'ils occupent des terres qui m'appartiennent. S'ils ont de l'esprit, ils ne s'exposeront pas à y être forcés. L'Anglois a d'autant moins de droit de venir dans cette terre que les Roys de France et d'Angleterre sont convenus, dans tous les traités de paix, et particulièrement dans le dernier, qui a terminé la guerre, que les Anglois ne mettroient jamais le pied dans ces terres. Vous sçavez aussi, mes enfans, que les Cinq Nations leur ont défendu absolument, non seulement de faire aucun établissement sur la Belle Rivière, mais même d'y venir en commerce. Qu'ils se mettent de l'autre côté des montagnes, sur les terres qu'ils vous ont usurpées, je ne m'y oppose pas; mais sur les miennes, je ne les y souffrirai pas. Pour vous, mes enfans, vous n'y perdrez rien. Loin de cela, je vous donnerai tous les secours que vous devez attendre d'un bon père.

« Députez, le printemps prochain, quelqu'un de votre nation avec vos oncles pour venir me voir, et vous verrez, par la réception que je vous ferai, combien je vous aime et que je ne cherche qu'à vous faire du bien et à vous soustraire au joug

que l'Anglois veut encore vous imposer. Je vous donnerai des traiteurs qui vous fourniront tous vos besoins et vous mettrai en état de ne point regretter ceux que j'éloigne de mes terres; celles que vous possédez, vous en serez toujours maîtres.

« Je vous donnerai même des officiers pour vous y maintenir paisiblement et tranquillement, sans que personne puisse vous inquiéter, ne cherchant, comme un bon père, que ce qui peut vous être avantageux. »

Réponse des Loups le 2 Aoust par un collier.

« Mon Père, nous vous prions d'avoir pitié de nous; nous sommes des jeunes gens qui ne peuvent vous répondre comme feroient des vieillards. Ce que vous nous avez dit nous a ouvert les yeux et donné de l'esprit; nous voyons que vous ne travaillez qu'aux bonnes affaires. Nous vous promettons de n'avoir d'autres sentiments que ceux de nos oncles les Cinq Nations, dont vous paroissez content.

« Examinez, mon Père, la situation dans laquelle nous sommes. Si vous faites retirer les Anglois, qui nous donnent nos besoins, et particulièrement le forgeron qui raccommode nos fusils et nos haches, nous allons rester sans secours et exposés à mourir de faim et de misère dans la Belle Rivière. Aie pitié de nous, mon Père, tu ne peux nous donner pour le présent nos besoins; laisse-nous au moins pour cet hiver ou du moins jusqu'à ce que nous allions en chasse, le forgeron et quelqu'un qui puisse nous aider; nous te promettons qu'au printemps les Anglois se retireront. »

Je leur dis, sans leur rien promettre, que je prendrai l'ar-

rangement qui convient le plus à leurs intérêts et aux intentions de leur père Onontio. J'avouerai que cette représentation m'embarrassa très fort. Je leur fis un petit présent et les engageai à me tenir la parole qu'ils me donnoient.

Le 3, je me mis en marche. En chemin je trouvai un village de dix cabanes abandonnées. Les Sauvages, ayant eu avis de mon arrivée, avoient gagné le bois. Je continuai ma route jusqu'au village de la Rivière aux Bœufs, qui n'est que de neuf à dix cabanes. Sitôt qu'ils m'aperçurent, ils saluèrent. Je leur fis rendre le salut et débarquai. Sur ce qu'on m'avoit dit qu'il y avoit dans cet endroit un forgeron et un négociant anglois, je voulois leur parler; mais les Anglois, comme les Sauvages, avoient gagné les bois. Il n'étoit resté que cinq ou six Iroquois, qui se présentèrent les armes à la main. Je les grondai sur leur façon de se montrer, leur fis mettre les armes bas. Ils me firent bien des excuses et me dirent qu'ils n'étoient venus avec leurs fusils que parce qu'ils les avoient pour me saluer. Je leur parlai à peu près comme je venois de faire aux Loups, et rembarquai sur-le-champ. Le soir je fis enterrer une plaque de plomb et attacher les armes du Roy à un arbre et en dressai le procès-verbal suivant :

Procès-verbal.

« L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le Marquis de La Galissonière, commandant général du Canada dans la Belle Rivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la rive méridionale de l'Ohio, à 4 lieues au-dessous de la Rivière aux Bœufs, vis-à-

vis d'une montagne pelée et auprès d'une grosse pierre sur laquelle on voit plusieurs figures assez grossièrement gravées, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, fait à notre camp le 3 Aoust 1749.

« Tous les officiers ont signé. »

L'inscription est la même que la précédente, que j'ay placée à l'entrée de la Belle Rivière.

Le 4 au matin, après avoir conféré avec MM. les officiers et les chefs sauvages de mon détachement sur les précautions que nous avions à prendre pour rassurer les nations de la Belle Rivière et les engager à ne pas fuir, afin de pouvoir leur parler de la part de M. le Général, il fut conclu que M. de Joncaire, avec les chefs, iroit au village d'Attigné pour y annoncer mon arrivée et engager les nations de cet endroit à m'attendre sans effroi, puisque je ne venois que pour parler de bonnes affaires. Sitôt qu'il fut parti, je me mis en route. Nous fîmes environ 15 lieues ce jour-là.

Le 5, je partis d'assez bonne heure. Après avoir fait 3 à 4 lieues, je trouvai une rivière dont l'embouchure est très belle, et, à une lieue plus bas, j'en trouvai une autre. Elles sont toutes deux au Sud de la Belle Rivière. Dans le haut, il y a des villages Loups et Iroquois des Cinq Nations. Je campai de bonne heure pour donner le temps à M. de Joncaire d'arriver au village d'Attigné.

Le 6, je suis parti sur les sept heures. Après avoir fait environ 5 lieues, j'arrivai au village d'Attigné, où je trouvai M. de Joncaire avec nos Sauvages. Ceux de l'endroit avoient pris la fuite. Ce village est de vingt-deux cabanes. M. de Jon-

caire me dit qu'un chef, avec deux jeunes gens qui étoient restés à la découverte, le voyant peu accompagné, étoient venus à luy et luy avoient demandé le motif de son voyage. A quoy il répondit que je ne venois que pour parler aux nations de la Belle Rivière et donner de l'esprit aux enfants du gouverneur qui l'habitent. Il engagea ce chef à se charger des branches de porcelaine que je lui avois données pour les porter dans les villages plus bas et leur dire de se tenir tranquilles sur leurs nattes; que je ne venois que pour traiter d'affaires avec eux, qui leur seroient avantageuses.

Je rembarquay et je passai le même jour à l'ancien village des Chaouanons, qui est abandonné depuis le départ du nommé Chartier et sa bande, qui fut levé de cet endroit par les ordres de M. le Marquis de Beauharnois et conduit à la Rivière au Vermillon dans Ouabache, en 1745. Je rencontrai, à cet endroit, six engagés Anglois avec cinquante chevaux et environ cent cinquante paquets de pelleteries, qui s'en retournoient à Philadelphie. Je les sommai par écrit de se retirer dans leur pays, que les terres où ils venoient en commerce appartenoient au Roy, et non au Roy d'Angleterre; que s'ils y revenoient davantage ils seroient pillés; que je voulois bien pour cette fois les traiter avec humanité, qu'ils profitassent de l'avis que je leur donnois. Ils m'assurèrent, soit par peur ou autrement, de n'y plus revenir; ils convinrent qu'ils n'avoient aucun droit de commerce. Ce que j'ai bien expliqué dans la sommation. J'écrivis au Gouverneur de Philadelphie dans ces termes :

« Monsieur,

« Ayant été envoyé, avec un détachement, dans ces quar-

tiers, par les ordres de M. le Marquis de La Galissonière, commandant général dans la Nouvelle France, pour réconcilier entre elles quelques nations sauvages, qui s'étoient brouillées à l'occasion de la guerre qui vient de finir, j'ay été très surpris de trouver des négociants de votre Gouvernement dans ce pays, sur lequel l'Angleterre n'a jamais eu aucune prétention. Je les ay traités avec toute la douceur possible, quoique je fusse en droit de les regarder comme des interlopes et des gens sans aveu, leurs entreprises étant contraires aux préliminaires de la paix signée depuis plus de quinze mois.

« J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien, à l'avenir, défendre ce commerce, qui est contre les traités, et faire avertir vos négociants qu'ils s'exposent beaucoup, s'ils reviennent dans ces contrées, et qu'ils ne doivent imputer qu'à eux les malheurs qui pourront leur arriver. Je sçais que notre commandant général seroit très fâché d'en venir à quelques violences, mais il a des ordres très précis de ne point laisser des négociants étrangers dans son gouvernement. Je suis, etc. »

Cela fait, je rembarquai et continuai ma route.

Le 7, je passai à un village Loup, où il n'y avoit que trois hommes; ils avoient mis un pavillon blanc sur leurs cabanes, le reste de leurs gens étoient allés à Chiningué, n'ayant pas osé rester chez eux. J'invitai ces trois hommes à venir, avec moi, à Chiningué, pour écouter ce que j'avois à leur dire. Je rembarquay et me rendis au village que l'on nomme le Rocher Écrit. Ce sont des Iroquois qui habitent cet endroit, et c'est une vieille femme de cette nation qui les conduit. Elle se regarde comme souveraine; elle est entièrement dévouée

aux Anglois. Tous les Sauvages s'étoient retirés. Il ne restoit dans ce lieu que six négociants anglois, qui vinrent en tremblant au-devant de moy. Je débarquay, et, lorsque je voulus leur parler, je fus fort embarrassé, n'ayant pas d'interprète de leur langue et eux feignant de n'en point entendre d'autre. Cependant ils se dégelèrent, et un d'entre eux parlant chaouanon, je leur fis la même sommation qu'aux autres et j'écrivis à leur gouverneur. Ils me dirent qu'ils alloient se retirer, qu'ils sçavoient bien n'avoir aucun droit de commerce, mais que, n'y ayant point trouvé d'obstacles jusqu'à présent, ils avoient cherché à gagner leurs vies, d'autant mieux que les Sauvages les y avoient attirés, mais que, dorénavant, ils n'y reviendroient plus. Cet endroit est un des plus beaux que j'ay vus jusqu'à présent dans la Belle Rivière.

Je décampay et fus coucher environ à trois lieues plus bas. Lorsque je fus débarqué, nos Sauvages me dirent qu'en passant ils avoient vu sur un rocher des écrits. Comme il estoit tard, je ne pus y envoyer que le lendemain. Je priai le R. P. Bonnecamp et M. de Joncaire d'y aller, dans l'idée que ces écrits pourroient me donner quelque lumière. Ils y furent de grand matin, et me rapportèrent que ce n'estoit rien autre chose que quelques noms anglois, écrits avec du charbon. Comme je n'étois qu'à deux lieues de Chiningué, je fis décrasser, le mieux qu'il me fut possible, les gens de mon détachement, afin de leur donner plus d'apparence, et disposer toutes choses pour me rendre à ce village en bon ordre, que je sçavois être un des plus considérables de la Belle Rivière.

Le 8, comme je me disposois à lever mon camp, je vis paroître un canot avec deux hommes. Je jugeai que c'étoient des envoyés du village, je les attendis. C'en estoit qui ve-

noient exprès pour examiner, par ma contenance, s'ils pourroient découvrir mes desseins. Je les reçus avec bonté et leur fis boire un coup de lait de leur père Onontio. C'est toujours, parmi les Nations Sauvages, la plus grande marque d'amitié qu'on puisse leur faire. Après avoir parlé quelque temps, ils me demandèrent de s'en retourner à leurs villages et me prièrent de leur donner quelques heures, afin qu'ils pussent se préparer à me recevoir. Peu après leur départ, j'embarquai, après avoir visité les armes du monde et fait distribuer des munitions en cas de besoin, et ordonnai que, par canot, il n'y auroit que quatre fusils chargés à poudre, pour répondre au salut, et huit à balles, ayant bien des précautions à prendre avec des nations effrayées et ameutées. Lorsque je fus à la vue du village, je découvris trois pavillons françois et un anglois. Aussitôt que je fus découvert, les saluts de mousqueterie partirent du village, et, comme le courant est extrêmement fort à cet endroit et la rivière plate, il vint un Iroquois au-devant de moi pour m'indiquer le passage. Je fus rendu dans l'instant par la rapidité du courant. En débarquant, ils nous tirèrent une décharge à balles. Ce salut se fait dans toutes les nations du Sud; souvent il en arrive des accidents. Cette façon ne me surprit pas, non plus que les officiers du détachement. Cependant, comme j'avois à les soupçonner et que je ne croyois pas à leurs intentions bonnes, je leur fis dire par M. de Joncaire de cesser de tirer de cette façon, sans quoy, j'allois faire feu sur eux. Je leur fis dire, en même temps, d'abattre ce pavillon Anglois, ou que je le ferois oster moy-mesme, ce qui fut fait à l'instant. Une femme coupa le bâton, et le pavillon n'a pas paru depuis. Je débarquai, et, comme la grève est extrêmement étroite et très désavanta-

geuse, au cas que les Sauvages eussent de mauvais desseins, étant au bas d'un écore qui a plus de trente pieds de haut, je fis sur le champ monter mes canots et les bagages sur l'écore, afin de me trouver aussy avantageusement placé que ceux qui pourroient faire quelque entreprise. J'établis bien mon camp près du village, que je fis paroître le plus qu'il me fut possible, fis poser des corps de garde à la droite et à la gauche, ordonnai des factionnaires à peu de distance les uns des autres et fis tenir la nuit tout le monde au vivat (qui vive). MM. les officiers, qui n'étoient point de garde, eurent ordre de faire des rondes toute la nuit. Ces précautions empêchèrent les Sauvages de faire ce qu'ils avoient projeté, et que M. de Joncaire découvrit, peu de temps après, par le moyen de quelques femmes de sa connoissance. Ce village est de cinquante cabanes, composé d'Iroquois et de Chaouanons et de Loups et d'une partie des hommes des villages que j'avois passés, qui étoient venus s'y réfugier pour le rendre plus fort. Sur les cinq heures du soir, les chefs, accompagnés de trente à quarante guerriers, vinrent me saluer, me complimenter sur mon arrivée chez eux. Voicy leurs premières paroles, du 8 Aoust 1749 :

Par deux branches de porcelaine.

« Mon Père, par ces deux branches de porcelaine, nous venons te témoigner la joye, que nous avons, de te voir arriver dans notre village en bonne santé. Nous remercions le maître de la vie de t'avoir conservé dans une route aussy longue et aussy pénible que celle que tu as faite. Il y a longtemps que nous n'avions eu la satisfaction de voir des François dans

notre village. Nous t'y voyons, mon père, avec plaisir. Tu as dû remarquer par les pavillons, que tu as vus sur notre village, que notre cœur est entièrement François. Les jeunes gens, sans en connoître la conséquence, en avoient mis un, qui t'avoit déplû. Sitost que nous l'avons sû, tu l'as vu tomber; il n'avoit été mis que par parade et pour divertir la jeunesse, sans penser que la chose pût te déplaire. Nous t'invitons aussy, mon père, par ces mêmes branches de porcelaine, à nous ouvrir ton cœur, et à nous découvrir ce qui peut te donner du chagrin. Nous pensons que tu viens nous parler de la part de notre père Onontio. Nous sommes prêts à écouter sa parole, et nous te prions de vouloir bien différer jusqu'à ce que nos chefs de village, que nous attendons, soient arrivés. »

Réponse de M. de Céloron par deux branches de porcelaine.

« Je vous suis obligé, mes enfants, du plaisir, que vous paroissez avoir, de me voir arriver dans votre village. Je n'y suis venu, comme vous le pensez, que pour vous parler, de la part de votre père Onontio, des bonnes affaires; c'est ce que je vous expliquerai demain, lorsque vous serez tous assemblés.

« Vous avez raison de dire que le pavillon anglois, que j'ay aperçu sur votre village, m'a déplu. Ce mélange de pavillons françois et anglois ne convient point aux enfants du gouverneur et sembleroit marquer que leur cœur est partagé. Qu'il soit abattu de façon à n'être plus relevé. Les jeunes gens l'ont mis sans esprit, les anciens l'ont osté par réflexion, ils ont bien fait. Par ces deux branches de porcelaine, je débouche, à mon tour, vos oreilles et vous ouvre les yeux pour bien

entendre ce que j'ay à vous dire demain de la part de votre père Onontio. »

Ils se retirèrent chez eux, et, pour se tenir toujours prêts à tout événement, ils passèrent la nuit à danser, ayant toujours de leurs gens aux aguets.

Le 9 avant le jour, M. de Joncaire, à qui j'avois recommandé, aussy bien qu'à Monsieur son frère, d'examiner, pendant la nuit, les manœuvres de ces Sauvages, vint me dire qu'ils avoient eu avis que quatre-vingts guerriers étoient sur le point d'arriver, et que la résolution étoit prise dans le village de nous attaquer. Sur cette nouvelle, que je communiquai à MM. les officiers, je donnai de nouveaux ordres pour que tout fût prest, en cas qu'il fallût en venir aux mains. Je fis tenir tout mon monde en bonne contenance; je plaçai MM. les officiers de façon qu'ils étoient à portée de les encourager à bien faire leur devoir, et attendis, environ deux heures, à quoy se termineroit leur résolution. Voyant que rien n'avançoit, je leur envoyai M. de Joncaire leur dire que je sçavois le parti qu'ils avoient pris, que je les attendois avec impatience, et, s'ils ne se dépêchoient de mettre à exécution ce qu'ils avoient projeté, j'irois les attaquer. Peu de temps après, M. de Joncaire revint; les Sauvages défilèrent devant mon camp et firent le salut à l'ordinaire. Ils pouvoient être cinquante hommes, suivant ce que m'ont dit plusieurs officiers, qui les avoient comptés en défilant; bien des guerriers du village avoient été au-devant des arrivants dans la nuit.

Toutes ces manœuvres me persuadèrent des mauvaises dispositions de ces nations, mais, comme je sçavois que l'intention de M. le marquis de la Galissonière étoit de rame-

ner ces Sauvages par la douceur, et que d'ailleurs j'étois engagé dans un pays où il auroit été très difficile de me retirer, étant dans l'impossibilité de remonter la Belle Rivière, tant par sa rapidité que par le manque de vivres et le mauvais état de mes canots, et que, de plus, s'il fût arrivé une action, toutes les nations y étoient intéressées, je pris le parti de la dissimulation et me déterminai à m'en tenir à parler ferme à ces Sauvages et à leur en imposer par la bonne contenance que je tiendrois.

Environ deux heures après l'arrivée de ces guerriers, les considérables, avec ceux du village, vinrent à ma tente, avec des calumets de paix, me faire leur compliment et me les présenter pour fumer. Avant que de les accepter, je leur reprochai leur façon d'agir en termes, qui leur furent parfaitement expliqués par M. de Joncaire. Voicy les discours que je leur fis.

Paroles de M. de Céloron aux Sauvages de Chiningué par quatre branches de porcelaine, le 9 *août* 1749.

« Je suis surpris, mes enfants, après avoir eu l'attention de vous envoyer M. de Joncaire à la Paille Coupée et Attiqué pour vous annoncer mon arrivée dans ce pays et vous faire savoir que je vous apportois la parole de votre père Onontio, de vous voir effrayés, interdits et faire des manœuvres qui n'ont jamais convenu aux enfants du Gouverneur. Je vous ai fait dire par des branches de porcelaine que je ne venois que pour travailler aux bonnes affaires, elles vous ont été remises. Vous deviez me croire; et vous connoissez assez le François pour sçavoir qu'il est vray et qu'il ne parle jamais du bout des lèvres. Si j'avois eu des desseins tels que vous vous l'êtes

imaginé ou que de mauvais esprits vous ont dit, je vous l'aurois caché, cela m'étoit facile. Je ne serois point arrivé aussy tranquillement que je fais à votre village; je sçais faire la guerre, et ceux qui l'ont eue avec nous doivent le sçavoir, mais je ne sçais point faire de trahison. Par ces quatre branches de porcelaine je vous ouvre de nouveau les oreilles, j'éclaire votre esprit, et j'ôte le bandeau que vous avez sur les yeux, afin que vous puissiez entendre la parole de votre père Onontio, qui est rempli de bonté pour vous, quoiqu'il ait eu des sujets de mécontentement de quelqu'un d'entre vous.

« Je veux bien présentement fumer dans vos calumets pour vous prouver que j'oublie ce que vous avez fait.

« Je vous parlerai demain de la part de votre père Onontio. Je vous invite à chasser le mauvais esprit, qui vous séduit et qui vous perdra sans ressource, si vous n'y faites attention. »

Je fumai dans les calumets. Ils s'en retournèrent très satisfaits, et tout fut tranquille le reste du jour et la nuit suivante.

Le 10 Aoust, sur les dix heures du matin, je fis assembler tous les chefs et une partie des guerriers à mon camp, j'avois fait préparer un endroit pour le conseil; je leur dis la parole de M. le Général, qu'ils écoutèrent avec beaucoup d'attention.

Parole de M. le marquis de la Galissonière aux nations de Chiningué, portée par M. de Céloron, le 10 *Aoust* 1749.

Par un collier.

« L'amitié, que j'ay pour vous, mes enfants, malgré votre éloignement de moy, m'a engagé à vous envoyer M. de Céloron pour vous porter ma parole et vous engager à ouvrir

les yeux sur les projets que les Anglois forment sur vos terres. Vous ignorez, sans doute, les établissements qu'ils se proposent d'y faire, qui ne tendent pas moins qu'à votre ruine entière. Ils vous cachent leurs idées, qui sont de s'y établir, de façon qu'ils se rendroient maîtres de cette terre et vous en chasseroient, si je les laissois faire. Je dois comme un bon père, qui aime ses enfants tendrement, qui, quoique éloigné d'eux, les porte tous dans son cœur, les avertir du péril qui les menace, qui est le dessein que l'Anglois a formé de s'emparer de vos terres, et, pour y parvenir, il a commencé à vous gâter l'esprit. Vous savez, mes enfants, qu'ils n'ont rien oublié, dans cette dernière guerre, pour vous mettre aux mains avec moy. La majeure partie de votre nation a eu assez d'esprit pour ne les pas écouter; je leur en sçais bon gré et oublie en bon père le passé, persuadé qu'à l'avenir vous demeurerez tranquilles sur vos nattes. Quelque guerre que j'aie avec les Anglois, il est de votre avantage de garder la neutralité, que vous-mêmes m'avez demandée, lorsque vous êtes venus à Montréal, à laquelle j'ai bien voulu consentir. Par ce moyen vous conserverez cette paix, qui fait le bonheur des nations.

« Comme je sçais que l'Anglois ne vous inspire que de mauvais sentiments, et que, d'ailleurs, il projette par ses établissements sur la Belle Rivière qui m'appartient, de s'en emparer, je l'envoye sommer de se retirer, et je suis d'autant plus en droit de le faire que les Roys de France et d'Angleterre sont convenus que jamais l'Anglois n'y viendroit, ni en commerce ni autrement. C'est même une des conditions de la paix, que nous venons de faire ensemble; de plus, les chefs des Cinq Nations ont dit aux Anglois de ne pas passer

les montagnes, qui sont leurs bornes. Je ne veux point pour cette fois user de violence avec eux, je leur dis doucement mes sentiments, qu'ils y fassent attention. Si, à l'avenir, il leur arrivoit malheur, ils ne pourroient s'en prendre qu'à eux. Pour vous, mes enfans, demeurez tranquilles sur vos nattes, et n'entrez point dans les discussions que je pourrois avoir avec l'Anglois; j'aurai attention à tout ce qui pourra vous être avantageux. Je vous invite à me venir voir l'année prochaine. Je vous donnerai des marques de mon amitié et vous mettrai en état de ne point regretter ceux que je vous exhorte à ne point souffrir chez vous; je vous donnerai tous les secours d'un bon père, qui vous aime et qui ne vous laissera manquer de rien. Ceux qui vous les apporteront n'envieront jamais vos terres, soit par achat ni usurpation. Loin de cela, je leur ordonnerai de vous y maintenir contre tous, et vos intérêts seront toujours les miens, si vous vous comportez bien. Par ce moyen, vous serez toujours tranquilles, et la paix sera dans vos villages. J'ay voulu, mes enfans, vous dire les sentimens de votre père, avant de parler aux Anglois, que je vais envoyer chercher pour leur dire de se retirer. »

Le Conseil fini, ils parurent très satisfaits de ce que je leur avois dit et furent à leurs villages pour concerter ensemble leurs réponses, que je leur dis de faire le lendemain, ayant bien du chemin à faire et la saison étant fort avancée.

Ce village est composé d'Iroquois, de Chaouanons, de Loups, ce qui fit que le Conseil dura plus de quatre heures; outre ces trois nations, il y a dans le village des Iroquois du Sault Saint-Louis, du lac des Deux Montagnes, des Népissingues, des Abénakis, Outaouais et autres nations. Cet

assemblage forme un très mauvais village, qui, séduit par l'appât du bon marché que leur fait l'Anglois, les entretient dans de très mauvaises dispositions pour nous.

Je fis appeler les plus considérés des négocians anglois, à qui j'intimai une sommation de se retirer dans leur pays avec tous leurs engagés, ainsy que je l'avois fait à ceux que j'avois rencontrés précédemment.

Ils répondirent, comme les autres, qu'ils le feroient, qu'ils sçavoient bien n'avoir aucun droit de commerce dans la Belle Rivière. Je leur ajoutai que leur gouvernement étoit borné par les montagnes et qu'ils ne doivent pas passer outre. Ils en convinrent. J'écrivis au Gouverneur de la *Caroline,* comme j'avois fait pour celui de *Philadelphie.*

Le 11 Aoust, les Sauvages vinrent me faire leur réponse. S'ils sont sincères, je crois que M. le Général en sera satisfait, mais il y a peu à compter sur les promesses de pareilles gens, d'autant mieux, comme je viens de dire, que leurs intérêts les engagent à voir de bon œil les Anglois, qui leur donnent les marchandises à si bas prix, qu'il y auroit lieu de penser que le Roy d'Angleterre ou la contrée supporte la perte, que les négocians font dans la vente de leurs marchandises pour s'attirer les nations. Il est vray que les frais des Anglois ne sont pas à beaucoup près si considérables, que ceux que nos négociants seroient obligés de faire par la difficulté des routes. Il est pourtant certain que nous ne ramènerons jamais les nations, qu'en leur donnant les marchandises au même prix que l'Anglois. La difficulté est d'en trouver les moyens.

Voicy les réponses que les Sauvages de Chiningué ont faites à la parole de M. le Général le 11 Aoust 1749 :

« Mon père, nous sommes bien aises de vous voir aujourd'hui et de la façon dont vous nous regardez. Le commandant du Détroit et celui de Niagara nous ont fait dire d'aller voir Onontio. Aujourd'huy vous venez vous-même nous inviter à descendre. Il faudroit avoir perdu l'esprit pour ne pas faire attention à votre parole. Par ce collier, nous vous assurons que toutes les nations qui habitent cette rivière descendront le printemps prochain, afin d'écouter la parole de notre père Onontio. Rien ne sera capable de nous détourner des sentimens dans lesquels nous sommes; quand même il ne resteroit qu'une seule personne, elle auroit le plaisir de voir notre père. Les souliers que nous ferons, à la fonte des glaces, ne seront point capables de nous conduire à Montréal; nous te prions de pourvoir à cela, afin que nous puissions en trouver à Niagara, lorsque nous y passerons.

« Mon père, ayez pitié de nous. Nous n'avons plus d'anciens chefs; ce ne sont que des jeunes gens qui vous parlent; pardonnez les fautes que nous pouvons faire, puisque vous, qui êtes la sagesse même, vous en faites. Vous venez chasser l'Anglois de ce continent; c'est à quoy nous consentons volontiers, mais vous deviez aussy amener avec vous des commerçans pour nous fournir nos besoins. Si vous avez pitié de nous, laissez-nous l'Anglois, afin qu'il puisse nous donner les secours qui nous seront nécessaires jusqu'au printemps. Vous voyez l'état malheureux où nous serions, si vous n'avez cette bonté pour nous. Ne soyez point surpris de ne pas voir les réponses de vos colliers. Ceux que vous voyez ici ne sont que des jeunes gens qui gardent les cabanes. Lorsque nos chefs et nos guerriers seront de retour, nous les instruirons de vos intentions et des sentimens de notre père Onon-

tio, et afin que nous soyons tranquilles, nous vous prions de nous laisser un de nos enfans, Joncaire, pour nous conduire chez notre père et travailler conjointement aux bonnes affaires. »

Réponse de M. de Céloron à la demande que les Sauvages lui ont faite pour avoir un des MM. Joncaire.

« Mes enfans, il n'est point en mon pouvoir de disposer des officiers que votre père m'a confiés. Quand vous descendrez, vous lui pourrez demander un des MM. de Joncaire, et je suis persuadé qu'il ne vous refusera pas. »

Suite de la parole des Sauvages.

« Nous vous remercions de l'espérance, que vous nous donnez, que notre père nous accordera un de nos enfants. Nous vous assurons, de nouveau, que nous ferons, sans réserve, tout ce que vous nous avez demandé. Nous serions charmés de vous voir plus longtemps et nous remercions nos frères, qui sont avec vous, des conseils qu'ils nous ont donnés, et nous y ferons attention. »

Lorsque le conseil fut fini, je fis apporter les présents que je leur avois destinés, qui estoient assez considérables; ils en furent très flattés. Je les encourageai de nouveau à tenir ce qu'ils avoient promis, et surtout à venir voir M. le Général l'année prochaine, les assurant qu'ils auroient lieu d'être satisfaits de la réception de leur père Onontio. Mes affaires étant finies, je fis mettre mes canots à l'eau et embarquai pour continuer ma route.

Environ quatre lieues plus bas il y a une rivière au Sud,

sur laquelle il y a plusieurs villages; je n'y débarquay point, leur ayant parlé à Chiningué.

Le 12, je me suis embarqué sur les 6 heures du matin. Après avoir fait quatre à cinq lieues, je rencontrai deux pirogues, chargées de paquets et conduites par quatre Anglois. Je débarquay pour leur parler. Tout ce que je pus tirer d'eux, c'est qu'ils venoient de Saint-Yotoc, d'où ils étoient partis depuis vingt-cinq jours. Je n'avois point d'interprètes anglois, et ils ne savoient point parler iroquois. C'étoit la seule langue, dont j'avois un interprète. Je rembarquay et marchay jusqu'à 3 heures, et ayant bien des malades, je fis chasser mes Sauvages, dans l'espérance que cette Belle Rivière, qu'on avoit annoncée à M. le Gouverneur pour être abondante en bœufs, m'en fourniroit pour rafraîchir mon monde, qui ne vivoit plus qu'à la colle, mais je fus trompé. Mes Sauvages n'avoient tué que quelques chevreuils; c'est une faible ressource pour soulager du monde affamé et malade.

Le 13, je suis parti de grand matin, et je rencontrai plusieurs pirogues, conduites par des Iroquois, qui alloient en chasse dans des rivières qui sortent des terres. A midi, je fis sceller et enterrer une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Kanoououara, Est-Sud de la Belle Rivière, et fis attacher à un arbre les armes du Roy et en dressai le procès-verbal suivant.

Procès-verbal de la position d'une plaque de plomb à l'entrée de la rivière de Kanoououara.

« L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galisso-

nière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, accompagné des principaux officiers de notre détachement avons enterré au pied d'un gros orme, à l'entrée de la Rivière et sur la rive septentrionale de Kanoououara, qui se décharge à l'Est de la rivière Oyo, une plaque de plomb et fait attacher, dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foy de quoy avons dressé et signé avec MM. les officiers le présent procès-verbal. A notre camp, le 13 Août 1749. »

Le 14 Aoust, je suis parti sur les 7 heures du matin, n'ayant pû le faire plustost à cause de la brume. Je passai deux rivières, dont les embouchures sont très belles. La chasse a été assez abondante, ce jour-là, en chevreuil.

Le 15, je continuaj ma route et posai une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, et en dressay le procès-verbal suivant.

Procès-verbal de la position d'une quatrième plaque de plomb à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, le 15 *Aoust* 1749.

« Le 15 Aoust 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant du détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit la rivière Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un érable, qui forme un trépied avec un chêne rouge et un orme, à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, sur la rive occidentale de cette rivière, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu à un arbre les armes du Roy. En foy de

quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal avec MM. les officiers. A notre camp, le 15 Aoust 1749. »

Le 16 Aoust, je ne pus partir que sur les 9 heures, ayant là couché dans les bois. Je fis environ douze lieues.

Le 17, j'embarquai à 7 heures. Dans le cours de la journée, je passai deux belles rivières qui descendent des terres, l'une au Nord, et l'autre au Sud de la Belle Rivière. Je n'en sçais pas les noms. Je débarquai de bonne heure pour faire chasser, étant tous réduits à la colle.

Le 18, je suis parti d'assez bonne heure. Je campai à midy, la pluie nous ayant empêchés de continuer notre route, j'ay, ce même jour, posé une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Chinondaista et fait appliquer les armes du Roy à un arbre. Cette rivière porte canots, pendant quarante lieues, sans rencontrer de rapides et prend source proche la Caroline. Les Anglois de ce gouvernement viennent pour la traite dans la Belle Rivière.

Procès-verbal de la cinquième plaque de plomb posée dans l'entrée de la rivière Chinondaista le 18 *Aoust* 1749.

« L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit de l'Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un orme, sur la rive méridionale de l'Oyo et la rive orientale de Chinondaista, une plaque de plomb, et avons, dans le même lieu, appliqué à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy

nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec MM. les officiers. A notre camp le 18 Aoust 1749. »

Le 19, la pluye ayant continué avec tant de violence que je fus forcé de lever mon camp pour monter sur la coste, la grève estant inondée, le 20 je rembarqui. Après avoir fait quelques lieues, je vis de loin un homme sur la grève. Je fus à luy, c'étoit un sauvage Loup, qui revenoit de guerre sur la nation du Chien. Il y avoit seize jours qu'il estoit parti seul, sans vivre ny munition. Je luy en donnai pour se rendre à Chiningué, dont il estoit fort éloigné. Je l'interrogeai sur la quantité de monde qu'il pouvoit y avoir à *Saint-Yotoc* [1]; il me répondit qu'il pouvoit y avoir quatre-vingts cabanes et peut estre cent. Je continuai ma route jusque sur les trois heures et fis chasser.

Le 21, lesdits Sauvages de mon détachement vinrent me trouver pour me représenter qu'ils appréhendoient d'arriver à Saint-Yotoc, sans avoir prévenu les nations de cet endroit de mes desseins, que ce village étoit considérable et qu'il étoit à croire que ces Sauvages estoient avertis de ma marche, et n'estoient pas sans inquiétude, que ceux qui leur avoient porté la nouvelle de mon arrivée leur auroient dit, comme dans les villages que j'avois passé, bien des menteries, qui les porteroient à nous dresser bien des embuscades, en approchant du village. Je fis assembler MM. les officiers pour conférer ensemble du party que nous prendrions. Il fut délibéré qu'on envoyât un canot à Saint-Yotoc pour tranquilliser les nations et leur remettre l'esprit, en cas que quelque porteur

1. Le Père Bonnecamp met Sinioto. Si cela est juste, le copiste de notre texte aura fait des trois premières lettres le mot saint.

de nouvelles le leur eût troublé. Ce fut M. de Joncaire que je destinai à y aller avec Téganakassin et Laétarguerate, tous deux chefs du Sault de Saint-Louis et fidèles serviteurs du Roy et trois chefs Abenakis. M. de Niverville me demanda à y aller, je le luy permis. Je donnay quelques heures d'avance à mes envoyés, ensuite je rembarquai, et mis à terre, à l'ordinaire, pour faire chasser.

Le 22, j'embarquai sur les sept heures du matin, après avoir fait délivrer des munitions de guerre à tous mes gens, et les encourageai à bien faire leur devoir, si les Sauvages vouloient faire quelques entreprises sur nous. Après avoir fait environ quatre lieues, je découvris un canot, qui me parut armé de sept ou huit hommes et qui avoit un pavillon blanc. Sitôt qu'ils m'eurent découvert, ils mirent à terre, je fus à eux. C'étoit M. de Joncaire avec sept Sauvages, tant Chaouanons qu'Iroquois. Sitôt que je fus débarqué le chef vint me donner la main ; les autres en firent de même et furent s'asseoir et gardèrent le silence, pendant quelque temps. Ces gens me parurent fort émus. J'en demandai le sujet à M. de Joncaire, qui me dit que les nations de Saint-Yotoc étoient entièrement troublées, et que, lorsqu'ils étoient arrivés, ils avoient tiré sur eux à balles et même percé le pavillon de trois coups de balle; qu'en débarquant on les avoit conduits dans la cabane du Conseil, et que, lorsqu'il avoit voulu leur dire le sujet de sa commission, un Sauvage s'estoit levé et l'avoit interrompu, disant que les François les trompoient et qu'ils ne venoient chez eux que pour les égorger avec leurs familles, qu'à l'instant la jeunesse avoit couru aux armes, en disant : « Il faut commencer par tuer ces François, envoyer nos familles dans les bois, et puis aller dresser des embuscades

aux canots. » Suivant ce que m'ont dit M. de Joncaire et les Sauvages qui l'accompagnoient, c'étoit fait d'eux, sans un chef Iroquois qui détourna l'orage et les tranquillisa, et s'engagea à venir au devant de moy avec ceux qui voudroient le suivre, et, pour seureté, ils gardèrent M. de Niverville et les Sauvages. Enfin, après une demi-heure de silence, le chef Iroquois se leva et me dit : « Mon père, tu vois devant tes yeux des gens sans esprit et qui ont été sur le point de brouiller la terre pour toujours. Regarde-nous en pitié et n'aie aucun ressentiment de ce que nous avons fait. Nos anciens, lorsque tu seras arrivé à notre village, te témoigneront leur repentir de la faute qu'ils ont commise. Depuis deux mois, nous sommes comme des gens ivres par les mauvaises nouvelles qui nous ont été rapportées des villages où tu as passé. »

Je lui répondis : « Je ne sais pas ce que tu veux me dire; lorsque je serai à Saint-Yotoc, je m'instruirai et je verrai ce que j'aurai à faire. Je te sais bon gré d'être venu jusqu'à moy. Tu aurois fait sagement de ramener les Sauvages, qui étoient avec M. de Joncaire. Tu peux retourner à ton village, je m'y rendrai dans peu. Tu recommanderas à tes jeunes gens de ne pas saluer à leur façon, qu'ils s'exposeroient. » Je luy fis donner un coup à boire et à ceux qui étoient avec luy et les renvoyai.

Par ce que me dit M. de Joncaire, je connus bien que ces Sauvages étoient très mal intentionnés et fort effrayés, puisque, en deux fois vingt-quatre heures, ils avoient fait un fort de pieux, bien redoublé, et s'étoient mis en état de s'y défendre. Cela me fit faire de plus sérieuses réflexions. Je connoissois la foiblesse de mon détachement; les deux tiers étoient des jeunes gens, qui n'étoient jamais sortis, et qui, à l'aspect de

dix Sauvages matachés, auroient pris la fuite. Je n'avois pas été le maître d'en choisir d'autres, et, quelque recommandation qu'eût faite M. de La Galissonière, en partant pour Québec, de me donner des hommes choisis, on n'y avoit eu aucun égard. Il n'y avoit point d'autre party à prendre que celuy de continuer ma route. Manquant de vivres, mes canots *hors de service, plus de gomme ny d'écorce,* je rembarquai, prêt à tout événement. J'avois de bons officiers et environ cinquante hommes sur lesquels je pouvois faire fond.

A un quart de lieue du village, je fus découvert. Aussitôt les saluts commencèrent, et ces Sauvages tirèrent bien mille coups de fusil. J'ay sçu que la poudre leur étoit fournie gratis par les Anglois. Je débarquai vis-à-vis le village et fis rendre le salut. Les chefs et les anciens traversèrent la rivière, et vinrent à moi avec le pavillon et le calumet de paix, firent couper de l'herbe pour nous faire des sièges et m'invitèrent à prendre séance avec tous les officiers; ils avoient ramené avec eux le sieur de Niverville et les Sauvages, qu'ils avoient gardés. Comme nous allions nous asseoir, il traversa environ quatre-vingts hommes armés et équipés en guerriers. Je fis prendre les armes à mon détachement. Ces quatre-vingts hommes bordèrent une haie à vingt pas de nous et se posèrent sur leurs fusils. Je dis au chef que j'étois surpris de la manœuvre de ces étourdis, et que, s'ils ne se retiroient promptement, je ferois tirer dessus. Ils me répondirent qu'ils n'étoient pas venus à mauvais dessein, qu'ils venoient saluer de nouveau, mais qu'ils alloient se retirer, puisque cela me déplaisoit. Ce qu'ils firent sur le champ, en tirant leurs fusils au vent, qui n'étoient chargés qu'à poudre. Les calumets me furent pré-

sentés et à tous les officiers. Après cette cérémonie, un chef Chaouanon se leva et me complimenta sur mon arrivée. Je lui dis que je leur parlerois, le lendemain, à ma tente, où j'allumerois le feu du Gouverneur. Ils me répondirent qu'ils avoient dans leur village une cabane de conseil, où ils écouteroient, si je voulois m'y rendre avec tous mes officiers, ce que j'avois à leur dire de la part de leur père Onontio. Je leur refusai, et leur dis que c'étoit à eux à venir chez moi entendre ce que j'avois à leur dire, et, étant mal intentionnés, ça auroit été une grande imprudence d'aller dans leur village. Je tins ferme sur cet article et les amenai à mon point.

Ils s'en retournèrent à leur village; on posa les corps de garde, et les rondes, toute la nuit, furent faites très exactement par MM. les officiers. Il est à observer qu'à ce village, qui est composé de Chaouanons et d'Iroquois des Cinq Nations, il s'y est joint plus de trente hommes du Sault Saint-Louis, que le libertinage a fait retirer là. L'abondance de la chasse et le bon marché, que les Anglois leur font, sont des motifs bien séduisants pour eux. Le fils de Tenagakassin y est, et jamais son père ny moy n'avons pû le ramener. Outre les gens du Sault Saint-Louis, il y en a du Lac des Deux Montagnes, des Loups, des Miamis et de presque toutes les nations des Pays d'en Haut. Tous ces adjoints ne valent pas mieux que les Chaouanons et sont entièrement dévoués aux Anglois.

Le 23, je les envoyai avertir par M. de Joncaire de venir à mon camp pour entendre la parole de leur père. Ils refusèrent d'abord d'y venir, disant que c'étoit dans la cabane du Conseil qu'il falloit leur parler. Je répondis à cela que c'étoit aux enfans à venir trouver leur père, où il vouloit allumer

son feu. Après quelques pourparlers, ils se rendirent à mon camp et me firent leurs excuses en ces termes :

Parole des Sauvages de Styotok à M. de Céloron, par quatre branches de porcelaine, le 23 Aoust 1749.

« Mon père, nous sommes honteux de paroistre devant toi, après l'extravagance que nous avons faite hier à ceux que tu nous avois envoyés. Nous en sommes au désespoir. Nous t'en demandons pardon et à nos frères, et te prions d'enterrer cette mauvaise affaire. Le regret, que nous en avons, nous fait espérer que tu nous pardonneras. »

Réponse de M. de Céloron aux Sauvages de Styotoc, le même jour.

« Mes enfants, l'on ne peut être plus surpris que je l'ay été, lorsque j'ay appris, par le canot qui est venu au devant de moy, la réception que vous avez faite aux chefs, que je vous avois envoyé pour vous annoncer mon arrivée et vous dire que je venois vous apporter la parole de votre père Onontio. Ils étoient munis de toutes les marques qui pouvoient vous prouver que je ne venois dans votre village que tranquillement. Cette marque, si respectable pour toutes les nations, ne l'a pas été pour vous autres, et vous avez tiré dessus. Non contents de cela, vous avez écouté par préférence à ma parole, celle d'un méchant homme qui est dans votre village et qui est esclave. J'ay été d'autant plus surpris que, connoissant depuis longtemps les Chaouanons pour avoir de l'esprit, ils ont paru dans cette occasion plus empressés à insulter les en-

voyés. — Qu'as-tu fait, Chaouanon, de l'esprit que tu avois, il y a dix ans ? Quand M. de Longueil a passé par icy pour aller aux Chicachas, tu fus au devant de luy, et, par toutes sortes d'endroits, tu lui marquas la bonté de ton cœur et tes sentiments. Il se leva même une troupe de tes jeunes gens pour le suivre. Il ne t'avoit pourtant pas fait avertir de son arrivée, mais tu avois, dans ce temps là, le cœur françois, et, aujourd'huy, tu te laisses corrompre par l'Anglois, qui habite avec toi continuellement et qui, sous prétexte de te donner quelques secours, ne cherche qu'à te perdre. Fais réflexion aux justes reproches que je te fais et défais-toi de ces mauvaises gens, qui seront, si tu n'y prends garde, la ruine de ta nation.

« Tu m'as débouché, à mon arrivée, le gozier par quatre branches de porcelaine ; je n'avois pas besoin de cette médecine. Le cœur du gouverneur est un tuyau bon pour ses enfants, mais comme il t'en faut une dose plus forte, par ces branches de porcelaine, je fais évacuer toutes tes mauvaises humeurs. Le pardon que tu me demandes de ta faute et le regret, que tu me parois en avoir, me portent à te faire grâce. Sois plus sage à l'avenir, j'enterre cette mauvaise affaire, comme tu me le demandes, et je prierai ton père Onontio de n'en conserver aucun ressentiment. Je t'invite à rejeter tous les mauvais discours, qu'on pourra te faire à l'avenir et à bien écouter la parole de ton père Onontio que je viens t'apporter. »

Paroles de M. le Général aux Sauvages du village de Styotoc, portées par M. de Céloron, par un collier, le 23 *Aoust* 1749.

« L'amitié, mes enfants, que j'ay pour vous, quoique très éloigné, m'a engagé à envoyer M. de Céloron pour vous faire ouvrir les yeux et vous découvrir les projets que l'Anglois forme sur vous et sur les terres que vous habitez. Vous ignorez, sans doute, les établissements qu'ils peuvent y faire, qui ne tendent pas moins qu'à votre ruine; ils vous cachent leurs idées, qui sont d'y former et construire des forts assez considérables pour vous détruire, si je les laissois faire. Je dois, comme un bon père qui aime tendrement ses enfants, et qui, quoyqu'éloigné d'eux, pense toujours à ce qui leur est avantageux, les avertir du péril qui les menace. Vous sçavez, mes enfants, qu'ils n'ont rien oublié dans la dernière guerre, que j'ay eue avec eux, pour vous engager à vous déclarer contre moy. Heureusement pour vous que vous ne les avez pas écoutés, je vous en sçay bon gré. D'autres se sont laissé séduire, je leur ai pardonné à quelques-uns, persuadé qu'ils seront plus prudents à l'avenir et n'écouteront plus ces mauvais génies, qui ne cherchent qu'à troubler la terre; mais, pour vous mettre entièrement à l'abri de leur séduction, je les envoye sommer promptement de se retirer de dessus mes terres, où ils n'ont jamais été en droit d'entrer. Les Rois de France et d'Angleterre étant convenus dans les traités de paix, que jamais l'Anglois ne viendroit en commerce ny autrement dans la Belle Rivière, je ne veux point user, pour cette fois, de la force, quoy que je fusse en droit de les

faire piller; je les fais avertir doucement qu'ils y fassent attention; si une autre fois il leur arrivoit malheur, ils ne pourroient s'en prendre qu'à eux. Pour vous, mes enfans, demeurez tranquilles sur vos nattes, et n'entrez point dans les discussions, que je pourrois avoir avec l'Anglois; j'aurai attention à tout ce qui pourra vous être avantageux. Je vous invite à me venir voir l'année prochaine. Je vous donnerai des marques de mon amitié, et vous mettrai en état de ne point regretter ceux que j'éloigne de mes terres. Je vous donnerai tous les secours que vous devez attendre d'un bon père, qui vous aime et ne vous laissera manquer de rien. Ceux qui vous les apporteront, n'envahiront point vos terres pour vous en chasser. Au contraire, je leur ordonnerai de vous y maintenir, et les intérêts seront toujours les mêmes. »

Par un autre collier.

« Depuis deux ans que je suis dans le pays, je me suis entièrement occupé de connoître les intérêts de mes enfans et ce qui pouvoit leur estre avantageux; j'ay appris avec peine l'affaire, qui est arrivée entre vous et les Illinois. Comme vous êtes également mes enfans et que j'ay pour vous des entrailles de père, je charge M. de Céloron, que j'envoye dans tous les villages de la Belle Rivière porter ma parole, de vous donner ce collier de ma part pour vous engager à vous réconcilier avec vos frères les Illinois. J'ay pris la même précaution avec eux, ayant envoyé au commandant de ce poste ordre de leur parler de ma part et de leur dire de se tenir tranquilles. J'espère, mes enfants, que vous écouterez les uns et les autres avec plaisir ma parole et que vous vous porterez à vivre en paix et union comme mes véritables enfans. Je

n'entre point dans le sujet de votre querelle. J'ignore même quel est l'agresseur; mais, tel qu'il soit, il est à propos qu'il fasse les avances nécessaires pour la réconciliation et que l'offensé oublie l'injure qu'il a reçue. Je lui en serai obligé, d'autant que je ne cherche qu'à leur procurer ce qu'il y a de plus avantageux. »

Pendant que nous étions dans le conseil, un Chaouanon entra avec un air bien effrayé et dit aux chefs que toutes les nations du Détroit venoient fondre sur eux, et que, pendant que je les amusois, ils alloient voir leur village détruit. Je vis qu'il y avoit de l'altération dans ce sauvage, j'en demandai le sujet. Je les rassurai sur leur frayeur, et les remis si bien, que le conseil ne fut pas longtemps interrompu.

Après leur avoir expliqué les intentions de M. le Général, je leur fis donner un coup à boire, ils s'en retournèrent à leur village.

Sitost qu'ils furent partis, j'envoyai M. de Joncaire pour s'informer de la nouvelle qui venoit d'arriver; ils ne furent pas longtemps à revenir et me rapportèrent que c'étoient trois Outaouas, qui étoient arrivés à un village dans les terres, à dix lieues de Saint-Yotoc, et que, sur-le-champ, il étoit parti des courriers pour nous en rapporter la nouvelle, que les Outaouas n'arriveroient que dans deux jours. Je jugeai que c'étoient des courriers, que M. de Sabrevois m'envoyoit pour me donner avis des dispositions des gens du Détroit.

Le 24, les Sauvages répondirent, après avoir fait quelques difficultés de venir faire leur réponse au camp françois, mais, voyant que je persistois avec fermeté dans mon système, ils

vinrent, et voicy leur réponse très mal expliquée, leur interprète étant très mauvais :

Réponse des Sauvages de Saint-Yotoc à la parole de M. le Général, du 24 *Aoust* 1749, *par six branches de porcelaine.*

« Mon père, nous venons vous dire que nous avons écouté la parole de notre père Onontio avec un grand plaisir, que tout ce qu'il nous a fait dire est vray et pour notre bien, et que nous et nos frères les Miamis, qui sont icy présens, nous y conformerons, n'ayant qu'une même pensée. Par ces branches de porcelaine nous assurons notre père Onontio, que tous ceux qui demeurent dans notre village ne travailleront plus aux mauvaises affaires et n'écouteront plus les mauvais discours.

« Mon père, nous vous remercions de ce que vous voulez bien nous réconcilier avec nos frères les Illinois. Nous vous promettons d'y travailler. Cette parole a fait plaisir à tout notre village.

« Mon père, par ces branches de porcelaine nous vous remercions de la façon avec laquelle vous nous avez parlé; nous vous encourageons à continuer votre route et à donner de l'esprit à tous vos enfants, afin que la terre soit tranquille. Pour nous Chaouanons, nous vous assurons que nous ne travaillerons plus qu'aux bonnes affaires. »

Le 25, je fis assembler tous les chefs et leur fis un présent de la part de M. le Général et les invitai à tenir la parole qu'ils m'avoient donnée.

Peu de temps après je fis venir les négociants Anglois et

les sommai de se retirer en leur faisant sentir qu'ils n'avoient aucun droit de commerce ni autre dans la Belle Rivière. J'écrivis au gouverneur de la Caroline que j'ai bien averti des risques que courroient leurs négociants, s'ils y revenoient. Cela m'estoit enjoint dans mes instructions et même de piller les Anglois, mais je n'étois pas assez fort pour cela. Ces négociants estant establis dans le village et bien soutenus par les Sauvages, j'aurois fait une entreprise, qui n'auroit pas réussi et auroit retourné à la honte des François.

Les Outaouas, envoyés par M. de Sabrevois, arrivèrent m'apporter des lettres, par lesquelles on me donnoit avis qu'il n'étoit rien de ce que M. La Naudière m'avoit dit des dispositions des Sauvages du Détroit, et, loin de cela, que quelque effort que M. de Longueil et luy eussent fait pour les engager à marcher, ils avoient constamment refusé. Je donnai des vivres à ces courriers, quoique j'en fusse bien court, et j'écrivis à M. de Sabrevois et le priai de me tenir vingt canots au bas du Détroit, avec des vivres pour mon détachement au commencement d'Octobre.

Le 26, je suis parti à dix heures du matin de Saint-Yotoc. Tous les Sauvages étoient sous les armes et saluèrent, lorsque je passai devant le village.

Le 27, j'arrivai à la rivière Blanche sur les dix heures du soir. Je sçavois qu'à trois lieues dans les terres, il y avoit six cabanes de Miamis, ce qui me fit coucher à cet endroit.

Le 28, j'envoyai M. de Villiers et mon fils à ces cabanes pour dire à ces Sauvages de venir me parler. Ils les amenèrent et je les engageai à venir avec moy au village de la Demoiselle, où j'allois porter la parole de leur père Onontio. Ils y consentirent et me demandèrent de séjourner le len-

demain pour leur donner le temps d'aller chercher leurs équipages. Il y a dans ce même village deux cabanes de Sonnontouans; la politique de ces nations est d'en avoir toujours avec eux, qui sont comme leurs boucliers. J'engageai un des Sonnontouans qui parle bien miamis de venir avec moy chez la Demoiselle. J'en avois besoin, n'ayant pas d'interprète de cette langue et j'avois des affaires de conséquence à traiter avec eux.

Le 29, j'écrivis à M. Raimond, capitaine et commandant aux Miamis, et le priai de m'envoyer le nommé Roy, interprète, avec le plus de chevaux qu'il luy seroit possible pour faire le transport de nos bagages dans un portage qui a cinquante lieues.

Le 30, les Sauvages de la rivière Blanche estant arrivés, j'embarquai pour gagner la rivière à la Roche, et, à l'entrée, je fis enterrer une plaque de plomb et attacher à un arbre les armes du Roy, dont je dressay un procès-verbal.

Procès-verbal de la sixième plaque de plomb enterrée à l'entrée de la rivière à la Roche, le 31 *Aoust* 1749.

« L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonière, commandant général en Canada dans la Belle Rivière, autrement dit l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la pointe formée par la rive droite de l'Ohio et la rive gauche de la Rivière à la Roche, une plaque de plomb et attaché à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy, avons dressé et signé avec MM. les officiers, le présent procès-verbal. »

Cela fait, j'embarquai. Le peu d'eau que je trouvay dans cette rivière m'a fait mettre treize jours à la monter.

Le 12, les Miamis du village de la Demoiselle, ayant appris que j'étois près d'arriver chez eux, envoyèrent quatre chefs au devant de moy avec des calumets de paix pour me faire fumer. Comme j'avois la moitié de mon monde par terre, n'y ayant pas assez d'eau dans la rivière pour passer les canots chargés, je fus informé par M. de Courtemanche, officier du détachement, de l'arrivée de ces envoyés. Je débarquai à l'endroit où ils étoient, et lorsque nous fûmes tous assis, ils commencèrent leur cérémonie et me présentèrent le calumet; je l'acceptai. Ils le portèrent ensuite à M. de Contrecœur, capitaine en second du détachement, et à tous MM. les officiers et aux Canadiens qui, fort affamés de fumer, auroient voulu que la cérémonie eût duré plus longtemps. L'heure estant venue de camper, nous couchâmes à cet endroit; les envoyés restèrent avec nous. Je fus obligé, malgré le peu de vivres que j'avois, de leur donner à souper.

Le 13, j'arrivai au village de la Demoiselle, je fis placer mon camp et poser des corps de garde, et attendis l'arrivée de l'interprète, que j'avois demandé à M. de Raimond. Pendant ce temps, je sondai les esprits pour savoir s'ils étoient disposés à revenir à Kiskakon, c'est le nom de leur ancien village. Il me paroît qu'ils n'y avoient pas une grande répugnance. Ils avoient deux engagés anglois dans leur village, que je fis partir. Ceux qui y avoient passé l'été en commerce s'estoient retirés avec leurs effets par terre; ils ont des chemins de communication d'un village à l'autre.

Le 17, ennuyé de ce que l'interprète n'arrivoit pas et que mes vivres se consommoient en l'attendant, je me déter-

minay à parler à la Demoiselle par le moyen d'un Iroquois qui parloit bien miamis. Je leur montrai de magnifiques présents de la part de M. le Général, pour les engager à revenir à leur village et leur expliquai ses intentions en ces termes :

Paroles de M. le Général aux Miamis de la Demoiselle, establis à la Rivière à la Roche, et au Baril, estably à la rivière Blanche, portées par M. de Céloron, le 17 *Septembre* 1749, *par huit branches de porcelaine pour les deux villages.*

« Mes enfants, la façon avec laquelle j'ai agi avec vous, malgré ce que vous avez fait aux François, ce que je vous avois donné pour faire subsister vos femmes et vos enfans, doit vous prouver l'attachement que j'ay pour vous et la droiture de mes sentiments. J'oublie ce que vous avez fait et je l'enterre dans le plus profond de la terre pour ne m'en plus ressouvenir, persuadé que vous n'avez rien fait qu'à l'instigation de gens dont la politique est de troubler la terre et de gâter l'esprit de ceux à qui ils les communiquent, et qui, profitant du malheureux ascendant que vous leur avez laissé prendre sur vous, vous font faire des fautes et vous engagent dans de mauvaises affaires, sans qu'ils paroissent y avoir aucune part, afin de vous perdre auprès de moy. C'est pour vous éclairer que je vous envoye ma parole, écoutez-la bien et faites-y attention, mes enfans; c'est la parole d'un père qui vous aime et à qui vos intérêts sont chers. J'éteins par ces deux branches de porcelaine les deux feux que vous avez allumés depuis deux ans à la rivière à la Roche et à la rivière Blanche, je les éteins de façon qu'il n'en paroisse sortir aucune étincelle. »

Par un collier à la Demoiselle et un au Baril.

« Mes enfans, je viens de vous dire par ces branches de porcelaine que j'éteignois les feux que vous aviez allumés à la rivière à la Roche et à la rivière Blanche. Par ces colliers je vous lève de dessus vos nattes, et je vous prends par la main pour vous mener à Kikakon, où je rallume votre feu et le rends plus solide que jamais. C'est dans cette terre, mes enfans, que vous jouirez d'une tranquillité parfaite et où je serai, à chaque instant, à portée de vous donner des marques de mon amitié; c'est dans cette terre, mes enfans, que vous jouirez des douceurs de la vie, étant l'*endroit où reposent les os de vos ancêtres et ceux de M. de Vincennes, que vous avez tant aimé et qui vous a toujours gouvernés* de façon que les affaires estoient toujours bonnes. Si vous avez oublié les conseils qu'ils vous donnèrent, ces cendres vous en rappelleront la mémoire. Les os de vos anciens souffrent de votre éloignement, ayez pitié de ces morts qui vous redemandent dans votre village. Suivez avec vos femmes et vos enfans : le chef, que je vous envoye, vous porte ma parole et allumera de nouveau votre feu à Kiskakon, de manière qu'il ne s'éteindra jamais. Je vous donnerai tous les secours que vous devez attendre de mon amitié, et songez, mes enfans, que je fais pour vous ce que je n'ai jamais fait pour aucune autre nation. »

Autre parole par quatre branches de porcelaine et deux au Baril.

« Par ces branches de porcelaine, je mets une barrière à tout passage qui conduise à la Belle Rivière, afin que vous n'y alliez plus, et que l'Anglois, qui est l'autheur de toutes les mauvaises affaires, ne puisse approcher de cette terre qui m'appartient. Je vous fais en même tems un beau chemin pour vous conduire à Kiskakon, où je rallume votre feu. Je romps tout commerce avec l'Anglois, que j'ai averty de se retirer de dessus mes terres, et si il y vient, il aura lieu de s'en repentir. »

Par deux branches de porcelaine à la Demoiselle et deux au Baril.

« Lorsque vous aurez fait, mes enfans, ce que je demande de vous, qui n'est que pour votre avantage, je vous invite à me venir voir, l'année prochaine, et à recevoir de moi-même des marques sensibles de mon amitié; j'y fais la même invitation à tous vos frères de la Belle Rivière. Je souhaite que vous ayez, les uns et les autres, assez d'esprit pour y répondre comme vous le devez, et, pour commencer à vous donner une preuve de mon amitié, je vous envoye ces présents pour couvrir vos femmes et vos enfants; j'y joins la poudre et des balles pour les faire vivre plus commodément dans la route que vous allez faire pour vous rendre à Kiskakon. Abandonnez la terre où vous êtes, elle vous est pernicieuse, et profitez de ce que je fais pour vous. »

Le conseil fini, chacun se retira. Ils emportèrent les présents à leur village, où ils s'assemblèrent pour faire leurs réponses.

Le 18, sur les neuf heures du matin, ils vinrent faire leur réponse.

Réponse de la Demoiselle, chef des Miamis, établis à la rivière à la Roche, et du Baril establi à la rivière Blanche, le 18 *septembre* 1749, *par des calumets de paix.*

« C'est l'ancienne coutume parmy nous, lorsqu'on parle de bonnes affaires, de présenter d'abord des calumets, nous vous prions de vouloir bien nous écouter. Nous allons répondre à ce que vous nous avez dit. Ce calumet est un témoignage du plaisir que j'ay de fumer ensemble, et nous espérons de fumer dans ce même calumet avec notre père l'année prochaine. »

Par un collier.

« Mon père, nous avons écouté hier avec plaisir votre parole. Nous avons bien vu que vous n'êtes venu que pour de bonnes affaires. Nous n'avons que de bonnes réponses à vous faire. Vous nous avez fait ressouvenir des os de nos ancêtres, qui gémissent de nous voir dans cet endroit et qui nous rappellent continuellement. Vous nous faites un beau chemin pour retourner sur notre ancienne natte. Nous vous en remercions, mon père, et nous vous promettons de nous y rendre dès le petit printemps prochain. Nous vous remercions des bonnes paroles que vous nous avez données, nous

voyons bien que vous ne nous oubliez pas. Soyez persuadé que nous ne travaillerons jamais qu'aux bonnes affaires avec les Chaouanons. Nous nous ressouvenons des bons conseils que nous a donnés M. de Vincennes. Mon père, vous avez affaire à des gens sans esprit et qui ne peuvent vous répondre, peut-être, comme vous l'espériez, mais ils vous disent vray. Ce n'est point du bout des lèvres qu'ils vous parlent, c'est du fond du cœur. Vous nous avez dit de faire de sérieuses réflexions sur ce que vous nous disiez; nous les avons faites et nous continuerons de les faire pendant tout l'hyver. Nous espérons avoir le plaisir de vous donner une bonne parole ce printemps. Si la chasse est abondante, nous réparerons nos fautes. Nous vous assurons, mon père, que nous n'écouterons plus les mauvais discours ni les mauvaises nouvelles; nous avons à présent de l'esprit. »

Réponse de M. de Céloron à la Demoiselle et au Baril dans le même conseil.

« Je vous ay écoutés, mes enfants, et j'ay bien pesé votre parole. Soit que vous ne m'ayez pas bien entendu ou que vous en fassiez semblant, vous ne répondez point à ce que je vous ai dit. Je vous ai proposé, de la part de votre père Onontio, de venir avec moi à Kiskakon pour y rallumer votre feu et vous refaire votre natte; vous remettez à le faire ce printemps prochain. J'aurois été charmé de pouvoir dire à votre père Onontio que je vous avois ramenés; cela luy auroit fait plaisir par l'intérêt qu'il prend à ce qui vous regarde. Vous me donnez parole d'y venir à la fin de l'hyver; soyez fidèles dans votre promesse. Vous l'en assurez par ce

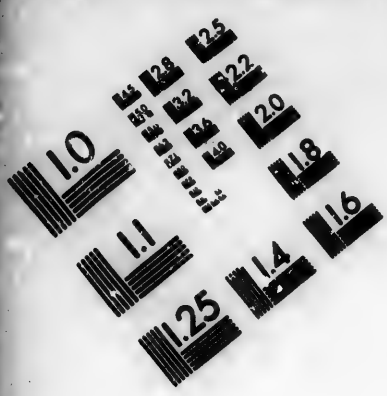

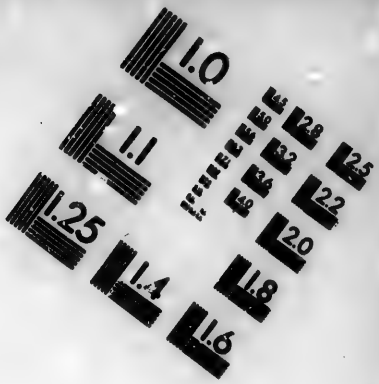

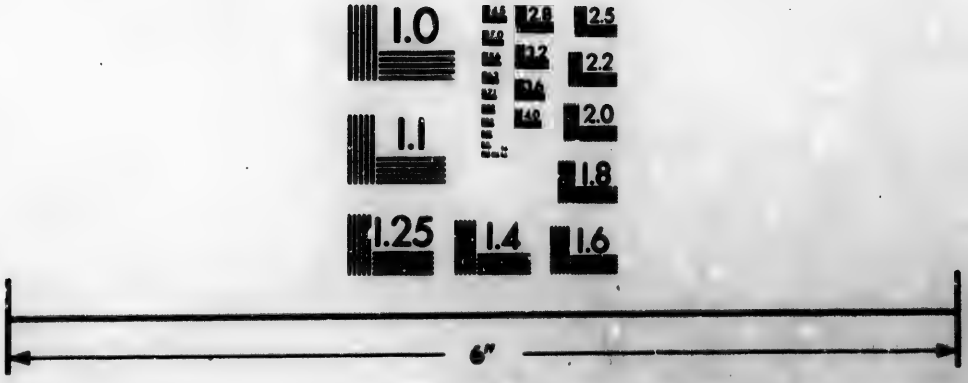

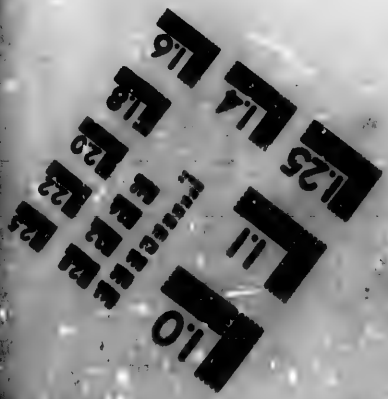

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 877-4000

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.10

qu'il y a de plus fort, et, si vous y manquez, craignez les ressentimens d'un père qui n'a que trop de raison d'être irrité contre vous et qui vous a offert le moyen de rentrer en grâce auprès de lui. »

Réponse à ces paroles par la Demoiselle et le Baril.

« Mon père, nous serons fidèles à exécuter la parole que nous t'avons donnée; nous nous rendrons à la fin de l'hyver à notre ancienne cabane, et, si le Maître de la vie favorise notre chasse, nous espérons réparer nos fautes passées. Sois persuadé que nous ne parlons pas du bout des lèvres, mais du fond du cœur. Nous ne pouvons, pour le présent, retourner où tu veux nous mener, la saison est trop avancée. »

Le conseil fini, j'arrêtai quelques anciens pour tâcher de découvrir, si ce que l'on venoit de me dire étoit sincère. Comme je parlois avec ces Sauvages, qui m'assuroient que tous les deux villages reviendroient, le printemps, à Kiskakon et que ce qui les retenoit étoit de n'avoir point de cabanes de faites, où je voulois les conduire, et qu'en chassant dans l'hyver, ils se rapprocheroient de leur village et qu'ils y reviendroient absolument, Roy, que j'avois demandé à M. de Raymond, arriva le 19. Je séjournai, pour tâcher, par le moyen de Roy, de déterminer la Demoiselle avec quelques chefs pour revenir avec moy rallumer leurs feux et faire leurs nattes à Kiskakon. Je n'y pus réussir. Ils s'en tinrent toujours à dire et à assurer qu'ils reviendroient le printemps prochain.

Le 20, tout estoit prêt pour notre départ; nous levâmes notre camp. Après avoir fait brûler notre canot, dont nous

ne pouvions faire le transport, nous nous mîmes en marche par terre, chacun portant ses vivres et son bagage, excepté MM. les officiers, à qui j'avois procuré des chevaux et quelques hommes pour les porter. J'avois disposé tout mon monde en quatre brigades, dont chacune avoit un officier à la droite et un à la gauche; je conduisois la droite et M. de Contrecœur la gauche. Nous n'avons mis que cinq jours et demi à faire cette route, que l'on estime à cinquante lieues.

Le 25, j'arrivai chez M. de Raymond, qui commande à Kiskakon; je n'y restai que le temps qu'il me falloit pour acheter des vivres et des pirogues pour me rendre au Détroit.

Le 26, je fis venir le Pied Froid, chef des Miamis établis à Kiskakon, et quelques autres considérés, à qui je répétai, en présence de M. Raymond et des officiers de nos détachemens, ce que j'avois dit au village de la Demoiselle et les réponses que j'en avois eues. Après les avoir écoutées avec beaucoup d'attention, il se leva et me dit : « Je souhaite de me tromper, mais je suis assez attaché aux François pour le dire, que la Demoiselle mentira. Tout mon chagrin est d'être le seul qui vous aime, et de voir toutes les nations du Sud déchaînées contre les François. »

Le 27, je partis de chez M. de Raymond. N'ayant pas trouvé suffisamment de pirogues pour tout mon monde, une partie alla par terre, sous la conduite de quelques officiers et des Sauvages pour les guider par les bois. Je mis huit jours à me rendre au bas du Détroit, où je suis arrivé le 6 Octobre; je trouvai des canots et des vivres pour mon détachement. Je serois parti ce même jour, si mes Sauvages m'avoient suivi, mais ils s'amusèrent à boire dans le bois de la

rivière des Miamis; je les attendis le 7, et le 8 ils arrivèrent à la fin.

Le 9 Octobre, je suis parti du bas du Détroit et suis venu coucher à la *Pointe Pellé*. Pendant la traversée du lac Érié, il ne nous est rien arrivé qui mérite attention. Je suis arrivé à Niagara le 19, où j'ai été arrêté pendant trois jours de mauvais temps.

Le 22, je suis parti de Niagara par le Sud du lac Ontario pour me rendre au fort Frontenac. J'ay mis quatorze jours à passer ce lac, dans lequel j'ay eu plusieurs canots de cassés par l'impétuosité des vents, et je suis arrivé le 6 Novembre audit fort.

Novembre. — Je suis parti du fort Frontenac. Je passai à l'établissement de M. Piquet. J'avois reçu ordre de M. le Marquis de La Galissonière de voir l'augmentation qu'il y auroit faite pendant mon voyage. Je n'ay pas trouvé plus de désert, que lorsque j'y suis passé au commencement de Juillet. Son fort avoit été brûlé depuis son départ pour Montréal par les Sauvages, que l'on juge avoir été envoyés par les Anglois de Choueguen; une grande plaine de foin a esté brûlée aussy, et l'espèce de redoute, qui est dans l'angle d'un bastion, a esté sauvée, quoique le feu y ait été mis à plusieurs reprises. Il n'y avoit que trois hommes à la garde de ce fort, dont l'un a eu le bras emporté par un fusil, qui s'est crevé dans ses mains en tirant sur ceux qui mettoient le feu. Je m'informai si l'on avoit connoissance de la nation qui avoit fait cette entreprise : l'on me dit que c'étoient deux Goyogouins, qui avoient passé l'été avec M. Piquet et qui avoient esté payés des Anglois pour lui enlever son nègre. Je partis et vins coucher au bas du Rapide Plat.

Le 9 Novembre, je suis arrivé à Montréal, où j'ay resté deux jours; j'ay descendu à Québec pour rendre compte à M. le marquis de La Jonquière de mon voyage.

J'ay esté assez heureux, malgré les fatigues de la campagne et la mauvaise chère et la quantité de malades, pour ne perdre qu'un homme, qui s'est noyé dans le naufrage de M. de Joncaire.

A l'estime du Père Bonnecamp, Jésuite et grand mathématicien, lequel a donné une extrême attention à la route, le voyage est de 1,200 lieues; à la mienne et à celle de MM. les officiers du détachement, elle est de plus. Tout ce que je puis dire, c'est que les nations de ces endroits sont très mal disposées pour les François et dévouées entièrement à l'Anglois. Je ne sçay par quelle voye on pourra les ramener. Si l'on employe la violence, ils seront avertis et prendront la fuite. Ils ont un grand azile chez les Testes plates, dont ils ne sont pas beaucoup éloignés. Si l'on y envoye en commerce, nos négocians ne pourront jamais donner nos marchandises aux prix de l'Anglois par la quantité de frais qu'ils seront obligés de faire. D'ailleurs je pense qu'il seroit dangereux de faire une condition plus douce aux Nations qui habitent la Belle Rivière que dans les autres postes du Détroit, Miamis et autres. Ce seroit dépeupler nos anciens postes et perpétuer les nations dans la Belle Rivière, et qui sont à la portée des gouvernemens anglois.

L'on y a cependant envoyé ces années dernières, mais il y avoit moins d'Anglois, et ils n'étoient pas accrédités comme ils le sont aujourd'hui, et, si les commerçans françois veulent dire la vérité, ils conviendront que leurs profits ne provenoient que du commerce qu'ils faisoient avec l'Anglois par

l'échange des pelleteries. Les chats, loutres et pécans sont à très bas prix en Angleterre, et chez nous ils sont très hauts; aussy n'a-t-on vu venir de cet endroit que de ces pelleteries, et non du castor. Il est donné en échange aux Anglois.

Un établissement solide pourroit être utile à la colonie, mais il y a bien des inconvéniens pour le soutenir, par les difficultés du chemin pour faire le transport des vivres et effets convenables. Je doute que l'on y puisse parvenir qu'en faisant une extrême dépense. Je me crois obligé, par la connoissance que j'ay prise de tous ces endroits, de mettre ces réflexions à la fin de mon journal, desquelles on fera tel usage que l'on jugera à propos.

Signé : Celoron.

Copie de la sommation faite aux Anglois de la Belle Rivière.

Nous Céloron, capitaine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant un détachement envoyé par M. le marquis de La Galissonière, commandant général de la Nouvelle France, avons sommé des négocians anglois qui traitoient dans un village sauvage situé sur la Belle Rivière de se retirer dans leur pays avec leurs effets et bagages, sous peine d'être traités comme interlopes en cas de refus. A laquelle sommation ont répondu lesdits Anglois qu'ils alloient se retirer dans leur pays avec leurs effets.

Fait dans notre camp de la Belle Rivière.

Pour copie,

Signé : De La Jonquière.

VIII

LES FRANÇAIS

DEVRAIENT ÉTABLIR UN OU PLUSIEURS POSTES DE COMMERCE SUR L'OHIO OU DANS LES ENVIRONS, SURTOUT VERS LA SOURCE DE CE FLEUVE.

Extrait d'une lettre de M. de La Jonquière au Ministre de la Marine.

Québec, le 20 Septembre 1749.

Dans l'instant que j'eus reçu la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, le 4 May, au sujet de la *nation des Sauvages qui s'est retirée à Sonioto,* j'écrivis à M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, pour le prévenir que je donnerois tous mes soins pour réunir ces Sauvages au reste de leur nation et que j'agirois de concert avec luy; je laissai ma lettre en France, et vraisemblablement qu'elle luy est parvenue. J'ai communiqué votre lettre à M. le marquis de La Galissonière; il m'a dit que le détachement de M. de Céloron opéreroit vraisemblablement cette réunion, au moins pour un temps, mais que pour faire quelque chose de solide, *il faudroit que nous établissions un ou plusieurs postes de commerce sur la Belle Rivière ou dans les environs, et surtout vers sa source.* Ces postes pourroient avoir l'inconvénient de la facilité de la contrebande; il juge cependant qu'on en doit courir les risques, parce que sans cela les Anglois s'y établiroient infailliblement, *et seroient par là* en état de pénétrer dans tous nos postes de traite et de couper notre

communication avec la Louisiane. Au retour du sieur de Céloron, j'espère entrer dans un détail plus sûr et plus étendu.

. . . . . .

Je suis, etc., etc.

Signé : De La Jonquière.

IX

PROTESTATION

CONTRE LES ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS SUR L'OHIO. LES ANGLAIS LES INVITENT A SE RETIRER. RÉPONSE DE LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.

Copie de la lettre écrite par le gouverneur de la Virginie au commandant des troupes françoises sur l'Ohio et envoyée par le major Washington.

Monsieur,

Les pays situés le long de la rivière d'Ohio, dans la partie occidentale de la colonie de la Virginie, sont si évidemment la propriété de la Couronne de la Grande-Bretagne, que je suis également surpris et touché d'apprendre qu'un corps de troupes françoises érige des forteresses et fait des établissemens sur cette rivière qui est le domaine de Sa Majesté Britannique.

Les plaintes réitérées que j'ai reçues de ces actes d'hostilité me mettent dans la nécessité d'envoyer, au nom du Roy, mon

maître, le porteur de cette lettre, le major Washington, un des adjudans généraux des troupes dans ce pays, pour se plaindre à vous des usurpations ainsi faites aux sujets de la Grande Bretagne, en violation manifeste du droit des gens et des traités actuels qui subsistent entre les deux Couronnes. Si ces faits sont vrais et que vous vouliez justifier votre conduite, je souhaiterois que vous me fassiez l'honneur de me faire savoir par quelle autorité ou par l'ordre de qui vous avez marché du Canada, à main armée et en force, pour venir envahir les terres de Sa Majesté Britannique en la manière représentée, pour que, selon la teneur de votre réponse, je puisse, de mon costé, agir conformément à la commission dont le Roy mon maître m'a honoré.

Néanmoins, Monsieur, pour obéir à mes instructions, il est de mon devoir de vous requérir préalablement que vous ayez à vous en retourner en paix et de cesser désormais à poursuivre un dessein qui interrompra bientôt l'harmonie et la bonne intelligence que Sa Majesté Britannique désire entretenir avec le Roy Très Chrétien.

Je me flatte que vous voudrez bien recevoir le major Washington avec les témoignages de politesse et de franchise naturelles à votre nation, et je serai au comble de la satisfaction si vous le renvoyez avec une réponse conforme aux vœux que je fais pour une paix durable entre nous.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble,

Signé : Robert Dinwiddie.

A Williamsbourg dans la Virginie,
le 31 Octobre 1753.

Copie de la réponse du commandant des troupes françoises sur l'Ohio à la lettre du gouverneur de la Virginie.

Monsieur,

Comme j'ai l'honneur de commander icy en chef, M. Washington m'a remis la lettre que vous avez écrite au commandant des troupes françoises. J'aurois souhaité que vous lui eussiez donné ordre ou qu'il eût été disposé à aller jusqu'en Canada pour y voir notre Général, à qui il appartiendra plus qu'à moi de mettre en évidence les droits incontestables du Roy mon maître sur les terres situées le long de l'Ohio et de réfuter les prétentions du Roy de la Grande-Bretagne à icelles.

Je ferai passer votre lettre à M. le marquis du Quesne. Sa réponse sera ma loy, et, s'il m'ordonne de vous la communiquer, vous ne devez pas douter, Monsieur, que je ne vous la fasse parvenir en diligence.

Pour la réquisition que vous me faites de me retirer, je ne crois pas devoir y obéir. Quelles que soient vos instructions, les miennes sont d'être icy par l'ordre de mon général, et je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je tâcherai de m'y conformer avec toute l'exactitude et la résolution qu'on doit attendre d'un bon officier.

Je ne sache pas qu'il se soit rien passé, pendant tout le cours de cette campagne, qu'on puisse regarder comme acte d'hostilité, ni comme contraire aux traités entre les deux Couronnes, dont la continuation nous intéresse autant et nous est autant agréable qu'aux Anglois. Si vous aviez bien voulu entrer dans le détail des faits qui font le sujet de vos

plaintes, j'aurois eu l'honneur de vous répondre de la façon la plus satisfaisante qu'il m'eût été possible.

Je me suis fait un devoir d'accueillir M. Washington avec toute la distinction due à votre dignité et à son mérite personnel, et je me flatte, Monsieur, qu'il me rendra la justice d'en être mon garant auprès de vous, ainsi que des témoignages du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.

Du fort sur la Rivière aux Bœufs,
le 15 Décembre 1753.

X

LE GOUVERNEUR DU CANADA

SOUTIENT LA PRIORITÉ DES FRANÇAIS DANS L'OCCUPATION DE L'OHIO.

Extrait d'une lettre du Marquis Du Quesne de Menneville au Ministre de la Marine.

Québec, le 12 Octobre 1754.

Quoique j'aye eu l'honneur de vous envoyer toutes les pièces, relatives aux opérations de la rivière d'Oyo, qui justifient la sage et prudente conduite du sieur de Contrecœur chargé de mes ordres, et que j'aye infiniment pris *sur moy de ne pas mettre tout à feu et à sang après l'acte d'hostilité indigne commis sur le détachement du sieur de Jumonville,*

je suis bien aise de vous faire part de mes réflexions sur le seul reproche que les Anglois croient pouvoir me faire, de ce qu'on les a chassés de la Belle Rivière, *où ils avoient un fort avant nous, disent-ils.*

Vous sçavés, Monseigneur, que mes ordres étoient précis pour les en chasser, mais, en cas que les circonstances vous engageassent à ménagement avec cette nation, vous aurés à luy dire, si vous voulés répondre à leur objection, que *dès le mois de Novembre* 1753, le sieur de La Chauvignerie a été détaché avec trente hommes du fort de la Rivière aux Bœufs pour aller s'établir à Chinengué, village des Chaouanons, qu'il y a construit un *fort et où il a demeuré jusques à l'arrivée du sieur de Contrecœur,* au lieu que celuy des Anglois, commandé par le capitaine Trent, n'a été bâti qu'en Mars de la présente année.

J'ay cru, Monseigneur, devoir vous faire cette observation pour en faire usage, s'il en est cas.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DUQUESNE.

TABLE DES MATIÈRES

DIVISIONS DU VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

(Chapitres I à III.)

Pages

Découvertes et établissements dans le Nord et au Sud du Lac Supérieur. — Pays des Sioux, des Cristinaux et des Assiniboels. — Dessein de trouver la mer au-dessus des possessions espagnoles . . . . . 1 à 92

DEUXIÈME PARTIE

(Chapitres IV à XII.)

Explorations des affluents occidentaux du Mississipi. — La Rivière Rouge, l'Arkansas, le Missouri, la Rivière Plate, etc. — Ouverture de communications avec l'Ancien et le Nouveau Mexique. . . . . 93 à 494

TROISIÈME PARTIE

(Chapitres XIII à XVII.)

Découvertes à l'Ouest du Lac Supérieur et du Missouri jusqu'aux Montagnes Rocheuses. — Approches de la Mer de l'Ouest. . . . . 495 à 654

QUATRIÈME PARTIE

(Chapitre XVIII.)

Projets d'établissement à l'Est du Mississipi, et Voyages pour la conservation de ses affluents, dans cette direction . . . . . 657 à 731

SOMMAIRES DES DOCUMENTS

ET LEURS PROVENANCES

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES COUREURS DE BOIS ET LES NATIONS DU NORD.

Pages

I. — Les Coureurs de bois. Extrait d'un mémoire d'Aubert de La Chesnaye. 3

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada. 1697, et Moreau Saint-Mery. Mémoires. 1540-1759.)

II. — Lieux éloignés, que fréquentaient les Coureurs de bois dès le premier gouvernement du Comte de Frontenac. Amnistie qui leur est accordée. Extrait des registres du Conseil Souverain (23 Août 1681). 4

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada. 1681.)

III. — Noms des nations qui habitent au Nord. Extrait du mémoire d'Aubert de La Chesnaye sur le Canada (1697). . 6

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada. 1697.)

IV. — Notes sur les régions du Lac Supérieur, du lac Alemipigon et les Sauvages du Pays des Sioux (1710). Extraites des lettres d'Antoine Raudot sur l'Amérique Septentrionale. 7

(Archives du Ministère de la Marine. — Portefeuille d'Antoine Raudot.)

CHAPITRE II

ENTREPRISES DE DANIEL GREYSELON DULHUT.

Page

I. — La rivière Péré au Sud-Ouest de la Baie d'Hudson. Relation de Dulhut et de La Tourette avec les Cristinaux et les Assiniboëls. Extrait d'un mémoire sur les limites de la Baie d'Hudson. 19

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Règlement des limites.)

II. — Découverte du pays des Nadouesioux. Armes de France arborées chez les Issati, les Songastikons et les Ouetbatons. Dessein de Dulhut de pousser jusqu'à la mer Vermeille. Les Nadouesioux et les Assiniboëls font la paix. Dulhut explore le pays par eau et arrive au Mississipi. 20

(Archives du Ministère de la Marine — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest. Volume V.)

III. — Les relations des Français avec les Nadouesioux détourneront les nations du Nord d'aller chez les Anglais de la Baie d'Hudson. Les frères Pépin accompagnent Dulhut. Lettre du sieur Dulhut à M. le comte de Frontenac (5 Avril 1679). 26

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

IV. — Daniel Greyselon Dulhut demande de former un établissement, dont il serait le commandant, s'il réussit. Il a eu des nouvelles de la mer Vermeille. Lettre au marquis de Seignelay. 35

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

V. — Les découvertes et le voyage dans le pays des Nadouesioux désapprouvés par le Roi. Extrait de l'instruction donnée au sieur de Meules, Intendant de la Nouvelle-France. 37

(Archives du Ministère de la Marine. — Registre des expéditions. Dépêches du Ministre).

VI. — Greyselon Dulhut au Sault-Sainte-Marie, avant de se rendre à *Chagouamigon*, venge l'assassinat commis sur deux

Pages

Français à Kiaonan. Extrait de la lettre du sieur Dulhut, écrite à Missilimakinak, le 12 Avril 1684 38

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)

VII. — Greyselon Dulhut fait établir un poste à la Rivière à la Manne, dans le lac Alemipigon. Il en établira un autre dans le pays des Kilistinos, l'année suivante. Extrait d'une lettre de Greyselon Dulhut à M. de La Barre, écrite au-dessous du Portage de Teiagon, le 10 Septembre 1684 50

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)

VIII. — Retour de Claude Greyselon de La Tourette. Extrait d'une lettre du marquis de Denonville au marquis de Seignelay (25 Août 1687). 52

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada. 1687.)

CHAPITRE III

PIERRE LE SUEUR CHEZ LES SIOUX.

I. — Le Sueur envoyé chez les Sioux. Extrait d'une lettre de Champigny au Ministre (4 Novembre 1693). 55

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada. 1693.)

II. — Le Sueur amène à Montréal les premiers Sioux qu'on y ait vus. Le Comte de Frontenac reçoit cette nation sous la protection du Roi (1695). Extrait de la relation des événements passés en Canada de 1694 à 1695. 55

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)

III. — Le Sueur propose la formation d'un établissement fixe chez les Sioux. Il représente le danger d'être prévenus par les Anglais qui trafiquent sur l'Ouabache et ont en vue l'occupation du Mississipi. Il a déjà fait faire un fort et demande le commandement de Chagouamigon, ainsi que du Mississipi, des Lacs et des Rivières compris entre la Source de ce fleuve et la rivière des Kikapous (1697). 59

Pages

IV. — Le Roi accorde, sous réserves, à Le Sueur de commencer sur le Mississipi l'établissement qu'il a proposé. Extrait d'une lettre du Ministre de la Marine à MM. de Frontenac et Champigny (27 Avril 1697). 62

(Archives du Ministère de la Marine. — Ordres du Roi. — Dépêches du Ministre. 1697.)

V. — Le Sueur veut voir si, à la suite de ses découvertes de mines de cuivre et de plomb chez les Sioux, il n'en peut trouver de plus considérables. Le Roi lui permet de prendre vingt-cinq hommes et lui défend la traite du castor. Lettre du Ministre de la Marine à M. de Frontenac (Versailles, 28 Avril 1697). 63

(Archives du Ministère de la Marine. — Ordres du Roi. — Dépêches du Ministre. 1697.)

VI. — Formation d'une compagnie pour l'exploitation d'une mine de cuivre; son importance, si l'on découvre l'embouchure du Mississipi. Le Sueur va se transporter à cet effet chez les Sioux (1698). 64

VII. — Ordre pour permettre l'ouverture des mines de cuivre, trouvées dans l'établissement de Le Sueur, habitant du Canada (21 Mai 1698). 66

(Archives du Ministère de la Marine. — Ordres du Roi. — Dépêches du Ministre. Page 63.)

VIII. — Ordre pour révoquer la permission accordée à Le Sueur d'aller fouiller les mines (27 Mai 1699). 67

(Archives du Ministère de la Marine. — Ordres du Roi. — Dépêches du Ministre.)

IX. — Plaintes contre Le Sueur, qui ne songe qu'à la traite du castor. Inquiétude du Canada. Extrait d'une lettre de MM. de Callières et de Champigny au Ministre de la Marine (18 Octobre 1700). 68

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)

X. — Voyage de Le Sueur chez les Sioux, après avoir quitté le Mississipi pour entrer dans la rivière Saint-Pierre et de là dans la rivière Bleue. Il établit le fort l'Huillier. Extrait du mémoire de M. le chevalier de Beaurain sur la Louisiane. 69

(Volume appartenant à la Librairie Maisonneuve et Leclerc.)

Pages

XI. — Précautions prises en Canada contre Le Sueur. Extrait d'une lettre du chevalier de Callières (31 Octobre 1701). . 88

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)

XII. — Le Sueur à Versailles. Extrait d'une lettre historique touchant le Mississipi, par M. de Remonville intéressé dans la compagnie du Mississipi avec M. Le Sueur (Paris, 6 Août 1702). 89

(Bibliothèque nationale. — Fonds Léonard.)

XIII. — Le Sueur explore le Haut Mississipi depuis quinze ans. Il a bâti deux forts, l'un sur le lac Pépin et l'autre plus haut. Il y a attiré plusieurs villages Sioux et des nations habituées sur le Missouri. 90

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

DÉCOUVERTE DU PAYS DES ACAANIBAS.

I. — Aventures de Mathieu Sagean (1699). 93

(Dépôt de la Marine.)

II. — Enquête au sujet de la découverte du pays des Acaanibas. Réponses de Mathieu Sagean aux demandes qui lui ont été faites de nouveau par ordre de Monseigneur de Pontchartrain. 162

(Documents de la Marine.)

III. — Un Canadien, à la Martinique, fait au capitaine Belleissue un récit analogue à celui de Mathieu Sagean. . . . 166

(Documents de la Marine.)

IV. — Le Gouverneur des Iles françaises d'Amérique aurait dû envoyer le Canadien, qui semble un des camarades de

Pages

Mathieu Sagean. Le Ministre de la Marine à M. le Marquis d'Amblimont (28 Avril 1700). 169

(Archives du Ministère de la Marine. — Dépêches et Ordres du Roi.)

V. — Ce que Le Sueur sait et pense des faits allégués par Mathieu Sagean. Extrait des mémoires de Lesueur (13 Août 1701). 171

(Dépôt de la Marine.)

VI. — Conclusion à tirer du voyage de Mathieu Sagean. Les quatre parties du monde ne font qu'un même continent. Extrait d'une lettre de M. de Villermont à M. l'abbé de Dangeau (15 Août 1701). 173

(Biblioth. nationale. — Correspondance de l'abbé de Dangeau.)

CHAPITRE V

JUSQU'OU LE MISSISSIPI ET LE MISSOURI ONT ÉTÉ REMONTÉS.

I. — Il faut découvrir l'Ouest du Mississipi presque entièrement inconnu. Extrait d'une lettre sans nom (15 Novembre 1702). 177

(Bibliothèque nationale.)

II. — D'Iberville projette la découverte de l'Ouest (1700). . 178

III. — Le Missouri. Quatorze nations habituées sur ce fleuve (6 Août 1702). Extrait d'une lettre historique touchant le Mississipi, écrite par le sieur de Remonville, intéressé avec M. Le Sueur. 179

(Bibliothèque nationale.)

IV. — Canadiens allant à la découverte du Nouveau-Mexique. Extrait d'une lettre de d'Iberville (15 Février 1703). . . . 180

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. 1704.)

V. — Canadiens sur le Missouri. Extrait d'un résumé d'une lettre de Bienville au Ministre (6 Septembre 1704). . . . 180

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. 1706.)

Pages

VI. — Le nommé Laurain remonte le Missouri. Extrait du Journal historique, par le chevalier de Beaurain. 181

(Manuscrit appartenant à la librairie Maisonneuve et Leclerc.)

VII. — Avis donnés d'un voyage sur le Missouri. Extrait d'une lettre du sieur de Bienville au Ministre (10 Avril 1706). 181

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. 1706.)

VIII. — Des Canadiens ont déjà remonté le Missouri trois à quatre cents lieues sans découvrir sa source. Ce qu'il y aurait à faire pour cela. Extrait d'une lettre de Nicolas de La Salle du 16 Octobre 1708. 182

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. 1708.)

IX. — Le Missouri, source du Mississipi. Extrait du mémoire du sieur de Mandeville (1709). 184

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.

X. — Limites de la colonie de la Louisiane. Le Missouri remonté plus de quatre cents lieues. Le voyage de La Hontan regardé comme faux. Extrait d'un mémoire de Lemaire, missionnaire, daté du 15 Janvier 1714. 184

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

XI. — Deux sources du Mississipi découvertes. Extrait d'un mémoire sur la compagnie des Indes (1720). 186

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. Volume V. 1717-1719.)

XII. — Avantages d'un détachement à envoyer sur le haut du Missouri. Indication d'une rivière, qui sort de la montagne où est la source du Missouri. On croit qu'une branche de cette rivière tombe à la mer de l'Ouest. Extrait du mémoire sur la colonie de la Louisiane envoyé au Conseil de la Marine, le mois d'Octobre 1717, par le sieur Hubert. 187

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

CHAPITRE VI

COMMUNICATIONS AVEC LES ESPAGNOLS.
ROUTES POUR ALLER A L'ANCIEN ET AU NOUVEAU MEXIQUE.

Pages

I. — Premier voyage de Louis Juchereau de Saint-Denis au Mexique. Extrait du Journal manuscrit du voyage de la Louisiane, par le sieur de La Harpe, et de ses découvertes dans la partie de l'Ouest de cette colonie (1714-1716). . . 193

(Bibliothèque nationale. Fonds français, 8989.)

II. — Voyage du sieur de Saint-Denis, parti de la Louisiane pour la découverte de la rivière Rouge et du Mexique par les terres (1716). 195

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

III. — Second voyage de Louis Juchereau de Saint-Denis à Mexico (1716-1719). Extrait manuscrit du voyage de Bénard de La Harpe. 200

(Bibliothèque nationale. Fonds français, 8989.)

IV. — Voyage des Canadiens Graveline, Derbanne, Lafresnière et de Beaulieu, jusqu'au Rio Grande del Norte. Relation par le sieur Derbane (1er Novembre 1717). 202

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes de la Louisiane.)

V. — Faute, que commet le gouverneur du Mexique, d'établir l'Espagne au Texas. Nécessité de fixer les limites entre la Louisiane et le Mexique. Il peut naître des conflits de la rencontre des Espagnols et des Français à la Baie du Saint-Esprit, dont les derniers ont pris possession sous le commandement de Cavelier de La Salle. Traduction d'une lettre du Mexique du 20 Septembre 1715, écrite à M. Gallut, ci-devant trésorier du vice-roi du Mexique. 211

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de Louisiane.)

VI. — Description du chemin suivi par les Français et les Espagnols dans leurs desseins d'occuper certaines parties du Texas. Traduction d'une lettre au duc de Linarès, jointe à celle du sieur Gallut, du 1er Août 1716. 214

Pages

VII. — Commission de commandant sur le haut de la rivière aux Cannes pour le sieur de Saint-Denis (1er Juillet 1720). 220

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.)

VIII. — Ordonnance qui accorde aux sieurs de Saint-Denis et Weillars d'Auvilliers 5 p. 100 sur le bénéfice des marchandises qu'ils débiteront à l'étranger. 222

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.)

IX. — Établissement des Espagnols aux Adayes, aux Assinaïs et à la Baie Saint-Bernard. Extrait d'une lettre de Bienville au Ministre, datée du fort Louis, le 15 Décembre 1721. . 223

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

X. — Le commandement de Saint-Denis étendu jusqu'aux Nassonites, le 2 Décembre 1721. Copie des délibérations du Conseil. 224

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.)

XI. — Protestation de Bienville contre l'établissement des Espagnols aux Adayes (10 Décembre 1721). 225

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

XII. — La compagnie des Indes veut diminuer la garnison des postes des Natchitoches et des Cadodaquious. Instructions à M. Périer. 226

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.)

XIII. — Mémoire sur les Natchitoches. 228

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

XIV. — Opposition du seigneur Gonzalez, enseigne de la compagnie des Adayes, faite à M. de Saint-Denis, commandant aux Natchitoches (19 Décembre 1732). 237

(Archives du Ministère de la Marine. — Louisiane. Description et Historique. Fonds Moreau Saint-Mery.)

CHAPITRE VII

VOYAGES DE BÉNARD DE LA HARPE SUR LA RIVIÈRE ROUGE ET SUR L'ARKANSAS.

Pages

I. — Projets de Bénard de La Harpe, commandant le poste des Cadodaquious (1er Mai 1720). 241

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

II. — Relation du voyage de Bénard de La Harpe. Rivière Rouge. Branche Sud-Ouest de l'Arkansas. Des Nassonites aux Touacaras, cent dix lieues de chemin. Il veut s'établir au-dessus des Nassonites. Branche O.-N.-O. du Ouachita. Branche S.-O. de l'Arkansas, sur laquelle sont les Touacaras. Découverte faite par lui de plusieurs nations habitant à l'Ouest (12 Décembre 1719). 243

(Bibliothèque nationale. Fonds français, 8989.)

CHAPITRE VIII

DU TISNÉ. LE MISSOURI ET L'ARKANSAS.

I. — Du Tisné découvre la branche N.-O. de l'Arkansas. . 307

II. — Du Tisné en 1719, chez les Panis, plante le pavillon blanc. Extrait de la relation de Bénard de La Harpe, le 27 Septembre 1719. 310

(Bibliothèque nationale. Fonds français, 8989.)

III. — Du Tisné chez les Missouris, les Osages et les Panis. Ces derniers veulent lui casser la tête. Lettre de Du Tisné à M. de Bienville, datée des Kaskakias (22 Novembre 1719). . 313

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

IV. — Les voyageurs français achètent des esclaves aux nations qui se font la guerre du côté des Illinois, du Missouri et de l'Arkansas (25 octobre 1720). 316

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions et dépêches de la Compagnie des Indes.)

CHAPITRE IX

SIMARS DE BELLE-ISLE, NAUFRAGÉ ET ABANDONNÉ SUR LA COTE DU TEXAS, AVEC QUATRE OFFICIERS, LES VOIT MOURIR SUCCESSIVEMENT ET LES ENTERRE.
IL EST FAIT PRISONNIER PAR LES SAUVAGES.
LES ASSINAIS LE RAMÈNENT A M. DE SAINT-DENIS.
IL ACCOMPAGNE ENSUITE BÉNARD DE LA HARPE A LA BAIE SAINT-BERNARD.

Pages

I. — Ordre au Commandant général de la Louisiane d'établir un poste de troupes à la Baie Saint-Bernard (26 Août 1718). 319

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions et dépêches de la Compagnie des Indes.)

II. — Simars de Belle-Isle échoue dans une Baye à l'Ouest du Mississipi. Relation de ce qui lui est arrivé depuis le 14 Août 1719, époque de son départ sur le *Maréchal d'Estrées* pour venir à la Louisiane jusqu'au 10 Février 1721. 320

(Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Postes de la Louisiane. 1718-1731.)

III. — Ordre et instruction donnés au sieur de La Harpe par M. de Bienville au sujet de l'établissement de la Baye Saint-Bernard (10 Août 1721). 347

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. Volume VI.)

IV. — Lettre de Simars de Belle-Isle du 6 Octobre 1721; il montre le pays qu'il a vu à Bénard de La Harpe. Neuf Sauvages de la nation dans laquelle il a été prisonnier sont emmenés. 348

V. — Les Directeurs n'acceptent que sous réserves les merveilles que raconte La Harpe. Lettre de Bénard de La Harpe (5 Octobre 1721). 350

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. Volume VI.)

VI. — Il faut ne pas se laisser devancer à la Baie Saint-Bernard et y envoyer les Suisses et les Allemands, qui périssent

Pages

sur une côte de sable. La Baie Saint-Bernard ouvre le commerce avec le Mexique. 352

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane. Volume VI.)

VII. — Abandon de la Baie Saint-Bernard. Extrait d'une lettre de Bienville, datée du fort Louis, 15 Décembre 1721. . . 354

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

CHAPITRE X

BÉNARD DE LA HARPE AVANCE DANS L'ARKANSAS AU-DESSUS D'UN LIEU QU'IL NOMME LE ROCHER FRANÇAIS. SOUFFRANCES DU DÉTACHEMENT.

I. — Ordres et instructions donnés au sieur Bénard de La Harpe par M. de Bienville, commandant général, de remonter les branches de la rivière des Arkansas le plus haut qu'il pourra (10 Décembre 1721-25 Mai 1722). Récit du voyage. 357

(Extrait du Journal du voyage de la Louisiane par Bénard de La Harpe. Biblioth. nation. Fonds français, 6989.)

CHAPITRE XI

RELATIONS DES FRANÇAIS AVEC DIVERSES PEUPLADES DU MISSOURI, LES OTOCTOTAS, LES KANSÈS, LES OSAGES, LES AYOOAS, LES PANIS, LES PANIMAHAS, LES RICARAS ET LES PADOUCAS. ÉTIENNE VENYARD DE BOURGMONT ÉTABLIT LE FORT D'ORLÉANS SUR LE MISSOURI ET VA FAIRE FAIRE LA PAIX AUX DIVERSES NATIONS DE CE FLEUVE AVEC LES PADOUCAS.

I. — Projet de faire faire des découvertes par le sieur de Bourgmont, qui demeure sur le Missouri depuis longtemps (10 Juin 1718). Lettre du sieur Presle, habitant de l'Isle Dauphine. 385

Pages

II. — Les Houatoctotas et les Panis ont défait les Espagnols venus avec des Padoucas pour attaquer les Français des Illinois. Extrait d'une lettre de Bienville au Conseil de Régence (20 Juillet 1721). 386

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

III. — Les Espagnols, voulant se venger de leur défaite, songent à s'établir sur la rivière des Kansés. Ordre de les y devancer. Extrait d'une lettre de Bienville au Conseil de Régence, écrite du fort Louis de la Louisiane (25 Avril 1722). 387

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale de la Louisiane.)

IV. — Demandes du sieur de Bourgmont pour aller faire la paix avec les nations voisines du Nouveau-Mexique. Mémoire pour le sieur de Bourgmont, approuvé par Son Altesse Royale. 388

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.)

V. — Instructions données au sieur de Bourgmont, commandant sur le Missouri, pour la mission, qu'il doit remplir, de s'approcher le plus qu'on pourra des Espagnols (17 Janvier 1722, Paris). 389

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Louisiane. Compagnie des Indes.)

VI. — Envoi de Bourgmont sur le haut du Missouri pour faire la paix avec les Padoucas. Lettre écrite à M. de Boisbriant par M. de Bienville à la Nouvelle-Orléans (20 Août 1723). . 391

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes de la Louisiane. 1718-1731.)

VII. — Endroit où il doit s'établir. Le nommé Lafleur chez les Mahas. Découvertes des mines du Missouri, suivant le rapport de plusieurs voyageurs qui ont rapporté plusieurs morceaux de minerais. Mémoire du sieur de La Renaudière joint à la lettre de M. Perry, du 1er Septembre 1723. 392

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes de la Louisiane. 1718-1731.)

Pages

VIII. — Bourgmont rompt la ligue des Otoctotas et des Ayoouès avec les Sioux et les Renards. Il attend les nations alliées pour aller faire la paix avec les Padoucas. Lettre de Bourgmont à MM. les commissaires et membres du Conseil de la Louisiane (11 Janvier 1724). 396

IX. — Relation du voyage du sieur de Bourgmont, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant de la rivière du Missouri, sur le haut de celle des Arkansas et du Missouri aux Padoucas (25 Juin 1724-15 Novembre 1724). 398

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes de la Louisiane. 1718-1731.)

X. — Conseil général des nations Missouri, Osages et Otopplata, le 19 Novembre 1724, au sujet du choix de ceux qu'ils ont à députer pour aller en France avec le sieur de Bourgmont, par ordre de MM. les commissaires. 449

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes de la Louisiane. 1718-1731.)

XI. — Réduire ou abandonner l'établissement sur le Missouri. Extrait des instructions données à M. Périer (30 Septembre 1726). 452

(Archives du Ministère de la Marine. — Expéditions de la Compagnie des Indes.

CHAPITRE XII

UN FRANÇAIS, ÉTABLI AUX PANIMAHAS, VA CHEZ LES RICARAS, QUI HABITENT LE HAUT DU MISSOURI.
LES FRÈRES MALLET ET SIX AUTRES FRANÇAIS, PARTIS DE LA RIVIÈRE DES PANIMAHAS, DÉCOUVRENT LA RIVIÈRE PLATE, RENCONTRENT DES VILLAGES DE LA NATION LALITANE ET ARRIVENT A SANTA-FÉ.
AU RETOUR, ILS TROUVENT LA SOURCE DE L'ARKANSAS.
ILS ENTREPRENNENT UN SECOND VOYAGE AVEC FABRY DE LA BRUYÈRE, ET, NE POUVANT PAS L'ATTENDRE, FONT LE CHEMIN A PIED DEPUIS LA RIVIÈRE SAINT-ANDRÉ.

I. — Français établi aux Panimahas va chez les Ricaras. Extrait d'une lettre de M. de Bienville au Ministre de la Marine (22 Avril 1734). 453

Pages

II. — Voyage des frères Mallet avec six autres Français, depuis la rivière des Panimahas, dans le Missouri, jusqu'à Santa-Fé (1739-1740). Extrait d'un Journal de ce voyage présenté à MM. de Bienville, gouverneur, et Salmon, intendant de la Louisiane. 455

(Volume Louisiane. Description et historique. Fonds Moreau Saint-Mery.)

III. — Arrivée des huit Français à Santa-Fé, le 24 Juillet 1739. Copie d'un certificat donné à Santa-Fé à sept d'entre eux par le général Jean Paez Hurtado, alcade major et capitaine de guerre de cette ville capitale de Santa-Fé et sa juridiction, lieutenant du gouverneur et capitaine général de ce royaume du Nouveau-Mexique et ses provinces (30 Avril 1740). . . 462

(Volume Louisiane. Description et historique. 1680-1755. Fonds Moreau Saint-Mery.)

IV. — Projet de relation de commerce entre la Louisiane et Santa-Fé. Copie de la lettre écrite au Père de Beaubois par le Père Sant-Iago de Rebald, vicaire et juge ecclésiastique du Nouveau-Mexique. 464

(Volume Louisiane. Description et historique. 1680-1755. Fonds Moreau Saint-Mery.)

V. — Avantages d'un commerce avec Santa-Fé. Bienville envoie Fabry de La Bruyère perfectionner la découverte des Mallet. Lettre de MM. Bienville et Salmon (Nouvelle-Orléans, 30 Avril 1741). 466

(Volume Louisiane. Description et historique. Fonds Moreau Saint-Mery.)

VI. — Instructions données à Fabry de La Bruyère par MM. de Bienville et Salmon. Il doit remonter jusqu'au-dessus des sources de l'Arkansas et de là s'avancer à l'Ouest (1er Juin 1741). 468

VII. — Fabry de La Bruyère recommandé aux autorités espagnoles. Lettre de MM. de Bienville et de Salmon au gouverneur de Santa-Fé. 471

VIII. — Fabry de La Bruyère manque son voyage. Les frères Mallet quittent la rivière Saint-André, où ils l'attendaient, pour continuer leur route à pied. 472

(Volume Louisiane. Description et historique, 1680-1755. Fonds Moreau Saint-Mery.)

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XIII

POUR PARVENIR A LA DÉCOUVERTE DE LA MER DE L'OUEST, MM. DE VAUDREUIL ET BÉGON PROPOSENT L'ÉTABLISSEMENT DE TROIS POSTES DANS LE LAC SUPÉRIEUR, DANS CELUI DES CRISTINAUX ET CELUI DES ASSINIBOELS. LE CASTOR MANQUE DANS LES AUTRES POSTES.

Pages

I. — Description de la route qui mène du lac Supérieur au lac des Assiniboëls. Mémoire joint à la lettre de MM. de Vaudreuil et Bégon, du 12 Novembre 1716, pour être porté à Monseigneur le Duc d'Orléans, délibéré par le Conseil le 3 Février 1717. 495

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

II. — Nécessité d'établir trois postes pour parvenir à la découverte de la Mer de l'Ouest. 498

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

III. — Le Régent approuve l'établissement des trois postes proposés. M. de La Noue est envoyé à Kamanistigouya. . . 504

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

IV. — Le Gardeur de Saint-Pierre envoyé former un établissement chez les Saulteux de Chagouamigon, dans le lac Supérieur. Extrait d'une lettre du Marquis de Vaudreuil (28 Octobre 1719). 507

V. — Les Sioux attaquent les Sauvages de Kamanistigouya. Ils sont aussi en guerre avec les Cristinaux. La Noue va chercher à s'établir à Tekamamiouen. Extrait d'une lettre du Marquis de Vaudreuil (Québec, 4 Novembre 1720). . . 508

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

Pages

VI. — Avis sur le poste de Kamanistigouya et les pays environnants. Lettre de La Noue, lieutenant des troupes, au Régent (Québec, 15 Octobre 1721). 512

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

VII. — Établissement de la rivière Sainte-Croix chez les Sioux et du poste de Tekamamiouen. Usages des Sauvages. Extrait d'une lettre de M. Pachot (Québec, 27 Octobre 1722). . . 513

VIII. — Principales divisions des Sioux et leurs marques distinctives. 518

CHAPITRE XIV

LE RÉGENT, AFIN D'ÉVITER DES DÉPENSES POUR LA RECHERCHE DE LA MER DE L'OUEST, ORDONNE DE SE RENSEIGNER. VOYAGES DU PÈRE CHARLEVOIX A CET EFFET.

IL CONCLUT A FAIRE REMONTER LE MISSOURI OU A ÉTABLIR UNE MISSION CHEZ LES SIOUX.

LE RÉGENT S'ARRÊTE A CE DERNIER PARTI.

LE PÈRE CHARLEVOIX PRÉFÉRAIT LE PREMIER, APRÈS NOUVEL EXAMEN.

(1720 — 1723)

I. — Le Père Charlevoix, chargé de s'enquérir des moyens de découvrir la mer de l'Ouest, rend compte de son voyage. Lettre à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Toulouse (Paris, 20 Janvier 1723). 521

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

II. — Première excursion du Père Charlevoix. Il craint de battre les buissons pour d'autres (1721). Lettre du Père Charlevoix au comte de Toulouse à Missilimakinak (le 27 Juillet 1721). 528

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

III. — Le Père de Charlevoix conclut à remonter le Missouri ou à faire un établissement aux Sioux. Le Duc d'Orléans s'en

Pages

tient à ce dernier projet. Lettre au Ministre de la Marine (Paris, 1er Avril 1723) 531

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

IV. — Le Père de Charlevoix offre d'aller mettre en possession les missionnaires des Sioux. Lettre au Ministre (11 Mai 1723). 535

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

V. — L'établissement chez les Sioux présentant des difficultés, le Père de Charlevoix revient au projet de la recherche de la mer de l'Ouest par le Missouri. Lettre au Ministre de la Marine (Paris, le 26 Juin 1723). 537

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

CHAPITRE XV

FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT CHEZ LES SIOUX
SUR LES BORDS DU LAC PÉPIN,
SOUS LES ORDRES DU SIEUR BOUCHER DE LA PERRIÈRE.
CE POSTE, AYANT ÉTÉ ABANDONNÉ, EST RÉTABLI PAR LE SIEUR DE LINCTOT
ET ABANDONNÉ DE NOUVEAU PAR LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE.
(1723—1737)

I. — Deux Jésuites seront envoyés chez les Sioux le printemps prochain, ainsi qu'un commandant pour l'établissement d'un poste. Extrait d'une lettre des sieurs de Vaudreuil et Bégon (4 Octobre 1723). 541

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

II. — Obstacles qui s'opposent à l'établissement des missionnaires et d'un commandant chez les Sioux. Intérêt qu'il y aurait à affermer ce poste pour engager des adjudicataires à former cet établissement. Extrait d'une lettre de MM. de Longueil et Bégon au Ministre de la Marine (Québec, 31 Octobre 1723). 542

Pages

III. — Demande d'instrumens de mathématiques par les Pères Jésuites qui vont aux Sioux. Lettre du Marquis de Beauharnois au Ministre de la Marine (Québec, 30 Avril 1727). . 544

IV. — Envoi de deux missionnaires Jésuites et de M. Boucher de La Perrière, en qualité de commandant, pour l'établissement chez les Sioux. Extrait d'une lettre du Marquis de Beauharnois et de M. Dupuy, intendant, au Ministre de la marine (Québec, 25 Septembre 1727). 545

V — Traité de la compagnie des Sioux (6 Juin 1727). . . . 547

(Archives du Ministère de la Marine. — Collection Moreau Saint-Mery. Canada. 1727-1731. Volume IX.)

VI. — Les Français, sous les ordres de Boucher de La Perrière, établissent le fort Beauharnois sur les bords du lac Pépin. Quatre-vingt-quinze cabanes de Sauvages Sioux se rassemblent près d'eux. Lettre du Père Guignas au Marquis de Beauharnois (29 Mai 1728). 552

(Archives du Ministère de la Marine. — Collection Moreau Saint-Mery. Code Canada. 1727-1731. Volume IX.)

VII. — Les Sioux du fort Beauharnois, partis pour la chasse, ne sont revenus qu'en Juillet. — L'association, formée pour l'exploitation de ce poste, se dissout en partie. Le Gouverneur en formera une autre. Nécessité d'établir en ce lieu un commandant avec quelques soldats. Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine et des Colonies (25 Octobre 1729). 559

VIII. — Traité de la nouvelle compagnie des Sioux (6 Juin 1731). 563

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

IX. — Le Marquis de Beauharnois a envoyé rétablir le poste du lac Pépin. — Le sieur de La Vérendrye l'a demandé. Traité de la nouvelle compagnie des Sioux. Extrait de la lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine (12 Octobre 1731). 567

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

X. — Le sieur de Linctot est arrivé à son poste chez les Sioux, après avoir hiverné à trente lieues de là. Extrait d'une lettre

Pages

de M. de Beauharnois au Ministre de la Marine (15 Octobre 1732). 569

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

XI. — Les Sioux promettent de protéger le sieur de Linctot contre les Sakis et les Renards. Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Ministre de la Marine (7 Octobre 1734). 570

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

XII. — Avantages du poste des Sioux. Il est à espérer qu'il se soutiendra. Le Gardeur de Saint-Pierre remplace Linctot dans le commandement. Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart au Roi (13 Octobre 1735). . . . 572

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

XIII. — Augmentation de la recette du castor par l'établissement des postes des Sioux et de la mer de l'Ouest. Extrait d'une lettre de l'intendant Hocquart au Ministre de la Marine (26 Octobre 1735). 574

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

XIV. — Le coup des Sioux des Prairies sur un parti Français répand la terreur et diminuera la recette du castor. Extrait d'une lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart (12 Octobre 1736). 574

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

XV. — A la suite d'hostilités répétées entre les Sioux, les Saulteux et les Puans, le sieur de Saint-Pierre évacue son poste sur la demande du sieur Guignas. Relation du sieur de Saint-Pierre adressée au marquis de Beauharnois (14 Octobre 1737). 575

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

CHAPITRE XVI

PIERRE GAUTIER DE LA VERENDRYE DÉCOUVRE A L'OUEST DU LAC SUPÉRIEUR ET OCCUPE PAR DES POSTES LE LAC DE LA PLUIE, LE LAC DES BOIS, LE LAC OUINIPEG, LA RIVIÈRE ROUGE, LA RIVIÈRE DES ASSINIBOELS, LE LAC DES PRAIRIES, LA RIVIÈRE AUX BICHES, LE BAS DE LA RIVIÈRE POSKOYAC OU SASKATCHAOUAN.

LE CHEVALIER DE LA VERENDRYE ET UN DE SES FRÈRES, DANS UN VOYAGE AU SUD-OUEST, ARRIVENT AU PIED DES MONTAGNES ROCHEUSES.

ILS RENCONTRENT DIFFÉRENTES NATIONS, PARMI LESQUELLES SONT LES MANTANES.

Pages

I. — La Verendrye envoie au Ministre l'exposé de ses efforts depuis treize ans pour la découverte de la mer de l'Ouest. Lettre au Ministre de la Marine (Québec, le 31 Octobre 1744). 583

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

II. — Mémoire, dans lequel La Vérendrye, attaqué par la jalousie qui lui reproche de prétendus gains, fait voir ses fatigues, ses dangers, ses misères, ses sacrifices de tout genre. Il rappelle les travaux extraordinaires des siens, la mort de l'un d'eux et au bout de tout cela 40,000 francs de dettes. 585

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

III. — Le Gouverneur du Canada envoie le mémoire d'un fils du sieur de La Vérendrye, revenu du voisinage des Montagnes Rocheuses; il représente la mortification du père de n'avoir pas été compris dans les dernières promotions. Lettre du Marquis de Beauharnois au Ministre (27 Octobre 1744). 595

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

IV. — Partis le 9 Avril 1742 du fort de la Reine, le chevalier de La Vérendrye et un de ses frères y sont de retour le

Pages

20 Juin 1743. Dans ce voyage, où ils regrettent d'aller presque toujours au Sud-Ouest et près des Espagnols, ils arrivent au pied des Montagnes Rocheuses, sans pouvoir y monter. — Le chevalier de La Vérendrye fait acte de prise de possession, sur les bords du haut Missouri, des nations qu'ils rencontrent. Journal du voyage adressé au marquis de Beauharnois. 598

(Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

V. — La Vérendrye nommé capitaine. Ses enfants sont encore dans les postes. Lettre du Découvreur au Ministre de la Marine (Québec, 1er Novembre 1746). 611

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

VI. — Le successeur du Marquis de Beauharnois prend, après lui, la défense de M. de La Vérendrye. Lettre du Marquis de La Galissonière au Ministre (23 Octobre 1747). 613

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

VII. — La Vérendrye, nommé chevalier de Saint-Louis, et ses deux fils avancés. — Il repartira vers le mois de Mai prochain. Lettre du Découvreur au Ministre de la Marine, de Québec, le 17 Septembre 1749. 614

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

VIII. — Les Français doivent se diriger vers la rivière Poskoyac, découverte par le chevalier de La Vérendrye pour suivre la recherche de la Mer de l'Ouest. Position et distance des divers postes établis antérieurement. Mémoire en abrégé de la carte, qui représente les établissements et découvertes faites par le sieur de La Vérendrye et ses enfants. . . . 616

IX. — Mort de Pierre Gautier de La Vérendrye. M. Legardeur de Saint-Pierre est le seul officier capable de remplacer M. de La Vérendrye dans son entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest. Extrait d'une lettre du Marquis de La Jonquière (27 Février 1750) 620

X. — Situation malheureuse des trois fils de M. de La Vérendrye après sa mort. Mauvais procédés de Saint-Pierre à leur

Pages

égard. Lettre du Chevalier de La Vérendrye au Ministre de la Marine (30 Septembre 1750). 621

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

XI. — Pierre Gautier de La Vérendrye demande justice à son tour. 626

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France. Postes des Pays de l'Ouest.)

XII. — Mémoire des services de Pierre Gautier de La Vérendrye l'aîné, qu'il a l'honneur de présenter à Monseigneur Rouillé, Ministre et Secrétaire d'État du Ministère de la Marine. 628

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

CHAPITRE XVII

ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE CHEZ LES SIOUX.
LE SIEUR MARIN PÈRE, ENVOYÉ, A SON TOUR, CHERCHER, A LA HAUTEUR DES SOURCES DU MISSISSIPI,
UNE RIVIÈRE DÉBOUCHANT DANS LA MER DE L'OUEST.
LEGARDEUR DE SAINT-PIERRE, CHARGÉ DE POURSUIVRE LES ENTREPRISES DE M. DE LA VERENDRYE,
DONNE ORDRE A BOUCHER DE NIVERVILLE
DE REMONTER LE POSKOYA OU SASKATCHAOUAN.
UN POSTE EST ÉTABLI SUR LES MONTAGNES ROCHEUSES.
PROXIMITÉ DE LA MER DE L'OUEST, CONSTATÉE PAR L'AVIS QU'UNE NATION VA ÉCHANGER SON CASTOR AVEC DES EUROPÉENS DANS UNE ILE VOISINE DE LA TERRE FERME.

I. — Marin propose de rétablir un poste chez les Sioux et de pousser les découvertes à l'Ouest. Extrait d'une lettre de MM. de La Jonquière et Bigot au Ministre (Québec, 9 Octobre 1749). 635

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

II. — Marin le père a ordre de pousser jusqu'à la source du

Pages

Mississipi et de chercher, à cette hauteur, une rivière qui débouche à la mer de l'Ouest. Extrait d'une lettre de MM. de La Jonquière et Bigot au Ministre (20 Octobre 1750). . . 636

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

III. — Voyage de Legardeur de Saint-Pierre. Mémoire ou Journal sommaire du voyage de Jacques Legardeur de Saint-Pierre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes détachées de la marine en Canada, chargé de la découverte de la mer de l'Ouest. 637

(Documents copiés en Angleterre. Haldimand's Manuscripts.)

IV. — Marin fils relève son père dans le commandement du Haut Mississipi. — Ses services dans cette région. . . . 653

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

V. — Legardeur de Saint-Pierre, de retour des Pays de l'Ouest, est envoyé commander sur l'Ohio après la mort de Marin père. Extrait d'une lettre du Marquis Duquesne au Ministre. 654

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE XVIII

PENDANT QUE LES FRANÇAIS EXPLORENT LES TERRES ARROSÉES PAR LES AFFLUENTS DU MISSISSIPI A L'OUEST, LES RIVES DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE CE FLEUVE A L'EST, L'OHIO ET L'OUABACHE, SONT ABANDONNÉES, MALGRÉ LES AVERTISSEMENTS DE NE PAS SE LAISSER DEVANCER DANS LEUR OCCUPATION. AU MOMENT OU LES ANGLAIS Y PÉNÈTRENT, LE MARQUIS DE LA GALISSONIÈRE FAIT PRENDRE DE NOUVEAU PAR M. DE CÉLORON POSSESSION DE L'OHIO, QUE LE GOUVERNEUR DE LA VIRGINIE RÉCLAME.

Pages

I. — Avis donné sur le besoin d'occuper l'Ouabache. Extrait d'une lettre du sieur Dugué de Boisbriant du 9 Février 1725. 657

(Archives du Ministère de la Marine. — Établissement de divers postes. Ohio.)

II. — Sur les entreprises que les Anglais pourraient former du côté de l'Ouabache. Lettre de la Compagnie des Indes à M. de Boisbriant, le 22 Décembre 1725. 657

(Expéditions de la Compagnie des Indes.)

III. — Mesures à prendre par le sieur de Vincennes, commandant vers le haut de l'Ouabache, pour observer la conduite des Anglais. Extrait d'un mémoire de la Compagnie des Indes, à Périer, gouverneur de la Louisiane (30 Septembre 1726). 658

(Expéditions de la Compagnie des Indes.)

IV. — Les Anglais ne manqueront pas de s'établir sur l'Ouabache, si les Français tardent à s'y placer. Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, au Ministre de la Marine (4 Novembre 1745). 661

Pages

V. — L'établissement des Anglais sur l'Ouabache ou sur la rivière des Cheraquis serait funeste aux intérêts Français. Si l'on fournissait aux Chaouanons ce dont ils ont besoin, on chasserait les Anglais de nos rivières. Extrait d'une lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, au Ministre de la Marine (8 Avril 1747). 662

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

VI. — Le Marquis de La Galissonière ordonne de repousser par la force les Anglais qui voudraient s'établir sur le cours de nos rivières. Extrait du Journal de ce qui s'est passé d'intéressant depuis le départ des vaisseaux en Novembre 1747 (3 Octobre 1748). 665

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

VII. — Nouvelle prise de possession de l'Ohio, répétée à six endroits, jusqu'à la rencontre du fleuve avec la Rivière à la Roche. Journal de la campagne faite par Céloron sur les ordres du marquis de La Galissonière (1749). 666

(Collection Moreau Saint-Méry. Canada, vol. XI.)

VIII. — Les Français devraient établir un ou plusieurs postes de commerce sur l'Ohio ou dans les environs, surtout vers sa source. Extrait d'une lettre de M. de La Jonquière. Québec, le 20 Septembre 1749. 727

(Collection Moreau Saint-Mery. Canada, volume XI.)

IX. — Protestation contre les établissements des Français sur l'Ohio. Les Anglais les invitent à se retirer. Réponse de Legardeur de Saint-Pierre. 728

(Volume Rivalité des Colonies anglaises et des Colonies françaises (1689-1764.)

X. — Le Gouverneur du Canada Duquesne soutient la priorité des Français dans l'occupation de l'Ohio (Québec, le 12 Octobre 1754). 731

(Archives du Ministère de la Marine. — Nouvelle-France.)

---

150 vol set
6 vols

A PARIS
DES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX
RUE SAINT-HONORÉ, 338

—

M DCCC LXXXVI

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE. *Paris*, 1872-81, 5 vol. gr. in-8°, brochés . . . . . 95 fr.

I. Rig Véda ou Livre des Hymnes, traduit en français par A. Langlois. — II. Hymnes sanscrits, persans, égyptiens, assyriens et chinois; le Chi-King, ou Livre des Vers, traduit par Pauthier. — III. Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien, par E. Burnouf. — IV. Le Koran analysé par Le Beaume. — V. Avesta, livre sacré du Zoroastrisme, traduit par de Harlez.

LES LITTÉRATURES DE L'ORIENT. *Paris*, 1876-80, 4 vol. in-8°, brochés . . . . . 37 fr. 50

I. Rambaud. La Russie épique. — II. Soupé. Étude sur la littérature sanscrite. — III. Gidel. Nouvelles Études sur la littérature grecque moderne. — IV. Hovelacque. L'Avesta, Zoroastre et le Mazdéisme.

BIBLIOTHÈQUE LINGUISTIQUE AMÉRICAINE. *Paris*, 1871-86, 11 vol. in-8°, br. . . . . 195 fr.

I. Gramática, Vocabulario, Catecismo i Confesionario de la lengua Chibcha. — II. Vocabulario Paéz Castellano, Catecismo, Nociones Gramaticales i dos Pláticas. — III. Grammaire et Catéchisme caraïbe. — IV. Ollantai, drame en vers quéchuas du temps des Incas. — V. Gramática, Catecismo i Vocabulario de la lengua goajira. — VI. Arte y Vocabulario de la lengua Chiquita. — VII. Arte de la lengua de los Indios Baures. — VIII. Grammaires et Vocabulaires des langues de la Guyane. — IX. Grammaire et Vocabulaire de la langue Taïnas. — X. Gramática de la lengua Koggaba. — XI. Arte de la lengua Timuquana.

LECLERC (Ch.). *Bibliotheca americana.* Histoire, Géographie, Voyages, Archéologie et Linguistique des deux Amériques et des îles Philippines. *Paris*, 1878, in-8°, br., 350 pages . . . . . 15 fr.

MARGRY (Pierre). Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer.

Ces Mémoires et Documents, qui paraîtront tantôt sur un pays, tantôt sur un autre, se classeront d'eux-mêmes par continents et par ordre chronologique. Restés inédits pour la plupart, malgré leur importance, ils seront la base de l'histoire de nos découvertes et de nos colonisations. Le Recueil qu'ils formeront deviendra par cela même un complément nécessaire de nos Annales dans les grandes bibliothèques. Nous avons commencé par l'ouvrage suivant, qui embrasse l'histoire d'une partie considérable du territoire des États-Unis à ses débuts :

Découvertes et Établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754). *Paris*, 1879-88, 6 vol. gr. in-8°, portraits et cartes . . . . . 108 fr.

Cet important ouvrage est divisé comme il suit :

Tome I. Voyages des Français sur les Grands Lacs. Découverte de l'Ohio et du Mississipi (1614-1684). — Tome II. Lettres de Cavelier de La Salle et Correspondance relative à ses entreprises (1678-1683). — Tome III. Recherches de la mer de l'embouchure du Mississipi et Voyage de l'abbé Jean Cavelier à travers le continent, depuis les côtes du Texas jusqu'à Québec. — Tome IV. Découverte par mer des bouches du Mississipi et établissements de Lemoyne d'Iberville sur le golfe du Mexique (1694-1703). — Tome V. Première exploration d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique (1683-1724). — Tome VI. Exploration des Affluents du Mississipi et découverte des Montagnes Rocheuses (1679-1794).

Paris, Imprimerie Jouaust, rue de Lille, 7.

EURS

. gr. in-8°,
. . . 95 fr.
LANGLOIS. —
le CHI-KING,
l'histoire du
lysé par LA
DE HARLEZ.
vol. in-8°,
. 37 fr. 50
ure sanscrite.
e. — IV. Ho-

r, 1871-86,
. . . 195 fr.
hibcha. — II.
dos Pláticas.
en vers qué-
pulario de la
— VII. Arte
abulaires des
e la langue
de la langue

ie, Voyages,
îles Philip-
. . . 15 fr.
histoire des

antôt sur un
ronologique.
ont la base de
qu'ils forme-
Annales dans
suivant, qui
ts-Unis à ses

ns le sud de
ol. gr. in-8°,
. . . 105 fr.

l'Ohio et du
lle et Corres-
recherche par
lier à travers
e IV. Décou-
noyage d'Iber-
ne formation
du Mexique
ipe et décou-